

**CORRESPONDANCE**  
DU  
**CARDINAL DE GRANVELLE,**  
**1565—1586,**

PUBLIÉE PAR

M. EDMOND POULLET,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES  
SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

**PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,**

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



**BRUXELLES,**

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

1877

## INTRODUCTION.

---

La correspondance du cardinal de Granvelle se compose de deux éléments distincts et dont l'importance relative dépend du point de vue auquel on se place : de lettres écrites par lui à Philippe II, à d'autres souverains, aux sommités du monde catholique de son temps, à des personnages de conditions et de rangs divers jouissant d'une certaine influence ; de lettres que lui adressèrent ses innombrables correspondants. Les premières servent surtout à faire connaître le cardinal, ses vues, ses tendances, ses pensées, à montrer comment un homme d'État de sa trempe et de sa situation appréciait les événements de l'époque. Les autres jettent de vives et nouvelles lumières sur ces événements eux-mêmes, parce qu'elles suivent ceux-ci dans leur développement et jusque dans leurs moindres détails ; parce qu'elles sont écrites dans le feu de la lutte, par des hommes mêlés au mouvement, avec la sincérité de l'amitié comptant sur la discrétion.

M. Gachard disait en 1850 : « On pourrait presque affirmer qu'il n'exista » jamais de ministre qui écrivit autant que le cardinal de Granvelle »<sup>1</sup>.  
« Il écrivait de sa main toutes les lettres qu'il adressait au Roi ; et bien sou-

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. LXIX.

» vent on le vit lasser cinq secrétaires en leur dictant en même temps des  
 » dépêches en langues différentes; car, pour mieux servir Charles-Quint, il  
 » avait appris, indépendamment des langues mortes et du français, l'alle-  
 » mand, le flamand, l'espagnol et l'italien <sup>1</sup>. » On peut ajouter que pas un  
 ministre ne reçut plus de lettres ni plus de dépêches et de sources plus  
 multiples.

Les lettres émanées de lui ont subi naturellement le sort des personnages  
 auxquels elles étaient adressées. Ne fût-ce que pour rassembler les princi-  
 pales d'entre elles, il a fallu se livrer à un travail de recherches fort étendu.  
 Les lettres et les dépêches de ses correspondants, au contraire, étaient col-  
 lectionnées par lui avec un soin minutieux; et si de nos jours on n'en pos-  
 sède plus l'intégralité, ce n'est pas au cardinal que revient la responsa-  
 bilité du fait.

Granvelle « conservait toutes les lettres qu'on lui écrivait, jusqu'à des  
 » lettres de compliments, jusqu'à des lettres de ses neveux, jeunes écoliers  
 » qu'il faisait élever à Louvain <sup>2</sup>, » jusqu'à celles au bas desquelles, à raison  
 de leur nature délicate, le signataire avait mis un prudent *lecta combura-*  
*tur* <sup>3</sup>. Il les annotait, les apostillait, en soulignait les principaux passages,  
 y plaçait au besoin, de sa main, le déchiffrement interlinéaire des sigles,  
 ou bien, quand par exception il croyait pouvoir les détruire, il en faisait  
 un résumé substantiel pour y avoir recours à l'occasion <sup>4</sup>. Souvent il con-  
 servait dans ses archives la minute des lettres importantes qu'il écrivait ou

<sup>1</sup> Théodore Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 230.

<sup>2</sup> *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. 1<sup>er</sup>, p. xxiii, notice préliminaire de M. Weiss.

<sup>3</sup> On trouvera cette formule au bas d'un grand nombre de lettres du présent volume.

<sup>4</sup> Voir pp. 599 et suiv. du présent volume un spécimen de ces résumés.

qu'il faisait écrire par ses secrétaires. Enfin, dans le cours de sa longue carrière, le cardinal avait su rassembler, en dehors des lettres de ses correspondants, une quantité énorme de documents d'un caractère officiel concernant les affaires publiques et privées des Pays-Bas, du comté de Bourgogne, de la France, de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Confédération Suisse<sup>1</sup>.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de la collection de papiers et d'archives formée par Antoine Perrenot de Granvelle, si intéressante qu'elle puisse être. A diverses reprises M. Gachard s'en est occupé<sup>2</sup>. Les éléments nouveaux propres à compléter les recherches du savant archiviste général du royaume nous manquent encore, et la présente publication elle-même est peut-être destinée à combler quelques lacunes. Je me bornerai à rappeler qu'après la mort du cardinal sa collection se démembra. Toute une catégorie de pièces fut réunie aux archives de la couronne de Castille, à Simancas. Beaucoup de documents et de lettres, après des vicissitudes qu'il est impossible d'exposer en détail, finirent par grossir les richesses des Archives du royaume et de la Bibliothèque royale de Bruxelles, de divers autres dépôts publics ou même de collections particulières. Une partie seulement des papiers resta à Besançon, ou y fut transportée, et passa aux mains des chefs de la maison des Perrenot de Granvelle. Cette partie était, à vrai dire, notable. On ne sait pas encore malheureusement si elle com-

<sup>1</sup> Dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, p. 43, M. Gachard a donné un inventaire des papiers en langue française, laissés par Granvelle à sa mort et transportés à Simancas. Cet inventaire seul comprend 459 numéros.

<sup>2</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, pp. 7 et suiv.; t. XI, pp. 259 et suiv.; *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. clxv et suiv., etc.

prend les archives laissées par le cardinal dans ses différents hôtels des Pays-Bas, à son départ pour la Franche-Comté en 1564, archives dont la conservation causa tant de souci à ses agents pendant l'époque des troubles<sup>1</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la succession des Granvelle fut dévolue aux comtes de Saint-Amour, de la maison de la Baulme. Le comte Charles-François (1664-1674), grand dépensier, se mit à vendre ou à distribuer en cadeaux « mille » belles choses de la maison de Granvelle qui estoient les effets de la faveur » du père du cardinal ». « Ce qu'il estimait le moins, les papiers et les livres, » fut abandonné à la merci de ses serviteurs. On vit alors les dépêches du » cardinal, traitées comme des papiers inutiles, prendre le chemin de l'épi- » cier et subir les dernières indignités<sup>2</sup>. » Si ce vandalisme eut un terme, ce fut grâce à l'intervention de deux ecclésiastiques érudits et jaloux de l'histoire de leur patrie : Jules Chifflet, abbé de Balernes et ancien chancelier de l'ordre de la Toison d'or, et Jean-Baptiste Boisot, abbé commendataire de Saint-Vincent à Besançon. Chifflet sauva d'une destruction imminente quantité des papiers de Granvelle qu'il s'était fait apporter et dont il avait constaté l'importance; mais il mourut avant d'avoir pu les mettre en ordre. A la mort de Chifflet, Boisot acquit de ses héritiers les papiers qu'il avait rassemblés. Le comte de Saint-Amour et le baron de Thoraise lui donnèrent ce qui leur en restait. Il ajouta à ce fonds « plusieurs pièces » originales tant anciennes que modernes déterrées en divers endroits; » pour prévenir un nouveau malheur il prit soin de les faire relier; et à sa mort (1694) Boisot légua son cabinet aux Bénédictins de son abbaye de Saint-Vincent, avec un petit fonds pour l'entretenir, et sous la condition

<sup>1</sup> Voir plus loin à la Table alphabétique, *VERBO*, *Papiers et meubles du cardinal*.

<sup>2</sup> A. Castan, *Monographie du palais de Granvelle à Besançon*, pp. 18, 19.

expresse que le public y serait admis le mercredi et le samedi de chaque semaine <sup>1</sup>.

C'est cette collection Boisot qui, comme on va le voir, forme la pierre angulaire de la présente publication.

A peine connut-on l'existence du précieux dépôt renfermé dans la bibliothèque de Saint-Vincent, que, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs érudits demandèrent à y puiser des documents. Dom Prosper Lévesque y trouva les matériaux de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle* <sup>2</sup>. Courchetet y recourut sans aucun doute pour écrire son histoire du cardinal, imprimée sans nom d'auteur en 1761, et réimprimée en 1784 à Bruxelles avec une préface historique et critique. Le savant Dom Berthod, de l'ordre des Bénédictins, que son ami l'abbé de Nelis avait fait associer à l'ancienne Académie impériale et royale de Bruxelles <sup>3</sup>, en détailla les richesses à ses collègues dans un travail intitulé : *Mémoire concernant quelques manuscrits de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon* <sup>4</sup>. Dès la fin de l'ancien régime, Dom Berthod lui-même, et après lui Dom Grappin, se

<sup>1</sup> *Ibidem* et *Papiers d'État*, t. I<sup>er</sup>, pp. xxviii et suiv., notice préliminaire de M. Weiss.

<sup>2</sup> Paris, 1755.

<sup>3</sup> Dom Anselme Berthod avait été appelé à Bruxelles par le gouvernement Autrichien, pour travailler à la continuation des *Acta sanctorum*. Il fut élu membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres le 14 octobre 1776 et mourut le 19 mars 1788. J'ai publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. III, pp. 445 et suivantes, douze lettres de dom Berthod à Mgr de Nelis, évêque d'Anvers, tirées de la belle bibliothèque de manuscrits de M<sup>r</sup> Emm. Neeffs à Malines.

<sup>4</sup> *Papiers d'État*, t. I<sup>er</sup>, pp. xxvii et suiv., notice préliminaire citée. — J. J. Thonissen, *Rapport séculaire sur les travaux de la classe des lettres de l'Académie royale de Bruxelles*, p. 18. — *Mémoires de l'Académie*, t. V, pp. 227 et suivantes.

proposèrent de faire des manuscrits de Granvelle l'objet d'un travail plus complet, et d'en livrer au moins les pièces essentielles à la publicité; mais la Révolution arrêta leurs projets<sup>1</sup>. Il appartenait à notre époque de les reprendre, de les agrandir, d'en commencer l'exécution. Puisse-t-il lui être donné de la parachever!

On sait que, par arrêté du 12 septembre 1854, M. Guizot, Ministre de l'instruction publique en France, établit à Besançon une commission chargée de diriger le dépouillement de la collection des papiers de Granvelle, et de faire un rapport détaillé sur les mesures qu'il conviendrait de prendre relativement à leur publication dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Cette commission, dont M. Weiss était le président, se réunit pour la première fois le 25 novembre suivant. En 1857, elle termina ses travaux préliminaires. Elle choisit pour sa publication le titre de : *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. Le premier volume qu'elle mit au jour parut en 1841 : il s'ouvrait par une charte de 1416 émanée du duc Jean-sans-Peur et octroyée à la commune de Louvain. Huit autres volumes se suivirent à divers intervalles. Le dernier d'entre eux, publié en 1852, se terminait par une lettre de Granvelle à Philippe II du 25 novembre 1565.

Les neuf volumes des *Papiers d'État* obtinrent un grand et légitime succès. Par le nombre, le choix, la liaison des documents qu'ils mettaient entre les mains du public, ils avaient immédiatement pris place parmi les sources principales de l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils ouvraient des horizons nouveaux, et livraient surtout aux historiens belges tout un ordre de faits, peu connus ou mal appréciés, concernant le règne de Charles-Quint et les premières années du règne de Philippe II. Si tous les amis des lettres his-

<sup>1</sup> *Papiers d'État, loco citato.*

toriques devaient désirer que la Commission de Besançon poursuivît son œuvre, les Belges, plus que personne, y étaient intéressés. La suspension de la publication des *Papiers d'État* laissait, en effet, dans les sources de l'histoire de la révolution des Pays-Bas une lacune dont un seul fait permet d'entrevoir la regrettable gravité : M. Groen van Prinsterer, le savant éditeur des *Archives ou correspondances de la maison d'Orange-Nassau*, après avoir consulté les papiers de Besançon, se vit obligé, en 1841, de donner une nouvelle édition du tome I<sup>er</sup> de sa collection <sup>1</sup>; et, comme le remarque le baron de Gerlache, M. Groen dans sa nouvelle édition modifia sur bien des points ses jugements, surtout en ce qui concerne Philippe II et le prince d'Orange <sup>2</sup>.

Plus de vingt ans cependant s'étaient écoulés depuis la publication du tome IX des *Papiers d'État*; on se demandait toujours dans le monde des lettres historiques si la Commission de Besançon comptait terminer son œuvre ou l'abandonner, quand, dans la séance de la Commission royale d'histoire du 7 juillet 1873, une communication de M. Gachard fit cesser les doutes. Après avoir rappelé qu'à diverses reprises la Commission s'était occupée de la collection de Besançon et de son importance <sup>3</sup>, M. Gachard apprit à ses collègues, en se fondant sur des renseignements sûrs : que le gouvernement français ne comptait pas continuer la publi-

<sup>1</sup> Groen van Prinsterer, *Archives ou correspondances inédites de la maison d'Orange-Nassau*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édition, p. ix : « La seconde édition de ce tome est devenue nécessaire par le succès de nos recherches à Besançon... »

<sup>2</sup> Baron de Gerlache, *Oeuvres complètes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 109, en note.

<sup>3</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. III, p. 25, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 529 ; t. XI, p. 5 ; t. XII, p. 5, etc., etc.



cation des *Papiers d'État*, les documents à y faire paraître ayant trop peu de rapports avec l'histoire de France; qu'au ministère de l'instruction publique à Paris on serait aujourd'hui disposé, si le gouvernement Belge en faisait la demande officielle, non-seulement à laisser copier et extraire à Besançon tous les documents qui nous intéresseraient dans les manuscrits de Granvelle, mais encore à nous donner, à condition que nous les publiions, les papiers déjà préparés pour les volumes subséquents des *Papiers d'État*.

L'accueil fait à cette communication fut tel qu'on devait l'attendre des sentiments patriotiques et du dévouement à la science historique des membres de la Commission. Ils décidèrent aussitôt de porter les informations données par M. Gachard à la connaissance de M le Ministre de l'intérieur, de lui exprimer le vœu que la légation Belge à Paris fut chargée de s'assurer des dispositions du gouvernement Français, et, si celles-ci étaient telles qu'on le rapportait, de lui demander de vouloir bien y donner suite. La Commission déclara en même temps qu'elle n'hésitait pas à accepter éventuellement la tâche de publier les correspondances, restées inédites dans la collection des manuscrits de Granvelle, relatives à l'histoire des Pays-Bas et en particulier à l'histoire de la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

M. Charles Delcour, Ministre de l'intérieur et ancien membre distingué de l'enseignement supérieur, ne pouvait manquer de s'associer aux sentiments de la Commission royale d'histoire, et de se prêter à ce qu'elle demandait de lui. Grâce à sa haute et bienveillante intervention, la légation Belge de Paris fit les démarches nécessaires auprès du gouvernement Français. Celui-ci, avec une munificence dont les lettres historiques Belges lui doi-

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>me</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, pp. 188, 189, 190.

vent une vive reconnaissance, se rendit au vœu qui lui était exprimé. Par une dépêche du 2 décembre 1874, M. le Ministre de l'intérieur put remettre à la Commission royale d'histoire cinq volumineuses liasses de copies des manuscrits de Granvelle, conservés à Besançon, qui avaient été préparées pour former autant de volumes des *Papiers d'État*. Sans perdre de temps, la Commission, dans sa séance du 4 janvier 1875, chargea M. Gachard d'examiner cette importante série de documents et de lui faire rapport sur la forme dans laquelle il serait le plus à propos de la publier <sup>1</sup>.

Le premier rapport de M. Gachard, déposé dans la séance du 5 avril 1875, ne renfermait pas de conclusion définitive. On pouvait le prévoir. L'éminent archiviste général du royaume, au courant des richesses accumulées dans les principaux dépôts d'archives de l'Europe, connaissant à fond les hommes et les choses du XVI<sup>e</sup> siècle auquel il a consacré de si nombreux et de si importants travaux, avait entrevu aussitôt, pour la publication des correspondances de Granvelle, les avantages de l'adoption d'un plan agrandi. La majeure partie des documents, dus à la munificence du gouvernement Français, étaient des documents dont Granvelle était le destinataire. N'était-il pas naturel d'y joindre les lettres écrites par Granvelle lui-même? M. Gachard fit connaître que le Ministère de l'intérieur faisait depuis quelque temps copier aux archives royales de Naples la correspondance originale du cardinal avec Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et avec Alexandre Farnèse. Il émit l'idée que peut-être on pourrait ajouter ces lettres aux autres afin que la Commission mit au jour la correspondance de Granvelle sur les troubles des Pays-Bas aussi complètement que possible <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 192; t. II, pp. 256, 237.

<sup>2</sup> *Ibidem*, 4<sup>e</sup> série, t. II, p. 289, 290.

Dès le 5 juillet, M. Gachard donna lecture de son rapport définitif. Il faisait remarquer qu'en comparant les liasses envoyées par le gouvernement Français avec les listes dressées par la Commission de Besançon, qui les accompagnaient, on constatait l'absence d'un certain nombre de pièces. Il signalait l'intérêt majeur que présentait la suite des lettres de Maximilien Morillon, vicaire général de Granvelle, « sorte de journal des événements » dont les Pays-Bas furent le théâtre durant la période qui commence aux » mouvements populaires de 1566 et finit à la conquête d'Anvers par » Alexandre Farnèse. » Il constatait que, parmi les lettres de Granvelle à Philippe II, rassemblées par la Commission de Besançon, plusieurs avaient déjà été publiées par lui, d'après les originaux conservés à Simancas, dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*; et que quelques autres, restées inédites, avaient été copiées à la Bibliothèque royale de Bruxelles sur des originaux contenus dans deux portefeuilles achetés en 1764 par le comte de Cobentzl à la vente de la bibliothèque des jésuites du faubourg Saint-Antoine à Paris. Il entretenait la Commission des lettres du cardinal reposant à Simancas, à Vienne, à Turin, dans les archives Farnésiennes à Naples, dont les Archives du royaume possédaient déjà des copies par ses soins ou dont la copie étaient demandée. « Si la Commission, » disait-il, vote la publication de la correspondance venue de Besançon, il » me semble qu'il convient, je dirai même qu'il est indispensable d'y réunir » non pas toutes les séries de lettres dont je viens de faire l'énumération, » mais celles qui correspondent par leurs dates aux vingt années qu'em- » brasse cette correspondance » : c'est-à-dire de 1566 à 1586.

» La réunion de ces diverses séries de lettres formerait un ensemble de » documents qui jetteraient de vives et abondantes lumières sur l'une des

» périodes les plus troublées de nos annales : elle constituerait un monument historique qui prendrait rang parmi ceux dont notre époque s'honore. J'ajouterai qu'on pourrait enfin, quand toutes ces correspondances auraient été mises au jour, porter un jugement définitif sur le cardinal de Granvelle qui a été l'objet d'appréciations si contradictoires. » M. Gachard exprimait l'espoir que M. le Ministre de l'intérieur mettrait à la disposition de la Commission, dès qu'on lui en aurait fait la demande, les copies faites par ses soins à Simancas lors de ses deux voyages en Espagne; les copies faites sur les portefeuilles de la Bibliothèque royale; les copies faites à Naples par un savant hongrois, M. Léopold Ováry, avec l'assentiment du gouvernement Belge. Il terminait son rapport en formulant la proposition suivante :

« Il sera formé — des lettres reçues et écrites par le cardinal de Granvelle, dont le gouvernement Français nous a remis des copies; de celles qui existent, en minute et en original, à la Bibliothèque royale de Bruxelles; de celles dont les copies ont été faites aux Archives royales de Simancas; de celles enfin qui ont été ou qui seront encore copiées aux Archives royales de Naples, — une collection qui sera publiée sous le titre de *Correspondance du cardinal de Granvelle, 1566-1586*.

» Quant aux pièces étrangères à cette *correspondance*, l'éditeur fera usage de celles qui se rapportent aux affaires des Pays-Bas et qui sont inédites, soit par analyse ou extrait, dans les notes insérées aux bas des pages, soit sous la forme d'*appendices* placés à la fin des volumes, suivant le degré d'intérêt qu'elles lui paraîtront offrir. La *Correspondance du cardinal de Granvelle* de 1566 à 1586 fera six ou sept volumes in-4<sup>o</sup>. »

La Commission royale d'histoire s'empressa de donner un plein et entier

assentiment aux conclusions de M. Gachard. Dans la même séance, elle me fit l'honneur de me désigner pour faire la publication dont elle venait de fixer les bases; et, M. le Ministre de l'intérieur ayant approuvé les résolutions prises et donné les autorisations nécessaires, je fus mis, dès le mois de septembre, en possession des documents visés dans le rapport du savant archiviste général <sup>1</sup>. Celui-ci voulut bien y ajouter, peu après, avec l'autorisation du Ministère, une série de lettres de Granvelle, déjà analysées dans la *Correspondance de Philippe II*, mais dont le texte était destiné à paraître un jour à la suite du *Précis*, et toutes les lettres de Granvelle qu'il avait rapportées lors de son second voyage à Simancas <sup>2</sup>.

Je tenais à mettre les détails qui précèdent sous les yeux des lecteurs pour avoir l'occasion de remplir un devoir de justice. Il fallait qu'aux premières pages de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* son éditeur montrât comment la munificence du gouvernement Français, d'une part, les longues et intelligentes recherches de M. Gachard de l'autre, en avaient rendu la publication possible, et comment le plan général de la publication avait encore pour auteur M. Gachard.

Il s'agit maintenant d'exposer, aussi brièvement que possible, la suite des travaux préliminaires personnels que j'ai cru devoir faire avant de livrer le premier volume à l'imprimeur.

Mis en possession des documents rassemblés par le gouvernement Français et par M. Gachard, mon premier soin fut, tout en les classant par ordre chronologique sans distinction de provenance, de les examiner à un triple point de vue extrinsèque. Je notai l'état matériel dans lequel les pièces

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. II, pp. 347 et suiv.; t. III, pp. 3, 7.

<sup>2</sup> Voir, par rapport à ces lettres, la *Correspondance de Philippe II*, t. II, *Introduction*, pp. LXVIII et suiv.

m'avaient été remises ainsi que leur nature propre, distinguant les lettres des documents accessoires, distinguant les copies intégrales des extraits, des analyses, des fragments, les copies vierges de tout travail des copies déjà préparées pour l'impression. Je recherchai, dans la mesure du possible, quels étaient, parmi mes documents, ceux qui avaient été déjà publiés soit par extrait, soit dans leur intégralité. Je tins note en même temps des lettres adressées à Granvelle, ou écrites par lui, dont les grandes collections historiques constataient l'existence, dont elles donnaient la substance ou le texte complet, et dont la copie ne se trouvait pas parmi nos manuscrits.

Le classement des matériaux me permit de constater l'existence de près de quatorze cents lettres différentes, et de préciser quelles étaient les pièces, distraites des liasses françaises, dont M. Gachard avait déjà signalé l'absence. Leur mise en regard des collections imprimées, notamment de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, éditée par M. Gachard, des *Archives ou correspondances inédites de la maison d'Orange Nassau*, de M. Groen, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire* et des *Bulletins de l'Académie royale*, des *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura* sur lesquels M. Gauthier, archiviste du Doubs, attira spontanément notre attention, établit : qu'un certain nombre de nos documents manuscrits avaient déjà été publiés par extrait, par analyse ou en entier; que plus de deux cents lettres écrites ou reçues par le cardinal, dont on ne trouvait aucune trace dans nos manuscrits, avaient déjà reçu une large publicité. Pour ce qui concerne l'état matériel des pièces, je constatai une différence notable entre celles qui m'avaient été remises par M. Gachard et celles qui avaient passé par les mains de l'ancienne Commission de Besançon.

Les documents venant de Simancas, de Naples, de Bruxelles, etc., étaient des documents intacts; c'étaient des copies intégrales : et si quelques-uns d'entre eux n'étaient que des extraits de pièces plus étendues, ces extraits avaient été faits précisément au point de vue de l'Histoire des Pays-Bas. Je n'avais plus à m'en occuper; je pouvais les publier tels que M. Gachard les aurait publiés lui-même.

Les liasses Françaises, au contraire, me mettaient en présence de lettres et de documents qui avaient déjà fait l'objet d'un travail approfondi. Comme je le disais à la Commission royale d'histoire, dans la séance du 8 novembre 1875 : « Les savants chargés par le gouvernement Français de » préparer la publication des *Correspondances du cardinal* ont eu entre les » mains une foule de lettres, écrites ou reçues par lui, dont on trouve la » trace dans les notes marginales des pièces copiées, et dont ils ont laissé le » texte de côté, comme présentant à leur point de vue trop peu d'intérêt, » ou comme faisant double emploi avec d'autres lettres. Puis, sur ces docu- » ments copiés eux-mêmes on s'est livré à un travail nouveau de simplifi- » cation et de triage. Enfin, les pièces, définitivement destinées à la publica- » tion, ont été préparées pour être remises à l'imprimeur. Une foule d'entre » elles sont chargées de *ratures*, d'accolades accompagnées du signe » *delenda*, de notes historiques, de notes prises dans des correspondances » dont on n'a pas le texte. D'autres n'ont ni commencement ni fin. D'autres » encore sont brusquement interrompues au milieu d'une phrase, quand » la phrase est accompagnée du *delenda* fatal <sup>1</sup>... » De plus les liasses françaises commençaient par une lettre de Morillon du 18 juillet 1566; et comme les *Papiers d'État* se terminaient au 20 novembre 1565, les richesses

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. III, pp. 7 et suiv.

de la collection de Besançon ne nous donnaient rien pour la majeure partie de l'année 1566, si bien nommée par nos ancêtres *het wonderjaar*.

Cet état des choses m'imposait nécessairement un travail nouveau dont la collection de Besançon devait être l'objectif. Sans doute, la publication intégrale ou quasi intégrale de cette collection était une entreprise impossible et inutile. Le public lettré aurait été noyé dans une mer de documents, et les budgets se seraient refusés à la dépense. Le choix des documents, fait par la Commission de Besançon, était médité et judicieux. En publiant les pièces venues de France, dans l'état où elles se trouvaient, la Commission royale d'histoire mettait en tout état de cause sa responsabilité à couvert derrière celle de la Commission naguère constituée par le gouvernement Français. Mais, d'autre part, des pièces jugées accessoires par des savants Français, si au courant qu'ils fussent des besoins de la science, pouvaient avoir pour les Belges un intérêt majeur. Des passages, effacés ou omis par eux, étaient peut-être de telle nature que des éditeurs Belges n'eussent eu garde de les omettre. Enfin, puisque la collection de Besançon contenait des matériaux si considérables et si bien classés, il était naturel, avant de commencer l'impression des correspondances, de chercher à en tirer le plus large parti possible.

Je me décidai d'emblée à faire imprimer, en dépit des *delenda* mis en marge par la Commission de Besançon, et en dépit des ratures au trait faites par elle sur certains membres de phrases sans effacer le texte, tout ce qui dans les copies venues de France concernait les affaires politiques des Pays-Bas. Je me décidai ensuite à essayer, en même temps, de combler les principales lacunes que présentaient ces copies, et de me procurer des copies intégrales des lettres non préparées par la Commission de Besançon



dont la publication pouvait avoir de l'intérêt pour les affaires des Pays-Bas.

Tandis qu'à ma demande la Commission royale d'histoire s'adressait de rechef au ministère Français pour obtenir communication des pièces distraites des liasses de Besançon <sup>1</sup>, je m'occupai à dresser deux listes de *desiderata* : l'une indiquant les copies à compléter, l'autre indiquant les copies à faire. La première de ces listes fut le résultat d'un travail minutieux mais simple. Il s'agissait de vérifier un à un les documents, de marquer la phrase finale de ceux d'entre eux qui n'étaient pas complets, de marquer les phrases encadrant les lacunes dans ceux dont le texte était interrompu. La seconde liste fut plus difficile à dresser. J'en trouvai les éléments dans trois sources différentes. Une foule de lettres de Morillon et d'autres correspondants du cardinal étaient indiquées, en marge des copies de Besançon, avec leur date et la mention du volume où elles étaient renfermées. D'autres étaient mentionnées par extrait ou par analyse dans les divers tomes de la première série ou dans le *Supplément* à la première série des *Archives* de M. Groen. D'autres, enfin, étaient résumées dans les remarquables analyses des *manuscrits de Granvelle conservés à Besançon*, faites à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'abbé de Nelis par le savant bénédictin dom Berthod, et conservées à la Bibliothèque royale <sup>2</sup>. Avec l'assentiment de la Commission, et sur ma demande, ces deux listes furent envoyées par M. Gachard à M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Besançon. Elles compre-

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 157.

<sup>2</sup> Ces manuscrits sont cotés actuellement sous les n<sup>os</sup> 16094 et 16107. Ils sont repris sous les n<sup>os</sup> 361-364 dans la *Bibliotheca Hulthemica*, p. 106.

naient plus de deux cents numéros pour la période comprise entre le 25 novembre 1565 et le 30 décembre 1566. Elles furent suivies de plusieurs autres concernant les années subséquentes.

Les démarches faites à Paris n'eurent pas de résultats importants. Par une dépêche du 22 février 1876, S. Ex. M. Wallon, Ministre de l'instruction publique, fit savoir à la Commission que, depuis la mort de M. Weiss, la publication des lettres de Granvelle avait subi beaucoup de modifications, qu'il était devenu fort difficile de se rendre un compte exact des pièces utilisées ou mises en réserve, et que l'administration avait remis au gouvernement Belge tous les paquets qu'elle possédait. Son Ex. ajoutait qu'Elle avait fait faire de nouvelles recherches dans les bureaux. Elle envoyait encore quelques copies; mais Elle faisait observer que la plupart d'entre celles-ci étaient déjà imprimées : ce qui se trouva exact<sup>1</sup>.

On peut se consoler de ce léger contre-temps, fort explicable d'ailleurs : d'abord, parce que les pièces les plus importantes destinées à entrer dans les *Correspondances de Granvelle*, qui manquaient dans les liasses Françaises, ont fini par se retrouver dans d'autres dépôts d'archives; ensuite et surtout parce que les démarches faites à Besançon furent couronnées d'un entier succès.

L'honorable M. Auguste Castan était invité à faire un travail aussi fastidieux que difficile. Si les lettres indiquées en marge des copies Françaises étaient aisées à retrouver, à raison de la précision des citations de date et de volume, il n'en était pas de même de toutes les lettres analysées par dom Berthod, et moins encore de celles que citait M. Groen, sans aucune indi-

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 157.

cation de volume et parfois avec une date erronée <sup>1</sup>. M. Castan se mit à la disposition de la Commission avec un zèle, un dévouement, un tact intelligent au-dessus de tout éloge; et, par la façon dont il s'acquitta de la tâche ingrate qu'on lui demandait de remplir, il doit être rangé parmi nos collaborateurs les plus utiles <sup>2</sup>. Au bout de peu de semaines il parvint à remplir les listes de *desiderata* qu'on lui avait envoyées; il grossit même le contingent de ses documents de plusieurs lettres et de plusieurs extraits qu'il jugeait, à bon droit, propres à entrer dans notre publication.

Pendant que M. Castan travaillait ainsi à Besançon, je crus devoir tenter directement ou indirectement l'exploration de quelques dépôts publics et de quelques collections privées où peut-être se rencontreraient des lettres de Granvelle et de ses correspondants : les archives de la sérénissime maison d'Arenberg, héritière des ducs d'Arschot; les archives de cet archevêché de Malines dont Granvelle avait été le premier titulaire; celles de l'évêché de

<sup>1</sup> On verra dans le cours de ce volume quelques exemples de ces erreurs de date redressées par M. Aug. Castan.

<sup>2</sup> C'est encore, grâce aux soins obligeants de M. Aug. Castan, qu'il nous a été possible de faire reproduire par M. J. Franck, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale, le portrait de Granvelle qui accompagne le 1<sup>er</sup> volume de cette *Correspondance*. Dans l'*Inventaire des meubles de la maison de Granvelle*, fait en 1607, à la mort de François Perrenot, comte de Cantecroix, le dernier des descendants mâles et légitimes de la famille du chancelier de Granvelle, inventaire conservé à la Bibliothèque de Besançon, ce portrait est décrit dans les termes suivants : « Pourtrait de fut monsieur le cardinal de Grauvelle, sur lame de cuivre, de la main de Scipion Gaetan, d'haulteur de deux pieds unze polces et demy, large de deux pieds un polce, moture noire. » M. Castan qui a publié l'*inventaire*, dont il vient d'être question, dans sa *Monographie du palais de Granvelle à Besançon*, ajoute en note, sous le nom de Scipion Gaetan, p. 55 : « Pulzone (Scipion) appelé Gaëtano du nom de la ville de Gaète où il naquit vers 1550 : son habileté dans le portrait l'a fait aussi surnommer le Van Dyck de l'école romaine... »

Tournai que Morillon avait gouverné à la fin de sa carrière; les nombreux et riches manuscrits de la Bibliothèque royale; les archives conservées dans les châteaux de Chimay et de Beaumont par la maison des princes de Chimay, héritière elle aussi des Croy; quelques dépôts, au moins, de la ville de Rome où Granvelle avait résidé et avec laquelle, comme prince de l'Église et comme ministre du Roi catholique, il avait entretenu des relations si suivies.

Partout je rencontrai un accueil plein de bienveillance, si partout les résultats des travaux entrepris ne furent pas couronnés de succès. Son Altesse sérénissime le prince Charles d'Arenberg voulut bien faire procéder dans les archives de sa maison à des recherches approfondies : elles n'aboutirent qu'à constater l'absence complète de documents politiques ou de lettres concernant Granvelle et son époque. Mes investigations personnelles dans les archives de l'archevêché de Malines, que Son Éminence Mgr le cardinal Dechamps m'ouvrit libéralement, ainsi que les recherches faites à ma sollicitation, et sur l'ordre de Sa Grandeur, Mgr Dumont, dans les archives de l'évêché de Tournai, demeurèrent également stériles.

Si l'on ne trouve pas à Malines de correspondances du premier archevêque de notre métropole, c'est sans doute parce que Granvelle ne résida guère dans sa ville archiépiscopale; parce qu'il gardait dans ses propres archives les documents et les dépêches dont il était le destinataire; parce que les lettres adressées par lui à Maximilien Morillon étaient en général des lettres personnelles concernant plus les affaires de l'État que celles de l'Église, et dont Morillon disposait comme il l'entendait.

Pour ce qui concerne les archives de l'évêché de Tournai et celles de la sérénissime maison d'Arenberg, j'aurais pu me dispenser de toute tentative,

si, d'une part, j'avais eu alors entre les mains le tome 1<sup>er</sup> de la publication faite par M. Gachard sur les manuscrits concernant les Pays-Bas conservés à la Bibliothèque nationale à Paris <sup>1</sup>, si, d'autre part, j'avais été au fait de certains précédents. On constate, en effet, par le volume de M. Gachard, que les archives de l'évêché de Tournai ont subi de nombreuses vicissitudes, et qu'une foule de documents anciens en ont été soustraits à diverses époques <sup>2</sup>; et j'appris après coup que du vivant de S. A. S. le feu duc Prosper, les archives de la maison d'Arenberg avaient déjà été explorées en vain, à la demande d'un historien distingué, à propos des événements du XVI<sup>e</sup> siècle.

A la Bibliothèque royale de Bruxelles et à Rome, je fus plus heureux. En étudiant les manuscrits de la Bibliothèque royale, avec le concours empressé de M. Ch. Ruelens, je fis une moisson abondante. Les portefeuilles provenant des jésuites du faubourg Saint-Antoine de Paris <sup>3</sup> n'étaient pas les seuls qui intéressaient notre publication. Je retrouvai, peu à peu, de nombreuses lettres adressées au cardinal par divers souverains du XVI<sup>e</sup> siècle, par des évêques allemands, par Philippe de Croy, duc d'Arschot, par l'évêque Guillaume Lindanus, etc; une longue série de lettres de don Fernand de Lannoy, son beau-frère <sup>4</sup>; une foule de lettres de Morillon de diverses époques et notamment de l'année 1576 <sup>5</sup>, qui ne se trouvaient pas dans les manuscrits dont j'étais en possession.

<sup>1</sup> LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE A PARIS, *Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique.*

<sup>2</sup> Pages 518, 519.

<sup>3</sup> Cotés aujourd'hui sous les n<sup>os</sup> 9472 et 9473.

<sup>4</sup> Dans les manuscrits cotés sous les n<sup>os</sup> 16096, 16097, 16098, 16099, 16100, 18013, 18014, etc.

<sup>5</sup> Recueils cotés sous les n<sup>os</sup> 16085 et 16096.

A Rome, MM. Hugo et Luigi Boncompagni Ludovisi, des ducs de Sora, voulurent bien se charger de faire faire des recherches dans les principales bibliothèques particulières de Rome. Par leurs soins notre collection s'est enrichie de plusieurs lettres de Granvelle au cardinal Alexandre Farnèse, copiées à la bibliothèque des princes Barberini par M. Ludovico Passarini.

Grâce à l'intervention affectueuse de Mgr Victor, baron Vanden Branden de Reeth, camérier secret de Sa Sainteté et président du collège Belge à Rome, et grâce à la haute influence de Mgr Vanutelli, naguère auditeur de la nonciature à Bruxelles, pro-substitut de la secrétairerie d'État, j'obtins la copie d'un certain nombre de lettres, échangées entre le cardinal de Granvelle et les légats pontificaux près le concile de Trente, extraites des archives secrètes du Vatican <sup>1</sup>.

La bienveillance des princes de la maison de Chimay me permettra de grossir ma publication de plusieurs documents importants.

J'ajouterai, enfin, que divers amis des lettres historiques prirent les devants pour me signaler des documents isolés ou pour m'en procurer des copies. Leurs noms se retrouveront en regard des pièces dues à leur obligeance. Je ne puis les citer tous ici. Je dois me borner à nommer de-rechef M. Gauthier, archiviste du département du Doubs. Il nous envoya une longue liste de lettres inédites de Granvelle; et, à notre demande, il nous fit parvenir la copie de celles que leur date ou leur intérêt exceptionnel appelaient à prendre place dans la présente publication <sup>2</sup>.

Dans la séance du 3 juillet 1876, la Commission royale d'histoire résolut à l'unanimité des voix huit questions que j'avais posées dans la séance du

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, p. 4.

<sup>2</sup> *Ibidem*, 4<sup>e</sup> série, t. III, pp. 160 et suiv.

5 avril, pour fixer définitivement les bases sur lesquelles devait s'élever la *Correspondance du cardinal de Granvelle*. Il fut décidé en substance :

1<sup>o</sup> Que pour rattacher sans solution de continuité les *Papiers d'État* à la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, celle-ci prendrait pour point de départ le 20 novembre 1565;

2<sup>c</sup> Que parmi les lettres adressées à Granvelle ou écrites par lui, analysées ou publiées dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*<sup>1</sup>, celles dont le texte devait être publié à la suite du *Précis*, seraient insérées dans la correspondance de Granvelle, et les autres seulement indiquées avec une courte analyse;

3<sup>o</sup> Que toutes les lettres de Granvelle ou à Granvelle, publiées dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire ou dans d'autres collections académiques seraient indiquées; que les plus importantes seraient publiées de nouveau en entier, et que celles dont l'intérêt n'est que secondaire feraient l'objet d'une analyse.

4<sup>o</sup> Que toutes les lettres imprimées dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, ignorés en Belgique, seraient réimprimées dans la *Correspondance* si elles intéressent les affaires des Pays-Bas où si elles peuvent jeter du jour sur le caractère du cardinal; que les lettres, insérées dans les *Archives* de M. Groen van Prinsterer, seraient réimprimées si elles ont une véritable importance où si elles sont nécessaires pour l'intelligence des lettres précédentes ou subséquentes, et sinon simplement indiquées.

5<sup>o</sup> Que l'éditeur laissera de côté, à moins qu'ils ne servent à faire connaître le caractère du cardinal, sa situation, son influence, les détails de

<sup>1</sup> Avec l'assentiment de M. Gachard, qui demandera à cet effet l'autorisation de M. le Ministre de l'intérieur.

famille et les faits étrangers à la politique se trouvant dans les lettres.

6° Que les documents étrangers à la correspondance de Granvelle, provenant du ministère Français, seront publiés sous forme d'*appendices* s'ils ont une valeur historique et s'ils sont inédits.

7° Que l'éditeur jouira d'une grande latitude pour décider s'il faut publier le texte entier des lettres ou se borner à une simple analyse en annotant une lettre au moyen d'une autre, mais en posant en principe que la publication du texte sera la règle et la mention par extrait l'exception.

8° Qu'on suivrait à l'égard des lettres espagnoles et italiennes le système adopté par les éditeurs des *Papiers d'Etat*, c'est-à-dire que ces lettres seraient accompagnées d'une traduction française, complète ou sommaire, suivant leur importance<sup>1</sup>.

Si j'ai résumé ici ces décisions c'est pour épargner au lecteur des explications, d'ailleurs indispensables, et qui sous une autre forme auraient été plus longues et peut-être moins claires. Elles ne demandent ni développements ni commentaires. Une seule d'entre elles a dû nécessairement être rapportée au moment de l'exécution, c'est la sixième. Une autre, au contraire, la quatrième, a reçu une interprétation extensive.

En présence de l'accumulation successive des documents, j'ai cru, avec l'assentiment de mes collègues, qu'il ne fallait abuser ni des bonnes dispositions du public ni des ressources que le gouvernement veut bien mettre à la disposition de la Commission royale d'histoire. Je me suis donc décidé à élaguer de la *Correspondance du Cardinal* tout ce qui n'a pas été écrit soit à Granvelle, soit par lui, à insérer les documents accessoires dans les

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. III, pp. 378, 379, 380, 381.



*Bulletins* de la Commission, à ne les publier en note ou en appendice que dans des cas exceptionnels <sup>1</sup>.

La mention faite des *Mémoires de la Société littéraire du Jura*, qu'on trouve dans la quatrième décision, sera censée faite à titre d'exemple. Lorsque des lettres, adressées à Granvelle ou écrites par lui, seront trouvées dans des ouvrages peu connus en Belgique, je me ferai un devoir non-seulement d'en rappeler l'existence, mais encore de les reproduire, soit dans leur intégralité, soit par extraits, suivant leur importance. Dès l'année 1849, M. le docteur Hoffman, de Hambourg, appelait l'attention de la commission, à raison des documents qu'il renfermait sur Granvelle et ses rapports avec divers princes allemands, sur un ouvrage intitulé : *Beytraëge zur Erläuterung der Civil-Kirchen und gelehrten Historie der Herzogthümer Schleswig und Holstein*, in-4<sup>o</sup>, 1747 <sup>2</sup>. Cet ouvrage, édité par J.-F. Knoot, ne se trouve pas à la Bibliothèque royale. M. Émile de Borchgrave, conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges à Berlin, et membre de l'Académie royale de Belgique, a bien voulu se charger de l'examiner à la Bibliothèque de Berlin; et après avoir constaté qu'il renferme diverses lettres des années 1583-1584, dont Granvelle est le signataire ou le destinataire, il s'est mis en devoir d'obtenir du gouvernement impérial et royal que le volume fût mis à ma disposition. Sans doute le fait dont je viens de parler ne sera pas isolé, et je saisis l'occasion de faire un appel aux amis des lettres historiques des pays où, grâce aux échanges académiques, pénétrera la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, pour qu'ils appellent l'attention de son éditeur sur les publications locales, ignorées en Belgique, dans lesquelles il pourrait trouver des documents.

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4<sup>e</sup> série, t. V, pp. 9 et 10.

<sup>2</sup> *Ibidem*, 5<sup>e</sup> série, t. X, pp. 5, 6.

Les indications qu'il me reste à donner par rapport à la forme matérielle de la présente publication sont peu nombreuses.

Les lettres se suivent par ordre chronologique et chacune d'elles porte en tête la mention du dépôt où elle a été copiée. Les lettres tirées de la collection de Besançon sont marquées des *initiales* M. F. quand leur texte a été copié pour la Commission de Besançon; de l'initiale C quand le texte publié a été fourni par M.<sup>s</sup> Aug. Castan; de la formule M. F. *complétée par C*, quand M. Castan a dû compléter la copie préparée par la Commission de Besançon. Les lettres tirées des archives du département du Doubs, envoyées par M. Gauthier, portent l'initiale G; celles qui viennent du Vatican les initiales du préfet des archives, C. C. P. En tête des lettres isolées on a pris soin d'indiquer le nom de celui qui les a envoyées. Les lettres qui proviennent des archives de Simancas et des archives Farnésiennes de Naples, ainsi que celles dont j'ai pris ou vérifié moi-même la copie, ne portent aucun signe spécial. Pour les dernières ce signe était sans objet. Pour les autres il était inutile dès qu'on prenait soin de rappeler d'avance que *toutes indistinctement* ont été copiées par les soins de M. Gachard et fournies par lui.

De même que dans les *Papiers d'État*<sup>1</sup> et dans les *Archives ou Correspondances inédites de la maison d'Orange-Nassau*<sup>2</sup>, des points..... indiquent les lacunes existant dans les copies dont la Commission royale d'histoire est en possession, ou les suppressions de passages oiseux qui ont été faites en exécution de la cinquième des décisions de la Commission dont il a été question plus haut. On remarquera que certaines lettres de Morillon

<sup>1</sup> Tome I<sup>er</sup>, p. Ltv, notice préliminaire.

<sup>2</sup> Tome I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édition, p. 41.

sont réduites à quelques paragraphes, tandis que d'autres de la même époque, ou du même jour, ont une grande étendue. C'est que le fidèle et méthodique correspondant de Granvelle, distinguait ses dépêches en trois catégories : *publicorum*, *variorum*, *privatorum*. Dans les premières, sauf exception, tout a trait à la politique. Dans les dernières, c'est par hasard qu'on trouve à glaner çà et là des appréciations sur les événements, ou l'indication de faits oubliés dans les lettres *publicorum*; elles sont consacrées aux intérêts privés que le cardinal avait dans les Pays-Bas, et dont la gestion était confiée à Morillon, au maître des comptes Viron et à Pierre Bordey <sup>1</sup>. Si j'ai laissé de côté les affaires de sous et deniers, de baux, de ventes et d'achats, qui n'ont aucun intérêt pour la postérité, je me suis permis d'outrepasser quelque peu les décisions de la Commission en imprimant les détails épars propres à servir à l'histoire de l'art, à l'histoire des artistes, et même parfois à l'histoire des mœurs et des usages.

Le cardinal et le prévôt Maximilien Morillon se servaient d'un chiffre pour correspondre ensemble. D'habitude ils désignent le Roi par la lettre B, Marguerite de Parme par la lettre A, Granvelle par un D, les seigneurs de l'opposition considérés collectivement par un Z, le duc d'Arshot par un C, le comte d'Egmont par un 3, le prince d'Orange par un 6, le comte Louis de Nassau par le chiffre 49, Morillon lui-même par le chiffre 46. *Fato*, c'est le magistrat des villes, *Italiam* le peuple, *Multum* l'Espagne, *Primus* la venue du Roi, *Ille* l'Allemagne, *Tu* la religion, *Tytire* l'inquisition, *Troix* le conseil d'État, *Qui* le conseil des Finances, etc. On a suivi naturellement le système déjà adopté et par les éditeurs des *Papiers d'État* et par M. Groen

<sup>1</sup> On trouvera des détails sur ces trois personnages dans le corps du volume, pp. 12, 43, 57.

van Prinsterer <sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'on a publié des textes déchiffrés, mettant le pluriel au lieu du singulier quand la contexture grammaticale de la phrase déchiffrée l'exige, mais laissant souvent Morillon parler du cardinal à la troisième personne, et dire, par exemple, Granvelle au lieu de Votre Seigneurie. Le déchiffrement des copies préparées par la Commission de Besançon a été fait par elle. Dans les copies faites par M. Castan, la traduction de chaque sigle ou chiffre se trouve en regard. Dans les nombreuses lettres de Morillon, que possède la Bibliothèque royale, le déchiffrement interlinéaire est souvent fait de la main du cardinal lui-même. On trouvera à la page 19 du présent volume une lettre du prévôt, avec les chiffres entre crochets et leur déchiffrement en regard, imprimée dans cette forme à titre de curiosité.

Dans la traduction des lettres espagnoles je me suis attaché, autant que possible, à rendre le sens littéral, fût-ce même au détriment de l'élégance de la phrase. Pour ce travail, souvent fort difficile, j'ai été aidé du concours dévoué de mon collègue à l'Université catholique de Louvain, M. le professeur Louis Cousin, qui a vécu de longues années en Espagne, et auquel j'aime à exprimer ici toute ma reconnaissance.

Enfin chaque volume sera accompagné de deux tables : une table chronologique des lettres publiées ; une table alphabétique des principales matières et des principaux personnages dont il est question dans les lettres elles-mêmes ou dans les notes qui les accompagnent.

Laissant désormais de côté ce qui concerne la forme matérielle de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, je dois au public quelques explications au sujet des nombreuses notes biographiques et historiques qui

<sup>1</sup> *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édition, p. 31.

accompagnent les documents. Je ne pouvais à aucun titre prétendre à l'honneur d'avoir exhumé de la poussière des archives la presque totalité des lettres que je livrais à la publicité. Je me devais dès lors à moi-même, et je devais à la Commission royale d'histoire, de chercher au moins, par un travail personnel, à entourer ces lettres d'éclaircissements propres à faciliter le travail de ceux qui les consulteraient.

Comme la *Correspondance du Cardinal de Granvelle* est destinée à faire suite, et pour ainsi dire corps, avec les *Papiers d'Etat*, j'ai été amené naturellement à renvoyer, pour l'explication d'une foule des pièces que je publiais dans le premier volume, aux beaux volumes édités par la Commission de Besançon. Mais ce premier travail était loin d'être suffisant.

Il en est de l'étude de la grande histoire comme de l'administration de la justice. L'historien comme le juge doit toujours avoir présent à l'esprit la maxime de la sagesse antique : *et audiatur altera pars*. Si ses appréciations sur les événements lui sont dictées par les convictions religieuses et politiques qui dominent son âme, il ne peut avoir de base fixe pour asseoir ses appréciations qu'en contrôlant, au moyen d'un débat contradictoire, l'existence des faits, leur nature, le détail des circonstances qui les ont accompagnés. Mise en regard de la *Correspondance de Philippe II*, des lettres françaises de Marguerite de Parme éditées par Foppens <sup>1</sup>, par le baron de Reiffenberg <sup>2</sup>, par M. Gachard <sup>3</sup>, des *Archives ou correspondances inédites*

<sup>1</sup> *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre sous Philippe II, roi d'Espagne, du père Famien Struda et d'autres auteurs.* Amsterdam, 1729.

<sup>2</sup> *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, suivie des interrogatoires du comte d'Égmont et de quelques autres pièces,* publiée pour la première fois par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1842. Éditée par la Société des Bibliophiles belges.

<sup>3</sup> *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II,* publiée par M. Gachard, tomes I et II. Bruxelles, 1867, 1870.

*de la maison d'Orange-Nassau*, éditées par M. Groen van Prinsterer, la *Correspondance du Cardinal de Granvelle* et les *Papiers d'État* ont un caractère spécial et accentué. Sans doute, l'on se tromperait fort si l'on croyait y trouver une apologie sans réserve de tous les hommes appartenant au mouvement catholique et royaliste : maint de ces hommes y est égratigné jusqu'au sang dans les confidences de l'amitié comptant, comme je le disais plus haut, sur la discrétion la plus absolue, et s'exprimant avec la liberté de langage la plus familière. Mais dans la grande enquête à laquelle notre époque s'est livrée sur la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle, ces deux collections, prises dans leur ensemble et par suite du caractère et de la situation des principaux correspondants du cardinal, constituent le dossier des témoins Belges et catholiques. Or, si ce dossier, par la force même des choses, n'a pu guère être consulté jusqu'à nos jours sinon d'une façon fort incomplète ; si ce sera désormais pour tous les historiens un devoir rigoureux de l'étudier à l'égal des autres pièces du procès, ce ne peut être la pensée de personne que seul il constitue toute l'histoire de la révolution. Les personnages dont il résume le témoignage sont hommes. Ils peuvent se tromper comme leurs adversaires. Ils peuvent, comme ces derniers, parler souvent sous l'empire de leurs passions et d'animosités naturelles. Pour fixer avec une pleine certitude les faits dont ils s'occupent dans leurs correspondances, il faut mettre leur témoignage en présence de la déposition officielle du gouvernement de Bruxelles, qu'on trouve dans les lettres françaises de Marguerite de Parme, du témoignage intime de Marguerite, de ses successeurs au gouvernement général, à certains égards de Philippe II lui-même, renfermé dans la *Correspondance de Philippe II*, de la déposition du parti d'action, du prince d'Orange, des réformés, con-

signée dans les *Archives* de M. Groen. Il faut encore aller plus loin et tenir compte des données fournies par les nombreux mémoires relatifs au XVI<sup>e</sup> siècle, édités par la *Société de l'Histoire de Belgique*, Pontus-Payen, Pasquier de le Barre. Nicolas Soldoyer, Jacques de Wesenbeke, Martin del Rio, etc.; d'innombrables monographies, publiées d'après des sources locales; de nombreuses collections méthodiques de documents officiels contemporains, parmi lesquelles je citerai en passant celles de Marcus et de van Hasselt, celles de MM. Diegerick. de Coussemaker, Cuypers-van Velthoven, ainsi que les annexes et appendices des travaux de M. van Vloten sur la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

Sans avoir la prétention d'achever le travail de comparaison et de contrôle que j'indique, j'en ai rassemblé les principaux éléments au fur et à mesure que j'avais. J'ai tâché, sur les points essentiels, de mettre la *Correspondance du Cardinal de Granvelle* en rapport avec les grandes publications historiques et avec une foule de publications locales et de monographies; de vérifier par là même l'exactitude des faits qui y sont rapportés; de combler les lacunes qu'on y rencontre; de signaler les erreurs de fait — bien rares — qu'on y trouve; de démêler les circonstances qui expliquent les commentaires dont l'énonciation des faits est souvent accompagnée.

<sup>1</sup> Jacob Marcus, *Sentencien en Indadingen van den Hertog van Alba*, etc., Amsterdam, 1755. — *Stukken voor de Vaderlandsche Historie uit de verzameling van G. van Hasselt*, Amsterdam et Arnhem, 1792. — Éd. de Coussemaker, *Troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans la Flandre maritime, 1560-1570*. Documents originaux. — Diegerick, *Archives d'Ypres; documents du XVI<sup>e</sup> siècle faisant suite à l'Inventaire des chartres*. — Prosper Cuypers-van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des Troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans le Brabant septentrional*. — Van Vloten, *De Nederlanden onder koning Filips II, et Nederlands opstand tegen Spanje*.

La *Correspondance du Cardinal de Granvelle* a un autre caractère spécial, qu'elle doit surtout aux nombreuses lettres du prévôt Morillon, et que saisiront aussitôt tous les lecteurs. Elle est, sinon pour les vingt ans compris entre les années 1566 à 1586, au moins pour plusieurs périodes fort longues de ces vingt ans, une chronique continue et vivante du grand monde du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'histoire en déshabillé, écrite au jour le jour, par le menu et dans le feu de la lutte, non-seulement des grands personnages qui apparaissent presque seuls dans les récits officiels, mais encore des innombrables personnages de second ordre qui gravitent autour des grands, inspirent parfois leur conduite, leur servent toujours d'instruments d'action. Les *seigneurs* héritiers de noms éclatants dans l'histoire nationale et de domaines titrés, titulaires des charges principales de l'État, s'y coudoient comme dans la vie réelle avec leurs commensaux, leurs conseillers, leurs gentilshommes-servants, leurs subordonnés directs, leurs clients, leurs pensionnaires : ecclésiastiques élevés par le rang, moines et religieux en vue par leur influence comme prédicateurs ou comme écrivains; professeurs à l'université de Louvain, magistrats des conseils de justice, financiers et avocats, introduits dans les hautes sphères sociales et politiques par la réputation d'expérience qu'ils s'étaient faite, ou par le besoin que les seigneurs avaient de leurs services soit pour leurs affaires personnelles, soit pour les affaires publiques; gentilshommes de moyenne ou même de fort petite noblesse, les uns placés sur les confins du monde des seigneurs par leur naissance, d'autres mis en relief par une activité d'esprit et des talents exceptionnels, ou par les charges civiles et militaires qu'ils occupaient, ou tout simplement par l'art qu'ils avaient de se pousser dans le monde.



Parmi les nombreuses figures qui défilent ainsi sous les yeux des lecteurs de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, il en est sans doute de bien connues, mais il en est d'autres dont la grande histoire ne s'est jamais occupée. C'était un devoir pour moi de chercher à fixer et à préciser la personnalité de toutes celles que je rencontrais; de marquer le nom de famille des hommes qu'on désignait par un prénom ou par un titre seigneurial peu connu; d'indiquer leurs rapports de famille, quand ceux-ci étaient de nature à influencer sur la ligne de conduite qu'ils suivaient, ainsi que les charges officielles dont ils étaient les titulaires et qui expliquent la nature de leur influence; souvent même de rappeler en passant leurs destinées dernières. Si pour les grands seigneurs eux-mêmes je suis entré dans quelques détails c'est qu'ils sont moins généralement connus en France qu'en Belgique, et que le gouvernement Français a bien voulu souscrire à un grand nombre d'exemplaires de cette publication pour les répartir dans les bibliothèques de son territoire.

Dans les longues recherches généalogiques ou biographiques que ce travail a nécessitées, mes efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, je l'avoue. Cependant les personnages dont il est question dans les lettres publiées, et dont on n'a pu fixer l'identité, sont bien rares: et j'espère que les résultats auxquels je suis arrivé épargneront plus d'une recherche fastidieuse à ceux qui devront se servir de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle*.

Il me reste en terminant cette introduction à présenter à tous ceux qui ont bien voulu me prêter le concours de leurs lumières et de leur influence, mettre leurs manuscrits ou leurs notes à ma disposition, se livrer même pour moi dans des archives publiques ou privées à des recherches généalo-

giques, l'expression publique de ma reconnaissance. J'aime à nommer ici, outre les personnes dont il a été déjà parlé dans cette introduction, tous mes collègues de la Commission royale d'histoire; MM. van Even, Hermans, Genard, Gilliodts, archivistes de Louvain, de Malines, d'Anvers et de Bruges; M. Bosmans, vice-président près le tribunal de première instance de Louvain, M. le comte Thierry de Limbourg-Stirum, membre de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, M. le chanoine Delvingne, curé de N.-D. du Sablon, M. le baron O. de T'Serclaes, conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges, M. le chevalier Powis de Ten Bossche, mon collègue au conseil provincial du Brabant, M. Emmanuel Neeffs, membre de la Commission royale des Monuments à Malines, M. le chevalier van Elewyck, à Louvain, Mgr Roelandts, professeur, et M. l'abbé Reusens, bibliothécaire et professeur à l'Université catholique de Louvain, M. le chanoine P. Claessens, du chapitre métropolitain de Malines, inspecteur de l'enseignement, le Rév. P. A. de Backer, S. J., M. le chanoine Andries, ancien membre du Congrès national, président de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, M. Siret, commissaire de l'arrondissement de Saint-Nicolas, M. Warnant, chef de bureau au Ministère des affaires étrangères, MM. Pinchart et Galesloot, des Archives du royaume, M. P. Cuypers-van Velthoven, M. Henri de l'Escaille de Lier, M. l'abbé Habets, président de la Société dite *Geschied en oudheidkundig genootschap* du duché de Limbourg.

## PRÉFACE.

---

A la première page du tome II de ses *Archives ou correspondances*, consacré à l'année 1566, M. Groen van Prinsterer écrivait : « Ce tome ne » contient que les documents d'une seule année. Toutefois ceux qui s'in- » téressent véritablement aux études historiques, ceux mêmes pour qui » notre recueil est un objet moins d'instruction que de curiosité, ne nous » en feront pas un reproche. Ils se féliciteront, au contraire, que nous » ayons pu leur offrir un aussi grand nombre de pièces importantes et » relatives à une époque courte, sans doute, mais qui a profondément » marqué dans les annales des Pays-Bas. » J'aime à reproduire ici ces lignes, parce qu'elles peuvent en tous points s'appliquer au volume que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du public.

Le tome I<sup>er</sup> de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* n'embrasse, en effet, qu'une période de dix mois. Il renferme cent et vingt-quatre lettres, dont la première est du 20 novembre 1565 et la dernière du 29 septembre 1566. Mais que d'événements se pressent et se précipitent entre ces deux dates ! L'arrivée à Bruxelles des fameuses dépêches du Bois de Ségovie, les débats auxquels elles donnent lieu dans les régions gouvernemen-

tales, leur publication dans les provinces, l'agitation dont cette publication est en partie la cause, en partie le prétexte; la fusion de l'opposition aristocratique et de l'opposition religieuse; la naissance et le développement de la *Confédération des nobles*; la présentation, par les confédérés, de la requête du 5 avril, à Marguerite de Parme; la session des États provinciaux rassemblés pour aviser sur un *projet de modération* des placards contre l'hérésie; les assemblées successives des *gueux* et spécialement l'assemblée de St-Trond; les négociations des *gueux*, au sortir de cette assemblée, avec le gouvernement; le développement des prêches publics et armés dans les campagnes; l'arrivée des dépêches royales du 31 juillet; le terrible soulèvement des iconoclastes du mois d'août, et, comme conséquence prochaine de celui-ci, la suspension partielle ou même complète du culte catholique dans d'innombrables localités, avec l'organisation régulière des prédications hérétiques dans presque toutes les provinces!

On a joint au corps du volume un *Appendice*, comprenant vingt-neuf lettres inédites antérieures par leurs dates au 20 novembre 1565. La plus ancienne est du 10 juillet 1561; la plus récente des 6-17 octobre 1565.

Je commencerai par dire quelques mots de l'*Appendice*. La majeure partie des lettres qu'il contient émanent de la plume de Granvelle. On lira avec intérêt, même après les extraits qu'en a donnés M. Gachard <sup>1</sup>, le texte de sa dépêche du 28 mai 1564 à don Diego Guzman de Sylva, le nouvel ambassadeur de Philippe II à Londres, ainsi que celui de sa dépêche du 20 mai de la même année à don Francès d'Alava, ambassadeur de Philippe II près la cour des Valois. Cette dernière renferme des détails curieux

<sup>1</sup> Introduction au tome II de la *Correspondance de Philippe II*.

sur la situation des hérétiques à Anvers, avant le départ de Granvelle, sur leur nombre, leur organisation, les rapports réguliers que le prince de Condé entretenait avec eux. La première, comme on le sait d'ailleurs <sup>1</sup>, constitue une page de politique et d'histoire remarquable. Elle traite à fond la question délicate des rapports commerciaux des Pays-Bas avec l'Angleterre, question dont l'importance politique de premier ordre demande encore à être mise en pleine lumière par une étude spéciale; et, en même temps, elle renferme un exposé succinct des intrigues matrimoniales agitées autour de Marie Stuart.

Les lettres de Granvelle aux légats du St-Siège près le concile de Trente, tirées des Archives secrètes du Vatican, méritent à leur tour l'attention des historiens. Si l'on a jugé superflu de les accompagner d'une traduction — sans rien préjuger pour l'avenir quant aux autres lettres italiennes à publier — c'est qu'elles ne s'occupent des Pays-Bas que d'une manière accessoire. On n'y trouve, à propos des Pays-Bas, qu'un certain nombre d'indications : sur les embarras causés dès 1565 au gouvernement par le développement de l'hérésie à Valenciennes et à Tournai; sur l'impulsion donnée aux sectaires par des prédicants venus de France; sur le peu d'appui prêté à Madame de Parme, dans la lutte qu'elle soutenait contre eux, par certaines grandes influences; sur la nécessité, dès lors inéluctable aux yeux de Granvelle, de la venue du Roi pour prévenir un dommage irréparable; sur l'Université de Louvain et sur les dispositions de Michel Baïus et de Jean Hessels dit de Lovanio. L'objet principal des lettres de Granvelle aux légats, c'est l'ensemble du mouvement politique Européen. Elles témoignent

<sup>1</sup> Introduction au tome II de la *Correspondance de Philippe II*, p. v.

de la part indirecte, si l'on veut, mais importante eu égard aux rapports existant alors entre l'Église et les puissances temporelles, que prit le cardinal archevêque de Malines aux derniers travaux du concile de Trente. Tandis que ses collègues, les légats du St-Siège, le tenaient, par de courts avis, au courant des débats intérieurs du concile, Granvelle, placé à son poste d'observation de Bruxelles d'où son œil pouvait embrasser tout l'Occident, disposant d'ailleurs de tous les moyens d'informations du gouvernement des Pays-Bas, faisait connaître périodiquement aux légats les vicissitudes des affaires d'Angleterre, d'Écosse, de France, d'Allemagne et de Scandinavie. Il pesait les espérances ou les craintes qu'on devait en attendre pour le bien de la Chrétienté. Il donnait en peu de mots les conseils que son expérience des affaires et des hommes lui suggéraient. Ses lettres étaient envoyées de Trente à Rome, au cardinal Charles Borromée, pour être mises sous les yeux de Sa Sainteté.

Sans insister davantage sur le contenu de l'*Appendice*, je passe aussitôt à ce qui concerne le corps du volume. Parmi les lettres qui le composent, un petit nombre sont des résumés de pièces déjà analysées par M. Gachard dans la *Correspondance de Philippe II*, ou la reproduction de pièces imprimées dans les *Archives ou Correspondances* de M. Groen. D'autres offrent pour la première fois au public le texte entier de documents dont M. Gachard donne des extraits dans ses préfaces, ou que M. Groen cite soit par analyse sommaire, soit par fragments, dans le *Supplément* à la première série de sa collection. La majeure partie d'entre elles sont absolument inédites.

Sur les cent et vingt-quatre lettres du volume il y a trois dépêches du Roi au cardinal, et trente-neuf lettres écrites par le cardinal soit au Roi,

soit à Gonçalo Perez, soit à divers personnages des Pays-Bas. Les autres pièces sont des lettres adressées à Granvelle par une quinzaine de correspondants différents, sur lesquels on trouvera en temps et lieu des renseignements biographiques et dont il suffit ici d'énumérer les principaux : le président Viglius, Christophe d'Assonleville, membre du conseil privé; Antoine Havet, évêque de Namur et confesseur de Madame de Parme; Josse Bave, secrétaire du conseil privé, sachant beaucoup de choses grâce à sa position et grâce à sa parenté avec un gentilhomme principal de la maison de la duchesse Marguerite; le protonotaire Pedro de Castillo, en rapports directs avec la cour pour être mêlé aux affaires ecclésiastiques des Pays-Bas; Pero Lopez, employé dans les bureaux du gouvernement, appartenant à une famille Espagnole riche et influente, dont plusieurs membres étaient fixés à Anvers, et allié à plusieurs familles notables des Pays-Bas; enfin Maximilien Morillon, prévôt d'Aire, vicaire général du cardinal pour l'archevêché de Malines, son ami et son confident<sup>1</sup>. Les lettres de ce dernier personnage sont les plus nombreuses : il y en a cinquante-quatre s'enchaînant pour ainsi dire les unes aux autres.

Si l'on pèse les documents du tome I<sup>er</sup> au point de vue de leur importance relativement à l'Histoire nationale, c'est aux lettres de Morillon, prises dans leur ensemble, qu'il faut assigner le premier rang, c'est aux lettres personnelles de Granvelle qu'il faut assigner le second.

Tandis que les autres correspondants du cardinal lui écrivaient à des

<sup>1</sup> On peut consulter sur Morillon et sur sa famille, outre ce qu'on en dit page 99, la notice de M. Edward van Even : *Nouveaux renseignements sur le séjour à Louvain de Gui Morillon, secrétaire de Charles-Quint, et de sa famille*, imprimée récemment dans le *Messageur des sciences historiques de Belgique* de 1877.

intervalles divers et suivant les occurrences, Morillon et Pedro de Castillo lui écrivaient, le premier tous les dimanches <sup>1</sup>, le second au moins une fois par semaine <sup>2</sup>; mais alors que Castillo, tout en donnant souvent des renseignements précis, se faisait surtout l'écho assez emphatique des bruits publics et des mouvements de l'opinion, le prévôt d'Aire dressait avec calme, et avec une sorte de minutie, un journal continu des événements. On le voit bien rarement s'en référer aux lettres d'autres correspondants de Granvelle, par exemple à celles de Pierre Bordey, parent des Perrenot et gentilhomme de la duchesse de Parme <sup>3</sup>; et les *cardinalistes* principaux des Pays-Bas savent si bien que Morillon a la mission spéciale de renseigner son protecteur et son ami d'une manière complète, qu'ils s'abstiennent spontanément de toucher dans leurs dépêches à une foule de particularités, « ne doutant pas que le prévôt d'Aire ne lui donnât nouvelles de tout <sup>4</sup> », et voyant de leurs propres yeux avec quel soin le prévôt cherchait à s'éclairer.

Morillon, on le constate par l'étude de sa correspondance, aimait à appuyer ses récits en citant ses autorités. Il lui répugnait de se faire l'écho de ces bruits vagues et de ces rumeurs sans consistance dont Granvelle se montrait si mécontent quand on lui en faisait part <sup>5</sup>. On peut croire qu'il avait reçu des instructions précises pour ne parler qu'à bon escient, car

Pages 190, 191.

<sup>1</sup> Pages 169, 175.

<sup>2</sup> Pages 45, 47, 197, 229, 582.

<sup>3</sup> Viglius à Granvelle, p. 74.

<sup>5</sup> On peut voir page 554, les remarques justes et piquantes qu'il adresse à E. de la Tour, prébendier de Saligney.



on parvient bien rarement à prendre son exactitude en défaut. Soit par goût, soit par position, soit pour mieux remplir la mission que son amitié avait assumée, il était en rapports continus avec les sommités *cardinalistes* — vaincues et annihilées, sans doute, comme puissance d'action, mais cependant demeurées à un rang et à une place où elles pouvaient voir et entendre — et avec une foule de gens de situations diverses, capables de lui donner des renseignements sûrs et des informations précises.

Quand don Diego Guzman de Sylva, l'ambassadeur de Philippe II en Angleterre, vient à Bruxelles pour assister au nom du Roi au mariage du prince de Parme, le prévôt d'Aire ne manque pas d'aller le saluer, et il peut transmettre à Granvelle les impressions ressenties par ce diplomate clairvoyant, et jusqu'aux paroles les plus saillantes qu'il a dites à la duchesse. L'évêque de Sorrente, envoyé par le pape Pie V dans les Pays-Bas, arrive, et aussitôt Morillon traite longuement avec lui. Viglius, Berlaymont, d'Assonleville, les secrétaires Bave et Berty, le duc d'Arshot, Josse de Damhoudere, conseiller et commis des Finances, Pierre Bordey, savent lui dire ce qui se passe au conseil d'État, à la cour, dans les hautes sphères du gouvernement. François Richardot, évêque d'Arras, Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai, Antoine Havet, évêque de Namur, quelques abbés de grands monastères, l'inquisiteur P. Titelmans, le célèbre Fray Lorenzo de Villavicencio, le non moins célèbre contador Alonzo del Canto sont en rapports constants avec lui. Il a des amis à Utrecht, entre autres le chanoine Jean de Bruhezen, qui le tiennent au courant des mouvements de l'opinion dans le nord des Pays-Bas, et il lui arrive de traiter à sa table les députés que les gens d'Utrecht envoient en cour. Par Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht, il peut être instruit de ce qui se passe en Hollande, et de ce

que pense et veut le clan si actif et si important au XVI<sup>e</sup> siècle des pensionnaires des villes et des États. Le doyen d'Anvers, Roger de Taxis, M. de Malpas, Joachim Polytes, savent lui dire comment marchent les affaires d'Anvers qu'ils voient se développer sous leurs yeux. Un de ses beaux-frères, Jérôme van Winghe, réside à Louvain. Un autre, Didier van T'Sestich, qui sera plus tard chancelier de Brabant, fait son apprentissage juridique à Bruxelles. A Malines, à Tournai, à St-Amand, dans les Flandres, il a des correspondants à raison des intérêts bénéficiaires ou seigneuriaux du cardinal, et ceux-ci ne l'entretiennent pas seulement de comptes<sup>1</sup>. Enfin, — car il faut renoncer à citer toutes les relations du prévôt, — le docteur Elbertus Leoninus, professeur de droit à l'Université de Louvain, était son ami intime et l'homme dont il prisait peut-être le plus la conversation : « pour le moien qu'il at de savoir plusieurs choses, » et (pour avoir) l'auctorité telle vers aucuns principaulx seigneurs que » ses seavoir, prudence et vertus méritent. » « Ce m'est contentement, écrit Morillon, de deviser aucunes fois avec lui pour trouver ses advisements sûrs et véritables<sup>2</sup>. »

Est-il besoin d'ajouter que le prévôt d'Aire n'était pas un écho passif des faits qu'on lui rapportait et des dispositions que ses interlocuteurs prétaient aux hommes politiques du temps ? Tout en transmettant leurs dires à Granvelle, il pesait et discutait souvent les raisons de croire que ses garants avaient mal vu, ou que leurs affections personnelles avaient égaré leur jugement<sup>3</sup>. Il est rare, par exemple, que les renseignements si pré-

<sup>1</sup> Je renvoie à la table alphabétique qui ferme ce volume pour les différents personnages dont je parle.

<sup>2</sup> Page 575.

<sup>3</sup> *Pussim*, dans les lettres.

cieux puisés dans les conversations d'Elbertus Leoninus ne soient pas accompagnés de commentaires. Cela s'explique par la situation même du célèbre professeur. Leoninus avait, en 1566, une position exceptionnelle qu'on a déjà entrevue, mais que les documents du présent volume dessinent en traits accentués. Toutes les sommités sociales des Pays-Bas, tributaires de son expérience juridique ou se ménageant le moyen d'y avoir recours, le caressaient à l'envi. Cardinaliste alors, et ne s'en cachant pas, partisan de l'ordre, de la règle, du pouvoir fort et respecté, il était familier de la maison du duc d'Arschot, conseiller habituel des agents et des amis de Granvelle; en même temps, il était choyé, fêté, attiré dans l'hôtel du prince d'Orange, tant par le prince lui-même que par le comte Louis de Nassau. Il rendait au prince de continuels services et s'attendait bien, comme il le disait à Morillon, à être mis sur la liste des pensionnaires de la maison d'Orange, qui émargeaient à son budget près de neuf mille florins par an. Dans cet état de choses, Elbertus, dont la perspicacité politique n'était pas au niveau de sa science et de son habileté judiciaire, se laissait souvent égarer dans ses appréciations par son affection pour les Nassau. Ses yeux voyaient, ses oreilles entendaient, son esprit découvrait parfois avec une sorte de crainte la route que l'on suivait; mais son cœur finissait d'habitude par refuser de croire et forçait son jugement à prendre le change, alors que Morillon, guidé par son instinct, devinait le prince et ses visées comme s'il avait eu sous les yeux les pièces, que connaît la postérité, et possédé la prescience des événements ultérieurs <sup>1</sup>.

Dans les lettres écrites par Granvelle lui-même, soit au Roi, soit à ses différents correspondants, on n'apprend pas seulement à démêler ses

<sup>1</sup> Voir à la table alphabétique verbo *Leoninus*.

sentiments intimes, à mesurer le chagrin profond que lui causait son inaction politique, à pénétrer le désir secret mais ardent qu'il entretenait de revenir en Flandre dès que l'horizon se serait éclairci; on y voit encore comment, en prévision de toutes les éventualités, il entretenait avec soin jusqu'à ses moindres relations, fût-ce par des témoignages de souvenir ou par des compliments de condoléance. On y voit éclater l'intérêt vivace avec lequel il suivait des Franche-Comté ou de Rome la marche des affaires des Flandres, se donnant de temps à autre la satisfaction de rappeler aux principaux intéressés les prédictions qu'il avait faites naguère, encourageant toujours les *cardinalistes*, malgré l'éloignement dans lequel Marguerite les tenait, à ne pas abandonner par rancune personnelle le service du maître et du pays, gourmandant discrètement leurs hésitations quand Marguerite revint à eux. On y trouve l'exposé lucide de vues politiques générales, résultat d'une profonde connaissance des hommes et du pays; la préoccupation constante d'amener le Roi à sortir de son inaction, à prendre enfin une décision prompte et appropriée aux circonstances, à recourir aux moyens de douceur, à venir en personne dans les Pays-Bas où sa présence était indispensable, mais aussi où sa présence suffirait à rétablir les affaires; une ardeur inquiète et ingénieuse — je dirais indiscreète si jamais l'accomplissement d'un devoir et l'expression de la vérité pouvaient mériter cette qualification — à détruire dans l'esprit de Philippe II les préventions et les obstacles qui semblaient se dresser contre le voyage des Pays-Bas, jusqu'à tracer dans ses plus minutieux détails l'itinéraire que le Roi devrait prendre, jusqu'à prévoir les précautions dont il devrait s'entourer, jusqu'à nommer les personnages qu'il serait bon de faire venir à sa rencontre. On y remarque vis-à-vis des seigneurs, et même du prince d'Orange,

une grande modération de langage et une absence complète de ressentiment personnel, alors même qu'il s'agit de combattre leurs visées, et un soin constant à séparer le comte d'Egmont de ses amis politiques, à présenter sa conduite sous un jour excusable, à faire valoir ceux de ses actes, de nature à être agréables au Roi, qu'on lui avait signalés. On y trouve enfin l'indication de beaucoup de faits curieux puisés dans des correspondances belges contemporaines, dont le texte n'est pas parvenu jusqu'à nous.

---

Je ne dirai rien du fond des documents que je publie sur la mémorable année 1566. Prises dans leur ensemble, et à raison même de la nature de la majeure partie d'entre elles, les lettres du 20 novembre 1565 au 29 septembre 1566 forment un récit suivi et presque sans lacunes des événements. Ce récit est de ceux auxquels il importe de laisser intacts leur physionomie et leur caractère; il n'a d'ailleurs besoin, pour être aisément compris, que d'un court exposé préalable. Aux travailleurs, qui seront désireux d'étudier à fond quelque épisode ou quelque personnage, les tables alphabétiques permettront de s'orienter dans le volume, sans qu'il soit nécessaire dans cette préface d'appeler leur attention sur des faits saillants à mes yeux, indifférents peut-être aux yeux d'autrui. Dans ces conditions je préfère de m'effacer entièrement et de me borner à exposer, en quelques pages, quelles étaient la situation des affaires publiques des Pays-Bas et la situation personnelle de Granvelle au 20 novembre 1565. Il va de soi que je toucherai seulement quelques faits généraux et saillants, ceux dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des documents

publiés dans le tome 1<sup>er</sup> de la *Correspondance de Granvelle*; et que dans ce court exposé il ne faudra chercher ni un chapitre complet d'histoire, ni une discussion approfondie sur les origines de la révolution des Pays-Bas, les plans ultérieurs de ses coryphées, les principes fondamentaux débattus entre le Roi catholique et l'opposition. Chargé de la mission spéciale de faire couler une source nouvelle, je veux m'efforcer avant tout de mettre le public à même de puiser le plus promptement possible à ses eaux; me réservant, à la fin de la publication, si Dieu me prête vie, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'époque la plus agitée et la plus dramatique de nos annales, celle pendant laquelle les affaires des Pays-Bas ont été l'un des principaux objectifs de la grande politique européenne.

Quelques lignes suffiront à fixer la situation personnelle du cardinal.

Granvelle, en quittant les Pays-Bas en 1564, dans les conditions que l'on connaît aujourd'hui <sup>1</sup>, était allé résider dans la Franche-Comté. Bien qu'il continuât à correspondre avec le Roi, que le Roi lui eût envoyé un nouveau chiffre, que le Roi lui donnât les assurances les plus formelles de la continuation de son affection, le cardinal ne put se méprendre sur la réalité de son annulation politique. Les réponses du Roi à ses dépêches se faisaient souvent attendre pendant des mois; et Philippe mettait une sorte d'affectation à l'entretenir de questions de politique générale en évitant d'ordinaire de toucher aux questions agitées en Flandre, ou en les touchant tout au plus d'une manière brève ou évasive. Enfin le 22 octobre 1565, Philippe II, comme s'il voulait encore plus éloigner le cardinal des Flandres, venait de lui écrire pour l'engager à aller se fixer à Rome <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Elles sont rappelées plus loin dans l'*Appendice*, p. 365, note 2<sup>me</sup>.

<sup>2</sup> Voir la correspondance du Roi et du cardinal entre le mois d'avril 1564 et le 20 novembre 1565,

Pour ce qui concerne la situation des affaires publiques des Pays-Bas, il importe d'examiner trois questions différentes : quelle était la position des seigneurs anticardinalistes depuis la chute de Granvelle ; quelles étaient les principales divergences de vues entre ces seigneurs et le Roi ; quels étaient les faits politiques principaux qui avaient rempli l'année 1565.

Au sortir de la longue lutte qui avait abouti, en 1564, à la chute du cardinal de Granvelle, avait commencé dans les Pays-Bas ce que M. Groen appelle « la phase du triomphe des seigneurs »<sup>1</sup>. Dans cette phase, qui se termine précisément à l'arrivée des dépêches du Bois de Ségovie, au moment où s'ouvre le présent volume, les seigneurs seuls occupent le devant de la scène politique : la moyenne noblesse, qui n'a pas encore dessiné son action propre, et les sectaires qui, bien que croissant en nombre, ne forment pas encore un parti organisé pour la lutte, sont tout à fait à l'arrière-plan. Dès le départ de leur adversaire, ils avaient pris possession du champ de bataille, le conseil d'État et l'entourage intime de la duchesse de Parme. Ils étaient devenus les maîtres. Tomas Armenteros, secrétaire de Marguerite, qui exerçait sur elle un empire absolu, était à leur dévotion<sup>2</sup>. Marguerite de Parme, après avoir d'abord témoigné une grande déférence au cardinal de Granvelle, auquel elle devait beaucoup, après l'avoir chaudement soutenu dans sa lutte contre les seigneurs, l'avait abandonné. Elle s'était jointe à ses ennemis « dès qu'on fut parvenu à lui persuader que le

dans les *Papiers d'État*, t. VII, p. 485; t. VIII, pp. 54, 210, 593, 620, 629, 677; t. IX, pp. 18, 535, 559, 404, 598; et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 297, 299, 501, 507, 508, 509, 521, 526, 555, 557, 542, 543, 556, 557, 589, 568, 570, 571, 573, 576.

<sup>1</sup> Archives, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. xxxiii.

<sup>2</sup> Ibid., *loco citato*, pp. xxxiii, xxxiv. — *Papiers d'État*, t. IX, p. 579.

« départ du premier ministre la rendrait l'arbitre absolu des affaires. » Elle l'accusait depuis lors de la plupart des difficultés qu'elle rencontrait<sup>1</sup>. Elle ne s'opposait plus aux désirs des seigneurs. Elle suivait leur avis jusque dans les choses les plus importantes et que Granvelle estimait les plus dangereuses<sup>2</sup>. Elle appuyait leurs vœux et leur manière de voir même dans la correspondance particulière en langue italienne qu'elle entretenait avec Philippe II<sup>3</sup>.

On parlait encore, en 1564 et en 1565, de la résistance des cardinalistes. « C'était une véritable dérision. Leur impuissance était manifeste; ils » étaient soumis au bon plaisir des vainqueurs. » Le comte d'Aremberg était mis de côté. Le baron de Berlaymont était traité par Marguerite de Parme avec le dédain le plus accentué<sup>4</sup>. La gouvernante accablait de dégoûts tous les amis de Granvelle, voire même le président Viglius, « cet » homme d'État si laborieux, si instruit, si zélé, dont il ne tint pas à elle » que le Roi ne signât la destitution<sup>5</sup>. » Quant au faisceau des anticardinalistes, il était aussi compacte que jamais, malgré les jalousies qui pouvaient exister au fond entre plusieurs des seigneurs. Noircarmes et Warluzel étaient au nombre des signataires du *bond*, conclu à l'occasion du

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, *Introduction*, p. clxiii, et *passim* entré autres, pp. 502, 529, 535, et surtout p. 341 dans la lettre au Roi du 29 août 1564.

<sup>2</sup> Groen, *loco citato*, pp. xxxiv, xxxv.

<sup>3</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, *passim* depuis le départ de Granvelle jusqu'à la fin de l'année 1566.

<sup>4</sup> Groen, *loco citato*, p. xxxvii. « Madame n'appelle jamais Berlaymont, ni luy parle, et à peine le » daigne regarder, le laissant découvert... » — *Papiers d'État*, t. IX, p. 258.

<sup>5</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, *Introduction*, p. clxiii ; pp. 514, 518, 519, 520, 521, etc.



départ du comte d'Egmont pour l'Espagne au commencement de 1565, par lequel plusieurs seigneurs s'engageaient à prendre leur vengeance sur le cardinal de Granvelle, « ou ceux qui en seront participans ou penseront » de l'estre, » s'il arrivait au comte « durant son aller ou retour quelque » notable inconvénient<sup>1</sup>. » Autour du prince d'Orange, du comte d'Egmont, du comte de Hornes, « espèce de triumvirat qui, comme d'ordinaire, se » résumait dans la direction et la suprématie d'un seul<sup>2</sup>, » se groupaient encore, outre les Berghes, les Hooghstraeten, les Montigny, le comte de Meghem et le comte de Mansfeld<sup>3</sup>. Dans le cours même de l'année, Berghes, Montigny et Meghem avaient fait de nouveaux et infructueux efforts pour attirer Berlaymont dans leur ligue.

Les gēns des seigneurs ligués portaient toujours une livrée caractéristique. On commençait à dire que des gentilshommes Allemands en arboraient ou en arboreraient les insignes, pour indiquer qu'ils étaient confédérés avec les seigneurs des Pays-Bas. Cette livrée préoccupait le Roi, qui avait demandé au comte d'Egmont de s'employer à en faire cesser l'usage, et qui avait transmis à la duchesse des instructions dans le même sens. La duchesse, dans sa lettre du 22 juillet 1565, protestait qu'elle ne négligerait rien pour parvenir à la faire abandonner, comme le comte d'Egmont s'y était déjà engagé de son côté vis-à-vis du Roi; elle ajoutait, cependant, qu'à son avis la chose serait difficile tant qu'on n'oublierait pas les rancunes particulières auxquelles la livrée devait son origine<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 545.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 175<sup>o</sup>, 176<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 176<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 348, 349, 557, 363. — *Papiers d'État*, t. IX, pp. 224, 236, 262, 554, 459.

Dans l'organisme du gouvernement général des Pays-Bas, la liberté d'action et la force d'impulsion du pouvoir royal reposaient en grande partie sur la division d'attributions entre les trois conseils collatéraux, le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances. Ces trois corps se mouvaient, indépendants les uns des autres, sous la main de la Gouvernante. Dans le premier seul les seigneurs anticardinalistes dominaient absolument. Le second se composait d'hommes de robe dont la position dépendait plus directement de la volonté du Roi, dont les tendances favorables à l'exercice de la prérogative royale étaient notoires, et sur lesquels Viglius avait conservé une certaine influence. Dans le troisième, il fallait encore compter, à certains égards, avec Berlaymont. Cet état des choses et l'influence légalement bornée du conseil d'État avaient été un des principaux griefs contre le cardinal. Granvelle parti, le prince d'Orange, appuyé par ses collègues, soutint que le conseil d'État « estoit ou du moins devoit » estre le chef de tous les autres, et par conséquent avoir et tenir la « surintendance de l'entier gouvernement... » La duchesse acquiesçant à ses vues, bientôt toutes les affaires importantes et délicates, — religion, inquisition, placards contre l'hérésie, concile de Trente, nouveaux évêchés, — furent attirées directement au conseil d'État à l'exclusion du conseil privé et du conseil des finances, traités de fait comme des corps tout à fait subalternes<sup>1</sup>.

Enfin, forts de leur cohésion, de l'appui qu'ils trouvaient chez Marguerite de Parme, de l'influence déjà prépondérante qu'ils exerçaient dans les sphères supérieures du pouvoir central, les anticardinalistes avaient en outre entre les mains le gouvernement d'un grand nombre de pro-

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., pp. 222, 335.

vinces'; et c'était par là, plus que par le luxe et l'hospitalité de leurs hôtels, ou par leur libéralité à entretenir des gentilshommes servants et des pensionnaires, qu'ils dominaient et entraînaient nécessairement à leur suite une fraction notable et influente des populations.

La situation des gouverneurs de province, déjà si grande en vertu des anciennes traditions et des anciennes coutumes, avait encore grandi par la faiblesse ou par la connivence de la duchesse<sup>1</sup>. Chacun d'eux prétendait, pour ainsi dire, ne laisser pénétrer ni mettre à exécution la pensée du pouvoir central dans son gouvernement, sinon par son intermédiaire. Tous avaient entre les mains une délégation presque générale du pouvoir souverain. Ils étaient chefs militaires exclusifs et agents politiques suprêmes dans leur province. La plupart d'entre eux y étaient chefs du conseil de justice et chefs des tribunaux supérieurs, et dans l'occurrence fort soigneux de tenir les gens de robe dans une situation très-subalterne. Plusieurs gouverneurs étaient officiers criminels généraux dans leur ressort. Ils nommaient, renouvelaient ou prorogeaient seuls, dans quelques provinces, les magistrats des villes, et dans d'autres ils avaient une part prépondérante à ces différents actes. Ils disposaient tous d'un nombre considérable d'offices de judicature ou d'administration et d'une foule de bénéfices ecclésiastiques de collation souveraine. Ils avaient un pouvoir discrétionnaire assez étendu, tempéré, il est vrai, par la coutume et la *possession*, pour convoquer les nobles dans les États. C'étaient eux, d'habitude, qui

<sup>1</sup> Voir plus loin p. 458, note 3<sup>me</sup>, la liste des gouverneurs en charge.

<sup>2</sup> Edmond Poulet : *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*, dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXV. — Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., pp. 519, 404.

— Voir en outre à la table du présent volume : *Gouverneurs de province*.

trahaient au nom du gouvernement général avec la représentation provinciale quand elle était réunie. Faut-il s'étonner si de pareils personnages, grands à la fois par l'éclat incontesté de leurs titres, de leur naissance, de leur train de maison, de leurs pouvoirs officiels, tenaient une partie de la moyenne noblesse à *leur cordelle*; si chacun cherchait à leur « complaire » ou du moins non desplaire; si une partie de la robe et de la bourgeoisie suivait leur impulsion; si un groupe même du clergé, surtout du clergé politique membre des États, marchait parfois avec eux; si les simples gentilshommes, les bourgeois et les magistrats cardinalistes se taisaient et s'effaçaient, personne ne voulant entreprendre de se lever seul le premier « voyant qu'il y en a qui sont plus roys que le Roy <sup>1</sup>. »

J'arrive à ce qui concerne les divergences de vues des seigneurs anti-cardinalistes et de Philippe II. A un triple point de vue, la chute de Granvelle avait été une défaite pour le Roi aussi bien que pour le ministre : au point de vue des intérêts de l'autorité royale, des évéchés nouveaux, de la lutte contre l'hérésie. Le comte d'Egmont, au surplus, avait *post pocula* laissé échapper la pensée de l'aristocratie, disant à Hopperus : « Que ce » n'estoit point à Granvelle que l'on en vouloit, mais au Roy, qui ministre très mal le public et mesmes ce de la religion comme l'on luy at » assez adverty <sup>2</sup>..... »

Il est presque superflu de dire que Philippe II désirait et voulait maintenir intactes l'autorité et les prérogatives du pouvoir princier, et qu'il répugnait avec Granvelle à la réunion des États généraux dont il avait expérimenté les inconvénients, à l'endroit du pouvoir central, au com-

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 426 : expression de Chantonay.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. 1<sup>er</sup>, p. 247.

mencement de son règne. Or, la prépondérance de fait des seigneurs dans les conseils collatéraux et dans le système provincial, l'éloignement de Granvelle, cet *oiseau fin et rusé* dont la clairvoyance et l'énergie étaient seuls capables de leur tenir tête, la dépendance étroite dans laquelle la Gouvernante était tombée vis-à-vis d'eux, tendaient à déplacer d'une façon absolue le pivot des affaires, à le transporter de la personne royale à la haute aristocratie militaire des Pays-Bas. Celle-ci était dès maintenant à même de diriger le mouvement politique et la hiérarchie des officiers et des fonctionnaires presque à son gré. Si elle n'y prêtait pas son concours, ou si elle y opposait seulement la force d'inertie, l'exécution des volontés royales devenait à peu près impossible. Sa grande préoccupation était désormais d'assurer et de consolider sa victoire, en régularisant la prépondérance du conseil d'État, et en arrachant au Roi une convocation des États généraux auxquels le prince d'Orange, entre autres, voulait « assurer insensiblement » une plus large mesure du pouvoir <sup>1</sup>, » que lui et ses collègues espéraient bien faire parler à leur guise, et par l'intermédiaire desquels ils projetaient d'associer la nation à leur politique. On retardait déjà dans les États provinciaux l'*accord* des aides nécessaires pour le paiement des garnisons, de manière, au dire de Viglius, que la nécessité servit de « tortionnaire pour » consentir la dite communication générale <sup>2</sup>. » Dès novembre 1564, le même Viglius écrivait à Granvelle : ... « se perd grandement l'auctorité de S. M., laquelle l'on redressera difficilement cy-après, ayant le cheval gagné la bride... <sup>3</sup> »

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. xxvii.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 222, 246, 267, 268, 269, 275, 292, xxvii, xxxix, etc. — *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 80, 86, 95, 133, 266, etc., t. IX, 162.

<sup>3</sup> Groen, *loco citato*, p. 350.

La réussite de ce mouvement aristocratique, à laquelle tendaient tous les grands anticardinalistes, soit par un entraînement instinctif, soit avec une passion réfléchie, était le but exclusif et dernier de la plupart d'entre eux. Le faisceau des seigneurs devait, en effet, précisément se rompre quand les événements auraient prouvé que la politique anticardinaliste à l'endroit des évêchés et surtout à l'endroit de la répression de l'hérésie, dont nous allons nous occuper, n'était pas un simple moyen d'opposition, mais aboutissait à des conséquences radicales tant dans le domaine politique que dans le domaine religieux.

La création des nouveaux évêchés avait été une mesure nécessitée par les intérêts vitaux de l'Église et du pays. Elle seule pouvait ramener dans le clergé régulier et séculier une discipline, un esprit de prosélytisme, des mœurs qui trop souvent laissaient à désirer, à cette époque, dans nos contrées; assurer au peuple une éducation religieuse suffisante; opposer à la propagande hérétique une propagande orthodoxe intelligente et vigoureuse, empêcher les scandales fréquents donnés par des curés ou des moines, secrètement gagnés à l'hérésie, et entraînant peu à peu et sous main leurs ouailles, sans que l'autorité supérieure, incapable de savoir ce qui se passait dans des ressorts d'une étendue démesurée, pût à temps porter le remède au mal.

Cette création, ainsi que le mode admis pour la dotation des nouveaux sièges, avait cependant suscité une violente opposition. L'opinion se défiait des desseins du Roi <sup>1</sup>. Une foule d'intérêts égoïstes se dressèrent contre un

<sup>1</sup> Sur l'ensemble de cette question on peut consulter Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, Introduction, pp. xciii et suiv. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 295 et suiv. — Groen, *ouv. cit.*, t. I<sup>er</sup>, pp. 55 et suiv. — *Papiers d'État*, t. VI, *passim*. — P. Claessens, *Quelques éclaircissements sur l'établissement des évêchés dans les Pays-Bas* : *Revue catholique* de 1859.

intérêt général notoire, d'abord dans l'ordre monastique, puis dans l'ordre séculier et jusque dans les États des provinces. Quant aux grands seigneurs, ils avaient dès l'origine, soit ouvertement, soit secrètement, tendu la main à tous les adversaires des nouveaux évêchés. Egmont lui-même, qui avait d'abord approuvé l'installation d'évêques à Ypres et à Bruges, s'était bientôt refroidi, sans doute pour « ne pas se séparer des autres <sup>1</sup>. » Ils avaient soutenu, aidé, favorisé les opposants, et, à cette occasion, ils avaient noué avec les abbés des grands monastères du pays des liens politiques qui ne se relâchèrent que bien des années après. Les grands étaient mécontents qu'une mesure aussi importante eût été prise sans leur participation; ils craignaient que des évêques, siégeant dans les États à titre de l'abbaye annexée à leur crosse, ne se montrassent défenseurs plus constants de l'influence royale que des abbés pris parmi les moines, et n'amoindrissent le crédit de la noblesse dans les corps représentatifs des provinces; ils croyaient ou feignaient de croire, avec une fraction de l'opinion publique, que les nouveaux évêques seraient les précurseurs du Saint-Office espagnol dont le Roi aurait médité l'introduction dans le pays: croyance d'autant plus étrange que l'exemple de faits locaux aurait dû l'empêcher de s'accréditer. En effet, l'action des évêques pour la recherche et la punition des hérétiques avait déjà été amoindrie au fur et à mesure que le gouvernement de Charles-Quint avait dominé plus étroitement l'action des inquisiteurs apostoliques, et avait pour ainsi dire réduit ceux-ci au rôle d'agents du pouvoir royal <sup>2</sup>. Quand la puissance gouvernementale passa aux mains des seigneurs

<sup>1</sup> Groen, ouv. cit., t. I<sup>er</sup>, p. 127.

<sup>2</sup> Edm. Pouillet, Mémoire couronné sur le *Droit criminel dans le duché de Brabant depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France*, pp. 91 et suiv., dans le tome XXXV des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers* de l'Académie royale.

ils ne changèrent pas leurs allures. L'exécution des bulles qui créaient les nouveaux évêchés, la prise de possession de leurs titulaires, l'organisation de leur dotation, le règlement de leurs limites, soulevaient des questions de fait et des difficultés de toute nature soit intérieures, soit même internationales. Pour surmonter ces difficultés, les titulaires des nouveaux sièges ne rencontrèrent plus guère d'appui dans le gouvernement, si même dans les hautes sphères on ne leur suscita pas des obstacles nouveaux, ou si l'on ne récrimina pas contre le grand acte fait de commun accord par le Saint-Siège et la Royauté. La duchesse elle-même était gagnée aux vues des grands. « La duchesse, écrivait Viglius le 28 septembre 1564, quant l'on » parle des éveschiés et unions, dit que l'on debvroit vouloir pour quel- » ques millions d'or que oncques n'en fust esté parlé et qu'elle donneroit » de son sang; et laisse à penser à V. Ill. Seig<sup>rie</sup>, quelle faveur nous aurons » à attendre des aultres seigneurs du conseil d'État. Par quoy si S. M. » n'escript bien expressément de tenir la main que les bulles soient effec- » tuées *nos aerem verberabimus* <sup>1</sup>... » Quand, en juillet 1564, le Roi consentit à accorder aux abbés du Brabant le concordat en vertu duquel les abbayes d'Afflighem, de St-Bernard et de Tongerloos conserveraient leur indépendance, ce concordat fut considéré comme un triomphe pour les seigneurs et comme un premier acte de recul de la Royauté. Le prince d'Orange, dit Viglius, prit « vers soy l'honneur et gré des Estats et des abbés de Brabant » en ce que le Roy ha résolu des abbayes <sup>2</sup>... » Morillon écrit de son côté : « L'on se vante desjà et donne-l'on espoir aux aultres pays que, à l'exemple » des abbés de Brabant, il ne sera difficile, pourveu que l'on soit uny,

<sup>1</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, p. 569. — Groen, ouv. cit., t. 1<sup>er</sup>, p. 347.

<sup>2</sup> Groen, ouv. cit., t. 1<sup>er</sup>, p. 290.



» d'obtenir révocation des abbayes de Flandres, Hollande et Zélande, et je  
 » doute que aiant les Estats et abbés de Brabant response à leur plaisir  
 » d'Espagne que mal vouldra-on entendre aux limites de Malines '... » En  
 mai 1565, le même personnage constate que : « Si n'y at-y plus aucune  
 » mention d'évesques ny limites et que Madame n'at permiz que l'on  
 » envoia à Rome la répartition d'Anvers<sup>1</sup>. » A la même époque Berlay-  
 mont croit que « certainement avec le temps l'on hostera les nouvelles  
 » éveschés<sup>2</sup>. »

Sans insister davantage sur une situation, à propos de laquelle on trou-  
 vera de nombreuses indications dans le corps même du volume, je passe à  
 la question religieuse proprement dite. Ici l'horizon s'agrandit; car, pour  
 en apprécier les caractères et la portée, il faut nécessairement la placer dans  
 son cadre international.

Lorsqu'on étudie l'ensemble du mouvement politique du XVI<sup>e</sup> siècle et  
 le développement des guerres de religion, on constate que, pendant près  
 d'un demi-siècle, une question primordiale colore et domine les questions  
 politiques; elle est de l'ordre religieux: c'est celle de savoir qui sera maître  
 en Europe du catholicisme ou du protestantisme dans ses différentes bran-  
 ches. Si le luthéranisme garde bientôt une attitude expectante et indécise,  
 tout en conservant ses positions, le calvinisme, dont le centre et le foyer  
 sont à Genève, la Rome protestante, marche avec passion et persévérance à  
 la conquête des territoires qu'a conservés l'Église catholique; et, pendant  
 une longue période de vingt ans, le catholicisme, dans une situation morale

<sup>1</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 135 et 134.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. IX, p. 217.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 238 et 239.

incomparablement plus favorable au combat qu'aux origines du mouvement luthérien, se trouve cependant réduit à une défensive pénible et difficile <sup>1</sup>. Dans cette lutte gigantesque, où se joue l'avenir de l'Europe, toutes les influences politiques et sociales, petites ou grandes, se rangent, qu'elles le veuillent ou non, dans l'un des camps opposés. Leur action tourne ou pour ou contre l'Église. Catholiques ou protestants militants se tendent instinctivement la main par-dessus les frontières : les uns et les autres aspirent à un triomphe absolu ; ils ne veulent accepter ni juxtaposition ni partage d'influence. Les âmes tièdes, les esprits qui par politique espèrent garder une position mitoyenne, sont entraînés tôt ou tard dans le mouvement ou sont noyés par lui ; et, par la nature même des conditions du conflit, ceux-là qui ne se rangent pas parmi les défenseurs du catholicisme servent directement les plans de ses adversaires, audacieux, ardents, infatigables dans leur persévérante offensive. Tandis qu'Élisabeth d'Angleterre se place à la tête du protestantisme cosmopolite, soutenant, soudoyant, dirigeant souvent ses forces, que les Valois, hésitants et flottants, voient leur royaume divisé contre lui-même, Philippe II domine le système défensif du catholicisme. Il se proclame hautement le champion de l'Église. Il sait ce qu'il veut, et il veut avec force. Lui qui cède souvent et qui tergiverse toujours sur les questions politiques il demeure inébranlable sur le terrain religieux. Quand le combat est engagé à fond, c'est sur lui que s'acharne l'effort du protestantisme Européen, parce que la puissance Espagnole abattue, l'Église est vaincue dans l'ordre temporel ; et c'est dans les Pays-Bas que le protestantisme Européen travaille à miner la force de Philippe II : parce que

<sup>1</sup> J'aime à renvoyer ici aux pages remarquables du B<sup>on</sup> de Hubner dans son ouvrage sur *Sixte-Quint*.

l'Espagne, perdant les Pays-Bas, cesse d'être une grande puissance Européenne pour tomber au rang de puissance méridionale et coloniale; et, parce que dans nos territoires il trouve un sérieux point d'appui, tant dans le protestantisme local que dans les difficultés politiques avec lesquelles le pouvoir royal est aux prises.

La question religieuse, telle qu'elle se posait dans les xvii provinces, n'était donc qu'un épisode de la grande question Européenne. Qu'il nous suffise de l'avoir rappelé en passant, et cherchons aussitôt à préciser dans quels termes elle se présentait en 1565, tant en elle-même que du côté du Roi et des anticardinalistes.

Dès le règne de Charles Quint, les Pays-Bas avaient été entamés par le protestantisme, malgré les mesures préventives et répressives organisées contre lui par l'Empereur avec le concours des conseils collatéraux, des chevaliers de la Toison d'or, et même des États généraux; et, depuis la paix du Cateau-Cambrésis leur situation était devenue graduellement plus grave et plus difficile au point de vue religieux. Plusieurs causes avaient contribué aux progrès nouveaux de l'hérésie : les rapports continus et intimes des nationaux avec les Anglais et les Allemands; la propagande secrète mais active exercée par d'assez nombreux gentilhommes, tels Louis de Nassau et les Marnix, qui, après avoir étudié à Genève, s'étaient épris des doctrines nouvelles et s'efforçaient de les répandre; la germination naturelle d'anciens ferments de luthéranisme et d'anabaptisme favorisée par les circonstances du temps; surtout l'action préméditée des Huguenots français<sup>1</sup>. Depuis la première explosion des guerres de religion en France,

<sup>1</sup> Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 520. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 305 et suiv. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, *passim*, etc.

Condé et Coligny, comprenant l'avantage qu'il y aurait pour eux de se faire des alliés dans les États voisins, et d'occuper Philippe II chez lui, avaient fait partir pour les Pays-Bas des ministres chargés de prêcher le calvinisme<sup>1</sup>. Dans cet état de choses, dès l'époque de Granvelle, on rencontrait des foyers actifs d'hérésie dans presque toutes les provinces, parmi lesquels Tournai et Valenciennes, en contact continu avec la France, la Basse-Flandre dont les rapports avec l'Angleterre étaient presque journaliers, Anvers, ville cosmopolite, où il était presque impossible au pouvoir de se rendre compte du va-et-vient des étrangers et des agissements de sectaires prudents, donnaient au gouvernement les plus graves soucis<sup>2</sup>.

En refusant de laisser prendre pied à l'hérésie dans ses États de l'héritage de Bourgogne, Philippe II était dans son droit constitutionnel le plus rigoureux. Il restait fidèle au serment qu'il avait prêté lors de sa joyeuse entrée. Prince catholique, dans des provinces catholiques où l'union de l'Église catholique et de l'État était la pierre angulaire d'une constitution plusieurs fois séculaire, il défendait les bases de l'ordre politique et social existant en même temps que l'orthodoxie. Il restait dans l'esprit du droit public de l'époque. Il faisait pour le catholicisme ce que les princes et les pouvoirs protestants faisaient au profit de celle des doctrines protestantes qu'ils avaient embrassée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 303.

<sup>2</sup> Plusieurs documents de l'*Appendice* constatent cet état de choses. On peut consulter en outre la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, *passim*; et, spécialement pour la Basse-Flandre, la publication de M. de Coussemaker, indiquée p. 30, en note. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 505 et suiv.

<sup>3</sup> Je rappellerai, en passant, que M. Groen exprime à peu près les mêmes idées sur le droit de Philippe II, ouvr. cité, t. 1<sup>er</sup>, p. 468. Je me permets de renvoyer, pour ce point de droit public, à mon mémoire sur les anciennes *Constitutions nationales*, auquel l'Académie a bien voulu accorder le prix

Pour maintenir l'orthodoxie dans les Pays-Bas, le Roi avait conservé, sans le modifier, tout le système organisé par l'Empereur, son père <sup>1</sup>. Mais aussi, il ne voulait pas y laisser porter atteinte en son absence et sans sa participation directe. Les placards devaient subsister; les juges appliquer les placards; au gouvernement seul il appartenait de faire grâce ou d'accorder des rémissions de peine aux délinquants <sup>2</sup>.

Les placards fulminés par Charles-Quint contre l'hérésie étaient draconiens. En 1550, le président Viglius avait déjà réclamé contre une de leurs prescriptions les plus sévères. Cependant, comme leur dureté était celle des mœurs du temps, et que leurs vices juridiques étaient ceux du droit criminel en vigueur, l'opinion publique — sauf celle des hérétiques tombant sous leur application — les avait acceptés de la main de l'Empereur, et elle en avait admis le maintien au commencement du règne de Philippe II. Lors de la réunion des États généraux de 1558, les États de Hol-

de Stassart : *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, série in-octavo, 1875, ainsi qu'à mon travail cité dans la note suivante.

<sup>1</sup> Sur l'organisation de l'inquisition et les pouvoirs des inquisiteurs je renvoie à l'*Introduction* du tome 1<sup>er</sup> de la *Correspondance de Philippe II*, par M. Gachard; pour le système juridique des placards, aux articles que j'ai publiés en août et décembre 1877 dans la *Revue générale* de Bruxelles : *De la répression de l'hérésie au XVI<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas*; et au mémoire couronné cité plus haut, p. 35, note 2<sup>me</sup>.

<sup>2</sup> D'après les documents nombreux qu'a étudiés et classés M. de Coussemaker, il arrive à la conclusion suivante : « Quand il s'agissait seulement de faits contre la religion, auxquels ne venait s'adjoindre aucun crime ou délit de droit commun, les demandes en grâce ou en rémission de peines étaient généralement accueillies avec faveur, lorsque les pétitionnaires faisaient acte de repentir », t. 1<sup>er</sup>, p. 41. — On trouvera dans le corps du volume plusieurs déclarations de Granvelle, conçues dans un sens analogue. — Voir aussi la lettre du Roi du 6 mai 1566 dans Foppens, *Supplément à Stradu*, etc., t. II, pp. 564 et suiv.

lande demandèrent que S. M. fit limiter « le pouvoir des inquisiteurs de » la Foy suivant le droit canon, » mais ils ne parlèrent pas des placards : et encore leur proposition n'eut guère d'écho. La plupart des autres États déclarèrent : que « quand ilz trouveroient aulcung excès en l'office de l'In- » quisition et que les inquisiteurs auroient traveillé aulcung contre raison, » que lors ils y pourverroyent de convenable remède comme il appar- » tiendroit <sup>1</sup>. »

Peu à peu les choses changèrent de face. Les seigneurs notamment manifestèrent bientôt d'autres sentiments. Pendant l'administration de Granvelle, ils laissèrent déjà voir et entendre par leurs propos et leur attitude que les placards leur déplaisaient et que les inquisiteurs ne leur agréaient point. En 1563, la duchesse mandait au Roi que, sans pouvoir dire qu'aucun d'eux ne fût pas catholique, ils ne procédaient pas cependant, dans les affaires religieuses, avec la chaleur nécessaire <sup>2</sup>. Une fois qu'ils furent maîtres du gouvernement, leur attitude fut encore plus décidée. « Le tout, disait Morillon, en juin 1564, vad sur » ce : ne sæviatur in hæreticos <sup>3</sup>. » Il savait par Hopperus l'insistance des grands pour procurer que la question religieuse fût traitée dans une assemblée des États généraux, de manière à ne punir désormais les hérétiques que s'ils étaient séditieux, s'ils fréquentaient des conventicules, s'ils détenaient de mauvais livres <sup>4</sup>. Viglius, de son côté, entretenait Granvelle

<sup>1</sup> *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 502, 503. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. 559, 560.

<sup>2</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 259, 240, 249, 257.

<sup>3</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, p. 96.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 153.

des affaires de la religion, écrivait : V. S<sup>rie</sup> « sçait que ces matières ne sont » point agréables au conseil d'Etat, et que illecques l'opinion tendt à » chercher aultres remèdes » <sup>1</sup>. Les personnages qui fréquentaient la cour de Bruxelles entendaient « plusieurs propos contre les éveschés, contre » l'inquisition, contre l'estat ecclesiastique; et toutes les nouvelles qu'on » oyt sont des emprises et menasses des hughenots contre ces pays... » A propos du concile de Trente, « commenche l'on à parler des articles » de la doctrine, et que quant à icelle les consciences doigent estre délaissées libres, que l'inquisition doibt de tout cesser, qu'on doit permettre » la communion *sub utraque*. Aultres vont plus avant, jusques à approuver » la confession Augustane de tout..... <sup>2</sup> » En décembre 1564, Viglius adressait à Granvelle ces graves paroles : « N'est plus possible, si le Roy » diffère de venir, de plus longuement sustenir la religion, se laissant Son » Altèze entièrement mener par ces seigneurs et iceulx par gens turbulens » et mal affectionnés à la foy catholique <sup>3</sup>..... »

Au fond, n'ayant pas tous les mêmes vues ultérieures et ne caressant pas tous les mêmes désirs secrets, — l'avenir seul devait préciser la tendance de chaque personnalité — les seigneurs poursuivaient donc tous le changement absolu du système existant en matière de répression de l'hérésie, et notamment la suppression des inquisiteurs apostoliques <sup>4</sup>. Plusieurs d'entre eux n'allaient même évidemment pas plus loin dans leurs visées. Mais, par ce côté, ils étaient cependant l'espoir des hérétiques des Pays-

<sup>1</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, p. 577.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 526, 528.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 558.

<sup>4</sup> Groen, *loco citato*, *passim* et entre autres, pp. 321, 354, 356, 340, etc.

Bas, qui faibles et sans appui solide ne parlaient encore que de liberté; ils travaillaient, sans le vouloir peut-être, au profit du protestantisme européen. Dès 1565, tout en s'en montrant irrités, ils passaient en France pour les chefs des huguenots de nos contrées<sup>1</sup>; et leurs sentiments bien connus, donnant le ton à une foule de personnes de tout rang, contribuaient à accentuer dans une fraction notable de la hiérarchie judiciaire la tiédeur et la répugnance à appliquer les placards que sous le ministère tombé on devait déjà signaler<sup>2</sup>. Cette tiédeur et cette répugnance avaient leur source première dans bien des causes; je me bornerai à en signaler deux en passant : la sévérité draconienne des placards devenue visible depuis que les délinquants, tombant à la rigueur sous l'application de ceux-ci, étaient devenus innombrables; des idées nouvelles de tolérance qui s'étaient répandues dans les rangs des catholiques du pays, à un moment où ils avaient oublié les violences naguère commises par les anabaptistes dans le Nord, et où ils refusaient de croire aux violences futures des huguenots du pays quand ceux-ci auraient le champ libre<sup>3</sup>.

Dans le fait, pendant le régime anti-cardinaliste, la lutte contre la propagande hérétique faiblit graduellement, du côté du pouvoir séculier, sans toutefois cesser tout à fait. Les témoignages abondent sur ce point; je me borne à en rapporter quelques-uns. Morillon écrit au mois de juin 1564 : « Le fait de la justice vat assez floschement avec ce de la religion, que

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 256, 257.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. 1<sup>er</sup>, *passim*; et, entre autres, pp. 248, 240, 242, etc. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 306, de Coussemaker, ouvr. cité, t. 1<sup>er</sup>, pp. 82 et suiv.

<sup>3</sup> Voir dans Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 509, l'extrait d'une lettre de Fray Lorenzo de Villavicencio; voir surtout les mémoires de *Pontus Payen*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 46, 47.



» ne pouloit estre pire, car l'on n'y faict peu ou rien ... » et, au mois de décembre : « ce de la religion est ce que souffre le plus, et fera dadvan- » taige, comme je veoy à l'œil, et crains *quod sera serunt remedia* <sup>1</sup>. » « Le » faict des sectes, écrit Viglius, se multiplie fort par deçà; et combien » qu'on a appréhendé plusieurs prescheurs si est-il que les officiers et » ceulx des loix, pour faire leur procès, différent et s'excusent le plus qu'ils » peuvent <sup>2</sup>. » Au mois d'août, il traçait ces lignes caractéristiques : « La » chose va si avant que peu d'officiers facent plus leur devoir, et encoirres » moins ceulx des loix et juges pour les scrupules qu'i font d'ensuyr les » placards contre leurs consciences <sup>3</sup>.... » Au mois de décembre, tout en constatant que « le peuple illecques est encore assez ferme en la religion, » il montrait la noblesse commençant « à sentir les aux des voisins » et ses membres se gatant les uns les autres <sup>4</sup> : fait d'autant plus grave que les gentilshommes faisant défection de la foi catholique étaient, comme l'avenir devait le montrer, et comme il était d'ailleurs dans la nature des choses, des anticardinalistes auxquels les seigneurs n'auraient eu garde de faire des remontrances sérieuses de peur de désagréger le parti.

Les inquisiteurs n'étaient plus respectés. Les magistrats séculiers refusaient de leur prêter main-forte ou soulevaient contre eux des conflits éclatants. Les États de Flandre prenaient fait et cause pour les Brugeois, en différend avec l'inquisiteur Titelmans — plein de zèle, mais au dire de Granvelle, parfois un peu « indiscret et esclandreux » — ; ces États don-

<sup>1</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 56, 551.

<sup>2</sup> *Ibidem*, t. VIII, p. 192.

<sup>3</sup> Groen, ouvr. cité, t. I<sup>er</sup>, p. 287.

<sup>4</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, p. 526.

naient « outre une requête fort générale, » visant plus haut que les personnes, « pour quasi de tout anéantir l'inquisition et juridiction ecclésiastique, » et ils étaient soutenus par les seigneurs <sup>1</sup>. Les temps n'étaient pas éloignés où la Faculté de théologie de Louvain allait s'adresser à Philippe II pour appeler son attention sur les maux croissants de la religion et le conjurer d'y pourvoir; où les inquisiteurs Tiletanus et Baius devaient écrire au Roi : notre office est devenu odieux au peuple, et nous rencontrons tant de résistances et de calomnies que nous ne pouvons l'exercer sans danger pour notre personne; et puis donner leur démission, faute de se voir soutenus par le pouvoir <sup>2</sup>; où l'hérésie, enfin, favorisée dans son développement par la combinaison de la pression extérieure et de l'abaissement des barrières intérieures qui lui étaient opposées, devait saisir la première occasion pour déployer son drapeau au vent, bientôt affirmer ses aspirations dernières, et en arriver dès septembre 1566 à s'écrier, par la bouche de Marnix de Toulouse, « avec ce mois s'achèveront les messes <sup>3</sup>! »

Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment il eût été à tous égards désirable que Philippe II remaniât le système répressif organisé par Charles-Quint, et comment il lui était possible de le faire sans entamer le principe du maintien de l'orthodoxie dans ses États, sans ouvrir la porte à une tolérance générale des cultes qui, dans l'état général des esprits, et avec les aspirations des masses gagnées aux doctrines nouvelles, eût été tout au moins le signal d'une guerre civile. Les faits que j'ai essayé de caracté-

<sup>1</sup> Groen, *ibidem*, p. 521. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 509 et sources citées. — *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 460, 496. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 329, 550, 551, etc.

<sup>2</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 555, 558, 561, 575.

<sup>3</sup> Voir plus loin, p. 452.

riser — sans rien préjuger des vues ultérieures des seigneurs en matière religieuse — suffisent à marquer la grandeur de la faute politique commise par Philippe II en ne venant pas de sa personne aux Pays-Bas, dès les années 1562 et 1563, soutenir le cardinal. Sans la présence du Roi, le maintien du ministère Granvelle était impossible : tous les acteurs du drame, cardinalistes et anticardinalistes, sont pour ainsi dire d'accord pour le proclamer. La présence du Roi, au contraire, à une époque où le prestige monarchique était encore énorme, aurait ranimé les tièdes, ramené les douteux, contenu les ambitions inconscientes, effrayé et arrêté les ambitions malintentionnées, donné enfin un centre, un point d'appui, de la cohésion, aux soutiens décidés du catholicisme et de l'autorité royale <sup>1</sup>.

J'aborde immédiatement l'examen rapide de l'année 1565, dans la mesure où il est indispensable pour l'intelligence des documents.

Divers faits politiques considérables avaient marqué l'année 1565 : la maladie et les projets de retraite de Viglius; la mission remplie par le comte d'Egmont en Espagne; la réunion à Bruxelles au mois de mai-juin d'une commission d'évêques, de théologiens et de magistrats, chargée de donner un avis sur les affaires de la religion.

Ces faits découlent les uns des autres : voyons d'abord comment ils se rattachent à ce qui précède.

Les tentatives dont il a été parlé plus haut, faites pour centraliser les affaires dans le conseil d'État, n'avaient abouti qu'à entraver et à suspendre le cours de l'administration. M. Groen dresse le bilan de l'année 1564 dans les termes suivants: « Le pouvoir royal était compromis; la Duchesse dans » la dépendance des seigneurs; le conseil privé et celui des finances, trai-

<sup>1</sup> On verra encore dans le corps du volume les effets probables de la présence du Roi.

» tés déjà comme colléges subalternes, sans autorité réelle. Tout se déci-  
 » dait par l'influence des grands, de leurs créatures et de leurs ministres.  
 » De là de nombreux abus; la dissipation du revenu public, la vénalité  
 » des charges, la partialité de la justice, la violation des lois : ce mélange,  
 » en un mot, d'arbitraire et d'anarchie inévitable dès que le gouverne-  
 » ment, entraîné par les exigences d'un parti, n'est plus respecté par la  
 » nation <sup>1</sup>. » En outre les *aides* ne s'accordaient qu'avec la plus grande  
 difficulté. Les affaires religieuses prenaient une tournure inquiétante. On  
 commençait à redouter quelque « révolte ou émotion » que procureraient  
 les huguenots français si la guerre civile recommençait en France <sup>2</sup>.

Se débattant ainsi contre des difficultés gouvernementales de toute  
 nature, les seigneurs se trouvaient en même temps dans cette situation  
 d'esprit où, par là même « qu'on a beaucoup obtenu, le moindre refus  
 » irrite. Ils imputaient la situation déplorable des affaires à l'influence  
 » secrète du Cardinal, dont l'influence était nulle; à la résistance de la  
 » Duchesse qui, durant un an, n'avait fait que céder; aux bornes trop  
 » étroites de leur pouvoir, dont cependant ils avaient, sur plusieurs points,  
 » déjà franchi les limites <sup>3</sup>. » Ils dédaignaient ou redoutaient <sup>4</sup> les « voyes  
 ordinaires » préconisées par les cardinalistes pour remédier au désordre :

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 354. On trouvera dans le corps du volume une foule de témoignages rétrospectifs qui corroborent le jugement de l'éminent publiciste, sans parler des *Papiers d'État*, t. VIII et IX, *passim*.

<sup>2</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. XL, XLI, 286, 526, 530, 535, 556, 558.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. XLI.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 357. • Les cardinalistes recommandaient les voyes ordinaires; le prince d'Orange les redoutait..... •

en matière de religion, l'application des placards et l'accomplissement de leur devoir par les officiers; en matière de justice, l'exemple du respect aux décisions des tribunaux donné par les grands et par la noblesse, au contraire de ce qui se produisait parfois; en matière de finances, la demande d'un secours pécuniaire à l'Espagne ou « une bonne contribution » des Etats des Pays-Bas, avec lesquels l'on n'avoit jusqu'ores rien sçu » achever.... » Ils parvinrent à faire accepter par Marguerite de Parme l'idée de suggérer au Roi l'emploi de « aucuns moyens grands et nouveaux » par l'entremise d'un seigneur principal, dépêché auprès de sa personne, et ce seigneur fut le comte d'Egmont <sup>1</sup>.

A la fin de décembre 1564 il y eut donc une séance du conseil d'État, pour fixer les termes de l'instruction que le comte d'Egmont emporterait en Espagne. Viglius formula cette instruction en termes généraux; mais le prince d'Orange parla avec une véhémence extraordinaire, disant qu'il était temps de s'expliquer avec franchise et clarté sur l'impossibilité d'exécuter les placards contre l'hérésie et le concile de Trente, sur la nécessité d'augmenter le nombre des membres du conseil d'État, sur la nécessité d'étendre ses attributions; affirmant encore sa fidélité au catholicisme — bien douteuse déjà —, mais déclarant qu'il lui déplaisait de voir les princes vouloir commander aux âmes et leur interdire la liberté de foi et de religion <sup>2</sup>. C'était l'éclat depuis longtemps redouté; c'était poser pour la première fois officiellement, et sans qu'il fût possible d'en éluder longtemps la solution formelle, la question entre l'idée royale et l'idée du Taciturne suivi alors par la haute aristocratie militaire. Viglius, déjà indisposé,

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 534, 535, 536, 537.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 540.

fut singulièrement ému d'un incident dont il appréciait toute la portée; il rentra chez lui pour méditer sa réponse, et fut frappé d'apoplexie le premier de l'an <sup>1</sup>. Dès qu'il fut remis de sa maladie, dégoûté, découragé, affaibli, il demanda au Roi d'être déchargé de ses fonctions de président. Marguerite de Parme s'empressa d'appuyer sa demande, en laissant percer, dans les lettres italiennes qu'elle écrivait au Roi, une grande malveillance contre lui. En même temps elle suggéra l'idée de séparer de nouveau la présidence du conseil privé de celle du conseil d'État <sup>2</sup>. Au mois de mai, Viglius annonçait à Granvelle que le Roi lui avait accordé licence de se départir de sa charge de président, en demeurant toutefois membre du conseil d'État <sup>3</sup>; mais son successeur n'était pas désigné et le Roi ne s'était pas encore prononcé sur la séparation des deux présidences.

La maladie de Viglius n'entrava pas le voyage du comte d'Egmont; au contraire. On s'empressa de reviser au conseil d'État, et avec le concours des grands, le travail préparé par le président. On y ajouta plusieurs articles, notamment sur la réunion des États généraux et sur la modération des placards, à la suggestion du prince d'Orange et du marquis de Berghes <sup>4</sup>. Il semble que le comte eût de ses collègues la mission verbale de suggérer au Roi l'idée de demander sur le régime des placards un avis aux membres du conseil d'État, aux seigneurs et aux chevaliers de l'Ordre. D'autre

<sup>1</sup> *Papiers d'État*, t. VIII, p. 556; t. IX, p. 10.

<sup>2</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 555, 550, 553, 551, 565, etc.

<sup>3</sup> *Papiers d'État*, t. IX, p. 166.

<sup>4</sup> Sur la mission du comte d'Egmont consulter entre autres, *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 557, 559, 541, 545, 546, 547. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 514 et suiv. — *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 536, 615, 646. — *Le Mémorial d'Hopperus*, etc.

part, à son départ pour l'Espagne, en janvier 1565, les seigneurs le chargèrent certainement de recommander au Roi la combinaison qu'ils avaient imaginée pour augmenter leur influence <sup>1</sup>, et pour consolider, en la régularisant, la position que de fait ils avaient déjà à Bruxelles. Le Roi aurait augmenté de quatre membres le conseil d'État, en y nommant le marquis de Berghes, le baron de Montigny, le comte de Meghem et le seigneur de Noircarmes ; et il aurait attribué à ce conseil la connaissance de toutes les affaires du gouvernement, de manière que le conseil privé et le conseil des finances lui fussent désormais subordonnés.

Comme le dit Groen, si selon les seigneurs « il fallait concentrer l'autorité dans le conseil d'État, un pareil changement de rapports eût abouti » à l'omnipotence des seigneurs au détriment du souverain <sup>2</sup>. » Ces plans, d'autre part, effrayaient fort et avec raison les catholiques au point de vue de la religion. Morillon écrivait au mois de mai : « Si la religion et justice » se conduysent par le conseil d'Etat à qui prendra l'on adresse? aiant » dit Montigny que, quoy qu'il tarde, la nouvelle (religion) aura piecà » lieu pour estre la meilleure ; » et il exprimait en termes exprès ses craintes à l'égard de l'encouragement que trouveraient les Huguenots en voyant « *summam rerum penes nobilitatem* <sup>3</sup>. »

Au fond la mission du comte d'Egmont ne produisit aucun des résultats que les seigneurs s'en étaient promis.

Philippe II ne se décida qu'à l'égard des points contenus en l'instruction du comte. Il suspendit sa résolution sur les questions relatives à la réorgani-

<sup>1</sup> Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 513.

<sup>2</sup> Groen, ouv. cité, t. 1<sup>er</sup>, pp. xli, xlii.

<sup>3</sup> *Papiers d'État*, t. IX, p. 217.

sation du gouvernement, alléguant la convenance de prendre l'avis de la duchesse de Parme, qui, pour le dire en passant, adopta dans sa correspondance, même italienne, toutes les vues des seigneurs<sup>1</sup>. Quant à la question religieuse, il déclara que c'était une chose à laquelle il fallait beaucoup réfléchir, et qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait, que de consentir à ce qu'il fût apporté quelque changement à la religion. Il autorisa seulement sa sœur à appeler sans bruit en sa présence et celle des membres du conseil d'État, sous prétexte du concile de Trente, quelques évêques, magistrats et théologiens, pour les consulter sur les moyens de maintenir le peuple dans l'orthodoxie, et sur l'opportunité qu'il y aurait d'adopter un système autre que le système existant pour le châtement des hérétiques : « non pas en vue de les châtier avec moins de rigueur, mais » afin de réprimer mieux leur impudence, afin d'empêcher surtout qu'ils » ne se glorifiasent de mourir obstinés en leur hérésie, et qu'ils n'y fussent » excités par d'autres, comme cela arrivait souvent<sup>2</sup>. »

La réunion des évêques, des théologiens et des magistrats, que le Roi avait permis de rassembler, se fit à la fin de mai et au commencement de juin. Elle déplut par sa nature même aux seigneurs, et l'avis collectif émis par les hommes qui y assistèrent heurta les aspirations et les idées de la plupart d'entre eux.

Dès l'abord, les membres du conseil d'État refusèrent de siéger avec la commission. Quand celle-ci eut terminé ses travaux, la duchesse « proposa » à ceux du conseil d'État quelle chose se devoit faire : et comme par » aucuns fust dist qu'ils se conformoient à la résolution des évêques et des

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 350, 363.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 346, 347. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 316, 317.



» aultres, le prince d'Orange, comte d'Egmont, l'amiral et le comte de Mans-  
 » feld dirent que, par l'instruction que le comte d'Egmont avoit apportée,  
 » S. M. ne demandoit l'avis de ceulx du conseil d'Estat, et que pour tant  
 » ne se debvroit dire aucun avis si ne fust qu'il pleust à S. M. *d'eulx seuls,*  
 » *ou semblablement des gouverneurs et consaulx provinciaux qui ont leur*  
 » *avis et information particulièrement* <sup>1</sup>. » L'aristocratie militaire, comme  
 enivrée de la prépondérance qu'elle avait déjà acquise, était outrée de voir  
 qu'il lui fallait encore compter avec des clerks et des gens de robe; elle s'ir-  
 ritait de voir que Philippe II ne s'adressait pas à elle seule dans l'occur-  
 rence, et attachait plus de prix à l'avis d'évêques et de théologiens qu'au  
 sien, en dépit de ce qu'elle avait vraisemblablement fait insinuer par le  
 comte d'Egmont. En outre, comme le dit M. Groen, « l'opinion du prince,  
 » si différente de celle des évêques, était suffisamment connue, et peut-être  
 » ne désirait-il pas en ce moment se compromettre davantage par une  
 » opposition encore plus vive et plus ouverte <sup>2</sup>. »

La commission s'était prononcée en principe pour le maintien des placards contre l'hérésie, mais en émettant le vœu de les voir appliquer avec des modifications et des adoucissements fort notables, indiqués par elle, adoucissements et modifications qui feraient l'objet d'une circulaire secrète aux conseils de justice et non d'un édit public. On comprend aisément ce que ses membres voulaient : éviter au pouvoir l'apparence d'un recul dans la lutte qu'il soutenait contre le flot montant de l'hérésie poussé par des influences extérieures; ne pas affaiblir la barrière qu'opposaient à celle-ci les placards considérés dans leur caractère comminatoire; corriger en même temps les abus auxquels leur application littérale pouvait donner

<sup>1</sup> Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. 379.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 380.

lieu ; satisfaire aux répugnances des magistrats qui hésitaient de plus en plus à les observer <sup>1</sup>.

Viglius, dans une lettre du 14 juin, déclarait l'avis, donné par les évêques et les théologiens convoqués sur le fait de la religion, fort sage, et sa manière de voir était partagée par Morillon et par Granvelle <sup>2</sup>. Mais il ajoutait aussitôt : cet avis n'est pas goûté de quelques-uns des seigneurs qui disent : « que les théologiens n'entendent rien des affaires de ce monde ; qu'ils sont » trop sanguinaires ; qu'ils pourroient bien subir les premiers les inconvénientz ; qu'on ne peut plus longtemps endurer ces placartz et inquisitions, » et que les États généraux, à leur première assemblée, le remontreroient <sup>3</sup>. » Quant à Marguerite de Parme, en envoyant au Roi, le 22 juillet, le *besoigné* des commissaires, elle proposait de faire revoir les instructions des inquisiteurs, en les accommodant au temps présent ; et, dans les plaintes qu'elle faisait contre eux et leurs procédés, elle parlait à l'unisson des seigneurs <sup>4</sup>.

Au mois de novembre 1565, au sortir des fêtes du mariage de Montigny avec la fille du feu prince d'Espinoy, pendant les fêtes plus splendides des noces d'Alexandre Farnèse avec la princesse Marie de Portugal, l'opinion publique était encore dans l'attente sur les graves questions qui pendant toute l'année avaient été débattues entre Bruxelles et Madrid. Philippe II n'avait encore fait connaître sa décision ni sur la question religieuse, ni sur le remplacement de Viglius, ni sur l'augmentation des membres du conseil d'État, ni sur la subordination espérée des autres conseils collatéraux à ce conseil.

<sup>1</sup> Le résumé de son *besoigné* se trouve dans Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 319, 320.

<sup>2</sup> *Papiers d'État*, t. IX, pp. 345, 388.

<sup>3</sup> *Ibidem*, t. IX, p. 280.

<sup>4</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 360, 361, 362, etc.

C'étaient bien là les traditions de cette cour d'Espagne du XVI<sup>e</sup> siècle « où l'on ne tenait aucun compte du temps; » et dont un ancien vice-roi de Naples caractérisait les habitudes en s'écriant : « Je voudrais que la mort vint d'Espagne pour être sûr de vivre longtemps ! » Philippe II, d'ailleurs, avait pour maxime : « le temps et moi nous en valons deux autres. » Mais il faut d'autres maximes aux époques de crise. Pendant que le Roi se taisait à Madrid, les événements marchaient, les adversaires de la politique royale à Bruxelles, maîtres du terrain, consolidaient leur position et, par la force même des choses, se ralliaient des partisans de plus en plus nombreux. Il fallait se bercer d'étranges illusions pour croire qu'un parchemin royal et une signature royale suffiraient un jour à faire rebrousser subitement le torrent qu'on avait laissé peu à peu se former et creuser son lit!

Les seigneurs ne savaient que dire du silence prolongé du Roi, bien qu'ils demeurassent, au témoignage de Bave, dans l'opinion que le Roi ne pourrait faire « autrement que passer par leur avis et leur donner » satisfaction et contentement. » Bave en augurait tout au contraire, mais il pensait que le Roi ne déciderait rien avant de connaître le succès final de l'expédition de Malte<sup>1</sup>. Le 14 octobre, Armenteros écrivait de son côté à Gonçalo Perez : les plaintes que font entendre les seigneurs, à cause du délai que le Roi met à répondre aux lettres de Madame, sont plus grandes encore que cette princesse ne l'écrit; il est à craindre que, si la réponse du Roi n'est conforme à ce qu'ils attendent, quelque tempête ne s'élève l'été prochain; le succès de Malte ne remédiera point aux affaires des Pays-Bas;

<sup>1</sup> Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I<sup>er</sup>, p. 257 et *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 204.

<sup>2</sup> *Papiers d'État*, t. IX, p. 578. Lettre du 7 octobre.

il faut tenir compte de l'humeur et des desseins des seigneurs de ce pays '...

La réponse du Roi, consignée dans les célèbres dépêches du Bois de Ségovie des 17 et 20 octobre, arriva enfin à Bruxelles le 5 novembre, mais elle ne fut communiquée aux consaux par la duchesse que quelques jours plus tard <sup>1</sup>. Elle était en tous points contraire aux vœux et aux espérances que les seigneurs avaient déjà escomptées. Le Roi remplaçait Viglius par Tisnacq dans la présidence du conseil d'État et suspendait encore sa décision pour la présidence du conseil privé. Le duc d'Arschot, cardinaliste avoué, était fait membre du conseil d'État. La question de savoir si celui-ci obtiendrait la primauté sur les autres conseils collatéraux était de nouveau ajournée. Le Roi, ayant vu l'écrit des évêques, des conseillers et des théologiens, ne trouvait pas comme eux qu'il fût à propos d'adoucir le châtement des hérétiques; il exigeait que les placards de l'Empereur et les siens fussent observés étroitement. Il maintenait l'inquisition « comme elle » s'est faite jusque à maintenant. » Il refusait de donner aux inquisiteurs en charge des instructions nouvelles, et entendait qu'ils fussent soutenus et favorisés par la duchesse « sans qu'elle les mande pour chaque vétille, car cela les décourage et leur fait perdre toute autorité <sup>2</sup>. »

C'est au milieu de l'émotion causée par ces dépêches que s'ouvre pour ainsi dire le présent volume : je laisse aussitôt la parole aux contemporains.

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 370.

<sup>2</sup> Groen, ouvr. cité, t. I<sup>er</sup>, p. 442.

<sup>3</sup> Voir Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 325, 326. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 372 et suiv., et cxxix et cxxx en note.

# CORRESPONDANCE

DU

## CARDINAL DE GRANVELLE.

---

I.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Imprimée dans les *Papiers d'État*, t. IX, n° 678. Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n° 331. Citée en extrait dans Groen. *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. 439.)

---

Besançon, le 20 novembre 1565.

... Le cardinal se réjouit d'apprendre que le Roi s'occupe des moyens de remédier aux affaires des Pays-Bas, et aussi que son intention est de n'apporter aucun changement dans l'organisation des conseils<sup>1</sup>. Tout changement en son absence préjudicierait

<sup>1</sup> Dans l'économie de la *forme du gouvernement général* des Pays-Pays, les trois conseils collatéraux, le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances étaient indépendants les uns des autres et, sur un pied d'égalité avec des attributions distinctes, *ad latus* de la gouvernante. Dans le *conseil d'État* dominait la haute aristocratie. Le *conseil privé* était un corps de robe longue. Le conseil des finances était un corps mixte. Les seigneurs, c'est-à-dire les chefs de l'opposition aristocratique, notamment le comte d'Egmont, le prince d'Orange, le comte de Hornes, avaient naguère été fort mécontents de l'institution de la *consulta*, espèce de comité intime que la gouvernante pouvait se borner à consulter pour la collation des grandes charges et pour les autres affaires délicates, au lieu d'être obligée de prendre

à son autorité. D'ailleurs le meilleur mode de gouvernement pour les Pays-Bas est celui qui a été pratiqué depuis les ducs de Bourgogne. — Affaires diverses. — Menaces d'assassinat contre le cardinal dont le cardinal de Lorraine l'a fait prévenir.

---

## II.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. *Estado*, liasse 527. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 352.)

Besançon, 20 novembre 1565.

Sacra Católica Real Magestad, con esta responderé á la que V. Mag<sup>d</sup> ha sido servido escrivirme de su mano, en xx del mes pasado, tan llena de favor y merced que seria poco para merescerlo perder mil vidas en su ser-

l'avis du conseil d'État tout entier. Maintenant ils voulaient que le Roi donnât la prééminence au conseil d'État sur les deux autres conseils. Obtenir cette modification essentielle dans la forme du gouvernement, qui eût consolidé dans les institutions la prépondérance de l'aristocratie militaire, avait été l'un des objets de la mission du comte d'Egmont, en Espagne, dans le cours de l'année 1565. Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. xli-xlii. Gachard, *don Carlos et Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 515. — Morillon se défiait de la portée du changement demandé : « Si la religion et la justice se conduysent par le conseil » d'État à qui prendrat l'on adresse... » Lettre des 21 et 22 mai 1565, *Papiers d'État*, t. IX, p. 217. — Viglius y était contraire. Il écrivait à Granvelle, le 14 juin 1565, « l'on forge icy une nouvelle » republique et conseil d'État, lequel aura la souveraine superintendance de tous affaires. Je ne scay » comment cela pourra subsister avec le pouvoir et auctorité de Madame la Régente et si S. M. mesme » ne sera bridée par cela. » Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 577. — Granvelle lui-même, dès le mois de juillet 1565, avait remontré au Roi le danger qu'à ses yeux, présenterait la prépondérance des seigneurs dans le gouvernement. *Papiers d'État*, t. VII, lettre n<sup>o</sup> XVII, le passage à la page 156. — Philippe II n'avait pas voulu répondre verbalement au comte d'Egmont, à l'égard du changement demandé. Pénétré de la gravité des conséquences qu'il devait entraîner, il avait allégué la nécessité de commencer par prendre l'avis de la gouvernante. Cet avis il l'avait demandé par sa lettre du 3 avril 1565, en faisant part de ses appréhensions. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 275. — Le comte d'Egmont avait insisté par ses lettres du 28 juillet et du 9 octobre; *ibidem* n<sup>os</sup> 298, 316. — La gouvernante avait appuyé le vœu des seigneurs dans sa lettre du 22 juillet; et, suivant les avis de Fray Lorenço de Villavicencio, elle disait hautement à Bruxelles qu'elle se retirerait chez elle si S. M.

vicio; y plegue á Dios darme gratia que á lo menos en algo pueda acertar de servir, siendo este, despues de servir á Dios, el mayor deseo que yo tenga en este mundo.

A la verdad es infinito, y mucho mas de lo que yo sabria escribir, lo que he sufrido y sufro, y Dios me es buen testigo, y lo sabe V. Mag<sup>d</sup>, que es sin mi culpa: mas todo doy por muy bien empleado, pues es por servicio de V. Mag<sup>d</sup>, como ella me escribe, y el ver que V. Mag<sup>d</sup> lo conosce bastaria para hacerme caminar por un fuego, quanto mas con certificarme tan de veras que mirará por mí, y si no puede ser agora, por los respetos que hay, V. Mag<sup>d</sup> será, como espero, servido no me olvidar y de tener memoria de lo que es servido agora escribirme.

Yo me partiria luego para Roma, viendo lo que V. Mag<sup>d</sup> m'escribe, sin mirar mas sino mandármelo V. Mag<sup>d</sup>, si no considerare mas su servicio que lo que me puede tocar á mi particular; y lo hiciera, como lo hice de partir de Flándes sin mirar á todas las cosas que anteví que havian de suceder á mi prejuicio, sino que me ha parecido ser necesario, (pues el principal fundamento que V. Mag<sup>d</sup> me toca de lo que allí podria hacer en su servicio seria asistir á lo de la sede vacante, de lo qual, por lo que de Roma se escribe, ay, gracias á Dios, poca aparentia, pues aparentemente pasará tiempo primero que se venga á esto,) antes que partir, representar á V. Mag<sup>d</sup> que, como me escribe, yr yo á Flándes agora temo que antez dañaria al servicio de V. Mag<sup>d</sup> que aprovecharia, [y que ay en ello todo lo que prudentisimamente.... sucederá]<sup>1</sup>; y aunque, por la obligacion que tengo á mi iglesia y por mis cosas particulares, me importaria de yr ally, pues mi partida fué tan arrebatada, que no tube lugar de poner en mis cosas la orden que convenia para tan larga ausentia como ha sido esta, y que ni tengo mis papeles, ni otras cosas que me serian necesarias, y por el servicio de

n'y faisait pas droit: *ibidem* n° 302, t. II, p. xli. — Granvelle, au contraire, le 13 octobre, s'était prononcé contre toute modification: *ibidem*, t. Ier, n° 319. — Enfin, le 20 octobre 1568, par deux lettres datées du Bois de Segovie, Philippe II avait donné d'abord à Marguerite de Parme, puis au comte d'Egmont, une réponse dilatoire, et le 22 du même mois il avait écrit en termes formels à Granvelle: qu'il n'était pas question de faire dans la forme du gouvernement les changements dont on parlait; *ibidem* n° 522, 524, 525. — Sur l'ensemble, voir *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, edidit Alph. Wauters, pp. 78, 79, 83, 85, 119, 260, 265, 289, 290.

<sup>1</sup> Le passage entre crochets est inintelligible. Quelques mots manquent dans la copie.

V. Mag<sup>d</sup> y por lo que me toca, ni se podrian traer ni desembolver sin que yo sea presente, todavia, viendo que no conviene y que así lo parece á V. Mag<sup>d</sup>, ninguna cosa pienso menos que ir allí por agora; por dar tiempo á V. Mag<sup>d</sup> de resolverse en lo que me toca, como á su propria aucthoridad y reputacion conviene, he publicado que me estaria aquí este invierno, por las causas y tomando el color que poco ha escribí á V. Mag<sup>d</sup>: con que no estoy aquí sin peligro, por el atrevimiento que toman algunos, como yo lo scrivo, sopladados de los de Flándes, instigados de los que V. Mag<sup>d</sup> sabe. Mas de yr agora á Roma, tras haverme detenido aquí tanto tiempo, sin tomar para este viaje mas color público, yo temo que no será sin menoscabo de la reputacion de V. Mag<sup>d</sup>, y que dirán todos que es porque despero que V. Mag<sup>d</sup> me pueda sostener, y porque queda vencido de sus vasallos y que le mandan y dan ley, como es su presumption y fin de poderlo hacer, y que me voy huir á Roma por acogerme debajo de las alas y sombra del papa. Porque decir que voy por attender á la sede vacante, ya vee V. Mag<sup>d</sup> con qué pié entraria á Roma, y con qué ojo me miraria Su Santidad; si por attender á negocios con la persona que V. Mag<sup>d</sup> embiará como escribe, estando allí el cardenal Pacheco, hombre de tantas letras y experientia y que lo hace tan bien, no podrá ser mi yda con este color sin offension mya y de los myos.

Fuera otra cosa, si, estando yo con V. Mag<sup>d</sup>, me embiára con alguna ocasion particular, ó si yo fuera con la protection de lo de Flándes, que está muy bien dada al cardenal Borromeo, aunque ni tampoco me podia combenir, porque entrára con esto en llegando en mala intelligentia con Su Santidad y los suyos, haviendo tenido Su Santidad y el dicho cardenal gana de esta provision; y no haviendo yo visto V. Mag<sup>d</sup> en tantos años y partido de Flándes como me partí, no podrá Su Santidad tener opinion otra de mí, ni todo el mundo, yendo sin otro color público, sino que vengo huido y desfaborecido: en que no veo lo que el servicio de V. Mag<sup>d</sup> gana, mas conosco muy bien y claro lo que en esto yo pierdo. Otra cosa fuera si aconteciera, que Dios no quiera, sede vacante: con este color fuera bien yr, como yo hiciera, sin esperar otra orden, si aconteciera; y hallándome allí me quedaria quanto V. Mag<sup>d</sup> quisiera y cumpliria á su servicio.

Tambien considero que en todas partes puedo servir poco á V. Mag<sup>d</sup>, mas



alli mucho menos, por consistir mucho de lo de allí en visitas y ceremonias, y yo poco usado en ellas, y en las pláticas de sede vacante viniera muy nuevo, y pueden en esto servir mas los que lo han tractado y tienen plática con las personas; y antes que me hiciese á essas armas podria yo haver en lugar de servir, dañado harto al negotio. Hay tambien que cada dia me llaman mis sufraganeos y los de mi iglesia, y quasi todo el clero de Flándes, los de la justitia y quantos desean vivir debajo de la auctoridad de V. Mag<sup>d</sup> y no ser tiranizados de otros, diciendo que en estos tiempos los desamparo, que son mal tractados, que la religion y todo se pierde. Los quales voy entreteniendo con esperanza de la venida de V. Mag<sup>d</sup> y con decirles que por algunas cosas que se me ofrescen no puedo partir de aquí este invierno, y assi quedan con alguna esperanza, entretanto de que podria V. Mag<sup>d</sup> venir el verano, y yo entonces hacerles asistencia. Los quales, si me ven yr á Roma, sin saber otro fundamento, dirán lo que otros, y quizá peor, y se desesperarán: lo que no harian tanto, si fuese yr á V. Mag<sup>d</sup>, porque pensarian que ay les podria ayudar, y representar á V. Mag<sup>d</sup> lo que passa, porque se ponga remedio; mas yendo á Roma pensarán que los dejo para siempre jamas.

Esto he querido representar á V. Mag<sup>d</sup> para que, despues de haverlo mirado bien, mande lo que le parezca convenir á su servicio, porque este se cumplirá al pié de la letra, sin réplica, y postporné siempre, como siempre he hecho, lo que me puede tocar á lo que conviene á su servicio, y por eso me olvidaré de mi mesmo.

Si yo no temiese de serle importuno, diria que me hallo bien empeñado y que por evitar mayores inconvenientes, he sido forzado gastar harto estos años passados, y aun de presente, y padesco interesses grandes por differirse la paga de mis pensiones en España, que son ya comidas y no recibidas; y beso pies y manos de V. Mag<sup>d</sup> con toda humildad, del favor que me hace ay para que yo sea pagado; y á cualquiera parte que vaya, se me recrescerán hartos gastos; y si con algo me ayudasse V. Mag<sup>d</sup>, conosceria el mundo que no voy tan desechado como algunos piensan, y socorreria á mi necesidad. Mas en fin todo lo remitto á la voluntad de V. Mag<sup>d</sup>, cuyo mandado esperaré con deseo para obedescerle; y antes venderé y empeñaré quanto tengo que faltar á lo que será servido mandarme, sin mirar á cosa que dello suceder pudiesse. Y con esto acabo suplicando á Nuestro Señor

que guarde y prospere la sacra católica real persona de V. Mag<sup>d</sup> como sus vasallos y subditos deseamos y hemos menester.

De Besanzon, á 20 de noviembre 1565.

De V. Mag<sup>d</sup> muy humilde vasallo y capellan,

Ant. Card<sup>l</sup> DE GRANVELA. »

---

## II.

### TRADUCTION.

---

Sacrée, Catholique et Royale Majesté, je répondrai par la présente à la lettre que V. M. a daigné m'écrire de sa main, le xx du mois passé <sup>1</sup>, lettre si pleine de bienveillance et d'égarde que pour mériter semblable faveur ce serait peu de perdre mille vies à son service : plaise à Dieu de me donner la grâce d'être assez heureux pour la servir du moins en quelque chose, ce désir étant, après celui de servir Dieu, celui que je forme le plus vivement en ce monde.

A la vérité, ce que j'ai souffert et souffre actuellement est infini, et beaucoup plus que je ne pourrais l'écrire; Dieu m'est bon témoin, et V. M. le sait, que c'est sans ma faute; mais je considère tout comme bien employé puisque c'est pour le service de V. M., comme elle me l'écrit, et voir que V. M. sait cela suffirait pour me faire passer à travers le feu, d'autant plus qu'elle m'assure si sérieusement qu'elle prendra soin de moi; et si ce ne peut être en ce moment, à cause des raisons qu'il y a, V. M. voudra bien, je l'espère, ne pas m'oublier et se souvenir de ce qu'elle a daigné m'écrire ces derniers jours.

Je partirais immédiatement pour Rome en voyant ce que V. M. m'écrit, sans avoir égard à autre chose qu'à l'ordre de V. M., si je n'avais plus égard à son service qu'à ce qui regarde mes intérêts particuliers. Je l'aurais fait, comme je n'ai pas laissé de quitter la Flandre sans considérer toutes les choses que j'avais prévu devoir arriver à mon préjudice. Mais il m'a paru nécessaire, avant de partir, (— puisque le point principal, que V. M. me touche de ce que je pourrais faire là-bas pour son service, serait d'être présent au moment de la vacance du saint-siège, dont, à ce qu'on m'écrit de Rome, il y a, grâce à Dieu, peu d'apparence, puisque probablement il faudra

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, nos 525, 526. Les lettres royales sont datées du 22 octobre. La seconde engage le cardinal à aller se fixer à Rome pour quelque temps.

encore du temps avant d'en venir là —), de représenter à V. M. que, comme elle me l'écrit, me rendre actuellement en Flandre apporterait, je le crains, plus de préjudice que d'avantage au service de V. M. . . . .  
. . . . . et quoique, à cause des devoirs qui m'attachent à mon église et de mes affaires particulières, il importât pour moi de m'y rendre, vu que mon départ fut tellement précipité que je n'eus pas le temps de mettre dans mes affaires l'ordre qui convenait en raison d'une aussi longue absence que l'a été celle-ci, et que je n'ai ni mes papiers ni d'autres choses qui me seraient nécessaires, pour ce qui concerne le service de V. M. et ce qui me touche personnellement, et vu qu'on ne pourrait ni traiter ni arranger mes affaires sans que je fusse présent, néanmoins voyant qu'il n'est pas opportun de m'y rendre pour le moment, et que V. M. est du même avis, il n'est chose à laquelle je pense moins que d'y aller maintenant. Afin de donner à V. M. le temps de prendre, en ce qui me concerne, une résolution conforme à sa propre autorité et réputation, j'ai fait répandre le bruit que je resterais ici cet hiver, pour les raisons et en alléguant les prétextes sur lesquels j'ai écrit à V. M. il y a peu de temps : avec quoi je ne suis pas ici à l'abri du danger, à cause de l'audace de quelques hommes, comme je l'écris, excités par ceux de Flandre, et instigués par ceux que V. M. sait. Mais aller maintenant à Rome, outre que je suis demeuré si longtemps ici, sans prendre pour ce voyage au moins un prétexte officiel, je crains que cela ne se passe pas sans préjudice de la réputation de V. M. et que tous ne disent que c'est parce que je désespère de pouvoir être soutenu par V. M. et parce qu'Elle est vaincue par ses vassaux et parce qu'ils la dominent et lui font la loi, comme c'est leur espoir et leur but de pouvoir le faire, et que je m'enfuis à Rome pour me réfugier sous les ailes et à l'ombre du pape. Car si j'allais dire que j'y vais pour attendre la vacance du saint-siège, V. M. voit de quel pied j'entrerais à Rome et de quel œil me regarderait Sa Sainteté; si c'est pour traiter des affaires avec la personne que V. M. enverra comme elle l'écrit, tandis que réside là le cardinal Pacheco <sup>1</sup>, homme de tant de science et d'expérience, et qui remplit si bien son office, mon voyage coloré de ce prétexte ne sera pas sans préjudice pour moi et pour les miens.

Ce serait autre chose, si, me trouvant avec V. M., j'étais envoyé par elle en quelque occasion particulière, ou si j'étais chargé du protectorat des affaires de Flandre, qui est fort bien donné au cardinal Borromeo <sup>2</sup>, quoiqu'il ne puisse non plus me convenir,

<sup>1</sup> François Pacheco de Céralbo, archevêque de Burgos, cardinal depuis 1561, mort en 1575. Il était protecteur de la couronne d'Espagne à Rome. C'était lui qui avait négocié la paix entre le pape Paul IV et Philippe II. *Papiers d'État*, t. VII, p. 348. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 314. — *Moreri, Dictionnaire*, t. XIII, p. 186.

<sup>2</sup> Charles Borromée, créé cardinal par Pie IV, son oncle, en 1560, archevêque de Milan, mort à Milan dans la nuit du 5 au 4 novembre 1584, canonisé par Paul V en 1610. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 195.

parce que j'entrerais ainsi dès mon arrivée en mauvaise intelligence avec Sa Sainteté et les siens, Sa Sainteté et ledit cardinal ayant désiré cette provision; et n'ayant pas vu, de mon côté, V. M. depuis tant d'années, et étant parti de Flandre comme je fis, Sa Sainteté, comme tout le monde, ne pourra, en ne me voyant pas venir avec d'autre prétexte officiel, avoir d'autre opinion sinon que j'ai pris la fuite et ai été disgracié : en quoi je ne vois pas ce que gagne le service de V. M., mais vois bien et clairement ce que je perds. Autre chose serait si, ce qu'à Dieu ne plaise, le siège venait à vaquer, avec ce prétexte il serait convenable de s'y rendre, comme je le ferais, sans attendre d'autre ordre, le cas échéant : et me trouvant là, j'y demeurerais autant que V. M. le voudrait et que l'exigerait son service.

Je considère en outre qu'en tout lieu je ne puis que peu servir V. M., mais encore beaucoup moins là, parce que la vie y consiste en grande partie en visites et cérémonies; que je suis peu accoutumé à celles-ci, que j'arriverais bien neuf dans ces combinaisons de la vacance du Siège où ceux qui en ont la pratique, et qui sont en rapport avec les personnes, peuvent être bien plus utiles. Moi, avant de me faire à ces joutes, je compromettrais peut-être grandement l'affaire, au lieu de lui être utile. En outre, je suis rappelé tous les jours par mes suffragants et par ceux de mon église, et en quelque sorte par tout le clergé de Flandre, ceux de la justice et tous ceux qui désirent vivre sous l'autorité de V. M. et n'être point tyrannisés par les autres : disant que je les abandonne en ces temps, qu'ils sont mal traités, que la religion et tout se perd. Je les entretiens dans l'espoir de l'arrivée de V. M. et leur dis que certaines affaires qui se présentent ne me permettent point de partir d'ici cet hiver, et ainsi ils restent avec quelque espérance en attendant que V. M. puisse alors venir cet été et que je puisse leur prêter mon assistance. Lesquels, s'ils me voient aller à Rome, sans connaître d'autre motif, diront ce que disent d'autres, et pis peut-être, et seront désespérés; ce qu'ils ne feraient pas au même point s'il s'agissait de me rendre auprès de V. M., parce qu'ils penseraient que là je pourrais les aider, et représenter à V. M. ce qui se passe afin qu'il y soit porté remède; mais si je vais à Rome, ils penseront que je les abandonne à tout jamais.

J'ai voulu représenter ceci à V. M., afin que, après l'avoir bien considéré, elle mande ce qui lui semblera convenir à son service, parce que cela s'accomplira au pied de la lettre, sans réplique, et que je préférerai toujours, comme je l'ai toujours fait, à ce qui peut me concerner ce qui convient à son service, et m'oublierai moi-même pour cela.

Si je ne craignais d'être importun à V. M., je lui dirais que je me trouve fort engagé et que pour éviter de plus grands inconvénients je me suis vu forcé de dépenser beaucoup ces dernières années et celle-ci encore, et que je fais des pertes considérables à cause du retard qu'on met à me payer mes pensions d'Espagne, qui sont déjà mangées et pas encore reçues; et je baise en toute humilité les pieds et les mains de V. M., pour la faveur qu'elle me montre là-bas en faisant que je sois payé; et quelque part que j'aille, les

dépenses augmenteront considérablement pour moi, et si V. M. me donnait quelque secours, le monde saurait que je ne suis pas aussi disgracié que quelques-uns le croient et elle viendrait en aide à mes besoins; mais enfin, je remets le tout à la volonté de V. M. dont j'attendrai l'ordre avec impatience pour m'y conformer; et plutôt que de manquer à ce que V. M. daignera me commander, je vendrai et engagerai tout ce que j'ai, sans considérer aucunement ce qui pourrait en résulter. Je termine par là, suppliant Notre-Seigneur de garder et de combler de prospérités la sacrée catholique royale personne de V. M., comme nous, ses vassaux et sujets, le désirons et en avons besoin.

De Besançon, le 20 novembre 1565.

De V. M. le très-humble vassal et chapelain,

Ant. Card<sup>l</sup> DE GRANVELLE.

### III.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ <sup>1</sup>.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 333.)

Besançon, le 20 novembre 1565.

Granvelle comprend qu'il ne doit pas en ce moment retourner en Flandre. Il l'a écrit assez clairement à S. M. Il n'y tient pas, d'ailleurs, dans la situation où sont les affaires. Il irait à Rome si le siège devenait vacant, mais y aller sans « quelque motif honorable », ne serait pas, à son avis, « à l'honneur de S. M. » Il dépense beaucoup à

<sup>1</sup> Gonçalo Perez, archidiaque de Sepulveda, s'était formé aux affaires dès 1528, sous le grand commandeur de Léon, Francisco de Covos. En 1545, sur la désignation de Covos, il fut nommé par Charles-Quint secrétaire d'État pour l'Espagne. En 1548 il suivit Philippe II, comme secrétaire, dans son voyage en Allemagne et dans les Pays-Bas, et depuis lors il ne quitta plus ce prince. Par commission du 6 février 1556 il fut nommé secrétaire d'État de la monarchie pour les relations extérieures; et, au retour de Philippe II en Espagne, la correspondance des Pays-Bas fut comprise dans ses attributions. Il mourut en avril 1566, avec le regret de ne pas avoir obtenu le chapeau de cardinal. C'était un homme de talent, rompu aux affaires, rédigeant ses dépêches avec facilité et clarté. Au dire de l'ambassadeur Vénitien Badoaro, il passait pour accepter en secret des présents; il était intempérant, hautain, plus qu'emporté, et avait de son mérite une opinion exagérée; mais il était homme de génie, avait de la littérature, excellait dans la langue espagnole et écrivait assez bien le latin. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. LXXXIII et suivantes.

Besançon et partout où il ira il sera obligé de faire des dépenses pour la sûreté de sa personne. S'il s'est mis en danger, c'est pour le service de Dieu et du Roi. Il fera ce que celui-ci lui ordonnera, se flattant que S. M. considèrera la part qu'elle doit prendre à ce qui le concerne, etc., etc.

---

## IV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 334.)

---

Besançon, le 20 novembre 1563.

Affaires diverses.

---

## V.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE<sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 333.)

---

Bruxelles, le 20 novembre 1563.

Négociations avec l'Angleterre<sup>2</sup>. — Déprédations intolérables des Anglais auxquelles il est indispensable de pourvoir. — Les Pays-Bas sont les « Indes d'Angleterre et, tant

<sup>1</sup> D'Assonleville (Christophe), chevalier, docteur ès-droits, seigneur de Hauteville, plus tard baron de Bouchaut, né à Arras d'une famille noble du Cambrésis vers 1328, mort à Bruxelles le 10 avril 1607, époux de Marguerite Scheyve, fille de Jean, chancelier de Brabant. Il était depuis le commencement du règne de Philippe II conseiller et maître aux requêtes du conseil privé, et avait déjà rempli diverses missions diplomatiques, notamment en Angleterre en 1563. Il devint, avec le temps, trésorier de l'Ordre de la Toison d'or, et, par patentes du 7 avril 1574, membre du conseil d'État. Il avait de grandes connaissances juridiques, commerciales, financières, diplomatiques et numismatiques. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 246. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 432. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, pp. 288, 289. — *Biographie nationale*. — *Messenger des sciences historiques de Gand* de 1863.

<sup>2</sup> Sur les rapports des Pays-Bas avec l'Angleterre à cette époque : *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 244, 246, 303, 324, 333, 338, 359, 343, 344, 343, 349, 367, 353, 354, 374. — *Papiers*

qu'ils les auront, ils n'en ont besoin d'autres ». — Déplorable influence des affaires de France sur la situation des Pays-Bas <sup>1</sup>. — Crainte de famine. — Le comte d'Egmont va habiter Gaesbeeck <sup>2</sup>; sa présence sera utile dans les états de Brabant vu l'affection qu'il a au service du Roi. — Affaire de la délimitation de l'évêché de Bois-le-Duc <sup>3</sup>. — Requête des états de Brabant au Roi pour qu'il ôte les nouveaux évêchés ou du moins pour qu'il en établisse un seul pour le Brabant à Louvain <sup>4</sup>.

*d'État*, t. VII, pp. 444, 476, 481, 496, 512, 527, 551, 590, 597, 604; t. VIII, pp. 6, 48, 40, 87, 99, 171, 255, 341, 454, 514, 528, 558, 568, 580, 588, 619, 648, 654; t. IX, pp. 51, 65, 85, 149, 218, 252, 256, 390, 459, 567, 636. — Groen : *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. 405. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*, edidit de Reiffenberg, pièce n° XIII. — Dans le deuxième appendice du présent volume, deux lettres adressées par d'Assonleville à Granvelle, le 15 avril et le 22 avril 1564; une lettre de Granvelle à don Diego Guzman de Sylva, nommé ambassadeur de Philippe II en Angleterre, du 28 mai 1564. — Diverses pièces dans le cours du volume.

Aux célèbres conférences de Bruges, ouvertes au mois de mars 1565 et fermées à la fin de septembre de la même année, les délégués du gouvernement des Pays-Bas étaient : Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, Christophe d'Assonleville, Joachim Gillis, conseiller et avocat fiscal en Brabant, Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 335. — En 1566, d'avril en juin, les conférences furent ouvertes de nouveau à Bruges; les mêmes commissaires y parurent à l'exception du seigneur de Montigny, remplacé par Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, *ibidem*, p. 354. — M. Gachard a donné un précis de ces conférences dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 1<sup>re</sup> série, t. XIX, p. 135.

<sup>1</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièce n° 300, relations de Montigny avec les Châtillons; pièce n° 345, projet des Huguenots sur Ypres et la Basse-Flandre. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, edidit de Reiffenberg, pièce n° IV, de 1564, action probable de l'amiral de Coligny. — On trouve dans Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 218, mention d'un mot caractéristique prononcé à Valenciennes, en 1562, par un serviteur du duc de Vendôme. « Messieurs, acoustez bien ce qui adviendra en Franche entre les catholicques et les Huguenots, car, au son du flageolet de Franche il vous faudra danser par dechà. »

<sup>2</sup> Le comte d'Egmont venait d'acheter la seigneurie de Gaesbeeck, vieille baronie brabançonne, par adjudication du 4 octobre 1565, lors de sa mise en vente par les créanciers de Martin de Hornes. Il en avait fait le relief le 5 novembre 1565. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, p. 156. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièce n° 318, lettre d'Armenteros à Gonçalo Perez, du 11 octobre 1565.

<sup>3</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièce n° 330, lettre de Marguerite de Parme au Roi, du 5 novembre 1565; et dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, à la fin du t. XVI, 1<sup>re</sup> série, avec une pagination particulière, p. 92, la lettre de Sonnius à Viglius, du 25 octobre 1565.

<sup>4</sup> *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièces n° 280, 294, 328 et surtout pièce n° 330, lettre citée du 5 novembre. La duchesse avait en dernier lieu répondu aux États qu'elle soumettrait leur demande au Roi. Voir aussi *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, edidit Ch. Rahlenbeck, pp. 120, 121, 122.

## VI.

LE PRÉVÔT MORILLON<sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, pp. 144, 143. — C.)

Bruxelles, le ... novembre 1565<sup>2</sup>.

Mgr. estant de retour de St-Amand que fut le vj<sup>e</sup> de ce mois, je me suis le second jour après trouvé à Malines pour, selon votre commandement, y

<sup>1</sup> Maximilien Morillon, fils de Gui Morillon, humaniste distingué et secrétaire de l'empereur Charles-Quint, et de Charlotte de Mil, naquit à Louvain et non à Bruxelles, comme on l'a dit parfois, en 1517. Sa famille, originaire de la Franche-Comté, occupait un certain rang. Après avoir étudié à l'université de Louvain il termina ses études à l'université de Dôle, en 1558. Étant licencié en droit, il prit les premiers ordres sacrés « au déçu de ses parents qui en eurent grand regret » et ne tarda pas à se destiner entièrement à l'Église. Morillon était lié d'amitié avec Granvelle dès 1552. Homme de talent, prêtre pieux et ferme dans les principes d'une orthodoxie rigoureuse, il grandit avec son ami et protecteur. On le vit successivement devenir secrétaire de Granvelle, alors évêque d'Arras, chanoine et écolâtre de la cathédrale d'Arras, chanoine de St-Rombaut à Malines en 1554, chanoine de St-Bavon à Gand, chanoine de St-Gudule à Bruxelles, prévôt de St-Pierre à Aire en Artois en 1559, archidiaque et premier vicaire général de Granvelle pour le diocèse de Malines en 1561, quand Granvelle fut élevé à la dignité archi-épiscopale, prévôt et archidiaque de l'église de St-Marie à Utrecht par résignation de Granvelle, de 1562 à 1570, *persona* de l'église de N.-D. de Hal, chanoine de Furnes, chanoine de Lille en 1567 ou 1568. Comme vicaire général de Malines il avait, dit Viron dans une lettre du 21 avril 1571, « tout ce » qu'un homme peut porter, nonobstant la bonne aide qu'on lui prête. Heureusement Dieu lui a donné le » sens et raison ». En 1582, après le décès de Pierre Pintaffour, le Roi nomma Morillon évêque de Tournai. Il reçut la confirmation et l'institution canonique par bulle pontificale du 10 septembre 1583, fut consacré à Tournai le 16 octobre suivant, et fit sa joyeuse entrée dans sa ville épiscopale le 17. Il mourut subitement le 27 mars 1586, six mois avant Granvelle qui était jusqu'au dernier moment resté son protecteur, son ami, son correspondant et son confident, laissant la réputation d'un excellent prêtre et d'un administrateur habile. Ses ennemis lui reprochaient le cumul des bénéfices, et l'appelaient *duplex a, b, c*, prétendant qu'il avait autant de prébendes qu'il y avait deux fois de lettres dans l'alphabet. A ce point de vue Morillon versait, sans contredit, dans un abus général encore à cette époque, que l'application rigoureuse du Concile de Trente devait seule faire disparaître.

Pour de plus amples détails voir: Claessens, *Histoire des archevêques de Malines*, pp. 169, 170. — Van Even dans le *Messageur des sciences historiques* de 1857, p. 269. — F. Nève, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, de 1859, p. 263. — *Historia episcopatum Fœderati Belgii*, p. 73. — *Papiers d'État*, t. I<sup>er</sup>, p. xxxv et t. VII, pp. 185, 414. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 520. — *Mémoires anonymes des Troubles des Pays-Bas*, édité J.-B. Blaes, t. I<sup>er</sup>, p. 41. — Van Helmont, *Manuscrit de l'archevêché de Malines*. — *Bibliothèque Neeffs*, à Malines, etc.

<sup>2</sup> Cette lettre est du 29, du 30 ou du 31. Sa date est déterminée par celle de l'acceptation du Concile par le chapitre de Malines.



publier le Concille de Trente, puis que Mr le doien n'y avoit voullu mettre la main sans moy. Et pour plus auctoriser l'acte, je y ay, par l'advis de Mr de St-Bavon <sup>1</sup>, mené Mr vostre suffragant <sup>2</sup>; et nous noz sumez trouvé le jxe vers Mrs Mrs de vostre chappitre ausquelz avons déclaré : que Vtre Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup>, comme leur archevesque, avait accepté et acceptait le Concille de Trente, tant pour soy que ses subiectz et diocésains; les requerant et exhortant de vostre part d'observer les décretz du dict Concille aux pointz que les concernent et leurs suppostz; et après nous avoir faict retirer, les dictz seigneurs, par la bouche du dict Sr doien <sup>3</sup>, nous ont demandé huit jours de terme pour y respondre; ce qu'est pour la doubte qu'ilz ont d'estre intéresséz en leurs exemptions et privilégez. L'on verra ce qu'ils voudront dire. Je dictz que je passeroie outre de publier le dict Concille aux curéz, prieurs des monastèrez, tant dedans que dehors Malines, estans soubz vostre jurisdiction, ce qu'ils trouvaient bon.

L'après disnée estans tous les dictz curéz et religieulx ensamble, nous leurs avons publié, présent le dict Sr doien et vous aultres officiers, le dict Concille en la mesme sorte qu'avions faict aus dictz du chappitre; leur enioindant de, chacun en son endroit, le publier en sa paroche et au peuple; leur exposant l'auctorité du saint Concille, et en quelle vénération ilz le doibvent tenir et luy obéyr : dont leurs avons donné le billet dont la copie vat avec ceste, affin qu'ils ne fussent empeschéz pour le dire. Et quant aux mariages clandestins, ilz ont dict d'estudier le canon pour tant mieulx le proposer au peuple.

J'ay despendu tant pour le disner que se fait à vous officiers chez le dict

<sup>1</sup> Viglius, prévôt de St-Bavon depuis le 18 janvier 1565. Il avait été coadjuteur du dernier abbé, Luc Munich, depuis 1556.

<sup>2</sup> Pepin Rosa, ou Roosen, né à Landen vers 1500, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître en théologie et ancien prieur du couvent de Louvain, nommé le 18 mars 1562 suffragant-coadjuteur de Granvelle, sacré sous le titre d'évêque de Salubria, ou Selimbrie, mort à Malines le 7 avril 1569. Il fut remplacé par Ghislain de Vroede, ou Vroedius, de Dunkerque, licencié en théologie, consacré évêque de Salubria le 25 avril 1570, jadis professeur au collège du Lys dans la faculté des arts de Louvain, puis curé de N.-D. de la Chapelle à Bruxelles, mort le 14 août 1579. Claessens, *Histoire des archevêques de Malines*, pp. 170, 171.

<sup>3</sup> Rombaut Vergheest, né à Malines, bachelier-formé en théologie et licencié ès droits de Louvain, chanoine de St-Rombaut en 1551, doyen du chapitre depuis 1557. Il était second vicaire général du cardinal. Il mourut en 1574 à Léau.

S<sup>r</sup> doien, que pour la despense du dict S<sup>r</sup> suffragant et mienne, dix florins xjjij sous vj deniers, que je coucheray sur mon compte <sup>1</sup>.

Estant au dict Malines, nous advisames M<sup>r</sup> le doien et moy pour excuser le dict S<sup>r</sup> suffragant <sup>2</sup> de prescher les adventz et qu'il puist mieulx faire le caresme; en ce que serez encores assez chargé de despense, de requérir le gardien de lesser prescher son prédécesseur de Monte <sup>3</sup> à St-Pierre; mais il nous dit que ce seroit contre les statutz de l'ordre que le gardien et vice-gardien, comme le dict de Monte est, prescheroient en ung mesme jour, pour ce que l'ung doibt vacquer à tenir les frères en leur debvoir et office; et l'excuse est colorée, mais il garde le dict vice-gardien de prescher le plus qu'il peult, ce qu'est dommaige que son talent demeure ainsi absconse; et seroit mieulx qu'il fust ailleurs pour faire prouffit, que nos demorer là inutile. Le dict gardien est plus empesché en ses sermons d'exposer la poésie et paganisme que la S<sup>te</sup>-Escripture <sup>4</sup>.

M<sup>r</sup> d'Utrecht <sup>5</sup> at achevé le dernier de l'autre mois son Concille provincial. J'entendz que tout ce qu'il a fait avec ses suffragants at esté de commander que le Concille se observe. Ceulx du dom <sup>6</sup> et des autres églisez ont déposé leurs barbez affin que les dits S<sup>rs</sup> ne leur commandissent.

<sup>1</sup> Les actes qui concernent la publication du Concile de Trente, par le chapitre de Malines, se trouvent dans de Ram : *Synodicum Belgicum*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 24, 24, 25, etc.

<sup>2</sup> P. Rosa a laissé dans les annales du clergé malinois la mémoire d'un prêtre exemplaire et d'un prédicateur éloquent.

<sup>3</sup> Gilles de Monte, ou du Mont, frère mineur, né à Perwez, sacré évêque de Deventer le 29 octobre 1570, mort à Zwolle le 26 ou le 29 mai 1577.

<sup>4</sup> C'était, d'après une lettre du 31 mars 1566, qui suivra, frère Arnold Mermannus.

<sup>5</sup> Frédéric Schenck de Tautenbourg, premier archevêque d'Utrecht, fils de Georges Schenck, baron de Tautenbourg, chevalier de la Toison d'or, ancien gouverneur de Frise, Drenthe, Overysse, etc. Il était docteur en théologie et ès droits. Il avait été recteur de la paroisse de Rynsburg près Leyde, prévôt de St-Pierre à Utrecht, et prévôt de St-Plechelen à Oldenzael. Nommé par diplôme royal du 20 mai 1560 à l'archevêché d'Utrecht, il reçut, par bref du 28 mai 1561, la confirmation pontificale et l'investiture canonique. Il prit possession de son siège le 13 novembre 1561, et mourut à Wyck-te-Duerstede le 25 août 1580. Le concile provincial, dont parle Morillon, se tint à Utrecht en octobre 1565. Voir *Batavia sacra*, 2<sup>e</sup> partie, pp. 15, 16, 17, 25.

<sup>6</sup> Le Dom, c'était l'église cathédrale de St-Martin d'Utrecht. « *Ecclesia haec a monasterio ad eam constructo Munster et Dom, idem per apocopen quod domus et quod dominium quasi domini aedes seu templum.* » *Historia episcopatum Fœderati Belgii*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 12. Les membres du chapitre de St-Sauveur partageaient avec ceux du chapitre de St-Martin le droit de porter la qualification de *Domheeren*, équivalente à celle de *tréfonciers* à Liège.

Le Concille de M<sup>r</sup> de Cambrai <sup>1</sup> n'est encores achevé d'imprimer; j'envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> l'oraison que y leut le prévost de St-Pierre de Douay <sup>2</sup>, qui démontre qu'il est plus docte que éloquent.

Le dict de S<sup>r</sup> de Cambrai m'at donné copie, à St-Amand, des lettres que Son Altesse at escript sur l'observance du Concille au prévost-le-comte à Valenchiennes <sup>3</sup>, qui a fait lire icelle lettre à la Bretecque selon que me dit le dict S<sup>r</sup> : qu'est fait indiscrètement à luy s'il est ainsi, puis que les dictes lettres ne contenoient charge de publication. Je ne scay s'il l'at fait pour en faire rire les hugonotz que sont à Valenchiennes, mais il mérite une bonne leçon.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra la response que m'at fait son official <sup>4</sup>, cependant que suis esté à St-Amand, sur ce que luy a dict le pensionnaire Vercamme <sup>5</sup> quant au ces que at esté en vostre église <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, fit publier le concile dans le synode provincial de juin-juillet 1565. Voir *Synodicum Belgicum*, cité t. 1<sup>er</sup>, p. 44, et Labbe, *Concilia*, t. XII.

<sup>2</sup> Mathaeus Galenus, de Westcapelle en Zélande, d'abord professeur dans la faculté des arts à Louvain, ensuite professeur à Dillingen, puis docteur en théologie et professeur à l'université de Douai; il fut prévôt de St-Pierre à Douai de 1565 à 1571, et, de 1571 jusqu'en 1574, année de sa mort, prévôt de St-Amé dans la même ville. Le Glay, *Cameracum Christianum*. — *Joannis Molani, Historiae Lovaniensium libri XIV*, édit de Ram, t. 1<sup>er</sup>, p. 234.

<sup>3</sup> Le prévôt-le-comte, principal officier du prince dans la commune, était à cette époque François-Philippe de Bernimicourt, seigneur de la Thieuloye, maître d'hôtel de Marguerite de Parme, etc., en vertu d'une commission du 16 juin 1562. Il sera fréquemment question de ce personnage plus tard. Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 112 et pièces justificatives, nos 127 et 150. — *Histoire des troubles advenues à Valenciennes*, par P.-J. le Boucq, édit de A.-P.-L. de Robaulx de Soumoy, p. 12.

<sup>4</sup> M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Langius ou de Langhe, dit Papegaey, l'official du cardinal de Granvelle, appartenait à une famille de Malines. Il était alors, D. U. J., chanoine gradué du chapitre de St-Rombaut, chanoine du chapitre de St-Donat à Bruges, prévôt de la collégiale de St-Pierre à Calais, chanoine de la cathédrale d'Ypres. Il résigna ses bénéfices, étrangers à l'église de Malines en 1567. En 1572, Granvelle le fit chanoine-chantre de sa métropole. En 1573, il mourut à Dôle, en Franche-Comté, au retour d'un voyage de Rome. C'était un excellent juriconsulte. Il fut remplacé dans l'Officialité par un simple tonsuré du diocèse d'Utrecht, Jordanus Loeffius. Foppens et Van Helmont, *Manuscrits de l'archevêché de Malines*.

<sup>5</sup> Voir plus loin des détails sur ce personnage.

<sup>6</sup> Ces, interdit. L'église de St-Rombaut avait été profanée par le fait d'un certain M<sup>e</sup> Gedcon, qui avait blessé un homme à l'entrée du temple. Voir plus loin une lettre de Morillon, du 25 août 1566.

(P. S.) Ceulx de v<sup>re</sup> chappitre de Malines ont accepté le Concille de Trente selon que V<sup>re</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra par l'acte <sup>1</sup>.

J'espère que puis que le cardinal Borromeo <sup>2</sup> est accompagné de gens si sçavans, qu'il ne fauldra de faire quelque chose d'exquiz.

M<sup>r</sup> de Gand <sup>3</sup> n'aurat pas ses limitez l'ung jour, que je ne les demande lendemain, et présenteray requeste sur requeste; polroit-estre que le temps nous ayderat <sup>4</sup>.

---

## VII.

### LE PRÉSIDENT VIGLIUS <sup>5</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimée dans Groen : *Archives*, t. I, p. 442.)

Bruxelles, le 30 novembre 1565.

... La duchesse receut la résolution du Roy sur le faict de la Religion et changement de gouvernement le 5 de ce mois, mais ne fist semblant jusque à huit jours après, du moins au Conseil, combien que les bailles fussent pleines. Dieu scait qué visaiges ilz ont

<sup>1</sup> La résolution du chapitre est du 29 novembre. Voir *Synodicum*, cité.

<sup>2</sup> Saint Charles Borromée était occupé alors à la réforme de son diocèse.

<sup>3</sup> Cornelius Jansenius, de Hulst, né en 1510, mort le 11 avril 1576, docteur en théologie, doyen de St-Jacques, professeur et président du grand collège des théologiens à l'université de Louvain, etc. Il était alors nommé pour le siège épiscopal de Gand. Il ne prit possession qu'en 1568. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. 1<sup>er</sup>, p. 417. — *Joannis Molani, Historiæ Lovaniensium libri XIV*, t. 1<sup>er</sup>, p. 152. — Kersten, *Journal historique et littéraire*, t. IV, p. 507. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 527, 554.

<sup>4</sup> Morillon avait déjà subi un échec sur la question des limites : voir *Papiers d'État*, t. IX, p. 399 ; et *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, nos 520, 550.

<sup>5</sup> Viglius ou Wiger ab Aytta de Zuychem, né en Frise au château de Barrahuys près de Leeuwaerden, le 19 octobre 1507, de Folcard ab Aytta et de Ide ab Hannia, mort à Bruxelles le 8 mai 1577. Comme beaucoup d'hommes d'État de son époque il avait été conduit à la politique par la science du droit ; et, après la mort de sa femme Jacqueline Damant, il était entré dans les ordres sacrés. En 1565 Viglius, l'ancien professeur de droit de Bourges, de Padoue, d'Ingolstadt, était prévôt de St-Bavon, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, chef et président du conseil privé, président du conseil d'État. Pour sa biographie voir : *Biographie nationale*. — Hoyer van Papendrecht : *Analecta Belgica*, t. 1<sup>er</sup>. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*.

monstrez et qué mescontement ilz ont, voyant l'absolute volonté du Roy à l'endroit l'observance des placards sur le fait de la Religion et l'inquisition accoustumée que S. M. veult qu'on continue et qu'elle soit favorisée. Mais elle n'a rien déclaré au Conseil touchant le gouvernement, sinon que S. M. a choisi pour président du conseil d'État Tisenach <sup>1</sup>, et Hopperus <sup>2</sup> en son lieu, qui ne leur plaist guères, de tant qu'ilz eussent bien voulu retenir le dit Hopperus, qui se scavoit assez accommoder avec eulx, et l'appelans l'autre *cardinaliste*; aussi que S. M. avoit ordonné que le duc d'Arshot fut appelé au conseil d'État, ce que les seigneurs ne scaivent dont il soit procédé, ayans iceulx désiré que le marquis de Berges <sup>3</sup>, le sieur de Montigny <sup>4</sup>, et

<sup>1</sup> Charles de Tisnacq, chevalier, fils de Simon, écuyer de Marie de Hongrie, et de Marie Van Thielt, avait rempli la charge de conseiller et d'avocat fiscal au conseil souverain de Brabant. Créé plus tard conseiller au conseil privé et au conseil d'État, il avait suivi Philippe II en Espagne en qualité de garde des sceaux pour les Pays-Bas, et, le 3 juin 1562, il était devenu trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Aux termes d'une des dépêches adressées à Marguerite de Parme, le 20 octobre, par le roi, Tisnacq devait revenir aux Pays-Bas comme président du conseil d'État en remplacement de Viglius. La résolution royale ne sortit pas ses effets. Tisnacq ne revint en Flandre que le 28 janvier 1570 et comme chef et président du conseil privé. Il mourut subitement à Bruxelles le 17 avril 1573, dans un état voisin de l'indigence, « ayant servi si sincèrement et si incorruptiblement. » Sa femme était Catherine Boisot, fille de Pierre, trésorier général des domaines. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 575, t. II, pp. 116, 117, 389. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 16 et 119. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 132. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 316.

<sup>2</sup> Joachim Hopperus, né à Sneek en Frise, le 11 novembre 1523, de Suffrid Hoppers et de Rixtia Feico a Piersma, mort à Madrid le 15 décembre 1576. Hopperus, ancien professeur de Pandectes à Louvain, ancien conseiller au grand conseil de Malines, était en 1565, avant sa promotion au poste de garde des sceaux auprès de la personne de Philippe II, conseiller au conseil privé. Par suite de la maladie de Viglius il remplissait, au dire de Marguerite de Parme, les fonctions *officieuses* de vice-président au conseil d'État. *Mémoires de Viglius et d'Hopperus* cités. — Hoynek van Papendrecht, *Analecta*, t. II, 2<sup>e</sup> partie. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 350. — *Johannis Molani, Rerum Lovaniensium libri XIV*, p. 549.

<sup>3</sup> Jean de Glymes, 2<sup>e</sup> marquis de Berghes ou Berg-op-Zoom, comte de Walhain, etc., fils d'Antoine et de Jacqueline de Croy, mort en Espagne à la fleur de l'âge, le 21 mai 1567. Il avait épousé Marie de Lannoy, fille et héritière de Jean de Lannoy, seigneur de Molembais et de Solre-le-Château, grand bailli du Hainaut. Il était chevalier de la Toison d'or depuis 1556, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, grand bailli, gouverneur et capitaine général du comté de Hainaut par patentes du 12 mars 1560; membre du conseil d'État par patentes du 12 novembre 1556. Il était en outre capitaine de la citadelle de Cambrai et de celle de Valenciennes. *Biographie nationale*.

<sup>4</sup> Montigny (Floris de Montmorency, seigneur de), baron de Leuze, etc., né en 1527, chevalier de la Toison d'or depuis 1559, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, gouverneur capitaine et grand bailli de Tournai et du Tournaisis. Ses patentes de gouverneur étaient de 1559; celles de grand bailli du 9 octobre 1562. Montigny était fils de Joseph de Montmorency, seigneur de Nevele, et d'Anne

Noircarmes <sup>1</sup> y fussent mis. — L'ambassadeur d'Angleterre <sup>2</sup> a mis paine à les rapaiser, ne seay avec quel effect; bien parlent-iz de laisser et abandonner le tout, du moins de ne se trouver si souvent et se tenir pour deschargez si les choses vont autrement que bien, et samble Madame estre de cecy assez perplexe, et non sans raison, ayant aliéné de soy ceux qui du commencement faisoient leur mieulx de l'assister et les desautorisé le plus qu'elle a peu.

Pour le présent l'on est délibérant sur l'exécution de ce que S. M. a mandé au fait de la Religion. Les seigneurs disent à tous propos qu'ilz n'y seavent adviser, mais puisque le Roy le commande si expressément, qu'ilz n'y veullent contredire, mais que la chose ne passera sans hazard et inconvénient, et que S. M. regarde de le remedier. Je vous escripray cy-après plus de particularités voyant le progrès de ces affaires. Ils imputent une partie de ceste si absolute response au frère Lorenzo, Espagnol, prédicateur à Bruges <sup>3</sup>, que a esté vers le Roy en Espagne et l'informe de tout; et imputent à luy la mort naguère advenue de M<sup>e</sup> Corneille Baes-

d'Egmont-Buren. Il était frère puiné du comte de Hornes. Il venait d'épouser, le 15 octobre, à Antoing, Hélène de Melun, fille de feu Hugues de Melun, prince d'Espinoy, sénéchal héréditaire du Hainaut, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 203. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXV : Poulet : *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*. — *Bulletins de l'Académie royale*, 1<sup>re</sup> série, t. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 105 : notice de M. Gachard sur sa mort.

<sup>1</sup> Philippe de S<sup>te</sup>-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes, etc., commandeur de l'ordre d'Alcantara, fils de Jean et de Marie de Rubempré. Il avait épousé Bonne de Lannoy, dame héritière de Maingoval, Bugucourt, etc. Noircarmes était alors bailli et capitaine de S<sup>t</sup>-Omer. Après avoir rempli une brillante carrière il devait mourir à Utrecht, le 5 mars 1574, des suites d'une blessure reçue au siège d'Alkmaer. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 461; t. III, p. 33.

<sup>2</sup> Cet ambassadeur était don Diego de Guzman de Sylva, chanoine de Tolède, nommé par le roi au commencement de 1564, et parti de Bruxelles pour son poste vers le milieu de juin de la même année. Il avait été chargé par Philippe II d'assister en son nom aux noces du prince de Parme à Bruxelles. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 287, 305, 308, 369, 378, 383, 384.

<sup>3</sup> Fray Lorenço de Villavicencio, Andalou, de condition noble, frère dans l'ordre des Ermites de S<sup>t</sup>-Augustin. On ignore l'époque précise où il vint dans les Pays-Bas. On sait qu'il fut reçu docteur en théologie à Louvain le 20 juin 1558. Ce personnage prit une part fort active aux événements du temps, et montra un grand zèle pour la religion catholique. En rapports épistolaires avec Érasme, puis avec le roi, il ne fut pas sans influence sur la marche des affaires. En 1561, et dans les années qui suivirent, il résidait à Bruges, remplissant les fonctions du saint ministère auprès des marchands de la nation espagnole établis dans cette ville. Il fournit au roi des mémoires détaillés sur la situation du pays. Dans les premiers mois de l'année 1565, Fray Lorenço se rendit en Espagne envoyé par Alonzo del Canto et défrayé par lui. Il fut reçu à la cour, nommé prédicateur de la chapelle royale, et renvoyé par le roi dans les Pays-Bas avec la mission de le tenir au courant de ce qui se passait dans nos provinces. Il reparut en Flandre vers le mois de novembre 1565, et repartit pour l'Espagne en 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 16 et suivantes. — *Papiers d'État*, t. IX, p. 52.

dorp, pour le regret qu'il avoit pris d'estre déferé vers S. M. comme fauteur des hérétiques <sup>1</sup>, mais je ne le sçauois croire. . . .

## VIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE <sup>2</sup>.

(Bibliothèque de Besançon. Lettres de Morillon, t. II, fol. 161 et suivants. — C.)

Sans lieu (Bruxelles), 2 décembre 1565 <sup>3</sup>.

45 [Berlaymont] <sup>4</sup> a esté joyeux des recommandations de D [Granvelle] et m'at commandé de lui rendre les siennes bien affectueuses.

Il dit que Z [les Seigneurs] ne furent jamais si mal contents comme ils sont à présent, qu'ils imputent à D [Granvelle], 45 [Barlaimont] et F [Vi-

<sup>1</sup> Corneille de Baesdorp, chevalier, ancien conseiller et archi-médecin de Charles-Quint, d'Éléonore de France et de Marie de Hongrie, échevin de Bruges en 1561 et bourgmestre en 1562 et 1563, etc., époux en premières noces d'Élisabeth de Danhouder, et en secondes noces d'Anne de Mouscron. Il était fils de Jean et de Catherine de Maelstede. Baesdorp mourut à Bruges le 24 novembre 1565. *Biographie nationale*. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxxix.

<sup>2</sup> Nous avons voulu publier une des lettres de Morillon avec les *chiffres* et le *déchiffrement* en regard, à titre de *specimen*. A l'avenir nous imiterons l'exemple que nous ont donné les éditeurs des *Papiers d'État*.

<sup>3</sup> Cette lettre, imprimée dans Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 443, est attribuée par erreur à Viglius dans ce recueil. Le *chiffre* est celui dont se servait Morillon.

<sup>4</sup> Charles, baron de Berlaymont, de Hierges, de Peruwelz, de Beaurain, seigneur de Floyon, de Haultepenne, etc., en faveur duquel Philippe II érigea en comté, en 1574, la terre de Berlaymont mouvante du comté de Hainaut, était fils de Michel et de Marie de Barrault. Il était né en 1510. Il était en 1565 : chevalier de la Toison d'or depuis 1556, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance depuis 1561 ; chambellan du Roi ; gouverneur, souverain bailli, capitaine et grand veneur de la ville, château, comté et pays de Namur en vertu de patentes de 1554, renouvelées par Philippe II le 12 mars 1556 ; chef des finances depuis le règne de Charles-Quint ; conseiller au conseil d'État par patentes du 17 novembre 1555. Charles de Berlaymont, dont il sera question souvent dans la suite, mourut à Namur le 4 juin 1578. Il avait épousé Adrienne de Ligne-Barbançon, et de ce chef se trouvait être le beau-frère du comte d'Aremberg. — *Biographie nationale*. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 228, note 1<sup>re</sup>.

glius] que B [le Roy] n'at fait le cheangement <sup>1</sup>; que l'on l'at derechief pressé pour l'appoincter avec Z [les Seigneurs]; qu'il at respondu qu'il ne fault appoinctement où il n'y a offense, et qu'il leur at tousiours désiré et désire encores faire tout plaisir et service; qu'il crainct que C [le duc d'Arshot] <sup>2</sup> ne se laisse abattre, pour ce que l'on y labeure fort, et qu'il est légier. Je dictz que je ne le croioye, mesmes estant *primus* [la venue du Roy] <sup>3</sup> si proche; et que j'espéroie, entrevenant maintenant au *Troix* [Conseil d'État] <sup>4</sup>, comme il fait, il s'en trouveroit avec F [Viglius] soubstenu et plus fort, pour ce qu'il ose parler. Il dict qu'il estoit ainsi, et qu'il estoit fort joyeux de ce que B [le Roy] luy avoit miz.

Il me dict que A [M<sup>me</sup> de Parme] <sup>5</sup> prend ung terrible chemin, et que si

<sup>1</sup> C'est-à-dire la subordination du conseil privé et du conseil des finances au conseil d'État. Voir plus haut, page 1<sup>re</sup>, note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Philippe de Croy, troisième duc d'Arshot, prince de Chimay, etc., fils de Philippe, 1<sup>er</sup> duc d'Arshot et d'Anne, princesse héritière de Chimay, né à Valenciennes le 10 juillet 1526, mort à Venise le 11 décembre 1595. Il avait épousé Jeanne-Henriette de Halewyn, fille de Jean, seigneur de Halewyn et de Comines et de Josine de Lannoy. En 1565 il était : chevalier de la Toison d'or depuis 1556, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance depuis 1551, et, par lettres patentes datées du Bois de Segovic du 17 octobre 1565, il venait d'être nommé membre du conseil d'État. Il avait déjà rempli des missions diplomatiques en Allemagne, notamment en 1557, 1562, 1564. — *Biographie nationale*. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 224, note 5. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XI, pp. 150 et suivantes.

<sup>3</sup> La venue du Roi : le prince d'Orange écrivait le 2 novembre à son frère, Louis de Nassau, qu'on avait reçu des nouvelles d'Espagne par un courrier marchand; que le Roi avait l'intention de venir dans les Pays-Bas dans le courant de l'été, en passant par l'Italie, le pays des Grisons et la Savoie, « und also hicher ankommen gegenwertig personlich alles zu verordnen... » Groen. *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 534. Granvelle qui, le 20 août 1565, désespérait de voir arriver Philippe II en Flandre, croyait lui-même au voyage du Roi à la suite, sans doute, d'une lettre d'Alonzo del Canto, du 14 octobre; il l'annonçait le 51 octobre à Viglius : « Tout concourt à ce que S. M. viendra certainement de brief, et la mort de don Loys Mendez de Haro ne sera venue mal à propos pour ces dictes résolutions à ce que je puis comprendre; » et, le 7 novembre à Schetz de Grobbendonck. *Papiers d'État*, t. IX, pp. 476, 593, 638, 649. Courteville en avait également écrit sous une forme dubitative à Bave. *Papiers d'État*, t. IX, p. 649. Morillon se faisait donc l'écho d'un bruit accrédité dans les camps les plus opposés.

<sup>4</sup> Le Roi annonçait à la duchesse la nomination du duc d'Arshot, faite par patentes du 17 octobre, dans une de ses lettres du 20 du même mois. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièce n° 522.

<sup>5</sup> Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et de Jeanne van der Gheynst (fille elle-même d'un ouvrier fabricant de tapisseries), née en 1522, veuve d'Alexandre de Médicis, duc et prince de Florence, épouse d'Octavio Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, morte à Ortona dans l'Abruzzo citérieure le 18 janvier 1586. Sa commission de Gouvernante des Pays-Bas est datée du 8 août 1559.



elle demeure encores deulx ans, qu'elle gastera tout. Il dict qu'elle ne le peult veoir ny sentir, et qu'elle vad gagnant H [Hopperus]; mais qu'il luy a dict qu'il se garde *ne defleat a voluntate* de B [du Roy], et qu'il crainct que cecy ne sera son cas. Il dit que Z [les seigneurs] font grand fondement sur le retour du Turc <sup>1</sup>, dont A [la gouvernante] at monstré lettres qu'il arme plus fort que devant, par où que l'on espère que *primus* [la venue du Roy] s'empeschera. Je luy dictz que je tiens le contraire, pour ce que en ce cas, il sera plus pressé de se haster. Il dit que 3 [le comte d'Egmont] <sup>2</sup> et 6 [le prince d'Orange] <sup>3</sup> se veuillent retirer en leur

Elle se trouve, avec les instructions secrètes et particulières qui l'accompagnent, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*, éditit Gachard, t. 1<sup>er</sup> pp. LXVI et suivantes. Pour la date précise de sa mort, voir : *ibidem*, t. II, pp. LV et suivantes.

<sup>1</sup> Les Turcs, qui avaient assailli la Hongrie, venaient en même temps de faire un effort considérable pour s'emparer de l'île de Malte. Ils avaient dû lever le siège de Malte, défendu avec héroïsme par les chevaliers de St-Jean de Jerusalem, sous le grand maître La Valette, et secourue quoique tardivement par le vice-roi de Sicile, Garcia de Tolède. Mais on ne croyait pas leur retraite définitive, et l'on craignait toujours un retour offensif de Soliman. On trouve dans les *Papiers d'État*, t. IX, un grand nombre de documents concernant la question turque à cette époque.

<sup>2</sup> Lamoral d'Egmont, quatrième comte d'Egmont, prince de Gavre, etc., issu d'une maison qui avait possédé le duché de Gueldre, était fils de Jean, comte d'Egmont, et de Françoise de Luxembourg, princesse de Gavre. Il était né au château de la Hamayde, en Hainaut, le 12 novembre 1522. Sa femme était Sabine de Bavière, palatine du Rhin, duchesse en Bavière. Le comte d'Egmont, chevalier de la Toison d'or depuis 1546, chambellan du Roi, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, environné d'une brillante auréole militaire à la suite de la part qu'il avait prise aux victoires de St-Quentin et de Gravelines, avait été fait gouverneur et capitaine général de la Flandre et de l'Artois par patentes du 7 août 1553. Il était en outre membre du conseil d'État et capitaine du château de Gand. Le comte palatin Frédéric III était son beau-frère. Sur la maison d'Egmont et le comte Lamoral : *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, pp. 13 et suivantes. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 183.

<sup>3</sup> Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, prince d'Orange, comte de Nassau était, dans les Pays-Bas, comte de Vianden, baron de Bréda, de Diest, de Grimberghe en partie, vicomte d'Anvers, etc. Il était né à Dillembourg, le 23 avril 1533, de Guillaume, comte de Nassau, de Dillembourg, etc., dit *le Riche*, et de Julienne de Stolberg. Il devait sa principauté d'Orange, ainsi que ses seigneuries de Bourgnone et des Pays-Bas, au testament de René de Nassau, premier prince d'Orange de sa maison, héritier lui-même de la maison de Châlons et de la branche de Nassau-Bréda fondée par le célèbre comte Englebert au XV<sup>e</sup> siècle. Charles-Quint avait décidé que le testament de René sortirait ses effets en faveur du prince Guillaume (1544) en dépit de l'opposition du président du conseil privé de Schore. Celui-ci faisant allusion à l'hérésie de Guillaume le Riche, qui avait introduit et maintenu la réforme dans ses petits États allemands, avait dit : « le fils d'un hérétique ne doit pas succéder. » En 1565, Guillaume le Taciturne était : chambellan du Roi, chevalier de la Toison d'or depuis 1556, chef et capitaine d'une bande

*venit* [gouvernement], et qu'il pense que c'est affin qu'ilz ne soient présents si quelque esmotion vient, et qu'il priaît Dieu que l'on ne la y meict et fait venir. Il dit que la religion se perd, et qu'il y a des gentilzhommes que osent dire qu'ilz ayment mieulx de tout perdre que la nouvelle religion. Mais certes je croy que, venant le Roy, ilz useront d'aulture langaige. Il dit qu'il at icy rescript clèrement son intention quant à la religion, et que le privé conseil demeure. Quant aux finances, que Sa Majesté se remict de s'y resouldre jusque à la venue de Tisnacq<sup>1</sup>; mais qu'il at désia gaigné la main, et escript ce que le cheangement emporterait. Il dict aussi que 3 [le comte d'Egmont] se plainct merveilleusement disant qu'il ne peult et ne veult contester contre son maistre, mais que si c'estoit ung aulture, qu'il diroit qu'il ne faict comme il luy avoit dict<sup>2</sup>. Il dict que 30 [d'Aremberg] se porte fort mal, et sa femme encores piz. *Haec ille*, 2 décembre 1565.

d'ordonnance depuis 1553, stathouder (ou gouverneur) et capitaine général de Hollande, Zélande, West-Frise, Utrecht, Voorn, la Brielle, par patentes du 9 août 1559, gouverneur et capitaine général de la Franche-Comté de Bourgogne, par patentes du 22 janvier 1561, conseiller au conseil d'État depuis 1555. Il était veuf d'Anne d'Egmont, comtesse de Buren, et époux, depuis 1561, d'Anne de Saxe, fille unique de feu cet Électeur Maurice qui, après avoir été grandi par Charles-Quint, s'était tourné contre lui et l'avait conduit au traité de Passau. Ce dernier mariage alliait à un degré rapproché le prince d'Orange aux deux maisons de Saxe et de Hesse. Les principales pièces relatives au testament de René de Nassau sont analysées dans Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 363-364. — Pour le surplus, voir Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, *passim*. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. 1<sup>er</sup> et t. II. — *L'Apologie du prince d'Orange*, etc.

<sup>1</sup> A comparer avec la lettre d'Armenteros au Roi, du 10 juin 1565, *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 290; la lettre de Gonçalo Perez à Armenteros, du 30 juin suivant, *ibidem*, n° 296; les lettres de Marguerite de Parme au Roi, du 22 juillet, *ibidem*, n° 301, 302, et la lettre sans date de la même au même, *ibidem*, n° 303; la lettre du Roi à la Gouvernante, du 20 octobre 1565, *ibidem*, n° 322; les *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 95, 115.

<sup>2</sup> Jean de Ligne, seigneur de Barbançon, premier comte d'Aremberg de sa maison, fils de Louis, seigneur de Barbançon et de Marie de Berghes de Zevenberghe, né en 1525. Il avait épousé Marguerite de la Marck, fille et héritière de Robert de la Marck d'Aremberg. En 1563 il était : chevalier de la Toison d'or depuis 1546, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance depuis 1548, stathouder et capitaine général des provinces de Frise orientale, Groninghe, Overysse, Drenthe, depuis 1549, son office lui ayant été une dernière fois confirmé par patentes du 30 novembre 1555. *Biographie nationale*. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 214.

## IX.

LE SECRÉTAIRE BAVE AU CARDINAL DE GRANVELLE <sup>1</sup>.

(Bibliothèque de Besançon. Mémoires de Granvelle, t. XXI, fol. 173 à 182. — C.)

Bruxelles, le 4 décembre 1565.

.... J'espère, puisque sumes venuz si avant, et que le maistre commence à entendre combien il luy emporte pourveoir aux affaires de pardeçà, et que selon ce il a déterminé son passaige, qu'il ne tardera beaucoup que plusieurs choses prendront autre chemin. Et l'on s'en commance désià à appercevoir quelque peu, tant ès conversacions privées, que ès afferes. Et n'y a riens si certain, que Sa M<sup>te</sup> n'aye escript une lettre particulière à Son Altesse, que luy a donner à penser : et n'a non seulement fait perdre l'aleine, mais s'en sont aussi sentuz les yeulx, selon que je l'ay entendu par personnaige confident et qui le sçait <sup>2</sup>; et aussi lors que l'on leut au conseil d'estat les lettres de Sa dicte M<sup>te</sup> contenans le choix que Sa dicte M<sup>te</sup> avoit fait de Tisnacq pour président d'estat, et d'Operus pour aller en son lieu, il n'y eut grande contradiction, et s'en monstrarent tous non trop contens et quelque peu estonnéz. Et M<sup>r</sup> le président (lequel m'a désià demandé la copie de la commission de feu M<sup>r</sup> de Montbarrey <sup>3</sup> pour l'envoyer audict Tisnacq), ne dit point ce qu'il en pense, voyant qu'il perdra

<sup>1</sup> Josse Bave était secrétaire du conseil privé. D'après les éditeurs des *Papiers d'État*, il était originaire des Pays-Bas et « issu de bonne maison et apparenté avec ceux de Helwyn ». Morillon, dans une lettre du 15 octobre 1565, rappelait que Bave était cousin du seigneur de Zveveghem, de la maison de Halewyn, et que par lui il savait ce qui se passait dans l'entourage de Marguerite de Parme. Bave était fort estimé des Perrenot. On trouve un grand nombre de lettres, adressées par lui à Granvelle, dans les *Papiers d'État*. Dans le fait Bave était fils d'Adrien, échevin puis bourgmestre de Bruges, et de Louise de Halewyn, d'une branche bâtarde de cette grande maison, branche bien posée et bien apparentée en dépit de sa bâtardise. Il avait été secrétaire intime de Charles-Quint avant d'entrer au conseil privé. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 316. — *Papiers d'État*, t. 1<sup>er</sup>, p. 320; t. III, p. 91; t. IX, p. 599. — *Nobiliaire des Pays-Bas*.

<sup>2</sup> Voir une lettre de Morillon du 15 octobre 1565 dans les *Papiers d'État*, t. IX, p. 599, *in fine*.

<sup>3</sup> Jean de St-Mauris, seigneur de Montbarrey, beau-frère du chancelier de Granvelle et oncle du cardinal, qui avait été président du conseil d'état sous Charles-Quint.

Hopcrus, et que le dict Tisnacq le précèdera, et que Sa d<sup>te</sup> M<sup>te</sup> ne fait semblant qui aura l'estat du privé Conseil et les seaulx, et qu'il crainct de demeurer en l'estat de moins jusques à la venue de Sa d<sup>te</sup> M<sup>te</sup>, avec moindre crédit et réputation; non qu'il en fait semblant, mais démontre tousiours désirer sa retraicte, et estre bien ayse d'estre deschargé<sup>1</sup>. Et seulement dit qu'il ne sçait si c'est ce qui plus conviendra de diviser les dictz estatz, et que l'on a veu, par l'expérience du passé, qu'il n'estoit trop à propoz. Mais, comme qu'il soit, ceste détermination de Sa M<sup>te</sup> donne tousiours une puce aux oreilles des autres, et si elle ne remédie, du moins conviendra de non passer plus avant, combien que les jesnes gens ne délaissent de continuer leurs propoz accoutuméz; mais les principaulx, tenans que le maistre n'a en riens goutté tout ce que l'on luy avoit proposé sur le changement des consaulx et gouvernement de pardeçà, ne parlent plus tant ouvertement. Ne sçay ce qu'ilz dient entre eulx, car ayans esté tous assembléz aux nopces de M<sup>r</sup> de Montigny (où s'est fait ung fort riche tornoy)<sup>2</sup>, et qu'ilz sont encores icy tous ensemble, il est bien à penser que ce n'est sans faire entre eulx plusieurs divers discours; mais comme je hante si peu, comme autrefois ay escript à V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, je ne le puis tout descouvrir<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 443, extrait d'une lettre de Vigilius au cardinal.

<sup>2</sup> Voir dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 41 et suivantes, la description des fêtes données à l'occasion du mariage de Montigny; et, dans les *Papiers d'État*, t. IX, p. 632, l'impression que fit sur l'archevêque de Cambrai l'attitude de quelques gentilshommes.

<sup>3</sup> Renom de France, dans son *Histoire des causes de la désunion, révolte et altérations des Pays-Bas*, manuscrit n° 45580 de la *Bibliothèque royale*, t. 1<sup>er</sup>, chap. VIII, marque avec assez de netteté l'influence de ces grandes réunions de seigneurs sur le mouvement de l'opposition :

« Le comte Louis de Nassau, frère au prince d'Orange, Tholouse et quelques aultres, qui depuis se sont faiets guides et conducteurs de ceste rebellion, se trouvèrent à Spa pour y jecter la première pierre et conclure la forme du bâtiment, car une requeste y fut pourjectée, minutée, qui a depuis causé des grands bruiets, effects, et conséquences à l'estat public. D'aullant que incontinent y fut conclud qu'il estoit expédient de concevoir quelque forme d'union et reconciliation entre les sectes Calvinistique et Augustane, pour se fortifier, veu que le meslange estoit grande, principalement entre le peuple d'Anvers où ils destinoient establir leur lieu dominant, et qu'à ces fins seroit vacqué en toute diligence, s'offrant la diette d'Augsbourg en Allemacgne en l'hiver 1563 (66 n. st.). S'assemblerent sur la faulte du payement des soldats du Roy qu'ils espéroient altérer et sur la licence que le peuple prenoit de mesdire des supérieurs et de la forme du gouvernement... Et comme en ceste conjuncture se fait une très-notable assemblée de gentilshommes à Bruxelles pour célébrer le triomphe nuptial d'Alexandre Farnèse, prince de Parme et de Plaisance, fils unicq de madame la duchesse, plusieurs d'entre eulx commencèrent se joindre et conspirer et à tenir conventicules et assemblées,

Bien ay-je entendu qu'ilz ont fait tout ce qu'en eulx a esté pour attirer à leur lighe le duc d'Arschot; mais il est demeuré ferme, et s'est parti sans actendre les joustes. Bien a y esté du tornoy qui se fait le dimanche du solennel festin, selon qu'en parleray cy après.

Je loue aussi Dieu de la bonne volenté et affection que Sa d<sup>te</sup> M<sup>te</sup> continue à vous démonstrier, ce que n'est sans grande jalousie de plusieurs, et mesmes si lcelle, passant du coustel d'Italie, mande V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, comme je ne doute elle fera, n'ayant auprès d'elle personne pour bien entendre et guyder ses affaires de ce coustel là. Et continuant l'inquisition contre Erasso <sup>1</sup>, et se treuvant tant travaillé de la goutte, il sera contrainct, veulle ou non, de mectre de l'eau en son vin et s'accommoder avec ceulx qu'il congnoistra prendre le vray chemin, et d'entendre les affaires et ce que convient au service du maistre trop mieulx que luy : or le temps apprendra beaucoup de choses. Et ce pendant, je ensuys tousiours l'avis de V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, me tenant quoy, sans me mesler, ny démonstrier me vouloir mesler de chose quelconque; n'y seuffre qu'en mon logis l'on parle des seigneurs, n'y d'affaire quelconque; et si quelqu'un, selon que quelquefois il advient, veult parler du gouvernement présent, ou reprendre la provision des estats et offices, je romps le propoz et entame ung autre. Et, à la vérité, dois les dictes dernières de Sa M<sup>te</sup>, l'on ne procède plus si deshontément, comme auparavant, à la vendicion des dictes offices <sup>2</sup>; mais ung peu plus modestement et retenement. Car de deux estats vacquans, assavoir : ung de conseiller en Brabant, par le trespas du beau fils du feu conseiller Pamele <sup>3</sup>,

\* l'une devant l'autre, établissant confédérations et ligues secrettes et jurées, à l'exemple des Français et aultres pays voisins. »

<sup>1</sup> Francisco de Erasso, l'un des secrétaires de Philippe II, en même temps conseiller d'État. Il n'aimait pas Granvelle, et était en rapports épistolaires avec le comte d'Egmont, le prince d'Orange, etc. Erasso avait habité les Pays-Bas et plusieurs de ses enfants y étaient nés. Il fut disgracié à la fin de l'année 1565 ou au commencement de l'année 1566 du chef, semble-t-il, de concussions, mis en jugement et condamné à une forte amende que l'indulgence du Roi le dispensa cependant d'acquitter. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 182, 196. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 64, 65. — *Papiers d'État*, t. V, pp. 683, etc. — Les lettres subséquentes du présent volume.

<sup>2</sup> Sur cette vendition des offices, voir Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 263, 403, 406. — *Papiers d'État*, t. VI, p. 652; t. VIII, pp. 269, 334, 340, 622, 623, 675, 676; t. IX, pp. 339, 460, 379, etc.

<sup>3</sup> Le beau-fils du feu conseiller Pamele, mort en 1563, était M<sup>e</sup> Jérôme vau Hamme, conseiller au conseil de Brabant, veuf de Marie de Joigny, dit Pamele, et époux de Catherine de Stradio. — *Nobiliaire des Pays-Bas*.

pour lequel ung de ceste ville, a offert jiiij<sup>m</sup> florins : et ung autre de maistre supernuméraire des comptes, vaccant par le trespas de M<sup>re</sup> Rombault Loets<sup>1</sup>, duquel l'on présente mille escuz, l'on n'en a encores pourveu ; ce que je suppose estre pour n'oser prendre les deniers, et attendre, si par autre moyen l'on en sçaura faire quelque proffit. Bien en pourroit estre cause la maladie d'Armenteros<sup>2</sup>, qu'a continuellement la fievre, et n'est sans danger. Il me semble, si Dieu le prenoit, qu'il seroit aussi heureux qu'a esté Don Loys Mendes d'Haro ; car l'ung ny l'autre ne sçauroient mourir en plus hault honneur, et en temps que l'apparence est de plus tôt les abaisser que de parvenir à plus.

L'on baptisa ces jours passéz l'enffant du dict Armenteros, lequel se tient en sa maisonnette de feu l'Empereur nostre bon maistre. Il fut baptisé en la chappelle de la court, estant pareins la duchesse et les prince d'Orange et conte d'Egmond, avec grande solennité, y assistans les serjens de ceste ville avec cinquante torches, aucuns m'ont dit de cire blanche, mais j'entendz que s'est bourde.

Grand Jehan<sup>3</sup> est retourné passé ung mois, en litière, en ordre à l'accoustumé, ayans demeuré xxvij jours en chemin ; et n'a oblié d'excuser que, à cause de la peste, il n'estoit passé devers V<sup>re</sup> dicte Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>. Il ne quicte sa part de l'estat de président.... Aussi est retourné le prescheur Portesain<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Messire et maitre Rombaut Loets, ou Loots, chevalier, seigneur de Haeren près de Vilvorde, avait été secrétaire de Marie de Hongrie avant d'entrer à la chambre des comptes. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 75.

<sup>2</sup> Tomas Armenteros, Espagnol d'origine et cousin de Gonçalo Perez mais « nay Barbançon », formé aux affaires sous le commandeur de Covos, avait été donné par le conseil d'Espagne comme secrétaire intime à la Gouvernante, Marguerite de Parme. Il était parvenu, surtout depuis le départ de Granvelle, à acquérir un empire absolu sur l'esprit de la duchesse. On l'appelait ou le *barbier de Madame*, par allusion à un barbier du duc de Savoie, fort influent, ou *Argenteros*, par allusion à sa cupidité. Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 262, 263, 272, 275, 291, 310, 350, 347, 425, 428. — *Papiers d'État*, t. VII, pp. 593, 599, 638, 678 ; t. VIII, pp. 258, 296, 374, 618, 650, 673 ; t. IX, pp. 359, 460, 579. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. cxcix, cc, 187, 598. — Lettre du 17 février 1566, imprimée plus loin.

<sup>3</sup> Charles Grandjean, seigneur de Romain, membre du conseil privé des Pays-Bas depuis 1561. Il avait été pendant de longues années professeur à l'université de Dole, puis conseiller avocat fiscal près le parlement de la Franche-Comté. Il sollicitait en 1565 l'état de président de ce parlement, qu'il n'obtint pas, et quitta les Pays-Bas en 1567. — *Papiers d'État*, t. IV, p. 694 ; t. VII, p. 654 ; t. VIII, pp. 189, etc.

<sup>4</sup> Guillaume Portessain, docteur en théologie, natif de Besançon, aumônier du comte d'Egmont et

avec Mr de Rye, mais il a perdu icy crédit, et a l'on treuvé ung autre de Lille, qui doit prescher en cour ces avans et caresme, lequel l'on extime fort et tient l'on qu'il osterà la vogue qui peult estre restée audict Portesain <sup>1</sup>.

Nous n'avons icy mal que la grande chierté du bled, que accroit journellement. Je ne scay ce que ferons jusques aux nouveaux, et si l'on sçaura contenir le commun peuple, qui se mesconte et crye fort; et à ce qu'on m'a dit, dois quelque jours l'on a marqué à Malines, de nuyt, de sang les maisons des vendeurs de bled, et de ceulx qu'on extime en avoir. Dieu nous veulle garder de quelque grande sédicion, car si le peuple se haulsoit, je craindroie que le fait de la Religion y seroit entremeslé. L'on despêche le conseiller Bruxelles <sup>2</sup>, et le secrétaire Vlierden <sup>3</sup> à Amsterdam, pour le fait des dits bledz; et à la vérité, s'il y avait ordre, il en y a assez au pays. jusques aux nouveaux, si l'on ne les laisse transporter, ce que je ne pense; combien l'on ne peult l'hoster hors de l'opinion du peuple, et pour ce craindroie-je fort les Schetz, si quelque trouble advenoit. . . .

Je reçois quasi chasque sepmaine, lettres de Mr de Chantonay, m'advertissant des occurans de par de là, et je luy faiz part de ceulx de deçà <sup>4</sup>. . . . Mr d'Aremberghe et madame sa compagne sont aussi fort travaillez de la fièvre, comme aussi est M. d'Hierges et ung sien frère; madame d'Hierges pense estre grosse, aussi est-elle et par trop selon son eaige; mais qu'elle porte enfant, les matrones s'en doubtent et craignent que ce soit quelque

précepteur de ses fils. Suivant Morillon, « il s'occupait plus de Virgile que de l'Évangile » et, en prêchant, faisait parfois ce qu'il pouvait « pour complaire aux ungz et mordre les aultres. » Il finit après 1570 par se retirer à Besançon, par apostasier et par se marier. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 455; t. VIII, pp. 577, 578.

<sup>1</sup> Ce prédicateur nouveau était frère Jean Ghery, cordelier, docteur de Paris, prédicateur et confesseur de la duchesse de Parme. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 568, note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Messire Philibert de Bruxelles, chevalier, conseiller au conseil privé.

<sup>3</sup> M<sup>r</sup> Jean de Vlierden, secrétaire du conseil privé et gardien de ses *lettriages*. Il fut attaché plus tard au conseil des troubles aussi comme secrétaire et mourut le 10 mars 1575. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 516.

<sup>4</sup> Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, né le 4 juin 1521 à Besançon, créé comte de Cante-croix en 1570, frère du cardinal de Granvelle. Il fut ambassadeur de Philippe II à Vienne, durant les années 1565 à 1570, après avoir été ambassadeur à Paris. Le seigneur de Chantonay avait épousé Hélène de Brederode, fille de Renaud et sœur du célèbre Henri, le 13 septembre 1549. *Papiers d'État*, t. I<sup>er</sup>, pp. xi, xii.

mauvaise assemblée d'humeurs; l'on le verra en brief, car comme elle compte elle approcherait le jxe mois <sup>1</sup>.

Mr de Champagney <sup>2</sup> m'escripvit ces jours passéz une lettre, se veullant entre autres choses justifier des choses passées et du mal contentement que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> démontre avoir de luy, me priant tousiours tenir main à ce qu'il peut avoir l'estat de Gruyer <sup>3</sup>. Je luy ay respondu assez vivement, toutes fois avec la modestie et respect requis, qu'il devoit sur toutes choses sercher d'entretenir en amytié V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, comme celle de qui tout son bien deppend, et non estre tant amy de ses propres opinions; et que, quant au dict estat de Gruyer, que je ne pensoie qu'il y parviendroit, et que aussi je n'avoie crédit quelconque pour en ce le favorizer: avec ce que V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'avoit escript pour Mr d'Achey <sup>4</sup>.

Le conte de Pont de Vaulx <sup>5</sup> a icy esté quelques jours, et n'ay entendu qu'il aye négocié grand chose. Il me envoya une fois dire par mon clerc qu'il désiroit parler à moy, demandant quant il me treuveroit au logis; mais il ne vint, et s'est party sans que je l'aye veu, et publioit à son partement que Son Alteze luy avoit donné l'estat de Gruyer. Je ne sçai s'il est ainsi, car je ne treuve milleur qui en sache à parler, et aussi ne m'a l'on commandé la despeche, et pour ce ne le puis croire. De la charge que, V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'escript, il a eu de persuader Mr de Vergy de se déporter de vostre amytié, il peult bien estre que l'on luy en a icy parlé; mais je ne croyray jamais que ledict Sr se laysse induyre; et mesmes maintenant qu'il sçait que Sa M<sup>te</sup> a déterminé son passage, et que ceulx de ce coustel commen-

<sup>1</sup> Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi, fils de Charles, baron de Berlaymont, cité plus haut, p. 49. Le baron de Hierges, destiné à devenir un des hommes de guerre les plus remarquables des Pays-Bas, fut tué au siège de Maestricht en 1579. Il avait épousé Lamberte de Croy, fille d'Adrien, premier comte du Rœulx, qui ne lui donna pas d'enfants.

<sup>2</sup> Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, le plus jeune des frères du cardinal de Granvelle, né à Besançon le 3 avril 1556. Ce seigneur, qui devait plus tard jouer un rôle assez considérable, était alors en termes difficiles avec sa famille. *Papiers d'État*, t. 1<sup>er</sup>, p. xiiii.

<sup>3</sup> De la Franche-Comté.

<sup>4</sup> Jean d'Achey, baron de Thoraise, seigneur d'Avilley, époux de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal, déjà veuve de Léonard de Grammont. Il avait été page, puis conseiller et gentilhomme de la bouche de Charles-Quint. Le baron de Thoraise était alors bailli d'Amont et chevalier d'honneur au parlement de la Franche-Comté. — *A. Castan*.

<sup>5</sup> De la maison de Gorrevod.



cent ung peu à rabaisser leur hault parler. Et au regard de M<sup>r</sup> de Besançon <sup>1</sup>, selon le cerveau du personnage et ceulx qui le conseillent, il ne se fault esbahir de chose qu'il face, et qu'il ne s'est treuvé à Gray à ceste dernière St-Martin; et certes, selon la vye qu'il meyne, il a rason de craindre la publicacion du Concille, mais non que V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>ric</sup> voudroit prétendre à son archevesché, car si elle l'eut voulu faire, il ne fut arrivé à temps, selon qu'il me souvient de la peyne qu'en avez dernièrement prinse pour le persuader à icelle.

La Villette <sup>2</sup> est arrivé passé plusieurs jours et avant que avoir reçu les lettres que Son Alteze luy avoit escript. Il semble qu'il est content se déporter de sa charge de Dole moyennant pension, car quant à l'estat de Gruyer, il démontre y avoir peu d'espoir. Et comme il est bien volu de ces seigneurs, je ne doute qu'il emportera partie de ce qu'il prétend <sup>3</sup>. Aussi est arrivé M<sup>r</sup> de Rye <sup>4</sup>, mais je ne sçay encores ce qu'il négocie. Il est

<sup>1</sup> Claude de la Baulme Montrevel, archevêque de Besançon, fils de Claude, baron de Mont-St-Sorlin, gouverneur et maréchal de la Franche-Comté de Bourgogne. C'était à cette époque un prélat aussi peu recommandable du côté de la sûreté des doctrines que du côté de l'intégrité des mœurs. Voir *Papiers d'État*, *passim* et entre autres t. VII, pp. 43, 413. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 308, 309, 310, 323, etc. — Gollut, *Mémoires historiques de la République Séquanaise*, pp. 82, 1727. Il sera question de lui, à diverses reprises, à l'avenir.

<sup>2</sup> Le sieur de la Villette était un gentilhomme Franc-Comtois, lieutenant de Marc de Rye, seigneur de Dissey, capitaine et gouverneur de Dôle. Depuis de longues années il était en différend avec la ville de Dôle à l'occasion de ses fonctions : et c'était ce différend, tranché enfin contre lui, qui l'avait déjà amené à Bruxelles à diverses reprises. La Villette était hostile au cardinal et à sa famille. — *Papiers d'État*, t. III, p. 498; t. IV, p. 649; t. VI, pp. 333, 338, 368; t. VIII, pp. 207, 331, 540, 443. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 203. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, edidit Gachard, t. I<sup>er</sup>, pp. 20, 21, 459; t. II, pp. 241, 333.

<sup>3</sup> Bave ajoutait en marge :

« Je tiens que Son Alteze luy a accordé trois cens escuz de pension. Si n'ay-je toutefois encore charge de faire l'ordonnance. C'est beaucoup, et m'esbahis que S. Alt. sans le secu du Roy le face. Je ne sçay si son pouvoir s'estend jusques-là. Nostre feu Maistre ne luy eut donné cent francs. »

<sup>4</sup> Les seigneurs de la maison de Rye, qui au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle étaient arrivés aux premières dignités ecclésiastiques et civiles des deux Bourgognes, étaient les ennemis du cardinal. Ils considéraient les Perrenot comme des parvenus. M. de Rye, dont il s'agit ici, est Claude François de Rye, fils de Marc, seigneur de Dissey. Père et fils faisaient partie de la confrérie de S<sup>te</sup> Barbe dont le but secret était d'introduire le protestantisme dans la Franche-Comté. Ils avaient des relations intimes avec les seigneurs mécontents des Pays-Bas : et Claude François porta même ostensiblement leurs emblèmes. Claude François eut une fin tragique à Bruxelles, comme on le verra plus loin. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 443, 499. — Gollut, *ouv. cité*, p. 1727.

logé en la maison de Renart <sup>1</sup>, où, comme j'entens, il tient grand estat. Et est icy le bruyt tout commun, entre les Bourguignons, que s'il eût sçeu trouver finances, il fut venu prester; et dient tous, tant ses amys que aultres, qu'il se consume entièrement. Et certes, l'insolence qu'il a commis en sa maison d'Aulmosnières est grande; et n'estoit le père qu'il a, je m'esbahirais comme l'on le comporte. Et pour ce fait V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> très-sagement de se tenir l'yver en bonne ville; car comme plusieurs luy veullent mal pour son crédit, et que l'on juge que tout ce que Sa M<sup>te</sup> résolt est par vostre avis, il est bien qu'il se tienne sur sa garde jusques les choses seront plus avant, et que l'on voye par effet le passage de Sa dicte M<sup>te</sup> et ce que lors elle mandera à Vostre dicte Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de faire. Et d'autant plus est-il requis, s'il est vray ce que M<sup>r</sup> le prévost Morillon m'a dit du prince de Porcean, dont je tiens, il adverty Icelle <sup>2</sup>.

L'on a envoyé à M<sup>r</sup> de Vergy <sup>3</sup> VI<sup>m</sup> francs pour faire, cest yver, les préparatifs des matériaux pour besoingner aux fortificacions l'esté prochain, avec charge que ce pendant il envoie nouveau desseing pour mieulx adviser en quelz lieux l'on devra besoingner. Et si luy escript l'on de regarder de mectre les prisons du chasteau de Grey ailleurs, et se doyvent les deniers de la nouvelle prison prendre sur les explois du baillage d'Amont. Et quant à l'ordonnance cy-devant faicte à ceulx de Dole et S<sup>r</sup> de la Villette, sur l'auctorité que l'ung et l'autre doit avoir en la ville, Son Alteze luy escript qu'il y a quelques choses et pointz obscurs, et que pour ce elle la fera reveoir pour mieulx l'esclercir. Qu'est ce que je tiens V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> a entendu, que ces S<sup>rs</sup> veullent changer l'instruction du capitaine du dict Dole, comme revenant quasi à ung.

<sup>1</sup> Simon Renard, l'ancien conseiller d'État et l'ennemi de Granvelle. On trouvera sa notice plus loin.

<sup>2</sup> Voir *Papiers d'État*, t. IX, p. 380. Suivant divers avis venant de Paris, et transmis au cardinal par ses correspondants et amis avec de sérieuses recommandations, le prince de Porcean, de la maison de Croy, avait chargé quatre gentilshommes de tuer Granvelle « à la sollicitation de ses ennemis des Pays-Bas. »

<sup>3</sup> François de Vergy, seigneur de Champlite, de Vauldrey, etc., était alors lieutenant du prince d'Orange au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgogne. Il montra dans l'exercice de cette charge un grand zèle pour le service du roi et le maintien de la religion catholique. Philippe II le récompensa en lui donnant le gouvernement quand le prince d'Orange s'en démit, en érigeant sa terre de Champlite en comté, en lui conférant la Toison d'or, etc. Le premier comte de Champlite mourut le 5 décembre 1591. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 209.

M. de Chasteauroilliaud<sup>1</sup> et les autres officiers sont piécà arrivéz, et actend l'on les commis ayans esté par de là, qui sont mandéz. L'on verra ce qu'on leur proposera, à quoy je suis assurez ilz sçauront bien respondre; et, par adventure, ne leur sera l'on si rigoureux, puisque l'on n'a treuvé le Roy enclin à tout qu'on prétendoit, et qu'on s'apperçoit qu'il prent tout autre chemin qu'on n'en avoit icy fait desseing. Et sachant que le dict Sr de Chasteauroilliaud escripra particulièrement à V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, je n'en diray d'avantage.

Si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> est servie d'envoyer du vin, il sera le très-bien venu et viendra fort à propos si le mariage, qu'est en train de mon neveu le conseiller d'Amont, va avant avec la fille du frère de Hincard qui a espousé la sœur de Pierre Lopez.

Je suis enfin esté contrainct me faire quicte de mon haquenée, pour ce qu'elle retornoit aveugle; et si V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> me fait l'honneur de m'en procurer une, je l'en remercieray très-humblement, et me sera la très bien venue : si luy supplie-je, en cas qu'elle en treuve une, de non l'envoyer avant que les chemins soyent mauvais, et par quelcun qui en tienne soing en chemin; car celles, que cy devant l'on m'a envoyées, sont toutes esté forbeues ou gastées avant que venir en mes mains.

M. de Liekerke<sup>2</sup> a marié sa fille aînée avec le frère de Mr de Leusse, et donne présentement III<sup>m</sup> florins de rente. Les nopces sont esté fort braves au dict Liekerke.

Bacrezelle<sup>3</sup> gouverne paisiblement Mr d'Egmond, et par son moyen,

<sup>1</sup> Guyon Mouchet, seigneur de Château Rouillaud et de Myon, lieutenant du *Pardessus* de la Saline de Salins, bailli de Charolais, époux de Étienne Perrenot, deuxième sœur du cardinal de Granvelle. Il s'était rendu à Bruxelles pour répondre en son nom, et au nom des employés sous ses ordres, aux imputations dont ils avaient été chargés, et à l'occasion desquelles le gouvernement avait envoyé en Franche-Comté des commissaires. Granvelle, dans une lettre du 7 novembre 1565 adressée à Schetz de Grobbendonck, touche en quelques mots forts dignes l'affaire de son beau-frère, dont on trouvera l'exposé plus loin. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 575, t. IX, pp 85, 649.

<sup>2</sup> Messire Charles Hannaert, seigneur de Liedekereke et vicomte de Bruxelles, fils de Jean, chevalier, conseiller au conseil privé, et de Marguerite Vilain, dame de Liedekereke, avait épousé Marie (ou Anne) Scheyve, sœur du chancelier de Brabant. Il mourut en 1581. Azevedo, *Généalogie de Coloma*. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, pp. 525, 524.

<sup>3</sup> Jean Casenbroodt, de Bruges, fils de Léonard, D. U. J., avait acquis en 1561 la seigneurie de Beckerzeel, en Brabant, dont il portait le nom. Il était depuis plusieurs années secrétaire, conseiller et

comme l'ung des exécuteurs du testament du feu marquis de Renty, il luy a procuré sa demeure en la maison du dict marquis, dont Damhoudere n'est fort content, qui la pensoit bien avoir par le moyen de Mr de Berlaymont, qu'est aussi exécuteur; mais il en parla trop tard.

Nous avons perdu le bon docteur Corneille Baesdorp, qu'est enfin trespassé de sa maladie vielle de saigner. Aussi s'en vont peu à peu les vieux serviteurs de nostre feu bon maistre.

Je ne feray long récit à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de l'arrivée de la princesse de Parme <sup>1</sup>, sachant que par autres elle en est amplement advertie, et seulement en direz succinctement deux motz. Incontinent que Son Alteze fut advertie de son arrivée en Zéelande (après estre quasi desesperée de sa venue pour ceste année; et aussi certes elle a souffert fort grandes tormentes), Mr de Horne l'alla recevoir à Middelbourg comme amiral <sup>2</sup>, et Mr d'Egmond, accompagné du marquis de Berghes et aucuns autres seigneurs, à Gand, comme gouverneur de Flandres. Et deux ou trois jours après, se partit dicy le dict prince de Parme <sup>3</sup>, accompagné du prince d'Oranges et environ XXV autres gentilzhommes, entre lesquelz estoit Zueveghem <sup>4</sup>, tous habilléz d'une sorte,

familier du comte d'Egmont, dinant à sa table, et recevant de lui 500 écus de gages. Beckerzeel avait épousé une veuve riche, Guilhelmine de Bronckhorst, dont le premier mari était Alexis, bâtard de Nassau, et le second Jean, bâtard de Lannoy, de la branche de Maingoval. C'était, suivant une lettre d'Armenteros du 25 juillet 1568, un homme de basse qualité, plutôt soldat qu'homme de robe, malicieux, double, avide d'affaires. Il fut un des premiers signataires du *Compromis*. Condamné à mort par le conseil des Troubles le 9 août 1568, il fut exécuté le 14 septembre. Azevedo, *Généalogie de Van der Noot*. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, pp. 387, 388. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. IV. — *Biographie nationale*.

<sup>1</sup> La princesse Marie de Portugal.

<sup>2</sup> Philippe de Montmorency, comte de Hornes, frère du seigneur de Montigny, était fils de Joseph de Montmorency, seigneur de Nevele, et d'Anne d'Egmont, remariée depuis 1525 à Jean, comte de Hornes et seigneur de Weert. Il portait les titres de Hornes et Weert comme héritier testamentaire du second mari de sa mère, bien que celle-ci eût l'usufruit des deux seigneuries. Né vers 1524, il était à l'époque de la présente lettre, chevalier de la Toison d'or depuis 1556, amiral de la mer, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, conseiller au conseil d'État par patentes du 20 octobre 1561. Sa femme était Walburge de Nicuwenaer, fille du comte Vincent. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 243. *Publications de la Société historique et archéologique de Maestricht*, t. VIII, pp. 86 et suivantes.

<sup>3</sup> Alexandre Farnèse, le fils de la gouvernante des Pays-Bas, futur de la princesse de Portugal.

<sup>4</sup> François de Halewyn, seigneur de Zueveghem, gentilhomme de la chambre de la Duchesse, etc. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 504, 469.

à sçavoir : les chaulces et sayon de veleoir cramoisi, et le manteau d'escarlate passémenté tout d'argent; et alla au devant de la dicte princesse jusques sur le nouveau port près de Gand, où que, le mesme jour qu'il y arriva, vint aussi la dicte princesse, et après l'avoir saluée et déclaré le désir que le duc et la duchesse<sup>1</sup> avoient de la veoir et plesir qu'ilz avoient de son arrivée, s'en alla disner, délaissant la dicte dame en son quartier; et après disné se partit et retourna icy. Et elle vint le mesme jour à Gand, où elle demeura ung jour, et le lendemain vint à Teremonde, et le jour de St-Martin en ceste ville. La réception fut : premièrement, l'on luy envoya jusques en la maison de l'aman, hors la porte de Flandres, ung fort beau et riche coche tout entièrement doré et couvert par dehors de toille d'or et dedans d'argent, trayné par quatre jumens pies caparassonnéez de mesmes. Environ les trois heures, le duc de Parme, accompagné de tous ces seigneurs, alla la recevoir en la dicte maison; et ainsi arriva en nuict environ les sept heures du soir, où que Son Alteze l'actendoit en la grand sale, accompagnée du prince, son filz, et des S<sup>rs</sup> d'Aremberghe, Berlaymont, Achie(?) et Hierges et autres. Et incontinent après s'estre entresaluéz, la dicte princesse fut menée en la chappelle, où elle fut espousée au dict prince par l'archevesque de Cambrai<sup>2</sup>. Et ce fait, alla toute la compagnie souper en la grand galerie. Et ayans soupé, après quelque peu de dances chacun se retira, sans que la dicte princesse volut pour ce soir coucher avec le dict prince, s'excusant non le povoir faire avant avoir ouy messe, qu'elle oyt le lendemain. Et l'après disné, ainsi que les dances estoient commencées, l'on treuva moyen de joindre les deux parties en une chambre où ilz furent encloz deux ou trois heures; et, au sortir, le prince dit avoir couru bravement trois bonnes carrières.

<sup>1</sup> Octavio Farnèse, duc de Parme, et Marguerite sa femme.

<sup>2</sup> M. de Cambrai, c'est-à-dire Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai. Maximilien, né vers 1512 et mort subitement à Berg-op-Zoom le 27 août 1570, n'était pas le frère du marquis de Berghes comme on l'a souvent écrit : il n'appartenait qu'à une branche bâtarde de la grande maison de Glymes-Berghes. Son père était Dismas de Berghes, conseiller au conseil privé, fils naturel de Jean V de Glymes-Berghes, dit aux *grosses lèvres*, et sa mère Marie Laurin, fille de Jérôme, chevalier. Maximilien, doyen de St-Gommaire à Lierre, avait été appelé à l'évêché de Cambrai, non sans l'appui de Granvelle, par le vote du chapitre de la cathédrale du 10 septembre 1556, mais son élection n'avait été confirmée par le St-Siège qu'en 1559. Après la création des nouveaux évêchés il devint archevêque et fit comme tel une seconde entrée dans sa capitale le 22 mars ou le 22 mai 1562. *Biographie nationale*.

Le dimanche suyvant se fait le solennel banquet et festin en la grand sale, où que assistarent tous les seigneurs et principaulx de pardeçà, et pour dames les princesses d'Orenge et d'Egmond, les contesses de Mansfelt <sup>1</sup>, leurs filles, et plusieurs autres en grand nombre; estans les tables dressées d'ung boult de la dicte sale jusques à l'autre. Après soupé y eut dances, et après ung tornoy fort bien combatu, et ung masque que fait la femme du conseiller Assonville, avec sa sœur et la fille de l'avocat fiscal <sup>2</sup>. Dieu sçait comme l'on en a parlé. Ce sont des sages invencions du chancelier <sup>3</sup>. Elles présentèrent ung coiez à la princesse et ung oiselet à la duchesse.

Le dict festin achevé, l'on alla en hault où que fut dressé le boucquet de sucre, dont ceulx d'Anvers avoient fait présent, qu'estoit fort riche. Et lors M<sup>r</sup> d'Egmond dit qu'il avoit fait au dict tornoy ses dernières armes, et porté la dernière fois dorures, et que doresnavant il se veult tenir comme qui va sur eaige et a beaucoup d'enffans <sup>4</sup>; et aussi ne sera-y de la jousté qui se doit faire le second de décembre, laquelle sera sur le grand marché, encores que ceulx de la ville l'eussent volontiers excusé pour la crierie du peuple à cause de la chierté du bled <sup>5</sup>.

J'oblioye presque que l'ambassadeur d'Angleterre a esté partout le premier après Son Alteze, comme tenant le lieu du Roy; et, ainsi qu'on m'a dit, il a treuvé estrange toutes ces sumptuositéz et braveries, et n'a peu comporter le baptesme de l'enffant d'Armenteros, et dit ouvertement que la venue du maistre est plus que nécessaire.

Le trespas du cardinal St-Angelo <sup>6</sup> a quelque peu empesché le duc de non se monstrier davantage, et le fera, ainsi qu'on dit, partir plustost que autrement il n'avoit délibéré.

L'on me dit que, divisant Son Alteze de ce qu'on parloit diversement de

<sup>1</sup> La femme du comte Pierre de Mansfeld dont on parlera plus loin.

<sup>2</sup> L'avocat fiscal était M<sup>r</sup> Joachim Gillis, époux de Jeanne de Blioul.

<sup>3</sup> Jean Scheyve, chancelier de Brabant, beau-père de Christophe d'Assonville.

<sup>4</sup> A sa mort le comte laissait onze enfants, trois fils et huit filles.

<sup>5</sup> Sur les fêtes données à l'occasion des noces d'Alexandre Farnèse, voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, pp. 16 et suivantes.

<sup>6</sup> Le cardinal de St-Ange était Ranuce Farnèse, frère cadet du duc Octavio. Il était archevêque de Naples, de Ravenne, de Bologne, grand pénitencier, et patriarche de Constantinople. Granvelle en parlait, en 1560, comme d'un « homme instruit, de bonnes manières et jouissant d'une grande considération. » *Papiers d'État*, t. VI, p. 101.

ces grands festins et hormels qu'on a fait à son filz, elle dit qu'on ne s'en devoit esbahir, et si l'on ne l'avoit jamais veu aussi n'avoit l'on jamais veu marier le filz du gouverneur ou gouvernante de pardeçà.

Le duc d'Arschot pensoit partir il y a quelque jours, mais Son Alteze le fait demeurer luy déclairant la charge qu'elle avoit du Roy de le retenir du conseil d'État, ce que jusques lors elle ne luy avoit déclairé. Vous pavez Monseigneur, penser comme cecy fait mal en la teste aux autres; comme feront plusieurs autres choses, selon que j'en voy l'apparence.

Si M. de Rye n'est venu pour autre chose que pour penser estre mareschal<sup>1</sup>, il eût bien peu demeurer au logis, car ce n'est au pover de son Altesse, ny l'oseroit entreprendre puisque elle n'ose pourveoir à l'estat de président : lequel V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> peut bien penser qu'elle n'eut tant tardé s'il fut esté en sa disposicion. Et si je n'avoie faulte d'argent, jusques le dict S<sup>r</sup> de Rye fut mareschal de Bourgogne, je n'auroie craincte d'en avoir faulte. Et incontinent que je pourray sortir je m'enquerray le plus que je pourray de ses menées. D'en parler beaucoup à M. de Zuychem, président, c'est perdre peyne; car il ne prent riens à cueur, et se désenveloppe de tout ce dont l'on luy parle, et le renvoye à Hoperus qu'est si long qu'il n'achève riens : et demeurant toutes choses entre ses mains, imparfaites, ne sçay si s'est par sa faulte, ou si Son Alteze n'y veult entendre. Bien sçay-je qu'il acquiert ung très-mauvais bruyt, entre le commun, de se mesler de faire venir pour Son Altesse l'eau au molin, et de, en ce, s'entendre avec Armenteros et autres; ce que toutesfois je ne croy.

Le prevost Morillon est venu disner avec moy, et luy ay communiqué vos dictes lettres, mais il ne luy a semblé besoing d'en beaucoup parler à M<sup>r</sup> le président, puisque il servoit de peu, et qu'il ne se mectra hors son tren ordinaire.

J'ay appris que, il y a environ huit jours, l'ambassadeur d'Angleterre soupa au logis de M<sup>r</sup> d'Egmond où que estoit aussi M<sup>r</sup> le prince d'Oranges; lequel prince, devant souper, divisa avec le dict ambassadeur, estant allé en sa chambre le dict S<sup>r</sup> d'Egmond; lequel y survenant leur demanda s'il ne leur empescheroit le propoz, lesquels dirent que non, et sur ce s'approcha,

<sup>1</sup> La charge de Maréchal de la Franche-Comté de Bourgogne avait été supprimée par Charles-Quint. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 382.

et furent quelque peu tous trois divisans ensamble, jusques à ce que le dict Sr d'Egmont retira appart le dict ambassadeur, et entrant en divises avec luy, l'entretint plus d'une grosse heure. Quoy véant le dict prince, et qu'on ne l'appelloit, il entra en jalousie et mescontentement, et se retira seul sans faire semblant quelconque en son logis, je dis sans torches ny lumières; et comme le propoz s'ascheva, et qu'on demanda après le dict Sr prince, l'on ne le treuva, et soupa l'on sans luy. Cecy, et ce que madame d'Egmond s'avançant partout devant la princesse, pourroit bien causer quelque envye avec le temps. Se sont ilz toutes fois pour maintenant encores jointts et liés, que c'est par ce que nulle n'ose estre le premier qui rompera la lighe; encore que je tienne pour certain que plusieurs en voudroient avec honneur estre dehors.

Ce que Vateville <sup>1</sup> a passé avec Mr de Hornes au logis du dict Sr d'Egmond, et ce qu'a dit Mr de Cambray des propos tenuz par Mr de Berghes, le dict prevost en advertit amplement V<sup>tre</sup> dicte Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; à quoi me remec-tray, pour ne les sçavoir à la vérité.

Incontinent que le duc d'Arshot fut arrivé, et avant que l'on luy eût déclaré que Sa M<sup>te</sup> l'avoit retenu du conseil d'Estat, tous ces seigneurs le venoient visiter à l'envy, et n'estoient jamais sans luy; mais depuis qu'on luy a fait la susdicte déclaracion, et qu'il est entré au conseil, jamais nul d'eulx n'est entré en sa maison; dont toutes fois il ne fait semblant et s'est proposé, à ce qu'on m'a dit, de delaisser le fayre, et prendre tout autre chemin qu'il n'a fait de passé. Je ne sçay sil le fera.

L'on m'a encores dit ung autre point, c'est que ung quidam a escript d'Espagne à ung gentilhomme de par deçà de bien bonne maison: que l'on y disoit que le Roy avoit choisi Tisnacq pour envoyer par deçà conseiller d'estat, ce qu'il louhoit; mais requéroit incontinent que l'on tint

<sup>1</sup> Gérard de Watteville, fils d'un avoyer de Berne, ancien page de Charles-Quint, gratifié par Philippe II de la terre d'Usier, en Franche-Comté, en 1559, nommé parmi les gentilshommes de la bouche du Roi en 1567, mort à Besançon en 1594. Dans une lettre du 13 octobre 1565, Granvelle parlait au Roi de M. de Watteville: ce gentilhomme s'était rendu dans les Pays-Bas et lui avait fait savoir que le dessein des seigneurs était de conférer les offices et les bénéfices à leurs amis, afin que tous dépendissent d'eux et non de S. M. C'est probablement lui qui avait été envoyé à Marguerite de Parme par M. de Vergy qui gouvernait la Bourgogne, comme on l'a vu plus haut, à titre de lieutenant du prince d'Orange. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 356, 370, 547. — Duvernoy, *Nobiliaire de la Franche-Comté*, manuscrit de la Bibliothèque de Besançon.



main par deçà (ne sachant que Sa M<sup>te</sup> avoit nommé Hoperus, au lieu du dict Tisnacq), que l'on envoya de deçà, au lieu du dict Tisnacq, un personnage expert et non ignorant, comme n'estoit le dict Tisnacq, et du quel les seigneurs de par deçà puissent avoir advertissement de tout ce que se traic-  
toit là, comme ilz avoient eu jusques à maintenant; ce que dénoterait que le dict Tisnacq auroit donné tous advertissemens, ce que je ne puis croire; et toutes fois, m'a semblé en devoir advertir V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, non pour en faire semblant, mais afin que, en ce que sera besoing, elle regarde si elle devra aller plus retenu envers le dict Tisnacq, si d'aventure elle ne l'a fait jusques à maintenant. Il y a aussi, aux mesmes lettres, que tous ambassadeurs, agens et autres traictans affaires en la court du Roy, ont trouvé Mr d'Egmond très mauvais négociateur et peu entendu en manieiment d'affaires, pressant trop son maistre d'estre despêché, et jusques à déclairer d'avoir promis à ses compagnons son brief retour et peu de séjour en court.

Il y arriva hier courrier d'Espagne, mais il est de marchans, et n'ay entendu qu'il aye porté lettres particulières; et dict seulement que, par toute Espagne, l'on ne parle que du partement de Sa M<sup>te</sup> et presse qu'elle donne à despecher les affaires pour tant plus tost passer.

J'ai aussi ouy que aux nopces de Liekerke, après souper et bien avoir beu, le S<sup>r</sup> de Berquen, bourgmaistre d'Anvers<sup>1</sup>, remercia le consellier d'Assonville du service qu'il avoit fait à ceulx de la ville, avec offres de reconnoissance; et par ce, l'on peult congnoistre comme les affaires sont esté bien traictez avec les Anglais.

J'oblioye que Mr de Vergy a escript à Son Altesse comme Mr de Besançon s'estoit excusé se trouver à la St-Martin à Gray, conforme à ce que V<sup>tre</sup> d<sup>te</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'escript, et que pour ce l'on avoit remis l'affaire de la publication du Concille au tiers jour de ce mois; mais quë, cependant, il vouloit bien advertir Son Altesse de deux difficultéz que se retrouvoient en la dicte publicacion, desquelles il désiroit estre esclarcy pour le jour susdict, tenant pour certain que lors le dict S<sup>r</sup> de Besançon se trouveroit au dict Gray, comme aussi il feroit. L'une estoit : que le dict S<sup>r</sup> de Besan-

<sup>1</sup> Sire Henri de Berchem, chevalier, époux de Marguerite van de Werve fille d'Arnould, ancien amman et bourgmestre d'Anvers, et d'Adrienne de Lyère d'Immerseele. C'était un gentilhomme sûr quant aux croyances catholiques, *cardinaliste* en politique comme on le verra, et l'un des bourgeois les plus marquants d'Anvers par sa situation personnelle et par sa parenté.

çon n'estoit seul evesque en Bourgogne, ayns que le pays avoit divers diocèses, comme Langres, Losanne et autres; l'autre estoit sur le fait des réserves. Sur le premier l'on luy a respondu : que l'on face publier le dict Concille par les archidiaques ou doyens ruraux que les évesques des diocèses de dehors ont au conté. L'autre est que, estant faicte l'informacion aux gens d'église des restrictions de Sa M<sup>lé</sup>, qu'on les laisse au surplus convenir quant à la publicacion comme bon luy semblera; mais les lettres ne sont encore signées, je ne sçay quant elles le seront, ny quant elles s'envoieront.

---

X.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS AU CARDINAL DE GRANVELLE <sup>1</sup>.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXI, fol. 192. — C.)

Bruxelles, 3 décembre 1563.

<sup>4</sup> Monseigneur, hier fust icy achevé le dernier acte des festins nuptiaux, et sont esté les joustes fort braves; et je croy que Madame a son sou aussi, et voudroit bien estre quite de la despence de la multitude des portes galons.

Je ne sçay encoires que résolution prendront ces seigneurs, qui trestous sont marmousez contre le Roy, à cause qui ne pourvoit aux affaires à leur appetit et ne veult croire leur conseil. Je voudrois bien veoir le jour que fussions délivrez de ces misères, et ne deussions tousiours nager contre les eauwes; combien que je me tire hors des affaires tant que je puis. Et estant venu le Sr Tisenach avec le tiltre et charge du président d'estat, je laisseray à luy soucier; *et si Rex rempublicam et religionem salvam vult*, il est plus que temps qu'il viegne. Je croy bien que le dict Tisenach voudroit bien

<sup>1</sup> Un extrait de cette lettre, avec la date du 3 décembre, est imprimé dans Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. 443.

estre icy, mais l'on ne haste pas à despatcher Hopperus, qui aussi aymeroit mieulx estre par delà que ouyr icy les journeles plainctes.

A la feste de S<sup>t</sup> Andrieu, il avoit icy treze chevaliers de l'Ordre, et donna le duc de Parme le disné ou banquet. Le S<sup>r</sup> conte de Hochstraten <sup>1</sup> et Scharberger <sup>2</sup> sont partiz pour la cour de l'Empereur à faire la reprinse des fiez que le Roy tient par deçà de l'Empire <sup>3</sup>. Et nous menassent ceulx de Liège comme aultres à y donner empeschement, tant à cause du destourbier que leur faisons par ces nouvelles eveschiés, que aultrement, comme ilz prétendent. Et croy que le mal nous vient de *casa*; mais le S<sup>r</sup> de Chantonay sçaura bien obvier à tout, et informer Sa Majesté Impériale. Si l'envoy dudict conte ne fut tant divulgé, et de si longue apreste pour se faire veoir en court, la chose par aventure succederoit si bien.

Le duc d'Arshot a prins congîé de retourner en sa maison; je ne sçay si l'on luy a faict instance de retourner icy, et croy plus tost que non n'estant de la lighe.

De Bruxelles, le 5 de décembre 1565.

VIGLIUS DE ZUICHEM.

<sup>1</sup> Antoine de Lalaing, comte de Hooghstracten, baron de Sombreffe, etc., chevalier de la Toison d'or depuis 1559, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance depuis 1561, époux d'Éléonore de Montmorency, sœur du comte de Hornes, du seigneur de Montigny et de la deuxième femme du comte de Mansfeld. Il était fils de Philippe de Lalaing, comte d'Hooghstracten par testament de son oncle Antoine de Lalaing, premier comte d'Hooghstracten, et d'Anne, fille et héritière du comte Guillaume de Rennebourg. Il mourut vers la fin de 1568 des suites d'une blessure reçue au combat de Linsmeau, près de Tirlemont. *Société des Bibliophiles de Mons*. Gachard, *La défense de messire Antoine de Lalaing*.

<sup>2</sup> Urbain Scharbergher, secrétaire du Roi en langue allemande, attaché au conseil privé. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 317.

<sup>3</sup> Partis de Bruxelles le 29 novembre 1565, ils y rentrèrent le 15 février 1566. L'ambassadeur Chantonay, dans une lettre du 17 novembre 1565 au cardinal, trouvait qu'on aurait pu se dispenser d'envoyer le comte d'Hooghstracten; « puisque le comte de Luna estant ambassadeur avait esté principal en tel faict » Il ajoutait « ... S. Altesse se doibt estre laisser persuader que ce m'eust esté trop d'honneur; et, pour me faire mal, le Roy en sera condamné aux depens. Tout est à propos avec aultres despenses selon que il y a abondance aux finances du Pays-Bas!... » Gachard, *Rapport* cité p. 553. — *Papiers d'État*, t. IX, pp. 673, 674.

## XI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 165, 166, 167. — C.)

Bruxelles, le 9 décembre 1568.

L'on at esté icy en doubte que *Clevensis*<sup>1</sup> armoit, dont Meghe<sup>2</sup> donnoit advertissement. Dieu sçait ce que la moyenne noblesse avec les magistrats des villes et le peuple en disoit désja contre les seigneurs. L'on y at envoyé Mol-le-borgne<sup>3</sup> qui at rapporté qu'il n'en est rien, et que le susdict offre

<sup>1</sup> Guillaume dit le Riche, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg. Il régna depuis 1539. C'était lui qui, s'étant mis en possession de la Gueldre à l'extinction de la maison d'Egmont, avait été humilié et vaincu par Charles-Quint en 1545. Il avait épousé, en 1548, Marie, fille du Roi des Romains, Ferdinand. Ce prince penchait tantôt vers les réformés, tantôt vers les catholiques. Son esprit était bizarre. Il mourut atteint, dit-on, d'aliénation mentale le 25 juin 1592. Dans les Pays-Bas, à cause de la situation de ses états et de son influence en Allemagne, le gouvernement tenait fort à son orthodoxie. Granvelle écrivait au Roi en 1557 : « si le duc de Clèves tient ferme sur le point de la religion... ce sera un gain évident pour les Pays-Bas. » *Papiers d'État*, t. V, p. 75. A l'époque où s'ouvre notre correspondance il entretenait des relations assez intimes avec les chefs de l'opposition. Voir Groen. *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 464, 484, 444 ; t. II, pp. 173, 174. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 231, 567, 568.

<sup>2</sup> Charles de Brimen, comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, fils d'Eustache et de Barbe de Hillery, petit-fils de Guy d'Humbercourt décapité en 1477 par les Gantois, mort à Zwolle le 8 janvier 1572. Il était alors : chevalier de la Toison d'or depuis 1556, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance depuis 1555, stathelder, capitaine général, grand veneur du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, par patentes de 1560 expédiées d'Espagne. Il n'était pas marié. *Biographie nationale*. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 180 ; t. II, p. 221. Sa commission de stathelder de la Gueldre est imprimée dans Van Hasselt, *Stukken voor de Vaderlandsche Historie*, t. I<sup>er</sup>, pp. 22, 23.

<sup>3</sup> Jean de Mol, seigneur d'Oetingen, chevalier, ancien gentilhomme de la chambre de Charles-Quint, appelé « Mol-le-Borgne, » était issu d'une antique famille patricienne de Bruxelles. Il mourut en cette ville le 26 septembre 1585 à l'âge de 66 ans. Mol, qui avait épousé Barbe le Sauvage d'Escaubecq, était lieutenant de la cour féodale du duché de Brabant en vertu de patentes datées du 29 septembre 1564. On parlera encore de ce seigneur qui prit une part active aux événements du temps. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, p. 246. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 543, note 1<sup>re</sup>. — Galesloot, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, pp. lx, 315.

toutte courtoisie à M<sup>me</sup> de Parme <sup>1</sup>. Et je tiens que de ce costel ne nous viendra le mal, véant luy l'estroicte alliance et bonne intelligence entre l'Empereur et le Roy. L'on ne parle plus de la protection qu'il prétendoit de Liège, et je tiens que le Seigneur <sup>2</sup> sera plus saige, qui faict ce qu'il peult, et doit beaucoup, et tient grand train : que n'est le chemin pour en sortir.

Le dernier dépesche venu d'Espagne <sup>3</sup> at fort esbahi les seigneurs, et plus M<sup>me</sup> de Parme, car l'on ne l'attendoit tel. Il arriva le matin quant nous retournasmes de S<sup>t</sup> Amand, le soir vi<sup>e</sup> de ce mois. Et estoit la ville pleine que la princesse de Portugal venoit au lieu de M<sup>me</sup> de Parme; dont elle avec son Armenteros sont esté fort fachéz, et poinct sans cause : car ce bruiet fera serrer la libéralité que l'on attend du pays; et at dict Armenteros que c'estoit un mensonge controuvé malheureusement <sup>4</sup>.

Ce n'estoit poinct ce que l'on vouloit que Hopperus auroit les sceaulx; il estoit confiné à Malines, et se devoient sequestrer devers le marquis de Bergues, pour ne mettre le comte d'Egmond et le prince d'Orange en jalousie; et Bave devoit présider au conseil d'État et non pas Tisnacq que les seigneurs disent n'estre à propos pour ce, ny usité. L'on at tenu beaucoup de particuliers parlemetz sur le dict dépesche, entre le comte d'Egmond, le prince d'Orange et M<sup>me</sup> de Parme; et détenu les lettres de Hopperus sept jours avant que luy donner ou rien dire; mais Viglius l'avoit de Tisnacq et de Courteville <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> D'après une lettre de Marguerite au prince d'Orange, du 13 février 1566, Mol avait été envoyé par elle non à Clèves, mais au duc Érick de Brunswick qui passait pour faire des armements à Woerden. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 419. Il est probable qu'il aura visité le duc de Clèves avant ou après le duc de Brunswick.

<sup>2</sup> Le prince-évêque de Liège était Gérard de Groisbeeck, ancien doyen du chapitre de St-Lambert, coadjuteur de Robert de Berghes depuis le 1<sup>er</sup> mai 1562, élu une première fois pour succéder à Robert le 6 mars 1563, mais, la résignation de Robert ayant tardé à s'effectuer, élu une seconde fois à l'unanimité le 11 avril 1564. Son élection avait été confirmée par bulle du pape du 17 des calendes de janvier 1563 et, le 3 juin suivant, le nouvel évêque avait fait sa joyeuse entrée à Liège. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 301. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, pp. 593 et suivantes : St. Bormans, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre de St-Lambert*.

<sup>3</sup> Les lettres royales du 17 octobre 1563 en langue française, et du 20 octobre 1563 en langue espagnole. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. cxxix; 372, 373 et suivantes.

<sup>4</sup> Voir Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 453.

<sup>5</sup> Josse de Courteville, seigneur de Polinchove, commandeur de Villafranca dans l'ordre de Calatrava, greffier de l'ordre de la Toison d'or depuis le 21 septembre 1561, secrétaire des conseils d'État

J'entendz que ce que le Roy at escript sur ce de la religion at esté translaté de ce que luy en avoit escript de sa propre main en espagnol, que démontre qu'il l'at à ceur. Ce qu'est plus que de besoing, car la religion se vend à Anvers, et ceux de Bruges *qui clero insultant* et dient que le Roy ne vivra pas tousiours; et l'on leur donne raison en tout. Les principales lettres furent leutes le 14 où les seigneurs heurent ung long né, véantz ce de la religion, que M<sup>me</sup> de Parme demandoit à Viglius en quelle manière l'on la pouloit soubstenir, qui respondit qu'il ne falloit replicquer contre la volonté du Roy; et certes elle est plus que soubstenable; mais l'on ne veult. Aussi se plainct le Roy du second pasquille <sup>1</sup>, disant que, si l'on heut faict bon debvoir et chastié le premier, le second ne fust advenu; et commande que l'on s'informe diligemment: ce ne sera pas l'amman <sup>2</sup>. Viglius les attribue à Hames <sup>3</sup>. Tout cecy se impute à Granvelle, et est l'altération de M<sup>me</sup> de Parme et des seigneurs grande. M<sup>me</sup> de Parme se trouvant au conseil d'État ne besoigne plus de l'éguille, mais annote ce que se dict et appuye sa teste sur le bras senestre; et dit l'aultre jour qu'elle feroit mieulx de se retirer en sa maison, puis que rien n'est bien prins. Le mesme dit l'aultre jour M<sup>r</sup> de Montigni à Robles <sup>4</sup>, que le

et privé. Il avait été amené par Philippe II en Espagne pour servir près de sa personne en qualité de secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas. Il revint en Flandre avec le duc d'Albe en 1567, et mourut en 1572. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 316. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 132. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 186, note 2.

<sup>1</sup> Probablement l'écrit affiché le 1<sup>er</sup> juillet à la porte de la Cour, dont la duchesse parlait dans sa lettre du 22 juillet. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 361.

<sup>2</sup> L'amman de Bruxelles était sire Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Coeckelberghe, Melsbroeck et Berchem lez-Bruxelles, fils de Philippe, chevalier, et de Marie van Nieuwenhove, épouse d'Anne van der Gracht, dame de Pamele. Il était amman depuis 1554. Locquenghien avait rempli auparavant les charges d'échevin et de bourgmestre de Bruxelles; il avait été l'un des créateurs du canal de Bruxelles au Rupel. Il mourut le 12 avril 1574. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*.

<sup>3</sup> Nicolas, bâtard de Hames, élu roi d'armes, dit *Toison d'or*, et conseiller de l'ordre, le 21 septembre 1561. Il était lieutenant de l'artillerie aux Pays-Bas. Il renonça à ses divers emplois par deux lettres qu'il écrivit à la Gouvernante les 17 et 18 avril 1567. Il mourut en 1568 étant colonel d'un régiment d'Allemands dans l'armée du prince d'Orange. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 599.

<sup>4</sup> Gaspar de Robles, chevalier, seigneur de Billy, était alors gouverneur et capitaine de Philippeville. Portugais d'origine, fils de la nourrice de Philippe II, il avait été élevé comme page dans la maison de René de Nassau-Châlons, prince d'Orange. Robles avait été « avancé au temps du duc de Savoie. » Ce n'était pas une créature de Granvelle. Il semble plutôt avoir été favorisé à ses débuts par les seigneurs, et certainement par les Nassau. Il avait épousé Jacqueline de St-Quentin, dame héri-

Roy prenoit tout mal, et qu'il y avoit des gens qui escrivoient; l'autre luy dict que faisant son debvoir l'on ne luy pouvoit rien demander.

Le jour paravant l'entrée de la princesse de Parme, que se fait le x (et que vint en ung fort riche chariot triumphal tout doré, dont des particularitéz je me remectz au discours de M<sup>r</sup> Bordey <sup>1</sup>, car je n'ay rien veu ny voulu veoir), vindrent les nouvelles du trespas du cardinal de St Angel, dont l'on at esté fort triste, et en plora le duc de Parme de grossez larmez. L'on dit que c'estoit ung saige seigneur; Dieu luy perdoit. Puisque j'ay parlé de la dicte entrée, j'adjousteray que la douairière d'Arschot <sup>2</sup> n'y at esté veue n'y appelée, qui en at usé saigement disant qu'elle estoit fort malade. Mais je sçay qu'elle s'en est resenty. Il y a aussi très-grande jalousie, quoy que l'on dissimule, entre le prince d'Orange et le comte d'Egmond, d'autant que M<sup>me</sup> de Parme appelle, fait asseoir et boit premier à la femme du comte d'Egmond, et que celle du prince d'Orange est longuement debout avant que pouvoir avoir chayre; dont je sçay que le prince d'Orange se mange le cœur, car il est repateliné *cum malo domestico* <sup>3</sup> que at esté à la feste. Il y a aussi ung aultre poinct dont l'on murmure, c'est que quand M<sup>me</sup> de Parme at beu à quelcun qui ce pendant se tient debout et, après que M<sup>me</sup> de Parme at achevé, faict une grande révérence, que elle n'en faict semblant et ny tient regard, dont le dict *malum* et M<sup>r</sup> de Mansfeld <sup>4</sup> et *uxor* se plaignent fort. Je tiens qu'il y pas-

tière de Billy. C'était un officier rude, sûr et distingué. Il reparaitra souvent dans ces correspondances. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI : de Robaulx de Soumoy, *Notice sur Philippeville*. — Groen, *Archives*, t. I, p. 259, t. V, p. 499. — *Papiers d'État*, t. VI, pp. 281 et suivantes.

<sup>1</sup> Pierre Bordey, écuyer, parent du cardinal Granvelle et l'un de ses correspondants, était alors gentilhomme de la maison de la duchesse de Parme. Son père, Jean, avait été maître d'hôtel du comte d'Egmont. Pierre Bordey, rentré dans la Franche-Comté de Bourgogne, sa patrie, obtint l'emploi de capitaine de Faucogney. Il vivait encore en 1584. *Papiers d'État*, t. VII, p. 425.

<sup>2</sup> La douairière d'Arschot : c'était Anne de Lorraine, veuve de Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, fille d'Antoine de Lorraine et de Bar et de Renée de Bourbon-Montpensier. Elle était veuve en premières noces de René de Nassau-Châlons, prince d'Orange. Elle mourut en 1568.

<sup>3</sup> Anne de Saxe. On trouve dans Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, p. 386 et t. II, pp. 31 et suivantes, deux lettres caractéristiques qui jettent un triste jour sur le caractère de la princesse et sur les rapports habituels des deux époux. Voir aussi ce que dit Fray Lorenço, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. xxxv et xxxvi.

<sup>4</sup> Pierre Ernest, comte, plus tard prince de Mansfeld, né le 15 juillet 1517, mort à Luxembourg le 25 mai 1604, était fils du comte Ernest de Mansfeld-Heldringen et de Dorothee de Solms. Ce seigneur,

sera d'aulture chose avant que la feste passe. Son Altesse, le duc et le filz sont esté veoir le conte de Mansfeld et sa femme, qui ad ce que l'on me dict estiment leur avoir faict un grand service, comme certes ilz ont faict sans tenir regard à leurs personnes qu'ilz ont exposé à grand dangier et celle de leurs enffans. M<sup>r</sup> de Cambray les espousa, et n'estoit prié au festin encores lors qu'il les espousoit, dont j'entendz qu'il fut fort faché; mais avant qu'il sortit de la chappelle, l'on luy fait dire qu'il demeura : il s'est plainct à chacun que l'on le luy dict si tard, puis qu'il estoit icy venu de si loing et par si mauvais temps <sup>1</sup>. Il fait lendemain l'office fort solennel où furent les espousés, et ne voulut la princesse coucher avec le prince jusque elle auroit esté à l'église. L'on dit qu'elle est fort bien nourrie et sage; elle s'est conduite fort révéramment en l'acte des espousailles, et démontré qu'elle est instituée fort catholicquement. Aussi me dict M<sup>r</sup> Bordey qu'elle s'est fort modestement conduite en tout temps durant le voiage; et se loue fort du traictement que luy ont fait en icelluy le dict S<sup>r</sup> conte, sa femme et le conte Charles <sup>2</sup>.

L'ambassadeur d'Angleterre s'est trouvé aux nopces, et at esté fort recueillé de Son Altesse, du duc, prince, et de tous nous S<sup>rs</sup>. Il at ouy et entendu plusieurs particularitéz : aulcuns sont en opinion qu'il est venu pour s'informer. Le secrétaire Prats <sup>3</sup> luy en dira assez, car il dict le diable

qui joua un role considérable au XVI<sup>e</sup> siècle, était veuf de Marguerite de Brederode, sœur du célèbre Henri, et, depuis 1562 époux de Marie de Montmorency, veuve de Charles, 2<sup>e</sup> comte de Lalaing, et sœur du comte de Hornes et du seigneur de Montigny. Il était chevalier de la Toison d'or depuis 1546, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1557, après avoir déjà exercé le même office sous Charles-Quint de 1545 à 1552. On trouve dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, pp. 240 et suiv. une relation des plus curieuses de ses services, envoyée par lui en 1600 à l'infante Isabelle; et dans le livre du comte de Villermont : *Ernest de Mansfeld*, une notice biographique.

<sup>1</sup> Ce que nous avons dit plus haut de la naissance de Maximilien de Berghes explique et ses relations intimes avec les grands seigneurs, et le peu d'égards avec lequel les grands et la cour le traitèrent dans certaines circonstances. Qu'on rapproche, par exemple, l'invitation tardive au banquet nuptial de la scène dont l'archevêque fut la victime au banquet qui précéda le départ du comte d'Egmont pour l'Espagne.

<sup>2</sup> Le comte Charles, fils de Pierre, dont il sera question plus loin. Les Mansfeld, accompagnés de nombreux gentilshommes, parmi lesquels Bordey, étaient allés chercher la femme du prince de Parme en Portugal. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 564. — *Papiers d'État*, t. IX, pp. 218, 224, 586, 460, 579, 601, etc.

<sup>3</sup> Esteban Prats, Catalan, ancien serviteur du gouvernement espagnol dans les Pays-Bas, était secrétaire du conseil privé. Le duc d'Albe le fit plus tard secrétaire du conseil des Troubles. Après la mort du



d'Armenteros : aussi ne faudra del Canto <sup>1</sup> luy en dire assez. J'entendz que le dict Sr s'esbahit du peu de respect que le comte d'Egmond porte à M<sup>me</sup> de Parme, et il n'est pas seul. L'on me dict qu'il at parlé longuement avec Son Altesse sur ce que concerne l'auctorité du Maistre; et si elle ne considéroit que aiant pour le soubstement d'icelle tant travaillé feu l'Empereur son père et Sa Majesté propre, quel resentement elle debvroit avoir si, par la faulte de Son Altesse, elle la vint à perdre; et que Son Altesse changa de couleur et devint blanche comme linge.

S'il est vray, ce que l'on m'a dict, il at fort bien respondu au prince d'Orange qui se plaindoit qu'il avoit des ennemiz qui le dénigroient vers le Roy, disant : « faictes ce qu'il vous commande, et il sera vostre amy, lors les ennemiz ne vous peulvent grever; mais si vous luy voulez faire entendre que c'est son service de faire le contraire de ce qu'il commande, il ne sera content de vous. »

Je ne me suis hasté d'aller saluer le dict Sr, pour donner lieu aux plus hastéz, et me sembloit que venant tard je sçauroie d'avantage. Il me détint pour la première fois plus de deux grossez heures, et me confirma assez l'opinion que l'on at il ait charge de s'informer selon ce qu'il me demandoit, en ce que je n'ay dissimulé pour ce que concerne l'honneur de Dieu et la religion, qu'est ce en quoy il y a plus de dangier, et que ammènera tant d'aultres maulx avec soy; et je pense ne luy avoir dit chose qu'il n'aye désjà entendu d'ailleurs; il annote tout <sup>2</sup>. Il dict que le marquis de Bergues, parlant de la religion, samble l'avoir plus à ceur que les inquisiteurs ne sçauroient faire; touttefois qu'il sçait bien le contraire. Il at heu fort suspect de ce que l'archevêque de Cambray luy at quasi tenu les

secrétaire van Vlierden il devint garde des papiers du Conseil, et, plus tard, il fut créé chevalier. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. cc et 309. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 135. — *Nobiliaire des Pays-Bas*.

<sup>1</sup> Alonso del Canto, parfois appelé le chanoine del Canto dans les *Papiers d'État*, était *contador* du gouvernement espagnol, chargé de vérifier les comptes des opérations pécuniaires confiées au *facteur* du roi à Anvers. Il était particulièrement connu de Philippe II avec lequel il était en correspondance directe, et auquel il écrivait avec la plus grande liberté sans ménager personne, ni adversaires ni soutiens du gouvernement. Del Canto semble avoir eu une certaine juridiction sur les Espagnols fixés aux Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. cxcix, 237, 269, 273.

<sup>2</sup> Les notes prises par l'ambassadeur lui servirent à composer une *Relation de l'état des affaires de Flandre*, envoyée par lui, avec une lettre du 24 novembre 1565, à Ruy Gomez, prince d'Éboli. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 536, 537.

mesmes propos et demandez comme le marquis de Bergues, qu'il tient avoir esté chose concertée entre eulx pour veoir ce qu'ilz pouloient tirer d'avantaige de luy. Et je luy ditz auparavant, sans y penser, comme avoient esté le jour précédent longuement par ensamble, sur ce qu'il foudit le dict subçon, et je croy qu'il at raison. Il dict que les seigneurs se plainnent qu'estant icy Granvelle il n'at faict punir les héréticques, et qu'il voudroit que l'on le fait en son absence. Il me dict qu'il at esté en longs propos avec le comte d'Egmond, et qu'il luy a dit que Granvelle l'ayme, et qu'il a faict grandz offices pour luy vers le Roy, et qu'il le sçavoit bien : sur ce que l'autre se monstroist content. Il me compta aussi le plaintif que luy a faict le comte d'Hornes d'avoir si longuement servi avec trois mille escuz de traictement, desquelz il at esté mal païé, qu'il at delessé sa femme et affaires pour le suyvre, et que depuis il l'at envoyé estre icy du conseil d'Etat où il at beaucoup frayé, et que quant il demande merced que l'on faict du sourd : que pourtant il est délibéré se retirer en sa maison. Aultres sont en opinion, mais de ce ne m'at rien dit le dict Sr, que le Roy veult qu'il sorte du conseil d'État, et que les festez achevées il se doibt retirer à bon escient, et que M<sup>me</sup> de Parme avec le comte d'Egmond et le prince d'Orange sont esté fort empeschéz pour le luy faire entendre; et que c'est par leur advis qu'il use de cette ruse; et certes s'il faict comme il dit il n'y aurat poinct grande perdté, car il n'y a pensionnaire <sup>1</sup> qui, se veillant adresser au comte d'Hornes, ne se face fort de sçavoir ce que aurat esté traicté de son affaire au conseil, veoir la diversité des opinions, tant est l'autre empesché de monstrier son cerveau et mémoire, qu'il ne veult rien oblir. Le pensionnaire Cornet <sup>2</sup> l'at expérimenté plus d'une fois, et aultres que luy. Je suis encores depuis esté vers le dict Sr ambassadeur une demie heure, et m'a dit qu'il me veult mander quelque jour pour pover diviser d'avantaige. Nous noz sumez aussi veu chez M<sup>r</sup> le président <sup>3</sup> et M. Hopperus, que l'ont festoié.

<sup>1</sup> Les conseillers pensionnaires des villes, qui étaient leurs organes et leurs chargés d'affaires habituels auprès des grands corps du gouvernement.

<sup>2</sup> Pierre Cornet était pensionnaire de la ville de Dordrecht depuis 1565. Il resta en charge jusqu'au mois de juin 1572, quand la ville passa sous la domination des partisans du prince d'Orange. C'était un des correspondants du cardinal de Granvelle, bien qu'à d'assez longs intervalles. Balens, *Beschryvinge van Dordrecht*, p. 356.

<sup>3</sup> C'est ainsi qu'on désignait habituellement Viglius.

Les seigneurs peuvent mal croire la venue du Roy; toutefois le dict Sr l'assure fort et ferme, et il n'y a que bien : car c'est pour animer les bons et donner craincte aux aultres. L'on se contente peu que le duc d'Arshot est du conseil d'État, que n'est ce que l'on vouloit. Il y at esté pour la première fois le xxviii<sup>e</sup> de novembre : il at faict doubte d'accepter la charge pour le temps qui courre; toutefois Elbertus <sup>1</sup> me dit qu'il l'acceptera. Je suis marri que luy ny ses gens ne dissimulent de dire qu'il sçait bien dout la promotion luy vient, sans qu'il en doibt sçavoir gré à aultre que à Granvelle, que ne convient pour maintenant.

J'entends que le marquis de Bergues se désespère et at dict à Robles qu'il sçait bien qu'il est mal avec le Roy, et qu'il le lient pour double et couvert; mais que c'est luy-mesme qui est tel, et qu'il se soucie peu s'il est mal en sa grâce, ny aussi de xii ans de vie plus ou moins. Ceulx que hantent l'archevêque de Cambray le treuvent fort triste, et que aulcune fois il s'est couché de bonne heure sans soupper ou souffrir que l'on vint vers luy. Il est souvent avec le marquis de Bergues.

Je sçay bien que les aultres tous sont fort mal contentz, et aulcuns se deffient du comte d'Égmond, comme luy-mesme a dit à Hopperus que l'on le tiendra pour traître, et se fache fort contre le Roy qui feroit le contraire de ce qu'il luy auroit promis, ad ce qu'il dit.

Estant seur qu'avez d'aultre costel ce que Vatteville <sup>2</sup> at passé avec les seigneurs et comme, pour l'assault que luy fait le comte de Hornes, il

<sup>1</sup> Elbertus Leoninus né à Zalt-Bommel en 1520, d'une famille bourgeoise, professeur primaire de droit à l'université de Louvain. Savant jurisconsulte et praticien habile, il était fort répandu dans le grand monde et avait de hautes et familières relations tant dans le camp des seigneurs que dans le camp des cardinalistes. En 1573, on pensa à lui pour le faire entrer au conseil privé, mais les occupations multiples de Leoninus, comme chargé des affaires d'une foule de personnes principales du pays, arrêtrèrent l'exécution de ce projet. Longtemps Leoninus resta attaché au Roi et rendit de fréquents et sérieux services à sa cause. En 1577 il fut entraîné dans le parti des États qui le firent chancelier de Gueldre. Dans les deux phases de sa carrière il fut chargé de négociations diplomatiques importantes. Leoninus, qui avait épousé la fille de Jean de Haze ou Hazius, professeur de droit à Louvain, et non une belle-sœur de Marnix de S<sup>te</sup>-Aldegonde, comme le disent les *Papiers d'État*, t. VII, p. 455, mourut à Arnheim en novembre 1598. Son portrait se trouve dans le musée des Halles à Louvain. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 43 et t. III, p. 405. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. I, p. 234. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*. — Goethals, *Histoire des lettres*, t. I, p. 99. — Nyhoff, *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, 1<sup>re</sup> série, t. VI, pp. 162 et suivantes.

<sup>2</sup> Voici comment Bordey, dans une lettre du 8 décembre 1565 (*Mémoires de Granvelle*, t. XXII,

parla au mesnaige, je n'useray de répétition. Bien diray-je que les seigneurs parlent fort mal de Lullin <sup>1</sup>, et ont opinion qu'il ast esté icy envoyé par son maistre pour espier quel monde y court, et qu'il est allé faire rapport au Roy et faict prendre Moron <sup>2</sup>; mais ad ce que j'entendz ny l'ung ny l'autre ne se soucie des seigneurs, et sont tous les jours avec eux. Et ce que Vateville at osé dire si librement at donné estonnement aux seigneurs et à pensé à la moienne noblesse, qui prend occasion de se retirer d'eux disans, comme j'entendz de M<sup>r</sup> de Rossignol <sup>3</sup>, qu'elle n'at besoing

fol. 206, parlait de ce que Wateville, dont il a été question plus haut, p. 56, avait dit aux seigneurs :

« ... Le mesme aussi de Vateville, de ce qu'il dit à la table au lougis du conte d'Aiguemont quant M. de Orne prioit toute la compagnie au souper et qu'il n'entendoit point que ceulx qu'ilz n'estoient de la ligue ils vinsent : dont j'en voys aulcung en ceste table, disoit-il. Sur quoy le dict Vateville print la parole, en disant : si c'estoit pour luy qu'il parloit en ceste sorte; et Dieu scait ce que lors il vomit et de leur ligue et des partialités, m'asheurant auleuns qu'il auroit dit qu'il y viendroit ung autour qu'il emporteroit toute ceste volée de perdrix. D'une chose scay-je bien qu'il adjousta, que furent ces propres mots : « vous pensez avoir toute la noblesse à votre quehue, mais, par Dieu, il y a cinq cens gentilhommes que lors que vous penseriés vous en ayder ilz seroient à quatre lieues hors de vous aultres. » Ces propos et aultres que dit le dict Vateville auront mis de l'euivre à la quenaille des seigneurs. Et alors se pensa attaché Montegny contre Norcarme, quant il tachoit à rapaiser le dict Vateville, pour ce qu'on dit qui l'auroit dit que Horne avoit heu tord. »

<sup>1</sup> M. de Lullin était un Suisse, ancien serviteur de Charles-Quint, arrivé à Bruxelles vers le mois de février 1565. Il avait tenu des propos hérétiques devant le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Ces seigneurs le croyaient envoyé par le Roi ou par Granvelle pour mettre leur orthodoxie à l'épreuve. Lullin parlait, paraît-il, de la venue du Roi, des forces qu'il amènerait avec lui, etc. Au commencement de l'année suivante il allait exciter au plus haut point la colère du comte d'Egmont. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 341, 390, 395, 399.

<sup>2</sup> Guillaume de Moron, chevalier, baron de Perny, etc., était sujet et serviteur du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, qui l'avait laissé aux Pays-Bas et l'avait recommandé à Granvelle. Il se tourna plus tard contre le cardinal et sa famille. C'est sur ses instigations surtout que le gouvernement des Pays-Bas fit une enquête sur la gestion du domaine et spécialement des Salines dans la Franche-Comté en 1564. L'enquête, où Moron fut adjoint aux *commissaires* pour *conduire le chariot*, suivant l'expression de Viglius, sembla dans le fait dirigée contre la famille et les partisans du cardinal. Elle n'aboutit à aucun résultat sérieux. Au mois de décembre 1564, Moron, qui fréquentait aux Pays-Bas assez intimement le prince d'Orange et le comte d'Egmont, partit pour l'Espagne. Arrêté le 25 juillet 1565 par le Saint-Office et emprisonné à Valladolid, il fut, suivant les éditeurs des *Papiers d'État*, brûlé vif en 1567. On trouve une foule de détails sur ce personnage, sur ses relations et sur les affaires auxquelles il fut mêlé, dans les *Papiers d'État*, t. VI, pp. 9, 12; t. VII, pp. 67, 490, 491, 652; t. VIII, pp. 266, 271, 465, 553, 560, 568, 574, 617, 642, 503, 598, etc., etc.

<sup>3</sup> Jean de Noyelles, chevalier, baron du Rossignol, frère d'Adrien, seigneur de Marles. Nous le retrouverons plus loin. Il avait épousé sa parente Isabelle Bournel. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 441. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*, p. 446.

leur faire la court puisqu'ils ne peuvent venir à leur table sinon qui est de la ligue; et que aultres dient que, les aiant attirés lorsque Granvelle estoit icy, ilz les veuillent maintenant forclorre, et que puis que les tablez ne sont franchez qu'ilz ne leur ont obligation.

Aussi sera Granvelle adverti, par le Sr Pero Lopès<sup>1</sup>, ce que Robles at passé avec les seigneurs sur ce que Meghe l'avoit adverti le malcontentement que l'on avoit de luy, sur ce qu'il auroit dit que le Roy ne seroit jamais le maistre s'il n'abattoit les testes à trois ou quatre; et la peine, que a rendu le marquis de Bergues pour l'appaiser, me faict croire qu'il vient de luy. L'on n'at jamais faict plus grande instance pour l'hoster de son gouvernement<sup>2</sup>, et aussi Largilla<sup>3</sup>, que maintenant; mais comme c'est le coup du maistre, je croy que l'on n'en parlera plus tant. Largilla m'est venu parler, et dit que si le Roy se lesse endormir qu'il se trouvera volé de ses pays, et que l'on heut veu beau jeu si Malta se fut perdue. Il dit que tel, aiant gouvernement, at osé dire que s'il vouloit le Roy ne prendroit ung sols en son gouvernement, et que aussi ne feroit-il des aultres. Enfin à la venue du roy, beaucoup de choses se diront.

Robles dit qu'il n'est pas mauvais que l'on ne le veult veoir; quant il at prins les flesches, que le marquis de Berghes luy envoya, disant puis qu'il entendoit qu'il accoustrait ses gens, il ne vouloit lesser luy envoyer les manchettes affin qu'il ne fut difforme aux aultres.

<sup>1</sup> Le secrétaire Pero Lopez, employé dans les bureaux du gouvernement, appartenait à une famille espagnole en partie fixée à Anvers et à Bruges. Une de ses sœurs était mariée dans la famille des Hincckaert, et le frère de sa femme, du nom de Matanza ou Matanca, était négociant à Bruges. Il retourna en Espagne et mourut en avril 1566. Lopez correspondait avec Granvelle. C'était, au dire de Morillon, « un vertueux et bon seigneur et grand ami du cardinal. » *Papiers d'État*, t. VII, p. 600; t. VIII, p. 684. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxix. — Lettre de Bave qui précède, p. 31.

<sup>2</sup> De Philippeville.

<sup>3</sup> Charles, seigneur de Largilla, plus tard chevalier de l'ordre de St-Jacques, était gouverneur de Landrecies. C'était un vaillant soldat qui avait accompagné Charles-Quint à Tunis, à Alger, dans ses guerres d'Allemagne, et qui avait pris part aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. En 1562, les États de Hainaut, sous l'inspiration du marquis de Berghes, avaient déjà réclamé contre sa nomination au gouvernement de Landrecies, à raison de sa qualité de Bourguignon, mais sans parvenir à leurs fins. Largilla, dont la Gouvernante faisait fort l'éloge dans ses lettres de 1561, demeura attaché au cardinal jusqu'à sa mort, arrivée le 5 février 1576. Son épitaphe laudative se trouvait autrefois dans l'église de Landrecies. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 222, 224. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 608. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. 51, 52, 435.

Del Canto dict que la venue du Roy sera plus tost que l'on ne pense, que le Roy vat à Toledo, où seront les estatz, pour déclarer le voyage. Il est fort mal content de Tisnac, de ce qu'il at advisé le comte d'Égmond, le prince d'Orange, le comte de Hornes, de ce que le Fraiel <sup>1</sup> at fait vers le Roy; qu'il at juré de l'advertir affin qu'il ne haste de l'envoyer ici, et dit qu'il est assuré que le mesme at-il fait continuellement aux susdicts, de toute aultre chose : que certes ne seroit bien fait pour vouloir naiger entre deux eaues, et seroit pour se ruiner. Il dit que le Roy ne scauroit estre plus particulièrement informé de ce qu'il est : aussi l'at-il donné à cognoistre à M<sup>me</sup> de Parme, disant qu'il scait fort bien comme tout vat. Il dit qu'il tient Hopperus peu idoine, s'il veult aussi dire par delà : *Oi Madame*, qu'est le surnom qu'il at par icy. Il est marri que Barlaimont et le président Viglius n'ont point esté contre M<sup>r</sup> de Parme et les seigneurs, *in negotio fidei*, et at informé M<sup>me</sup> de Parme comme elle <sup>2</sup> vat à Anvers, et qu'il n'y at poinct ung maistre d'escole qui n'enseigne mauvaise doctrine, et qu'il at esté cause que l'on at icy mandé le doyen <sup>3</sup> avec Almaras <sup>4</sup> et aultres; mais que l'on at tenu peu de cas de ce qu'ilz ont dit, et aussi qu'ilz n'ont parlé comme ilz devoient.

L'on parle fort librement par icy de la religion, mesmes plusieurs gentilhommes de la maison des gouverneurs, et qu'il y auroit x<sup>m</sup> chevaulx et xl<sup>m</sup> piedtons prestz à s'élever pour la religion; et quand ceulx qui viegnent icy sollicitent de Flandres et Artois oyent telles choses et le rapportent au leurs, c'est pour abbatre les bons et encorager les mauvais. Le dict Rosignol me dit, comme aussi a fait M<sup>r</sup> d'Arras <sup>5</sup>, que les S<sup>rs</sup> de Longastre

<sup>1</sup> Fray Lorenzo de Villaviencio.

<sup>2</sup> La religion. Sur sa situation à Anvers, voir *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 379, et t. II, p. 550.

<sup>3</sup> Le doyen d'Anvers, installé comme tel le 6 mars 1543, était Roger de Taxis, seigneur de Hemixem, né à Malines vers 1515 de Jean-Baptiste de Taxis, chevalier, Général des postes dans l'Empire et dans la Monarchie espagnole, et de Christine de Wachtendonck. Taxis était en même temps, et depuis 1543, prévôt de la collégiale de St-Pierre à Louvain et chancelier de l'Université. Il fut envoyé à Rome, en 1578, par don Juan d'Autriche, et mourut à Anvers le 13 mars 1595. Azevedo, *Chroniques*, t. IV, p. 186. — Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, p. 349.

<sup>4</sup> Philippe Almaras, seigneur de Dyepenstein sous Steenhuffel, chanoine de Notre-Dame à Anvers, fils d'un chevalier espagnol, Alvarro Almaras, et de Jeanne de Bonchont, dite de Boulers. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 150.

<sup>5</sup> M<sup>r</sup> d'Arras, était François Richardot, né à Morey en Franche-Comté, en 1507, docteur en théo-

et Dolhain <sup>1</sup> *heretici sunt ex professione*; et qu'il n'y a pas trois semaines que se trouvèrent en un logis à Arras six ou sept des capitaines François hugonois, où furent notéz estre arrivés à mesme heure les susdicts avec aultres fort suspectz; et contre lesquelz l'on at commandé prendre information comme ilz vivent, tant par le conseil d'Artois que par l'évesque. Mais ilz menassent les officiers, et dient qu'ilz n'ont à faire ny à respondre devant aulcune justice ou juge que leur capitaine, et en veuillent faire point d'honneur. Le peuple les menasse brusler en leurs maisons, tant sont-ilz abhorriz pour leurs insolences, mais cependant ilz font grand mal où ilz conversent avec ceulx de leur sang: dont le président d'Artois <sup>2</sup> meure de regret et ne faudroit à mettre ordre s'il estoit correspondu. A la venue du Roy l'on trouverat assez à faire. L'on fait courir le bruiet que le Roy liève quatre mil Espagnols, et que le duc Henri de Brunswick <sup>3</sup> fait dix mil piedtons pour mettre icy l'inquisition; que se sème pour mal imprimer le peuple; et l'on m'assure que aucuns de la moyenne

logie de la faculté de Paris, d'abord religieux Augustin, puis prévôt à Champlite, puis encore professeur à l'université de Besançon, évêque de Nicopolis *in partibus infidelium* et coadjuteur de l'archevêque de Besançon, chanoine et écolâtre de St-Gudule à Bruxelles, professeur d'écriture sainte à Douai, suffragant d'Arras. Il avait été intronisé comme évêque, successeur de Granvelle, en 1561. Il mourut le 26 juillet 1574. C'était un des hommes les plus éloquents de l'époque. *Papiers d'État*, t. V, p. 4; t. VI, p. 87. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. II, p. 507.

<sup>1</sup> Charles de Houchin, seigneur de Longastre, fils d'Isembart et d'Antoinette de Lens, dite de Rebecque, et Adrien de Berghes Saint-Winoc, seigneur d'Olhain, vulgairement appelé *Dolhain*, fils de Pierre et de Jeanne de Bailleul, furent deux des plus ardents promoteurs du mouvement calviniste et plus tard de la *Confédération des nobles* dans les contrées avoisinant la Flandre maritime. Ils furent l'un et l'autre condamnés au bannissement avec confiscation des biens par le Conseil des troubles en 1568. On les retrouvera plus loin. De Coussemaker, *Troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans la Flandre maritime*, t. II, pp. 28, 223, 224, 225, 226, etc.

<sup>2</sup> M<sup>e</sup> Pierre Asset, chevalier, président du conseil d'Artois depuis 1555, plus tard nommé par le duc d'Albe au Conseil des troubles, mort le 20 novembre 1580. Il est connu par un mémoire en faveur du comte d'Egmont, inséré dans l'édition des *Troubles des Pays-Bas*, de Van der Vynck, qui a vu le jour en 1822.

<sup>3</sup> Morillon confond ici, paraît-il, Henri de Brunswick avec Erick de Brunswick, duc de Brunswick Wolfenbuttel qui, élevé dans la religion luthérienne, avait embrassé le catholicisme. Erick avait reçu en partage les principautés de Calenberg et de Gottingen, et possédait aux Pays-Bas la seigneurie de Woerden. Il servit Philippe II comme il avait servi Charles-Quint, et mourut en 1582, décoré du collier de la Toison d'or. Voir sur sa personne et sur les levées des troupes qu'on lui attribuait vers la fin de 1565 : les *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 25. — Groen, *Archives*, t. II, pp. 23 et suivantes. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 116, 119, 120, etc.

noblesse vont desguisés aux tavernes de ceste ville, où l'on tient des estranges propos du Roy, de son filz, de la religion et de tyrannie de l'Espagne<sup>1</sup>; et aucuns dient que le frère du prince d'Orange s'en mesle<sup>2</sup>. Aultres font mal leur prouffit, que le comte d'Efmond et le prince d'Orange tiegnent tant de correspondance avec la roine d'Angleterre, que leur at envoié à chacun et aussi à M<sup>me</sup> de Parme deux hacquenées, et eux à elle des chevaux d'Espagne. L'on est escouttant comme il prendra à la royne d'Escosse du chastoy qu'elle fait de ses rebelles, dont le président Viglius a dict au conseil d'estat, que tous princes chrestiens sont tenez luy porter ayde et assistance, ce que la royne d'Angleterre ne fait point; mais, ad ce que l'on dit, assiste les aultres de gens et d'argent.

Le doien de Renaix<sup>3</sup> se plainct fort de *uxore* du prince d'Orange, *quod nullam religionem observat, et habet eam pro sacramentaria et haec marito cure non esse*: que ungne partie des damoiselles tiegnent avec leur dame. Il dit aussi que c'est une maison où l'on despend sans ordre, et que le prince d'Orange ne sçait où se tourner des créditeurs, desquelz il se trouve tous les jours environné deux fois. Et je croy que c'est pour cela que l'on at procuré que le conseil d'Hollande prie M<sup>me</sup> de Parme de l'envoier là pour y résider et mettre ordre pour les bledz, qu'elle ne veult promectre<sup>4</sup>; touttefois l'on at derechief, par le pensionnaire Cornet et ses samblables,

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. xxiii et suivantes, des détails analogues donnés par Fray Lorenzo; et Van der Haer, *De initiis tumultuorum Belgicorum*, pp. 297, 298.

<sup>2</sup> Le comte Louis de Nassau, frère germain du prince d'Orange, né le 10 janvier 1558, avait fait ses études à Strasbourg et à Genève. Il était venu de bonne heure dans les Pays-Bas, à la cour et à l'armée, avait pris part à la bataille de St-Quentin, et n'avait pas tardé à se mettre au service du prince, chef de sa maison, avec lequel il demeura sur le pied de la plus étroite intimité tout le cours de sa vie. Le comte Louis était alors protestant décidé et sans dissimulation, mais il n'était pas encore calviniste, à preuve la lettre du 11 novembre 1563 qu'il écrivait au prince son frère. Voir Groen, *Archives*, t. IX, p. 49.

<sup>3</sup> M<sup>r</sup> Pierre Titelman, de Hasselt, après avoir été premier au concours général de la faculté des arts à Louvain, en 1551, et avoir pris le grade de licencié en théologie, avait commencé par remplir la charge de président du collège de Houterlé, depuis la fin du 1556 jusqu'en 1560. Il était en 1563 doyen de Renaix et subdélégué des inquisiteurs apostoliques pour la Flandre. Titelman mourut à Courtrai, où il avait un canonicat, en 1572, d'une maladie qu'aggravaient ses inquiétudes sur la triste situation des Pays-Bas. *Mémoire de Viglius et d'Hopperus*, p. 21. — *Annuaire de l'Université catholique*, de 1842 : Notice sur le collège de Houterlé.

<sup>4</sup> Ou permettre.



fait nouvelle instance sur le mesme, que j'entendz estre pour y estre en partie deffroïé par les estats et espargner sans estre icy molesté des englez. Vander Eic en at dit à quelcun qu'il n'y peult plus tenir pied, car le crédit fault <sup>1</sup>. L'on vend en Flandres ce que l'on peult, et des belles pièces <sup>2</sup>. L'on prind aux Finances neuf mil florins pour aller aux nopces d'Antoing : ce sont les fruictz de la ligue; cependant, le fils <sup>3</sup> devient grand et debyrat joyr du sien, que seront plus de trente mille florins, et la fille sera dedans deux ans mariable <sup>4</sup>. Le doyen diet que le prince d'Orange yrat en Allemagne à la diète avec xx chevaux : ad ce que je veoy il veult estre hors d'icy. Le dict doyen diet qu'il mariera ses deux sœurs en Saxen, l'une au frère du conte de Swartzembourg, l'autre à quelque conte pour complaire à sa mère <sup>5</sup>, que par toutes lettres l'adhorte de son salut, comme de l'autre

<sup>1</sup> Messire Josse van der Eycken, fils de Jean van der Eycken ou du Chesne, conseiller au conseil de Brabant, et d'Élisabeth Stoop, avait pour frères aînés Georges, seigneur de St-Georges et Rivière, sous Jette, et Jean, plusieurs fois échevin de Bruxelles de 1543 à 1549. Il avait été écoutète de Bréda en 1558 et 1559. Il était devenu depuis gentilhomme de la chambre et Hofmeester, ou maître d'hôtel, du prince d'Orange. Josse van der Eycken vivait dans l'intimité du prince, comme on peut le constater par la lettre du 22 juin 1565, écrite par ce dernier à Louis de Nassau à propos de la conduite d'Anne de Saxe. Il pouvait habiter sa vie durant dans « ung petit logis avec le jeu de Paulme illec », à côté de l'hôtel du prince à Bruxelles, sans loyer, à charge d'entretenir le logis. Josse van der Eycken avait épousé Barbe de Mol. On apprend par une lettre de Morillon du 20 avril 1567 qu'à cette date il avait quitté le service actif du prince « à cause de la religion et des mauvais traitements du comte Louis. » Cependant, par acte du 22 avril 1567 après Pâques, van der Eycken, se qualifiant encore de maître d'hôtel du prince, donna en faveur de celui-ci son manoir et ses biens de Vlesenbeck en garantie d'une somme de 4,060 florins de 40 gros de Flandres, ou de deux rentes héréditaires : et le prince, de son côté, hypothéqua pour la même somme plusieurs de ses biens en faveur de van der Eycken. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, pp. 114, 387 ; t. II, p. 18. — Groen, *Archives*, t. I, p. 586. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 283. — Renseignements supplémentaires tirés des archives par M. Wauters. — Van Goor *Beschrijving van Breda*, p. 212.

<sup>2</sup> Sur l'état de la fortune du prince en 1569, voir *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 415. Vers 1565 il avait vendu la seigneurie du Pont d'Estaires, et vers 1565 ou 1566 engagé la seigneurie de Warneton, toutes deux relevant de la Chambre légale de Flandre. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 251.

<sup>3</sup> Philippe de Nassau, comte de Buren.

<sup>4</sup> Marie de Nassau, sœur germaine du précédent, mariée plus tard à Philippe comte de Hohenlo.

<sup>5</sup> Depuis l'année 1560, une des sœurs du prince, Catherine de Nassau, avait épousé Gunther comte de Schwartzbourg. En 1565 il était question d'en marier une autre, Juliane, avec le comte Guillaume de Swartzbourg. Ce mariage n'aboutit pas; la comtesse Juliane épousa plus tard le comte Albert de Schwartzbourg-Rudolstald. Groen, *Archives*, t. V, pp. 399, 432; t. VI, pp. 310, 329.

costel faict le Roy, luy recommandant souvent la religion, que luy tournera quelque jour à charge. Toutefois, la mère at trouvé moien de retirer vers soy le plus josne fils, qu'estoit à Louvain, pour le faire instituer à sa mode<sup>1</sup>; qu'est cause que l'évesque d'Utrecht, que l'at en partie entretenu, refuse d'y contribuer d'avantage: *nisi catholice instituat*<sup>2</sup>. Le conte Lodovic se doit allier avec la fille de Techlemburch.....

Je n'ay point sçeu, jusque depuis six sepmaines en ça, que Balduinus soit esté celluy qui a forgé l'escript, que l'on at envoié au Roy pour cheanger les édicts, estant pour ce mandé par le marquis de Bergues et le prince d'Orange<sup>3</sup>: ce que at esté avec peu de fruct, grâces à Dieu, car l'on

<sup>1</sup> Henri, comte de Nassau, né à Dillembourg en 1550, mort à Mokerheide le 14 avril 1574, avait été étudiant à Louvain. Les différents membres de la maison de Nassau n'étaient pas d'accord sur la direction à lui donner. Tandis que la comtesse mère, et les comtes Jean et Louis craignaient l'influence catholique de Louvain et ne voulaient point que le comte Henri assistât aux cérémonies de l'Église catholique (Groen, *Archives*, t. I, pp. 205, 228), le prince d'Orange avait d'autres préoccupations. Il voulait pousser son frère dans l'Église et lui procurer de grands bénéfices ecclésiastiques. Dès 1564, le marquis de Berghes, son ami, travaillait à ce que l'évêque de Liège résignât sa prévôté de St-Sauveur à Utrecht en faveur du jeune Nassau, qui, au dire de Morillon, était « fort josne et mal institué » (*Papiers d'État*, t. VII, p. 451). En 1565 le prince lui-même revint à la charge, sollicitant pour Henri la prébende du chapitre de St-Lambert que Gérard de Groisbeeck abandonnait (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, pp. 416, 417), sollicitant pour lui la prévôté de St-Sauveur à Utrecht (*Papiers d'État*, t. VIII, p. 673), travaillant au moins à ce que le jeune comte touchât une pension sur cette prévôté, par contrat avec le comte Herman de Rennebourg qui l'obtint; (Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 81, 111.), nourrissant l'espoir de faire parvenir Henri à la coadjutorerie de la prévôté de Hildesheim et à celle de la prévôté de Halberstadt. (Groen, *Archives*, t. Ier, p. 401.) Le comte Henri quitta cependant Louvain dans le cours de l'année 1565. Le prince en exprimait tout son mécontentement, dans une lettre du 13 août 1565, à son frère Jean. (Groen, t. I, p. 400.) « Vous devez estre assuré que serons quitte entièrement de tous moiens de l'avancer à avoir quelques dignités de gran profit et de nulle charge, ny obligation, car je vous peus assuré que ceulx qu'il avioit bon envie de luy aider reculent, aiant la soubson que le vollons nourrir en aultre religion. »

<sup>2</sup> Cette assertion de Morillon est indirectement confirmée dans un passage de la lettre du 13 août, citée dans la note précédente. Après avoir dit que beaucoup de ceux, qui avaient envie d'avancer le comte Henri, reculent par crainte que les Nassau ne veuillent l'élever dans « aultre religion », le prince d'Orange ajoute: « Mesmes vous aenvoie ung extrait d'un article qu'il y avait deans une lettre de l'évesque de Utrecht, parquoy la supson est venue si avant et viendra de jour plus en plus... que toutes les commodités que avons eu et que avons encores journellement iront en fummé.... »

<sup>3</sup> Balduinus, dont parle ici Morillon, est maître François Balduinus ou Baudouin, gentilhomme Artésien né en 1521, mort à Paris en 1572, jurisconsulte, écrivain et professeur aussi connu par sa carrière agitée et ses variations religieuses que par ses talents. Il avait en naguère des rapports fréquents

ne pouvoit mieulx ruiner le pays que par ce boult. Il vat bien que pour ce et aultre chose il soit esté prévenu par Granvelle, dont je ne feray samblant à qui que vive. J'entendz que l'on doibt renoueller les édicts; je voudroie que, jusque à la venue du Roy, cela se fut le moings remué que l'on heut peult; et souffiroit que les inquisiteurs fussent adistéz pour maintenant.

Quant aux aydes, Hopperus dict que ceulx de Brabant sont en diversité d'opinions, à sçavoir : les prélatz et noblez ont consenti pour trois ans III<sup>e</sup> mille florins pour paier les garnisons, moiennant que les estatz généraulx le accordent; ceulx de Louvain et Bois le Duc *nihil*; Anvers accordent avec les noblez et prélatz, adjoustanz aultres conditions difficiles; les deux premiers membrez de Bruxelles accordent comme Anvers, le 3<sup>e</sup> rien; Flandres et Hollande n'ont encores rien accordé, car ilz proposent aulcunes choses, que *in spem videntur aliquid esse, sed in fumos resolvuntur, et nihil sunt*, ainsi que dict le dict Hopperus. Ceulx de Flandres, quant aux aydes passées dont aulcunes restez sont demorées jusque à IV<sup>e</sup> L mille florins, après longuez disputez, sont condescenduz : saulf que la maniance leur demeure avec exclusion de Sa M<sup>e</sup>, et aussi que le frère d'Armenteros

et intimes avec les seigneurs de l'opposition. En 1562, 1563 ou plus vraisemblablement en 1564, le prince d'Orange et d'autres grands maîtres avaient eu avec lui une entrevue secrète dans la forêt de Soignes. « In ea autem, dit van der Haer, erat sententia uti veterum edictorum severitatem lenientiam profiteretur, auctorque nostris hominibus existeret ut hoc ipsum Regi libello supplicis intenderent. » C'était l'époque où, dans certaines sphères, on caressait l'idée de procurer un accord, un compromis, ou, comme le disait Théodore de Beze, « une religion neutre et composée des deux » entre le catholicisme et les doctrines protestantes. Plus tard les rapports entre Balduinus et ses anciens protecteurs et amis se refroidirent sensiblement. Il est difficile de savoir à quel écrit Morillon fait allusion. Est-ce le livre, répandu clandestinement dans les Pays-Bas, intitulé : *Commentaire sur le faict de la reformation de l'Eglise*, que Marguerite de Parme fit poursuivre par ordonnance du 28 mai 1563, et dont s'occupent l'évêque Antoine Havet et Assonleville dans des lettres du 8 janvier et du 13 janvier 1566 ? Est-ce le fameux *Discours au Roi*, de 1563, dont plusieurs auteurs attribuent la paternité à Balduinus ? Sont-ce les instructions datées du 25 janvier 1563, données au comte d'Egmont lors de sa mission en Espagne, auxquelles divers articles sur la religion avaient été ajoutés pendant la maladie de Viglius, articles que Granvelle, dans une lettre du 17 février 1563, attribuait à la rédaction du marquis de Berghes ? La dernière hypothèse semble la plus vraisemblable. Voir sur Balduinus et sur ses rapports avec les seigneurs, Van der Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 281. — Van der Haer, *De Initiis tumultuum Belgicorum*, pp. 237 et suivantes. — Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 405. — *Biographie nationale*. — Pour le surplus voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 223, 357, 343, 386, 393 et *Papiers d'État*, t. IX, p. 50.

soit suspendu de son estat de la recepte du Vieulx Burcht et miz en justice ordinaire, et la provision que Son Alteze luy avoit donné depuis peu de temps, les commandementz tenantz, cassée.

Son Alteze dict que combien Sa Majesté luy ayt permiz de convocquer les estatz généraulx, que touttefois elle ne le veult faire sans la seconde jussion.

Castellanos <sup>1</sup> s'en vat; le comte d'Egmond luy donne deux chevaulx, et le comte d'Hoochstraten ung. Il peult aller quant il voudra, mais il lesse avec mauvais bruiet une dame d'honneur.

Je ne fault, avec toute occasion, user à l'endroit du comte d'Egmond du langage que Granvelle m'at commandé; le mesme ay-je dict à M<sup>r</sup> Bordey. Je suis marri que le dict comte d'Egmond porte si peu de respect à M<sup>me</sup> de Parme, ce que le dict ambassadeur at noté. L'on est aussi fort esbahi-des façons qu'il use pour trouver argent pour son nouvel achat <sup>2</sup>, que se doit plus imputer à son conseil que à luy, que sont Becquersel et l'amman <sup>3</sup>, qui parle maintenant plus hault qu'il ne soloit. L'on at tant faict que Flandres avancera lx mil florins, à cause de ce qu'il prétend encores luy estre deu à cause des chevaulx légiers; et si at-on impudemment demandé et taxé le don gratuit à trente mil florins, et Brabant prestera trente deux mil. L'on parle aussi d'Hollande: ainsi n'aurat-il si grande cause se plaindre comme le Roy, puis qu'il sera mieulx servi que luy <sup>4</sup>. Il at aussi vendu fort bon marchiet une sienne terre près de Namur.

Je suis bien joyeux que Granvelle at heu lettres d'Espagne, et que ses affaires y sont favoriséz. J'ay délivré son paquet au maistre des postez. Nous ne sçaurions avoir plus grand bien que de la venue du Roy.

<sup>1</sup> Castellanos était *contador* du gouvernement espagnol dans les Pays-Bas. C'était un ami du comte d'Egmont, qui écrivait parfois au secrétaire Erasso par son intermédiaire, et en même temps un ami de Renard. En avril 1564 Morillon écrivait: qu'il serait bon « que le Roi fect rappeler lediet glorieulx qui gaigne bon marchiet ... ses trois escuz le jour. » *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 196. — *Papiers d'État*, passim et t. VIII, p. 482.

<sup>2</sup> De Gacsbeeck.

<sup>3</sup> De Bruxelles, Jean de Locquenghien.

<sup>4</sup> Les États de Brabant prêtèrent au comte 50,000 florins, et non 52,000. En revanche ses nouveaux sujets lui accordèrent un don de joyeuse entrée de 8,000 florins payables en cinq ans. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 137.

J'ay donné la quittance pour *nova terra* à Damhoudère <sup>1</sup>, qui se recommande très-humblement à la bonne grâce de Granvelle; je l'ay assuré de sa bonne affection, dont il est fort joyeux.

Le bruit est fort grand du retour de Granvelle et mesmes à Liège, où le Seigneur at, par vostre collecteur <sup>2</sup>, faict grandes offres à Granvelle, et de l'amitié qu'il luy porte et portera tousiours. et m'a faict requérir de le faire entendre à Granvelle. J'ay respondu, comme je faictz à tous qui m'en parlent, qu'il n'y a nulle nouvelle et que Granvelle se treuve trop bien là où il est, et tiendray tousjours ce langaige sans m'avancer de parler, et l'ay dict au dict Bordey et Viron <sup>3</sup>, car, comme Granvelle dict, l'on regardera fort quel langaige noz tiendrons.

Viglius ne m'at faict samblant sur ce que luy avez escript. Bave m'a communicqué vostre dernière, mais poinct à Viglius, qui ne se meut de rien, et ne veult absolument parler ny faire office pour qui que ce soit.

..... Les seigneurs sont plus animés contre Granvelle qu'ilz ne furent oncques, et je supplieray Granvelle d'estre sur sa garde, car les seigneurs luy imputent tout. L'on tient à force consaulx chés le prince d'Orange, où sont son frère, le marquis de Bergues, M<sup>r</sup> de Montigni et Noircarmes,

<sup>1</sup> Messire Josse de Damhoudere, chevalier, né à Bruges le 20 janvier 1507, de Simon, trésorier de la ville, et de Marie de Roode, mort à Anvers le 21 janvier 1584. Ce juriconsulte célèbre, dont la gloire consiste à avoir le premier, en dehors de l'Italie, publié un système complet de droit criminel, avait commencé sa carrière comme *pensionnaire* de la ville de Bruges. Sa réputation d'honneur et de probité lui avait valu d'être *contraint* par Marie de Hongrie, en janvier 1554, d'accepter la charge de conseiller et commis au conseil des finances, qu'il conserva pendant le règne de Philippe II. Il avait épousé Louise de Chantraines dite Brousault. *Biographie nationale*. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XXXI et XXXII. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. 1<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Ce collecteur était M<sup>e</sup> Jean Brietius ou Brixius, chantre de St-Pierre, puis curé de Hierges, chanoine de St-Denis dès 1554 et, depuis le 29 décembre 1564, doyen de cette collégiale. Il correspondait avec le cardinal. Il mourut vers 1598. *Papiers d'État*, t. IX, p. 600. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 414 : Répertoire cité, par Stanislas Bormans. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. XIV, p. 55 : Notice de Stanislas Bormans, sur les cartulaires de la collégiale de St-Denis.

<sup>3</sup> Odet Viron, né à Salins, ancien contrôleur des finances d'Éléonore d'Autriche, douairière de François 1<sup>er</sup>, avait été anobli par Charles-Quint. Il était depuis 1556 conseiller et maître en la chambre des comptes de Brabant, et, depuis le départ de Granvelle, administrateur des biens de celui-ci dans les Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles le 25 mars 1577, à l'âge de 76 ans, ayant eu de sa femme, Catherine Gilles, dix-sept enfants. *Papiers d'État*, t. V, p. 250. — *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, 4<sup>re</sup> série, t. V, p. 400. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*.

*excluso* le comte d'Egmond *vel saltem non vocato*. Je croy que l'on n'est content, pour ce qu'il a dict déjà deux fois, hault et cler, que tant que dureront les partialités contre Granvelle et M<sup>r</sup> d'Aremberg, que le service du maistre ne se fera poinct; ce que, j'ay entendú de Hincart <sup>1</sup> et aultres.

Le comte d'Egmond at parlé à M<sup>me</sup> de Parme sur les vendicions, que disoit que le duc de Savoie l'avoit fait. Le prince d'Orange at exhorté le pensionnaire Cornet et le bourgmaistre de Dordrecht <sup>2</sup> de faire plaintif sur le mesme aux estatz : dont il scait fort bien à parler, car il at fait son filz conseiller extraordinaire et après ordinaire, en Hollande, *mediantibus illis*; et certes l'on passe des grâces pour incestz et tous malheureux, car le comte d'Egmond et le prince d'Orange l'ont mescreu d'avoir donné congé de tirer bleds, dont il se sont informés de Berthi <sup>3</sup> et aultres, mais je ne le croy. Bien dict Berthi que Armenteros heut six cent florins d'une traicte de hoblons après la deffense faicte.

L'on at en Anvers publié, le xxvi<sup>e</sup> de ce mois, que l'on ne donne crédit, respit ou prolongation aux Formentraux <sup>4</sup>, et qu'ilz aient de paier argent content, à peine que ceulx qui les acroiront perdront la debte au prouffit

<sup>1</sup> La famille des Hinckaert, riche, ancienne et bien alliée, se divisait alors en deux branches : celle des seigneurs d'Ohain et celle des seigneurs de Lille. Sire Guillaume Hinckaert, chevalier, époux d'Isabeau Lopez, appartenait à cette dernière. Il était gentilhomme de la maison du Roi et avait été gouverneur du comte de Culembourg. C'est probablement de lui qu'il est question ici. Il devait être en relation avec Morillon par suite de son alliance avec les Lopez; et, d'un autre côté, il pouvait bien savoir ce qui se passait chez le comte d'Egmont par son cousin Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, gentilhomme de ce dernier. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, pp. 710-711. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 549-599. — Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges : Canton de Wavre*, pp. 78 et suivantes.

<sup>2</sup> Le bourgmestre de la commune à Dordrecht était, depuis le mois de février 1565, Arent Van der Myl, époux de Cornélie van Ablas, mort en 1580 à l'âge de 94 ans. Il resta en charge jusqu'au 29 octobre 1567. Son fils Adrien, mort en 1590 à l'âge de 52 ans et dix mois, avait en effet été promu au rang de conseiller extraordinaire le 14 avril 1564, et au rang de conseiller ordinaire le 30 avril 1565. *Batavia illustrata*, t. II, pp. 1018, 1019, 1476. — Balens, *Beschryvinge van Dordrecht*, p. 255.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste Berty, ancien greffier du conseil de Gueldre, était alors secrétaire ordinaire du conseil privé et adjoint au secrétaire d'État van der Aa. C'était lui qui rédigeait presque toute la correspondance en matière d'État. Il fut nommé le 2 mars 1566 trésorier et garde des chartes et lettriages concernant les affaires d'État, et mourut le 15 mars 1579, ayant toujours été fidèle au Roi. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. xi, xii, xiii.

<sup>4</sup> Les Formentraux étaient de grands négociants, originaires de Lille et établis à Anvers. Dans une note sur la situation d'Anvers, en 1566 ou 1567, on marque parmi les calvinistes : « partie de la maison

du dénonciateur : ce que at esté faict pour les contraindre paier, aux prochains paiementz, content les deniers qu'ilz ont prins jusque à six ou sept cent mil escuz pour acheter tout le bled d'Amsterdam qu'il tiegnent serré; que j'espère ravallera, car l'on en faict venir d'Espagne, dont désjà sont arrivez quatre batteaux de fourment; et l'on trouve moien pour en faire venir d'Allemagne. Aussi en offrent les Anglois bonne quantité, là où l'on dit qu'ils ont heu double année de tous fruitz, et qu'ilz n'heurent jamais tant d'argent. L'on dit qu'ilz tirent pour quatre cent mille florins d'Hollande par an pour les cervoises. Si l'on heut tenu les édictz, ilz auroient aultant de povreté comme il y a icy. J'entendz qu'ilz font plus larges offrez qu'ilz n'ont faict par ci devant; et d'Assonleville m'asseure tout le contraire, et qu'ils sont plus braves que jamais; l'on se ressamble souvent sur ceste négociation. Armenteros at esté pour mourir, M<sup>me</sup> de Parme l'at visité, et faict prier pour luy; son mal n'at poinct esté seullement fièvre; il se refaict; et est mieulx ainsi, car l'on heut tout jecté sur luy.

L'enfant d'Armenteros at esté baptisé à la chappelle de la court par nostre curé de S<sup>te</sup>-Goele; Madame l'at tenu sur les fons avec M. le conte d'Egmond et le prince d'Oranges. Ceulx de la ville y ont envoieé cinquante archiers avec torchez, dont plusieurs se sont riz. L'archevêque de Cambray at esté veoir le dict Armenteros, et y fut heure et demie d'ung tenant. Touttefois, il n'y a poinct quatre jours qu'il s'est souffert visiter, aiant esté plus de trois semaines sans vouloir parler à personne, ny à son frère.

Le dict archevêque de Cambray at aussi voulu faire à croire à Monsieur d'Arras que, sans le marquis de Bergues, les seigneurs heussent maltraicté Granvelle; et dict que les seigneurs demandent pour quoy Granvelle ne lessera S<sup>t</sup>-Amand<sup>1</sup> par la réformation (je ne scay s'il la voudroit pour

de Formentraux les Castellans. » Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. VI, p. 614. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. I<sup>er</sup>, p. 217.

<sup>1</sup> Granvelle était abbé de S<sup>t</sup>-Amand en Tournaisis depuis 1560. Voir dans les *Papiers d'État*, t. VI, p. 79, la lettre du 12 mai 1560, par laquelle le Roi annonce au cardinal la grâce qu'il vient de lui faire. S<sup>t</sup>-Amand, vacant alors par le décès de son dernier abbé, Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, oncle du comte Lamoral, avait, comme le disait Granvelle dans la lettre par laquelle il demandait à en être gratifié, été constamment donnée en commende. Son revenu s'élevait à 14 ou 15 mille florins par an. *Papiers d'État*, t. V, pp. 654, 655. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 186, 187, 189, 191, 201, 213, 258.

soy); et luy dict merveille des biens d'église que tient Viglius et ses neveux, avec une infinité de maux de luy et de ses frères.

Hester <sup>1</sup> m'at apporté la lettre du duc d'Arshot, et dict qu'il at esté plus sollicité avec Barlaimont, pour estre de la ligue, estant à Antoing, que oncques paravant, mais qu'il a tenu et tiendra tousjours ferme. Il arriva icy le xvi<sup>e</sup> de ce mois; et le xxii<sup>e</sup> le vint veoir le comte d'Egmond qui, se mettant en divises avec luy, demanda si M<sup>me</sup> de Parme ne luy avoit rien dit. Il dit que non, et demanda que c'estoit; et, comme le comte d'Egmond se teut, le duc d'Arshot luy demanda s'il luy voudroit celer quelque chose. Le comte d'Egmond dit que non, mais qu'il luy voudroit à jamais tenir bonne correspondance comme il avoit tousjours fait; et luy demanda si M<sup>me</sup> de Parme ne luy avoit déclaré qu'il estoit par le Roy nommé pour adsister au Conseil d'État? Il dict que non: et l'autre répliquant que passés huit jours M<sup>me</sup> de Parme le luy devoit avoir dict. Et lendemain que ces propos furent tenuz, M<sup>me</sup> de Parme le luy dict avec une façon estrange, disant que Gonsalvo Perez le luy avoit escript, offrant la lecture, qu'il ne voulut. Il demanda terme de délibérer, que luy fut accordé volontiers estimant qu'il le refuseroit, ce qu'il n'at fait, mais il entra au Conseil d'État le xxvi<sup>e</sup>; et comme le prince d'Orange luy offrit le premier lieu, il l'accepta. Lendemain, le prince d'Orange vint premier, et le premier occupa. Il a esté depuis deux fois vers le prince d'Orange. Le dict duc d'Arshot s'esbahit qu'il n'at heu lettres du Roy, que polroit estre advenu par ce que Gonsalvo Perez n'aurat tenu correspondance en ce depesche avec Tisnac: duquel Bave escript ung point à Granvelle, qu'est conforme ad ce que m'a dict del Canto, qui n'at point failli d'en advertir le Roy; et certes il auroit heu tort d'avoir advisé les seigneurs plus avant de ce que le maistre lui enchargeait. Le dict del Canto n'est à son aise de ce que le Fraiel <sup>2</sup> ne

<sup>1</sup> Hester, que dans une lettre du 51 mars 1576 Morillon appelle « conseiller au duc d'Arshot », était Jean de Heyster, seigneur de Cibly et de Ghislenghien, en partie. Ce personnage, bien connu de Granvelle, avait été camérier de la Reine (Marie de Hongrie?). Attaché depuis à la maison du duc d'Arshot il était en 1556 prévôt de Quiévrain, et en 1568 et 1569 prévôt de Quiévrain et gouverneur de Beaumont, ville appartenant au duc. Il apparait depuis 1575 jusqu'en 1577 comme gouverneur, prévôt et bailli de Beaumont. *Archives de l'État à Bruxelles : Archives de l'abbaye de Ghislenghien ; Comptes : registre n° 52. — Papiers d'État, t. V, p. 97. — L. Devillers, Notice sur le dépôt des archives de l'État à Mons, p. 112.*

<sup>2</sup> Lorenzo de Villavicencio.



revient, dont il at nouvelle qu'il estoit parti de là; et s'il lui mesadvenoit, il maintiendroît que les advertissements de Tisnac en seroient cause.

Je dictz à Hester que les seigneurs disoient qu'ils estoient bien aises que le duc d'Arschot auroit occasion de se mettre en arrière comme eux. Il me dit qu'il feroit sa robe selon le drap, et qu'il n'entendoit, quiconque survint, de ralonger sa table, et que déjà l'ordre estoit miz tel qu'il le vouloit tenir; que n'est pas pour se mettre en arrière. Il s'est retiré en sa maison pour regarder sur ses affaires. L'on luy at volontiers donné congé, sans dire qu'il retournt quant il polroit, ny chose semblable, et peult estre qu'il ne se hastera, pour veoir si l'on le mandera. Viglius n'est d'avis qu'il la face longue; l'on verra quel monde yrat, et si Viglius le me dict, je le feray admonester par Elbertus.

Le comte de Hornes continue à se retirer, et dit que le Roy est fol, qu'il n'at que faire de luy, et semblablez propoz de bien mauvaise grace, et pleins de mauvais couraige. Mansfeld n'est content de M<sup>me</sup> de Parme, et si entendra Granvelle par les lettres du S<sup>r</sup> Pero Lopez, qui luy est vray amy, pourquoy et comme le comte de Hornes at parlé du duc de Parme.

La Vilette doibt parler de bref; il n'avoit pas fait son compte d'estre déporté de sa charge moiennant pension. Il fait bien de dire qu'il l'at quicté, mais il perdra sa gaigure qu'il avoit fait qu'il seroit Gruyer.

M. le prince d'Orenge a tant fait, que Lint demeure au docteur Hermes <sup>1</sup> en paiant XIII<sup>e</sup> florins au S<sup>r</sup> de Vayte <sup>2</sup>, qui pour estre plus favorisé por-

<sup>1</sup> Messire et maître Hermès de Winghene ou de Wynghene, né à Renaix au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, docteur ès-droits, professeur de droit romain à l'Université de Louvain, avaitsuccédé en 1541, comme conseiller et maître des requêtes au conseil privé, à Jean d'Aux Truyes dont il avait épousé la fille Marguerite. Le docteur Hermès mourut à Bruxelles le 2 mars 1575. Depuis 1550 il était garde des chartes de Flandre. Le docteur Hermès avait acheté la seigneurie de Linth, près de Grimberghe en Brabant, en 1561 (relief du 3 mars 1562) de M<sup>e</sup> Ch. Hanneton. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 316, 401, 402. — *Les Tombeaux des hommes illustres*. — Valère André, *Fasti Academici*, p. 186. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 261.

<sup>2</sup> Charles Lallemand, seigneur de Vaitte ou Vaittes, fils de Jean Lallemand, seigneur de Bouclans, etc., ancien secrétaire intime de Charles-Quint, arrêté en 1528, et de Anne Hanneton que le dictionnaire de La Chesnaye au Bois appelle Anne d'Anneton. Le château de Vaittes, dont on voit encore les ruines, était situé sur les escarpements qui bordent la vallée du Doubs, rive gauche, dans le département du Doubs, commune de Champlive. — Renseignements fournis par M. Castan. — *La Chesnaye au Bois*, Dictionnaire, t. VIII, pp. 383, 384. — Chevalier de Schoutheete de Tervarent : *Livre des feudataires des comtes de Flandre au pays de Waes*, pp. 532, 533.

taît les flesches; dont hier, pour sa recompense, le conte Charles <sup>1</sup> luy rua ung plat après la teste, pource que, veillant boire à luy, il sembloit user de trop grande privauté, ou qu'il ne lui donna ses tiltres; que fut à faire à la table de M. de S<sup>t</sup> Martin <sup>2</sup>, où estoit le S<sup>r</sup> de Rye qui attisa le feug, et plusieurs aultres qui disoient mil maulx au petit homme, qui fut saige de se retirer ou piz luy fut advenu. L'on me dict qu'il at esté touché au visaige d'ung trenchoir <sup>3</sup>.

Je me garde de parler de Granvelle de tout ce que je puis, mais chacun ne faict ainsi, car l'on ne parle d'aultre chose. Il y a huict jours que la ville estoit pleine qu'il estoit chéans, et j'avoie paine de faire à croire à aucuns que non. Il trouveroit maintenant beaucoup d'amy, qui ont dormi an et demi; c'est tout monde.

Depuis les joustez, M<sup>r</sup> de Hoochstrate est parti pour Allemagne: il demandoit xxv escuz par jour; j'entendz qu'il aurat pour son voiage six mille florins, et Scharenberger, qui est allé avec luy, mille <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le comte Charles de Mansfeld, fils du comte Pierre-Ernest, gouverneur du Luxembourg, et de sa première femme, et par conséquent neveu de Henri de Brederode. C'était lui qui avait pris part aux violences dont l'archevêque de Cambrai avait été la victime dans un repas donné au moment du départ du comte d'Egmont pour l'Espagne. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 687; t. IX, p. 49. Après avoir été l'un des premiers signataires des *compromis* il s'en retira avec éclat. Avec le temps le comte et prince Charles de Mansfeld, qui reparaitra souvent dans ces correspondances, devint un des hommes de guerre les plus célèbres de son temps. Il mourut en Hongrie le 14 août 1596, au camp de Gran, commandant des armées impériales contre les Turcs. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 671, 672. — Villermont, *Ernest de Mansfeld*, t. I<sup>er</sup>, p. 6. — *Mémoires anonymes des troubles des Pays-Bas*, t. I<sup>er</sup>, p. 146.

<sup>2</sup> Voici comment Bordey mandait le même fait au cardinal dans une lettre du 8 décembre 1565. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXI, fol. 207-208. — C.)

Le jour S<sup>t</sup>-Nicolas que fut avant-hier, se partit monseigneur d'Austrate pour Allemagne, et ce mesme jour au soir, advint un stratagème au lougis de M<sup>r</sup> de Montmartin, qu'il donnoit à soupper à mons<sup>r</sup> de Rye et au conte Charles de Mansfeld et à aultres compagnies, entre lesquelles estoit le S<sup>r</sup> de Vayte, qu'est le petit Bouclan; lequel ayant beu ou beuvant au conte Charles et luy réitérant par deux ou trois fois: j'ai beu à vous, ne me voulès vous point faire raison? pour ce qu'il n'usoit point de tiltre de seigneurie ou monseigneur, et qu'il n'avoit le bonnet à la main, l'on dit que M<sup>r</sup> de Rye luy osta le bonnet de dessus la teste par desdain. Et comme le dict Bouclans dit qu'il estoit gentilhomme, et en sa qualité aussi bon que personne que fusse à la compagnie, le dit S<sup>r</sup> de Rye luy donna ung démenty, et le conte Charles a luy rué coup d'assiètes dont, de deux qu'il luy rua, l'une l'ataignit au visage, et avec hurlerie il fut chassé hors de la table. Ainsi le m'a-t-on au soir compté. Voilà comme les choses passent; et ne luy ont profité les flesches qu'il porte.

<sup>3</sup> Philippe de Bailleul, chevalier, seigneur de Saint-Martin. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 592.

<sup>4</sup> Ce qui justifie la remarque de Chantonay sur la dépense qu'entraînait l'envoi d'un grand seigneur.

J'ay veu ce que Granvelle m'escript du forcompt que faict M<sup>me</sup> de Parme, estimant de lesser son fils au gouvernement après soy. Je croy qu'elle at perdu ceste opinion véant l'apparence de la venue du Roy; elle est fort despitée, et sera dadvantage si le prince d'Orange, comme l'on dict assurement, vad à la diète, et le comte de Hornes se retire; et fauldra qu'elle monstre visaige riant au duc d'Arschot, à Barlaimont et à Viglius qui auroit bien moien de se faire vailloir sil vouloit, mesmes que, partant Hopperus, elle sera forcée se servir de luy comme je luy ay dict; mais il m'at respondu : *quod non patietur antiquo se includi ludo*. Je ne sçay comme il s'entend décharger vers le maistre.

Ad ce que je puis veoir le comte d'Egmond, le duc d'Arschot et Barlaimont s'entendront bien, et sera force que M<sup>me</sup> de Parme se range avec eulx. L'on at diverse opinion de la retraicte des susdicts, et que c'est pour ne se trouver au tumulte que pourroit survenir; je pense qu'estans dehors il y aura moins de dangier, et que, tenant le comte d'Egmond pied à boule, il y polra obvier. Le marquis de Bergues partit hier; je croy qu'il ne reviendra de longtemps, ny Mr de Montigni, ny Noircarmes, ny Warlusel<sup>1</sup>; la moienne noblesse se retire d'eulx, et est fort scandalisée en ce qu'est advenu au Sr de Vayte.

Le comte d'Hornes jecte feu et flamme par la bouche. L'on luy donna devant hier quelque adjectz près de ses terres, que l'on estime valloir III<sup>m</sup> florins une fois; mais cela n'est pas une febve en ung puis. S'il demeure dehors, Mansfeld et le comte de Hoochstrate seront plus doux. Assonleville pense que le comte de Hornes ne bougera, mais aultres dient que si, et ses gens le publient partout, et qu'il ne reviendra devant les caresmeaux. S'il attend tant, je ne croy poinct qu'il retourne.

C'est chose estrange ce que l'on vat publiant de l'inquisition, à l'occasion des brez que Sa Saincteté at escript à Son Alteze et aux évesquez, leur

<sup>1</sup> Lambert de Warluzel, chevalier, seigneur de Warluzel, fils de François et d'Antoinette de Bonnières, époux de Louise de Rubempré, mort le 14 septembre 1572. Il était lieutenant du marquis de Berghes dans la citadelle de Cambrai. Fort répandu chez les seigneurs, Warluzel avait souvent servi d'intermédiaire entre eux et Balduinus; il avait signé l'acte de garantie en faveur du comte d'Egmond quand celui-ci était parti pour l'Espagne; il fut plus tard gagné par les confédérés, mais se retira assez tôt de leurs rangs. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 578. — Van der Haer, *De initiis tumultuorum*, etc., p. 264. — Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 542, 545; t. II, pp. 100, 108. — *Papiers d'État*, tome VII, p. 152.

envoiant chacun un exemplaire du Concille imprimé à Rome, et leur enchargeant l'exécution d'icelluy; et ne s'est gardé l'archevesque de Cambray d'en parler, qui ne faict icy point de bien. Il n'est passé jour qu'il ne soit esté vers le marquis de Bergues pour plusieurs heures; ilz dient qu'ilz partiront d'icy cinq mille gentilhommez, que le marchant s'en yrat, et que le pays se désolera. M<sup>r</sup> de Cambray a dict à Sonnius <sup>1</sup> qu'il s'esbahit si ceulx qui ont sollicité la division pensent avoir droit au paradis.....

Ce que je voulois dire du bouchier est que, aiant esté le prince de Parme cause qu'il saultit et rompit sa jambe, et mourut le v<sup>e</sup> jour, l'on n'at rien donné à la vefve et enfans, que sont fort regrettez.

Viglius dict qu'il ne veult refuser sceller ce qu'est accordé par M<sup>me</sup> de Parme. J'ay faict les recommandations de Granvelle à Stine <sup>2</sup>, qui se fâche des façons de faire de son maistre, que devient misérable jusque au boire et manger, et est tant abbaissé que à peine at-il quelcun qui viegne boire et manger avec luy.

Je n'ay rien entendu ny demandé des joustez faictes à Antoing.

M<sup>r</sup> de Brederode <sup>3</sup> *reversus est ad nuntium*, et recouvre avec diligence

<sup>1</sup> François Sonnius, ainsi appelé de son lieu natal, Son, dans le Brabant septentrional, fils d'Egide de Campo ou Van de Velde. Il était depuis 1562 premier évêque de Bois-le-Duc, et mourut évêque d'Anvers le 29 juin 1576. Ce prélat, célèbre par ses actes et par ses écrits, était docteur en théologie de l'Université de Louvain depuis 1559. Il avait professé la théologie à Louvain, pris part aux travaux du concile de Trente et aux discussions du colloque de Worms de 1557. C'était lui qui avait traité avec le Saint-Siège la grave question de l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Voir dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, avec une pagination particulière, un traité détaillé de Mgr de Ram : *De vita et scriptis Francisci Sonnii*.

<sup>2</sup> Cette appellation familière semble désigner Augustine Henrici de Rotterdam, gouvernante et économme de la maison de Viglius. Elle pouvait être connue de Granvelle, car Viglius, en écrivant à d'autres de ses correspondants qui avaient fréquenté sa maison à Bruxelles, par exemple à Hopperus, leur envoyait les salutations de Stine en même temps que celles de Viron. Viglius lui laissa un legs dans son testament. Hoyneck, *Analecta*, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, p. 210; t. II, 2<sup>e</sup> partie, pp. 372, 377.

<sup>3</sup> Henri de Brederode, seigneur de Vianen, d'Almeyden, vicomte d'Utrecht, etc., fils de Renaud III, chevalier de la Toison d'or, et de Philippote de la Marck, sœur du prince évêque de Liège Erard, né à Bruxelles au mois de décembre 1551. Son père Renaud avait été contraint par Charles-Quint de quitter les armes pleines des comtes de Hollande, dont il était issu. Brederode, déjà homme de cour et de guerre, s'était mis sur les rangs, à l'âge de vingt-cinq ans, pour obtenir la coadjutorerie de Luc Munich, dernier abbé de St-Bavon. Ayant été évincé par Viglius, il se tourna définitivement vers les armes; et, depuis 1589, il était chef et capitaine de la bande d'ordonnance que son frère Philippe avait commandée. Brederode, qui avait épousé Amélie de Nieuwenaer, fille de Humbert, comte de Nicuvenaer

la faute passée. Son frère <sup>1</sup> est allé en Espagne, pour avoir la croix, moyennant laquelle il dit que le cardinal de Altemps <sup>2</sup> luy fera avoir dix mil escuz de provision; que ne luy viendroit mal à propos.

Il y at esté quelque altération à Malines à cause des bledz: que l'on avoit marqué de sang les portez de ceulx qui sont renomméz d'en avoir et de le vendre, mais depuis que l'on y at tenu guect rien n'est suivy <sup>3</sup>.

Ce pendant que je suis esté à St Amand, Mr le président at perdu le procès qu'il avoit en la chancellerie pour aucunes maisons en Anvers à cause de St Bavon, et at esté condampné aux despens.

L'on parle fort de l'appreste que le Turcq faict pour retourner à Malta; ce sera beaucoup faict à luy s'il at si tost recouvert force. Hester me dict que son maistre a esté présent là où M<sup>me</sup> de Parme en parla au conseil d'estat, et que ung de la compagnie tira son compaignon par la manche, disant: « Bonnes nouvelles pour nous, le roy ne peult venir; » dont le duc d'Arshot fut fort scandalisé, encores qu'il ne feît samblant <sup>4</sup>.

et/de Meurs, mourut le 16 janvier 1568 au château de Harnhof ou Harenberg, juridiction de Recklinckhausen, en Allemagne. Sa veuve épousa l'électeur palatin Frédéric III. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

<sup>1</sup> Ce frère de Henri de Brederode, assez peu connu, était Robert de Brederode, dit le seigneur d'Harancourt ou d'Havrincourt après la mort de son frère Lancelot tué à St-Quentin, qui avait été le compétiteur de Maximilien de Berghes pour le siège de Cambrai, mais qui n'avait jamais été *coadjuteur* de Cambrai quoi qu'en dise la *Batavia illustrata*, t. II, p. 889. En 1564 il était en Espagne dans l'armée qui faisait la guerre aux Maures d'Afrique. On l'avait même cru tué. Il finit par aller mourir en Bohême, en 1566, en revenant de la guerre contre les Turcs en Hongrie. Viglius, en annonçant sa mort à Hopperus, dit: « qui magnam sui desiderium creditoribus reliquit. » *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 444, 685. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, pp. 391, 392. — Groen, *Archives*, t. II, p. 413.

<sup>2</sup> Le cardinal d'Altemps, ou de Constance, était Marc Sittich d'Altemps, évêque de Constance et de Cassano, mort à Rome en 1595. Il avait été l'un des légats pontificaux au concile de Trente en 1564. *Papiers d'État*, t. VI, p. 427.

<sup>3</sup> Le 20 novembre 1565 Marguerite de Parme écrivit au magistrat de Malines pour demander des renseignements sur cette commotion. Le lendemain le magistrat lui envoya un rapport. Les faits se réduisaient à fort peu de chose. Van Doren, *Inventaire des archives de Malines*, t. IV, pièces n<sup>os</sup> DCLVII, DCLVIII.

<sup>4</sup> Les vicissitudes de la question Turque préoccupaient depuis longtemps les hommes d'État des Pays-Bas à raison de leur influence indirecte sur les affaires locales. Si la Porte Ottomane se montrait forte et agressive, le Roi était presque nécessairement retenu en Espagne. En avril 1565 le prince d'Orange écrivait: « Les Turcs nous minassent fort, qui sera cause, comme l'on pense, que le Roy ne viendra ceste année. » (Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 569.) Au mois d'août de la même année Armen-

Le susdict m'at aussi assuré que, combien que Mr de Glaion <sup>1</sup> heut signé la première fois, il n'y voulut retourner à la seconde, et qu'il abhorrit la ligue <sup>2</sup>, prédisant avant sa mort que l'on s'y plongeroit si avant que l'on seroit bien empesché de s'en retirer; et que pour ce l'on luy vouloit mal jusque au bout. Cela n'avoie-je point entendu, et ne sçay s'il se peut croire.

Il vad bien que Granvelle ayt envoyé en Espagne copie de la requeste des États de Brabant en faveur de Liège. Mr de Cambray estime bien que vos limites ne viendront jamais, et at prins ce jourd'huy pour vicaire le doien de ceste ville <sup>3</sup>.

teros constatait que les Gantois parlaient avec beaucoup de liberté de la religion, et avec peu de respect du Roi : se figurant, que, depuis le siège de Malte par les Turcs, le Roi aurait trop à faire en Italie et en Espagne pour ne pas être obligé de s'accommoder à leur opinion. (*Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 567.) Si le Roi, au contraire, remportait sur les Turcs une victoire éclatante, tout le monde sentait qu'il avait les mains libres et que l'opposition, même dans les Pays-Bas, subissait un échec. Après la levée du siège de Malte, Granvelle exprimait à Gonçalo Perez l'espoir que le Roi profiterait de sa victoire pour assurer son autorité. (*Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 576.) L'archevêque de Cambrai avouait à Morillon être « bien empesché comme l'on scauroit vivre avec messeigneurs d'Espagne pour ceste belle victoire..... » (*Papiers d'État*, t. IX, pp. 632, 635.) Le prince d'Orange, en novembre 1565, écrivait qu'à son sens les dernières dépêches du Roi, refusant toute modération des placards, avaient été suggérées par Granvelle : « welcher sonder zweifel Ire Ma<sup>t</sup> die victoria die man<sup>er</sup> zu Malta haben gehabt, so grosz hatt gemacht, und Ire Ma<sup>t</sup> ingebilt das itzunder die rechte zeit ist solche und dergleichen sachen uff ein endt zu bringen. » (Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 440-441.) Voir en outre *Papiers d'État*, t. IX, pp. 459, 508 et lettres subséquentes du présent volume.

<sup>1</sup> Philippe de Stavele, baron de Chaumont et de Haveskerecke, seigneur de Glajon, fils de Josse et de Jeanne de Ligne-Barbançon, maître de l'artillerie, chevalier de la Toison d'or, conseiller au conseil d'État, époux de Anne de Pallant, mort en 1564. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 180 et 650. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 151. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. V.

<sup>2</sup> La ligue des flèches, des seigneurs contre le cardinal.

<sup>3</sup> Laurent Metsius, né à Grammont, licencié en théologie de l'Université de Louvain, d'abord curé de Deynze, puis pléban et chanoine du chapitre de S<sup>te</sup>-Gudule, et, depuis 1565, après la mort de Philippe Nigri, doyen de cette collégiale. Il devint plus tard conservateur des privilèges de l'université, vicaire général et officiel de Granvelle pour le quartier de Bruxelles, et enfin, en 1570, évêque de Bois-le-Duc et en qualité d'abbé de l'abbaye de Tongerlo, annexée à sa maison épiscopale, membre des états de Brabant. Metsius fut fort mêlé aux événements politiques du temps. Il mourut à Luxembourg le 17 septembre 1580. On a de lui un écrit sur les *Causes, l'origine et le progrès des troubles des Pays-Bas*, publié par M. Gachard dans le tome IV de la *Correspondance de Philippe II*, p. 759, d'après une copie reposant aux Archives de Simancas. — *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. xv et suiv., 759 et suivantes. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 810.

Je ne tiens les advis de Berthi assurez, combien qu'il soit de bonnes entrailles, mais je me doute qu'il se lesse donner des bayez. Il me demanda l'autre jour avec grand mistère si je ne trouvoie faulte de quelque lettre de Granvelle. Je dictz que non, et que jusque maintenant rien ne s'estoit esmanné. Il me dit que les seigneurs avoient heu en mains et leut une lettre que Granvelle m'avoit envoyé, et que ung luy avoit dict, qui avoit esté présent. Je dictz que je ne trouvoie faulte d'aucun paquet, que toutefois je luy prioie de sçavoir que c'estoit. Il me dit depuis que c'estoit seulement une copie. Lors que je me prins à rire, luy disant que l'on pouvoit escrire pour copie ce que l'on vouloit. Le prince d'Orange l'interrogea, l'autre jour, s'il avoit signé quelque chose sur la traicte des bledz; il dit que non, et l'on tenoit aultre chemin pour telz affaires sans les passer par voie ordinaire, et que le prince d'Orange luy dit *baste*; mais je crains qu'il le dira à M<sup>me</sup> de Parme, et qu'il en vaudra piz. Il n'est assez fin pour le prince d'Orange.

Le premier de ce mois apporta le prince d'Orange au conseil une lettre, comme il sembloit inscrite au Roy, que après estre ouverte l'on trouva estre une requeste de voz subjectz de Jonvelle <sup>1</sup>, qui se plaignent de vous officiers de Luxeuil <sup>2</sup> de ce qu'ilz ont donné en accissement certains bois à leur grand préjudice et de la commune pour ce qu'ilz avoient droict d'y paistre leur bestial et prendre le bois mort, et que comme ilz sont povres et qu'ilz ne sçauroient furnir aux misez qu'il faudroit pour faire poursuite contre ung si puissant seigneur comme V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et qu'ilz n'espèrent avoir justice au Parlement de Dole, qu'ilz sont recouruz à Sa M<sup>te</sup> pour avoir justice. Et comme Viglius et après luy Barlaimont dirent que cela se devoit remectre au conseil privé, le prince d'Orange et le comte de Hornes dirent qu'il failloit premier sçavoir pourquoy les dictz suppliantz s'estoient plustost réfugié vers le conseil d'estat que privé, et fut Hopperus chargé de les oyr sur ce. Depuis n'est suivi aultre chose. Si l'on pouvoit trouver aultre l'on ne faudroit de s'y attacher, mais tout cecy sont justifications.

Je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, doibz qu'elle aurat leut ce long et facheux escript. qu'est recueil de six sepmaines, le jecter au feug.

<sup>1</sup> Jonvelle, en Franche-Comté.

<sup>2</sup> Granvelle était abbé commendataire de Luxeuil.

De Bruxelles ce ix de décembre 1565.

(P. S.) Le comte de Hornes partit hier pour Louvain, et Hames avec luy. Dieu scait quelles divisez par chemin! Ce bon gallant n'at honte de demander que le Roy at à faire icy; le comte de Hornes dit que l'on fera bien sans luy. Je croy que l'on feroit sans luy, mais bien, point.

J'ay dressé ung mot de requeste à Son Altesse sur ce que dessus de Jonvelle, que M<sup>e</sup> Viglius at trouvé bon luy estre présenté; j'envoie la eopie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

---

## XII.

### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 174-175. — C.)

Bruxelles, le 9 décembre 1565.

. . . . . Si l'armoier auroit dict vray au S<sup>r</sup> Pero Lopez, jà seroient les six harnax empacquetéz et envoiés au S<sup>r</sup> Curiel <sup>1</sup>, et crains bien que perdrons la commodité des batteaux que sont sur leur partement. . . . .

M<sup>r</sup> de Chasteauroilliau sollicite pour estre depesché; mais auprimez depuis huict jours sont venu les commissaires, que sont esté en Bourgongne, et demain doibvent-ils entrer en communication par devant ceulx que furent commiz dernièrement, vers lesquelz je ne faulz de faire bon office.

<sup>1</sup> Hieronimo de Curiel qui, en 1565, s'intitulait : « S<sup>r</sup> Hieronimo de Curiel, coopman van Spanien ende factor ons genadichs heeren s'Conines, » résidait à Anvers depuis 1560. Il avait remplacé, en qualité de facteur du Roi, Alonzo Lopez Gallo devenu secrétaire de la duchesse de Parme. En 1567, Marguerite le recommanda au Roi par une lettre du 17 février. En 1578 on le retrouve à Paris : *agentem legatum regium*, au dire de J.-B. de Tassis. Tant que Curiel résida à Anvers ce fut d'habitude par ses soins, ou par son intermédiaire, que s'envoyèrent en Espagne les peintures, tapisseries, armures, destinées soit au Roi, soit aux seigneurs de la cour de Madrid. Ce personnage que Granvelle reconnaissait être assez intéressé, dans les affaires d'argent, avait de hautes et familières relations à la cour et n'était pas sans influence à Madrid. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 323. — P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. II, p. 255. — Hoynck, *Anacteta*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 506. — *Papiers d'État passim* et t. IX. p. 561.



M<sup>r</sup> le prince at l'affaire merveilleusement à cœur, et at présenté requeste affin que tout le besoigné luy soit communiqué, pour ce qu'il le désire veoir. J'espère qu'il ne trouvera ce qu'il pense ou que l'on luy at faict à croire.

Le dénommé à l'abbaye d'Afflighem <sup>1</sup> m'at demandé institution au nom de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, comme archidiacre de Bruxelles en l'église de Cambray, sur certaine sienne présentation *tanquam electi abbatis Affliguemensis*. J'ay respondu que son election estoit nulle s'il ne faisoit apparoir de la disunion précédente; et que partant si le prieur et couvent vouloient présenter, que je donneroie l'institution de par V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, mais cela ne treuve-il bon. Je sçay bien que aucuns pensionnaires et des estatz de Brabant en murmureront, mais je ne feray aultre chose si ne le commandez, car son election et administration est vrayement nulle.

... M<sup>r</sup> de Cambray avoit prié l'ung de ces jours le frère d'Armenteros <sup>2</sup> avec sa femme et beau-frère Molinæus <sup>3</sup>, qui n'heut honte de soubstenir que les

<sup>1</sup> C'était Arnould Motmans, prévôt de l'abbaye élu abbé par le chapitre, en 1564, à la mort de Charles de Croy, évêque de Tournai. Le gouvernement finit par confirmer cette élection, malgré l'union décrétée d'Afflighem à la crosse de Malines. Mais le pape ayant refusé de casser l'union, le gouvernement se ravisa, et, pendant l'administration du duc d'Albe, le 6 août 1568, les mandataires de Granvelle furent mis en possession de l'abbaye. Motmans alors résigna ses fonctions et se contenta de celles de prieur de Wavre et de Frasne. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, pp. 491-492.

<sup>2</sup> Le frère d'Armenteros s'appelait Alonso Armenteros. Il avait épousé une sœur de Molinæus. Dans une lettre du 30 décembre 1564, Morillon rappelait que les Flamands n'avaient pas voulu lui laisser desservir une recette, et que maintenant lui et son frère étaient « en gouvernement, menassant les consaulx quand ils ne sont secondéz d'eulx à leur plaisir. » Alonzo Armenteros occupait en 1565 la recette du Vieux-Bourg à Gand, au mécontentement persistant des Flamands. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 379. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 569. — Lettres subséquentes de Morillon.

<sup>3</sup> Jean Molinæus, ou Van der Meulen, de Gand, qu'il ne faut pas confondre avec Charles Dumoulin, juriconsulte français mêlé aussi aux affaires religieuses des Pays-Bas, était D. U. J. depuis le 3 octobre 1559. Doyen de St-Jacques, puis en 1562 doyen de St-Pierre à Louvain, conservateur des privilèges de l'Université, plus tard aumônier de la duchesse de Parme, Molinæus était professeur de décrétales à l'Université de Louvain. Il passait pour un des premiers canonistes du pays, mais son orthodoxie était douteuse et ses tendances étaient ouvertement césariennes. Armenteros et les seigneurs voulaient, dès 1564, le pousser au conseil privé, et la gouvernante le proposa au roi, pour ce conseil, en 1565. En 1561, il avait assisté les États de Brabant dans leur campagne contre les nouveaux évêchés; en 1564, il s'était exprimé en faveur de la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres. Viglius le considérait comme un *turbulentum et varium ingenium*. Jean Mola-

princes séculiers doivent convoquer le Concille général : qu'est un ancien argument des Lutériens, que Mr Hosius <sup>1</sup>, et devant luy Bredembachius <sup>2</sup>, ont si bien débattu. Le dict Sr de Cambray fut fort fâché contre luy, mais il doit longtemps cognoistre son humeur. Il at aussi dict que les limitez sont plus esloignéz qu'ilz ne furent oncques, et que ceulx de Liège exhiberont choses dont l'on s'esbahira, et mesmes privilèges de Charles-le-Maigne; c'est loing chercher.

---

### XIII.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. II, fol. 164. — C.)

Bruxelles, le 9 décembre 1565.

Monseigneur, ainsi que je vouloie serrer ceste lettre, me sont venuez lettres de vostre M<sup>re</sup> d'hostel de St Amand, qui m'advise que le bruict y estoit constant de vostre trespas, et que désjà l'on en murmuroit en l'abbaye, et

nus portait sur lui ce jugement sévère : « quum memoria, eloquentia, et aliis dotibus clareret, quum ex magno major videretur futurus, quando malo quorundam consilio variis litibus sese involvit, per easdem se ipsum perdidit. » Il sera question de lui à diverses reprises. Molinæus mourut à Louvain, atteint d'aliénation mentale, chez les *Frères Cellites*, le 29 septembre 1573. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp 563-534. — Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 416, 262, 265, 535. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, pp. 402, 774, 774, 780, 787, 832. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 696. — *Papiers d'État*, t. VII. pp. 433, 482, 595, t. VIII, pp. 49, 63, 536, 569, 577; t. IX, p. 220.

<sup>1</sup> Stanislas Hosius, polonais, docteur en droit, né à Cracovie, évêque de Culm, puis de Warmie, un des plus illustres prélats du XVI<sup>e</sup> siècle, écrivain, diplomate, prêtre zélé et vertueux, fut contraint par le pape Pie IV d'accepter le chapeau de cardinal en 1561. Il fut un des légats pontificaux au Concile de Trente. Quelques-uns de ses écrits, traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, eurent jusqu'à 52 éditions. Il mourut à Rome, le 5 août 1579, à l'âge de 76 ans. Les protestants polonais l'appelaient ordinairement *le Dieu des Polonais*. *Papiers d'État*, t. VII, p. 554. — Moreri, *Dictionnaire*.

<sup>2</sup> Il y eut deux écrivains du nom de *Bredembachius*, père et fils, qui s'occupèrent, au XVI<sup>e</sup> siècle, de

que aucuns levoient les cornes. Il dit que c'est par ung gentilhomme qui at passé par là, demandant à qui estoit celle abbaye; que l'on dit à Mr le Cardinal, et qu'il respondit : veoir s'il n'est mort, adjoustant qu'il estoit ou mort ou si malade qu'il ne l'eschapperoit. Ce que me faict croire que c'est quelque françois hugonot qui at passé par là, et qu'il y at quelque anguille soubz roche; que me faict supplier V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> d'estre sur sa garde. Ces belittres penseroient estre au-dessus, silz povoient grever V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et Mr le Cardinal de Lorraine, qu'ilz veoient soubstenir la religion. J'espère et confie en Dieu qu'il vous préservera par sa bonté infinie tous deux. Mais je suis en doubte de l'assemblée que at esté en Clèves <sup>1</sup>, où fut Mr de Sedan, et de la dernière que at esté à Viane <sup>2</sup>. Il seroit bien de faire espier ceulx que l'on advertit de Paris debvoir faire quelque séjour à Dole, pour les remarquer et faire empoigner s'ilz vieignent à Besançon. Certes je n'auray bien jusque j'auray de vous nouvelles, et que je saiche V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> soit sur sa garde.

## XIV

## LE PRÉSIDENT VIGLIUS AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Estado*, Liasse 528. — Analysee dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 339.)

Monseigneur, j'ay receu les lettres de Votre Illustrissime Seigneurie, datées du xxvi et xxviiij du mois de novembre, et depuis mes dernières l'on a aucunement délibéré sur l'exécution de ce que Sa Majesté avoit com-

controverses politico-religieuses : Mathias, né à Kerpen, mort en 1559, principal du collège d'Emmerick dans le duché de Clèves; Tilman, son fils, docteur en théologie, chanoine de N.-D. d'Anvers, etc., mort à Cologne en 1587. C'est probablement du premier qu'il s'agit ici. Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. II, p. 871-1144.

<sup>1</sup> Cette assemblée à Clèves avait eu lieu au mois de mai précédent. *Papiers d'État*, t. IX, pp. 194, 216.

<sup>2</sup> Le 8 septembre. Voir Groen : *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 381, 417, 422. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièces n<sup>os</sup> 308, 310. — *Papiers d'État*, t. IX, p. 506.

mandé par ses dernières lettres, touchant le fait de la religion, exécution du concile de Trente, et l'inquisition, comme Votre Illustrissime Seigneurie pourra veoir par les copies cy jointes. Et sont les seigneurs esté fort altérez, disans que l'on verra les inconveniens advenir si grands qu'on sera bien empesché de y doner le remède, et desjà se publie partout que le Roy veult introduyre l'inquisition d'Espagne; que les ecclésiastiques mesmes contredisent le concile de Trente; que, si l'on veult faire observer les placarts, il y aura une terrible effusion du sang, laquelle l'on ne pourra plus comporter, et, l'essayant, l'on verra qui sera plus fort. Néanmoins, puisque le Roy commande si expressément et précisément, les seigneurs disent que ils ne veulent bailler loy au Roy, mais, quant on leur auroit demandé advis, que ils eussent remonstré à Sa Majesté choses pour quoy il ne convenoit du fère de ceste manière <sup>1</sup>. Et enfin Son Altèze a résolu que on advertiroit les gouverneurz, consaulz provinciaulx, et les principales villes <sup>2</sup> de ce que le Roy avoit ordonné; et, estans aucuns desdits gouverneurs en court, Son Altèze leur a déclaré le mesmes de bouche; lesquelz ont respondu que, ayant communiqué avec les consaulz de leur gouvernement, ils advertiront de ce que faire pouront, trouvant, quant à eulx, la chose asses difficile, comme aussi fait Son Altèze mesmes <sup>3</sup>, ne scay si c'est pour démonstrer au Roy que leur opinion, à l'endroit du changement des placarts et l'abolition de l'inquisition, n'estoit sans fondement. Et jà va ung bruict partout entre la commune, de cecy, pour esmouvoir tout à sedition et rébellion contre Sa Majesté, et se sèment des livretz, passquilles et billetz grandement scandaleux et contre l'auctorité du Roy et honneur de ces ministres, et a aussi, Votre Illustrissime Seigneurie, grandement sa part : à quoy remédier la venue et présence de Sa Majesté est de tout nécessaire. Mais l'on faict courir ung bruict, que ce n'est riens de la venue du Roy, et que le Turq par ces nouveaulx apprestz le tiendra bien en sa cage. Je demeure en mon opinion que, si les seigneurs vouloient faire en cecy l'office que le Roy les requiert, et monstrer bonne mine et

<sup>1</sup> *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 117, 182, 288. — Hoynek, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, p. 696.

<sup>2</sup> Ces lettres étaient datées du 18 décembre. On en trouve le texte dans les *Placards de Flandre*, t. III, p. 2, et dans les *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, p. 523.

<sup>3</sup> Lettre de la duchesse au Roi du 9 janvier 1566 dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 545.

volonté de obéir et exécuter le bon plaisir de Sa Majesté, que facilement on obviroit à tous inconvéniens; mais, entendant le peuple leur inclination, je ne sçay ce que nous pourra advenir. Je tiendray bon tant que je y seray, et quant il me debvroit couster la vie; mais, voyant que je nage contre l'eauwe, je ne puis contre nature, et me tourmentent tant ces choses qui se passent si estrangement, que de jour au jour je me souyaide plus d'estre hors d'icy.

Mons<sup>r</sup> Hopperus faict son compte se partir contre la fin du mois prochain; il est assés affectioné à la religion, et entend assés les faultes qu'il y a en nostre gouvernement; mais l'on verra si, estant vers le Roy, il sçaura user du sens, que Dieu luy a donné, comme il convient. Icy j'ay faict vers luy tous les meilleurs offices que j'ay peu, pour le mettre à bon chemin, combien que les aultres ont assés labouré à contraire; et, voyant me décheoir de la grâce de Madame, par non la sçavoir seconder à ses volontés, il a usé comme communément font ceulx qui veullent gagner crédit en court.

Le conseiller Tisenach trouvera les choses bien aultres qu'il ne pense, mais qui *se utetur foro, si novi hominem*; et je suis bien aise, en tant que me concerne, que j'ay le pour successeur à qui j'ay faict tousjours tous plaisirs, dont j'espère qu'il se souviendra.

L'on parle fort du président d'Utrecht<sup>1</sup> qui viendra tenir mon lieu et office du président du privé conseil. Je ne sçay qui l'aura recommandé à cela, mais le Roy se repentira, s'il le faict, estant bien qualifié aux aultres charges, mais non à la dicte, à mon advis; mais, s'il y pervient, je n'ay point paour qui se face mieulx aymer que moi.

Son Alteze a dit de vouloir choisir ung aultre au lieu de Hopperus, qui traicte les négoes jusques que Tisenach viendra; et, comme elle (ne) me veuldra entremectre plus èsdites affaires, ainsi ne y vouldrois nullement retourner: par où demeurerons bien d'accord d'un costel et d'aultre. De la disgrâce de Son Altèze je me suis apparceu de la premier heure que Votre

<sup>1</sup> Hippolyte Persyn fils de Jean, secrétaire du conseil de Hollande, et de Digne van Gorcum, était alors président du conseil de justice d'Utrecht, après avoir été conseiller au conseil de Hollande et président du conseil de Frise. Sa famille appartenait à l'ancienne noblesse du pays. H. Persyn, qui était un jurisconsulte distingué, et qui était partisan d'une répression sévère en matière d'hérésie, mourut en 1568. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, p. 494; t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 364.

Illustrissime Seigneurie partist d'icy, et qu'elle cherçoit occasion de se défaire de mon service <sup>1</sup>, avec une telle faction qui semblast proprement que c'estoit pour donner quelque contentement à ces seigneurs, qui aucunesfois ne me laissèrent de dire que je ferois bien de me faire ayder par quelque aultre : par où me sembloit plus que temps de chercher un honeste retraicte, devant qu'on le me donna, avec le désir que dès longtemps j'avois de me mettre à repos et à servir Dieu. Et commence sentir le fruict, qui en ce mauvais temps me donne une grande consolation, de povoir philosopher et estre, sinon hors de troubles, du moins non si profond dedans comme je fusse esté en retenant cest office, et adquis la mauvaise réputation en plusieurs endroitz et choses qui dépendent du présent gouvernement.

L'on ne envoyera persone en Espagne pour les affaires d'Angleterre, puisque Hopperus pourra donner relation de tout, et, pendant que l'embassadeur don Diego a esté icy, on a délibéré le tout derechief bien amplement et advisé à quoy l'on pourra condescendre à la nouvelle communication, soubz le bon plaisir du Roy; mais, à mon jugement qui pourroit le tout garder saulf pour un aultre temps, il seroit le meilleur que alors l'on pourroit examiner le tout, avec gens non appassionez, et ayans les respectz du particulier intérêt.

Je laisse d'avertir Votre Illustrissime Seigneurie de beaucoup de nouvelles de par deçà, puisque je ne doubte que aultres, et signament le prevost Morillon vous donne part de tout. Et à tant, Monseigneur, en me recommandant très-humblement à la bonne grace de Votre Illustrissime Seigneurie, je prie Dieu de l'avoir tousjours en sa sainte garde. De Bruxelles, le 20 de décembre 1565.

De Vostre Illustrissime Seigneurie, très-humble serviteur,

VIGLIUS DE ZUICHEM.

J'ay adjousté copie de la lettre que l'Empereur a escript à Madame, sur la convocation de la diète d'Augspourg, dont Votre Illustrissime Seigneurie aura jà eu copie en alemant par Mons<sup>r</sup> de Chantonay.

<sup>1</sup> En effet, dès les commencements de 1564, Granvelle apprenait la disgrâce graduelle mais rapide dans laquelle tombait Viglius, et de Bave et de Viglius lui-même. (*Papiers d'État*, t. VIII, pp. 371, 372, 359, 353.) L'éloignement qu'on avait inspiré à Marguerite de Parme contre le président éclate dans une foule de dépêches et mieux dans les informations dirigées contre son orthodoxie, avec la participation de del Canto et de Fray Lorenzo, qu'elle envoya au Roi en 1564 et 1565. (Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 511, 514, 518, 519, 520, etc.)

## XV.

LE BARON DE POLWEILER <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. Liasse 2534, fol. 319 à 322.)

Haguenau, le 28 décembre 1565.

Monseigneur : J'ay le xxiiii<sup>e</sup> du présent receu les lettres qu'il vous a pleu mescrire du xv<sup>e</sup> dicelluy, que sont pour le faict du recouvrement de la ville de Metz <sup>2</sup>, ausquelles je respondray s'il vous plaict comme s'ensuyt. Et premier quant à ce qu'ung certain votre amys principal personnage vous exhorte que devez regarder s'il y auroit moyen de practiquer avec Sa Majesté Imperiale et Etatz du St-Empire, qu'ilz voulsissent prendre le faict en main et m'employer pour le dict recouvrement. Je vous ay envoyé en devant copie de la publication de la Diette (que je scavoie toutesfois l'on vous avoit faict tenir paravant d'aultre part). Par le contenu de laquelle vous aurez veu qu'on doit traicter à la dicte Diette pour le recouvrement des villes qui sont estées usurpées du Saint-Empire par qui que ce soit, et

<sup>1</sup> Nicolas, baron de Polweiler ou de Bollwiller, gentilhomme de la Haute Alsace, après avoir été gouverneur de Bregentz, était devenu grand bailli de Haguenau pour la maison d'Autriche. C'était un homme de guerre hardi et plein de valeur dont le nom figure dans beaucoup d'entreprises de cette époque. Il appartenait par ses croyances et par toute sa ligne de conduite politique au système catholique européen. C'était un des correspondants du cardinal de Granvelle, aux relations étendues, et fort au courant surtout de ce qui passait en Allemagne. Il vint plus tard avec des levées allemandes servir Philippe II dans les Pays-Bas, et mourut en 1588. Polweiler avait épousé une comtesse de Lichtenstein dont il eut plusieurs enfants. *Papiers d'Etat*, t. VII, p. 584. t. IX, p. 36. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup> p. 226.

<sup>2</sup> La ville de Metz avait été occupée par Henri II, en 1552, avec les deux autres évêchés lorrains de Toul et de Verdun, au moment où son allié, Maurice de Saxe, forçait Charles-Quint, surpris et désarmé, à fuir devant une trahison à laquelle il n'avait pas voulu croire. Depuis cette époque la ville était restée entre les mains de la France : « chose dommageable à toutes les Allemagnes, à la maison d'Autriche et de Bourgoingne. » Polweiler négociait depuis plusieurs mois avec Granvelle, pour qu'on revint à d'anciens projets conçus par lui-même dès l'avènement de Philippe II, et qu'on le chargèât de s'emparer de Metz par un coup de main. On trouve une foule de détails sur ce qui concerne l'*Emprise de Metz* dans les *Papiers d'Etat*, t. IX, pp. 69, 70, 72, 90, 117, 135, 146, 160, 176, 179, 193, 220, 254, 572, 562, 609.

ce que je ne doute l'on fera, mais je craindroye trois choses : l'une (comme l'escripvez) que les Francoiſ avec leur artifice n'attirent à leur cordelle quelques Princes du Saint-Empire pour contrarier à leur faveur, sur ce que l'on voudroit prétendre sur ce qu'ilz tiennent ou faire quelque composition de mauvaſe et dangereuſe conſéquence. L'autre est qu'en la dicte Diette rien n'y ſoit plusavant traicter, ſi non envoyer de la part des Eſtatz de l'Empire quelque Ambassade en France et suspendre l'affaire, principalement ſi la guerre contre le Turcq paſſe plus avant. La tierce est que ſi les Francoiſ voyent que ce ſoit à bon eſcient que l'on y doibve procéder en la dicte Diette, ilz s'hasteront de fortifier la citadelle et mettront dedans et auſſi en la Ville tant de gens qu'il ſera mal poſſible de rien faire ; et encores y a-t'il en cecy un grand mal, que les François ont en toutes cours des Princes d'Allemaigne pour penſonaires les principaulx de leur conſeil, de maniere qu'ilz ſcavent par ce moyen ce que ſe pourroit traicter contre culx. Pourquoy doncques il eſt certes de beſoing user en cecy de grand ſecret et industrie, encoires que l'on veuille mettre l'Empereur en jeu. Du quoy je ne doute l'on aura fort volentiers pour Sa M<sup>te</sup> Catholique le conſentement et ſon nom, avec auſſi, par le moyen dudict Sr Empereur, d'aulcuns Princes et Eſtatz du dict Saint-Empire, moyennant que ce ne ſoit à leurs fraiz et que Sa M<sup>te</sup> Imperiale n'ayt guerre en Hungrye : car autrement il me ſemble qu'elle ſe trouveroit froide à tel conſentement. Quoy nonobſtant (encores que certes la faveur et le dict conſentement de ſa dicte Maieſté et de ceulx cy deſſus ſeroit fort à propoz) ſi ne doute je d'avec l'ayde de Dieu) m'emparer et ſaiſir de la place dont eſt queſtion, ſi l'on ne differoit longuement à ſe déterminer ſur l'exécution, et qu'il ne ſoit donné temps aux François de fortifier le chateau ou citadelle. Et où ſervirot encores de beaucoup (comme il me ſemble) que l'on tint main, vers Sa M<sup>te</sup> Imperiale et autres du dict Eſtat de l'Empire, que l'on ne menace point le François à ceſte Diette, pluſtoſt luy face l'on à croire que l'on negligé ledict affaire, voireſ faindre de, avec quelxques conditions, compoſer avec luy ſur ce qu'il occupe, afin de le rendre et les ſiens plus nonchaillans de fournir de plus la place quelle eſt préſentement, mais pluſtoſt d'en oſter, et tant moins pourſuyvre la fortification de la citadelle. En après ce que je voudroye avoir pour faire ceſte entreprinſe et ce qu'ilz y convient eſt comme ſ'ensuyt. Premièrement que Sa M<sup>te</sup> Catholique me paye le gaige d'un mois de trois



cens hommes; huict cens thalardz pour leurs armes; item huict cens escuz pour aultre chose qu'est necessaire; item les corseletz, picques, halebardes, espées à deux mains et hacquebusces pour le nombre de trois milz hommes; et huict milz escuz pour contanter la course. En cas de bon succez payer tous les gens de guerre pour ung mois. Sil ne succède, l'on reprendra les corseletz et armes èsquelz l'on ne peult gueyres perdre et que me demeureroyent aux mains pour les rendre puis après secretelement à Sa M<sup>e</sup> Catholique, pour en faire son bon plaisir. Mais quant aux huict milz escuz, et tout ce qu'est cy dessus déclaré, ilz seront perduz en cas de mauvais succez (que Dieu ne veulle). Toutesfois si Sa M<sup>e</sup> vouloit estre totalement assurée que la chose la mectant à exécution seroit infaillible, (oyres qu'encores l'espère je, Dieu aydant), je trouve qu'il seroit pour le mieulx què, au lieu de ces huict milz escuz pour contanter la course comme il est cy devant dict, Sa M<sup>e</sup> face payer trente mil florins de Rhin qu'est le gaige d'ung mois pour les dictz trois mil hommes que j'y veulx employer et eslire: et cela seroit faire le proffit de Sa dicte M<sup>e</sup> car tousjours, comme est dict, il leur fault payer le gaige d'ung mois dès lors de bon succez, et par où seroient gaingnez les dictz huict mil escuz. Si l'on les vouloit depuis plus entretenir l'on leur feroit payer leurs harnatz sur les aultres mois, comme est la coustume. Et aussi vous veulx je bien dire que leur payant ung mois de soualde, avant que marcher et sortant de leur logis, je les auroye en bien plus grande obeissance que non avec ung *lauffgelt*, lequel encoires faudroit qu'il fust groz, pour ce quilz n'auroient certainté de leur *monstre place*. On les feroit bien aller jesusques au hort de la mer, avec le dict *lauffgelt*, mais moy je les vouldz faire marcher à ma poste. Leur serement m'est aussi nécessaire. Et s'il se faict (j'entendz quant aux trente milz florins de Rhin) l'on doibt fonder encoires meilleur et plus grand espoir d'une bien bonne fin. aussi que Sa M<sup>e</sup> y proffitera. Et j'ay espoir, y aydant tousjours Dieu, qu'en cas d'avoir rien faict faire, de sorte qu'homme ne sçaura qui sera esté l'auteur de ceste besoingne, entrepreneur, ny pour qui voyres l'on ne pourra preuver que je l'aye faict, aussi l'ay je desja bien pourgecté. Du temps de l'exécution qui la pourra faire au jour de saint Mathias prochain, jour de grand mercredy, ce seroit pour le meilleur à quelque occasion, mais sinon à la saint Jehan, ou en esté et que ce ne soit en hiver. Et si Dieu (à la disposition duquel toutes choses deppendent et

non des hommes, car je ne suis si presumptueux de vendre la peau de l'ours sans que je remecte le tout à la Divinité et en implore sa grâce) me vouloit impartir icelle sa dicte grâce en ce faict et d'y faire une bonne yssue; je vouldroye que l'on observast et renovellast la capitulation qu'il a pleu à Sa M<sup>te</sup> sur ce en faire, coppie de laquelle pour non vous faire chercher voz papiers je vous envoie<sup>1</sup>, et que deslors de la prinse l'on satisfest à la dicte capitulation par tierce main, comme cela se peult bien et secrettement traicter, et que durant les dicts trois ans que l'on prétend j'entretienne la place, l'on me feist payer par homme confident la debte. Or sur le poinct de tenir la dicte place les dicts trois ans je l'espère faire fort bien (Dieu aydant) mais il y fault avoir en premier des considerations et entendre les conditions suyvantes. Avant toutes choses il se fault resoldre si l'on vouldroit laisser la citadelle ou la desmolir; si l'on y veult maintenir

<sup>1</sup> Voici cette copie de la commission donnée par Philippe II au baron de Polweiler sur le *faict* de Metz. (Archives de Simancas. Secrétaireries provinciales, n° 2554, fol. 527) :

Philippes, par la grâce de Dieu, Roi de Castille, de Leon, d'Arragon, d'Angletere, de France, de Navarre, de Naples, de Cecille, de Maillorque, de Sardaine, des Isles Indes et terre ferme de la Mer océane. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, Gueldres et Milan, conte de Habsburg, de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin, de Haynault, de Hollande, de Zelande, de Namur et de Zutphen, Marquis de Sainet Empire, Seigneur de Frize, de Salins et Malines, des cité, ville et pays d'Utrecht, Overissel et Groeningue, et Dominateur en Asie et Affricque. Comme il soit que s'estant adressé à nostre très chier et bien amé, le baron Nicolas de Polviller, ung personaige de qualité, qui pour maintenant ne veult estre nommé, luy offrant que moyennant que luy vouldissions bien et seurement faire joyr dedans noz Pays de par deça, en terres et seigneuries, de revenu de huit mil escuz que sont seize milz florins de quarante groz mon., pour luy, ses hoirs, hiretiers et ayant cause, à en joyr à tousjours en fief tenu de nous, et davantaige vingt milz escuz une fois pour repartir entré ceulx qu'il pourroit employer à manier l'affaire, il remettrait en noz mains ou de celluy que nous vouldrions ad ce députer, portant le contresigne, la cité et ville de Metz sans noz fraiz ulterieurs, ne qu'il ayt voulu prétendre luy estre faicte délivrance d'aucune chose, jusques à ce que effectivement ladicte ville fust remise entre noz mains : Nous, ayans agreable ce que le diet Baron a negocié avec le diet personaige, promettons, en parole de Roy et de Prince, accomplir de nostre part les conditions avant dictes si avant que de sa part il satisface comme dessus ad ce qu'il offre, et que sans ultérieurs fraiz il nous remecte en mains la diete place ou à qui de nostre part sera député à la recevoir, et de le faire joyr de la dicte rente en noz pays à tousjours tenue en fief de nous en terres et signeuries. En temoing de ce avons signé ces présentes de nostre nom et faict seeler de nostre seel cy mis en nostre ville de Mons en Haynault, le viii<sup>e</sup> jour d'aoust l'an de grâce mil cinq cens cinquante huit; de mes règnes, assavoir : d'Espagne et Cecille le m<sup>e</sup>, et d'Angleterre, France et Naples le cinquième. Ainsi signé — Philippe. Et sur le reply — Par le Roy, Jehan Corteville — seelé de cyre vermeyl en grand seel de double queue pendent.

la religion catholique ou laisser les deux; quelle liberté on veult laisser à la ville, et en quel nom l'on veult que je la tienne, ou au nom de l'Empereur, ou au myen, ou autrement. Et en cecy vous debvez mieulx scavoir ce qui convient pour les affaires du Roy, que non point moy. Mais si mon conseil estoit observé et avoit lieu, ce seroit qu'on achevast la citadelle, qu'on laissast la ville en sa liberté pour le commencement, car on leur pourra oster dextrement en après l'exercice de Religion nouvelle. Et si lors que la dicte place fut prinse, on voullu publiquement faire entendre estre pour Sa M<sup>te</sup> catholique, l'on pourroit mettre les garnisons que peuvent estre à Thionville, Luxembourg et ès environs deans la dicte place, pour ce que comme la pluspart des dictes garnisons sont Valons ce seroit à meilleur marché qu'Allemands; les quelles garnisons, si la dicte place se tenoit en mon nom avec aultre nation, l'on pourroit aussy licensier, car Sa M<sup>te</sup> se pourroit bien confier de moy et que je luy seroye couverte pour les dictes lieux despourvez. Mais de vous scavoir dire combien je voudroye prendre pour la deffendre trois ans par moy mesme, je le vous diroye bien. Toutesfois le pris seroit si hault (encores que ce seroit avec raison) que je craindroye de faire desgoutter le Prince. Vous mesmes, Monseigneur, vous seavez bien si je debvroye attendre le siège, comme il me fault avoir trois fois plus de gens, que quant on void qu'il n'a doubte et que l'on voisine bien. Et encores certes si le François meist le camp il est impossible de soulstenir trois ans sans secours. Combien je tiendroye qu'il ne le fera pas, et que, se gardant de surprinse, ce seroit bien assez; mais pourtant ne s'y fault-il fier. Et pour ceste raison je seroye très contant de tenir la ville les dictes trois ans en quel nom se fust, moyennant que l'on me pourveust aux occasions et exigences du temps de ce qu'il conviendra, comme de gens et autrement, que par tierce main fût par l'Empereur ou aultre on me fournistroit. Et à telles fois faudra il augmenter, aultrefois diminuer, comme l'on verra que la chose le requerra. Ni ayant apparence de siège, deux enseignes, trois enseignes. Pour quelque bruiet renforcer de quelxques aultres gens. Si le siège y devoit venir, fournir la place comme elle merite. Et encores qu'il vouldist durer plus d'une saison, il y fault certes, comme je dict, du secours car de tenir tant long temps qu'on met en avant il est malpossible; et de m'avancer d'y faire quelque chose à mes despens, cela ne me conviendroit ni aux miens, car ce seroit les ruyner. Me doibveant

bien contenter si j'y exposeray ma personne jesusques au bout. Et ne se fault fonder que je pourroye gaingner quelque chose là dedans pour me resarcir mes fraiz et ce que j'y auroye mis; car les Francois ne sont costumiers où ilz dominant (comm ilz ont faict là par tant de temps) de laisser guerres à leurs successeurs: tesmoing Mongr de Vielleville qui s'en est forment bien desveloppé après qu'il a escumé la gresse du pot. Et pour ce je dictz que tenir la dicte ville fault qu'il soit aux fraiz de sa Majesté, et le tout sans qu'on s'en apperceipve, pour son profit et pour le myen. Et comme je vous dictz l'on pourroit tenir avec peu, aulcunesfois dadvantaige comme il conviendra, et si n'aura l'on affaire d'entretenir les garnisons aleviron. En ce que dictes vous doubtez que pour dès lors que Monseigneur l'Archiduc, mon Maistre, ne me voulut permectre d'exécuter jà ce desseing, pour aultres qui scavez. Je n'aye les mesmes correspondences pour n'avoir comme il semble plus tenu de compte de cela. Je vous dictz qu'il n'y a rien de diminution des dictes correspondences et facilité, combien que je ne vous veultz taiser que, lors que je faisoye mon compte de me mesler de l'exécution, j'avoye quelque advantaige que la Court de France estoit tant esloignée et que quelz ungs eussent aydé de argent et le chasteau moins fortiffyé. Mais non portant, prenant que se fera mon congé de Monseigneur et maitre (comme il fault qui soit) en après je me doneray peine à bien faire mon debvuoir, employer ma personne jesusques au derrier et faire congnoistre les choses succedans comme il plaira à Dieu que la chose ayt esté fesable, et qui n'a rien tenu à moy. Aussi pour austant que j'endend et veulx aller rondement en cecy (oyres que je vous aye déclairé ne vouloir dire la somme qu'il conviendroit pour tenir la place comme vous prétendez pour non desgouster le Prince et ses ministres d'entendre à un si bon œuvre,) je ne veultz vous taiser que, y survenant siège, il y faudroit deux regimentz et xii cens chevalx; pour chacun des quelx regimentz, à trente mil florins par moys, est par an iii cens lx mil florins, et pour ung six cens chevalx la moitié des dictz douze cens, cent vingt neufz mil six cens florins. Cela dictz-je sans artillerie, munition, ne ce qui convient pour espies et fraiz du Gouverneur. Par où vous voyez la raison que j'ay en ce que dessus, qu'est tout ce que je vous peultz dire, vous priant de m'advertir de vosres advis en cecy par voz premieres, pour si on a envye de m'employer y donner ordre sous couleur de mes affaires et pour veoir ad ce qu'il convient.

Des nouvelles que j'ay, et du peu que m'escript Mons<sup>r</sup> de Silliers<sup>1</sup>, je vous envoie coppie vous voulant bien advertir qu'il me semble qu'à la court de l'Empereur l'on faict grand cas de la victoire Dannoise qui semble venir à propoz pour eulx. Par les dictes nouvelles vous y treuverez comme Sa Saincteté est grièvement malade et jesusques à la mort, dont il me déplaict amèrement comme aussi l'accident de mort advenu le xii<sup>e</sup> du présent à Mons<sup>r</sup> le chancelier de Bohême, Mons<sup>r</sup> de Neuhausen<sup>2</sup>, mon bien grand et parfaict amy; que me rend encores son infortune venue de telle sorte tout esmerveillé, mesme sur ce pont dont l'on faict mention, sur lequel Monseigneur l'Archiduc, mon maitre, et Monsieur vostre frère passarent derrièrement à cheval et je les assistoye; que pour le vous dire et que, s'il ne fût esté que mon dict Seigneur ne descendit, le dict pont ne me plaisant je l'eust volentiers faict. Vêlà ce qu'il plaict à Dieu d'ordonner, à quoy nous nous debvons remectre. Le dict Sr de Neuhausen estoit ung fort homme de bien, et bon catholicque, qui seoit bien en ce costé là. Dieu luy face paix par sa sainte grâce et remecte Sa dicte Saincteté en bonne santé.

Mons<sup>r</sup> Jehan<sup>3</sup>, mon frère, m'escript le Sr de Grandviller, que congnoissez, luy avoir mandé comme il avoit entendu que l'ung des Electeurs ecclesiastiques se déclareroit Lutherien à la prochaine Diette, ce que je ne peult croire, si bien il doibt estre cest signal que les derriers jours s'approchent. Et à tant en me recommandant très humblement à vostre bonne grâce, à Madame vostre mère et à tous les vostres, je prie Dieu vous donner, Monseigneur, vos très nobles et très vertueux desirs.

<sup>1</sup> Jean, baron de Silliers, conseiller de la duchesse de Lorraine, tué en Allemagne en 1572. *Papiers d'État*, t. V, p. 231; t. VIII, p. 109.

<sup>2</sup> Joachim, baron de Neuhausen, chevalier de la Toison d'or, mort vers la fin de l'année 1565, noyé dans le Danube où il avait été entraîné par la chute d'un pont. Il avait souhaité pour son fils, en 1564, la main d'une des sœurs du prince d'Orange. Schwendy avait été l'intermédiaire entre le prince et lui. Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 284, 295, 313, 317. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 331.

<sup>3</sup> C'était un frère aîné du baron Nicolas. Il présida quelque temps la chambre impériale de Spire. *Papiers d'État*, t. V, pp. 73, 74, 100, 105; t. VII, pp. 381, 440; t. IX, p. 36.

## XV.

ANTOINE HAVETIUS <sup>1</sup>, ÉVÊQUE DE NAMUR, ET CONFESSEUR DE MADAME,  
AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec un long extrait dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 342.)

Bruxelles, le 8 janvier 1566.

Dans son diocèse les affaires de la religion vont bien mais dans les autres l'évêque craint qu'il n'en soit point ainsi. On commence à oser parler des lois « au fait de la religion. » L'inquisition canonique, autrefois crainte et révérée, « semble estre en horreur pour le présent. » Peu de correction se fait des « malsentans de la foy. » Ceux-ci sèment des pasquilles contre le Roi, à Anvers et à Bruxelles, à l'occasion de l'ordre de publier de nouveau les placards de Charles-Quint et de les faire observer. Publication d'un petit livre sans nom d'auteur ni d'imprimeur dont l'objet est d'établir que le Roi peut et doit souffrir en ses pays « deux manières de religion. » « Madame est toujours de très-bonne volonté : pleust à Dieu qu'elle fust bien secondée en ses intentions. »

## XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, n° 1221.)

Milan, 13 janvier 1566.

SACRA CATÓLICA REAL MAJESTAD,

Respondí á la letra que V. Mag<sup>d</sup> fué servida escribirme de su mano, y espero havrá sido mi respuesta bien encaminada. Despues, á los 26 del

<sup>1</sup> Antoine Havet, né à Simencourt en Artois, docteur en théologie, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, avait été successivement confesseur et prédicateur de Marie de Hongrie, puis de Marguerite de Parme. Il fut le premier évêque de Namur, et fut consacré le 14 juin 1552. Antoine Havet mourut le 30 novembre 1578. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 33. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XI, p. 322. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. I, p. 78.

mes pasado tuve cartas de Roma, del primero del mesmo, con las cuales me daban aviso que estava el Papa muy bueno, y que esperavan que se acomodarian á quanto V. Mag<sup>d</sup> quisiese y pretendia dél. Despues, á los 28, tuve una carta, encaminada por via d'Inspruch, que con peon expreso me embiaron dende allí, por la qual supe la muerte; y luego conforme á lo que havia escripto á V. Mag<sup>d</sup> que, si aconteciese, me ponria en camino sin mas esperar para ir á Roma, y tanto mas habiendo por la carta de V. Mag<sup>d</sup> entendido su voluntad, luego me partí el postrero del dicho mes, sin mas differir, dexando mi casa atrás, y he venido con solos los que me parescio convenir á mi seguridad, y con procurar de ser desconocido la mayor parte del camino, en el qual havemos tenido mucha nieve y trabajos; y en fin, gracias á Dios, he llegado hoy fasta aquí, de donde me partiré luego para seguir mi camino, con la mayor diligencia que yo pudiere, y no tan grande como yo querria, pues los años, mal de riñones, hijada, y otros achaques no me lo permiten, mas en fin haré lo que pudiere: y dende las Alpes despaché al cardenal Pacheco <sup>1</sup> para avisarle de mi viage, y de la resolucion que tomava de hacer toda diligencia, en lo demas del camino fasta á llegar, porque, sabiendo que presto tendrá un voto mas por seguir lo que V. Mag<sup>d</sup> como presupongo le havrá mandado, guie conforme á esto negociacion como le pareciere, en la qual y en todo lo demas serviré á V. Mag<sup>d</sup> en quanto yo supiere y pudiere, y me ha parecido dar aviso á V. Mag<sup>d</sup> deste mi camino porque sepa adonde me podrán hallar sus mandamientos.

Lo que por agora puedo mas decir es, que lo de Flándes va muy mal, y que han sembrado que V. Mag<sup>d</sup> ha de venir acompañado de seis mil Españoles, 10 mil Italianos, y gran golpe de Alemanes que el Duque de Brunswick, Henrico el viejo, tiene ya apercevidos, para poner por fuerza la Inquisicion de Spaña en Flándes; y esto se sembra por revolver los pueblos como ya sembraron esto mesmo, y al mesmo effecto, quando se tomó la possession de los primeros Obispados. Y entonces escribió V. Mag<sup>d</sup> á Madama, al Consejo de Estado, y á los Señores á cada uno aparte, que se haria sin razon grande (perjuicio) á V. Mag<sup>d</sup> de sembrar tales cosas, y specialmente los que las inventavan, que jamás havia pensado en ello, y que antes holgaria que los edictos de Flándes fuessen introducidos en España. Con esto, y los officios que hicieron los que dessean el servicio de V. Mag<sup>d</sup>, se remedió esto.

Aquello mirará agora si fuere servido, si seria bien escribir á Madama y á los otros, como la otra vez, para que esto cesse con encomendar que cada uno procure de quitar tal opinion á la noblesa, á las justicias y al pueblo, porque podria ser causa esta opinion de alguna revuelta á laqual pretenden algunos por sus fines, y seria mas fácil hacer la con la falta grande que hay de trigo, por la poca orden; y veo que se ha usado gran industria para persuadir esto que digo de la venida desta manera y de la Inquisicion. Y los que de Flándes han venido á Borgoña, al punto de mi partida lo creen assi, y estaba en esta opinion Vatteville que allí ha estado, y yo le he dissuadido quanto he podido, haviendome él dicho que por persuadirle mejor, diren algunos allá que lo saben bien cierto, y que tienen dello muy buenos avisos de España. No sé si lo sabrá Renard dende ahy, lo que suele escribiendo á los que son sus valedores, aunque ahy est todavia mejor que en Flándes, adonde haria agora, si allí estuviesse, lo que solía para con sus discursos concitar todos contra V. Mag<sup>d</sup> y la Nacion Española.

Podria V. Mag<sup>d</sup>, debaxo de enmienda, escribir con mas calor á Mons<sup>r</sup> d'Aigmont que muestra mas affeccion á su servicio, mostrandole á él tambien mas confianza que á otros, con decir que tiene por cierto V. Mag<sup>d</sup> que procurará de desengañar la gente de tan gran mentira, y por el amor que tiene á V. Mag<sup>d</sup> y á su servicio, y porque por su prudencia puede considerar que esta cosa, tan malamente inventada y sembrada á mal fin, podria en estos tiempos ser causa de alguna revuelta, y que él y los Señores que tienen hijos y hacienda son los que de tumulto popular venrian á sufrir los primeros. Todo esto, so correction, me parece menester porque á lo que entiendo los humores se van dañando cada dia mas, por no les parecer que V. Mag<sup>d</sup> quiera sufrir lo que pretenden de ponerle freno del todo á su modo, y se suelta el Marques á muy malas y desacatadas palabras y habla preñado, y como desesperado; como pienso le podrá V. Mag<sup>d</sup> haver entendido de algunos, con los quales deve haver hablado, y le avisarán quizá de otras cosas que allí passan mal y no como convenia al servicio de V. Mag<sup>d</sup>. Y porque otros escribirán, y por ser yo de camino y con prisa no lo haré yo; y verdaderamente la ida de V. Mag<sup>d</sup> á Flándes y el poner remedio á lo que passa parece y se muestra cada dia mas necessario para que todo no se acabe de perder. Guarde Nuestro Señor la Sacra Católica Real persona de V. Mag<sup>d</sup> como sus vasallos y servidores deseamos y tenemos menester. De Milan a 13 de Evero 1566.



Despues de escrito esto vinó al Gobernador la nueva de la creation del Papa nuevo, que es el Alegandrino, y con todo esto no dexaré de hacer la mesma diligencia que pudiere, para ir á Roma á besarle el pié y esperar lo que V. Mag<sup>d</sup> será servida mandarme y á servir de mí en lo que supiere y entendiere ser de su servicio.

## XVII.

## TRADUCTION.

Sacrée Majesté Royale et Catholique. J'ai répondu à la lettre que V. M. a bien voulu m'écrire de sa main, et j'espère que ma réponse sera bien parvenue. Depuis lors, le 26 du mois passé j'ai reçu des lettres de Rome, datées du 1<sup>er</sup>, m'avisant que le pape était en très-bonne santé, et qu'on espérait le voir s'accommoder à ce que V. M. désire et prétend de lui. Depuis lors, le 28, j'ai reçu une lettre par voie d'Inspruck, qu'on m'envoya de là-bas par exprès, qui m'apprit la mort (de Sa Sainteté) <sup>1</sup>. Aussitôt, conformément à ce que j'avais écrit à V. M. que si l'événement se produisait je me rendrais à Rome sans retard, d'autant plus que par la lettre de S. M. j'avais connaissance de sa volonté; aussitôt, dis-je, je partis le dernier jour du mois, sans plus différer, laissant ma maison en arrière, ne prenant avec moi que les seules personnes qui me parurent nécessaires à ma sécurité et d'une manière qui me permit de garder l'incognito durant la plus grande partie du voyage, pendant lequel nous avons rencontré beaucoup de neiges et de peines. Enfin, grâce à Dieu, je suis arrivé ici aujourd'hui; je me remettrai en route de suite pour continuer ma route avec le plus de rapidité possible: rapidité qui ne sera pas aussi grande que je le voudrais, parce que les années, un mal de reins, un point de côté et d'autres infirmités y mettent obstacle. Enfin, je ferai ce que je pourrai. Des Alpes j'ai dépêché au cardinal Pacheco aux fins de l'aviser que j'étais en route, et que j'avais résolu de faire toute diligence dans la suite de mon voyage jusqu'à mon arrivée, pour qu'il sache que, à bref délai, il disposera d'un vote de plus pour agir en conformité des

<sup>1</sup> Le pape Pie IV, Jean-Ange de Médicis, ou plutôt Medichino, originaire du Milanais, frère du célèbre marquis de Marignan, avait été fait cardinal par le pape Jules III et élu pape dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559. Il venait de mourir, dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, entre les bras de saint Charles Borromée, son neveu, et de saint Philippe de Néri.

ordres envoyés, je suppose, par V. M., et que d'après cela il dirige comme il lui paraîtra convenable la négociation, dans laquelle et dans tout le reste je servirai V. M. autant que je saurai et que je pourrai; et il m'a paru bon d'écrire à V. M. de mon présent voyage pour qu'elle sache où me pourront trouver ses ordres.

Ce qu'en ce moment je puis dire de plus c'est que les affaires de Flandre vont très-mal; qu'on a répandu le bruit que V. M. doit venir accompagnée de 6,000 Espagnols, de 10,000 Italiens et d'une grande quantité d'Allemands, déjà aperçus par le duc de Brunswick, Henri le Vieux, pour mettre de force l'Inquisition Espagnole dans les Flandres. Ceci se répand pour soulever le peuple comme déjà on avait répandu le même bruit et dans le même but quand on prit possession des premiers évêchés. Alors V. M. écrivit à Madame, au conseil d'État, à chacun des seigneurs en particulier: que c'était lui faire sans motif grand dommage que de propager de pareilles choses, et spécialement de les inventer: que jamais elle n'y avait pensé; qu'elle souhaiterait plutôt de voir les édits de Flandres introduits en Espagne. Grâce à cela, et aux démarches faites par les vrais serviteurs de V. M., le mouvement s'apaisa. Reste à voir si maintenant cela serait à propos, et s'il serait bon d'écrire à Madame et aux autres, comme l'autre fois, afin que cela cesse, en recommandant que chacun s'efforce d'effacer cette opinion chez la noblesse, les magistrats et le peuple: parce que cette opinion pourrait être la cause de quelque révolte, à laquelle aucuns tendent dans des vues particulières, et qu'il serait très-facile de provoquer par suite de la grande disette des blés et du peu d'ordre. Je vois que l'on a fait de grands efforts pour persuader le peuple de ce qu'on dit au sujet de la manière dont viendrait V. M., et de l'Inquisition. Ceux qui des Flandres sont venus en Bourgogne, au moment de mon départ, le croyaient; et Vatteville, qui a été là-bas, était aussi dans la même conviction: je l'ai dissuadé autant que j'ai pu, lui m'ayant appris que pour mieux le convaincre aucuns lui auraient dit le savoir très-certainement et avoir sur ce point de très-sûrs renseignements d'Espagne. Je ne sais si Renard l'aura appris de là-bas, — ce qui est probable étant en correspondance avec ceux qui le protègent — quoique là il soit cependant mieux qu'en Flandres, où, s'il y était maintenant, il ferait ce qu'il fait d'habitude pour exciter tout le monde par ses discours contre V. M. et la nation espagnole.

V. M. pourrait, sauf meilleur avis, écrire avec plus d'insistance à M. d'Egmont qui montre beaucoup d'attachement à son service, lui témoignant aussi plus de confiance qu'à d'autres; lui disant que V. M. tient pour certain qu'il s'efforcera de détromper le peuple d'un si grand mensonge, et à raison de l'attachement qu'il a pour Elle et pour son service, et à raison de ce que dans sa prudence il peut bien voir comment ces bruits, si méchamment inventés, et répandus dans un mauvais but, pourraient en ce moment causer quelque révolte, et comment lui et les seigneurs ayant des fils et des domaines seraient les premiers à souffrir des désordres populaires.

Tout ceci, sous correction, me paraît nécessaire parce que, comme je l'entends, les humeurs se gâtent de jour en jour plus; pour que V. M. ne leur paraisse pas disposée à souffrir qu'ils lui mettent un frein à leur guise; et parce que le marquis <sup>1</sup> se laisse aller à un langage très-mauvais et très-inconvenant et parle avec menaces et comme un homme désespéré: ce que V. M. pourra avoir entendu, je le pense, de quelques personnes auxquelles Elle doit avoir parlé, et qui l'informeront peut-être d'autres faits qui se traitent là-bas irrégulièrement, et non comme il conviendrait au service de V. M. Puisque d'autres vous l'écriront, et que je suis en voyage et pressé, je ne le ferai pas. Véritablement la venue de V. M. en Flandre, pour porter remède à ce qui s'y passe, paraît et se montre chaque jour plus nécessaire si l'on ne veut finir par tout perdre <sup>2</sup>. Que Notre-Seigneur conserve la personne Sacrée Catholique et Royale de V. M. comme nous ses vassaux et ses serviteurs le désirons et en avons besoin.

De Milan, le 13 janvier 1566.

Ceci était écrit quand le gouverneur <sup>3</sup> reçut la nouvelle de la création du nouveau pape, qui est l'Alexandrin <sup>4</sup>; malgré cela je me hâterai, autant que possible, de me rendre à Rome pour lui baiser le pied, et attendre ce que V. M. voudra me commander et la servir en tout ce que je pourrai et saurai être de son service.

<sup>1</sup> Le marquis de Berghes. Fray Lorenzo de son côté écrivait à Erasso, le 27 décembre 1565, que le marquis parlait du Roi dans des termes outrageants, allant jusqu'à l'accuser de duplicité. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxxvii.

<sup>2</sup> Depuis de longues années Granvelle insistait, avec les arguments les plus forts, pour que Philippe II vint en personne remédier à la situation des Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 199, 212, 213, 216, 252, 264, 274, 301, 323, 371.

<sup>3</sup> Don Gabriel de la Cueva, duc d'Albuquerque, était gouverneur du Milanais depuis 1564. Il mourut en 1571. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 629.

<sup>4</sup> Michel Ghislieri, né à Bosco en Lombardie le 17 janvier 1504, profès de l'ordre des Frères prêcheurs en 1519, connu depuis sous le nom de Michel Alexandrin, commissaire général du St-Office Romain en 1551, créé cardinal par Paul IV le 15 mars 1557. Le cardinal Alexandrin avait pris le titre de Ste-Marie de la Minerve, puis celui de Ste-Sabine. Il avait été fait par Paul IV Inquisiteur souverain de la chrétienté, évêque de Mondovi, etc. Il fut élu pape le 7 janvier 1566 et prit le nom de Pie. L'Église le vénère sous le nom de saint Pie V. Comte de Falloux, *Histoire de saint Pie V.*

## XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE SAVOIE <sup>1</sup>.(Archives de Simancas. — Secrétaireries Provinciales, n° 2532, fol. 1<sup>er</sup>.)

Milan, le 14 janvier 1566.

Monseigneur. Incontinent que je fus adverty du trespas du Pape, deux jours après je me mis en chemin pour aller rendre mon debvoir; et, non obstant les neiges et difficultez que se trouvent aux chemins en ceste saison, mesmes par les Alpes, tout ce que j'ay peu faire par le plus court a esté d'arriver en XIII jours jusques icy. Et combien que je y aye entendu à mon arrivée l'élection du nouveul Pape, si est ce que, pour aulcunes lettres que je y ay receu, il me convenoit jointement continuer mon chemin. Et ne fût que mon voyage est hasté, je puis bien assurer V<sup>re</sup> Al<sup>te</sup>, que je ne passeroye si près d'elle sans rendre mon debvoir et luy aller faire la reverence; mais, ne m'estant donné tant de temps, je n'ay voulu faillir de aucunement y suppléer par ceste, et l'advertir de mon dit voyage vers Rome en diligence, afin qu'elle scaiche où me pourront trouver ses commandemens, ausquelz j'obeyray tousjours d'ung si bon cuer, que je me recommande, etc.

## XIX.

## LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 351.)

Bruxelles, le 13 janvier 1566.

Aux maux causés par les troubles de religion se joignent la cherté du pain et la misère du peuple causée par la cessation du trafic <sup>2</sup>. — Émigration dans de vastes

<sup>1</sup> Philibert Emmanuel, duc de Savoie, chevalier de la Toison d'or, l'ancien gouverneur général des Pays-Bas, né le 8 juillet 1528, mort en 1580. Sur l'ensemble de ses rapports politiques, voir : B<sup>a</sup> de Hubner, *Sixte-Quint*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 29 et suivantes.

<sup>2</sup> On trouve de curieux détails sur la disette de 1565-66 dont il a déjà été question à diverses

proportions vers l'Angleterre et même vers Clèves et Juliers : ses conséquences désastreuses pour l'industrie nationale. — Convocation de madame de Parme à la diète impériale. — Difficultés que rencontre en Frise et en Gueldre l'érection des évêchés. — Livret dangereux, semé récemment, et tendant à l'indifférence en matière de religion. — Nécessité absolue de la présence du Roi pour remédier à la triste situation du pays.

## XX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 4 à 12. — C.)

Bruxelles, 27 janvier 1566.

Monseigneur. J'ay adverti V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, par mes dernières, de l'estat où se retrouvoit lors l'affaire des Salines <sup>1</sup>, et comme il n'y avoit prinse quelle qu'elle fût sur Mr. de Chasteauroilliau; et encores que cela fût, si n'ay-je délessé de faire tout office, là où il convenait, pour les clerqz de rolle ausquelz l'on at cherché de jeter le chat aux jambez puis que l'on ne pavoit mordre sur le Pardessus <sup>2</sup> et son Lieutenant : qui at exhibé une information que at fait le procureur de la Saulnerie pour la décharge des dictz clerqz de rolle, pour ce que les commis n'ont besoigné que à charge; en ce que

reprises dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer*, edidit A. Pinchart, t. I<sup>er</sup>, pp. 3 et suiv. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 378, 379, 387, 395.

<sup>1</sup> Sur cette affaire des Salines de la Franche-Comté, dont il a été question incidemment à la page 48, note 2, à propos de Moron, on peut consulter les *Papiers d'État*, *passim*, et surtout : t. VII, p. 632; t. VIII, pp. 271, 340, 370, 428, 447, 463, 498, 521, 543, 560, 569, 574, 575; t. IX, pp. 57, 85, 247, 458. Les commissaires envoyés des Pays-Bas pour faire l'enquête étaient, outre Moron, deux membres de la Chambre des comptes de Lille, le maître des comptes Adrien Clément et l'auditeur Vincent, et le procureur général au conseil de Flandres, M<sup>e</sup> Jean de Brune.

<sup>2</sup> On qualifiait ainsi, depuis environ deux siècles, le principal officier des Salines. Le Pardessus, alors en charge, était Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, dont il a été parlé page 27, note 4. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 574.

le procureur de Flandres s'est peu acquité de ce qu'il me dit si assurément à son parlement, qu'il besoinnerait aussi bien à descharge que à charge, et deubt-il pour ce séjourner en Bourgogne ung an dadvantaige. L'on at esté empesché au conseil privé, quatre jours de long, à veoir toutes les pièces et information prinse par les dictz commiz, qui sont esté bien empeschéz d'excuser qu'ils n'avoient esté aussi diligentz pour besoigner à décharge comme à charge. Le dict procureur at esté tousjours présent à la lecture et aussi à l'information prinse par le dict procureur de la Saulnerie, mais point les M<sup>tres</sup> Clément et auditeur Vincart. Et, ad ce que je puis entendre, l'oppinion de ceulx du privé conseil, pour la plus grande partie, estoit que le tout fut renvoié au Parlement de Dole, mais tous ne furent conformez, aiantz aulcuns estez appellez du prince d'Orange et informez par luy. Bourgeois <sup>1</sup> n'at failli luy faire entendre ce qu'est passé au dict conseil, où il at tousjours comparu. Je scay que Damhouder at esté de mesme opinion que la plus saine opinion du conseil privé, où Viglius et Hopperus ont faict grand debvoir pour tenir la balance droicte, comme at faict Barlaimont aux Finances. Je ne scay si Schetz <sup>2</sup> et Van Loo <sup>3</sup>, qui vont selon le temps, en ont ainsi usé; mais je puis assurer que Hopperus ny

<sup>1</sup> Sebastien Bourgeois, secrétaire du conseil privé. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 516.

<sup>2</sup> Messire Gaspar Schetz, chevalier, fils d'Erasmus Schetz, premier seigneur de Grobbendoneq de sa famille, et de Ide de Rechtghem. Seigneur de Grobbendoneq par héritage, il acquit coup sur coup les grandes seigneuries de Wesemael, de Hingene, de Heyst, de Ghestel, etc. Après avoir été facteur du Roi à Anvers depuis le mois de novembre 1555, Schetz était devenu en 1561 trésorier général des finances, succédant à Pierre Boisot qui prenait sa retraite. Marguerite de Parme l'avait fortement recommandé pour cette haute charge à Philippe II, le trouvant parmi tous les concurrents le plus « suffisant et le plus qualifié » .... « pour estre luy seul par deçà qui plus s'entend au fait des finances, personnage riche et puissant, de bon crédit, et qui, pour se retirer de la négociation, employe ses deniers en achapt de terres et seigneuries dont il est jà bien pourveu; et luy seroit ceste charge honneste exercice, pour avec icelluy se eslongner de tout de la négociation. » Il prit une grande part aux affaires de son temps, et marqua comme poète latin. Il mourut le 9 novembre 1580. *Correspondance de Philippe II*, t. 1, p. 214. — Galesloot, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 57, 592, 414.

<sup>3</sup> Albert van Loo, seigneur de Hodenpyl, conseiller et commis au conseil des Finances, était en même temps trésorier et garde des chartes de ce conseil. Il mourut en 1572, suivant une lettre de Viglius à Hopperus. Viglius ajoute : « mortuus multi boni viri deplorant. » De sa femme Marie, fille d'Arnold van der Myl, bourgmestre influent de Dordrecht, il avait eu 11 ou 12 enfants. Hoyneck, *Analecta*, t. 1, 2<sup>e</sup> partie, pp. 669-720. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 517. — *Batavia illustrata*, t. 1, pp. 1018-1461.

Grandjehan n'ont fleschi. Enfin, hier après disner, l'affaire fut rapporté au conseil d'estat, présentz son Alteze et le prince d'Orange, devant lequel l'affaire s'est continuelement traicté soubz ombre qu'il est gouverneur de Bourgongne. Et y furent les trois commiz, que fut renforcement de voix, qui ne failliront à leur tour d'opiner, mesmes le dict Clément, de exagérer les roberiez, pilleriez, mangeriez, mauvaises versations et larcins commisez, comme ilz disoient, par les dictz clercqz de rolle : concluanz qu'ilz devoient estre du moins suspendus de leurs estatz, contre l'opinion du privé conseil, à cause que suspension emporte peine et infamie, et que, n'estans les dictz clercqz suffissamment convaincz, ilz devoient estre renvoiez à leurs jugez, selon le privilège du pays, pour y recepvoir telle punition que l'on trouveroit ilz auroient desserviz. Et encores que les dictz clercqz ne soient estez pleinement convaincz, si entenz-je touttefois qu'il y a grande présomption contre eulx, par ce que plusieurs tesmoins déposent leur avoir donné argent pour estre escripz, l'ung dix, l'autre xv, l'autre xx escuz, que eulx-mesmes leur auroient donné; et combien que les dictz tesmoins ne soient *omni exceptione majores*, et qu'ilz déposent *de facto*, *imò delicto proprio*, méritans partant punition pour avoir corrompu les dictz clercqz, touttefois leur déposition donne grande présomption au juge; avec ce qu'ilz ont confessé d'avoir prins quelques dons, qu'ilz appellent émolumentz de leur office : mais non en telle quantité que cy dessus est dict, ce qu'ilz ont dénié, et répruvé les tesmoins. Le tout veu et débattu, l'on s'est arresté que les informations des dictz commiz s'envoieront à ceulx du Parlement, et que le procureur général de Bourgongne les calengera selon qu'il trouvera la matière disposée; et que les dictz clercqz seront tenuz de comparoir et répondre en personne, et, pour ce qu'ilz pouroient par tous moiens délayer et faire durer la poursuite, que, pendant icelle, ilz seront tenuz de commectre à l'exercice de leurs estatz, à leurs fraiz et despens, que emporte suspension<sup>1</sup>; dont le dict prince s'est resjouy d'avoir tant obtenu, et at faict ce qu'il at peult pour les faire destituer, et du moins suspendre doibs icy : donnant pour raison que nul prince ny seigneur n'est tenu se servir plus

<sup>1</sup> En marge Morillon ajoutait « depuis, l'on at si bien tourné et viré, que l'on dénomme gens que serviront pour eulx durant leur suspension. »

longuement de quelcun qu'il ne luy plait. Sur ce, que l'on m'a dit, luy avoir esté respondu par M<sup>r</sup> le président, que la maison de Bourgongne n'avoit jamais heu celle coustume, et que aiant la feue royne d'Hongrie esté de son opinion, elle s'estoit déportée, aiant entendu que ses ancestres n'avoient destitué leurs bons serviteurs. Sur ce que fut replicqué, par le dict prince, que le roy avait bien faict ses chevaliers de l'Ordre de son conseil d'estat, que touttefois le marquis de Berghes n'y estoit mandé; mais l'on luy dict qu'ilz estoient choisiz pour le dict conseil avec condition quant l'on les y appellerait, et que M<sup>r</sup> le duc d'Arschot n'y estoit maintenant par nouvelle commission, mais en vertu de l'ancienne quant il fut choisi avec les aultres.

L'on s'estoit défendu de la part des dictz clerqz de rolle, sur ce que les ordonnances du pays de Bourgongne ne parloient d'aucune suspension ou destitution en leur endroit, mais des officiers du puy à mure; touttefois l'on me dit que l'article que parle d'iceulx doit aussi comprendre les dictz clerqz, et que cela se treuve assez par les anciennes ordonnances, desquelles l'on at trouvé les doublez par deçà. Et pour dire le vray, je me doute que leur cas n'est du tout nect, et qu'ilz sont esté assez promptz d'escripre les extraordinaires devant les ordinaires pour ce que les marchantz leurs donnoient quelque chose, à cause qu'il appert qu'ilz revendoient après trois escuz ce que ne leur coustoit que ung selon les ordonnances de la dicte Saulnerie, et que, pour le mesme regard, ilz ne sont esté soigneux de sçavoir si les Suissez venoient encores; qu'il appert avoir esté continuez quelques annéz après leur mort, dont ilz s'excusent qu'ilz n'en sçavaient rien, et peult estre qu'ilz dient vray, et que l'on les trompait.

Les dictz commiz se sont fort resentuz de ce que M<sup>r</sup> de Saligney et les officiers de la Saulnerie ont posé, par une requeste, qu'ilz ont reçu dons, et ont tant faict que l'on at ordonné que ilz seront tenu d'advouer et soubscripre la dicte requeste; ce qu'ilz feront avec déclaration que c'est esté Morron qui a prins une harquebouse qu'avoit cousté dix escuz.

Hermes<sup>1</sup> at parlé rondement et cler, disant que si l'on ordonnait suspension doibs icy, que ce seroit asseoir jugement, que compète à l'ordinaire selon les priviléges du pays.

<sup>1</sup> Hermès de Winghenc, conseiller au conseil privé, comme on l'a vu p. 61.



Assonleville at aussi souvent cheangé d'opinion , comme il at fait de lieu où il falloit dire, à sçavoir en son conseil, celluy d'estat et aux finances ; ainsi font ceulx qui font profession de complaire à chacun.

M<sup>me</sup> de Parme s'est plaincte à del Canto comme le Roy est mal servi en ce que dessus et comme il est mangé, et que, pour favoriser Granvelle et les siens, l'on veult faire de la menterie vérité. Aussi n'at-elle failli de faire lire, au conseil d'estat, la lettre que Granvelle luy escripvoit en faveur de son beau-frère <sup>1</sup>, faisant mention des passions; ce que le dict beau-frère a remonstré plus d'une fois aux finances, présent le prince d'Orange, *qui crepat*. Viglius dit qu'il fut esté mieulx que Granvelle n'heut escript la dicte lettre. Je ne me sceuz tenir de dire qu'il me samblait qu'il avoit fort bien fait, et que qui se fait mouton le loup le mange.

Je n'ai failli de faire tout office vers van Loo et Damhouder, comme Viron at fait vers Schetz. Le mesme avons nous fait vers M. le président, Hopperus, Grantjehan et d'Assonleville; de sorte que je tiens le dict S<sup>r</sup> de Chasteauroilliau ne se plaindra de nous. Et certes il s'est fort bien porté et a parlé clèrement, et at esté volontiers ouy, mesmes de M<sup>r</sup> de Hachicourt <sup>2</sup>, qui a dit en sa présence et ailleurs que l'on cognoist tousjours le gentilhomme. Je me suis bien riz quant l'on m'a dit que Herbais <sup>3</sup> avoit dit, en grand secret, que Granvelle auroit proffité à sa part plus de xx<sup>m</sup> florins des Salines.

L'on doit beaucoup à Berlaimont qui at fort favorisé la justice et opinion du privé conseil. Je n'ay failli luy recommander chascune fois que me suis trouvé vers luy. Il me dict que Tisnacq, par le courrier venu devant-

<sup>1</sup> Morillon fait allusion à la lettre du 23 décembre 1564, imprimée dans les *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 560 et suivantes, dont Granvelle parle lui-même à Viglius dans une lettre du 26 décembre, imprimée *ibidem*, p. 565.

<sup>2</sup> Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, chevalier de la Toison d'or, chef des finances. Il était oncle du comte de Hornes et du baron de Montigny.

<sup>3</sup> Ce ne peut être que messire Jacques de Herbais, chevalier de l'ordre de St. Jacques, ancien gentilhomme de la chambre de l'Empereur Charles-Quint et ancien écoutez d'Anvers. Son fils Pierre, seigneur de Herbais, ne fit le relief du *cens de Duyt* à Uccle qu'en 1587; il est probable que messire Jacques vécut jusque vers cette époque. On sait que Jacques de Herbais rédigea un journal des voyages de Charles-Quint, que Vandenesse semble s'être approprié en y ajoutant un certain nombre de faits et quelques descriptions. Gachard, *Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas*, t. II, pp. xviii et suiv. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 587.

hier d'Espagne, lui escript que le Roy ne se contente de ce que l'on traicte ainsi ses subjectz de Bourgogne et des nouvelletez que l'on y veult faire, ny aussy de ce que les états de Brabant se joignent avec Liège en ce des évêques.

Le prince d'Orange est parti ce matin et doibt aller vers l'Allemagne, comme font le comte de Hornes et Brederode *cum Clivense*, en ce qu'il n'y a que bien; je voudroie qu'il ne retourna jusques je le yray querre . . . .<sup>1</sup>.

A tous ceulx que j'ay parlé pour le faict de la Saulnerie, j'ay tousjours dit clèrement que je n'avoie charge de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> faire intercession pour eulx, sinon d'aautant qu'ilz seroient trouvéz innocens, ny pour M<sup>r</sup> de Chasteauroilleau propre, s'il avoit failli, et que ne voulliez communiquer *peccatis alienis*; mais que seriez marri si l'on leur fait tort. Plusieurs, mesmes Berlaimont, confesse que pour tout ce que l'on peult charger les clerccqz de rolle, il n'y a heu pourquoy de, avec si grandz fraiz de Sa M<sup>te</sup>, y envoyer commissaires et faire venir les dictz clerccqz de rolle par deçà, puis que la justice du pays et court de Parlement pouvoit pourveoir à tout cela. Je pense bien que l'on at cuidé trouver dadvantage, et que ce n'est pour les dictz clerccqz que le jeu s'est commencé. Les dictz commissaires ont fait aulcunes ordonnances, que son Alteze at signé assez avec regret, disant qu'elles se debvoient communiquer aux officiers de la Saulnerie; comme j'entendz V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> entendrat plus amplement par ce que luy escript M<sup>r</sup> de Chasteauroilliau, qui pense partir demain moiennant qu'il puist avoir fin de ses vacations.

Mansfeld se vante, s'il peult allé vers l'Allemagne<sup>2</sup>, d'hoster le crédit au frère de Granvelle, qu'il dit tenir intelligence avec plusieurs capitaines et practiquer gens: comme m'a dit Viglius.

Le prince d'Orange at cherché à Anvers argent, et n'at rien faict<sup>3</sup>. Le marquis de Bergues retire ses meubles, qu'il ha icy, de nuict.

<sup>1</sup> Le prince n'était pas encore décidé à se rendre à la diète allemande; il écrivait le 25 janvier à son frère Louis: « Ne scay si me serat conseillé abandonner ce pays et aller à la diette. » Groen, *Archives*, t. II, p. 24.

<sup>2</sup> Le comte de Mansfeld désirait être envoyé, comme ambassadeur du Roi, à la diète d'Augsbourg où la duchesse de Parme avait été convoquée comme représentant le Roi, chef et souverain du cercle de Bourgogne. Son vœu fut réalisé quelques semaines plus tard. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 394; t. II, p. 560; et plus haut, dans le présent volume, p. 89.

<sup>3</sup> Morillon était bien informé quant au fait des négociations financières du prince: cependant

La Gouvernante permet tout aux seigneurs et les seigneurs à la Gouvernante; je ne scay que ce sera à la fin. L'on doit une infinité à la gendarmerie <sup>1</sup>; l'aide ne s'avance. Strale <sup>2</sup> et Schetz prestent à Egmont trente-deux mille florins. Flandre en a payé 60 mil; l'on en demande à Hollande 40 mil. C'est bonne invention pour acheter signories.

J'envoie à Granvelle quatre copiez <sup>3</sup> que par moien de Viglius et van der Aa <sup>4</sup> j'ay faict, *ex quibus facile videri potest quo loco sit religio, in quibus versemur periculis*, aiant les seigneurs arresté de punctuellement exécuter ce que le Roy at mandé sur la publication des édictz, disant que, pour ceste cause, ils veulent lesser leur gouvernement, et le marquis de Bergues principalement *litteris scriptis* à la Gouvernante, et estant maintenant icy en personne veult passer oultre, selon que me dit Viglius et Berlaimont, que

celles-ci ne devaient échouer définitivement que quelques jours après. Le prince était, paraît-il, aux prises avec une espèce d'usurier. On lui offrait 48,000 florins *sans intérêt*, mais il devait accepter en outre *pour 10 mille florins de drap*, et donner pour ce, en gage, « 28 mil florins autant de vassil. » En février il essaya d'obtenir, par l'intermédiaire du comte Louis, que le duc de Saxe lui prêtât « cinquante mille dallers. » Groen, *Archives*, t. II, p. 24, lettre du 23 janvier au comte Louis de Nassau, et, p. 29, lettre du 10 janvier, au même.

<sup>1</sup> La solde des troupes était arriérée, en janvier 1566, de vingt-sept mois. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. I, p. 529. — *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 387.

<sup>2</sup> Messire Antoine van Straelen, ou de Straele, chevalier, seigneur de Merxem et de Dambrugge par achat, né à Anvers en 1521, de Goswin van Straelen, chevalier originaire de Cologne, et d'Anne Draeck d'une ancienne famille échevinale de la ville. Straelen était alors bourgmestre d'Anvers. Il avait déjà occupé la même charge en 1555, 1556, 1557 et 1561. En 1558, le Roi et les États généraux l'avaient nommé, conjointement, commissaire général et surintendant des deniers accordés pour le payement des gens de guerre, charge qui avait élargi beaucoup le cercle de son action. C'était un personnage influent, familier du prince d'Orange et des seigneurs, fort riche, travailleur, populaire. Il avait été chef-homme de la chambre de rhétorique la *Violette*, et avait organisé, en 1561, la grande fête littéraire connue sous le nom de *Landjuweel*. En 1563 on avait frappé à Anvers une médaille en son honneur. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 227 et passim. — P. Genard, *Antwerpsch Archievenblad*, t. II, pp. 238 et suivantes; t. VIII, p. 1 et suivantes.

<sup>3</sup> Morillon avait copié quatre de ces *pasquilles* « pernicieux pour la religion et tendant à provoquer des troubles », ou provoquant « à verser le sang et à confisquer les biens de plusieurs seigneurs » qu'on avait affichés, en plusieurs endroits, à Anvers, à Bruxelles et ailleurs dans le courant du mois de janvier. Ces pasquilles étant fort nombreux, on ne saurait préciser ceux que Morillon avait cru devoir mettre sous les yeux de Granvelle. Leur apparition ne manquait jamais de causer une émotion dont le gouvernement se préoccupait beaucoup. Voir les *Mémoires de Jacques de Wezenbeke*, pp. 139-140. — Bor, *Nederlandsche oortogen*, livre I<sup>er</sup>, p. 43. — *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 387, 394, 398.

<sup>4</sup> Messire Jean van der Aa, secrétaire d'État. Nous le retrouverons encore.

dommaige que ce sera <sup>1</sup>; je crains que le comte d'Egmond et Meghe feront le mesme <sup>2</sup>. Il y a encores un en françois, que ne scay recouvrer, pour ce que Bruxelles l'at en mains, estant succédé au lieu de Hopperus procurante Viglio <sup>3</sup>. Les trois flamengs sont d'ungne mesme forge à mon advis. Je supplie que soient après la lecture miz au feug, *ne tale quid extet mea manu descriptum*, ne l'aïant voulu commectre à aultre. L'on at miz en Anvers priz de 11<sup>m</sup> florins à ceulx que le racuseront <sup>4</sup>. Il n'est à dire comme l'on parle partout de l'Inquisition; ces jours passez fut sur les portes du comte d'Egmond et du prince d'Orange affixé un billet les requerrans de ne permectre qu'il se fait <sup>5</sup>; dont le prince d'Orange fut troublé, disant que cecy donnera cause que le Roy pensera que ce soit par eulx. Les États de Brabant sont après pour s'opposer vers l'Espagne <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> La lettre du 8 janvier 1566, par laquelle le marquis de Berghes offrait la démission de ses charges, est imprimée dans Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 256, et analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, n° 343. La duchesse avait refusé cette démission par lettre du 21 janvier, insérée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 532.

<sup>2</sup> Le comte de Meghem, en effet, répondit par écrit aux lettres de la duchesse, relatives à l'observation des placards, à peu près dans le même sens que le marquis de Berghes. Le comte d'Egmont lui dit, d'abord en particulier et ensuite en conseil, qu'il répondrait de la même manière. La duchesse s'attendait, d'ailleurs, à ces réponses. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 387, 394 et surtout 597.

<sup>3</sup> Bruxelles, c'est-à-dire Philibert de Bruxelles, chevalier, seigneur de Heysbroek et de Grandreing, fils de Raoul, conseiller au grand conseil de Malines, et de Marguerite de Longueville. Il était depuis 1561 membre du conseil privé, après avoir rempli au grand conseil la charge que son père avait résignée en sa faveur, du consentement de Charles-Quint, en 1559. Bruxelles, fréquemment appelé aux délibérations du conseil d'État, était juriconsulte savant, bon orateur, homme d'état habile, personnage pieux et d'un caractère doux et facile. Il fut pendant de longues années un des ministres les plus accrédités du gouvernement. C'était lui qui, lors de l'abdication de Charles-Quint, avait parlé aux États au nom de l'Empereur : et depuis cette époque, dans plusieurs circonstances délicates, le gouvernement le prit pour orateur quand il traitait avec les représentants du pays. Bruxelles, qui avait épousé Jeanne de Locquenghien, mourut à Anvers le 21 octobre 1570 sans avoir atteint la soixantaine. *Les Tombeaux des Hommes illustres. — Biographie nationale. — Azevedo, Généalogie des van der Noot*, p. 121.

<sup>4</sup> La duchesse parle d'une prime de 1500 écus. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 394. On disait tout haut que le comte Louis de Nassau était l'auteur d'un des *pasquilles* trouvés à Anvers. (Groen, *Archives*, t. II, p. 10.) Cela semble avéré aujourd'hui. (Voir *ibidem*, p. 9, ce qu'écrivit Junius.) Mais au moment même il était difficile pour le gouvernement d'en obtenir la preuve.

<sup>5</sup> La duchesse parlait au Roi de ce fait dans sa lettre du 21 janvier. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 593.

<sup>6</sup> Les principales pièces relatives aux démarches des États de Brabant, à propos de l'Inquisition, à cette époque, sont imprimées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 534 à 550.

J'entendz que Madame de Parme at expostulé avec (la ville de) Bruxelles, et proteste s'il ne faict son debvoir *in religione*; pour à quoy satisfaire, l'Amman et le magistrat d'ici ont demandé aux curés attestation qu'elle se porte mieulx que au parlement du Roy <sup>1</sup>. *Sed non fuit qui vellet dare, itaque itum est ad mendicantes*, qui ont voulu complaire, oiantz les menasses que l'on faict aux refusans qui s'en soucient peu. Del Canto l'escrit en Espagne. Je voz envoie ses lettres, et du fraiel, *cum quo bis sum locutus, qui est addictissimus Granvellaë, cui dicit a se prestitum officium apud Hispaniam; ut aliàs fusius dicam, vellet Granvelle sibi viam struere redeundi ad Regem, nostro an ut res suas melius curaret, voluisset Granvelle accedere; sed dicebam hoc neutri convenire ob multas rationes; dicit Proceres magis furere et Granvellaë diligentissimè, etiam ubi nunc est, cavendum: quod et eum vehementer rogo ut faciat.*

*Lecta comburatur.*

## XXI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 10. — C.)

Bruxelles, 27 janvier 1566.

... Mardi fut icy bruit que le cardinal Alexandrinus estoit créé pape, mais comme il n'y at heu suite, et que Son Alteze n'en at heu nouvelles, noz demeurons en doute <sup>2</sup>.

L'on at achevé avec ceulx de Flandres pour les restez qu'ilz avoient

<sup>1</sup> Plus tard, le 4 avril, le magistrat fit dresser un acte notarié, où les maîtres d'église et les maîtres des pauvres attestaient que les Bruxellois fréquentaient de plus en plus les églises, et que leur attachement à la religion était plus grand que dans les années antérieures. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, p. 401.

<sup>2</sup> Le pape Saint Pie V annonça son avènement à Marguerite de Parme par un bref du 11 janvier, imprimé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 534.

bonnes de leurs aydez, l'une de III<sup>e</sup> mille florins, l'autre de I<sup>e</sup> L mille, desquelles ilz entendoient disposer à leur plaisir, soubz prétext qu'ilz avoient accordé et furni aussi avant que les aultres payz; mais enfin ilz ont accordé que les III<sup>e</sup> mille soient employez aux debtez de Sa M<sup>te</sup>, tant vers M<sup>r</sup> d'Égmond, que le trésorier Schetz et Strale, et les I<sup>e</sup> L mille aux rentiers.

Ilz ont fait grande instance pour faire déporter Alonso Armenteros de sa recepte du Vieulx-Bourg, mais l'on l'at remiz au grand conseil pour estre décidé par justice.

M<sup>r</sup> Hopperus partira en dedans x ou xii jours; j'envoie ses lettres à V<sup>tre</sup> III<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Le curé de Quiel, que M<sup>r</sup> de Cambrai tenoit en ses prisons <sup>1</sup>, at si bien contrefait le malade que, pour le refaire, il at esté logé en sa propre chambre, dont il at esté retiré de nuict par le jardin derrière, que respond au Sablon. L'on dit qu'il est en Anvers, et qu'il appreuve sa doctrine, pourestre délivré de prison par la conduite de l'ange de Dieu comme fut S<sup>t</sup> Pierre. Si l'on l'heut fait revocquer lorsqu'il l'offroit, ou que l'on luy heut achevé son procès, l'on ne seroit en ces termes. Son Alteze en est fort fâchée, comme de raison. Aussi sera-t-elle, de ce que plusieurs anabaptistes, desquelz l'on debvoit hier faire justice en Anvers, sont aussi eschappez <sup>2</sup>. Je ne sçay que fera le sacramentaire détenu en ceste ville qui, le jour de S<sup>t</sup>-Estienne, fait reverser sur l'autel, en l'église de la Chappelle, la ciboire où estoient les saintes hostiez, qu'il vouloit faire tomber en terre s'il ne fut esté empesché. L'on dit qu'il est hors du sens <sup>3</sup>.

J'envoie à V<sup>tre</sup> III<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> copie de la lettre que Son Alteze luy escript sur l'observation du Concille de Trente, gardant l'originale affin qu'elle ne

<sup>1</sup> Dans une lettre du 9 janvier 1566 la duchesse s'excusait vis-à-vis du Roi des fréquentes évactions de prisonniers qui se produisaient à Anvers, malgré les recommandations faites par elle au margrave et au magistrat. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 545.

<sup>2</sup> Dans une lettre du 5 novembre 1565, Marguerite de Parme annonçait au Roi l'arrestation du curé prêchant au Kiel, et l'avertissait que le magistrat d'Anvers avait, dans l'occurrence, prêté toute sorte d'aide aux officiers de l'archevêque de Cambrai. Ce curé s'appelait Henry Mathys. *Mémoires de Jacques de Wezenbeke*, p. 248 et *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 529.

<sup>3</sup> Le 21 janvier la duchesse écrivait au Roi qu'elle pressait le procès du coupable. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 594.

se perde<sup>1</sup>. J'en ay communiqué avec vostre vicaire, M<sup>r</sup> le doien. Les escoles y sont bonnes et non suspectez. La lecture du catéchisme s'y polra mal introduire, pour ce qu'il n'y aurat nulz auditeurs, estant le service de l'église si long. Nous avons encores peu de curéz, mais la pluspart doctez et propriétaires, qui satisferont à leur endroit de ce que le dict Concille leur ordonne, et regarderont de faire ce que Sa Majesté commande de ce que povons faire pour le présent.

Frère Pierre Lupi<sup>2</sup> se tient assez coy. Il at gagné quelque théologiens, mais les principaulx ne l'admectront à la licence s'il n'est remis aux preschez, pour lesquelles il m'escript la lettre cy jointe<sup>3</sup>: *sed surdo canit*.

Le gardien des Cordeliers<sup>4</sup> est succédé au lieu dudict frère Pierre; et traictant ces jours passéz *illud canticum* : *Oculi tui sicut oculi columbarum*, dit que les évesques et leurs vicaires souloient par cidevant avoir des yeulx,

<sup>1</sup> Cette lettre est imprimée dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4<sup>me</sup> série, t. III, p. 317; et son annexe, même série, t. IV, p. 169.

<sup>2</sup> Frère Pierre Lupus, Lupi, ou de Wolf, né à Gossoncourt dans le canton de Tirlemont, appartenait à l'ordre des Carmes. Il avait été prieur de son ordre à Tirlemont, et depuis quelques années il était passé dans le couvent de Malines. Dans cette dernière ville, où ses sermons étaient fort courus, on le connaissait sous le nom de *Bruder Pieter*. Lupus, qui paraît avoir partagé les erreurs de Baïus, et qui, comme nous le verrons, professait sur certaines questions brûlantes des opinions indécisées, était fort intempérant dans son langage. Dès 1565 l'archevêché de Malines lui avait retiré l'autorisation de prêcher, et se refusait à la lui rendre malgré toutes ses démarches et toutes ses instances. En 1566, on le verra, le frère Pierre parvint à rentrer en chaire. Comme il aimait l'étude, il prit à Louvain le grade de docteur en théologie, suivant les uns en 1569, suivant les autres en 1571. A l'occasion de sa licence, en 1567, le magistrat de Malines le gratifia, au nom de la ville, d'une pièce de vin. A partir des troubles de 1566 Lupus se redressa et se rangea absolument dans le camp orthodoxe non sans laisser percer de temps à autre son caractère difficile. Créé visiteur et commissaire de la province d'Allemagne, par le chapitre général des Carmes tenu à Plaisance en 1575, il finit par devenir provincial de son ordre dans les Pays-Bas. Il contribua beaucoup à faire rentrer Malines dans l'obéissance du Roi, en 1579. Enfin, le 9 avril 1580, lors de la *furie anglaise*, c'est-à-dire de la surprise et du pillage de la ville par les soldats d'O. van den Tynpel et de John Norritz, frère Lupus périt en combattant vaillamment les envahisseurs. On assure que Philippe II le destinait à l'évêché de Namur alors vacant. La mort de frère Lupus est représentée sur deux tableaux appartenant au musée communal de Malines. L'un d'eux est reproduit en gravure dans l'ouvrage d'Aitzinger, *De Leone Belgico*. Wouters, *Les Communes Belges : Canton de Tirlemont, communes rurales*, 1<sup>re</sup> partie, p. 159. — Azevedo, *Chroniques*, passim. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 658. — Van Doren, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. IV, p. 18. — Foppens, *Bibl. Belgica*, t. II, p. 988. — Lettres subséquentes de Morillon.

<sup>3</sup> Nous ne l'avons pas.

<sup>4</sup> Voir plus haut p. 14, note 4.

mais que maintenant, eulx et leurs vicaires ouvroient les yeulx pour trouver quelque incorporation ou union d'abbaye; que, jusque au temps de Constantin, l'on avoit trouvé aux eglisez *lilia et rosas*, mais que depuis qu'il avoit enrichi l'église, que les papes, cardinaulx, évesques et riches chanoines, s'estoient miz à triompher et à tenir chiens et oiseaux : avec samblablez propos, que les évesques n'estoient plus telz que St Augustin, Ambroise, etc. L'on luy polroit dire que aussi ne ressamblent les cordeliers à St François; et certes il y a bien à redire sur luy, car il est fort suspect d'incontinence, et se debvroit taire. Je ne scay s'il est instigé par quelcun, en ce temps, à dire ces foliez, dont j'ay quelque subçon.

Le service de vostre église se fait mieulx que jamais.....

---

## XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE, DUCHESSE DE PARME,  
GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

( Archives de Simaucas. — Secrétaireries Provinciales, n° 2532, fol. 1<sup>er</sup>.)

Monte-Rose, 27 janvier 1566.

Madame, suyvant ce que j'escripviz à V<sup>re</sup> Al<sup>te</sup> à mon partement de Besançon, je prins mon chemin pour si j'eusse peu arriver à temps me trouver au Conclave à l'élection; mais non obstant que j'usay de la diligence que je peuz, j'entendiz, passant par Milan, que la dite élection estoit jà faite, et toutes fois ne vouluz-je délaissier de suyvre mon chemin pour venir baiser les piedz de Sa S<sup>te</sup>, laquelle a donné jusques à oyres tel compte de soy, en ceste dignité, que chacun a grand espoir d'ung bien bon pontificat, et que Dieu pour le bénéfice universel de la Chrestienté aye œuvré miraculousement en son élection. Je trouvay monseigneur le Duc à Parme qu'avoit fait si bonne diligence que d'y arriver, dois Bruxelles, en neuf



jours <sup>1</sup>; et m'y fit plus d'honneur que je ne mérite ny scauroy déservir. Il se portoit fort bien et m'édicte que déans dix ou douze jours il se devoit partir pour venir baiser les pieds de Sa Sté, de laquelle il demonstre avoir très grande satisfaction : et aussi fait monseigneur l'Ill<sup>me</sup> Car<sup>al</sup> Farnese <sup>2</sup>, lequel jusques à oyres peult tout à Rome. Et comme l'on m'a faict arrester en ce lieu jusques à ce qu'il y aye consistoire publicque, que j'espère sera déans ung jour ou deux, il m'a voulu loiger en une maison qu'il a en ce dit lieu. Et devant qu'il sceut ma venue icy, ayant esté absent de Rome à Grotta Ferrate, j'allay dois cet dit lieu veoir Caprarola qu'a ung fort grande commencement de très belle maison <sup>3</sup>; et suys assure que V<sup>re</sup> Al<sup>ze</sup> trouveroit ce que y est, et de la maison et du jardin, de fort bonne grâce et jà bien avancez laquelle achevez sera chose exquise. J'ay veu aussi en passant par la Romaignie, par où j'ay prins mon chemin, le Duc d'Urbien, la Duchesse, et madame la Duchesse mère, qui tous se portent bien, mais la dicte dame mère ne se peult consoler de la perte du Car<sup>al</sup> Saint Angelo <sup>4</sup>, de glorieuse mémoire, laquelle à la vérité est extrêmement grande et que toutes gens de bien en Italie sentent. Mais il ny a remède puisqu'il a plou à Dieu en disposer ainsi. Je faiz mon compte, arrivant au plaisir de Dieu, y faire quelque séjour. Et je supplie à V<sup>re</sup> Al<sup>ze</sup> que si là ou ailleurs je puis quelque chose pour luy fer très humble service, elle me veuille commander comme à celluy qui tant désire luy obéyr. Et me recommandant.....

<sup>1</sup> Il était parti le 4 janvier de Bruxelles. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 585.

<sup>2</sup> Alexandre, cardinal Farnèse, frère du duc Octavio, créé cardinal en 1554. Sur sa grande position à Rome, voir Baron de Hubner, *Sixte Quint*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 174 et suivantes.

<sup>3</sup> Caprarola, un des chefs-d'œuvre de Vignole, architecte de prédilection du cardinal Farnèse. *Ibidem*.

<sup>4</sup> Ranuce Farnèse, dont la duchesse-mère d'Urbien était la sœur.

## XXIII.

## ALONSO DEL CANTO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n° 354.)

---

Bruxelles, 27 janvier 1566.

Accueil que font les seigneurs à l'ambassadeur d'Angleterre <sup>1</sup> à Bruxelles. Ils formulent quantité de plaintes contre le cardinal à raison de propos qu'il aurait tenus et que propageraient ses serviteurs, entre autres Morillon. Ils lui attribuent l'envoi du sieur de Lullin à Bruxelles pour annoncer l'arrivée du Roi avec des forces qui lui permettent de châtier qui il voudrait. Ces propos, au dire de la Gouvernante, font beaucoup de mal. Elle attribue le tout à l'influence de Granvelle, mais del Canto la dissuade. — Arrivée de fray Lorenço, grand serviteur du cardinal. — Départ du *contador* Castellanos : cadeaux que lui font les seigneurs.

---

## XXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ.

(Analysée avec extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n° 355.)

---

Rome, 1<sup>er</sup> février 1566.

Granvelle a été reçu le jour même, pour la première fois, en consistoire public par le pape. — Pasquilles affichés à Anvers provoquant les États de Brabant à s'opposer aux nouveaux évêchés; attribuant l'érection de ceux-ci à une *invention* du cardinal pour parvenir à introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition d'Espagne; imputant à Granvelle de chercher à exciter le Roi contre les seigneurs; prétendant que si le Roi vient c'est

<sup>1</sup> Don Diego de Guzman de Sylva, voir plus haut page 48.

pour le fait de l'Inquisition. — Granvelle estime que le Roi doit écrire promptement pour faire cesser cette crainte de l'Inquisition qu'on ne pourrait établir en Flandres, pas plus à Naples qu'à Milan, sous peine de troubles inévitables. — Hérétique prisonnier délivré par le peuple à Bruxelles.

## XXV.

MAURICE, ÉVÊQUE DE FREISINGEN <sup>1</sup>, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque Royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9471.)

Freisingen, calendes de février 1566.

Reverendissime et illustrissime domine, perpetua fide mihi colendissime. Cum in negotio causaque mea vel potius ecclesiæ Frisingensis, Joannes Pfisterus, utriusquæ juris doctor et canonicus Frisingensis, Romam et ad summum pontificem, dominum nostrum clementissimum, sit missus, eique literas meas Sanctissimo offerendas cum aliis mandatis dederim, non potui facere quin etiam ad reverendissimam et illustrissimam dominationem vestram pauca pro necessitate dictæ ecclesiæ scriberem, quæ ut clementi benignoque animo suscipiat etiam atque etiam oro. Ante annos sex et aliquot menses, ego, licet indignus et nihil tale expectans, post obitum prædecessoris mei Leonis, episcopi Frisingensis, piæ memoriæ, ad episcopatum ejusdem ecclesiæ, unanimi capituli Frisingensis consensu, sum vocatus et legitime electus. Quam administrationem gravate sane suscepi, non ignarus quantum mihi onus imponeretur, et quod compertum haberem ecclesiam Frisingensem, plus quam alias in Germania, omni gravaminum genere esse oneratam, hancque esse provinciam plurimis et difficilimis curis plenam, suscepi tamen et per dictum tempus sustinui; interea, autem, plures quam antea imaginari potui difficultates sum expertus, quibus ego nullo modo potui, nec adhuc possum resistere.

<sup>1</sup> Maurice de Sandizel, évêque de Freisingen depuis 1559.

Nam in spiritualibus cum summo animi dolore vidi et audivi subditos, præsertim eos qui remotiores a sede episcopali sunt, pravas et erroneas opiniones amplecti, ab antiqua et catholica religione desciscere. Quam defectionem in fide et ecclesiastica autoritatis contemptum secuta est manifesta inobedientia et rebellio in temporalibus. Nam et jurisdictio et immunitas ecclesiastica miris modis tentata et labefactata est. Deinde, etiam census et reditus annui ita diminuti sunt et tam graves exactiones impostæ ut, illis oneribus deductis, vix mihi sufficiens competentia et sustentatio remaneat. Quibus omnibus apud me perpensis, animo bene delibtrato constitui et decrevi episcopatum Frisingensem ad manus Sanctissimi domini nostri et sacrosancti cardinalium collegii, cum consensu capituli Frisingensis, resignare, quemadmodum etiam resigno. Sed cum de utili atque idoneo successore cogitarem, certa relatione percepi quod illustrissimus princeps et dominus, dominus Albertus <sup>1</sup>, comes palatinus Rheni, utriusque Baviaræ dux, tanquam catholicæ religionis in Germania defensor et conservator ex pio proposito et zelo destinavit unum ex dilectis filiis suis, Ernestum <sup>2</sup> videlicet etiam illustrissimum principem et ducem, Deo dicare. Hunc principem ego mihi successorem omnibus votis opto, eumque in capitulo peremptorio Frisingæ cum debita commendatione, adductis etiam causis quæ me permoverunt, nominavi; neque dissido quin ecclesiæ sæpe dictæ hac ratione et hoc medio optime sit consultum futurum, et quod is dignitatem statumque ejus ecclesiæ in integrum restituere, conservare et retinere possit. Hoc ut fiat, et is princeps ecclesiæ Frisingensi præficiatur, suppliciter et humiliter peto. Qua de causa reverendissimam et illustrissimam dominationem vestram, etiam hisce meis literis, appellare et orare volui ut hoc negotium apud summum pontificem promoveat. Altera causa est, cur ego humiliter ad reverendissimam et illustrissimam dominationem vestram scribere commotus sum, ut scilicet taxa annatarum, quæ olim nimis excessive huic ecclesiæ imposita est, moderetur et ad octavam partem pro hac vice quoad commune et alia minuta servitia reducatur,

<sup>1</sup> Albert III, duc de Bavière, surnommé le Magnanime, né en 1328, duc régnant depuis 1350, gendre de l'Empereur Ferdinand, et zélé catholique.

<sup>2</sup> Ernest de Bavière fut nommé, en effet, évêque de Freisingen en 1366, d'Hildesheim en 1375, de Liège en 1381; archevêque de Cologne en 1385 et de Munster en 1385. Il mourut sans avoir pris les ordres majeurs.

et hoc propter paupertatem et accisas plane facultates hujus ecclesiæ; quæ in Imperii contributionibus et aliis exactionibus subditorum ita est gravata ut, deductis illis, episcopo vel nihil omnino vel parum remaneat, usque adeo ut de suo et ex sua camera non parvam pecuniæ summam in illis ditionibus, quæ in Carnithia et Styria sitæ sunt, ut subditi ab illis exactionibus liberentur, ne agriculturam deserant et desperatis animis aufugiant, expendere rogatur: ut reverendissima et illustrissima dominatio vestra ex gravaminibus, quæ constitutus procurator et agens offeret, copiosius auditura et perceptura est, quæ gravamina vera et minis certa ego ipse testari possum, quemadmodum ea subscripsi et sigillo meo corroboravi. Et cum reverendissimæ et illustrissimæ dominationis vestræ autoritas, beneficentia et clementia per Germaniam omnem inclaruerit et innotuerit, fretus ea non dubitavi eam per hasce litteras meas salutare, ejusque opem implorare ut pia miseratione et amore erga miseram hanc ecclesiam utatur, aliisque reverendissimis et illustrissimis dominis cardinalibus auctor esse velit et apud illos efficere ut annatarum, quas jure deberi scio, sed inopi ecclesiæ earum solutionem impossibilem sentio, gratia aliqua fiat, ut eadem vel remittatur, vel ad aequiorem calculum exemplo aliarum ecclesiarum, quæ facultatibus hanc longe superant, ad octavam partem, hoc est ad quingentos ducatos reducat.

Quod si fecerint pientissimi patres, ut spero, successor et tota ecclesia Frisingensis Deum optimum maximum pro vestra omnium incolumitate, felici rerum successu atque ut istud beneficium cumulatissime ipsa divina benignitas rependere velit, sedulo et indesinenter orabant. His me et depressam hanc ecclæsiam iterum atque iterum quam humilime commendo.

Data Frisingæ, calendas februarii anno M sexagesimo sexto.

Vestræ reverendissimæ et illustrissimæ dominationis deditissimus,

MAURITIUS, episcopus Frisingensis, sub man. pp.

## XXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, liasse 903, fol. 16.)

Rome, 1<sup>er</sup> février 1566.

He venido á esta tierra, segun á V. Mag<sup>d</sup> lo escribí dende Milan, y me ha honrado Su Sant<sup>d</sup> demasiado y extraordinariamente, y hecho mil regalos al card<sup>l</sup> Pacheco y al comend<sup>or</sup> mayor de Castilla que me ha dado la carta, que V. Mag<sup>d</sup> ha sido servido escribirme de 21 del passado, y conferido conmigo lo que V. Mag<sup>d</sup> le ha escripto sobre lo de la sede vacante y algunas cosas que ha escripto á V. Mag<sup>d</sup>: á la cual beso pies y manos por lo que en su carta es servido escribirme, aunque no he tenido que hacer en lo del conclave, por haverse hecho esto tan presto y bien que no he podido llegar á tiempo, aunque yo hice la diligencia que humanamente se pudo. Poso con el card<sup>l</sup> Pacheco, fasta á tanto que mi casa llegue, y soi informado de buena parte que tienen algunos zelos de mí, y no me espanto, porque aquí el mundo habla y discurre á su modo, y dicen harto para darsela, aunque yo procuro de quitarsela quanto puedo, mas temo que no aprovechará ninguna cosa y que tomaran indignation contra mí sus deudos y aun el Duque de Florentia, lo que creo no conviene al servicio de V. Mag<sup>d</sup> ny á mí, y temo que aquí podré servir menos por no tener la plática de lo deste lugar, que de otras partes de los negocios de las cuales hé tenido alguna plática. Esperaré lo que V. Mag<sup>d</sup> será servido mandar, y si ha de pasar V. Mag<sup>d</sup> este año á Italia, como creo que á su servicio conviene y que sería muy necesario, por acá podré esperar para tener tanto bien que de besar á V. Mag<sup>d</sup> las manos como lo deseo en extremo y acertar en lo que conviene á su servicio. El card<sup>l</sup> Pacheco y el comendador mayor deven escribir lo que hay de negocios, á que me remeteré, con decir solo que, fasta aquí, Su Sant<sup>d</sup> da muy buenas muestras de querer ser buen pontifice, si no le dañan los que cabe si tuviere, porque de suyo es muy hombre de bien y celoso del servicio de

Dios; y que sera menester que V. Mag<sup>d</sup> le regale para tenerle favorable tanto mas en lo que sele ofreciere, como tengo por cierto que el comend<sup>or</sup> mayor lo havrá escripto á V. Mag<sup>d</sup>, Cuya S. C. R. persona guarde N. S<sup>or</sup> y prospere como sus vassalos y servidores y aun toda la Christiandad tiene menester...

## XXVI.

## TRADUCTION.

Je suis venu dans ce pays, suivant ce que j'écrivis à V. M. de Milan, et Sa Sainteté m'a fait honneur outre mesure et d'une manière extraordinaire, et mille amabilités au cardinal Pacheco et au grand commandeur de Castille <sup>1</sup>. Celui-ci m'a remis la lettre que V. M. a bien voulu m'écrire le 21 du mois passé <sup>2</sup>, et m'a communiqué ce que V. M. lui avait écrit touchant la vacance du siège et certaines choses dont il avait par ses lettres entretenu V. M. : à laquelle je baise pieds et mains pour ce qu'elle a bien voulu me dire dans sa lettre, quoique je n'aie eu que faire dans l'affaire du conclave, celui-ci s'étant terminé si bien et si vite que, en dépit de toute la diligence humainement possible déployée par moi, je n'ai pu arriver à temps. Je loge chez le cardinal Pacheco jusqu'à ce que ma maison soit arrivée. Je suis informé de bonne part qu'aucuns me jalouent (et je n'en suis pas surpris, parce qu'ici le monde parle et discourt à sa mode et que chacun parle tout haut de ce qui lui passe par la tête), quoique je me mette en mesure de m'en aller aussi tôt possible; mais je crains que rien n'y fera et que les parents du cardinal <sup>3</sup>, et même le duc de Florence <sup>4</sup>, prendront de l'indignation contre moi : ce que je crois n'être expédient ni pour le service de V. M. ni pour moi-même : et je crains que je pourrai être moins utile ici, pour être sans expé-

<sup>1</sup> Don Luis de Requesens y Çuniga, alors ambassadeur de Philippe II à Rome, et futur gouverneur général des Pays-Bas.

<sup>2</sup> Nous ne l'avons pas.

<sup>3</sup> Le cardinal Pacheco était le cousin du duc d'Albe. Dès le 12 mai 1565, Chantonay écrivait au cardinal que, s'il enlevait à Rome les affaires à Pacheco, ce serait une « nouvelle inimitié avec la maison d'Albe. » *Papiers d'État*, t. VII, p. 349; t. IX, p. 186.

<sup>4</sup> Cosme I<sup>er</sup> de Médicis, né en 1519, mort en 1574, décoré par le Pape en 1569 du titre de Grand Duc de Toscane.

rience de ce qui s'y traite, que d'un autre côté dans des affaires dont j'ai eu quelque pratique.

J'attendrai ce que V. M. voudra m'ordonner : et si V. M. doit passer cette année en Italie, ce que je crois convenir à son service et être bien nécessaire, je pourrai attendre ici pour avoir le bonheur de baiser les mains de V. M., comme je le désire fort, et aider à ce qui convient à son service.

Le cardinal Pacheco et le grand commandeur doivent écrire ce qui en est des affaires; je m'en rapporte à eux, en disant seulement : que jusqu'ici Sa Sainteté montre fort qu'elle veut être un bon pape si ceux qui l'entourent ne la gâtent pas, car d'elle-même elle est parfait homme de bien et zélé pour le service de Dieu; et qu'il sera nécessaire à V. M. de lui faire de bons offices, pour la trouver d'autant plus favorable dans les occurrences qui pourront se présenter : comme je tiens pour certain que le grand commandeur l'aura écrit à V. M., dont notre Seigneur garde.....

---

## XXVII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Estada*, liasse 903, fol. 17.)

Rome, le 9 février 1566.

MUY MAG<sup>co</sup> SEÑOR. Dende aquí he escripto á Vuestra Merced y dado aviso de mi llegada; pienso entretenerme por acá algun tiempo para ver si Su Mag<sup>d</sup> pasa á Italia. Negocios desta corte no son para mí, que no querria mas enemistad : sobrán las malas voluntades que muchos me tienen por servir en lo que me mandan, y sostener l'auctoridad de mi amo la qual no puedo defender sin él. V. M. á mí me mande si algo aquí pudiere por su servicio, pues sabe que con toda razon me puede mandar, y la obligacion que tengo para servirle, y yo la conosco y conoceré toda la vida. Costosa es esta estancia para quien tiene poco, y piensan todos, que haviendo servido tantos años, tengo mas de 50 mil escudos de renta, no llegando quanto tengo junto á 17 mil : voy los desengañando, y presto lo conocerán y me tenrán en menos, y dirán que



soi de poco, haviendo siempre entendido mas á servir que á mi negocio. Venga por amor de Dios Su Mag<sup>d</sup> á Italia, pues á su servicio cumple, si no quiere perder mucho; á no venir este verano, creo que seré forzado passar á España por besar las manos de Su Mag<sup>d</sup> y tractar de los negocios de mi iglesia y mios, para recogerme á Borgoña, pues en Flándes no convenría que anduviese sin que las cosas de allí tomen otro camino; y plegue á Dios den tiempo á Su Mag<sup>d</sup> para yr las á remediar, porque las nuevas que aquí me dicen de lo de aquellas partes, de donde no tengo cartas dias ha porque deven haver ydo á Borgoña, me tienen en harta confusion, así lo del preso que han suelto á Bruxelles por fuerza; del pintor que con hechar un libro vertió el S<sup>to</sup> Sacramento, y de tan gran cantidad de dineros que en esta sazón han tomado, en la Bolsa de Anvers, unos de Lila, suspectos en la religion, sin que se sepa para qué, que no deve ser sin misterio; y sobre todo los pasquillos y officios que se hacen por solevar el pueblo contra Su Mag<sup>d</sup> en tiempo que hay tanta falta de trigo, con quanta abundancia ha habido del trahido de fuera, que bastará por dos años si esto se tractará como convenia. En peligro esta todo lo que allí tengo y, con todo esto, harto mas me congoja lo que podria perder Su Mag<sup>d</sup> y el diservicio de Dios en dejar perder la Religion y justicia. Guarde N. S. la muy mag<sup>ca</sup> persona de V. M. como deseo. De Roma, etc.....

## XXVII.

## TRADUCTION.

Très Magnifique Seigneur. D'ici j'ai écrit à Votre Grâce et donné avis de mon arrivée. Je pense me fixer par deçà, quelque temps, pour voir si S. M. passe en Italie. Les affaires de cette cour ne me vont pas à moi qui ne désire pas plus d'inimitiés. J'en ai trop des mauvaises volontés que tant de gens ont contre moi, parce que je fais ce qu'on m'ordonne et soutiens l'autorité de mon maître que je ne puis défendre sans lui. Que V. Gr. me fasse savoir si je puis ici quelque chose pour son service : elle sait

bien qu'elle peut me le mander en toute raison, et l'obligation que j'ai de la servir, obligation que moi aussi je connais et connaîtrai toute ma vie.

Cette résidence est coûteuse pour qui a peu de biens; ils pensent tous qu'après avoir servi tant d'années j'ai plus de 50 mille écus de rente, tandis que mon revenu entier ne se monte pas à 17 mille écus. Je vais les désabusant, et bientôt ils sauront ce qui en est, et feront moins de cas de moi, et me traiteront d'homme de peu de chose ayant toujours eu plus en vue de servir que de soigner mes affaires. Que S. M., pour l'amour de Dieu, vienne en Italie puisque cela convient à son service, si elle ne veut pas perdre beaucoup. Au cas où S. M. ne viendrait pas ce printemps, je crois que je serai forcé de passer en Espagne pour lui baiser les mains et traiter les affaires de mon église et les miennes aux fins de me retirer en Bourgogne, puisqu'il ne convient pas que j'aille en Flandre à moins que les affaires n'y prennent un autre chemin.

Qu'il plaise à Dieu donner le temps à S. M. d'aller y porter le remède, car les nouvelles des affaires de Flandres, qu'on me donne ici — n'ayant depuis plusieurs jours plus de lettres de là-bas parce qu'elles doivent être allées en Bourgogne — me tiennent en grande inquiétude; ainsi ce prisonnier qui s'est évadé par force à Bruxelles; ce peintre, qui, en jettant un livre sur le saint Sacrement, l'a renversé <sup>1</sup>; cette grande quantité d'argent que, dans cette saison, aucuns de Lille suspects du côté de la religion ont pris à la Bourse d'Anvers, sans qu'on sache pourquoi <sup>2</sup>, mais non sans doute sans un dessein caché; et surtout les pasquilles et les efforts qui se font pour soulever le peuple contre S. M., à un moment où une si grande disette de blé se produit malgré une abondance de blés importés du dehors si grande que, si on en avait usé comme il fallait, on en aurait eu assez pour deux ans. Tout ce que j'ai là-bas est en péril, et avec tout cela je déplore encore beaucoup plus ce que pourrait perdre S. M., et le desservice de Dieu à laisser perdre la religion et la justice. Que Notre Seigneur garde la très-magnifique personne de Votre Grâce, comme je le désire.

<sup>1</sup> Sur l'évasion de ce prisonnier à Bruxelles la *Correspondance de Philippe II* ne renferme aucun détail. Il a été parlé plus haut, p. 98, de l'attentat contre le Saint Sacrement auquel Granvelle fait allusion. Cet attentat avait vivement impressionné Philippe II, comme on peut le voir par sa lettre du 13 février 1566, analysée avec extraits dans Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. xxvii, xxviii.

<sup>2</sup> Ceci semble une allusion à l'affaire des Fourmentreaux dont il a été question plus haut, pp. 58 et 59.

## XXVIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 17. — C.)

Bruxelles, le 10 février 1566.

L'on ne parle icy et aux aultres villes et pays d'aulture chose que de l'Inquisition. A Tournay at esté attaché le billet cy joinct, qu'est de la mesme boutique que les aultres <sup>1</sup>. Il ne peult estre que ung jour l'auteur de si malheureuse œuvre ne soit descouvert. Dieu sçait les offices que se sont faict et font journelement pour altérer le peuple, et la part que Montigny y at, et ce qu'il fait vers les députés à Bruges lorsqu'il contremenoit la seneschalle <sup>2</sup>. L'on se résjouyt peu par plusieurs lieux de la création du Pape, mais j'espère que Dieu l'at voulu ainsi pour le temps présent. Les quatre villes de Brabant persistent, vers ceulx du conseil, pour avoir déclaration que l'Inquisition ne doibt estre reçue par deçà, maintenans qu'elle n'y fut oncques ; ceulx du dict conseil leurs ont faict mectre leurs doléances par escript, comme ilz ont faict. Mais j'entendz que les députez des dictes villes se repentent l'avoir faict, pour ce que le dict conseil at communicqué à son Alteze la dicte remonstrance, sans y vouloir rien apostiller que de son sçeu et ordonnance expresse <sup>3</sup>. Et je croy que l'on leur répondra fort bien, si l'on veult, et que l'on trouvera comme du temps de feu Madame Marguerite furent députéz Inquisiteurs généraulx le prévost d'Ypre, le doien de Louvain, le prieur des escoliers à Mons et ung

<sup>1</sup> Sur les billets et pasquilles de cette époque, à Tournai, voir les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I<sup>er</sup>, pp. 49 et suiv.

<sup>2</sup> Balthasar Rolyn, dit Aymeries, gouverneur du fils de la princesse d'Épinoy, avait été accusé d'hérésie par la sénéchale du Hainaut, Yolende de Werchin, mère de la princesse. Cette accusation avait donné lieu à une longue procédure et à un grand éclat. Sur cette affaire, et sur le rôle qu'y joua Montigny, on trouve des détails dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 354, 361, et des pièces officielles, *ibidem*, t. II, pp. 522-525.

<sup>3</sup> Voir plus haut page 96, note 6, l'indication des pièces officielles.

M<sup>e</sup> François Vander Hulst conseiller en Brabant <sup>1</sup>, qui fait des grandz exploitz comme Inquisiteur tant en ceste ville, où furent dégradéz trois augustins et les deux obstinez brusléz, dont il me souvient, et fut la première exécution que se fait des Luthériens. Aussi furent lors chastiéz plusieurs tapissiers et aultres hommes et femmes, bourgeois de ceste ville, que furent receuz à pénitence devant les placardz faictz depuis à la venue de Sa Majesté, du consentement des estatz et advis de tous les consaulx. Dadvantage le dict Vander Hulst fait grand exploit en Anvers, y faisant raser le monastère des Augustins, où est maintenant l'église de St Andrien. Aussi fait-il exécution à Louvain, et touttefois l'on ose mettre en avant que l'Inquisition n'y at jamais heu lieu, et donne l'on toute la coulpe à Vostre Ill<sup>me</sup> Seigneurie.

Hier me manda la douairière d'Arshot, et me dit que, pour n'avoir chiffre avec Granvelle, je luy feisse entendre comme l'on luy affermoit de bon lieu que par vostre poursuite S. M. vouloit icy mettre, et mettroit par effect, la dicte Inquisition à la manière d'Espagne. Je luy dictz qu'il n'en estoit rien, et que l'on chargeoit Sa Majesté et Vostre S<sup>rie</sup> à grand tort, et que plusieurs de ces seigneurs tesmoigneroient bien, s'il leur plaisoit, le langaige que sur ce auriez par ci-devant tenu en plein conseil d'estat, disant que seriez le premier que voz opposeriez contre l'Inquisition d'Espagne, et que voudriez garder les privilèges du pays, aultant que nul

<sup>1</sup> M. Gachard, dans la préface du tome 1<sup>er</sup> de la *Correspondance de Philippe II*, pp. cviii et suivantes, fait l'histoire des Inquisiteurs dans les Pays-Bas. Les souvenirs de Morillon étaient exacts dans leur ensemble. Cependant, à partir de 1529, les inquisiteurs n'avaient plus exercé de juridiction suivie et permanente dans le duché de Brabant. Dans le duché les *placards* sur le *faict* de l'hérésie avaient été en général appliqués par les juges séculiers seuls; ou, en cas de concurrence du délit générique de contravention aux placards, et du crime *merum ecclesiasticum* d'hérésie, par les juges séculiers et les officialités diocésaines opérant dans leur sphère propre. Les officialités diocésaines avaient, de plus, pris connaissance du *crime d'hérésie simple*, non concurrent avec une contravention aux placards, sauf à remettre au bras séculier, pour l'application des peines du droit commun, les hérétiques déclarés *perlinaces* ou obstinés. Pour les principes généraux du droit pénal national, en matière de répression de l'hérésie, voir : *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXV, Edm. Pouillet, *Mémoire couronné sur le droit pénal dans le duché de Brabant en réponse à la question suivante proposée à l'Académie royale : Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 55 et suivantes.

aultre<sup>1</sup> ; mais que l'on appelloit l'Inquisition les placcardz faict par feu l'Empereur et Sa Majesté sur le faict de la religion, ausquelz l'on ne vouilloit rien innover, mais seulement commander l'observation d'iceulx : que, avec grande faulte et préjudice de la religion, l'on avoit délessé de publier tous les demi ans, et qu'ilz ne furent oncques moins entretenuz que maintenant, et que jamais l'on n'en parla davantage. La dicte douairière d'Arshot dit qu'elle avoit assez dit le mesme, mais que l'on pourfioit contre, et que Granvelle yroit pour ce vers l'Espagne.

Berlaymont me dict que l'on luy impute aüssi la dicte Inquisition, et que le pensionnaire de Namur l'a dit<sup>2</sup>. Il crainct que Portesain faict quelque mauvais office en cecy, et en sçait davantage qu'il ne m'a osé dire; mais je le sçauray avec le temps : il est bien homme pour faire tout ce que l'on luy diroit. Le duc d'Arshot at bien opinion qu'ilz se font des mauvais offices, et que c'est pour rendre le Roy odieux, et m'en at parlé fort ouvertement; se démontrant fort affectionné à Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, disant qu'il ne faudra jamais de tenir de vostre costel selon qu'il voz at promiz, et qu'il voz est serviteur: que furent les propres motz qu'il me dict, sur l'assurance que je luy faisoie de vostre bonne volonté. L'occasion qu'il m'avoit mandé estoit pour me parler de son procès.

Ce que le billet de Tournay veult dire de ceulx de Bolducq n'est passé avec l'aigreur que luy veult persuader. Mais ayant entendu aucuns des

<sup>1</sup> Granvelle, en effet, quoi qu'on en ait dit, ne voulut jamais introduire le saint office espagnol dans les Pays-Bas. Voir Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, préface, pp. clxxxii et cxxxiii; et, dans le même recueil : la lettre du cardinal au Roi du 14 mai 1562, la lettre du Roi à la duchesse de Parme du 17 juillet 1562, la lettre du cardinal à Gonçalo Perez, du 1<sup>er</sup> février 1566, pièces n<sup>os</sup> 67, 76, 335; dans les *Papiers d'État*, la lettre du cardinal au Roi du 13 mai 1562, celle du cardinal au comte de Feria, du 14 mai 1562; celle du cardinal au Roi du 14 juin de la même année, t. VI, pièces n<sup>os</sup> lxxxii, lxxxiii, lxxxiv; plusieurs lettres dans le présent volume. Le cardinal dans une lettre à Bave, du 14 avril 1564, insérée dans Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 255, se défendait vivement d'avoir voulu soumettre les Pays-Bas aux Espagnols, et rappelait aussi ce qu'il avait dit en plein conseil d'État : « Qu'il n'y a quy que ce soit d'eulx quy plus hardiement et resoluement que moy voulait employer sa » personne et sa vie pour le soutènement de la liberté et des privilèges du pays. » On peut consulter encore sur ces différents points les *Papiers d'État*, t. VI, pp. 555, 554, 565, 577, t. VII, pp. 171, 449, etc.

<sup>2</sup> Le personnage, dont parle Morillon, est Jacques Vorroux, pensionnaire de Namur, que le duc d'Albe signalait au conseil de Gueldre, dans une lettre du 4<sup>er</sup> octobre 1568, comme ayant été constitué prisonnier à Bruxelles à l'occasion de sa participation aux troubles. Voir cette lettre dans Van Hasselt, *Stukken voor de vaderlandsche Historie*, t. I, p. 299.

chiefs des mestiers que le magistrat veuilleit faire la dicte publication, ilz priarent que l'on y vouldist penser et le faire de sorte que ce ne fust pour faire nouvelleté, mais selon qu'il s'estoit faict par ci devant. Pour laquelle cause l'escoutete <sup>1</sup> at esté icy pour informer et sçavoir comme il en usera, qui est homme pour bien exécuter sa charge; et pleut à Dieu qu'ilz s'en trouvisent beaucoup de samblablez! Celluy de Malines <sup>2</sup> at faict la dicte publication le v<sup>e</sup> de ce mois, et n'y heut homme qui grondit mot: bien lessat-il dehors la mention des Inquisiteurs, et la façon de laquelle l'on at usé à escrire aux officiers, qui pouvoit bien estre plus clère et de milleure stile; mais je tiens que l'on n'at osé changer la forme conçue au conseil d'Estat. J'entendz de bon lieu que, au collège de Malines, van der Aa <sup>3</sup>, eschevin, osa ouvertement murmurer contre la dicte publication; mais il ne fut suivi des aultres et dict par despit: qu'il y a plus de 1<sup>m</sup> hommes prestz que n'attendent aultre chose que de veoir ce que l'on vouldra faire. J'ay prié Weins <sup>4</sup> de s'en souvenir et remarquer le jour et ceulx que furent présens.

L'on commence icy à prendre les images hors des églises, et les ruer en la fange avec aultres insolences; et quant del Canto en at parlé à M<sup>me</sup> de Parme, elle luy dict: qu'est-ce qu'il diroit, si les mesmes prebstres le feroient

<sup>1</sup> L'écoutète de Bois-le-Duc, sire Jacques van Brecht, seigneur de Haaghoot, chevalier, était l'un des 18 enfants que sire Jean van Brecht, chevalier, seigneur de Haaghoot, aussi écoutète de Bois-le-Duc, mort en 1553, avait eus de sa femme Elisabeth van Hunnenberg. *Généalogies manuscrites dressées sur pièces authentiques*, par M<sup>r</sup> Bosmans, vice-président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Louvain, verbo *Brecht*. Ces généalogies complètent certaines lacunes, ou redressent des erreurs d'Azevedo dans sa *Généalogie de van der Noot*.

<sup>2</sup> L'écoutète de Malines était sire Guillaume de Clerck, seigneur de Bovenkercke ou Boevekercke, chevalier, fils de Charles, trésorier général des domaines et contrôleur général des officiers de l'Empereur Charles-Quint à Naples, et de Anne Annocq. Il avait été nommé écoutète par Charles-Quint en 1554 et remplissait en même temps, depuis 1551, la charge de lieutenant des fiefs du pays de Malines. Le 5 mars 1578 l'archiduc Matthias et les États le révoquèrent. Mais, Malines étant rentrée sous l'obéissance du Roi, Boevekercke obtint des lettres patentes du 5 octobre 1579 qui le rétablirent dans sa charge. Il résigna volontairement celle-ci le 18 avril 1594. Boevekercke, qui correspondait avec Granvelle, avait épousé Marguerite Schooff, d'une famille noble de Brabant. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 101. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*, et *Chroniques* passim.

<sup>3</sup> Messire Philippe van der Aa, seigneur de Schiplaeken, fils de Florent, chevalier, et de Marguerite de T'Serclaes. Depuis le mois d'août 1564 jusqu'au mois d'août 1565 il avait occupé la charge de commune-maitre. Depuis le mois d'août 1565 il était échevin de la ville. Philippe van der Aa, qui signa le *Compromis*, reparaitra encore à diverses reprises. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, pp. 361-362.

<sup>4</sup> Augustin Weyns était un autre échevin de Malines.

pour rendre odieux le peuple? Je croy que cela vient de l'Amman, qui mérite chastoy de ne faire milleure diligence pour descouvrir les aucteurs, ce fussent prebstres (qui mériteroient ung chastoy exemplaire), ce fussent aultres.

Si Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> me respond ad ce poinct de l'Inquisition d'Espaigne, que l'on luy veult imputer, je vouldroie que ce fût à part, pour le povoir communiquer aux amy, et nostre doien d'icy et aultres, que se peulvent trouver où l'on en parlera.

Ceux de ceste ville ne dient plus rien au dict doien sur l'attestation qu'ilz ont demandé, mais luy portent le groin. Je ne sçay avec quelle conscience ilz veillent ignorer comme se porte le fait de la religion, que appert en diverses sortes, n'est qu'ilz n'en font pesché. Quant le dict doien leur alléguoit la liberté dont l'on use à table, et comme l'on parle des sacrementz, ilz luy respondirent qu'il estoit mal informé, et le menassoient assez si quelque tumulte survenoit. Les frères prescheurs n'ont voulu changer leur attestation, que n'est guerres avantageuse pour ceux que l'ont demandé, comme aussi n'est celle que at esté contrainct donner nostre curé Florentius, affin que l'on ne dict qu'il voulût faire icy comme à Amsterdam. Les cordeliers se repentent de s'estre tant hastéz, mais l'on leur fait à croire que le dict doien et le curé de la Chappelle avoient signé, ce qu'ilz n'ont fait jusques ores; et cognoissent bien que c'est pour abuser son Alteze, et conséquamment Sa Majesté, laquelle ne peult estre qu'elle n'ouvre les yeulx, véant les requestez que ceux de Brabant ont présenté pour avoir seulement ung évesque; celle de ceux de Liège, qui n'avoient rien dit en quatre ans, et s'estoient déporté de leur poursuite tant à Rome que icy, aiantz depuis reprins ceur et se vanté qu'ilz s'opposeroient à la reprise des fiefz que sa Majesté demanderoit à l'Empereur; que ceux de Brabant ont oy les dictz de Liège et ont présenté requeste en leur faveur; celle que présentent maintenant les quatres villes, s'opposant à l'Inquisition ordinaire; tant de pasquilles; le livret dressé pour la liberté des consciences; que l'on lesse eschapper les anabaptistes et que nulle part ne s'est fait chastoy des hérétiques pertinax; et, si quelcun en parle, il est noté pour délateur et veillant enfreindre la liberté et privilèges du pays. Certes les choses vont mal, et sumez en plus grand dangier que nous mesmes ne sçavons; car il ne sçauroit venir si petite esmotion que, se

joindantz les povres que meurent de faim, les sectaires n'heussent grand advantaige, mesmes si l'on donnoit, comme certainement l'on feroit, les ecclésiastiques en proie. Je m'esbahis comme les abbés de Brabant l'entendent si peu, qui polront bien quelque jour paier le ménestrier; et, selon que le monde vad, si je n'avoie icy que mes affaires, je n'y seroie longuement; mais je tiendray bon jusque au bout. J'ay regret de tant de meublez que avez chéans, et voudroie que une partie fust en lieu plus seur, car je ne sçay, si quelque chose survenoit, comme les sçaurions garder. Toutefois nous ferons tout devoir. Berlaimont crainct quelque cheangement, s'estant les seigneurs retirés, que sont à Breda et aussi le comte d'Égmond; et rient le comte de Hornes et Montigny. L'on dit que *Clivensis* y doibt venir; je croy que plustost l'on yrat vers luy<sup>1</sup>. Le peuple faict mal son proffit de la dicte asssemblée; mesmes que l'on dit Brederode, que y est aussi, avoir querelé contre le duc Erich qui, pour se faire craindre, at faict faire à La Haie xxiiii enseignes et n'at pas ung home. J'entendz que *Clivensis* at défendu *in sua ditione ne quis extero militet*. Le dit Erich sera tousjours le mesme et vit de garbouille. Depuis que le marquis de Berghes et le prince d'Orange continuent à demander congié, l'on at mandé le duc d'Arschot qui n'y sejournera guerres; que me desplait. Je ne veulx oblier de dire que Strale et Schetz sont esté à Breda, et que l'aulture jour, partant le prince d'Orange d'icy, il séjourna en Anvers six jours, allant de maison en maison des eschevins, et Strale ne l'habandonna *Hoc est popularem esse*; toutefois je n'entendz poinct que avec tout ce qu'il ayt sçeu recouvrer finances.

Le fraiel me dit, le viii<sup>e</sup> du présent, comme l'archevêque de Cambray at cuidé tenir une assemblée des évêques, vers qui il at envoié un docteur de Douay, légiste; mais que luy a tant faict vers celluy d'Ipre<sup>2</sup>, et Titelmannus, qu'ilz n'yront poinct. J'ay admonesté M<sup>r</sup> d'Arras qu'il soit sur sa garde, et

<sup>1</sup> Voyez sur l'assemblée de Breda, et sur celle d'Hooghstraeten qui suivit immédiatement, la lettre de del Canto au Roi, du 17 mars 1566, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièce n<sup>o</sup> 339; Groen, *Archives*, t. II, pp. 38 et suivantes; *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 134; la lettre de Pero Lopez, au cardinal qui suivra, n<sup>o</sup> XXXIV, etc.

<sup>2</sup> Martin Balduini, Baudewynsz, fils de Baudouin, dit *Rithovius* du nom du village où il était né, dans le Brabant septentrional près d'Eyndhoven, en 1511 ou 1512, mort à St.-Omer le 9 octobre 1585. Nommé premier évêque d'Ypres par Philippe II, il avait reçu du Saint-Siège l'institution canonique le 25 mai 1562, avait été sacré par Granvelle le 2 novembre, et avait fait sa joyeuse entrée dans sa



qu'il advise M<sup>r</sup> de Saint-Aumer <sup>1</sup> s'il at le moien; le mesme office ay-je fait, par M<sup>r</sup> del Prée <sup>2</sup>, vers M<sup>r</sup> de Tournay. Ce que résulteroit du dict prétendu de l'archevêque de Cambrai seroit de mitiguer les édicts. Je m'esbahis comme il s'est lessé admener à cecy : que procède du marquis de Berghes, du prince d'Orange et du comte d'Efmond qui vouldroient, par ce moien, achever ce dont il y auroit tantost ung an ilz rendirent si grande peine sans proffiter, et que le Roy heut aultant de prinse sur les évêques, pour leurs assablées, que sur les seigneurs : qui, le dict fraiel dit estre après pour faire croire au Roy que Granvelle luy a esté auteur de la Ligue, dont je ne me sceuz tenir de rire. Aussi, dit-il, que les seigneurs n'oblient rien pour hoster tout crédit à Granvelle vers le Roy, et aussi la vie, *veneno, ferro vel sclopeto*; et partant, il supplie Granvelle d'estre continuelement sur sa garde, et se servir d'essai, et qu'il ne se fie à qui que ce soit, et dit qu'il sçait des choses qu'il ne vouloit dire pour ne me contrister. Touttefois, comme je ne fuz content de ce, il me dit qu'il n'y a dangier pourveu que Granvelle soit sur sa garde, et de sa bouche, et qu'il ne soit seul. Je supplie Granvelle me pardonner si je répète cecy derechief, mais je ne m'en sçauroie tenir, et ne seray à repos jusque je saiche qu'il soit sur les terres du Roy. Je pense que le dict fraiel auroit entendu le concept du prince de Porcean, dont ne luy ay volu faire samblant. Il offre, si la venue du Roy tarde, retourner vers l'Espagne pourvu que Granvelle face qu'il soit mandé. S'il est vray, ce que Armenteros se vante, que le Roy at remiz selon l'advis de

ville épiscopale le 11 du même mois. Rithovius était docteur en théologie de l'Université de Louvain. Il avait professé l'écriture sainte à Dillingen et la théologie à Louvain, et avait assisté au colloque de Worms ainsi qu'au concile de Trente. On trouve dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VII, pp. 529 et suivantes, une biographie étendue de ce prélat par M. le chanoine Claessens.

<sup>1</sup> Gérard de Hemricourt, Americourt ou Hamericourt, consacré évêque de St-Omer le 12 septembre 1565, mort le 15 mars 1577. Il avait conservé en montant au siège épiscopal l'abbaye de St-Bertin dont il était investi depuis 1544; et, depuis 1565 il était prévôt de la collégiale de Watten. Hemricourt avait pris part aux travaux du concile de Trente et, avant d'être abbé de St-Bertin, il avait de 1536 à 1544 occupé la charge d'abbé de Berghes-St-Winoc. Il appartenait à un rameau, fixé dans le Hainaut, de la famille Liégeoise des Hemricourt connue dans les lettres, la jurisprudence et les armes. Ses parents étaient: Henri de Hamericourt ou Hemricourt, seigneur du Mont Ste-Aldegonde et de Willersies, prévôt de Binche, et Elisabeth de Spanghen. Il était par conséquent l'oncle de Marnix de Ste-Aldegonde.

<sup>2</sup> Chanoine de Tournay.

M<sup>me</sup> de Parme sa venue, ce sera tard avant qu'il adviengne. Il se vante aussi d'avoir gagné Gonsalvo Peres à la devotion de M<sup>me</sup> de Parme; je croy qu'il le sera plus tost à celle de son maistre: toutefois il m'at esté dit de bon lieu, et que Armenteros dit que c'est son cousin. Del Canto me dit que le Roy ad adverti M<sup>me</sup> de Parme comme il faict gens en Espagne et en Allemagne et Italie, pour employer à Malta, afin que l'on ne pense par cy que ce soit pour aultre chose <sup>1</sup>. Aussi m'at-il dit que M<sup>me</sup> de Parme dict qu'elle voudroit aussi partir <sup>2</sup>, et que aucuns escrivent au Roy que les serviteurs de Granvelle font beaucoup de mauvais offices, disans que le Roy mettra l'Inquisition, et viendra avec armée et coppera à forces teste, et qu'elle m'a nommé <sup>3</sup>. Je ne sçay où l'on at pesché cela, mais bien puis je assurer que c'est sans cause; aussi je ne veoy nulle part que vers Viglius, auquel M<sup>me</sup> de Parme veult plus de mal que à moy: mais j'espère que avons Dieu et la vérité de nostre part et sur ce me veulx-je reposer.

J'entendz que son Alteze at reçu lettres de Sa Sainteté par lesquelles elle luy recommande fort la religion. Elle at escript à ceulx de Tournay de incontinent enchasser le procureur qu'ilz avoient prins en leur service; en ce qu'elle a fort bien faict <sup>4</sup>.

Le conte de Lodron est passé par cy, qui vat pour faire gens pour Sa Majesté et porte toutes les besoignes à Monseigneur de Chantonet; qu'est bien loing du compte que faisoit Mansfeld, que veult faire le frère de Naves président en son gouvernement, et y mettre encores trois ou quatre courtes robes que poulront substituer en leur absence; dont M<sup>me</sup> de Parme, Viglius, et le duc d'Arschot se sont riz <sup>5</sup>. Il enraige que M<sup>me</sup> de Parme ne luy

<sup>1</sup> Marguerite de Parme fit part officiellement au prince d'Orange, et aux comtes d'Egmont, de Meghem et d'Aremberg du détail des armemens faits par le Roi et de leur objet. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne* t. II, p. 117.

<sup>2</sup> Armenteros écrivait à Gonçalo Perez, le 11 janvier, que madame de Parme désirait vivement être déchargée du gouvernement, mais qu'elle restait parce que son départ, dans l'état où étaient les choses, serait l'événement le plus funeste pour le service du Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièce n° 348.

<sup>3</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 347 et 354. Cette dernière pièce est brièvement analysée plus haut, n° xxiii.

<sup>4</sup> Ce procureur était Pasquier de le Barre. Voyez plus loin la lettre, n° lxxvii.

<sup>5</sup> Le conseil de Luxembourg se composait, aux termes des lettres patentes de 1531, d'un président juriconsulte, de cinq conseillers ordinaires de longue robe, ou juriconsultes, et de cinq conseillers

escript cousin comme à Granvelle, au prince d'Orange, au duc d'Arshot et au comte d'Égmond, qui a dit qu'il craint d'estre suspect au Roy *in fide*, comme j'entends du président de Flandres <sup>1</sup>, à qui il en at parlé. Hoochstraeten sera icy aujourd'huy : aulcuns treuvent bien estrange les termes qu'il a tenu à l'endroit du frère de Granvelle; mais il est encores fort jeusne. Beckersele luy vat au devant au lieu de son maitre, duquel l'on me dit il se veult escripre lieutenant du gouverneur de Flandres <sup>2</sup>; et luy donne souvent des grans banquetz, et à sa femme, et à celle du prince d'Orange; ce n'est pour porter vostre devise <sup>3</sup>.

*Lecta comburatur.*

ordinaires, nobles de la provinces, dits de courte robe. (Miracus *Opera diplom.*, t. II, p. 1282.) Le gouverneur, capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny, était son chef supérieur. Le premier président jurisconsulte, établi par Charles-Quint, était M<sup>e</sup> Nicolas de Naves, J. U. L. Le frère, auquel Morillon fait allusion, était messire Jean de Naves, chevalier, conseiller de robe courte au conseil par patentes du 20 février 1565 (*Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*), que l'on trouve envoyé comme commissaire à Amsterdam, en janvier 1568, à l'occasion des troubles (Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 385). Mansfeld, comme beaucoup de grands seigneurs du temps détestait les robes longues. (*Papiers d'État*, t. VIII, pp. 269, 297, 337, 353, 369, 617, t. IX, p. 213.) Les gouverneurs de province des Pays-Bas, au XVI<sup>e</sup> et même au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, s'évertuaient à tenir les hommes de robe, siégeant dans les conseils de justice, à un rang subalterne; et Mansfeld, entre tous, se distinguait par ses procédés altiers et cassants à leur égard. *Papiers d'État*, t. VII, p. 630, t. VIII, pp. 88, 297, 335, 334, 617, IX, 259, 459. — Edm. Pouillet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

<sup>1</sup> Le président était M<sup>e</sup> Jacques Martins ou Martens, ancien conseiller au conseil de Flandre, nommé président par Philippe II en 1558, plus tard attaché au conseil des troubles, mort le 6 mars 1574. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 561.

<sup>2</sup> C'est-à-dire prendre la qualité de lieutenant-gouverneur. A cette époque, d'ailleurs, à moins d'exception formellement faite dans leurs lettres patentes, les gouverneurs de province nommaient eux-mêmes leurs lieutenants, et sous leur responsabilité. Edm. Pouillet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

<sup>3</sup> La fameuse devise de Granvelle : *Durate*.

## XXIX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 21. — C.)

Bruxelles, le 10 février 1566.

...Je ne me souviens si j'ay donné à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> advisement de l'exemplaire du Concille de Trente envoyé par le feu pape Pie IV<sup>e</sup>, avec un brief où il appelle V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> *Primatem Flandriæ*, que partant je n'ay osé advenir d'envoyer, car c'est chose digne de garder; toutefois je le feray si le me commandez.

J'ay oblié d'envoyer à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le cornet que m'ont pour icelle présenté les postillons, le jour de l'an, que yrat avec ceste. S'il vous plaît je leur bailleray comme l'an passé, car certes ils sont fort diligens en ce que concerne vostre service.

J'envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> les lettres que m'at escript Vandenesse pour avoir des maistres verriers de Bourgogne. Je luy ay respondu que je pensoie qu'ilz n'estoient là recouvrablez comme en Lorraine.

...V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra une prognostication cy jointe, et où elle est imprimée. Il en y a encores d'autres. Je ne sçay comme l'on souffre que telles folies s'impriment.

Il me samble que ce seront les caresmeaulx quant M<sup>r</sup> Hopperus partira, qui vat avec grand équippage.

M<sup>r</sup> de Tournay <sup>1</sup>, qui s'est en tout temps démontré sincère et affectionné en vostre endroit sans fleschir, escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> sur ses affaires, et aussi à ses agentz à Rome, à sçavoir le S<sup>r</sup> Aiala <sup>2</sup>, pour demander la faveur

<sup>1</sup> Gilbert d'Oignies, sacré évêque de Tournai le 21 octobre 1565, inauguré le 11 novembre suivant, mort le 25 août 1574. Il avait été coadjuteur de son prédécesseur Charles de Croy. Cet évêque grand seigneur était fils de feu Jean d'Oignies, seigneur de Wattines, chevalier, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Tournai-Tournais et de Marie de Lannoy-Rollencourt.

<sup>2</sup> Le chanoine Grégoire de Ayala, qui résidait à Rome, et qui était employé comme agent auprès du Saint-Siège par les évêques des Pays-Bas, était l'un des correspondants de Granvelle. Il mourut en février 1572. *Papiers d'État*, t. VI, p. 336.

de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pour ce que concerne l'union de l'abbaye de St-Nicolas des Pretz, qu'est aux portes de Tournay, et au prévost d'Arras, Richebe, pour obtenir l'union de la prévosté de Lille, à la vie dudict seigneur tant seullement, qui faict grand fruit en la dicte ville où il réside souvent. Il at désjà visité tout son diocèse, et démiz beaucoup de curéz inidoines, et miz des aultres, de sorte qu'il est fort bien voulu de chacun.

... Mr d'Aremberghe et sa femme se portent derechief mal. Mr d'Egmond les at visité. L'on me dit que Mr le prince les at fait visiter.

Je croy que encores ceste fois, je ne polray envoyer à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> les actez du Concille provincial d'Utrecht, car le paquet seroit trop groz; aussi c'est fort peu de chose; je l'envoieray par le premier. Le povre seigneur d'Utrecht n'est pour ceste charge, et se tient serré en son chasteau sans voulloir veoir personne.

Je ne sçay si j'ay mercié V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de son vin d'Arbois, comme je faictz très-humblement. Barlet s'y est peu acquité selon que entendrez de Mr Viron.

... L'on at commis Mr d'Arras et le conseiller Blasere <sup>1</sup> pour appoincter Mr de Cambrai avec son chappitre; s'il m'heut creu doibs la première heure, il ne seroit en ces rusez <sup>2</sup>. Je ne faictz doubte qu'il ne demande l'intercession de V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> cependant qu'elle serat à Rome, mais ses affaires sont si intricquéz, que ne luy, ny ceulx qui le y ont miz, n'en sçavent trouver le boult. Je me tiens heureux d'en estre dehors <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Maître Jean de Blaesere était conseiller au grand conseil de Malines depuis le 18 décembre 1562. Il avait commencé sa carrière comme avocat au conseil de Flandre; en 1554 il était devenu *lieutenant civil de Gand*, et, de 1557 jusqu'en 1562, il avait rempli la charge de conseiller au conseil de Flandre. De Blaesere, dont il sera souvent question dans la suite, mourut chevalier et président du conseil de Flandre, le 3 avril 1583 à Tournai. Il était fils de M<sup>r</sup> Jacques de Blaesere, conseiller au conseil de Flandre, et d'Anne de Vos, dame d'Ydewalle et de Beaupré. *Biographie nationale*.

<sup>2</sup> Ruses, querelles : Flandricisme encore employé, en patois, de nos jours.

<sup>3</sup> Sur ces démêlés de l'archevêque de Cambrai et de son chapitre on trouvera des indications plus loin, dans une lettre de Granvelle, pièce n<sup>o</sup> XLI.

## XXX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 23. — C.)

Bruxelles, le 10 février 1566.

... Les offices que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> m'at commandé sont esté faictz aux amy<sup>z</sup>, et toutes voz lettres adressées. J'attendz avec grand désir de voz lettres pour n'en avoir heu, depuis que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> est sorti de Bourgongne, et me sera singulier plaisir entendre son portement.

... Je suis seur que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> ne faudra à demander à Sa Sainteté confirmation de son indult, et de parler au Sr Aiala pour sçavoir en quelz termes est l'union du personat de Heffene <sup>1</sup> à la custodie de vostre église, que M<sup>e</sup> Castillo <sup>2</sup> at emprins solliciter vers luy.

J'ay admonesté ceulx de vostre chappitre que, s'il y at aultre chose, qu'ils parlent cependant que V<sup>tre</sup> R<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> est là.

Le service de Malines ne fut jamais si beau qu'il est à présent, ny meilleure musique : tel debvoir faict M<sup>e</sup> Regnault, que at recouvert M<sup>r</sup> Contault <sup>3</sup>, et faict son office de telle grâce qu'il est aymé de chacun. C'est ung aultre homme que M<sup>e</sup> Christophre, avec lequel l'on at souffert beaucoup à cause de ses yvroigneriez.

Si, cependant que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> est là, elle pouloit achever avec le général des Carmez qu'il trouvit moien de dépaïser frère Pierre Lupus, ce nous seroit ung grand repos, et que ce fut avec quelque commission honorable, et après quelque temps que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup> sera sorti de là.

<sup>1</sup> Lez Malines.

<sup>2</sup> Le protonotaire Pedro del Castillo dont il sera question plus loin.

<sup>3</sup> Antoine Contault, bourguignon d'origine, chanoine de Notre-Dame d'Arras, chanoine gradué de St-Rombaut depuis 1556, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines depuis 1559. C'est lui qui avait pris possession, par procuration, de l'église de Malines au nom du cardinal de Granvelle. En 1563 Marguerite de Parme le désignait comme « un homme de bien, sçavant, et d'une vie exemplaire. » Il mourut en 1572. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 8. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. 1<sup>er</sup>, p. 305. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 678.

Quant à la prébende vacante de Malines, difficilement trouverons-nous un légiste, ou canoniste, que toutefois seroit plus recouvrable; j'en ay donné charge à M<sup>e</sup> Vulmarus<sup>1</sup> qui ne m'at encores respondu. Ceulx de la Théologie me nomment trois licenciés, et, entre iceulx, deux Malinois, ausquelz je tiens que, *ceteris paribus*, V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> s'inclinera plus tost : car l'on gaigne l'affection d'une parenté entière. L'ung at longuement leu au monastère de Middelbouch, et est doien de Sonburch où il ne demeure volontiers à cause de l'air; l'autre est le président du collège des Trois Langues, tous deux gens de bien, graduéz à Louvain et qualifiéz pour lire. J'ay perdu le billet où sont leurs noms. que je recouvreray entre cy et dimenche.

## XXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU BARON DE POLWEILER.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. *Liasse* 2554, fol. 356 à 358.)

Rome, 11 février 1566.

Je receu hier icy voz lettres du xx<sup>e</sup> du mois passé et non celles dont icelles font mention, que vous m'escripvez estre trois de précédente date; mais, si l'on les a delivré à mon maistre d'hostel j'espère que je les auray tost, car je faiz mon compte qu'il doibt arriver icy en dedans dix ou douze jours au plus tard, luy ayant enchargé bien expressement de me suyvre quinze jours après mon partement; et je suis esté arrêté six ou sept jours à Mon-

<sup>1</sup> Maître Volmaire Beernaerts, né à Eecke, mort à Louvain le 10 des calendes de février 1571, à l'âge de 60 ans. Il était alors professeur de droit canon à l'Université de Louvain, et avait pris part aux travaux du concile de Trente. Beernaerts, par attachement à sa paisible et laborieuse carrière professorale, avait refusé une charge de conseiller au grand conseil que Charles-Quint lui avait offerte. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 170. — *Joannis Molani Historiae Lovaniensium*, etc., p. 548. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. II, p. 4160. — *Biographie nationale*.

terose, près d'icy, pour attendre le consistoire publicque et entrer avec les cérémonies accoustumées puisque le Pape le vouloit ainsi; et j'euz ledict consistoire le premier de ce mois; oultre ce qu'il pourroit aussi bien estre que mon dict maistre d'hostel m'envoyast dois Milan voz lettres par la poste. Et à la verité il me tarde de les avoir, et verray fort volentiers ce que vous me escripvez quant à la practicque dont voz dictes lettres font mention, pour vous en respondre selon ce qu'il m'en semblera, avec la confiance de laquelle nous avons usé et userons tousjours ensemble. Je vous mercye très affectueusement des souhaitz que vous me faictes par voz lettres, congnoissant fort bien la bonne volenté et affection dont iceulx procèdent; et combien que la saison en laquelle je partiz soit ordinairement mal à propos pour faire telz voyaiges, si est que, grâces à Dieu, je n'ay oncques heu pluye jusques à arriver icy. Bien est vray que les grandes neiges qu'estoyent tumbées m'ont faict la guerre, et que pour les surmonter il m'a convenu bien souvent faire quelques lieues à pied, mais enfin, grâces à Dieu, je y suis arrivé sans inconvenient, et à Milan, j'entendiz l'élection du nouveaul Pape, de laquelle si j'eusse heu nouvelles delà des monts, et avant que d'estre recongneu, peult estre fusse-je retourné en Bourgongne; mais, ayant esté veu au dict Milan, je me doubtay qu'il seroit mal prins que je ne vinsse rendre obeissance et baiser les piedz de Sa Sainteté. Et, y estant venu, je fais mon compte de m'y entretenir pour cest esté, attendant si nous aurons ce bien que d'y veoir ceste arrière saison S. M. dont aulcunz nous donnent espoir; mais je n'en ay encores lettres de S. M. de laquelle aussi je n'en ay heu, dois mon partement, hors mis une briefve en matière de conclave; et aussi n'estoit du tout certaine S. M. si je viendroye ou non. Mais j'en attendz de brief, luy ayant escript et dois Milan, et deux fois dois mon arrivée en ce lieu. Ad ce que l'on peult congnoistre jusques à oyres des termes que tient Sa Sainteté, consideré aussi sa profession monastique et la vie exemplaire qu'il a mené jusques à son élection, j'espère que Dieu aura guidé les voix pour nous faire ung bon Pape et père spirituel; et est chose de grand exemple veoir la devotion avec laquelle il assiste aux offices divins, disant quasi tous les jours messe, sans avoir jusques à oyres donné signé quelconque de vouloir estre fort mondain. Le temps se passe icy jusques à maintenant aux affaires ordinaires et aux premières cérémonies. Les nouvelles que l'on a sont que le Turcq arme puissamment par mer et par



terre, mais lesdictes nouvelles sont de Novembre et de Decembre; et, oyres qu'il ne dcust venir, il luy convienoit faire les démonstrations telles que l'on escript pour, après une si grande perte qu'il a heu l'an passé, soubstenir envers les siens sa réputation en laquelle consiste beaulcoup l'assurance de son estat. L'on dict que, pour venir par terre, il tient fin de persuader son filz Selin de venir avec luy pour s'en assurer. Mais l'on ne scait s'il achevera de le luy persuader pour le peu de confiance qu'il y a entre père et filz. Et seroit mal possible de juger assurément de ce que pourra estre de la descente du dict Turcq, soit par mer ou par terre, qu'il ne passe pour le moins ung mois ou six sepmaines; si est-ce que le Roy, nostre maistre, pour non estre prins à despourveu, tient le soing qu'il convient pour pourvoir à la resistance, et à cest effect faict lever XII mille Allemandez dois maintenant <sup>1</sup>, et ha charge de l'une des coloneries le conte Hannibal <sup>2</sup>, lequel part aujourd'hui à cest effect pour aller vers Augspurg. Et dadvantage se treuvent les correspondences necessaires avec ceulx de Malta pour pourvoir comme il convient à leur seurté. Ce que l'on a de France est que la Royne mère faict ce quelle peult pour accorder la maison de Guyse avec les Chastillons <sup>3</sup>, et je tiens que, si elle ny peult parvenir, du moins elle tiendra fin à proroguer la suspension d'ung an ou deux dadvantage. Je vous mercye très affectueusement la part que vous m'avez faict de voz nouvelles et vous prie dy continuer selon que vous en aurez les occasions, envoyant voz lettres à Augspurg à Mr de Chantonnay, mon frère, qu'aura tousjours moyen de les me faire tenir. Et quant vous les enverriez à la poste mesme d'Augspurg, je m'assure qu'il ny aura faulte de bon enchemmenement. Je vous mercye aussi très affectueusement les ouffres tant courtoises que vous me faictes, sur lesquelles je faiz le fondement que je doibz, fondé sur nostre amitié et sur volenté que j'ay réciproque pour m'employer de bien bon cueur en tout ce que vous vouldrez et je pourray pour vous et les vostres; et m'assure que mes gens en Bourgogne, cognoissantz ma volenté en ce,

<sup>1</sup> Sur ces préparatifs du roi : voir plus haut, p. 118, note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Jacques Hannibal d'Altemps, frère du cardinal, élevé à la dignité de comte par l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, qui avait épousé à Rome Hortense Borromeo, nièce du cardinal, et avait été fait à cette occasion par le pape Pie IV gonfalonier et capitaine général de l'Église. C'était un cousin de Polweiler. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 112. — *Papiers d'État*, t. IX, pp. 514, 140.

<sup>3</sup> Notamment pendant l'assemblée de Moulins de février 1566.

ne faudront d'assister Mess<sup>rs</sup> voz enfans en ce qu'il leur sera possible <sup>1</sup>. Passant par Milan, le Gouverneur me fit très grand recueil, me lougeant au Palais, et m'ayant accompagné avec toutes les cérimonies jusques hors de la ville; mais je ne m'y détins pas longuement car, y estant arrivé le xiiij<sup>e</sup> après midy, je me partiz le xiiij<sup>e</sup> après avoir disné tempre avec luy. Si est ce que je n'oubliay de parler des affaires de Madame de Lorraine <sup>2</sup> à laquelle il me dict qu'en son particulier il feroit volontiers très humble service et qu'en ce que touche sa charge il la favorisera et à ses negociateurs en tout ce qu'il lui sera possible. Mais que quant aux payementz qu'elle pretend d'üz, ce que y est aucunnement assigné il procurera de l'en faire seurement jouyr; et, sur le mescompte qu'il y peult avoir de l'évaluation des escuz, à ce que je puis comprendre de son dire si S. M. luy en escript. Il procurera de, à l'advenir, luy donner tout contentement; mais quant à ce que l'on a passé de Naples à Milan (ce que je pense son alyé aura sollicité pour avoir tout ensemble et pour espérer que là elle seroit mieulx payée), il me dict absolument que, quelque commandement que S. M. luy face en cecy, il n'y satisfera en facon quelconque non pas à faulte de volenté, mais pour non y avoir le moyen. Car il veult en préallable satisfaire au payement des gens de guerre et au vilance, que ne se peult excuser, et que pour y fournir il n'a faulte d'estouffe. Mais, à ce que j'ay entendu, il travaille fort pour réduire le revenu de Milan en meilleurs termes. Et pourra estre qu'avec le temps il y aye meilleur moyen; mais ce ne sera si tost par où je me doute que Madame fera mieulx de procurer que S. M. luy assigne aultrepart, où

<sup>1</sup> Sur les enfans de Polweiler, élevés à l'Université de Dôle dans les années 1564 et suivantes, voir *Papiers d'État*, t. IX, p. 56 en note.

<sup>2</sup> Madame de Lorraine, duchesse douairière de Lorraine, était Christine, fille de Christian II, roi détrôné de Danemark, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Cette princesse avait rendu de grands services, notamment en Angleterre et lors de la conclusion de la paix avec la France. Elle avait sollicité le gouvernement des Pays-Bas; et Guillaume de Nassau avait alors témoigné quelque velléité d'épouser sa fille Dorothee afin d'arriver à la toute-puissance dans les Pays-Bas. Depuis longtemps elle méditait, à la faveur des guerres qui agitaient les contrées scandinaves, une entreprise contre le Danemark pour rentrer en possession de la couronne paternelle. Polweiler, Silliers et Granvelle étaient très au courant de ses projets, pour l'exécution desquels elle comptait sur l'appui de Philippe II, mais que Philippe II et Granvelle jugeaient compromettants pour le repos des Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 84. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 52 en note. — Groen, *Archives*, t. I, pp. 38, 193, 198, 199, 254, 501, 408, 412. — *Papiers d'État* passim et surtout t. VI, pp. 10 et suivantes; t. VII, pp. 560 et suivantes; t. VIII, pp. 315, 322; t. IX, p. 679.

que ce soit, le payement de ceste partye <sup>1</sup>. Quant à Chasteau de Tortona, sans commandement du Roy, il ny fera changement. et je me doute que prenant S. M. son advis ou d'autres de la nation soit en Espagne ou en Italie, tous seront d'opinion qu'il est plus seurement et pour le Roy et pour Madame en la garde de S. M. que de Son Alteze, et aussi m'en ont parlé plusieurs. J'eusse volentiers veu don Joan de Guevara pour le persuader à ce qu'il convient sur ce dont madicte Dame s'est plaincte, mais il estoit en Alexandrie, malade à la mort et desespéré des medecins. Je ne viz en passant le trésorier de Son Alteze, et peult estre n'estoit il pour lors en la ville, et y fiz, comme je diz, trop peu de séjour; mais, dois mon arrivée icy, j'ay receu ung paquet du Secrétaire Vargas dedans lequel il m'a envoyé la lettre de S. M. cy joincte, pour proroguer son congé non pas jusques à Noël comme l'on avoit demandé, mais jusques à la fin de Mars. Et certes ledict Secrétaire Vargas démontre en tout fort gran désir de servir à Son Alteze et s'est employé en cecy fort volentiers sur l'instance que je luy en ay fait; bien m'escript-il, qu'il crainct que l'on ne voudra donner la prorogation plus avant de ce terme; et j'espère que d'icy là, ledict Tresorier aura pourveu à ses affaires selon le desseing qu'il en faisoit lors qu'il passa vers moy à Besanzon.

Et cecy est tout ce que pour maintenant je vous scauroye escrire.

<sup>1</sup> En juillet 1559 Philippe II avait promis à la duchesse, quelque part qu'elle s'établisse « y compris les 4,000 écus qu'on lui avait offerts, et qu'elle n'avait ni acceptés ni refusés, une somme de » 10,000 écus, dont 6,000 seront assignés sur le royaume de Naples et 4,000 sur le Milanais. » *Papiers d'État*, t. V, pp. 625, 626, 627.

## XXXII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 29 à 33. — C.)

Bruxelles, 17 février 1566.

Berlaimont me dit, devant hier, comme les seigneurs, en pleine table, se sont mocqués du duc d'Arschot et de luy de ce qu'ilz sont icy au gouvernement, et qu'ilz ne croient la venue du Roi: comme aussi ne faict Madame de Parme, par l'assurance que luy donne Armenteros sur les lettres qu'il en dit avoir de son cousin Gonsalvo Perès, que seroit bien homme pour luy donner une baye.

Le dict Berlaimont est en grande peine, véant ainsi les choses passer et la religion périr, et que la Madame de Parme, qui le veoit fort bien, veult le tout passer par dissimulation. C'est merveille comme l'on parle icy de l'Inquisition, et comme l'on menasse les Inquisiteurs jusque à les jecter par les fenestrez, comme dit le comte de Hornes. Et les seigneurs publient que Granvelle, d'Aremberg et le duc Erich, ont intelligence par ensamble pour l'establir par deçà <sup>1</sup>. L'on at publié à Haulx <sup>2</sup>, comme M<sup>r</sup> le marquiz at reçeu lettres de Son Alteze, et elle de Sa Majesté, sur la publication des édictz, et l'adsistence que l'on feroit à l'Inquisition. Ce fut esté assez de publier les dictz édictz, comme l'on est tenu tous les demi ans, ainsi que aultres ont faict, mesmes Berlaimont, qui est en opinion, et il dit vray, que si l'on n'heut faict mauvais offices, et que si les seigneurs heussent voullu, que tout fut passé paisiblement et sans contredict.

Ceux de Mons en Haynnau, ont adjourné le S<sup>r</sup> de Tholouse <sup>3</sup>, estonnez

<sup>1</sup> Le bruit que Philippe II voulait, malgré l'opposition des grands, introduire l'Inquisition espagnole dans les Pays-Bas, s'était accrédité jusqu'à la cour de France. Catherine de Médicis en écrivait le 9 janvier à Forquevaux, ambassadeur à Madrid. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 201.

<sup>2</sup> La ville de Hal, actuellement en Brabant, jadis ressortissant au comté de Hainaut et par conséquent au gouvernement du marquis de Berghes.

<sup>3</sup> Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, de Beaudrenghien, etc., né vers 1538, époux de Cathe-

de sa estrange façon de vivre, qu'est toute publique. Il at aussi esté admonesté, par le curé de Haulx, de se conduire en bon chrestien et hanter l'église, que luy ny sa famille ne font; et se mocquent de ceulx que vont à la messe, dont le peuple est fort scandalisé. Ceulx de Montz ont envoié leurs députés vers luy, mais j'entendz qu'ils sont retournez sans faire aultre chose. Il me desplaît amèrement de sa mauvaise renommée, à cause de son feu bon Sr de père<sup>1</sup>, et ses honorablez parentz, car il se perd avec son frère<sup>2</sup>. Aussi faict Culembourch<sup>3</sup>, qu'est tout notoire.

Le dict Berlaimont me dit que l'appoinctement est fait entre ceulx de

rine de Ghoor, fille d'Allard, seigneur de Caldenbroeck. Sa seigneurie de Beaudrenghien était située dans la paroisse de Hal. Jean de Marnix, calviniste ardent, fut un des promoteurs du mouvement et, très-probablement, l'un des auteurs du *Compromis*. Agent actif de la confédération, il ne tarda pas à se porter à des actes ouvertement révolutionnaires et périt, les armes à la main, au combat d'Austruweel, en 1567, livré aux troupes royales. Groen, *Archives*, t. II, pp. 15, 34, 53, 58, 88, 62, 161. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 401. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. cxii, cxviii, cxxi, cxxv et suivantes. — *Mémoires de Pontus Payen*, edidit A. Henne, t. 1<sup>er</sup>, pp. 55, 151, etc.

<sup>1</sup> Jacques de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse, baron de Pottes, etc., commissaire général des montres sous Charles-Quint, chargé de diverses ambassades par le même prince. Il avait épousé en premières noces Marie de Hemricourt, dame du Mont St<sup>e</sup>-Aldegonde, dont il eut entre autres enfants Jean, qui précède, et Philippe qui suit; et, en secondes noces, Marie de Bonnières de Souastre, qui ne mourut qu'en 1601. Cette dernière reçut à diverses reprises des mercèdes en argent, pendant le règne de Philippe II, notamment en 1582 et 1593, « en considération des services faits par son dict feu mari » l'espace de 24 ans. » *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, pp. 141-147. — Goethals, *Dictionnaire généalogique*.

<sup>2</sup> Philippe de Marnix, seigneur du Mont St<sup>e</sup>-Aldegonde, époux de Philippote van Belle, ou de Bailleul, d'une famille noble des Flandres. Nous pourrions le suivre, en quelque sorte pas à pas, dans ces correspondances. Philippe, qui après avoir résidé quelque temps à Louvain avait terminé ses études à Genève, était déjà calviniste. Il fut aussi un des agents actifs de la Confédération. Il demeurait à cette époque à Breda. Groen, *Archives*, t. II, pp. 15, 62, 221, 473, etc.

<sup>3</sup> Floris ou Florent de Pallant, comte de Culembourg, baron de Witthem, etc., banneret du duché de Gueldre, fils d'Érard, baron de Pallant, de Witthem, de Culembourg, drossart de Fauquemont, etc., et de Marguerite, dite parfois Anne, de Lalaing. Il avait épousé en premières noces Élisabeth, fille de François, comte de Manderscheidt et Blanckenheim. Il mourut le 29 septembre 1598, ayant épousé en secondes noces Philippine-Sidonie de Manderscheidt. La grande seigneurie de Culembourg avait été érigée en comté, en sa faveur, le 21 octobre 1555, par Charles-Quint. Parmi ses sœurs l'une était mariée à Jean, baron de Mérode, de Petersheim et de Westerloo; une autre, à Charles, seigneur de Trazegnies, chef de sa maison; une troisième était veuve de Philippe de Stavelc, seigneur de Glajon. Pour sa biographie détaillée, voir Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*, verbo Pallant. Pour sa généalogie: baron de Vorst-Gudenau, *Geschichte der Herren, Freiherren und Grafen van Pallant*.

Guise et Chastillon, que l'admiral est déculpé, et qu'ilz se sont entre-embrasséz Mgr le cardinal de Lorraine et luy, et que le procès de celluy qui tua Mr de Guise est bruslé : si bien at le connestable sçeu jouer son personaige, estant absent. Dieu doit que, par cecy, le dict Sr cardinal demeure assurez. Aussi dit le dict Berlaimont, avoir parlé à homme qui at ouy dire au prince de Porcean <sup>1</sup> qu'il est forcé de jouer des bras et employer la jeunesse de France où que ce soit, ou contre noz, Italie, ou Espagne. Mais je croy, que si aultre ne s'en mesle, qu'ilz ne nous feront grand mal et qu'ilz se sont trop débilitéz eulx-mêmes.

Les seigneurs sont partis de Breda. Lopes pense que *Clivensis* y soit esté, combien que le prince d'Orange et le comte de Hornes vont vers luy, et que l'on dit qu'il at esté malade pour mieulx couvrir le faict. Il n'est seul de ceste opinion; mais il se sçaurat cy après.

*Lecta comburatur.*

---

### XXXIII.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol 30 à 33. — C.).

---

Bruxelles, 17 février 1566.

Je receuz hier les lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, escriptes à Milan; et encores qu'elles estoient du XIII<sup>e</sup> du mois passé, toutesfois elle me resjouyrent fort, pour le désir que j'avoie d'entendre le progrez de vostre voiage, merciant V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> très humblement de ce qu'il luy a pleut m'en escrire si par-

<sup>1</sup> Ce prince de Porcean, dont il a déjà été question, était Antoine de Croy, créé prince de Château-Porcean en France le 4 juin 1561, marquis de Renel, etc., fils de Charles, comte de Château-Porcean et de Seneghem, et de Françoise d'Amboise. Fixé en France, comme son père et son grand-père, Antoine de Croy devint huguenot et suivit le parti du prince de Condé. Il mourut en 1567, sans laisser de postérité de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu. Sa veuve épousa en 1570 le célèbre Henri de Lorraine, dit le Balafre, duc de Guise.

ticulièrement. Je loue Dieu de ce que jusques là soiez arrivé en bonne santé, espérant que aurez achevé le demeurant avec plus grande commodité. J'ay heu grand regret de ce que vostre liect ne vous suivit, selon que m'escripvit vostre maistre d'hostel avant son partement de Bourgongne, car c'estoit pour prendre froid de nuict, mesmes aux montaignez. Ce m'est grand repos que Monsieur don Fernande <sup>1</sup> et M<sup>r</sup> d'Achey sont continuellement avec V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, que je supplie Dieu de vouloir tousjours tenir en sa sainte garde et protection. L'on parle icy fort comme Sa Saincteté et le Sacré Collége actendoient V<sup>tre</sup> R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> avec grand désir, et comme le cardinal Farnèse gouverne absolument, et que le duc de Parme y est allé, avec v<sup>c</sup> chevaux, fort accompagné de noblesse.

Le président du collège de Savoie <sup>2</sup>, ad ce que je veoy, est délibéré de le lesser, et accepter le collège des Théologiens au lieu de M<sup>r</sup> le dénommé de Gand; et M<sup>r</sup> nostre maistre Le Bay <sup>3</sup> désire aussi estre déporté de sa charge, véant que les escoliers Savoisiens, et aussi ceulx du collège d'Annesi, ont si fort la dent sur eulx, allégans que le dict président est docteur, et que le dict Le Bay est proviseur seul. Mais s'ilz s'en vont, je crains que le dict

<sup>1</sup> Don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, qualifié de duc de Boyennes, etc., était le troisième fils de Charles de Lannoy, premier comte de Lannoy, seigneur de Senzeilles, prince de Sulmone, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, premier gouverneur et capitaine général de Tournai et du Tournais quand Charles-Quint eut fait la conquête de Tournai, puis vice-roi de Naples, et de Françoise de Montbel. Veuf en premières noces de Françoise de la Palud, héritière du comté de la Roche sur Saint-Hyppolyte, en Franche-Comté, il avait épousé, le 3 janvier 1560, Marguerite Perrenot, la seconde de ce prénom, sœur du cardinal de Granvelle, veuve d'Antoine de Laubespin, baron de l'Aigle. En 1566, don Fernand de Lannoy, qui reparaitra à chaque instant dans les lettres de Granvelle sous le nom de comte de la Roche, était gouverneur de la ville de Gray, l'une des clefs de la Franche-Comté qu'il avait été chargé par Philippe II de fortifier, et, depuis 1564, il occupait en outre la charge considérable de bailli d'Amont. C'était un homme très-instruit, surtout dans les mathématiques, et un bon soldat. Il passe pour l'inventeur des demi-canonns, qui avaient l'avantage d'être transportés facilement dans les lieux les plus escarpés, et qui assurèrent plus d'une fois la victoire aux Espagnols. On lui doit aussi des cartes de la Franche-Comté dont il sera question plus loin. Don Fernand mourut sans enfants, le 14 octobre 1579, dans son château de Viseney près de Dôle. Ch. Weiss, *Biographie universelle*, nouvelle collection, t. XXIII, p. 211. — Renseignements complémentaires fournis par M. A. Castan. — *Papiers d'État*, t. VI, p. 624, t. VII, p. 520; t. IX, p. 680, etc.

<sup>2</sup> Le président du collège de Savoie était M. Thomas Gosaeus. Il ne passa pas au collège des Théologiens.

<sup>3</sup> M<sup>r</sup> Michel de Bay, le célèbre Baïus, dont il sera souvent question plus tard.

collège de Savoie ne s'en resente cy après <sup>1</sup>. Je les ay prié de différer leur résolution, jusque j'auray response de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et jusques j'auray parlé à eulx; estimant de faire ung tour à Louvain pour veoir MM. vous nepveus, et principalement, pour dire la vérité, ma seur et ses enfans que depuis quatre mois je n'ay veu que une fois.

Le doien Molinæus at présenté lettres de Son Alteze à ceulx du grand conseil de Malines affin qu'ilz regardent si, demeurans dehors ceulx qu'il avoit (sans alléguer cause ou raison légitime) suspecté, ilz seroient fortz assez pour vuyder son procès touchant le doienné de Gand; pour ce qu'il est après d'y envoyer aucuns du privé conseil, selon qu'il se vante par tout. L'on est maintenant sur la vuydange du procès de Chasteaubelin <sup>2</sup>; mais je ne croy que pour ce l'on veuille renforcer le dict conseil, qui at rescript à Son Alteze que, avec bonne conscience, ilz ne sçauroient rejeter ceulx que le dict Molineus at suspecté : la suppliant de permectre à la justice son cours ordinaire, et ont prié M<sup>r</sup> de Berlaimont, lors qu'il fut avec M<sup>r</sup> le duc d'Arschot visiter M<sup>r</sup> d'Aremberghe, qui les avoit mandé pour passer ung advis de père et de mère par devant eulx comme pers de Haynault, de présenter la dicte lettre à Son Alteze, ce qu'il a fait. Je ne sçay ce que suyverat.....

Encores que l'on attendoit dimenche dernier M<sup>r</sup> de Hoochstraten, si n'est-il venu jusque vendredi soir.

Les ventz et oraiges sont icy esté extrêmes depuis le xi<sup>e</sup> jusque le xiii<sup>e</sup> includz, et ont fait grand dommaige au quartier de Waes en Flandres. L'on parle aussi de Zélande, mais encores n'y at-il certitude.

<sup>1</sup> Le collége de Savoie avait été fondé en 1548 par messire et maître Eustache Chapuys, D. U. J., surtout en faveur des jeunes gens originaires de la Savoie, et par préférence de ceux qui venaient d'Agnesi. *Joannis Molani Historiæ Lovaniensium*, t. I<sup>er</sup>, p. 642.

<sup>2</sup> Entre le prince d'Orange et le domaine royal en Bourgogne. A la mort de René de Nassau-Châlons, prince d'Orange, Charles-Quint « à bonne et juste cause » avait fait appliquer « à son domaine » du comté de Bourgogne, les terres de Château-Bélin, Orgelet, partage d'Auxerre en la Saunerie de Salins, « sans être tenu ni obligé d'en donner main levée. » En 1545, on avait demandé à l'Empereur levée de ce séquestre, et jouissance des terres en question au nom du jeune prince Guillaume d'Orange. L'Empereur refusa, en se déclarant content que, si le prince prétendait avoir des droits, il procédât en justice soit devant le parlement de Dôle, soit devant le grand conseil de Malines. Le prince avait entamé le procès contre le domaine royal devant le grand conseil de Malines. *Papiers d'État*, t. IX, p. 48. — Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. I<sup>er</sup>, p. 564.



Les quatre villes de Brabant continuent leur poursuite pour estre exemptes de toute Inquisition, de laquelle l'on parle icy estrangement. Et dit-on que le duc Erich at charge de la instituer, et qu'il l'heut faict, l'an passé, si Mr de Clèves ne l'heut empesché.

L'on at depuis xv jours, bruslé vif ung hérétique en la ville de Gand, mais ce fut Mr de S<sup>t</sup> Pierre <sup>1</sup> que fait faire l'exécution. Aussi at esté exécuté ung aultre à Armentières, de par Mr d'Egmond <sup>2</sup>, que les Huguenotz ne sçavent comment entendre.

Monseigneur d'Arras at converti ung huguenot à Douay (qu'estoit fort obstiné), à la quatriesme communication que se fait présent le magistrat : qu'est grand honneur pour luy, édification de nostre foy, et grande desréputation des ennemiz d'icelle.

La demeure de Mr de Vaulz <sup>3</sup> faict croire qu'il apportera ung dépesche d'importance : l'on dit que S. M. vad vers Barcelone, que feroit mectre beaucoup de gens de l'eaue en leur vin.

Le docteur Elbertus n'at espoir de recouvrer ung légiste pour la prébende de Malines, et je crains que M<sup>e</sup> Vulmarus ne trouvera point tel canoniste que noz seroit de besoing.

MM. Tileto <sup>4</sup> et le président du collège de Savoie ont dénommé pour

<sup>1</sup> L'abbé de S<sup>t</sup>-Pierre, à Gand, était François de Helfaut; il avait refusé l'évêché de Gand. (*Papiers d'État*, t. VII, p. 53.) Le quartier de S<sup>t</sup>-Pierre, quoique enclavé dans la ville de Gand, formait une juridiction spéciale dite de *Roede van S<sup>t</sup>-Peters*, dont l'abbé était seigneur haut justicier, et qui ressortissait à la châtellenie du Vicux-Bourg. Dierix, *Mémoires sur la ville de Gand*.

<sup>2</sup> Le comte d'Egmont était seigneur d'Armentières.

<sup>3</sup> Maximilien de Longueval, seigneur de Vaulx, fils de Jean et d'Anne ou Jeanne de Rosimbos, mort en 1584, étant chef des finances et membre du conseil d'État et ayant obtenu l'érection de sa terre de Bucquoy et comté. C'était un des premiers gentilshommes des pays de par deçà que Philippe II avait admis dans l'ordre de Calatrava, où il eut une commanderie. Il avait, en 1563, fait comme volontaire la guerre contre les Maures en Afrique. Au commencement de l'année 1566 M. de Vaulx était encore en Espagne en qualité de gentilhomme de la bouche du Roi; mais, par lettre du 15 février 1566, Philippe II annonçait à Marguerite de Parme qu'il l'envoyait à Bruxelles, pour venir, en son nom, visiter la duchesse et ses enfants et les complimenter à l'occasion du mariage qui venait de se faire. *Papiers d'État*, t. VII, p. 157. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 546. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. X, p. 104. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. xxvii.

<sup>4</sup> Josse Ravestein, né à Thielt en Flandre, et surnommé Tileto ou Tiletanus, docteur en théologie, prévôt de Walcourt, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Louvain, conservateur des

théologiens : magistrum Rimbaldum Reimers <sup>1</sup>, magistrum Melchiorum Richelrode, président du collège des Trois Langues <sup>2</sup>, tous deux Malinois, et le régent du collège de Chasteau, tous trois prebstres, licenciés en théologie à Louvain, et fort gens de bien. Et, comme par la bulle les théologiens sont dénommés en premier lieu aux dictes prébendes affectées, s'il plaisoit à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> choisir quelcun d'iceulx, je pense que le premier, M<sup>tre</sup> Rombault, seroit bien à propos pour avoir aulcunes années esté professeur de l'abbaye de Middelburch, aiant depuis esté avancé au doienné de Sonburch, qu'est près de là, et où il peult mal endurer l'air. Et si polroit par ce moien V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> faire quelque bien à M<sup>r</sup> le doien de vostre église, à laquelle il at fort diligemment servi l'espace de seize ans, disant quasi journelement la messe et faillant peu au service divin, et qui est fort affectionné à vostre service. Car il at païé seize ans de long, 11<sup>e</sup> florins de pension de sa prébende, comme il faict encores; et si est son pensionnaire apparrant de vivre encores longuement, que at esté cause que, sans moy, il heut piécà résigné la dicte prébende en voz mains, pour estre déchargé de la dicte pension pour laquelle son patrimoine et celluy de son beau-frère sont obligés. Le dict M<sup>e</sup> Rombault at du bien, et at grand désir soy retirer à Malines près de ses parents, et seroit content de décharger le dict doien si non du tout, du moins de la plus grande partie; et par ainsi V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pourverroit deux serviteurs: n'ayant le dict doien espoir ny volonté pour obtenir plus grande provision bénéficielle, à cause de la restriction du Concille de Trente; et estant ung chief d'église, comme il est, il ne scauroit avoir sa pension païée, soixante escuz par an, de son doienné et prébende. Ad ce que je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> tenir regard, et qu'il est son serviteur et vicaire sans gaiges, qu'il ne demandera jamais; et certes je le treuve homme de bien et qui mérite que l'on face pour luy. Il heut désiré

privileges de l'Université, avait pris part au colloque de Worms et au concile de Trente. Il mourut le 7 février 1570. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie, p. 183. — *Joannis Molani Historiæ Lovaniensium*, pp. 478, 479, 519, 624.

<sup>1</sup> Ou Reyniers.

<sup>2</sup> Melchior Van Ryckenroy, d'abord vice-curé, puis chapelain de St-Pierre à Louvain. Il était président du collège des Trois Langues depuis 1559, et avait pris, un peu plus tard, le grade de licencié en théologie. Van Ryckenroy, recteur de l'Université en 1570, devint curé de Grootkundert, près de Breda, et quitta la présidence du collège des Trois Langues en 1571. Il mourut vers 1578. Felix Neve, *Mémoire sur le collège des Trois Langues à Louvain*, couronné par l'Académie, pp. 391, 392.

résigner la chanonie qu'il at au dict M<sup>e</sup> Rombault, et que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> l'heut pourvu de la vacante, comme bachelier en théologie et licencié en droit canon; mais je croy que de ceste dernière faculté il at aussi peu retenu comme moy. Et le dict moiën me sembleroit plus plein, que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pourveut le dict M<sup>tre</sup> Rombault de la vacante, en déchargeant le dict doien de sa pension ou des trois quartz d'icelle; remectant néantmoings le tout au bon plaisir de vostre dicte Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, qui me pardonnera si je m'avance tant pour l'instance grande que m'a faict le dit s<sup>r</sup> doien, auquel je désire tout bien.

Le bruiet at esté par cy, que M<sup>r</sup> le duc d'Arschot seroit appointé avec madame sa belle-mère, mais je suis seur qu'il n'en est riens <sup>1</sup>.

Je n'ay encores veu M<sup>r</sup> le protonotaire V<sup>tre</sup> nepveu <sup>2</sup>, ny le docteur Richardot : aussi le temps at esté rude pour voiajer.

## XXXIV.

## PERO LOPEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 70 et suiv. — C.)

Bruxelles, le 2 mars 1566.

Ill<sup>mo</sup> R<sup>mo</sup> SEÑOR. La de V. S. Ill<sup>ma</sup> he recebido hecha en Roma, y con ella grandissimo contentamiento. Dios sea loado que tiene V. S. Ill<sup>ma</sup> salud, él la conserve y aumente, como los servidores de V. S. Ill<sup>ma</sup> deseamos. No puedo

<sup>1</sup> Il venait de perdre un procès au grand conseil de Malines contre la douairière d'Arschot, sa belle mère.

<sup>2</sup> Pierre Mouchet, protonotaire de Château Rouillaud, docteur ès droits, doyen d'Arbois, prieur de St-Nicolas de Salins, chanoine de Liège et de N.-D. d'Arras, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines en 1574, puis vicaire général de Richardot, évêque d'Arras, qui désira ardemment l'avoir pour successeur. Il avait fait ses études de théologie à l'Université de Louvain, et s'était rendu à Rome, en 1564, à la suite du cardinal Amulio. Il mourut vers 1578. — *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 100; t. IV, p. 286. — *Papiers d'État*, t. VIII, p. 562.

dexar de acordar á V. S. Ill<sup>ma</sup> que esta en Roma, y la cuenta que se ha de tener con el comer, y con quien.... Maravillo me que no haya recebido V. S. Ill<sup>ma</sup> mis cartas de 20 de hebrero á Aguilon, las di no creo se havrán perdido; despues he escrito otras en 10 del pasado y dos deste por ellas importuno á V. S. Ill<sup>ma</sup> por cartas de recomendaciones para España. Querria las mucho haver para trabajar de cobrar lo que me deven en Portugal, porque, si no lo concluyo por favor y intercession de V. S. Ill<sup>ma</sup>, me puedo yr á pasear, porque no pudo mas vivir si no me pagan. Espero las con deseo porque me partiría luego al principio de mayo por la posta. Suplico á V. S. Ill<sup>ma</sup>, que las cartas que escriviere vengan con mucha calor, porque me importa la vida y la honra. Si V. S. Ill<sup>ma</sup> tiene conocimiento con el embaxador que Su Mag<sup>d</sup> tiene en Portugal, se llama don Alonso de Tovar, haría mucho al caso una carta para él, porque podria favorecer me mucho. No sé si es pariente de Mons<sup>or</sup> Ill<sup>o</sup> y R<sup>mo</sup> Pacheco; si así fuese, holgaria de llevar carta suya para él. importa me tanto este negocio que para todo el mundo querria llevar cartas; y así suplico á V. S. Ill<sup>ma</sup> me envíe (ademas de las que he suplicado por mis otras cartas) para sus amigos, las que á V. S. Ill<sup>ma</sup> pareciesen que me pueden aprovechar. Y no quiero alargar me mas en esto, porque conosco que son prolixo y pesado. V. S. Ill<sup>ma</sup> me perdone, porque no puedo hazer otra cosa.

Mons<sup>r</sup> de Vaos llega; y hasta agora no sé que traiga cosa de nuevo : no dicen nada ni escriben de allá cosa ninguna. El principe d'Oranje esta en Breda, y con él, Horne, Bergues, Montiny, y el conde de Zvartzburch, y un marquese de Bada, y otras gentes. Dicen me que no yrá á la dieta; no sé que se piensa esta gente, ó que traman. He entendido, de buena parte, que han tratado allá en Breda entrellos, mientras el conde d'Egmont estuvo allá, que estas tierras, que son feudo del Imperio, tienen libertad de escoger la religion que quieren, á saber la confession Augustana ó la anciana religion, y que estan resueltos en aceptar la confession Augustana; y verdaderamente que tengo temor no hagan un disparate quando menos nos catemos. Tambien me dixo este mismo, que havian tratado entre ellos de hechar de aquí á todos los calvinistas, y quel de Oranje havia mandado al hijo segundo de M<sup>r</sup> de Toulouse que no viviese mas en su tierra ni jurisdiccion. Pero yo lo tengo todo por ayre, que son solamente ademanes para dar á entender al Rey que hacen algo, y para que se descuyde; porque

como es posible que quieran hechar de aquí á estos vellacos sacramentarios, si todos ellos tienen sus casas llenas de tal gente, (y Mr d'Egmont tanto ó mas que ninguno, y los mas principales de su casa que estan cabe su persona), y Hamez por el candillo de todos. Que cierto es una cosa estraña lo que passa aquí acerca desta materia, y quan poco anda todo, que ya se precian dello, y quieren ser conocidos portales. Y verdaderamente que si Su Mag<sup>d</sup> no pasa con toda brevedad, que quizá se mutarán las cosas, que apenas podrá quando querrá segun están desvergunzados, y no hay memoria de entretener el placarte, no mas que si estuviésemos en Geneva. De Yeronino de Sal<sup>a</sup> (?) recibí, estos dias, esta carta que envío á V. S. Ill<sup>ma</sup>, para que la vea; nunca los escrivimos porque no hay sobre que. Y el otro dia vino Aguilar de España, y trajo me una carta suya, y, entre otras cosas, me rogava le avisase lo que havia por acá de nuevo, y acertó á ser en tiempo que salieron todos estos pasquinos en Anvers y aquí, tan en perjuicio de Su Mag<sup>d</sup>, lo qual le escreví y la desverguença y soltura que havia. y la poca justicia; responde me, lo que V. S. Ill<sup>ma</sup> verá, que Su Mag<sup>d</sup> manda que le avise muy particularmente de todo y quienes son: lo qual me guardaré muy bien de escrevir por cartas, porque sé que suelen venir aquí algunas vezes copias de cartas que Su Mag<sup>d</sup> recibe. Pero, sin nombrar persona, escreviré la desórden que por acá hay en todo, y pues yo tengo de ser allá tan presto, si Su Mag<sup>d</sup> quiere saber de mí mas particularmente algunas menudencias, le diré la pura verdad de lo que supiere, y de aquí allá procuraré de saber y me informaré muy bien de lo que pasa, para decir le en que terminos esta lo de por acá. Recibiera yo harta comodidad de tener alguna instruccion para esto de V. S. Ill<sup>ma</sup>, por si viniese assí á propósito que Su Mag<sup>d</sup> me demandase algunas cosas destas, para saber lo que le tengo de responder, y como me he de gobernar; y esto no lo sabría la tierra porque yo sé muy bien el secreto que conviene guardarse en semejantes cosas. V. S. Ill<sup>ma</sup> me haga comodidad de escrevir me sobresto su parecer. Madama creo se halla bien confusa, y cada dia se hallará mas, y con mucha razon, pues tan ruyn cuenta da de lo que se le encargó; yo sé con quien ella hablava el otro dia, sobre estas cosas, y vino á dar en V. S. Ill<sup>ma</sup>, y entre otras obligaciones, que V. S. Ill<sup>ma</sup> le tenia, dixo que tenia V. S. Ill<sup>ma</sup> la vida por ella, que aquí se la quitarán si ella no lo mediara. Quien si estas intenciones sabia no hiciera mucho en avisar

selo luego al Rey, y ella tambien de su parte con la autoridad de su cargo remediar lo, y no viniera la cosa á hacer las ligas entre sí que han hecho si ella tuviera y mostrara el valor que devia; pero muy differentemente se ha havido de lo que se pensava della, porque no hay dia que no enbie mas de veynte vezes á saber de su salud. Este mons. de Vaos no quiere acabar de llegar de España para traer nos algo de nuevo; de allá escriven como havia proveydo Su Mag<sup>d</sup> á don Fadrique Enriquez, su mayordomo, y hermano del vice rey de Napoles, por vice rey del Peru; y al marquez de Salzes, por vice rey de la nueva España. El prior don Hernando de Toledo escriven que se yva á meter en la Goleta. Pero todo esto, deve de saber mejor V. S. Ill<sup>ma</sup>. Josina de Matanca <sup>1</sup> esta muy buena, con todos los demás, y besan muchas vezes las manos de V. S. Ill<sup>ma</sup>.

De Bruselas á 2 de março 1566.

---

### XXXIV.

#### TRADUCTION.

---

J'ai reçu la lettre de V. S. Ill. écrite de Rome et par elle une bien vive satisfaction. Dieu soit loué que V. S. Ill. soit en bonne santé; qu'elle conserve cette santé et l'augmente, comme nous, les serviteurs de V. S. Ill., le désirons! Je ne puis m'empêcher de rappeler à V. S. Ill. qu'elle est à Rome, et l'attention qu'elle devra prendre et quant à sa nourriture et quant à ses commensaux.....

Lopez continue en s'étonnant que certaines lettres écrites par lui à Aguilon et au cardinal ne soient pas parvenues. Il implore l'appui de Granvelle pour que, sur sa recommandation, il parvienne à être payé d'une dette qu'on lui doit en Portugal, disant que s'il n'est pas payé il ne peut plus vivre, et annonçant son départ probable des Pays-Bas pour le commencement de mars; puis il continue :

« Mons<sup>r</sup> de Vaulx arrive; et jusque maintenant je ne sache pas qu'il apporte quelque chose de nouveau. On ne dit rien, et on n'écrit rien de là-bas. Le prince d'Orange est à

<sup>1</sup> D'après le Nobiliaire des Pays-Bas, Josine de Matanca avait épousé Pierre Lopez.

Breda , et avec lui , Hornes , Berghes , Montigny , et le comte de Schwartzbourg , et un marquis de Bade , et d'autres personnages. On me dit qu'il n'ira pas à la diète. Je ne sais ce que pensent ces gens ni ce qu'ils trament. J'ai entendu de bonne part qu'ils ont traité là à Breda , entre eux , pendant que le comte d'Egmont y était présent , que ces pays , qui sont fiefs de l'Empire , ont la liberté de choisir la religion qu'ils désirent , à savoir la confession Augustane ou l'ancienne religion , et qu'ils sont résolus de recevoir la confession Augustane ; et véritablement j'ai peur qu'ils ne fassent un coup d'éclat quand nous y penserons le moins. Le même personnage m'a dit aussi qu'ils ont traité entre eux de chasser d'ici tous les calvinistes , et que Orange a enjoint au second fils de Monsieur de Toulouse de ne plus demeurer en sa terre et juridiction. Mais moi je considère tout cela comme peu sérieux et seulement comme des démonstrations destinées à persuader au Roi qu'ils font quelque chose , et à procurer qu'il ne soit pas sur ses gardes. Car comment est-il possible qu'ils veuillent chasser d'ici ces maudits sacramentaires , s'ils tiennent tous leur demeure pleine de tels gens (et Monsieur d'Egmont autant et plus qu'aucun autre , et les principaux de sa maison qui entourent sa personne) , et Hames pour l'inspirateur de tous. C'est certainement chose extraordinaire ce qui se passe ici touchant cette matière , et tout va si mal que déjà on se vante de cela et qu'on désire être connu comme meneur ; et vraiment que si Sa Majesté ne vient pas en toute hâte , que peut-être les choses prendront une telle tournure qu'à peine elle pourra venir quand elle le voudra , tant ils sont impudents ; et il n'y a pas plus question d'entretenir les placards que si nous étions à Genève.

J'ai reçu ces jours derniers une lettre de Hieronimo de Sal<sup>a</sup> (?) que j'envoie à V. S. Ill. pour qu'elle la voie <sup>1</sup>. Jamais nous ne nous écrivons , parce qu'il n'y pas de sujet. Et l'autre jour Aguilar arriva d'Espagne et m'apporta une lettre de lui , et entre autres choses il me demandait de lui faire savoir ce qu'il y avait de nouveau ; et il arriva précisément au temps où sortaient tous ces pasquilles , à Anvers et ici , si préjudiciables à Sa Majesté : ce que je lui écrivis , et l'impudence et le relâchement et le peu de justice qu'il y avait. Il me répond , ce que V. S. Ill. verra , que Sa Majesté veut que je lui écrive particulièrement de tout et de tous ; ce que je me garderai bien de faire par écrit , parce que je sais qu'il arrive parfois ici des copies de lettres que Sa Majesté a reçues. Mais , sans nommer personne , j'écrirai le désordre qui règne ici en toutes choses ; et puisque je dois être là-bas à si bref délai , si Sa Majesté désire savoir de moi plus particulièrement certains détails , je lui dirai la pure vérité de ce que je saurai , et jusque-là je tâcherai de savoir et je m'informerai fort bien de ce qui se passe pour lui dire en quels termes se trouvent les affaires d'ici. Ce serait une grande commodité pour moi que de tenir , par rapport à cela , quelque instruction de

<sup>1</sup> Nous ne l'avons pas.

V. S. Ill., pour que, s'il arrive en réalité que Sa Majesté me demande certaines de ces choses, je sache ce que je dois répondre et comment me conduire : et cela personne au monde ne le saurait, parce que je comprends trop bien le secret qu'il convient de garder en semblables matières. V. S. Ill. me rendrait service de m'écrire ce qu'il lui semble de cela.

Je crois que Madame se trouve bien confuse, et tous les jours elle le sera davantage, et avec beaucoup de raison, puisqu'elle rend si mauvais compte de ce dont elle a eu charge; je sais quelqu'un avec qui elle a parlé l'autre jour de ces choses; et elle est venue à parler de V. S. Ill.; et, entre autres obligations que V. S. Ill. lui a, elle a dit que V. S. Ill. lui doit la vie, et qu'on la lui aurait ôtée ici si elle n'y avait pas mis d'obstacle. Que si elle connaissait ces projets, elle n'aurait pas fait trop d'en avertir le Roi aussitôt, tout en les paralysant de son côté avec l'autorité de sa charge; et les choses ne seraient pas venues jusqu'à faire entre eux les ligues qu'ils ont faites si elle avait eu et montré l'énergie qu'elle devait; mais elle s'est conduite tout autrement qu'on ne l'attendait d'elle, car il n'y a pas de jour qu'elle n'envoie plus de vingt fois pour prendre des nouvelles de votre santé.

Lopez termine en témoignant encore son impatience de voir arriver M. de Vaulx, en parlant de quelques nominations faites par le Roi, en donnant des nouvelles de sa femme, etc.

---

### XXXV.

PERO LOPEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Ibidem à la suite. — C.)

---

Bruxelles, 2 mars 1566.

Esta hago á intercession del Señor conde Bernardin Mandelli, él qual me ha rogado supliqué á V. S. Ill<sup>ma</sup> reciba en su servicio á un pariente suyo que será el portador desta, llama se Ottorio Mandelli, ha sido camarero de Pio quarto, que Dios tenga en su gloria; dice ques un mancebo muy virtuoso, y que desea en extremo servir á V. S. Ill<sup>ma</sup>, y así selo ha escrito aquí al conde Bernardin, rogandole que buscase medio para ello, recibiré



muy gran comodidad, en que si V. S. Ill<sup>ma</sup> tuviere necesidad de criados, se sirva deste porque ademas de ser él muy bien nacido, la voluntad que tiene de assentar en el servicio de V. S. Ill<sup>ma</sup>, le hará acertar en todo lo que V. S. Ill<sup>ma</sup> le mandaré; y yo recibiré en ello particularmente muy gran contentamiento, y V. S. Ill<sup>ma</sup> me perdone este atrevimiento, porque como deseo complacer al Señor conde Bernardin, no he podido excusar de dar á V. S. Ill<sup>ma</sup> esta pesadumbre; yo espero que V. S. Ill<sup>ma</sup> será muy servido del, en caso que le recibiere, por que tengo informacion qués muy discreto y virtuoso, y con esto ceso. Guarde N<sup>o</sup> Señor, etc.

---

## XXXV.

## ANALYSE.

—

Ce billet est une lettre de recommandation pour Ottorio Mandelli, parent du comte Bernardin Mandelli, qui désirait être admis dans la maison du cardinal et à son service.

---

## XXXVI.

## LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 337.)

---

Madrid, 2 mars 1566.

En ce qui touche les Pays-Bas le Roi remercie Granvelle des avis qu'il lui a transmis, le priant de les lui continuer.

---

## XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. Liasse 2334, fol. 134-135.)

Rome, 2 mars 1566.

A deux lettres vostres, l'une en françois et l'autre en latin, pour vostre commodité je respondray en ce langaige, oyres que je soys à Rome, pour moindre travail, et vous remercieray très affectueusement en premier lieu ce que il vous plaît prendre cette payne de me si particulièrement escrire et si fréquemment nonobstant tant d'empeschement que vous aviez et l'incommodité que vous donne la main que demeure pesante.

Il me desplait grandement que l'on aye si mal interpreté par delà ce que S. M. (à ce que l'on me escript d'Anvers et mesmes Mons<sup>r</sup> l'ambassadeur Gusman de Sylva,) a commandé que les placardz s'observent, puis que ayant demandé S. M. l'advis elle l'ha suyvy, et que l'impunité pourroit porter si grande confusion. Et est calumpnie manifeste ce que l'on publye contre S. M. qu'elle veuille mettre l'Inquisition d'Espagne puis que tant et si clèrement elle s'est declairée en ce point, et me doute que de tel bruitz et pasquilles, que l'on publye, pourroit succéder quelque grand trouble dont principalement les grandz et ceulz qu'ont à perdre auroyent à souffrir. Et ne m'esbêhis de la liberté des dictz pasquilles : car comme l'on a dissimulé les premiers, pour le plaisir qu'aucungz recevoient à cause qu'iceulx parloient de moy, oyres que à tort, (que m'a esté la seulle consolation); il est advenu ce qu'est ordinaire que après les choses vont de pis en pis. Et certes, si ce ne fut esté que l'on eust peu juger que j'eusse cherché de venger mon injure particulière j'eusse procuré que l'on en eust fait aultre démonstration; dont je me retiray tost, cognoissant clèrement qu'aucungz de ceulx, ausquelz il touchoit y donner remayde, en avoyent plaisir; et me suis contenté d'avoir la conscience nette et de scavoir qu'avec verité l'on ne me pouvait imputer chose maulvaise ny contre mon devoir, et me suis accomodé à céder au temps et laisser dire. Mais il est estrange

qu'estant si longuement hors de là et ne meslant de riens, l'on tasche encores de m'y envelopper : en quoy l'on me fait plus d'honneur que peult estre l'on ne pense Et voyant que tout va ainsi suis délibéré de poursuivre ma première délibération qu'est de souffrir et d'attendre que l'on parle cy après d'autres avec juste cause, constant que l'on a parlé contre moy sans cause; et si je ne suis loing assez pour éviter leurs coupz de flesches, si je scavoie aller plus loing convenablement *et salva dignitate*, je yroye pour leur monstrier que je ne veulx contendre; et y a longtems que je fusse en Espagne si je n'eusse pensé qu'ilz m'eussent peu imputer toutes les saintes resolutions de S. M. Et vous prometiz sur ma foy que ce que je sens, et me donne seulement peyne, est veoir le piteux estat ouquel est le pays, le danger qu'il y a d'esmotion et saccagement, et l'évident hazart ouquel je voy clèrement qu'il tumberoit si qui que ce soit le vouloit envahir. Et pouvons rendre grâces à Dieu qu'ilz se soibt soubstenu non pas par nostre vertu, mais pour non avoir esté assailliz depuis quatre ans ençà; car je scay fort bien quelle résistance l'on eust peu faire, et me griefve fort que S. M. n'haste son allée par delà puisque sa présence pourroit remédier à tout doucement et sans difficulté, et au contentement de tous, grandz et petitz, et à cela voudroye-je ayder à mon pouvoir au lieu que aulcungz pensent que j'aye de grandz résentementz et que je voudroye user de vengeance, que je ne pensa oncques, et suis si loing de désirer d'y estre entretens aux affaires, que ce que plus je désirerois seroit de non les jamais veoir ny rencontrer; et regrette que, où que je soys, j'en aye plus de part et de tous coustelz que je ne voudroye; et après avoir travaillé dois ma jeunesse et désiré si longtems à le repoz, et de me retirer aux affaires de mon Evesché, à mes livres et aux passetemps rustiques, soit par delà ou en Bourgogne, et vivre privéement avec mes amys, me mocquant du monde et de beaulcoup de choses d'icelluy ausquelles aultres font fondement vain de grande félicité; et me contentant d'avoir faict ce que j'ay peu, sans fin d'interestz particulier quelconque, ni tenir aultre respect que au bien publique : ce que le temps descouvrira quelque jour plus clèrement et beaulcoup d'autres choses.

Dieu doint la grâce à Mons<sup>r</sup> Hopperus de soy bien acquiter en la grand charge que l'on luy a mis sur les espaules. Son partement a beaulcoup tardé et empesché la venue tant nécessaire de Mons<sup>r</sup> Tisnacq, lequel comme

j'espère se souvenant de son debvoir vous portera tous respectz, et me doubte qu'il aura assez à faire de bien drapper avec Mons<sup>r</sup> Bruxelles.

Quant aux affaires d'Angleterre dont le dict Sr Hopperus porte avec soy les memoyres, sur ma foy ilz sont esté mal entenduz et pis conduictz et résoluz, et sumes en termes que je ne scay quel remède l'on y pourra prendre pour rhabiller la faulte passée par laquelle se despeuple la Flandres, allantz les subgestz de par delà en Angleterre pour avoir moyen de vivre, desquelz l'on est peu assisté d'Angleterre, et monstre en ce la Royne, comme en plusieurs aultres choses, le peu d'affection quelle porte au Roy et à ses pays. Je vous mercye très affectueusement la faveur que vous avez fait à Mons<sup>r</sup> de Chasteauvilleau, mon beaul frère et à tous les officiers de la Saulnerye, procurant que l'on procédast en leur endroict par termes de justice et non pas violement et avec passion, laquelle si est trop évidemment monstrée; mais le temps et la verité pourront quelque jour redresser les choses, et pourroit estre que l'exemple que l'on y a donné desplairoit bien quelque jour aux auteurs d'icelluy. Dieu, par sa grâce, veuille envoyer remède aux choses qui passent mal là, et de sorte que l'on donne temps au Roy d'y arriver devant que tout se perde; et il me semble que si les gens de bien se vouloient maintenant joindre pour assister Madame, afin qu'elle puisse suyvre la sainte intention de S. M., il seroit temps quant les bonnes opinions seront en plus grand nombre, et mesmes arrivant Mons<sup>r</sup> de Tisnacq; je croy que vous m'entendez et scay que vous scavez l'obligation que toutes gens de bien ont de, postposant tous aultres respectz, procurer le soubstenement de la Religion, l'autorité du Prince, égale administration de la justice, bien et repos du pays, que sont les poincts nécessaires pour éviter les saccagementz et mutinerie que l'on peult aultrement probablement craindre.

L'élection du Pape a esté faite miraculeusement : et, sur ma foy, Sa Saint<sup>é</sup> se conduict de sorte que si elle continue, comme l'on espère, elle fera cesser beaulcoup de calumpnies contre l'estat ecclesiastiques; et jà sont icy les choses tout aultres que du passé. Dieu luy doint bien continuer, et à vous Mons<sup>r</sup> l'accomplissement de voz desirs, me recommandant pour fin de cette très affectueusement à votre bonne grâce...

## XXXVIII.

LE CARDINAL D'AUGSBOURG <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit 9473, fol. 287.)

Florence, 2 mars 1566.

Dans cette lettre, le cardinal d'Augsbourg se borne à recommander au cardinal de Granvelle les ambassadeurs que le duc Albert de Bavière envoie à Rome pour féliciter le nouveau Pape de son avènement au siège pontifical, et pour traiter une autre affaire en cour de Rome (l'affaire de l'église de Freisingen). Il fait un grand éloge du zèle catholique du duc, et rappelle les grandes obligations qu'il lui doit.

## XXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CHAPITRE DE SON ÉGLISE  
MÉTROPOLITAINE DE MALINES.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. N° 2532, fol. 1.)

Rome, 2 mars 1566.

Mess<sup>rs</sup>. Vous aurez jà piécà entendu de Mons<sup>r</sup> le Prevost d'Ayre <sup>2</sup>, come je presuppose, les causes de ma voinue en ceste court; en laquelle, pour le

<sup>1</sup> Othon, comte de Truchsess, évêque d'Augsbourg, cardinal depuis 1544, mort en 1573, résidait habituellement à Dillingen. Il avait établi une Université où il avait appelé les jésuites. Il était, dit Chantonay, « entièrement mis à la conduite de son évesché et restauration de son université. » C'était un prélat pieux et zélé qui joua un rôle considérable dans le mouvement catholique de l'Allemagne. Viglius était son ami et correspondait parfois avec lui. — *Papiers d'État*. t. III, p. 47; t. IV, p. 380; t. VI, p. 102; t. IX, p. 65. — Hoyneck, *Analecta*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 387.

<sup>2</sup> Morillon.

devoir que je doibz à ce Saint Siége, pour le service de Sa Mag<sup>te</sup> et mien particulier, je suis contraint de séjourner cinq ou siz mois pour le moins : ce que je fais avec plus d'assurance me confiant que, pendant mon absence, vous aurez regard de ne riens obmettre de vostre coustel de ce que sera convenable pour la conduite et bonne administration de mon archevesché, et mesmes à ce que la justice y soit observée come il convient, et que les curez facent leur devoir en conformité de ce que prescrit le Concile de Trente que si expressement Sa Mag<sup>te</sup> par lettres de Son Altèze nous recommande, et come il est requis pour la descharge de leurs consciences et aussi de la mienne; et que vous corresponderez à Mons<sup>r</sup> le Prevost d'Ayre, lequel aura le moyen de m'advertir de temps à aultre de ce que sera requis; et je ne faudray de aussi luy correspondre et de tenir le soing que je doibz, en chose que tant enporte et à laquelle j'ay si grande affection, pour procurer le salut des âmes et la bonne administracion de l'archevesché en amour et accord. Vous recommandant aussi de tenir toute bonne intelligence au dict Mess<sup>rs</sup> du grand conseil, et ceulx de la loy et justice de la cité, puisque par ce moyen le tout se pourra tant mieulx encheminer. Et à tant prie le Créateur etc.

---

 XL.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*, n<sup>o</sup> 903, fol. 46.)

---

Rome, 10 mars 1566.

Algunos dias antes que parti de Borgoña, escribí á V. Mag<sup>d</sup> respondiéndolo á sus cartas; y specialmente, en una aparte, respondí á lo que V. Mag<sup>d</sup> me habia escripto de su mano sobre mi venida á esta corte. Despues, me vino la nueva de la sede vacante, y sin mas dilacion me puse luego en camino, como á V. Mag<sup>d</sup> lo habia escripto y dello la avise dende Milan; y despues

de venido aquí he tambien escripto, y espero havrá V. Mag<sup>d</sup> havido todas mis cartas. Yo me entretengo aquí, diciendo que espero si V. Mag<sup>d</sup> venrá á Italia al cabo deste verano, y voy temporizando, y mirando lo que pasa, sin empacharme en ninguna cosa, por no dar sombra por los respectos que á V. Mag<sup>d</sup> he escripto, y así no he hablado aun á Su San<sup>d</sup> sino una sola vez, para darle cuenta de mi venida y justificarle la causa por que estoy tanto tiempo fuera de mi Iglesia, y voy á capillas y consistorios, y occupandome en visitas activas y pasivas, y tomando casa y adresandola; en que, demas de las propinas á las quales son obligados los cardinales que vienen nuevos en Roma, y en el viage he sido forzado gastar lo que V. Mag<sup>d</sup> puede pensar; y me entretengo con el Embaxador y el cardenal Pacheco, lo mejor que yo puedo, haciendo los officios que les parece sin mas. Su San<sup>d</sup> me parece cada dia mas sancta persona, y de buen zelo, y de vida muy exemplar. Ha dado su capello, á pura importunidad del collegio, á su sobrino porque sea ayudado en las audiencias. Aprenderá, y lo tiene menester y aun Su San<sup>d</sup>, que es aun poco plático en las cosas d'estado. Ha dado á V. Mag<sup>d</sup> el quinquennio de muy buena gana; aunque no harian todos con él buen officio, el Embaxador lo ha negociado bien, y diestramente, y el Cardenal ayudado por su parte muy bien adonde ha sido menester.

Las pláticas del pontificado andan vivas con opinion que no durará Su San<sup>d</sup>, aunque espero podria vivir años porque, aunque es flaco y doliente, se rige y gobierna muy bien, si no en el trabajo que toma en las dichas audiencias y negocios, mayor de lo que puede sostener. Farnes pretende el pontificado y será ayudado de Franceses, como lo fuera esta vez si no lo estorcara la contradiccion de Borromeo: y pienso que si V. Mag<sup>d</sup> le ayuda, tendrá los votos necesarios; y ha pensado (no sé si se mudará) despachar á V. Mag<sup>d</sup> para que dende agora se declare en su favor; si á V. Mag<sup>d</sup> parece que conviene podrá tener esperanza como cierta. Sobresto ha escripto el Embaxador dias ha su parecer; y si no parece á V. Mag<sup>d</sup> que conviene negarle absolutamente, que seria de inconveniente por las pláticas que podria hacer para obtener lo que pretende por otra vía, y de su sdegno podrian suceder otras cosas; para poderle entretener, querria que Su San<sup>d</sup> mostrase resentimiento destas pláticas que andan sobre el pontificado, y yo lo procuraré diestramente si me viene

á proposito, y si lo hace, sobrello y al scrupulo della bulla hecha de Papa Pio quarto para el conclave, podria V. Mag<sup>d</sup> excusar de declararse á sus ministros por agora, entreteniendo le y mostrandole en lo demas toda buena voluntad.

De lo que pasa en Flándes, V. Mag<sup>d</sup> deve ser informado, y todavia añadiré á esta algunas cartas que de allí me escriben para que vea V. Mag<sup>d</sup> que no va bien si no muy mal; de que me pesa en el alma, y del agravio que hacen á V. Mag<sup>d</sup>, sembrando que quiere poner allí la Inquisicion de España, para alienar la voluntad de los subditos y hacerlos levantar, y afean quanto pueden lo de la Inquisicion de España, y me hacen auctor de todo, y que lo procuro con V. Mag<sup>d</sup>, que sabe lo que en esta hay, y dicen que procuro de quitar la libertad de los Estados, y hacerles esclavos y sujettarlos á Españoles, que es para ponerme en buena opinion por haber de vivir despues con ellos. Si no pensaré que V. Mag<sup>d</sup> tiene allí los pasquillos que han sembrado tan vellacos, embiaria los que tengo, y debaxo de enmienda seria bien que de Flamenco los transferiesse en Frances Corteville fielmente; con ellos conocerá claro á que se va, y si es encaminado todo al servicio de V. Mag<sup>d</sup> ó contra este. Publican tambien que procuro yo por via de Inquisition se corte la cabeza al Principe d'Oranges, yo sé que no me ha pasado por el pensamiento, ni menos de amenazarlos, como dicen, de la venida de V. Mag<sup>d</sup>, y que lo mesmo hacen los mios. Lo que hay es que escribió que de España escriben muchos que V. Mag<sup>d</sup> ha de venir, mas que á mí no me lo escribe, como es verdad; y de dar esta esperanza de la venida de V. Mag<sup>d</sup> pienso que es necessario por animar los buenos y no desperarlos del todo, y poner algún freno á los malos; mas escribo juntamente á todos, que espero que si viniese V. Mag<sup>d</sup> todo se acomodaria con brevedad, y con amor y á satisfacion de todos, grandes y chicos, y que havria hombre que no procurase de servir y de ganar las gracias de V. Mag<sup>d</sup>; y que no piensen que me resiendo de cosa que contra mí hayan hecho, que como siempre lo he dicho, y antes de partir, y despues, y aun agora, no les imputo nada desto sino á hombres ruynes y baxos, que han pensado medrar con ponerlos mal conmigo con cosas falsas que han inventado, y que aunque quieran estar mal conmigo, no quiero estar mal con ellos, sino hacerles plazer y servicio en lo que podré aunque no quieran, en lo que sin perjuicio de V. Mag<sup>d</sup> lo podré hacer; y



V. Mag<sup>d</sup> sabe si lo he hecho, y lo que hice á mi partida de Flándes para que Papa Pio quarto no diese al Condestable de Francia el principato d'Oranges; si esto es amanezar, ya lo vee V. Mag<sup>d</sup>; mas son invenciones que sacan para sus fines. Y es verdad que todo lo que me toca les perdono de muy buena gana, para beneficio publico, solo no consentiré jamas por servirles cosas en perjuicio del servicio de Dios ny de V. Mag<sup>d</sup> aunque me hubiesen de matar.

Suplico á V. Mag<sup>d</sup> que se tenga el secreto de las cartas que aquí van, porque no reciban dello daño los que las escriben, con el zelo que tienen al servicio de V. Mag<sup>d</sup>. Mal negocio es haverse renovado la liga en las bodas del principe de Parma, sabiendo que V. Mag<sup>d</sup> no huelga con ello; y si es buena, y en su servicio, razon seria que supiese lo que en ella hay; y es cosa de ruyn exemplo, quan buena ella pueda ser, vassallos se colligan sin voluntad y consentimiento de su Rey, quanto mas que por todo lo que se puede entender, es la liga para que qualquiera cosa que hagan los colligados, quan mala ella sea, no se puede castigar ninguno dellos, y poderse mas libremente oponer (como se vee en muchas cosas) á la voluntad de V. Mag<sup>d</sup>, y que no pueda quitar ningun cargo á nadie dellos, aunque sirva mal, por darle á otro, ó si le quiere dar que nadie lo se toman por miedo de los colligados, que es hacer del Rey que devria mandar subdito y vasallo que les ha de obedecer. Escrivenme que han hecho firmar muchos mas caballeros que los otras veces, aunque creo que son bien pocos los que saben el secreto de la liga, y que por ciertos respectos Mons<sup>r</sup> d'Aigmont y el Principe no han firmado, y que por el Aigmont respondió y se obligó Noircarmes, y por el principe el conde Ludovico, su hermano. Si esto así, poneme mas sospecha, y no sé como á V. Mag<sup>d</sup> parecerá el avisamento que nuavamente se ha hecho en Breda, ni cien mil otras cosas que pasan muy mal; y temo que todo va muy á vispera de perderse todo; y plegue á Dios no tarde tanto la venida de V. Mag<sup>d</sup> que ya sea tarde. He me espantado de lo que oí en Italia, de lo que dicen de las cosas de allá; y de los juicios que sobre ello todo el mundo hecha yo callo, y á la verdad ando atonito.

Escriben que el marqués estava por renunciar en manos de Madama su cargo de Gobernador. Si lo hiciese, debaxo de enmienda, yo lo aceptaria y entero sele sacaria de las manos: digo entero, por lo que al de Henault

esta junto de Phelippeville y Cambray, y dexandole así, sé que ninguno otro le osaria aceptar sino fuese el Duque d'Arcot, que queda firme á decir que no quiere liga si no con V. Mag<sup>d</sup> ni otro señor: y los suyos, señaladamente su padre á tiempo de la Reyna quando la perseguian otros, han seguido este camino; y si á él no le quisiese dar V. Mag<sup>d</sup>, pienso que lo mejor seria tenerlo así, sin proveer, y lo mesmo todos estos cargos principales que vacasen ó se renunciassen, remitiendo la provision á su venida, por tener todos suspensos, y algunos con esperanza: quanto mas que no hay inconveniente de differir la provision porque, entretanto que no se proveen, los manda Madama y se auctorisa mas; y plugiese á Dios no hubiese gobernadores particulares, ó fuesen mas repartidos sus gobiernos y en mas personas, porque con mas auctoridad y mejor los gobernaría Madama, y dependería toda la noblesía della, que agora sigue otros, curandos poco de V. Mag<sup>d</sup> y de su gobernadora general, por la qual se les dará cada dia menos. Dicen los de las villas de Brabante que la Inquisición ordinaria es cosa nueva, y han dado suplicas que pienso se enviarán á V. Mag<sup>d</sup>, y no solo hallan quien en esto les favorezca, mas quien los estimule para que las den. No deven los del consejo tener memoria, ó si la tienen, deben (si osan) por hacer lo que son obligados informar V. Mag<sup>d</sup> que la Inquisición qualli hay de presente en Flándes y Brabante (que quizá sea la que V. Mag<sup>d</sup> agora les encomenda, y de que se quexan) no es cosa nueva: porque desde el tiempo de Madama Margareta, tia del Emperador, que sea en gloria, el prevoste de Ypres, el Dean de Lovain, el prior de los Escolares de Mons, y un consejero de Brabante, M. Francisco Vander Hulst, fueron deputados por Inquisidores generales, y executaron el oficio en Bruxelles y otros lugares de aquellos Estados, y hicieron justicia de muchos Lutheranos, tapisseros y otros de Bruxelles, y en Envers quemáron unos frayles Agustinos, y asolaron el monesterio adonde despues edificaron la parroquia de S<sup>n</sup> Andrea, que agora está en pié, y duró la ruina algun tiempo antes que se consentiese que edificasen aquella parrochia; y mucho despues, el año 1531, se hicieron los placartes, hechos de consentimiento de los Estados y parecer de todos los consejos, y no pueden pretender que ni en el uno, ni en el otro, se les haga cosa nueva. Ni para my creo seria bien perder punto con ellos, con quantas suplicas dan, pues se vee que buscan de anihilar la auctoridad de V. Mag<sup>d</sup>

y perder la religion, antes que conviene perseverar en la observacion de los placartes, y que los jueces inferiores no puedan dispensar ni moderar las penas : Madama sí, quando le pareciere conveniente, en personas que se reconocen y no han dogmatizados. Mas veo que ninguno castigan, ni aun los pertinaces, sino que es licito ya sin pena sacarlos de la carcel por fuerza. Y dicen por disculpa que no osan, aunque el Abad de San Pedro de Gante ha quemado poco ha un obstinado en Gante, por su justicia seglar en la villa de Gante, sin contradiccion de hombre vivo; mas estas disculpas y pretextos de miedo toman los que no quieren y no tienen gana de hacer lo que conviene, y por engañar V. Mag<sup>d</sup> y darle entender que todo va bien para enfriar su venida. Quisieron hacer testimonio de los curas de Bruxelles, y porque no le quisieron dar qual pedian, se enojaron con ellos muy asperamente : que es el estilo que hoy se usa; y viendo esto los mendicantes á los quales despues acudieron por haber este testimonio, de miedo y para que no se les quitasen las limosnas dieron atestacion qual se la pidieron, pensando dar entender á V. Mag<sup>d</sup> que todo va bien. Mons<sup>r</sup> d'Arras, mi sucesor, ha convertido uno poco ha en Dohai, que de principio era muy obstinado; solicita ahora á lo que entiendo el perdon, y sera santa obra darsele, y de mucho exemplo, y confusion por los de la secta; mas no hay para que mostrar miedo y perder la autoridad y de V. Mag<sup>d</sup> y de la Justicia en obstinados y dogmatizantes, si no queremos perder todo. Vno sacaron de la casa de Mr de Cambray á Bruxelles cura, y que predicaba hereticamente en una aldea de Strale, cerca de Envers, y el dicho Strale le sostenia, y agora, que le sacaron amigos de noche de la carcel, tambien le sostiene y ayuda lo que puede; y dice el buen predicador agora al pueblo que Dios le embió su angel para sacarle como San Pedro, y Dios sabe quanto esto escandalirá; y con todo esto hicieron Strale, burghemaistre d'Envers, porque presta al marques de Berghes y tiene deudo con Schetz. Y Dios sabe como gobierna aquella tierra, y algun dia podrá placiendo á Dios entender V. Mag<sup>d</sup> como ha gobernado los Estados, y como y quanto se ha aprovechado de los dineros publicos que pasan por su mano, en lugar que los solian tractar las finanzas de V. Mag<sup>d</sup>, y se les quitaron para que no tuviesen credito, y faltase el de V. Mag<sup>d</sup> por ponerla en necesidad, y meterla por aquí freno, y se aprovechasen particulares; mas así va agora el mundo, y quien á estas cosas

se oppone, ó las conoce, es enemigo de la Liga. Y sabrá tambien algun dia V. Mag<sup>d</sup> como se han distribuido los dineros que se han sacado de las ayudas viejas, y como en ello ha sido servido. No sé lo que han hecho de los 200 mil escudos que devian servir por los precios de la lotheria general (que harto se embarazará con particulares que se han vendido), yo no oyo hablar della, no sé en que habra parado, mas no seria razon que quedasen aquellos 200 mil escudos muertos por V. Mag<sup>d</sup> que se aprovechasen particulares, lo qual à la verdad yo no sé si se hará, despues se sabrá. Y para volver á las suplicas de las villas de Brabante en lo de la Inquisicion, pretendiendo que sin romper privilegios de Brabante no se le puede en esto hacer cosa nueva, debaxo de enmienda, es menester ganar tiempo justificadamente, para lo qual se les pondria responder; que quiere V. Mag<sup>d</sup> la observacion de los placartes, como arriba esta dicho, y que Madama pueda moderar la pena quando le pareciere que hay causa, y no otro ninguno; y quanto á lo demas, así de Inquisicion como otras cosas, que V. Mag<sup>d</sup> no quiere ni consentirá que se les haga cosa nueva alguna, y dexarlos con esta generalidad que es justificada, y de laqual con razon no se pueden quejar, ni con esto se perjudicará V. Mag<sup>d</sup> ni se apartará de lo que les ha mandado. Y soy cierto que, como han solicitado á los de Liege, aquellos que no querrian ver establecidas las Iglesias nuevas, por las causas tantas veces repetidas, procurarán que en la Dieta en Augusta se mueva tambien sobre esto algo; contra lo qual no veo mejor remedio, si no que mande V. Mag<sup>d</sup> á Madama que por cosa que de la Dieta escrivan no responda nada en perjuicio de la sancta intencion de V. Mag<sup>d</sup>, ni que la ate ó obligue en ninguna cosa contra esto, y que esta orden de V. Mag<sup>d</sup> la tenga en sí secreta, y que por ganar tiempo y tierra responda solo ella, despues de hacer gastado las dias que pudiere so color de platicar lo que de Augusta viniere en consejo, y comunicarlo á Sonnio y otros, que avisará de todo V. Mag<sup>d</sup>, y que, por ser cosa hecha por él, no puede poner la mano en ello ni hacer otra cosa sino remitirselo, que V. Mag<sup>d</sup> diffiera de responder, ó que el responder sea pedir parecer á Madama mas particular sobre algun punto, para que vuelva otra vez la cosa á España, y allí tarde la ultima respuesta fasta que se acabe la Dieta, por que quede todo entero pues acabada la Dieta, fasta que se haga otra esto se estará así suspendido, y fasta allá tendrá tiempo de ver lo que quisiere hacer. Y

pienso que V. Mag<sup>d</sup> entiende muy bien quanto importa que este negocio vaya adelante por todos respectos. Todavía hacen instancia para que se junten los Estados por negociar juntos como el año 1558. V. Mag<sup>d</sup> se puede acordar de lo que muchas veces sobrello le he escripto, y que seria la ultima ruyna de su auctoridad, y con mas peligro della y de la religion siendo V. Mag<sup>d</sup> absente; y si se juntan á negociar sobre los expedientes por hallar forma de dar ayudas, haran proponer, por la multitud, lo que no osan pocos tan descaradamente decir. La otra vez por consentir á V. Mag<sup>d</sup> dos millones y quatrocientos mil florines una vez, le hicieron perder 600 mil de rente; y este es el servicio que hicieron, y sabian muy bien lo que hacian, para que V. Mag<sup>d</sup> los tuviese cada dia menester, por que poco á poco esta se iba haciendo ordinaria, y agora es perdido y con ella se pudiera hacer mucho; y quitáron á las Finanzas la administracion del dinero, y tomáron atrevimiento de sosneterla á mil condiciones vergonzosas. Agora pretenden tener en su mano la eleccion de todos los que havrán de tractar los negocios de estado, y que tengan en su mano toda la administracion de la pas y de la guerra en aquellos estados, y con esto ny V. Mag<sup>d</sup> ny su gobernadora general no tendrá que hacer allí; y juntandose los Estados, los de Brabante pretenden ser cabeza de ellos, y así lo han platicado y estos gobiernan el principe y el marqués, que por esta via serán señores de los Paeses-Baxos y no V. Mag<sup>d</sup>; y no he podido dexar, por lo que devo á su servicio, de refrescarle la memoria de lo que esto importa. Tornan á solicitar con mucho calor y favor la determinacion del processo de Chasteaubelin, parece decir así á instancia del principe de Oranges; temo que V. Mag<sup>d</sup> será mal servido en ello, y es materia de importancia, y si hacen á V. Mag<sup>d</sup> sin razon, y la condenan, no havria otro remedio sino de proponer error, como dicen, y hacer remision, y hacer venir consejeros de Borgoña, dependientes meramente de V. Mag<sup>d</sup>, y otros que con los mesmos de Malines revean el proceso por via ordinaria; lo qual se haria mejor estando V. Mag<sup>d</sup> en Flandes. No sé si V. Mag<sup>d</sup> ha escripto á Mons<sup>r</sup> de Vergy y a los del Parlamento las cartas que yo acordé á V. Mag<sup>d</sup> antes que partí de Borgoña. Sé que importarian, y las desean por ayudarlo que pudieren al sostenimiento de la religion; acordolo á V. Mag<sup>d</sup> y que lo que se hizó en la publicacion del Concilio en Borgoña fué tomar el Arzobispo con excusaciones fringidas dilacion de seis meses: no sé al cabo destos lo

que hará, y por no cansar mas V. Mag<sup>d</sup> acabaré suplicando á Nuestro Señor que la lumbre y inspire á lo que mas conviniere á su servicio. Y guarde y prospere la Sacra Católica Real Persona de V. Mag<sup>d</sup>, como sus vasallos y servidores deseamos.

---

 XL.

 TRADUCTION.
 

---

Quelques jours avant mon départ de Bourgogne j'ai écrit à V. M., répondant à ses lettres ; et spécialement, dans une lettre à part, j'ai répondu à ce que V. M. m'a écrit de sa main sur ma venue en cette cour. Depuis lors m'est arrivée la nouvelle de la vacance du Siège, et, sans plus tarder, je me suis mis aussitôt en chemin comme je l'ai écrit à V. M. et l'en ai avisé de Milan. Et depuis mon arrivée ici j'ai également écrit à V. M. et j'espère que V. M. aura reçu toutes mes missives.

Je passe mon temps ici disant que j'attends si V. M. ne viendra pas en Italie à la fin de l'été, et je vais temporisant, regardant ce qui se passe sans me mêler de rien, — et même je n'ai parlé à Sa Sainteté qu'une seule fois pour lui rendre compte de mon voyage et lui expliquer les motifs qui me retiennent si longtemps hors de mon diocèse, — j'assiste aux chapelles et aux consistoires, je m'occupe à faire et à recevoir des visites, gardant la maison et l'arrangeant ; en quoi, en sus des largesses auxquelles sont obligés les cardinaux qui viennent nouveaux à Rome, et dans mon voyage, j'ai été contraint de dépenser ce que V. M. peut penser ; et je vis avec l'ambassadeur et le cardinal <sup>1</sup>, le mieux que je puis, faisant les devoirs qui leur agréent sans plus. Sa Sainteté me paraît de jour en jour une plus sainte personne, et de bon zèle et de vie très-exemplaire. Elle n'a fait que céder aux importunités du Sacré Collège, en donnant son chapeau à son neveu <sup>2</sup> pour l'aider dans ses audiences. Ce dernier apprendra : il en a

<sup>1</sup> Pacheco.

<sup>2</sup> Antoine Bonelli, petit-fils de Gardine Ghislieri, sœur du Pape, né à Bosco en 1541, religieux profès de l'ordre des Frères Prêcheurs où il portait le nom de frère Michel. A la suite de son élévation au cardinalat il prit le nom et le titre qu'avait porté son grand-oncle : de cardinal Alexandrin de Sainte-Marie de la Minerve. Saint Pie V lui confia l'intendance des domaines de l'Église et ensuite la dignité de camerlingue et le prieuré de Rome. Le second cardinal Alexandrin fut chargé comme légat en Portugal, en France, en Espagne, de procurer la ligue des princes chrétiens contre les Turcs. Il mourut à Rome en 1598. Moreri. — Comte de Falloux, *Histoire de St. Pie V*, t. 1<sup>er</sup>, p. 100.

besoin, et aussi Sa Sainteté qui n'a encore que peu d'expérience dans les affaires d'État. Elle a donné de très-bonne grâce à V. M. le *quinquennium*<sup>1</sup> : quoique tous ne feraient pas avec Elle bon ménage, l'ambassadeur a bien négocié l'affaire, et avec dextérité ; et le cardinal, de son côté, y a fort aidé là où c'était nécessaire.

Les pourparlers relatifs au souverain pontificat sont très-vifs dans la pensée que Sa Sainteté ne vivra pas. Pour moi, j'espère qu'elle pourra vivre des années : car, quoique faible et malade, elle se gouverne fort bien excepté dans la peine qu'elle se donne pour les affaires et les audiences, plus grandes que ses forces ne le permettent. Farnèse prétend au pontificat, et il sera appuyé par les Français comme il l'aurait été cette fois si la contradiction de Borromée n'y avait mis obstacle : et je pense que, si V. M. l'appuie, il aura les votes nécessaires. Il a eu l'idée (je ne sais s'il l'a abandonnée) de dépêcher à V. M. pour que dès maintenant elle se déclare en sa faveur. Si V. M. trouve que cela convienne, il pourra considérer son espoir comme assuré<sup>2</sup>. L'ambassadeur a écrit, il y a quelque temps, son avis sur ce point. S'il ne semble pas bon à V. M. de refuser absolument — chose sujette à inconvénients à raison des intrigues auxquelles Farnèse pourrait se livrer pour atteindre par d'autres voies ce à quoi il prétend, et d'autres choses qui pourraient résulter de son mécontentement, — pour qu'on pût entretenir son espoir, je voudrais que Sa Sainteté témoignât son déplaisir de ces intrigues auxquelles on se livre à propos du pontificat ; et je tâcherai adroitement de l'amener à le faire si j'en ai l'occasion. Si elle le fait, V. M. se fondant là-dessus et sur le scrupule de la bulle émanée de Pie IV pour le conclave, pourrait s'excuser de se déclarer à ses ministres pour le moment, restant en rapports avec Farnèse et lui montrant au surplus toute bonne volonté.

De ce qui se passe en Flandres V. M. doit en être informée. Toutefois j'ajouterai à ma dépêche quelques lettres qu'on m'écrira de là-bas, pour que V. M. voie que les choses ne vont pas bien sinon très-mal. Je m'en chagrine profondément ainsi que du tort qu'on

<sup>1</sup> Les Rois d'Espagne avaient au XVI<sup>e</sup> siècle deux sources de revenus que des indults pontificaux temporaires leur ouvraient : les *Cruzadas* et les *Subsides du clergé*. Le pape Saint Pie V, instruit des abus qui se commettaient communément à propos de la publication et de la distribution de la bulle de la *Cruzada*, se refusa jusqu'en 1571, malgré toutes les sollicitations du Roi, à la lui accorder : et quand, à l'occasion de la ligue contre les Turcs il revint sur sa détermination, il apporta diverses modifications à la manière dont la bulle se publiait et se distribuait. Le *Quinquennium*, dont il est ici question, ne concerne que le *subside du clergé*. Ce subside, établi sous le pontificat de Pie IV, avait été accordé à Philippe II pour cinq années. Saint Pie V, à son avènement, l'accorda de nouveau pour cinq ans, et une seconde fois en 1571. Ce subside était réparti, par le clergé lui-même, sur ses membres. Le Roi en l'obtenant, s'était obligé à entretenir constamment soixante galères pour servir contre les ennemis de l'Église : mais le produit en était souvent détourné de cette destination. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 370, note 4.

<sup>2</sup> En avril 1568 Farnèse passait pour un candidat peu favorable aux intérêts de l'Espagne, comme « pouvant se ressentir des choses passées. » Chantonay au Roi dans les *Papiers d'État*, t. IX, p. 156.

fait à V. M. en répandant le bruit qu'elle veut introduire là-bas l'Inquisition d'Espagne pour aliéner les volontés de ses sujets et les pousser à un soulèvement; et on noircit tant qu'on peut l'Inquisition d'Espagne, et on dit que je suis l'auteur de tout et que j'y travaille avec V. M. — qui sait ce qui en est — et on répand que je travaille à détruire la liberté de ces États, à les faire esclaves, à les assujettir aux Espagnols; ce qui est de nature à me mettre en bonne réputation pour devoir vivre plus tard au milieu d'eux <sup>1</sup>!

Si je ne croyais pas que V. M. eut sous la main les pasquilles que de si grands coquins ont semés, je lui enverrais ceux que je possède : et, sauf meilleur avis, il serait bon que Courteville <sup>2</sup> les traduisît fidèlement de flamand en français : par eux V. M. verra clairement où l'on va et si tout marche dans l'intérêt du service de V. M. ou en sens contraire. On publie aussi que je travaille à ce que par le moyen de l'Inquisition on coupe la tête au prince d'Orange <sup>3</sup>, — je sais que cela ne m'est pas entré dans la pensée, ni moins de les menacer, comme ils disent, de la venue de V. M. — et que les miens agissent de même. En réalité j'ai écrit que plusieurs me font savoir d'Espagne que V. M. doit venir, mais qu'elle ne me l'a pas écrit, ce qui est la vérité. Et quant à donner cette espérance de la venue de V. M., je pense que c'est nécessaire pour animer les bons et ne pas les désespérer entièrement, et pour mettre quelque frein aux méchants. Mais j'écris en même temps à tous que, si V. M. vient, j'espère voir tout s'arranger rapidement et avec douceur, et à la satisfaction de tous, grands et petits, et qu'il n'y aura homme qui ne s'efforce de servir et de gagner les bonnes grâces de V. M. J'ajoute qu'ils ne doivent pas croire que je tiens rancune de ce qu'on a fait contre moi; que, comme je l'ai toujours dit, et avant de partir, et depuis, et maintenant encore, je n'impute rien de cela à eux, mais seulement à certains hommes bas et pervers qui avaient pensé grandir en me brouillant avec eux pour des choses fausses qu'ils avaient inventées; et que s'ils veulent être mal avec moi, je ne veux pas être mal avec eux, bien au contraire : je veux leur faire plaisir et service à mon pouvoir, ne le désirassent-ils pas, là où je pourrai le faire sans préjudice de V. M. V. M. sait si je l'ai fait; et ce que j'ai fait à mon départ des Flandres pour que le pape Pie IV ne donnât pas au connétable de France la principauté d'Orange <sup>4</sup>; V. M. voit déjà si cela est menacer! Mais ce sont

<sup>1</sup> Voyez plus haut, p. 115, note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Voir p. 44, note 5.

<sup>3</sup> C'était encore une vieille accusation dont Granvelle s'était maintefois justifié. *Papiers d'État*, t. VI, p. 568; t. VII, p. 544. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 287, 291.

<sup>4</sup> A la fin de l'année 1563 le pape Pie IV avait fait des plaintes très-vives de ce que le prince avait nommé le sieur de St-Aubin, hérétique déclaré, gouverneur de sa principauté. Il voulait priver le prince de celle-ci. L'ambassadeur espagnol à Rome fit part du mécontentement et des intentions du Pape à Marguerite de Parme. Le 25 février 1564 le cardinal de Granvelle écrivit au Roi que le



des inventions qu'ils mettent en avant pour arriver à leurs fins. Et c'est la vérité que, dans l'intérêt du bien public, je leur pardonne de très-bonne grâce tout ce qui me touche; seulement je ne consentirai jamais à les assister en choses préjudiciables au service de Dieu et de V. M., quand ils devraient me tuer.

Je supplie V. M. de tenir le secret des lettres qui vont avec celle-ci pour que ceux qui les écrivent, avec le zèle qu'ils portent au service de V. M., n'en souffrent pas de dommage. C'est une mauvaise chose que la ligue se soit renouvelée pendant les noces du prince de Parme, sachant que V. M. n'en est pas satisfaite. Si elle est bonne et pour le service de V. M., ce serait raison que V. M. sache ce quelle comporte. Si bonne qu'elle puisse être c'est une chose de mauvais exemple que des vassaux se liguent sans la volonté et le consentement de leur Roi : et d'autant plus que, par tout ce qu'on peut entendre, la ligue est faite pour empêcher de châtier aucun des confédérés à raison de n'importe quel fait, si mauvais qu'il soit; pour les mettre à même de s'opposer plus librement (comme cela se voit en beaucoup de choses) à la volonté de V. M. pour qu'on ne puisse priver aucun d'eux d'une charge, servit-il mal, et la donner à un autre, ou que, si on veut la donner, personne n'ose l'accepter par crainte des confédérés : ce qui est faire du Roi, appelé à commander, le vassal et le sujet de ceux dont le devoir est d'obéir. On m'écrit qu'on a fait signer beaucoup plus de gentilshommes que l'autre fois (je les crois cependant peu nombreux ceux qui savent le secret de la ligue); que par certaines considérations ni M<sup>r</sup> d'Egmont ni le prince n'ont signé, mais que Noircarmes a signé et s'est porté fort pour d'Egmont, et, pour le prince d'Orange, le comte Louis, son frère. S'il en est ainsi, cela me donnerait plus d'arrière-pensées : et je ne sais comment V. M. prendra le conciliabule récemment tenu à Breda, et cent mille choses qui se passent très-mal : et je crains que tout se précipite vers un désastre complet. Plaise à Dieu que la venue de V. M. ne tarde pas au point de se produire trop tard ! Je me suis étonné de ce que j'ai entendu en Italie, de ce qu'ils disent des affaires de là bas; je me tais des jugements que tout le monde en porte; mais, à la vérité, je suis stupéfait.

On m'écrit que le marquis a le dessein de résigner aux mains de Madame sa charge de gouverneur. S'il le fait, sauf meilleur avis, j'accepterais sa démission et je lui enlèverais entièrement sa charge : je dis entièrement, parce que au gouvernement du Hainaut

prince avait donné des explications satisfaisantes; le 19 mai la gouvernante écrivit dans le même sens à l'ambassadeur espagnol à Rome. En dernière analyse le roi prit le prince sous sa protection; et le prince témoigna le désir qu'on agit à Rome auprès du Pape pour qu'il ne fût pas procédé contre lui. On apprend par une lettre de Granvelle à Chantonay, du 27 septembre 1565, que le cardinal devança la duchesse de Parme dans ses démarches à Rome, et qu'il engagea et la duchesse, et le Roi lui-même à travailler en faveur du prince. Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 189, 210. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 277, 289, 290, 293, 297. — *Papiers d'État*, t. VII, pp. 273, 292; t. IX, p. 339.

sont joints ceux de Philippeville et de Cambrai. Si le marquis laisse ainsi sa charge, je sais qu'aucun autre n'osera l'accepter sinon le duc d'Arschot <sup>1</sup> : celui-ci demeure ferme à dire qu'il ne veut de ligue qu'avec V. M. et non autre seigneur ; et les siens, en particulier son père <sup>2</sup>, au temps de la Reine et quand les autres la persécutaient, ont gardé la même attitude. Si V. M. ne désire pas donner le gouvernement au duc, je pense que le mieux sera de le laisser vacant, sans y pourvoir, et d'agir de même à l'égard de toutes les charges principales qui viendraient à vaquer ou à être résignées <sup>3</sup>, remettant la provision au temps de la venue de V. M. pour les tenir tous en suspens et quelques-uns en espérance : d'autant plus qu'il n'y a pas d'inconvénient à différer la provision de ces charges parce que, entre temps, Madame en exerce les pouvoirs et que son autorité s'en accroît <sup>4</sup>. Plaise à Dieu qu'il n'y eût pas de gouverneurs particuliers, ou que leurs gouvernements soient plus partagés et entre plus de personnes <sup>5</sup> ! Madame les gouvernerait mieux et avec plus d'autorité, et tiendrait sous sa dépendance toute la noblesse qui aujourd'hui suit les autres, se souciant peu de V. M. et de sa gouvernante générale, et qui se soumettra de jour en jour moins à celle-ci. Ceux des villes de Brabant disent

<sup>1</sup> Le duc d'Arschot avait toujours professé les mêmes sentiments. *Papiers d'État, passim*, et surtout t. VII, p. 191.

<sup>2</sup> Philippe de Croy, 1<sup>er</sup> duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, etc., avait en effet rendu des services éminents à Charles-Quint et à Marie de Hongrie. Celle-ci, en lui écrivant, traitait parfois le duc de *Moricau*. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, pp. 129, 225, 226, 227.

<sup>3</sup> En janvier 1565, Granvelle donnait déjà un conseil analogue. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 624.

<sup>4</sup> Dans les provinces, où il y avait un gouverneur particulier, la gouvernante générale n'exerçait pour ainsi dire aucun pouvoir direct. Les gouverneurs de province étaient dans toute l'acceptation du mot les lieutenants du prince : dominant l'ordre militaire comme capitaines généraux et l'ordre civil comme gouverneurs, grands baillis, veneurs, forestiers, lieutenants des fiefs ; ayant, grâce à des attributions multiples se complétant les unes les autres, presque tous les attributs de la souveraineté entre les mains. Sous Marguerite de Parme ils avaient encore grandi leur position traditionnelle, et de fait ils étaient maîtres dans leur gouvernance. Edm. Pouillet, *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*, pp. 26 à 77. — *Papiers d'État*, t. V, p. 396 ; t. VII, pp. 104, 136, 137, 138 ; t. VIII, pp. 553, 617, 624 ; t. IX, pp. 213, 396.

<sup>5</sup> Au commencement de 1566, le duché de Brabant et la province de Malines n'ayant pas de gouverneurs particuliers, et la gouvernance de la Flandre gallicane étant encore vacante depuis la mort de Montmorency-Courrières, les autres provinces étaient réparties en neuf gouvernances : 1<sup>o</sup> Le Limbourg et les pays d'Outremeuse, aux mains de Jean, comte d'Oostfrise, seigneur de Durbuy ; 2<sup>o</sup> le Luxembourg, aux mains de Mansfeld ; 3<sup>o</sup> la Gueldre et le Zutphen, aux mains de Meghem ; 4<sup>o</sup> la Flandre et l'Artois, aux mains de d'Egmont ; 5<sup>o</sup> le Hainaut, aux mains de Berghes, avec la citadelle de Cambrai ; 6<sup>o</sup> la Hollande, la Zélande, la West-Frise, le pays d'Utrecht, aux mains du prince d'Orange ; 7<sup>o</sup> le Namurois, aux mains de Berlaymont ; 8<sup>o</sup> la Frise orientale avec Drenthe, Lingen, Groningue, les Ommelandes, Overyssel, aux mains d'Aremberg ; 9<sup>o</sup> Tournay et le Tournaisis, aux mains de Montigny. Edm. Pouillet, *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

que l'Inquisition ordinaire est chose nouvelle, et ont présenté des requêtes qui, je pense, s'enverront à V. M., et il s'en trouve non-seulement qui les favorisent en cela, mais encore qui les excitent à présenter ces requêtes. Les membres du conseil ne doivent pas avoir de mémoire, ou s'ils en ont (et s'ils osent), ils doivent, en acquit de leur devoir, informer V. M. que l'Inquisition qui existe à présent en Flandres et en Brabant (sans doute celle que V. M. leur recommande maintenant et dont ils se plaignent) n'est pas chose neuve : car, depuis le temps de Madame Marguerite, tante de l'Empereur (qui soit en gloire), le prévôt d'Ypres, le doyen de Louvain, le prieur des écoliers de Mons et un conseiller du Brabant, M<sup>r</sup> François van der Hulst, furent délégués pour Inquisiteurs généraux, et exercèrent leur office à Bruxelles et dans d'autres lieux de ces pays ; ils firent justice de beaucoup de Luthériens, tapissiers et autres, de Bruxelles ; à Anvers ils brûlèrent plusieurs Augustins et rasèrent leur monastère sur l'emplacement duquel s'est élevée depuis l'église paroissiale de S<sup>t</sup>-André, qui existe encore, les ruines ayant demeuré quelque temps avant qu'on permit la construction de l'église ; et longtemps après, en l'année 1531, furent décrétés les placards, faits du consentement des États et de l'avis de tous les conseils ; et on ne peut prétendre que ni dans l'un ni dans l'autre il se fasse chose neuve. Pour moi, je ne crois pas qu'il soit bien de céder vis-à-vis d'eux, quelques requêtes qu'ils fassent, puisqu'il se voit qu'on cherche à annihiler l'autorité de V. M. et à perdre la religion ; mais au contraire, je crois qu'il convient de persévérer dans l'observance des placards, de maintenir que les juges inférieurs ne puissent ni dispenser des peines ni les modérer ; Madame bien, quand cela lui paraîtra convenable, et à l'égard d'individus repentants et n'ayant pas dogmatisé. Mais je vois que l'on ne châtie personne, pas même les pertinaces ; et même il est déjà permis, sans encourir de châtiement, de tirer de force les coupables de prison. Ils disent pour se disculper qu'ils n'osent pas punir, quoique l'abbé de S<sup>t</sup>-Pierre de Gand ait récemment fait brûler un hérétique obstiné à Gand, par la justice séculière qu'il a dans la ville, et sans contradiction d'homme qui vive. Mais ces excuses et ces prétextes de crainte sont mis en avant par gens qui ne désirent et n'ont pas à cœur de faire ce qui convient, et pour abuser V. M. et pour lui faire croire que tout va bien dans le but de la faire renoncer à sa venue. Ils ont cherché à obtenir une attestation des curés de Bruxelles ; et, comme ceux-ci ne se souciaient pas de la donner telle qu'ils la demandaient, ils se sont fort irrités contre eux : ce qui est la façon dont on use aujourd'hui. Voyant cela, les ordres mendiants, auxquels ils se sont adressés depuis pour avoir cette attestation, par crainte, et pour ne pas perdre les aumônes, donnèrent l'attestation telle qu'on la réclamait, pensant faire entendre à V. M. que tout va bien. Mons<sup>r</sup> d'Arras, mon successeur, a converti récemment à Douai un hérétique qui au commencement était très-obstiné : il sollicite maintenant, à ce que j'entends, son pardon, et ce sera œuvre sainte et de grand exemple et de confusion pour ceux de la secte que de l'accorder. Mais il n'y a pas lieu de montrer de la pusillanimité

et de perdre l'autorité de V. M. et de la justice, en pardonnant aux obstinés et aux dogmatiseurs, si nous ne voulons tout perdre.

On a tiré de la prison de M<sup>r</sup> de Cambray, à Bruxelles, un curé qui avait prêché d'une façon hérétique dans un village de Straelen, près d'Anvers <sup>1</sup>. Ledit Straelen le protégeait; et à présent, que des amis l'ont tiré de nuit de prison, il le protège encore et l'assiste en ce qu'il peut. Le bon prédicant dit maintenant au peuple que Dieu lui a envoyé un ange pour le délivrer, comme à S<sup>t</sup> Pierre, et Dieu sait quel scandale cela fera!

A tout cela a été mêlé Straelen, bourgmestre d'Anvers, parce qu'il est à la dévotion du marquis de Berghes et parce qu'il tient parenté avec Schetz. Dieu sait comment il gouverne cette ville. Un jour, s'il plaît à Dieu, V. M. pourra entendre comment il a conduit les États, et comment et combien il a profité des deniers publics qui passent par ses mains <sup>2</sup>, tandis que les gens des Finances avaient coutume d'en avoir le manie-ment <sup>3</sup>: manie-ment qu'on leur a ôté pour qu'ils n'eussent plus de crédit, et que le crédit même de V. M. vint à manquer dans la pensée de mettre V. M. dans l'embarras, de lui imposer là-bas des entraves, et d'en faire profiter des particuliers <sup>4</sup>. Mais ainsi va maintenant le monde: et ceux qui s'opposent à ces choses, ou les savent, sont ennemis de la ligue.

<sup>1</sup> On a vu plus haut que le curé en question avait prêché au Kiel. Straelen n'était pas seigneur du Kiel; mais il avait, paraît-il, maintenu dans sa seigneurie de Merxem un prédicant hérétique. Le peuple, en 1568, attribuait sa condamnation surtout à ce que « hy te Merxem gehouden had eenen valschen predikant tegen 't consent van de gheestelyckheyte ende t'hof van Brussel in den troubelen tyt. » Dans le texte officiel de la sentence on dit en termes généraux: « Gezocht te hebben van in der stad Antwerpen in te brengen en planten nieuwe en verdoemde ketteryen, en besonder die van der confessie van Augsburg. » Dans la note sur la situation d'Anvers en 1566 ou 1567, Straelen est noté comme *Martiniste* ou *Luthérien*. *Antwerpsch cronychje*, p. 177. — Bor, *Nederlandsche oorlogen*, livre IV, p. 247. — Mertens en Torfs, *Gechiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 616.

<sup>2</sup> Granvelle avait déjà signalé le même fait en 1562, *Papiers d'État*, t. VI, p. 545.

<sup>3</sup> En Hainaut le droit d'*administration financière* des États naquit de 1447 à 1457; dans la plupart des autres provinces au XVI<sup>e</sup> siècle, et même, dans le Luxembourg, au XVII<sup>e</sup> siècle seulement. En Brabant la levée et la répartition des aides, consenties par les États, se faisait encore en 1515 par la Chambre des comptes. La décision des États-Généraux de 1558, sur l'*aide novennale*, eut une grande influence sur la naissance et la consolidation du système nouveau. C'est à l'organisation de celui-ci que se rattachent et la création des *députations permanentes*, et les droits des États pour *administrer* les intérêts collectifs des provinces. Gachard, *Des Anciennes assemblées nationales*, pp. 17-18. — *Mémoires couronnés et autres Mémoires* de l'Académie royale, t. XXVI, série in-octave. Edm. Pouillet. *Les Constitutions nationales Belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*. Prix de Stassart, p. 299 en note.

<sup>4</sup> Depuis de longues années le cardinal avait développé à plusieurs reprises ses vues sur les entraves qu'apportait, à l'exercice de l'autorité royale, l'exercice des droits d'administration financière dont les États étaient alors en possession. *Papiers d'État*, t. VI, pp. 26, 149, 180, 181, 545, etc.

V. M. saura aussi quelque jour comment se sont distribués les deniers qui ont été pris sur les vieilles aides, et comment en cela Elle a été servie. Je ne sais ce qu'on a fait des 200 mille écus qui devaient servir pour les primes de la loterie générale, qui sera fort entravée par des loteries particulières qu'on a lancées. Je n'ai plus entendu parler d'elle; je ne sais à quoi elle a abouti; mais ce ne serait pas un motif pour que ces 200 mille écus demeurassent morts pour V. M. et que des particuliers en profitassent. Je ne sais pas à la vérité si cela est arrivé; cela se saura plus tard <sup>1</sup>.

Et pour revenir aux requêtes des villes du Brabant touchant l'affaire de l'Inquisition, prétendant que sans violer les privilèges du Brabant on ne peut faire d'innovation en ce qui la touche, il est, sauf meilleur avis, besoin de gagner du temps en s'expliquant. C'est pourquoi on leur pourrait répondre que V. M. désire l'observation des placards, comme il a été dit plus haut; que Madame peut modérer la peine, quand cela lui paraîtra justifié, et personne autre; que pour le surplus, tant de l'Inquisition que d'autre chose, V. M. ne désire et ne veut pas qu'il se fasse quelque chose de nouveau : les renvoyant avec ces généralités qui sont justes, desquelles ils ne pourront se plaindre avec raison, qui ne préjudicieront pas à V. M., et qui ne s'écartent pas de ce que V. M. leur a commandé.

Je suis certain que, de même qu'ils ont sollicité ceux de Liège, aucuns, contraires à l'établissement des nouveaux diocèses pour les motifs tant de fois répétés, feront en sorte qu'à la diète d'Augsbourg s'émeuve aussi quelque chose relativement à cette affaire. A cela je ne vois de meilleur remède que celui-ci : V. M. manderait à Madame que, quoi qu'on lui écrive de la diète, elle ne réponde rien en préjudice de la sainte intention de V. M., et ne la lie et ne l'oblige en rien dans l'espèce; qu'elle garde cet ordre de V. M. pour elle et secret et que, pour gagner du terrain et du temps, elle réponde elle seule; ensuite qu'elle traîne le plus possible, sous couleur de traiter en conseil ce qui vient d'Augsbourg et de le communiquer à Sonnius et aux autres, disant qu'elle avisera de tout V. M. et, qu'étant chose faite par V. M. en personne, elle ne peut y mettre la main ni faire autre chose que s'en référer à V. M.; que V. M. alors diffère de répondre, et que sa réponse soit aux seules fins de demander l'avis de Madame sur quelques particularités, de manière que l'affaire retourne une seconde fois en Espagne; et là, que la réponse définitive tarde jusqu'à ce que la diète soit achevée. Par là tout demeurera en son entier, puisque la diète sera finie : jusqu'à ce qu'une autre se réunisse l'affaire restera ainsi en suspens; et, entre temps, V. M. aura le temps de voir ce qu'elle désire

<sup>1</sup> Sur cette affaire de la loterie générale voir : Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 113 en note. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 266, 347, 351, 377. — *Papiers d'État*, t. IX, pp. 163, 389.

faire. Je pense que V. M. comprend très-bien combien il importe que cette affaire, pour toutes sortes de considérations, aille en avant.

Cependant ils font instance pour que les États se réunissent, et négocient en commun comme en l'année 1538. V. M. peut se souvenir de ce que, à diverses reprises, je lui ai écrit à ce sujet<sup>1</sup> : que ce serait la cause dernière de la ruine de l'autorité de V. M., que cette réunion, V. M. étant absente, mettrait dans le plus grand péril et cette autorité, et la religion ; que si les États se réunissent pour délibérer sur les moyens de fournir aux aides, ils ne manqueront pas de proposer, sous le couvert de leur nombre, des choses qu'un petit groupe de personnes n'oserait dire si hardiment.

L'autre fois, pour consentir à V. M. deux millions et quatre cent mille florins, pour une fois, ils lui firent perdre 600 mille florins de rente<sup>2</sup> ; et voilà le service qu'ils ont rendu à V. M. ; et ils savent très-bien ce qu'ils ont fait, pour que V. M. ait besoin d'eux tous les jours, et pour que cette pratique devienne peu à peu ordinaire. Et maintenant ces sommes sont perdues, avec lesquelles on pourrait faire beaucoup. Et ils ont enlevé aux Finances l'administration des deniers, et pris la hardiesse de la soumettre à mille conditions impudentes. A présent ils prétendent tenir en leurs mains l'élection de tous ceux qui devront traiter les affaires d'État, et avoir la disposition de toute l'administration de la paix et de la guerre dans ces pays : moyennant quoi ni V. M., ni sa gouvernante générale, n'aura plus que faire là-bas<sup>3</sup>. Et, se réunissant les États, les États de Brabant prétendent prendre la tête de l'assemblée : ainsi l'ont pratiqué, et ainsi dirigent les États de Brabant le prince d'Orange et le marquis (de Berghes) qui de cette façon seraient les seigneurs des Pays-Bas et plus V. M.<sup>4</sup>. Je n'ai pu laisser, à raison des devoirs qui me lient à son service, de rafraîchir le mémoire de V. M. de l'importance de cette affaire.

On revient à solliciter avec beaucoup de chaleur et de bons offices la décision du procès de Châteaubelin à l'instance, dit-on, du prince d'Orange. Je crains que V. M.

<sup>1</sup> Voir entre autres *Papiers d'État*, t. VI, p. 26 ; t. VII, pp. 118, 184, 373, 374, 492, 493. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 267, 279, 280, 290, 325.

<sup>2</sup> Sur ces États de 1538-1539, voir *Papiers d'État*, t. V, pp. 397, 398, 399. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, pp. 297 et suivantes, une relation du *besogné* de ces États tirée des archives d'Ypres. — Gachard, des *Anciennes assemblées nationales*.

<sup>3</sup> Nicolas de Hames écrivait en février 1566 à Louis de Nassau : « Les estatz généraulx ayant pleine puissance est le seul remède à nos maulx ; nous avons le moyen en nostre pouvoir sans aucun doute de les faire assembler... » C'était, comme le remarque Groen, vouloir une révolution, un gouvernement républicain. En ce moment le prince d'Orange ne voulait pas aller si loin : suivant la même lettre de Hames « il a rejeté la généralité (de l'entreprise), se tenant assuré de l'impossible... joint qu'il n'est encore d'opinion d'user d'armes... » Groen. *Archives*, t. II, pp. 35, 36, 37.

<sup>4</sup> *Papiers d'État*, t. VII, pp. 183, 264.

sera mal servie dans l'occurrence : c'est une matière d'importance, et s'ils se conduisent vis-à-vis de V. M. sans raison, et la condamnent, il n'y aura d'autre remède que la proposition d'erreur, comme ils disent, et de demander révision, et de faire venir de Bourgogne des conseillers dépendant tout à fait de V. M., et d'autres qui, avec les mêmes conseillers de Malines, revoient le procès par voie ordinaire : ce qui se passerait mieux si V. M. était en Flandre.

Le cardinal termine par quelques avis et considérations sur les affaires du Concile de Trente dans la Franche-Comté de Bourgogne.

---

## XLI.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A MAXIMILIEN DE BERGHES, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 91 à 94. — C.)

Rome, 12 mars 1566.

J'ay reçu voz lettres du ix<sup>e</sup> du mois passé, et avant la réception d'icelles j'avoye jà plusieursfois donné audience à Ayala et aussi à M<sup>r</sup> Funckius<sup>1</sup> sur voz affaires, et parlé avec Monsgr le cardinal Borromeo en présence dudit Ayala, et à part, et aussi à Monsgr le cardinal Symoneta, pour la briefve et favorable expédition d'iceulx, et procuré que le dit cardinal Borromeo donnast à Sa Sainteté les lettres que Madame de Parme et vous aussi aviez escript à feu son prédécesseur, qu'arrivarent après son décès; et leur ha Sa dicte Sainteté commis de conférer avec ceulz de la con-

<sup>1</sup> Jean Funck, né à Amersfort dans le pays d'Utrecht, docteur-ès-droits, prévôt des églises collégiales de Notre-Dame d'Utrecht, de St-Séverin et de Notre-Dame *ad Gradus* à Cologne, abbé séculier de Notre-Dame à Namur, chanoine de Namur, de Tournai et de St Lambert à Liège, nommé vers 1570 membre du conseil privé, appelé en Espagne en 1579 et créé par le Roi garde des sceaux pour les Pays-Bas, puis, en 1584, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, mort à Monzon, en Arragon, le 10 octobre 1585, au moment où il se préparait à retourner dans les Pays-Bas pour prendre possession du siège épiscopal de Gand. Ce personnage, qui fut fort mêlé aux grandes affaires du temps, était encore aux débuts de sa brillante carrière. Il était alors à Rome — où il résida pendant quinze ans —

grégation au plus tost qu'il leur sera possible sur voz dictes affaires : je diz des différandz que vous avez contre vostre chapitre, tant sur les prébendes que se doibvent affecter, que sur les exemptions qu'ilz prétendent; et aussi sur la plaincte que vous faictes des termes dont ilz ont usé à l'encontre de vostre honneur et réputation en leurs escriptz; et aussi contre l'abbé du Saint Sépulchre. Et afin que cecy se puisse vuyder avec plus de briefveté, je les ay requis que, après que la chose sera débattue en la dicte congrégation, eulx deux en facent rapport à Sa Sainteté à part : qu'est le chemin pour en venir plus tost au bout. Mais il fault que, pour vous faire tour d'amy, je vous advertisse que plusieurs, tant cardinaulx que aultres, m'ont fait icy plainctes à l'encontre de vous, de ce qu'ilz dyent qu'ilz sont advertiz que à table, et aultre part, vous parlez fort librement à l'encontre des choses qui se font en ceste court, blasmant icelle, et que plusieurs de pardelà s'en scandalisent, disantz que vous ne devez estre bien informé de ce que passe icy, et que vous y debriez venir pour le veoir avant que d'en juger; et que oyres que le tout y allast le pis du monde, ce que non, si conviendrait-il (comme ilz dyent) à vostre modestie de plus tost l'excuser que de le blaser, puis qu'il ne sert à riens qu'à irriter les ecclésiastiques et séculiers contre ce Saint Siège, au lieu qu'il conviendrait plus, au temps auquel nous sumes, procurer le contraire. Et, ad ce que je puis appercevoir, ceste opinion qu'aulcungz en ont n'ayde pas beaulcoup à voz affaires; par où il fault que je vous prie très affectueusement, pour l'affection que je vous porte, que s'il est ainsi qu'ilz dyent, vous regardiez où et comme vous parlez, car icy et aultre part il y a de longues oreilles <sup>1</sup>.

Les chanoines que sont icy me vindrent veoir à la vigne de Madame de Parme, qu'est assez près de la porte de la ville, où Monsgr le cardinal Far-

remplissant la charge de *réviseur des suppliques de justice*. Dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série. t. II, pp. 11 et suivantes, Mgr de Ram a donné sur Fonck des détails qui jettent un jour assez peu favorable sur son caractère, sans rien ôter d'ailleurs à sa réputation d'homme de talent. Granvelle faisait beaucoup de cas du prévôt; mais, par suite même de sa haute situation qui faisait de lui toujours un protecteur et jamais un protégé, il ne pouvait guère s'apercevoir de ce que sentaient les anciens amis de Fonck restés dans les Pays-Bas.

<sup>1</sup> Morillon disait de l'archevêque de Cambrai, après avoir rapporté quelques-unes de ses plaintes et quelques-uns de ses propos : « Il le fault lesser dire, car il ne fera jamais aultre; mais il ne faict bon » luy escrire plus de ce que l'on veult estre publicq..... » *Papiers d'Etat*, t. VIII, p. 271.



nèse me lougea trois ou quatre jours avant que j'entrasse en ceste ville, pour y attendre le consistoire publique, ouquel tout le collège des cardinaux me vint conduyre. Et ne me firent les dictz chanoines instance d'aulture chose sinon que, désirant eulx procurer l'accord, je y voulusse tenir la main; et je leur respondiz que pour le désir que j'avoie que les ecclésiastiques par delà vesquissent en repoz et toute bonne union, je y feroie volontiers tout bon office en ce qu'ilz me voudroyent employer, et non pour les favoriser en procès : car en ce, pour l'affection que je vous portoye, et la part que j'avoie au collège, je ne m'en voudroye mesler. Et combien qu'il y a six sepmaines que j'entray en ceste ville, si ne les ay-je veu depuis, ny me font semblant quelconque, bien voyantz qu'ilz ne me treuveroyent favorable en ce qu'ilz voudroyent entreprendre contre vous et vostre auctorité.

Aussi me vint treuver en la dicte vigne l'abbé du Saint Sépulchre, mais je luy respondiz de sorte, et si seichement, que aussi ne l'ay-je veu depuis; et certes je voudroye que tous eulx fussent renvoyez par delà pour y rendre leur debitoir; ne treuvant point bien qu'ilz s'entretiennent par icy vagabondz, et sur fondement de vous vouloir fascher<sup>1</sup>.

Au regard de Vaucelles, voz adversaires font grand fondement pour impugner le *motu proprio*, en ce qu'ilz dyent que vostre archevesché n'ha heu par la division des éveschez l'interest que l'on avoit faict entendre au feu Pape, par où il se meust à vous donner si grande récompense comme est celle de l'union de la dicte abbaye; et l'on a dict au dit Ayala, qu'il seroit bien qu'il fit apparoir du dict dommage. En quoy je ne vous puy pas servir de tesmoignage fort favorable, car je ne voy point que encores vous ayez riens laissé, sinon la seule ville de Malynes et les villages adjacentz, desquelz je ne sçay quel proffit votre évesché tiroit; mais je sçay bien que, de mon coustel, je n'en ay reçu ung seul denier, et si me couste chier d'y entretenir les officiers outre les aultres fraiz que je y faiz. Et quant à la reste du dyocèse, vous sçavez que les Estatz de Brabant empeschent que je n'en puisse jouyr, et si entendez bien qui sont ceulx qui peinent(?) avec eulx, et n'ay pas entendu que vous ayez faict grande diligence pour solli-

<sup>1</sup> L'abbé du Saint-Sépulchre et celui de Vaucelles étaient partis pour Rome, dès la fin de 1564, à l'occasion de leur différend avec l'archevêque de Cambrai. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 361, 362.

citer que l'on m'en mist en possession; oyres que je ne sçay comme se peult soubstenir ce que vous y faictes pour vaillable, puisque vous sçavez fort bien ce qu'est de mon dyocèse, et qu'il a esté tiré hors de vostre jurisdiction par l'érection des nouvelles éveschéz, par laquelle vostre église est devenue métropolitaine, et en portez le tiltre et exercez la jurisdiction qu'en deppend. Et si m'a escript Mr d'Arras que vous vous sentiez que, oultre la ville de Malynes, mes officiers eussent usurpé jurisdiction sur ce desdictz villages adjacentz, desquelz sans contradiction quelconque vostre je prins possession quant je la prins de l'archevesché; et si le treuvez mauvais, cela me feroit penser que la contradiction que font ceulx de Brabant ne vous doibt desplaire. Et pour moy je me contente de ce qu'ilz font. Après avoir plusieurs fois fait instance que l'on me mit en possession de mes limites, protestant que ce que je n'exerce jurisdiction en iceulx est pour ce que l'on m'y faict force et que l'on ne le me permet, et que vous ne vous en estes départy; oyres que je tiens que vous vous souvenez de ce que vous en dictes à Gand à Monsgr de Savoye quant il vous en parla de la part de Sa Majesté, et vous assure que, pour ce que touche mon particulier, cela ne me donne peyne quelconque, et que s'il n'y avoit aultre respect que le mien je seroye très content, comme je l'ay dict souvent avant que partir de pardelà, que pour le repoz de ma conscience je n'eusse non plus de dyocèse que celluy dont j'ay à présent la possession; et me souffit que je pourray tousjours faire apparoir, où il sera de besoing, que j'ay fait mon debvoir et n'a tenu à moy que mon église n'en soit esté mise en possession, et ne me sera imputé ce que je ne puy contre la force.

Il me desplait bien fort d'entendre ce que vous m'escripvez que toutes choses voysent par delà si mal, et y a longtems que je me confirme avec vostre opinion que la venue de Sa Majesté y seroit plus que requise; et, sur ma foy, je tiens que si il estoit présent toutes choses s'accommoderoyent bien et paysiblement et au contentement d'ung chascun, grandz et petitz, et qu'il n'y auroit personne qui ne cherchast de gagner le gré et faveur de Sa Majesté par service, et procurer chascun d'y faire son mieulx; et qu'aussi l'on verroit combien plusieurs se mescomptent, se figurantz choses trop esloignées de la bonté et clémence de Sa Majesté. Et, pour l'affection que je porte au pays, je le désire, craignant les inconvenientz que pour-

royent succéder en l'estat auquel présentement l'on se treuve là. Et, si j'estoye près de vous, je vous diroye quelz sont les inconvenientz et le hazart auquel l'on est, que je pense congnoistre comme ung aultre, ayant heu dois si longtems part aux affaires de pardelà; mais je suis icy trop loing pour donner grande ayde au remeyde, et si n'en pense pas partir pour quelque temps, puisque, grâces à Dieu, il ne me semble pas que je y suis mal; et m'y employeray fort volentiers en ce que particulièrement je vous pourray faire plaisir et service, assistant à ceulx (soit Ayala, Funckius ou aultres), qu'auront charge de voz affaires, car, comme vous sçavez, il ne seroit pas séant que j'en emprinse la sollicitation.

L'on m'escript que Mr d'Arras, et quelcung de la court, se debvoyent employer par commission de Madame pour appoincter voz différendz avec vostre chapitre. Si cela est, je vous prie vous vouloir accommoder à tout ce que vous pourrez avec raison, pour vous oster de ceste grande fascherie, et que vous vous souveniez de ce que je vous en diz présent Clusis<sup>1</sup>, lorsqu'estant vous à Bruxelles ceulx de vostre chapitre y furent appelez pour semblable cause de manyer l'accord; et considérer, si lors le tout se fut appaysé, combien de travaux et fascheries vous eussiez évité, desquelz vous avez esté traveillé depuis.

De Rome ce xii<sup>e</sup> de mars 1566.

---

## XLII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse, n<sup>o</sup> 905, fol. 18.)

Rome, 14 mars 1566.

Vuestra Merced verá lo que escrivo en la otra carta; siento en estremo que haviendo empezado de salir algo de la consulta no se viese aun ninguna cosa para V. M<sup>d</sup>, mas todavia me entretiene con alguna esperanza,

<sup>1</sup> Girard, secrétaire de l'archevêque de Cambray.

saber que hay aun mucho quedar; plegue á Dios, en ello tenga la parte que yo le deseo y no se ponga por quanto pueda succeder, á romper en tiempo que ya este mundo no puede durar así, y es menester que mude, y podria ser que en bien si Su Mag<sup>d</sup> quiere, y entonces le pesaria de haver rompido; yo veo que cada uno alli mira por lo proprio, y que no se tiene el cuidado que conviene para ayudar los que sirven, y *vae soli qui non habet sublevantem* porque es imposible que uno pueda solo hacer su negocio; y si me hallo adonde Su Mag<sup>d</sup>, viniendo él por acá ó á Flándes, provaré si podré mas por otro que por mi mesmo, y lo tractaré como quien tan obligado se conosce; mas ayude V. M<sup>d</sup> á que Su Mag<sup>d</sup> venga porque allí son tantos los otros, por quien importunan los que allí estan, que es dificil coger su parte lo que mas la merecen. Lo de Flándes va muy ruinmente, y lo siento porque se podria facilmente perder todo, y es menester mucho tino para llevar en tales olas el timon y plática de los negocios y del humor de la gente; ya pierden la opinion de la venida de Su Mag<sup>d</sup>, y esto daña harto y de animo á quien no anda bueno : dicen, (mas yo, á la verdad no lo creo), que Armenteros publica que Su Mag<sup>d</sup> no venrá, y que dice saberlo por cartas de V. M<sup>d</sup> y que le llama su primo; yo no creo que V. M<sup>d</sup> tal le haya escripto, y, si le huviese escripto; que lo publicase porque seria, como el sabe muy bien, el solo freno que entretiene las cosas porque algunas no se osen tan á la libre desverguezar; harto tenria que decir de lo que pasa, que no es para carta; algun dia, á Dios placiendo, nos hablaremos, y entre tanto y siempre quedo y quedaré el mayor amigo y servidor que tiene V. M<sup>d</sup>.

---

 XLII.

 TRADUCTION.
 

---

Dans la première partie de cette lettre Granvelle s'occupe des intérêts personnels de Perez, auxquels seul il ne parvient pas à donner satisfaction, puis il continue :

Si je me trouve où est S. M., celle-ci venant ici ou se rendant en Flandres, j'essayerai si je puis plus pour un autre que pour moi-même, et j'agirai comme un homme

qui se sent tant obligé : mais que Votre Grâce aide à ce que S. M. vienne, car il a ici tant d'autres gens en faveur desquels importunent ceux qui sont sur les lieux qu'il est difficile, à ceux qui méritent le plus, d'obtenir leur part.

Les affaires de Flandres vont misérablement : je m'en chagrine parce que le tout pourrait facilement se perdre. Il faut, pour tenir le timon au milieu d'une pareille tempête, beaucoup de tact, de connaissance des affaires et de l'humeur du peuple. Déjà ils perdent l'opinion que S. M. viendra, ce qui est fort préjudiciable et donne du cœur à ceux qui ne marchent pas droit. Ils disent (ce qu'à la vérité je ne crois pas) qu'Armenteros publie que S. M. ne viendra pas, et qu'il assure le savoir par lettres de Votre Grâce qu'il traite de son cousin. Je ne crois pas que Votre Grâce lui ait écrit cela ni, si elle le lui a écrit, qu'il le publie : car se serait, comme il le sait fort bien, briser le seul frein qui maintienne les affaires de façon à ce qu'aucuns n'osent pas si librement s'émanciper. J'aurais beaucoup à dire sur ce qui se passe, mais ce ne sont pas choses à écrire : quelque jour, s'il plaît à Dieu, nous causerons, et entre temps...

---

### XLIII.

#### LE PROTONOTAIRE CASTILLO <sup>1</sup> AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 108-110. — C.)

Bruxelles, le 24 mars 1566.

El lunes, receví la de V. S. de 22 de hebrero en repuesta de tres dias; espero mano á mano havrá recebido las demas las cuales he escrito cada semana, y beso las manos de V. S., cien mil vezes, de la buena memoria que tiene de Pedro del Castillo en haver mandado al S<sup>or</sup> Ayala que suplique

<sup>1</sup> Le chanoine Pedro del Castillo, protonotaire apostolique, était un des correspondants du cardinal de Granvelle. Son véritable nom était Pedro del Rio, dit del Castillo, fils de François del Rio, gentilhomme espagnol fixé à Bruges, et de Catherine del Castillo dont la mère était une Lopez. Il était frère consanguin du docteur Louis del Rio dont on parlera sous la lettre XLVI. M<sup>e</sup> Pierre del Rio, dit del Castillo, était chanoine de S<sup>t</sup>-Donatien à Bruges. En 1575, après avoir pris le grade de docteur ès droits il résigna cette prébende, n'ayant jamais d'ailleurs résidé à Bruges par suite du privilège de l'Université de Louvain dont il était muni. Il était directement en rapports avec la cour pour tout ce qui concernait les bénéfices ecclésiastiques et les relations du Saint Siège avec le clergé du pays. En

al datario, de parte de V. S. por él beneficio; que si saliese allá y aquí en efecto, seria una muy bona obra, por que la madre no tiene el modo de mantenerle mas al estudio, y tiene bon spirito; cualquiera poca cosa seria mucho.

Veo el apontamiento que se hizo del deanasgo de Bisanson, y por poco que sea, por mi diligentia lo tiene Jaylon <sup>1</sup>; y que dando con el canonicato de Bisanson pacifico poco seria, segun siempre ha promittido el datario, Monsgr de Bagnarea, que se me daria la nutad que, de los 50 escudos de pension, se dicen á lo menos 25 escudos al Pedro del Castillo, mi sobrino, que le daria algun soccorso. Yo escribo al canonigo Ayala sobre ello, que vea sy hay apariso para ello.

Y quanto á lo demas de la carta de V. S., por ser en respuesta de las mias, no hay que replicar, si no que, por otras mias, he avisado á V. S. lo que ha pasado acerca la nueva dote de Malinas, y que, al recevir de esta, havrá visto las memorias enviadas al principio al Sor Ayala, y como los 2000 florines eran destinados para Malinas; y de buena razon los averiajes del dia que se hizo la obligation al Rey aquí, de los dos mil florines se deven á V. S. Y aun ayer, hablando con Hopperus sobre esto negocio, mi dixó que él que ha tenido el cargo de esta cobranza, que el abad de san Bernart deve aun los terminos descurridos del dia de la obligation reservados por V. S.; y que el abad no ha pagado otro que los 2000 flor. que devia dar de contado allende la pension de los 2000 flor. cada anno.

Lo que al presente se ofrese es que vino correo de Spaña, el sabado passado, con los despajos del Rey de 2 et 4 de marso. Y á mí dixó el Sor Alonso de Armenteros, el lunes, que no me parta de aquí, que era venida la resolution sobre el obispado de Enberes, y de lo mas concernente á las desuniones de los monasterios de Brabante y la dote de Malinas; y

1384 il était encore aux Pays-Bas, au service du duc de Parme. En 1382, on le trouve en Espagne sous le poids d'une accusation criminelle. Il n'y avait pas de charges suffisantes pour le condamner, mais des charges assez graves pour que le Roi dût renoncer à lui confier un emploi quelconque. En 1385, il mourut inopinément pendant que ses juges délibéraient encore s'ils prononceraient sa mise en liberté mais en le bannissant du royaume. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 195. — *Actes capitulaires de la collégiale de St-Donatien à Bruges*. — Manuscrits généalogiques de Marinus Voet.

<sup>1</sup> Mercurin de Jaillon. Voir Chifflet : *Pro capitulo imperiali Bisuntino*, etc., p. 62.

como se tratan agora cosas de mas importancia no sabré tan presto la particularidad de estos negocios que Madama tiene mismo las cartas. Tambien es venida, con este correo, la patente de la protection de estos estados para el Ill<sup>mo</sup> cardinal Borromeo; bien que me dixó el dicho Alonso de Armenteros la enbiarán al embaxador para darla á Su S. Ill<sup>ma</sup> por el domingo que viene, lo que no lo creo, porque Madama anda en otras cosas instijada, y muy de veras, que tocan á ella y á todos estos estados que estan para levantarse cada hora; lo que de mucho tiempo deve estar ordido, y agora pare con esta ajunta de Breda. Las cosas van muy mal, que cada uno piensa á lo que ha de hazer, y todo el mundo va muy perplexo. Las particularidades V. S. entenderá de otros, que son tan ruynes que no hay para escribir las, sino pensar á cada uno lo que le conviene, que ya la verguenza es totalmente perdida, y sin temor alguno cada uno tiene un Rey en el cuerpo. Pasan cosas que Dios haya piedad de nosotros, y Madama muy de veras instijada, que Dios se la perdone, ya de 4 dias de esta parte, de las mañanas de 7 horas fasta 8 horas de noche, haze consejo de estado; y entrevienen el conde de Egmond, y el conde de Meghen, y Barlemont, y el duque de Arscot, y el Presidente; los demas son llamados todos, y muchos se han excusados segun entiendo; á lo menos el Rey conoscerá, y todo el mundo, que esta liga no ha sido hecha contra V. S. y por V. S.

Haviendo este boron con lo susdicho escripto el jueves, y vernes; y hoy, que temos domingo, diré lo demas de la resolucion que se ha tomado estos dias para remediar los inconvenientes que pueden suceder: es que se escribe á todas las villas que tengan sus guardias á ojo á sus villas; y se publicará un placart que el Rey no es, ni ha sido de intencion de poner Inquisition, sino que se guardan los antiquos costumbres y privilegios. Plegue á Dios que aprovecha. Si los corazones son dañados, poco aprovechará. Dios haga lo que han servido por su misericordia: *sy mueghent lappen alzoe zy willen, daer en zal gheen goet af commen*, si el Rey no viene.

El conde de Mansvelt no yrá á la dieta, segun se havia concebido; sino que el consellier Cuebel partirá el martes, y yrá con el archobispo de Cambray, que vino á noche y partirá el martes. Viene con S. S. el consellier Blasere él que ha estado, con el obispo de Arras, 15 dias en Cambray para acordar el archobispo y el canonicado: el cual, me dize el

archobispo, que quiere quedar en sus antiguos privilegios y costumbres.

Madama dispaja la semana que viene Mr de Vaux á la corte de Su Mag<sup>d</sup>, sobre estos troubles; y el doctor Luys del Rio partirá, hoy ó mañana, por la posta pues el Hopperus no yrá aun tan presto; y Dios le de buen viage. El duque de Arscot le dará unas cartas que no le disfavoresceran, que ha hecho á Su S. buenos servicios en París.

El otro remedio, que se ha tomado á obviar esta boga, es que para el cuartos serán aquí todos los estados, digo los deputados de Flándes, de Artois con los demas, y juntamente serán aquí todos los señores; plegue á Dios que con esto se remedie!

Hoy se ha publicado aquí que V. S. va por legado de Su San<sup>d</sup> al Rey nuestro en España, y dizen que estos señores tienen cartas : para mí, creo que discorren sobre una mosca que va en el ayre.

De Brusellas á 24 de marte 1566.

.... El pretexto, que estos llevan, para salir á sus desegnos, (es) que no quieren Inquisition, y así, Dios los ayude, como saven que el Rey no quiere Inquisition de España aquí, de lo cual esta enbaucado el pueblo, tan de veras, que no hay quien se los quite de la cabeza; á lo cual succede que pues Enau, Brabante, Hollande et Gheldres son feudatarios del Imperio, y que pueden usar los pueblos de la confession Augustana; y otros *similes pretextus* tienen al pueblo enbaucado que otra cosa no se sona. Y ayer, los deputados de los estados de Namur, sin hablar ny comunicarlo primero con Barlemont, vienen al dicho S<sup>or</sup> de Barlemont diciendo : que venian á Madama á declarar que no receverian la Inquisition de España. Madama les respondia, á que efecto venian á esto, no les haviendo dicho ny escrittó nada, como es verdad. Respondian : por que veyian que los vicinos estavan impajados de esta Inquisition. Replicó les Madama, y muy blandamente, que nunca ha sido la voluntad del Rey, ny por pensamiento, y ella lo afirmó en nombre de Su Mag<sup>d</sup>. Rogóles quienes les havia persuadido esto? Nunca lo querian decir. Hay *malos spiritus*. Vea V. S. que ajuntan estados sin licencia ó orden del gouernador, y lo consequente de esto.

Si esta revolta va adelante, como esta *in terminis* y ordida, saldrá tal confusion y escandalo en las casas pias, y en la republica, que no sé como el Rey dará cuenta á Dios. Emberes esta amenajada, y de un inconveniente salirán mil disordines. Vendré á Lovayna á quemar algunas cartas



de V. S., bien que no importan, y reponer en otra parte algunas escrituras y otras cosas por lo que puede succeder.

Una cosa diré á V. S., que la semana passada el Sor Lollin tenia unas pinturas en casa, y entre ellas havia una pintura con una balanza: en la una parte eran dos manos como la fé, y en la otra parte una pluma blanca; y havia hecho pintar in aquella figura el conde de Egmond el qual tenia el balanza. Y, supólo Su Excellencia, procuró con Madama que le hechassen en la carcel; en fin Su Altessa mandó, por el secretario Berti, que tuviesse su casa por carcel fasta otro le fuese mandado; y así el lunes Su Altessa le mando que fuese adonde quixisse, y ayer partió por la posta; que misterio ó fantasma, no lo sé, ha sido esto.

Molineo ha perdido el processo á Malinas, y condenato en expensas, y condenation del fol apel sobre el deanazgo de Gante, en la qual lite Madama ha hecho cosas fuera *de terminos*, por contemplacion de Armenteros, que otra ves es recaído.

El dicho Molineo es superstante de la abadia de Wlierbeke á Lovayna, bien tiene que murmurán los estados de Brabante.

V. S. Ill<sup>ma</sup> perdone de estas desperatas, segun las cuales puede considerar como va el mundo aquí, y aun muy peyor que Dios lo remedie, verémos que esta convocation aquí nos parerá.

---

### XLIII.

#### ANALYSE.

---

Dans cette lettre, que nous publions surtout pour montrer la nature des affaires auxquelles Castillo était directement mêlé et dans le détail desquelles entrait le cardinal, il y a peu de passages dignes d'une traduction.

Castillo rappelle, en passant, qu'il écrit à Granvelle chaque semaine. Il le remercie de ce que le cardinal a fait pour son neveu, Pedro del Castillo, et l'entretient de divers bénéfices ecclésiastiques et de la dot de l'archevêché de Malines.

Le samedi (16 mars) est arrivé un courrier d'Espagne avec des dépêches du Roi du 2 et du 4 mars. Au dire d'Alonso Armenteros, il a apporté des pièces concernant l'évêché d'Anvers,

la désunion des abbayes, la dot de Malines, la patente de Protecteur des Pays-Bas en cour de Rome pour le cardinal Borromeo, etc., mais Castillo ne sait encore aucun détail, les pièces étant entre les mains de Madame. — Celle-ci est fort absorbée par d'autres affaires qui touchent à elle et à ces pays :

« Qui sont sur le point de se soulever à chaque instant, ce qui doit avoir été ourdi depuis longtemps, et maintenant se prépare avec ce conciliabule de Breda. »

Les choses vont si mal que chacun pense à ce qu'il devra faire et tout le monde est dans la plus grande perplexité.....

Madame, en vérité très-préoccupée (que Dieu lui pardonne!), déjà depuis quatre jours, du matin sept heures jusqu'au soir à huit heures, tient conseil d'État. Le comte d'Egmont, le comte de Meghem, Berlaymont, le duc d'Arschot et le Président y assistent; tous les autres sont convoqués, et plusieurs, d'après ce que j'entends, se sont excusés. Au moins le Roi et le monde entier connaîtront que cette ligue n'a pas été faite contre V. S. ni par elle.

Ayant écrit ce qui précède le jeudi et le vendredi (21 et 22 mars) Castillo ajoute le dimanche : pour remédier aux inconvénients qui pourraient se produire on a résolu d'écrire à toutes les villes d'être sur leurs gardes<sup>1</sup>, et de publier un placard pour faire savoir que le Roi n'a et n'a pas eu l'intention de mettre l'inquisition, mais que se gardent les antiques coutumes et privilèges. Plaise à Dieu, dit-il, que cela soit profitable! Il termine ce passage par une exclamation à moitié flamande, à moitié espagnole, dont le sens est : qu'ils s'arrangent comme ils veulent, il n'en sortira rien de bon sans la venue du Roi.

Le comte de Mansfeld n'ira pas à la diète. Le conseiller Coebel ira avec l'archevêque de Cambrai. Celui-ci est arrivé à Bruxelles avec le conseiller Blaesere, lequel, avec Mons<sup>r</sup> d'Arras, a passé quinze jours à Cambrai pour appointer l'archevêque avec son chapitre. — Madame enverra la semaine suivante M. de Vaulx vers le Roi, à l'occasion de ces troubles. — Le docteur Louis del Rio part demain ou après-demain, parce que Hopperus ne part pas encore : il emporte une lettre de recommandation du duc d'Arschot auquel il a rendu des services à Paris.

« L'autre remède qu'on a pris pour obvier à ce mouvement est que pour le 4 seront  
 » ici tous les États, c'est-à-dire les députés de Flandre, d'Artois avec ceux des autres,  
 » et qu'en même temps seront ici tous les seigneurs. Plaise à Dieu que ce remède  
 » opère! <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> La circulaire de la duchesse, du 26 mars, est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 531.

<sup>2</sup> Cette phrase ferait croire que certaines personnes, en entendant parler de l'arrivée prochaine des confédérés pour présenter leur requête, confondaient cette manifestation avec une assemblée des États généraux.

On répand le bruit maintenant que Granvelle doit aller en Espagne en qualité de légat du Pape auprès du Roi, et on prétend que les seigneurs en tiennent lettres. C'est, dit Castillo, discuter sur une mouche qui vole.

« Le prétexte que ces gens mettent en avant pour atteindre leur but est qu'ils ne veulent pas l'Inquisition et alors même, Dieu les assiste! qu'ils savent bien que le Roi ne veut pas mettre ici l'Inquisition d'Espagne. Le peuple, en vérité, est tellement convaincu de cela, qu'on ne peut l'ôter de la tête de personne. A cela on ajoute que, puisque Hainaut, Brabant, Hollande et Gueldre, sont fiefs de l'Empire, les populations peuvent user de la confession Augustane; et autres semblables mauvaises raisons tiennent le peuple abusé de telle sorte que autre chose ne s'entend.

Hier les députés des États de Namur, sans en avoir parlé et sans en avoir conféré au préalable avec Berlaymont, arrivèrent auprès du dit seigneur disant qu'ils venaient déclarer à Madame qu'ils n'accepteraient pas l'Inquisition d'Espagne. Madame leur ayant demandé à quel effet ils disaient cela, puisque elle ne leur avait rien dit ni écrit (comme c'est la vérité), ils répondirent : parce qu'ils voyaient que leurs voisins étaient inquiets de cette Inquisition. Madame leur répliqua, et très doucement, que jamais cela n'avait été la volonté du Roi, qu'il n'y avait pas pensé, et qu'elle l'affirmait au nom de Sa M<sup>té</sup>. Leur demandant qui leur avait inspiré ces idées, ils ne voulurent rien dire. Il y a de mauvais esprits, V. S. voit que les États se rassemblent sans permission ou ordre du gouverneur et les conséquences qui s'ensuivent.

« Si cette révolte va de l'avant, comme elle est *in terminis* et ourdie, il s'élèvera une telle confusion et un tel scandale dans les maisons religieuses et dans la république que je ne sais comment le Roi rendra compte à Dieu. Anvers est menacé<sup>1</sup> : et d'un embarras sortiront mille désordres. »

Castillo va à Louvain pour brûler quelques lettres, bien que sans importance, de Granvelle, et mettre à couvert quelques écrits et autres choses pour tout ce qui pourrait arriver.

« Je dirai une chose, ajoute-t-il, à V. S. : la semaine dernière Mons<sup>r</sup> Lullin ayant plusieurs tableaux dans sa maison en avait un où se trouvait une balance : dans l'un plateau étaient deux mains (entrelacées en signe de foi jurée); dans l'autre une plume blanche; il avait fait peindre sur ce tableau le comte d'Egmont sous les traits de celui qui tenait la balance. Son Excellence le sut et demanda à Madame qu'on mit M<sup>r</sup> Lullin en prison. Enfin Son Altesse ordonna à celui-ci, par le secrétaire Berty, de garder les arrêts chez lui jusqu'à nouvel ordre. Et le lundi Son Altesse lui manda qu'il

<sup>1</sup> Voir dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 298, le post-scriptum de la lettre de Marguerite de Parme au Roi, du 24 mars; dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 402, un passage de la lettre italienne de la duchesse, du 25 mars; dans Groen, *Archives*, t. II, p. 11 et 12.

allât où il voudrait, et hier il partit par la poste. Quel mystère ou quelle allégorie cela était, je ne le sais pas <sup>1</sup>. »

Molinaeus a perdu son procès à Malines par rapport au doyenné de Gand, dans lequel procès Madame a fait des choses hors des termes (de droit) par considération pour Armen-teros qui, une seconde fois, est retombé malade.....

---

#### XLIV.

##### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. *Liasse* 2554, fol. 147, 148.)

Rome, 27 mars 1566.

J'ai receu vos lettres du xvii<sup>e</sup> du mois passé et ja piécà, par celles que je vous ay escript, vous aurez entendu mon arrivée en ce lieu où, comme vous dictes, je ne suis pour maintenant mal ny pour moy ny pour mes amys ausquelz l'on peult avoir moyen de faire quelque plaisir; et je le recepvoye bien grand, s'il y avoit chose en quoy je m'y puisse employer pour vous et pour les vostres. Je regrette fort ce que je voys par voz lettres, que toutes choses voisent là si mal, et crains que non s'accordant l'ayde des garnisons et ne se poyant les gens de guerre, l'on ne tombe en inconvenient <sup>2</sup>. Ce n'est pas moy qu'empesche les aydes, ny l'on ne s'excusera pas sur moy vers les gens de guerre qui ne sont de riens mieulx que quant dois là je solicytoye et en Espagne et par delà mesmes, avec vous, de pouvoir servir à leur payement. Et m'esbeyz que ceulx qu'ont à perdre

<sup>1</sup> Cette même affaire, sans son épilogue, est racontée au Roi par Marguerite de Parme dans une lettre du 18 mars 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 599.

<sup>2</sup> On voit que dans la séance du Conseil d'État, du 28 mars, il fut beaucoup question de la solde arriérée des troupes. Tous les hommes de guerre demandaient qu'on leur fit quelque payement, pour s'assurer d'elles. Quelques conseillers croyaient à l'efficacité d'un nouveau serment. Le marquis de Berghes, opinant, émit d'avis d'exiger un nouveau serment des soldats à chaque *monstre*, mais en ajoutant : « le meilleur serment est de les bien payer. » *Notules du Conseil d'État*, citées, dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, pp. 564, 565.

ne considèrent plus que l'on fait le danger où eulx et leurs biens se trouveroient si par les mauvais offices le peuple se venoit à altérer; et ne pense qu'il serve beaucoup au remeyde ce que tant vous vous eslongnez vous mesmes des affaires, et si le Roy est condamné en ce du Chasteaubelin, je ne sçay si à Mons<sup>r</sup> Hopperus, qu'est fiscal, et à vous qu'estes président, l'on n'imputera quelque chose. L'on disoit en Bourgoigne que par delà l'on avoit mal instruyt le procès pour le Roy qu'est jà se vouloir par temps descharger et charger sur aultres. L'on verra quel en sera le succès. Il me semble que Mons<sup>r</sup> Hopperus ha merueilleusement differé son partement et, à ce que l'on m'escript d'Espagne, il n'est pas là bien prins, et demeurent plusieurs affaires suspenduz jusques à son arrivée. Je ne sçay comme l'on aura prins par delà la responce du Roy touchant la requeste des Estatz de Brabant qui ne vouloient en leur pays évesché nouvelle, ou que pour Brabant l'on en fit une seulle dont le siège fût à Bruxelles ou à Louvain; et celle de Mons<sup>r</sup> de Liège dont les dicts de Brabant avoyent emprins la protestation et poursuyte, estant la dicte responce, comme m'escript Mons<sup>r</sup> Tisnach, négative. Dieu veuille mettre la main par tout et assister à Madame afin qu'elle puisse mectre en bonne exécution ce dont Sa Sainteté la requiert par le bref despesché devant ma venue dont vous m'avez envoyé la coppie. Et je vous assure que l'on parle icy tant des désordres de par delà que sur ma foy j'en suis tout honteux. Par le dernier ordinaire l'on ha envoyé le despesche de Mons<sup>r</sup> de Gand. Dieu luy doint grâce d'y faire son debvoir avec fruit. Au regard des conseillers commissaires que l'on veult faire par delà en Bourgoigne, et que l'on ha jà commancé, ayant jà choissi Boisset, et le lieu d'avocat pourveu sans nomination de la court, vous verrez après les cryeries qu'en succederont et la discorde que cecy engendrera en la court, en la quelle il y en y a qu'ont donné ce conseil qu'après s'en repentiront, car à la premiere réformation, de laquelle il y a grand besoing, ilz entendront ce que vailent les dicts commissaires. Et comme je sçay par quel moyen l'on les mect, je sçay aussi par quel moyens je les debvray gagner, si j'en ay affayre, par quelque main qu'ilz y soient mis, et ne tiennent pas tousjours du coustel de ceulx qui les ont avancez. Je sçay fort bien à quoy m'en tenir et m'estone cela peu, mais je sentz les confusions et desautorité que ces nouvelles appourteront à la justice que plusieurs voudroyent veoir par terre. et tous les pays ne seroient que

une brigandaille. Mais il fault espérer que de la confusion et desordre Dieu tirera l'ordre et remède, comme il faict souvent quant il voit que les hommes désespèrent et qu'ilz ny scaivant plus tordre cheville. Je ne veulx délaïsser de vous cóngratuler le mariage que vous avez faict de Mademoiselle vostre belle seur avec Mons<sup>r</sup> Osh<sup>1</sup>. Dieu leur doint tout heur et contentement, et à vous, Monsieur, l'entier accomplissement de vos desirs : me recommandant pour fin de cette très affectueusement à vostre bonne grâce.

---

 XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE LORRAINE, MÈRE.

(Archives de Simancas — Secrétaireries provinciales. N<sup>o</sup> 2352, fol. 2 v<sup>o</sup>.)

Rome, le 29 mars 1566.

Madame. Mons<sup>r</sup> le baron de Polweiler m'a envoyé les lettres de Vostre Altèze du xxviii<sup>e</sup> de janvier par lesquelles j'ay entendu qu'elle a receu celles que je luy ay escript à mon parlement de Bourgoigne. Et despuis je suis venu en ce lieu dois où j'advertiz le dict S<sup>r</sup> baron de Polweiler de ce que j'avoÿe treuvé à Milan touchant les affaires de Vostre Altèze; et après, le gouverneur d'Alexandrie, feu Don Joan de Gevara, est decédé, et ne scay encores qui Sa M<sup>te</sup> mestra en sa place. Je faiz mon compte, comme j'ay aussi escript au dict baron, de m'entretenir en ceste court pour sept ou huict mois, où j'ay jà receu trois ou quatre despesches de Sa M<sup>te</sup> en responce de ce que je luy avoÿe escript dois Milan et dois icy, treuvant bonne la délibération que je faiz de séjourner quelque jour icy, et a renfrechy le

<sup>1</sup> Viglius, comme on le sait, était veuf de Jacqueline Damant, fille de Pierre Damant, qui, après avoir été attaché à Charles-Quint, était devenu contrôleur de l'hôtel de Marie de Hongrie, et de Anne Bave. La sœur de Jacqueline Damant, nommée Barbe, avait épousé en premières noces Lazare Tucher, gentilhomme de Marie de Hongrie. Viglius venait de la remarier avec Antoine van Oss, chevalier, seigneur de Ruysbroeck, de Neder et d'Over Heembeek, dont il sera encore question soit comme bourgmestre, soit comme amman de Bruxelles.

commandement qu'elle avoit fait à son Ambassadeur de me communiquer les affaires, ausquelles faisons, avec le Seign<sup>r</sup> cardinal Pacheco, ce que nous pouvons pour son service. Et d'icy alors, que je diz, l'on porra veoir ce que Sa M<sup>te</sup> resouldra quant à son passage, s'estant toute la délibération d'icelle suspendue pour l'alarme si chaulde que l'on a donné de l'armée du Turcq par mer et par terre <sup>1</sup>; et de cecy m'a-t-il semblé devoir donner advertissement à Vostre Altèze afin qu'elle scaiche où ses commandemens me pourront trouver : laquelle peult estre certaine que, partout où je pourray, je rendray le devoir que je doibz à son service, estant assureé qu'il n'y a personne qui me puisse vaincre en bonne volonté et désir de veoir les affaires de Vostre dicte Altèze encheminer comme il convient au bien d'icelles. Vray est que, en que ce concerne Dannemarche, comme je l'ay jà fait entendre à Vostre Altèze, je n'en puis traicter par escript pour les causes souvent alleguées, ne fût que Sa M<sup>te</sup> de soy mesmes, ou sollicitée d'aultre, m'en demandast advis; avec ce que la difficulté que j'entendz l'Empereur y fait pour crainte de quelque trouble en la Germanie m'y donne à penser davantage. L'on verra en quelz termes demeureront toutes choses, achevée la Diette, et si lors Sa M<sup>te</sup> Impériale changera d'advis, ou si le Duc de Saxe et la Duchesse <sup>2</sup>, qui sont présentement à Auspurg, le confermeront plus en ceste opinion, ayant la dicte Duchesse son frere comme Vostre Altèze scait et estant le credit si grand qu'elle a avec son mary. Et me recommandant.....

<sup>1</sup> Le Roi écrivait à Madame de Parme le 1<sup>er</sup> avril : qu'ayant fait des dépenses considérables afin de se prémunir contre le Turc, il croyait moyennant quelques sacrifices de plus pouvoir essayer de conquérir Alger au cas où la flotte turque ne paraîtrait point; qu'il était bien nécessaire de prendre Alger, et que par là serait levé un des principaux obstacles à son voyage aux Pays-Bas. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. xxviii et lxxi.

<sup>2</sup> Auguste, duc et électeur de Saxe, frère et successeur de Maurice, margrave de Misnie, en faveur duquel Charles-Quint avait transféré l'électorat de la branche Ernestine de la maison de Saxe à la branche Albertine. Le duc Auguste était l'un des plus puissants princes de l'Allemagne, adversaire des Calvinistes, ami de l'empereur Maximilien et ennemi de la guerre. Il avait épousé la princesse Anne, fille de Christian III, roi de Danemark, et sœur du roi alors régnant Frédéric II.

## XLVI.

## LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 120-121. — C.)

Bruxelles, 51 mars 1566.

Las alteraciones de aquí van pejorando cada día, no sé lo que será de nos otros. El martes, llegaron aquí todos quantos señores de la orden, sin faltar alguno, y cada día, de la mañana fasta la noche, se haze consejo de estado, adonde todos intervienen; y Su Altessa esta tan mustia y perplexa, y esta mudada de estos 10 ó 11 días que no es ella, que no tiene person á quien fiarse. Y agora deve conocer el daño y escandalo que se sigue haver tratado los negocios de estos estados con persona no plática de ellos, y dexado lo hazer todos los officios de estos estados sin ser del juramento del Rey. Y sé de buena parte, él que tratta cada día con Su Altessa, que ella misma conoce sus faltas agora. El lunes, despajó un correo proprio, con grandissima diligencia á Su Mag<sup>d</sup>, dando aviso en que peligro estavan estos estados, y lo que passava; pero ya es tarde, que ya la verguenza es perdida aquí, y tanta, y tan publicamente de grandes y pequeños, que el Rey tendrá trabajo y grande de hazer lo que es obligado. Y publicamente los buenos lo imputan, á voz publica á Su Mag<sup>d</sup>, que en 8 annos no mire por su pueblo hereditario; y finalmente todo el mundo va aquí alborotado agora, y quien esta con temor, como de razon, quien con las orejas atientas para cobrar (que) pasa; (es) la major confusion del mundo.

Los negocios cessan; una parte de mercadores han saccado sus libros de Emberes, y enviado á Allemaña. A cada villa se haze guardia, pero como el enemigo es domestico poco aprovechará. Cien amutinados harán de levantar la mitad de estos pueblos. Dios Nuestro Señor haya piedad de nos otros. Ayer, escriví con el proposito Morillon, el qual esta perplexa adonde puede reponer las escrituras de V. S., por todo lo que puede avenir.

La voz va por aquí, que la parte de Allemaña hay 40<sup>m</sup> hombres para romper aquí; y tambien hay gente por la parte de Francia; y que la Inglesa tiene su armada en ordine, que así esta Su Altessa informada. Esto se



sabe muy claramente, que hay aquí infinitissimos Franceses hughenottes, y se vee y se conosce que deven tener intelligencia por aquí, y temo que los remedios que se ponan agora serán tarde.

Haviendo se enbiado á todas las villas, grandes y pequeños, unas cartas por parte de Su Altessa, en las cuales declara que nunca ha sido la mente de Su Mag<sup>d</sup> poner Inquisition, ni inovar algunas cosas, y que esta declaration se publicase por las villas, y así se ha hecho <sup>2</sup>. Y ayer Jueves, á media noche, viene uno á la porta de Collodio, adonde posan los de Emberes, y llama con toda furia la campanilla, y da voces, y effige una carta á la dicha porta, en la cual se dizia á los señores de Emberes: que no se dexassen engañar, que todo erá falso aquella declaration que Su Altessa havia dada, y que erá para engañarlos; y se dizia villaquerias de los cardinalistas, y otra gente que tenian cargo de executar la voluntad del Rey. Passan de estas villaquerias tantas que ni Dios no les podrá sufrir mas.

Hoy vernes, parece que todos estos señores de la órden han declarado en el consejo de estado, y notado en scriptis, que quieren morir en la religion antiqua, y á la obediencia de la Sedia Apostolica; y despues, cada uno por su órden ha dicho su parecer, y se ha notado en scriptis de lo que les parece que se ha de hazer para moderar los placarts del Emperador, y como se haber de gouvernar acerca la Inquisition. Los cuales pareceres de cada uno se han enbiado al privado consejo, y se entrarán al consejo de Malinas, y al de Brabante; hay opiniones que todos estos consejos hagan de venir aquí, para que digan sus opiniones, y creo que será para embiar le al Rey con los avisos de todos; y se dize que uno de la órden yriá al Rey; el successo verrémos. Y Madama, con todo esto, halla se muy enbarazada por que, despues que estos señores son venidos aquí, nunca han acompañado á Su Altessa como salia quando salian de la camera del consejo. Agora ellos salen todos juntos por una porta, y Su Altessa por la otra porta.

Dize se por cierto, y creo que es así por los andamientos que se veen, que son muchos gentiles hombres particulares que quieren dar requestas aquí de que les dexen vivir en libertad, segun la religion nueva, y son conosciados muchos; y no se les osen dizir nada, por no commenzar lo que todo el mundo teme.

Mucho se murmura, y bravamente, contra Armenteros, y sus cosas no andan bien, y Madama conosce que ha vivido engañada.

V. S. mande romper esta carta. Partió el domingo á hora de comer por la posta á España my hermano, el doctor Luys del Rio, que pensava dentro 12 ó 14 dias estar en España. Y dexa aquí con todos estos señores del consejo buenissima opinion de sí, y algunos de los principales del consejo privado le dexasse que fuese companero en el consejo, por que me dizen los dichos que de muchos annos, ni de memoria, haya venido en esta corte hombre de mas letras con tanto juycio, y modestia, y prudencia que el dicho my hermano; y Hoppero tiene grandissima opinion de él. Me ha dicho ayer, quando partió á España, que no dexará de dizir á Su Mag<sup>d</sup> la buena opinion que tiene de él, y que es hecho para implearlo en qualcuno servicio. Dios haga de él lo que fuere servido. Esta tan hecho en las cosas de Francia que V. S. Ill. quedaria maravillado por poco que ha estado allá, y, con las letras, es todo politico, y esto lo que digo, no lo digo por amor y affection de hermano, por que todos y muchos con los cuales ha tratado *unanimitèr* me dizen lo que arriba dixó; y sé que por la servitud que tenemos todos á V. S., no le dexaré en lugar y con ocasion de le favorecer.

Suplico á V. S. que me perdone de la mala escrittura, que como es *re et facto* boron, no lo torno á escribir.

Se dize que hay algun descontentamiento de estos señores condes y el conde de Meghem, el cual es continuo con Aremberghe, et siempre estan juntos.

De Brusellas á 31 de marso 1566.

---

## XLVI.

TRADUCTION.

---

L'agitation d'ici va s'aggravant tous les jours. Je ne sais ce qu'il adviendra de nous! Mardi arrivèrent ici tous les seigneurs de l'Ordre, sans en manquer un seul; et tous les jours, du matin au soir, se tiennent des séances du conseil d'État auxquelles tous assistent. Son Altesse est si abattue et si perplexe, et est tant changée depuis 10 ou

11 jours, que ce n'est plus elle et qu'elle n'a personne à qui se fier. Maintenant elle doit connaître le mal et le scandale qui procède d'avoir traité les affaires de ce pays avec personne n'en ayant pas l'expérience, et laissé faire tous les offices de la contrée par homme non assermenté au Roi <sup>1</sup>. Je sais de bonne part, par quelqu'un qui traite tous les jours avec Son Altesse, qu'elle-même reconnaît à présent ses fautes. Lundi elle a envoyé un exprès au Roi, en toute diligence, lui donnant avis du péril dans lequel se trouvait le pays et de ce qui se passait; mais c'est déjà bien tard, alors que déjà le respect est perdu ici, et si fort et si publiquement par les grands et les petits, que le Roi aura de la peine, et grande peine, à faire ce à quoi il est obligé. Les bons l'imputent publiquement et à haute voix à S. M. qui, depuis huit ans, ne s'est pas inquiétée de son peuple héréditaire; et finalement tout le monde ici est bouleversé; les uns étant, comme de raison, dans la crainte, les autres l'oreille aux aguets pour saisir ce qui se passe : c'est la plus grande confusion du monde.

Les affaires cessent. Une partie des marchands ont enlevé leurs livres d'Anvers et les ont envoyés en Allemagne. Dans chaque ville on fait le guet : mais comme l'ennemi est dans la place cela aidera peu. Cent mutinés seront capables de soulever la moitié de ce peuple : que donc, N. S. ait pitié de nous! Hier j'ai écrit au prévôt Morillon qui se demandait avec inquiétude où il pourrait déposer les écrits de V. S. pour tout ce qui pourrait arriver.

Le bruit court ici que du côté de l'Allemagne il y a 40 mille hommes prêts à fondre sur le pays, qu'il y a aussi gens du côté de la France, que l'Angleterre tient sa flotte prête, et que Son Altesse a des informations analogues. Ceci se sait très-clairement, qu'il y a une infinité de Français Huguenots dans le pays; il se voit et on sait qu'ils doivent y avoir des intelligences <sup>2</sup>; et je crains que les remèdes qui s'emploient maintenant viendront trop tard.

On a envoyé à toutes les villes, grandes et petites, une circulaire de la part de Son Altesse, dans laquelle elle déclare que ce n'a jamais été l'intention de S. M. de mettre l'Inquisition ni d'innover quelque chose, et ordonne que cette déclaration soit publiée dans les villes. Cela s'est fait ainsi <sup>3</sup>.

Hier jeudi, au milieu de la nuit, un individu vient à la porte de Collody, où logent

<sup>1</sup> Allusion à l'influence dominante d'Armenteros qui n'était pas officier en titre du gouvernement des Pays-Bas, mais attaché à la personne de la duchesse.

<sup>2</sup> Voir dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 495, un passage de la lettre française de la duchesse au Roi du 24 mars 1566, et, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n° 358, la lettre du comte d'Egmont au Roi, du 16 mars; n° 359, la lettre del Canto du 17 mars; n° 364, le rapport d'Anderlecht à la duchesse, etc.

<sup>3</sup> La duchesse fit elle-même cette communication aux membres des États de Brabant réunis à Bruxelles. Henne et Wauters, *Histoire de Bruzelles*, t. I<sup>er</sup>, p. 401.

ceux d'Anvers <sup>1</sup>; il tire la cloche avec rage, et crie, et attache à la porte un billet où il était dit aux seigneurs d'Anvers : qu'ils ne se laissassent pas abuser, que la déclaration donnée par la duchesse était en tout mensongère, qu'elle tendait à les tromper; et il s'y trouvait des vilénies contre les cardinalistes et d'autres personnes ayant charge d'exécuter la volonté du Roi. Il se répand tant de ces vilénies que Dieu même ne pourra plus les supporter <sup>2</sup>.

Aujourd'hui vendredi il paraît que tous les seigneurs de l'Ordre ont déclaré au conseil d'État, et marqué sur le procès-verbal, qu'ils veulent mourir dans l'ancienne religion et dans l'obédience du Siège Apostolique; et depuis chacun à son tour a dit son opinion, et on a marqué au procès-verbal ce qu'il leur semble se devoir faire pour modérer les placards de l'Empereur et comment il faut se conduire touchant l'Inquisition <sup>3</sup>. Les avis de chacun ont été envoyés au conseil privé et seront communiqués au conseil de Malines et au conseil de Brabant <sup>4</sup>. On pense que tous ces conseils devront venir ici, pour dire leur opinion; et je crois que ce sera dans le dessein d'envoyer le tout au Roi avec les avis d'un chacun. Il se dit qu'un membre de l'Ordre ira vers le Roi. Nous verrons ce qui s'ensuivra. Madame, avec tout cela, se trouve fort embarrassée, parce que depuis que ces seigneurs sont venus ici jamais ils n'ont accompagné Son Altesse à la sortie, quand ils quittent la salle de séance du conseil. Maintenant ils sortent tous ensemble par une porte et Madame par une autre.

Il se dit pour chose assurée, et je crois qu'il en est ainsi en présence des agissements qui se voient, qu'il y a ici beaucoup de simples gentilshommes ayant le désir de présenter requêtes aux fins qu'on les laisse vivre en liberté selon la nouvelle religion : beaucoup sont connus, et on n'ose rien leur dire pour ne pas commencer ce que chacun redoute.

On murmure beaucoup et hautement contre Armenteros; ses affaires ne vont pas bien et Madame reconnaît qu'elle a été victime d'une longue illusion.

<sup>1</sup> C'était chez Vincent Collody, hôtelier occupant une maison au Marché au Bois à Bruxelles, que logeaient habituellement les magistrats d'Anvers appelés en cour ou venant siéger aux États. Antoine de Straelen, écrivant d'Anvers à ses collègues quand ils étaient à Bruxelles, ne manquait jamais de faire faire ses salutations et celles de sa femme aux époux Collody et de leur donner des nouvelles de sa santé. Il plaisantait parfois Madame Collody sur son embonpoint, et Collody sur sa goutte. P. Genard, *Antwerpsh Archievenblad*, t. VIII, Lettres de Straelen, pp. 6, 18, etc, etc.

<sup>2</sup> Par circulaire du 1<sup>er</sup> avril, la duchesse, avertie que 3,000 billets séditieux avaient été écrits pour être semés dans le pays, chargea les magistrats municipaux d'en arrêter et d'en punir les distributeurs. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 335.

<sup>3</sup> Voir les *Notules du conseil d'État*, loco citato, pp. 335 et suiv. La déclaration de maintenir le catholicisme ne fut pas faite alors explicitement par tous les seigneurs.

<sup>4</sup> On verra plus loin que les avis des conseils de justice ne furent pas envoyés au Roi.

Castillo, après avoir prié Granvelle de déchirer sa lettre, fait un grand éloge de son frère, le docteur Louis del Rio <sup>1</sup>, qui part pour l'Espagne. Il dit que plusieurs membres du conseil privé souhaiteraient de l'avoir pour collègue; que Hopperus fait grand cas de lui et le protégera à la cour; que pendant le peu de temps que del Rio a séjourné en France <sup>2</sup> il a tant fait que le cardinal en serait étonné; que la famille compte que le cardinal le soutiendra. Puis il termine sa lettre :

Je supplie V. S. de me pardonner ma mauvaise écriture, et que ceci étant *re et facto* un brouillon, je ne le transforme pas en lettre. Il se dit qu'il existe quelque dissentiment entre ces seigneurs comtes et le comte de Meghem qui est continuellement avec Aremberg. Ces deux sont toujours unis <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le docteur Louis del Rio, « très-savant homme et qui pourrait rendre de bons services au Roi dans ces provinces étant né à Bruges, quoique d'un père Espagnol » del Canto à Perez, le 24 mars 1566; *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 400. Il était le fils de François del Rio et de Madeleine della Torre, sa deuxième femme. Louis del Rio revint aux Pays-Bas à la suite du duc d'Albe, avec le titre de conseiller, fut placé par lui au conseil des Troubles, et finit par devenir membre du conseil privé et garde des chartes du comté de Flandre. Il mourut au camp de Tirlemont le 31 juillet 1578, à l'âge de 41 ans. Sa femme, Wilhelmine de Bronckhorst, fille de Pierre, d'une famille noble de Hollande, qu'il avait épousée en 1569, était nièce de la femme de Beckerseel. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*. — Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, p. 534. — Nobiliaire des Pays-Bas. — Manuscrit n° 21757 de la Bibliothèque royale, fol. 1<sup>o</sup>, intitulé en tête du folio : *Uit de registers rustende in het natie huys van Spagnien*. — *Mémoires anonymes des Troubles des Pays-Bas*, t. III, p. 126. — Lettre de Louis del Rio, du 14 janvier 1567, à publier plus loin.

<sup>2</sup> Del Rio avait été attaché à la légation de France à Paris en 1565. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 600 en note.

<sup>3</sup> Dans sa lettre italienne du 4 mai, Marguerite de Parme disait aussi que Meghem était mal avec les sept autres chevaliers de l'Ordre. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 413.

## XLVII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 63 à 67 inclus. — C.)

Bruxelles, le 31 mars 1566.

Monseigneur, je respondray succinctement aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, pour me trouver en peine de ce que je veoy devant la main, et Dieu doint que le Roy n'ayt trop tardé.

C'est ung grand bien que Sa Saincteté prend si bon chemin, que polra soubstenir l'Eglise en ce temps si troublé. Je tiens qu'Elle sera bien esbahie d'entendre ce que passe par icy.

M<sup>r</sup> Hopperus partit mercreudi <sup>1</sup>; je crains qu'il ne sera guerres bien venu en Espagne, pour ce que, avant qu'il y arrivera, il y aurat icy grand changement.

J'escripz continuellement à voz officiers à Malines d'observer punctuellement le Concille, tant à donner les ordres que aultrement.

Je me garderay bien de faire aultrement de ce que me commandez à l'endroit de frère Pierre Lupus, auquel ce temps fera dresser les cornes comme il faict au gardien des cordeliers, frère Arnoldus Mermannus de Alusto <sup>2</sup>, qui ne cesse de parler indignement de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et ses officiers,

<sup>1</sup> Le 21 mars 1565 (1566 n. st.) Viglius écrivait à Courteville que Hopperus avait été empêché jusque-là de se rendre à son poste, parce que Marguerite de Parme l'avait chargé « de jour à aultre » de nouveaux affaires quy ne sont toutesfois sy plaisans qu'il ne s'en eust volontiers vouldu excuser. (Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 207.) Parti de Bruxelles le 27 mars, Hopperus n'arriva à Madrid, après avoir passé par Cambrai, Paris, Poitiers et Bordeaux, que le 8 mai. Sur la réception bienveillante que lui fit le Roi, voir sa lettre à Viglius du 13 mai dans : *Joachimi Hopperi, Frisii, epistolæ ad Viglium ab Aylta*. Trajecti ad Rhenum, 1802, pp. 86 et suivantes.

<sup>2</sup> Frère Arnold Merman, d'Alost, religieux de l'ordre des Frères mineurs, élève de la pédagogie du Faucon, 5<sup>e</sup> de la première ligne au concours de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain de 1549, mort en 1578. S'il était hostile au cardinal et s'il avait une certaine intempérance de langage, il laissa du moins la réputation d'un théologien instruit : *Insignis theologis et scriptis de re sacramentaria clarus*. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 248; Reusens : Promotions de la Faculté des Arts. — Foppens, *Biblioth. Belgica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 99.

dont toutefois l'on ne luy a donné occasion ; et ne veult présenter ses frères, que doibvent prescher et ouyr confession, à l'examen de vostre vicaire, duquel toutefois l'on at offert le déporter pour sa persone comme estant idoine. Le président s'appelle frère Egidius Montanus, *sacræ theologiæ baccalauræus*, homme docte et de bonne vie<sup>1</sup>. Le dict gardien luy est fort rude.

..... Il vad bien que M<sup>sr</sup> le cardinal Amulio<sup>2</sup> treuve bon le besoigné de M<sup>r</sup> nostre maistre Gosæo<sup>3</sup> pour la bible.

Le procureur de Tournay demeure en son estat, dont ne se fault esbahir au temps qui court, que engendrera aultre chose et de plus grande conséquence<sup>4</sup>.

..... Nos commissaires de Bourgongne se sont bien gardé d'eulx vanter qu'ilz avoient informé contre Granvelle, et poulroit estre que, non aiant trouvé ce que l'on cherchoit, cela les feroit désister de samblablez poursuites si l'on avait à faire avec gens de raison.

Je suis seur que M<sup>r</sup> de Tournay ne noz mectra rien en avant, quant au

<sup>1</sup> Voir plus haut page 14.

<sup>2</sup> Marc-Antoine Amulio, d'une illustre famille de Venise, né en 1503, créé en 1536, par le pape Pie IV, cardinal, évêque de Vérone et de Rieti et bibliothécaire apostolique. Il était fort estimé du Sacré Collège ; à la mort de Pie IV, peu s'en fallut qu'il ne lui succédât. Le cardinal Amulio mourut en 1570 à l'âge de 65 ans. Ciaconius, *Historiæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, t. III, p. 929.

<sup>3</sup> Thomas Gosius ou Gosæus, de Beaumont, élève de la pédagogie du *Porc*, troisième de la première ligne au concours de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain en 1548, docteur en théologie de Louvain du 12 novembre 1560, chanoine de St-Pierre de la seconde fondation, professeur de la faculté de théologie et premier président du collège de Savoie. Il mourut à l'abbaye de Parc le 8 mars 1571. Foppens dit de lui : « de B. Augustini operibus optimè meritus est : quibus à Mns. codicibus recensendis et castigandis immortalus est. » *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 242. Reusens : Promotions de la Faculté des Arts. — Valère André, *Fasti Academici*, p. 116. — *Joannis Molani Historiæ Lovaniensium*, pp. 480, 520, 917, 885. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 1154.

<sup>4</sup> Pasquier de le Barre, ancien procureur fiscal du Roi au bailliage de Tournai et Tournais, avait été *déporté* de son état, en 1565, comme fauteur d'hérésie. Le 15 janvier 1566, la majorité des membres des consaux l'avaient préféré à l'avocat Jean Hovine, catholique décidé et soutenu par l'évêque, pour la charge de procureur général de la ville. Cette nomination, agréée par le seigneur de Montigny, fut attaquée à Bruxelles par les protecteurs de Hovine et notamment par l'évêque. Marguerite comença par ordonner, le 9 février, au magistrat de Tournai de *déporter* de le Barre de l'emploi de procureur et de le remplacer par un autre plus qualifié. Elle finit par ne plus insister, après des pourparlers directs avec Montigny. De le Barre resta donc en charge jusqu'en 1567. *Mémoires de Pasquier de le Barre*, t. I<sup>er</sup>, introduction, pp. vi et suivantes.

séminaire, que ne soit raisonnable, et avec terme pour advertir V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>le</sup>.

L'escoutette et pensionnaire de Malines se portent bien. Je feray l'office vers M<sup>me</sup> la vefve de Gottigniez <sup>1</sup>, quant je iray là, que je ne pense soit si tost comme je vouldroie.

Je crains que cela de la Florida <sup>2</sup> noz engendrera quelque broille avec les François, car j'entendz que l'admiral est à Diepe armant quelques batteaux, faisant courier le bruiet que c'est pour envoyer à la Nerve(?) Dieu doint que ce ne soit pour aultrepart; ad ce que l'on pense trop peu <sup>3</sup>.

Le président Gosæus me doibt envoyer la consultation qu'il fait faire sur le testament et dernière volonté de feu M<sup>r</sup> Chappuys, touchant son collège de Savoie. M<sup>tre</sup> Michel Le Bay, ny luy, n'ont treuvé encores personne pour Montbenoit <sup>4</sup>, et j'espère peu de ce costel, car nous sumez plus apparentz devenir icy hugonotz que religieux : Dieu par sa grâce y pourvoie!

Je pense avoir adverti V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>ie</sup>, comme M<sup>r</sup> del Prée fait icy venir ung page pour M<sup>r</sup> de Vergi, mais que, entendant le père que c'estoit pour aultre

<sup>1</sup> Anna del Vaille, fille de Diego et de Élisabeth Sandoval, dont le mari, sire Gilles de Gottignies, chevalier, seigneur de La Haye, d'un antique lignage Malinois, à diverses reprises trésorier, échevin, communemaître de sa commune, venait de mourir le 19 décembre 1568. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*.

<sup>2</sup> Pendant le règne de Charles IX une troupe d'émigrants Français organisés avaient cherché à s'établir dans une partie de la Floride, contrée déjà occupée par l'Espagne et considérée tout entière par elle comme sa colonie, et avait fini par y établir un fort. Les Espagnols envoyèrent une expédition contre les nouveaux venus et ceux-ci furent massacrés ou pris. L'ambassadeur de France à Madrid reçut l'ordre de demander justice et réparation du massacre. Philippe II, après avoir essayé de justifier ce qui s'était passé, renvoya l'ambassadeur au duc d'Albe; et celui-ci déclara sans détours qu'on ne pouvait ni punir ni désavouer l'officier espagnol qui avait dirigé l'expédition, puisque ses instructions lui enjoignaient de mettre à mort tous ceux qu'il trouverait à la Floride. De nouvelles démarches de l'ambassadeur restèrent sans résultat. La cour de France était fort irritée de ce sanglant incident : le Roi et la Reine s'en plainquirent à Montigny quand il passa par Paris en juin 1566. *Papiers d'État*, t. IX, p. 590. — Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 184, 202, 205, 205 et suiv. : Analyse des correspondances du seigneur de Forquevaux, ambassadeur de France à Madrid. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 419. — Paul Gaffarel, *Histoire de la Floride française*.

<sup>3</sup> Voir dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 216, un passage de la lettre française de la duchesse, du 5 avril, sur ce qui se passait à Calais.

<sup>4</sup> Granvelle était abbé commandataire de Montbenoit en Franche-Comté. Il avait eu naguère des difficultés avec les religieux. *Papiers d'État*, t. VII, pp. 510, 555, 596.



que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, ne sceusmes jamais achever avec luy de le noz lesser, quelque assurance que feissions de bon traictement.

.....Ceulx des estatz de Brabant font exécuter les fermiers des impots pour les viii<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> xviii<sup>l</sup> vs qu'ilz prétendent estre deuz par Votre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et n'ont que six jours de terme pour y furnir, ce qu'ilz m'ont hier intimé. M<sup>r</sup> de St Bavon at païé sa portion et dit qu'il ne veoit point comme V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> en sera exempte; le mesme me dict Barlaimont. et que les seulz chevaliers de l'Ordre sont esté tenuz exemptz. Le dict Viron parlera à Madame, mais je suis seur que l'on en aurat maigre response, estant si perturbée comme elle est, et les dictz fermiers seront contrainctz d'exécuter voz meubles à leur grand regret aiantz dilaié tout ce qu'ils ont peu; mais l'on leur a dit de la part des dits estatz qu'ilz n'en parlent plus et que c'est peine perdue. L'on dit que l'on fera aussi exécuter Zuendi <sup>1</sup>, mais je tiens seurement que ce sont simulations; et quantores Sa Sainteté ou Sa M<sup>te</sup> en escripveroient, je ne scay si leurs lettres seroient d'effect. J'ay faict vers les prélatz et pensionnaires ce que je debvoie et povoie faire: *sed inimici nostri sunt judices.*

M<sup>tre</sup> Pierre, le précepteur de MM. voz nepveus <sup>2</sup>, est bonne persone, mais non point de grand esperit et de telle conduicte que leur seroit requis, selon que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at peult comprendre par son escript si simple. Je regarderay estant à Louvain, où je ne suis esté que une fois depuis six mois, pour leur trouver quelcun qui les enseigne extraordinairement. Il m'a faict demander comme vous dictz nepveus se conduiroient avec M<sup>r</sup> de Buren <sup>3</sup>, et s'ilz yroient vers luy; j'ay dit s'ilz se treuvent où qu'il sera, qu'ilz luy facent tout honneur; mais que je ne suis d'avis qu'ilz aillent vers lui s'ilz n'y sont appelez.

<sup>1</sup> Le colonel Lazare de Schwendy, baron de Hohen-Landsperg, gentilhomme alsacien, était l'un des pensionnaires de Philippe II en Allemagne, quoique attaché au service de l'Empereur Maximilien. Il avait servi avec distinction dans les armées de Charles-Quint et de Philippe II et devait se faire une grande réputation militaire dans les guerres contre les Turcs. Schwendy, mort en 1584, à l'âge de 62 ans, était en rapports épistolaires avec le Roi, avec le comte d'Egmont et surtout avec le prince d'Orange. En général, il était favorable à la réforme, surtout Luthérienne. Au dire de Granvelle, son séjour dans les Pays-Bas avait été dommageable au Roi. Voir *Papiers d'État*, t. IV, p. 500, t. VII, pp. 555, 429. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 289. — Groen, *Archives*, t. I<sup>er</sup>, pp. 178 et 282 et *passim*.

<sup>2</sup> Il sera question de ces neveux du cardinal, plus loin.

<sup>3</sup> Le fils du prince d'Orange alors aux études à Louvain.

L'évesque de Portugal, qui est icy venu avec la princesse, est cest après disner venu veoir vostre maison; il me parla fort de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, disant qu'il appert maintenant pour quoy l'on ne l'at volu avoir par deçà.

L'on dit que le Roy de France est fort malade <sup>1</sup>, que le cardinal de Lorraine rentre en crédit, et que le Conestable s'est retiré en sa maison pour tout. Le dict Roy s'est monstré fort ennemi aux sectaires, et at privé l'évesque d'Aix, qui est tel, de ses bénéfices. Je vouldroie que l'on ne l'heut tant lessé soy déclarer jusque il fût pour donner milleur ordre, doubtant que cecy luy causera quelque dangier, que Dieu ne veuille.

---

### XLVIII.

#### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 68 à 71. — C.)

---

Bruxelles, le 31 mars 1566.

....Les affaires sont en telz termez que l'hissue ne peult estre sinon telle que avons tousjours doubté. J'ay correspondu à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> chacun Dimenche, et feray tant que je seray icy; mais s'il est vrai qu'ilz doivent entrer III<sup>e</sup> gentilzhommes, que avec leurs serviteurs seront plus de XIII<sup>e</sup>, mercquedi prochain pour présenter leur requeste et doléances, je délibère sortir d'icy mardi et ne retourner que je ne veoye plus de clerté; et tellement poulront aller les choses que je me retireray hors du pays en lieu seur, et touttefois près d'icelluy pour tant estre plus tost de retour et adverti de ce que passe. J'avoie pensé de Bourgongne, mais c'est loing, et je ne scay s'il y fera bon puisque l'on dit que Rie est allé par la poste pour y remuer mesnaige. Ce que le prince d'Orange, le comte de Hornes et Brederode avoient dit, d'aller à Allemagne, se veoit maintenant que ce at esté pour abuser.

<sup>1</sup> Morillon ajoutait en marge :

« Il sont venu lettres qu'il se porte mieulx, et que ce n'estait que ungne fièvre tierce. »

Je pense avoir adverti V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> que la gouvernante at dict que moi et Viron faisoient mauvais office : partant n'est merveille si elle at creu ce que l'on a dit à l'ambassadeur de Silva, que m'auriez escript menassez, ce que ne me sortit unques de la bouche, et s'il fut esté dict par l'ung de nous, l'on en heut fait plus grande démonstration selon que l'on cherche sur noz.

Quant est de parler honorablement du comte d'Egmond, le dict de Silva m'a dict que la gouvernante luy plainct comme l'on chercheoit les mectre en jalousie luy et le prince d'Orange, et que ceulx qui le faisoient ne feroient service au Roy et au pays. Touttefois je l'ay faict avec tout moien que j'ay peu, véant que Granvelle le désiroit confermer par ce moien<sup>1</sup>; mais je veoy qu'il perdt sa peine, et qu'il est tant lié avec les seigneurs qu'il n'y a moien de le retirer et, pour dire vray, *nutat in religione*, et ce qu'il dira en ce aujourd'huy il dira tout le contraire lendemain.

Le prince d'Orange n'est content de ce que Granvelle est là, et dit qu'il vat le mât vers Espagne.

Je suis seur que l'on sçaurat que del Canto et Lopes et Berlaimont sont esté souvent vers moy, et longuement; aussi m'at-on faict dire que, si je continue hanter le premier, que l'on me fera ung mauvais tour; mais je ne me soucie, il est serviteur du Roy, et verray ce que l'on me voudra faire.

Ce m'est plaisir, quant je pense que Vostre S<sup>rie</sup> est hors de facherie, et qu'elle est bien là où elle est pour maintenant. Dieu doint que la venue du Roy ne soit pas trop tardif.

Nous faisons icy apporter les parements des litz de la Fontaine.

Warlusel est icy, qui jure qu'il ne sçait de riens à parler, et veult estre déchargé de la citadelle. Je sçay homme à qui Balduinus at monstré les

<sup>1</sup> Granvelle, en voyant les seigneurs resserrer de plus en plus leur union, avait depuis longtemps conseillé au Roi de travailler à les diviser. Il croyait surtout important de détacher le comte d'Egmont de leur ligue, et regardait comme chose possible de le maintenir en lui marquant quelque faveur extraordinaire. Ces idées sont souvent développées dans ses lettres : et l'on constate, par les lettres du Roi, qu'il les approuvait. On apprend d'autre part, par les lettres de Morillon, qu'en dépit d'une action politique souvent combinée, il existait entre le comte d'Egmont et le prince d'Orange de fort vives jalousies. *Papiers d'État*, t. VI, p. 337, t. VII, pp. 108, 118, 200, 113, 133, 516, 452, t. IX, p. 383. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 217, 253, 251, 254, 260, 271, etc.

lettres qu'il luy escripvoit de ce que passe par cy, qu'est le frère de Castillo <sup>1</sup>. Il dit ung jour à Mons<sup>r</sup> de Namur (ainsi que luy m'at compté) présent le marquis de Bergues et l'archevêque de Cambray, que le temps estoit venu qu'il debvrait avec ceulx de son ordre prescher la vérité, sans abuser comme ilz avoient faict. Sur ce qu'il luy respondit, qu'il n'estoit bon ministre du Roy s'il avoit sçeu la faulte et tant dissimulé; et fut au mesme instant que le marquis de Bergues luy demanda s'il estoit entré par la porte à son évesché; il dit qu'il pensoit que ouy, puis qu'il avoit pleut au Pape et au Roy. L'on luy demanda si le Roy le povoit faire? Le principal est que Granvelle soit sur sa garde, car quant au chappitre *Felicis*, selon que le monde vad maintenant, l'on n'en feroit que rire <sup>2</sup>. Le comte d'Egmond demande bien si en toutes choses il fault suyvre les loix; et il se soucie si peu de ce qu'est icy à faire que à chascune fois il vat à Gasbeke. La gouvernante se plainct fort de luy, et commence ouvrir les yeulx; dont le frère de Armenteros est cause, que luy at hosté le mascre, et dit ce que convenoit sans espargner Armenteros : ce que passa le xxiii<sup>e</sup> du présent, et lendemain la gouvernante l'appella à quatre heures du matin, et luy dict qu'elle avoit pensé ad ce qu'il luy avoit dict, et qu'elle déliberoit escrire en Espagne la vérité : ce que fut faict, et dépesché le courrier le xxvi<sup>e</sup> au matin. J'entendz que l'on se plaind fort du comte d'Egmond et des seigneurs que, par ci-devant, l'on a dit si bons, et que ceulx que disoient aultrement mentoient <sup>3</sup>. La gouvernante at faict escrire par le comte d'Egmond au Roi, et n'at volu que aultres lettres soient allé avec les siennes, que seront bien diverses. Le frère de

<sup>1</sup> Sans doute le docteur Louis del Rio. Quant aux rapports de Warluzel et de Balduinus, voir plus haut, p. 63.

<sup>2</sup> A moins que Morillon n'ait par inadvertance cité le chapitre *Felicis* au lieu du : *Si quis suadente diabolo*, fort connu, il fait allusion ici à une décision du pape Félix réglant les formes dans lesquelles on jugerait les évêques. *Decreti*, pars II, causa XV, quaest, VII, c. 4.

<sup>3</sup> Voir dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 289, la lettre en français de la duchesse à Philippe II, du 24 mars 1566, et dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièce n<sup>o</sup> 363, l'analyse de la lettre italienne, du 23 mars, de la même au même. La duchesse, en effet, exposait dans ces lettres toute la gravité de la situation. Dans la seconde, surtout, elle ne dissimulait rien, et disait au Roi qu'on avait lieu de soupçonner les conférences de Breda et d'Hooghstraeten d'avoir été l'origine des machinations dont on voyait les effets. Son mécontentement se voit encore plus dans sa lettre italienne du 3 avril : *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièce n<sup>o</sup> 366.

Castillo partit le xxiiii, le soir <sup>1</sup>, mais je crains que l'autre le préviendra.

J'ay sçeu, par aventure, une assemblée de gentilzhommes de Namur et Liège que s'est faite le xxii<sup>e</sup> et xxiii<sup>e</sup>, pour oyr le rapport de ceulx qu'avoient esté chez le prince d'Orange et le comte d'Hoochstraeten; dont j'ay adverti Berlaimont qui at trouvé qu'il estoit ainsi.

L'on at attaché ung billet sur la maison de Colodi, advertissant ceulx d'Anvers qu'ilz fussent sur leur garde, que ce que l'on les asseuroit qu'il n'y avoit rien de l'Inquisition estoit pour les tromper.

J'entendz que Strale at attendu le prince d'Orange à Malines, ou ilz sont esté deux jours ensamble, et qu'il a prins trente mille florins à vingt pour cent.

La gouvernante s'est fort plainct à *Namurcensis* <sup>2</sup> des seigneurs, disant que l'on l'at vendu et trahi, et qu'elle n'at personne pour se fier que Berlaimont. Si passéz dix mois elle l'heut fait, elle ne se trouveroit là où elle est. Le prince d'Orange n'at encores volu manger avec elle; touttefois il vint le xxvii avec le marquis de Bergues et le comte de Hoochstraeten. Hier le comte de Hornes, le comte de Hoochstraeten et Mansfeld y disnarent <sup>3</sup>. L'on at esté continuellement au conseil d'Estat, et tout vad sur la modération des placcards, *sub bene placito Regis*, et qu'il n'y aurat Inquisition; mais je crains que l'on ne se contentera de ce, et l'on parle de la confession Augustane et liberté de conscience, et qu'il y a deux mille gentilzhommes qui ont signé, et la plus part à la soualde du Roy auquel l'on rend ce bon change <sup>4</sup>.

Viglius at parlé librement, et dit qu'il ne se trouveroit où l'on parleroit de changer la religion, mais il luy samble qu'il fault venir à la dicte modé-

<sup>1</sup> Le docteur Louis del Rio, partant pour l'Espagne, était porteur d'une lettre de del Canto à Gonçalo Perez. Voir plus haut, page 188, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 400.

<sup>2</sup> L'évêque de Namur Antoine Havet. Voir p. 82.

<sup>3</sup> Le prince d'Orange et le comte de Hornes ne s'étaient rendus à Bruxelles qu'après beaucoup de difficultés, et sur des lettres réitérées de Marguerite de Parme : voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup> p. 405. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 128 et suivantes. — *Supplément à Strada*, t. II, pp. 286 et suivantes. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 141, 306. — Lettre de Castillo plus haut, p. 174.

<sup>4</sup> Voir les rapports d'Anderlecht à la duchesse dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pièces nos 361, 364.

ration, et à Berlaimont, pour ung temps: et pleut à Dieu que, avec ce, l'on fut assuré <sup>1</sup>.

L'on dit que Brederode sera icy mercquedy comme chief.

J'entendz que ceulx de Flandres doibvent envoyer leurs députez affin qu'ilz soient quitez de toute Inquisition. Les aultres pays feront le mesme. L'on impute icelle à Granvelle seul.

Schetz dict que Culembourch et aultres ont retiré les derniers qu'ilz avoient soubz luy.

Il ne continue point que Mansfeld doibve aller en Allemaigne, où le duc d'Arschot at présenté son service gratis disant qu'il y veult aller; mais je tiens que ces troublez le détiendront.

L'on m'assure que la gouvernante et les seigneurs sont après pour faire Hopperus président, et que Anvers et autres villes luy ont faict grandz dons.

Il y a révolte nouvelle en Escosse, ou l'on at tué le secrétaire de la Royne, qui estoit pour l'ancienne religion, et dit-on que le Roy se met à la nouvelle. Je dictz ces particularitéz, pour ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> est maintenant loing. Je ne sçay si elle est adverti que le Roy de France at envoyé l'Ordre à milord Robert, et que la Royne d'Angleterre, pour honorer l'ambassadeur qui l'apportoit, luy entend donner la précédence sur le nostre qui n'at sorti de sa maison; et que, en sa salle, elle a faict mettre les armes du roy de France au droict costel, hostant celles de Sa M<sup>te</sup> que y estoient et les mettant au costel gauche: que sont légieretéz que se doibvent passer plustost par dissimulation que ressentement.

*Lecta comburatur.*

Berlaimont m'a dit cejourd'huy que les choses sont en ung terrible bransle; M<sup>me</sup> de Parme luy monstre confiance, mais il ne s'y fierra; elle l'appelle tempre et tard, et hier Viglius quatre fois; la dicte M<sup>me</sup> de Parme

<sup>1</sup> Tout ce qui s'est passé dans l'assemblée des gouverneurs, conseillers d'État, conseillers du conseil privé, chevaliers de l'Ordre, du 27 mars et des jours suivants, est exposé dans la lettre française de la duchesse du 5 avril 1566, imprimée dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 304. La lettre italienne de la duchesse, de la même date, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pièce n<sup>o</sup> 366, ajoute quelques particularités. Voir aussi *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 141, 306 et suivantes, et surtout les *Notules du conseil d'État*, loco citato. Viglius écrivait d'ailleurs à Hopperus dans le sens indiqué par Morillon. Hoynck, *Analecta*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> partie, p. 360.

at lavé la teste au comte de Hoochstraeten <sup>1</sup>, qui toutefois vad au conseil d'Etat avec Ligne <sup>2</sup>, et parlent les seigneurs pour le dict comte de Hoochstraeten mettre au conseil disant qu'il entend fort bien. Il dit qu'il at envoie en divers lieux pour sçavoir s'il y at asssemblée, et qu'il ne trouve apparence. Il dit que le prince d'Orange est fort après affin que l'on fait ung chasteau à Vlissinge <sup>3</sup>, pour par ce bout dominer sur la mer; et que, passé trois ans, il dit que Maestricht estoit propice pour y faire le mesme de ce que lors se faisoit à Orlens. Il dict que Brederode sera icy le 11<sup>e</sup> d'avril; que tous prétendent la liberté du pays, et que le comte d'Egmond et le prince d'Orange en auront grandz deniers, et qu'ilz dient qu'ilz feront que le Roy aurat ce qu'il voudra. Il est après pour mener la gouvernante à Monts, pour tenir *in officio* Valenciennes, Cambray et Tournay; que les gentilzhommes de Haynault sont bons, et que le duc d'Arschot et luy feront bien que le marquis de Bergues n'y polrat guerre, qui est brave et parle hault, et est venu fort accompagné. Il se plainct fort du duc d'Arschot, qui, non obstant que l'on traicta hier chose importante, ne volut lesser le jeu de palme, et a dict à M<sup>me</sup> de Parme le luy dire, comme aussi il fera. Le dict Berlaimont at fort bien pourveu à son gouvernement, et renouvelé les serments présente la gouvernante. Si chascun en fait ainsi noz serions hors de paour. Il dit que Meghen parle franchement <sup>4</sup>, et que l'on l'at menassé d'ungne harcquebousade pour ce qu'il hante le duc d'Arschot et d'Aremberg, qu'est icy et se porte bien. Il crainct fort *Clivensem* <sup>5</sup>, et dit que le prince d'Orange at ammené des Clévois <sup>6</sup>, et que quand l'on at parlé

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 404.

<sup>2</sup> Philippe, 2<sup>me</sup> comte de Ligne, comte de Fauquemberghe, baron de Wassenaer, etc. chef de sa maison, chevalier de la Toison d'or depuis le mois d'août 1559, avait, à raison de la Toison d'or, ses entrées au conseil d'Etat quand il y était appelé par la gouvernante. Il était le beau frère du comte de Hooghstraeten dont il avait épousé la sœur Marguerite. Le comte de Ligne, qui joua un certain rôle militaire, mourut en 1585. En 1575 il est inscrit aux registres de la Recette générale des Finances pour une pension de 1000 livres. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 151.

<sup>3</sup> Flessinghe, dans l'île de Walcheren.

<sup>4</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup> pp. 401, 402, 405, 415.

<sup>5</sup> C'était un bruit général que le duc de Clèves était de la confédération. Groen, *Archives*, t. II, p. 74. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 404. — *Supplément à Strada*, t. II, p. 315.

<sup>6</sup> Le 1<sup>er</sup> avril le prince écrivait à son frère, le comte Louis de Nassau, pour le prier de tenir la main à ce que les étrangers ne vissent pas; mais il ajoutait : « je dis en quantité, mais pour ung cinquante ou soixante seroit peu de chose, car pour moy ne le peus penser » Groen, *Archives*, t. II, p. 75. Dans

de contremander les gentilzhommes, que doibvent venir présenter leur requeste, qu'il a dit que c'est trop tard et qu'ilz sont désjà prestz ; et qu'il luy samble faire les choses plus grandes pour intimider M<sup>me</sup> de Parme.

Il luy samble que le Roy ne polra jamais rentrer ici, aiant dict le marquis de Bergues, *quod est illi resistendum in facie*.

Il dict que tout cecy s'est fait dernièrement chez le comte de Hoochstraten et Brederode, et qu'il a dict à M<sup>me</sup> de Parme qu'elle doibt de temps à aultre advertir le Roy. Elle fait encores grand recueil au prince d'Orange. D'icy à quatre ou cinq jours, *jacta erit alea*.

Du xxxi de mars 1566.

*Lecta detur igni.*

Je crains, et l'ay dict à Berlaimont, que si une fois la ressablée se fait, que l'on débouterà M<sup>me</sup> de Parme du gouvernement pour y mettre les seigneurs, soubz couleur de sa mauvaise administration.

---

## XLIX.

### LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 72 à 75 inclus. — C.)

Bruxelles, le 7 avril 1566.

... Pour ce que M<sup>r</sup> Bordey advertit amplement Granvelle<sup>1</sup> de ce que passe, dont il at veu une grande partie, je me remectray à sa relation qu'il m'a leut, et qu'est selon la vérité. J'adjousteray la copie de la requeste<sup>2</sup>,

le fait, cinquante ou soixante gentilshommes étrangers formaient un groupe fort considérable parmi les gentilshommes confédérés qui allaient être réunis à Bruxelles.

<sup>1</sup> Cette lettre de Bordey ne s'est pas conservée. On trouve des détails sur les circonstances qui ont accompagné la présentation de la requête, dans la lettre française de la duchesse, du 13 avril, imprimée dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 357, dans les *Mémoires de Pontus Payen*, t. I<sup>er</sup>, pp. 134, 135, etc.

<sup>2</sup> Le texte de la requête est imprimé dans le *Supplément à Strada*, t. II, pp. 518, 562 et suivantes : dans de Water, *Het Verbond der Edelen*, t. IV ; dans Groen, *Archives*, t. II, pp. 78 et suivantes, avec le petit discours prononcé, ou plutôt lu, par Brederode. Il est inutile de le résumer ici.



que l'on ferat imprimer affin de tant plus gagner le peuple, auquel l'on faict entendre que c'est pour son bien et conservation de sa liberté ce que l'on faict. J'entendz que Son Alteze veult communiquer la dicte requeste aux consaulx; je ne scay à quelle fin, ny s'il est expédient. La compagnie qu'est icy venu n'at esté d'accord sur la dicte requeste qu'avoit esté conçue plus grande; mais elle at esté rédigée aux pointcz et conclusions contenuz en icelle, dont les principaulx conseillers (que l'on dit estre prédicants de France et d'ailleurs, et qu'il y a plusieurs de nous réfugiés, mesmes un jeusne carme que M<sup>r</sup> de Cambray poursuivit passez quatre ans) ne se contentent de la modération que l'on y at miz : car j'entendz que l'on prétendoit hoster à Sa M<sup>te</sup> les confiscations procédantes par le placard, et rendre celles que sont esté prinsez du passé, et que l'on préfigeoit quarante jours de terme pour y ordonner <sup>1</sup>. Son Alteze donnat hier apostille <sup>2</sup> sur la dicte requeste, que yrat avec ceste si je la puis recouvrer en temps; car comme l'on ne s'en contente, et qu'elle doibt ceste après disnée estre reveue au conseil, je ne scay si je la poulray avoir devant le partement du courrier.

Les contez de Culembourch et Van den Bergh <sup>3</sup> aiantz esté mandez souvent par la poste, dont ils se voulaient excuser envoiantz leur procure *cum promissione de rato*, arrivarent hier matin par la poste <sup>4</sup>. La cause pour laquelle ilz ne venoient estoit à pensée que les villes de Geldres, qu'ilz pensoient avoir de leur costel, s'estoient retiré à la diligente et grande sollicitation de Elbertus : que a en ce faict ung grand service au publicque, et que servirat d'exemple aux aultres magistrats des villes que l'on est merveilleusement après pour attirer : ad ce que, jusques ores, ceux d'Hollande n'ont accousté. Je ne scay ce que l'on fera, véant la dicte requeste, et

<sup>1</sup> Sur les modifications et les adoucissements subis à diverses reprises par le texte de la requête, voir Groen, *Archives*, t. II, pp. 46 et 67, d'après Van der Haer, Burgundus et Arnoldi.

<sup>2</sup> L'apostille est également imprimée dans Groen, *Archives*, t. II, p. 88, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 324; dans le Water, etc.

<sup>3</sup> Guillaume, comte de Berg, au plutôt s'Heerenbergen, seigneur de Vichte, Stevensweerd, Hedel, comte du S<sup>t</sup> Empire, banneret de Gueldre, etc., était né en 1558 d'Oswald et d'Elisabeth de Dorth. Il fut, comme Culembourg, un des premiers confédérés. Il avait épousé, en 1586, Marie de Nassau, sœur du prince d'Orange. En 1846 M. Tadama a publié une importante monographie qui le concerne : *Willem, graaf van den Berg en zyne tydenoten*.

<sup>4</sup> Groen, *Archives*, t. II, p. 67, et *Strada*, édition de 1759, t. I<sup>er</sup>, p. 289.

mesme ceulx de Brabant; bien sçay-je que aucuns pensionnaires treuvent fort bonne ceste poursuite, mesmes de Louvain. Je ne seay s'il seroit advoué de ses maistres <sup>1</sup>; peult estre qu'il aurat signé, comme at Backerseele, *ut Saül inter prophetas*. Et l'on me dit que l'on at député aucuns de ceste compaignie pour solliciter les villes à signer et contribuer, et que désjà sont esté collectés quarante mille florins que sont apportez icy pour furnir aux misez <sup>2</sup>. Je ne seay si l'on en trouvera tousjours aultant.

Viglius et omnes boni se treuvent ces jours passéz en grande peine, *cum deliberationes non sint liberæ*. L'on crie fort contre luy, et ce non obstant il tient ferme, et n'at esté d'avis d'accorder la surcéance requise. Je me doute qu'il y faudra venir. Le dict Viglius se plainct fort de la légiereté de Cobel <sup>3</sup>, et dict que Assonleville at demeuré plus ferme que pièce de son

<sup>1</sup> Le conseiller pensionnaire de Louvain, auquel Morillon fait allusion, était Roland de Rycke, fils de Henri, d'un vieux lignage de la commune.

Dans les *Résolutions magistrales de la ville de Louvain*, volume 114, rédigées par l'autre pensionnaire, Jean Lievens van Coudekercke, on trouve aux folios 195, 196, un passage qui semble indiquer que le magistrat louvaniste suivait le mouvement avec assez peu d'entrain. Le 11 avril, écrit le pensionnaire, le bourgmestre Edelheer et le pensionnaire de Rycke étant arrivés de Bruxelles et ayant fait convoquer le conseil, firent rapport de ce qui s'était passé lors de la présentation de la requête des confédérés, « by den heere van Brederode met zyne complicien, der hoocheyt van der Hertogynnen van Parme gypresenteert, ende las die pensionnaris insgelycx de requeste van de vier hoofsteden der selven Inquisatien aengaende, die den selven rade voer d'overvegen alnoch was gelezen, hoe wel eenige geseeght hadden gheen memorie daer haff te hebben, verelarende myn noch meer daer toe gevueght geweest te zyn... » (Archives de la ville de Louvain.)

<sup>2</sup> Dans sa lettre italienne, du 4 mai, la duchesse disait tenir de Meghem qu'une ligue nouvelle se formait entre quelques bourgeois des villes. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 415. Les billets, semés à la fin de mars et au commencement d'avril dans tout le pays, invitaient, d'ailleurs, les bourgeois à se joindre aux gentilshommes qui devaient se réunir à Bruxelles. On en trouve le texte dans Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje*, t. I<sup>er</sup>, pp. 54 et 55, et dans les *Mémoires de Wesembeke*, pp. 172, 173, en note. Voir en outre le post-scriptum de la lettre française de la duchesse, du 24 mars, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 298, et *ibidem*, p. 306, un passage de la lettre française du 3 avril.

<sup>3</sup> Philippe Cuchel, Coebel ou Kuebel, docteur ès-droits, conseiller et maître ordinaire des requêtes au conseil privé. Sa femme était Jeanne Boisot, fille du trésorier Pierre et de Louise de Tisnacq. Il avait, en 1565, été chargé d'une mission diplomatique auprès du roi de Danemark. En 1566 la gouvernante l'avait envoyé vers l'évêque d'Osnabruck, puis vers l'archevêque de Trèves, il mourut dans le cours de cette dernière mission, le 17 novembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 263-286. — Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, pp. 351 et suiv.

collège<sup>1</sup>. C'est chose estrange des arriere-consaulx que se tiegnent chez le prince d'Orange et le comte de Hoochstraeten, sans dissimulation; toutefois le comte de Hoochstraeten, à ce que l'on me dit, treuve le tout si raisonnable qu'il offre d'aller vers l'Espagne, estimant de rapporter mercedes. Il at esté de nuict vers le duc d'Arschot pour le solliciter. Je crains que, à la fin, il se laissera abbatre; ce qu'il n'at fait encores car les aultres ne le tairaient et jusques ores n'ay-je rien ouy : mais j'en parle comme faict Berlaimont.

Meghen s'est fort bien porté en cecy. Il s'est fort retiré des seigneurs. Luy et son maistre d'hostel<sup>2</sup> ont descouvert aucunes choses que sont esté dictes par Brecht<sup>3</sup> estant ivre. J'ay regret que l'on leur garde si mal le secret, ce que les mectra en dangier : car Brederode est fort insolent, et sans luy Culembourch se fut réduict; mais il luy at fait oultrage en sa propre maison, dont l'aultre cuida désespérer. Et a dit icy, en pleine compagnie, s'il ne venoit qu'il ne mourroit d'aultre main que la sienne.

Le frère du prince d'Orange s'est trouvé partout des premiers, et at harengué devant l'assemblée du jardin de la maison de Culembourch, présent Brederode, qui est là logé mais mange et couche chés le prince d'Orange.

Hames at fait depuis trois mois une merveilleuse diligence pour semondre et faire venir ceulx qui ont signé, que l'on dit estre xv<sup>e</sup><sup>4</sup>; et dont

<sup>1</sup> L'avis de Coebel se trouve aux pages 356-357 dans les *Notules du conseil d'État*, loco citato. On ne voit pas qu'Assonleville ait développé sa manière de voir. Probablement il aura acquiescé aux considérations émises par Viglius.

<sup>2</sup> Ce maître d'hôtel était André d'Anderlecht qui devint, en 1577, prévôt général des Pays-Bas et de l'Hôtel par nomination de don Juan, et qui, privé de sa prévôté en 1578 par l'archiduc Mathias, fut plus tard créé drossart de Brabant par patentes du 27 avril 1585. La duchesse de Parme envoya au Roi plusieurs relations faites par ce gentilhomme, en mars 1566, sur les confédérés. Elle lui donna 100 écus pour qu'il continuât à l'informer de ce qu'il apprendrait. En juillet il donna encore à la gouvernante des détails sur l'assemblée de Saint-Trond. *Mémoires anonymes des troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 135, note 1<sup>re</sup>. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, nos 561; 564, 415, etc.

<sup>3</sup> Le seigneur de Brecht, dont il est question ici et dont on parlera souvent dans la suite, était Antoine, lieutenant de la bande d'ordonnance de Brederode et son maître d'hôtel. Il était fort avant dans son intimité. Groen, *Archives*, t. II, pp. 109, 127, 128. On ne doit pas le confondre avec l'écotète de Bois-le-Duc dont on a déjà parlé, qui était chaud catholique et royaliste. C'était un de ses frères.

<sup>4</sup> Sur l'activité de Hames pour propager la confédération, voir Groen, t. II, pp. 54, 55, 56. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 399, 401, 405.

plusieurs ne sont à se repentir. Il at contre plusieurs usé de grandes menasses, comme at fait Escaubecque <sup>1</sup>, qui n'at rien valu passez xx ans, au quartier de Lille; en Artois, Longastre <sup>2</sup>; en Tournesis, Dolhain <sup>3</sup>; à Namur et à Liège, Louvreal <sup>4</sup>; peu se sont mesléz de cecy en Haynault. Hames at tenu le registre et se treuve par toutes les compaignies et comparitions, comme fait le dict conte Lodovich, sauf qu'ilz ne se sont monstréz devant Madame. L'on me dict que d'Andelot <sup>5</sup> at heu la sollicitation vers Lucembourg, et qu'il presche.

<sup>1</sup> Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecq et de Ligny, petit-fils du chancelier de Charles-Quint. Il était chargé de propager la confédération dans le quartier de Lille et en Artois. Il fut condamné, le 13 avril 1568, au bannissement et à la confiscation des biens par le conseil des troubles. Escaubecq vécut en Allemagne au service d'un prince Allemand jusqu'à la Pacification de Gand. Après avoir été calviniste il revint, en 1577, mourir catholique dans son château de Ligny. Pontus Payen, qui lui donne le prénom de François, parle de l'influence de ce « personnage doué d'une éloquence admirable, qui a fait perdre une infinité de povres gentilshommes qui n'estoient assez rusez pour des- » couvrir le poison mortel que couvroit le doux langage d'un tant brave discoureur. » Groen, *Archives*, t. II, pp. 59, 62. — De Coussemaker, *Troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans la Flandre maritime*, t. II, pp. 214-215. — *Mémoires de Pontus Payen*, edidit. A. Henne, t. I<sup>er</sup>, pp. 55-54.

<sup>2</sup> Longastre, voir plus haut p. 51. Il était chargé d'agir en Artois. Groen, *Archives*, t. II, pp. 58, 62.

<sup>3</sup> D'Olhain, voir plus haut p. 51. Il était chargé d'agir dans le Tournais et en Artois. Groen, *Archives*, t. II, pp. 59, 62, 58.

<sup>4</sup> Philippe de Marbais, seigneur de Louverval, Fernelmont, etc., appartenait à une vieille race féodale jadis presque indépendante entre les comtes de Namur et les ducs de Brabant. Il était fils de Philippe de Marbais, seigneur de Louverval, et de Jeanne de Longchampt, dite de Fernelmont. L'un des chefs de la confédération des nobles, chargé d'agir dans le Namurois, il se vit, pendant le gouvernement du duc d'Albe, condamné au bannissement et à la confiscation des biens. Il prit part à l'invasion des Pays-Bas en 1568, et fut tué sous les drapeaux du prince d'Orange, le 26 juin 1568, au combat de Jauchelette. Louverval était marié depuis 1564 à Jeanne de Mérode, fille de Guillaume, seigneur de Waroux, grand bailli de Hesbaye au service du prince de Liège. Par sa femme, il était neveu de Bernard de Mérode-Waroux, seigneur de Rummen. Groen, *Archives*, t. II, pp. 59, 65. — *Annales du Cercle archéologique de Namur*. Chevalier de Kessel, *la Famille de Marbais*, t. XII, p. 285.

<sup>5</sup> Pierre d'Andelot, seigneur de Florey, de Montchaux, etc., gentilhomme bourguignon, fils de Jean d'Andelot, baron de Jonvelle, etc., capitaine et bailli de Dôle, et de Philippotte du Bois, dame de Hoves-lez-Enghien, avait été d'Église avant d'être d'épée. Après avoir résigné son abbaye de Bellevaux, il avait épousé Marie de Carondelet, veuve du seigneur de Sassegnies. Andelot, l'un des premiers signataires du *compromis*, avait été chargé, comme le dit Morillon, d'agir dans le Luxembourg. Plus tard, il se jeta dans le premier mouvement révolutionnaire armé, à la suite de Brederode; pris les armes à la main, en mai 1567, il fut exécuté à Bruxelles le 1<sup>er</sup> juin 1568. Groen, *Archives*, t. II, p. 58, 59; et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I<sup>er</sup>, p. 416. — Goethals, *Dictionnaire généalogique*.

Ils sont icy plus de vi<sup>e</sup> gentilshommes<sup>1</sup>; la plus part est jeusne : ce sont ceulx qui considèrent moins les dangiers. L'on dit que tous partiront demain et qu'ilz menassent de courir les abbaies, et surtout la ville de Lille pour ce que l'on y faict si grande justice de sectaires. Ils se vantent de mectre quatre mil chevaulx sur les champs lorsque l'on y pensera le moins, et je tiens qu'il se polrait faire; Brederode at plusieurs de sa garnison<sup>2</sup> cy auprès. Le comte d'Égmond se monstre peu content que plusieurs des siens ont signé, mais il dit qu'il n'est temps maintenant d'en parler, et dict vray<sup>3</sup>.

Touttefois Berlaimont et d'Aremberg n'ont pour cela délessé de rebrouer les leurs, qu'ilz ont icy remarqué, qu'ilz ont fait desloger plus viste que le pas.

Le dict comte d'Égmond est fort triste, et n'est visité des seigneurs comme du passé. Il a dit à Hincart que ung jour ces gens beuvront leur folie. Touttefois l'on m'asseure que les Tholouses sont de nuict esté vers luy, qui sont maintenant fort braves.

Portessain at à pleine gorge crié contre ces menéez et ceux que en dissimulent. Aussi at le prédicateur de la court, et celluy de sainte Goule, auquel l'on at miz ung billet affin qu'il se gardit de tant parler de Calvin; mais il ne le lesse pour cela, et tous ceulx que preschent en ceste ville se sont fort bien acquitez à confirmer le peuple.

L'on at attaché ung billet ces jours passéz sur le monastère des Jacopins où estoit escript : *dit huys es ter heuren*<sup>4</sup>. Je crains que les insolences seront avec le temps plus grandes, car le clergié est partout en grand doubt et manifeste dangier. L'on tient jours de feste à Valenchiennes et Tournay, attendans avec grande dévotion ce que résultera de ceste asssemblée. Tout-

— *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 353. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, introduction et *passim*.

<sup>1</sup> D'après le rapport du pensionnaire de Louvain, dans les *Résolutions magistrales* citées, volume 114, fol. 194<sup>vo</sup>, Bréderode avait présenté la requête « geaccompagneert met omtrent den 11<sup>e</sup> edelmans. »

<sup>2</sup> De sa *bande d'ordonnance*.

<sup>3</sup> Parmi les gentilhommes du comte d'Égmont, signataires des compromis, se trouvaient entre autres : Georges de Ligne, seigneur d'Estambruges, le seigneur de Beckerseel, Christophe de Leefdael, Jean du Bosch, Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, Maximilien de Blois, dit Coeq de Neeringhe, etc.

<sup>4</sup> Cette maison est à louer.

tefois le magistrat de Tournay at fait démonstration de vouloir mettre quelque ordre pour préserver leur ville de sédition, ad ce que sert peu que l'on at retiré au chasteau les piedtons qu'estoient députéz à la garde de la ville <sup>1</sup>.

Montigny dit au frère de Taffin, sollicitant réhabilitation, qu'il n'en avoit besoing, et qu'il ne se souciât de rien <sup>2</sup>.

Le bourgmestre Stralen est allé mettre ordre en Anvers, où s'est ressamblé le *breeden raet* et après les nations. L'on y tient un grand guet de jour et de nuict, et mesmes sur l'eau, où il y a un bateau armé que visite tous les survenans. L'on at changé les serrures des portes et fait sortir les estrangiers venuz depuis trois ans, que n'heurent point six heures pour eulx à se retirer; et s'est le peuple fort appaisé sur ce que l'on les at assuré qu'il n'y aurat Inquisition ny évesque. Ilz font guet fort estroit sur les survenans, sans respecter persone; c'est qu'est un grand bien si cette ville se maintient: les autres sont en grande crainte partout. L'on tient icy pareillement guet, mais pour ce ne lessent de venir tous ceulx que veulent. L'on s'est fort malcontenté de l'Amman, que at esté x ou xii jours absent au plus fort de la besoigne; et disoient aucuns qu'il avoit sauvé une partie de ses meublez. L'on dit qu'il auroit signé avec son fils. Je ne scay s'il est vray <sup>3</sup>.

Ces gens veulent grand mal aux évesques, mesmes à *Namurcensis*: toutefois, d'autre part, ilz dient avoir aucuns pour eulx, et des abbés. Je ne scay s'ilz entendent *Coloniensem*, celui de Liège et l'archevêque de Cam-

<sup>1</sup> *Mémoire de Pasquier de la Barre*, etc., t. 1<sup>er</sup>, pp. 20, 21.

<sup>2</sup> M<sup>r</sup> Nicolas Taffin, fils de Denis, docteur ès droits, qui avait été conseiller pensionnaire de Tournai de 1558 à 1562, était le frère de Jean Taffin, ancien secrétaire du cardinal de Granvelle, et de Jacques Taffin, receveur général de Cassel et des bois de Nieppe. Les trois frères Taffin étaient d'ardents calvinistes. Jacques, un des émissaires chargé par l'électeur Palatin de protestantiser la Flandre, avait déjà été arrêté en 1562, puis relâché faute de charges suffisantes. Nous retrouverons plus loin Jean Taffin prêchant à Anvers. Quant à Nicolas, déporté de sa charge le 25 janvier 1562 à cause de sa participation aux troubles religieux de 1561, il se rejeta aussi dans le mouvement sectaire en 1566. Le 20 juin 1567, les commissaires envoyés à Tournai par Marguerite de Parme le condamnèrent par défaut au bannissement et à la confiscation des biens, « pour avoir esté du consistoire des sectaires et davan- » taige conduit et radmené à cheval aux presches et autrement garni d'armes, pistolets et autres, les » ministres sectaires. » De Coussemaker, *Troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle dans la Flandre maritime*, t. II, pp. 47 à 50. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 69-70 en note.

<sup>3</sup> Les Locquenghien ne sont pas cités par le Water comme ayant adhéré au compromis.

bray qui at fort instamment, avant partir, requis *Tornacensem* d'escripre à la gouvernante sur la modération des placcardz; mais il n'en at rien faict, comme saige et bien advisé. Cependant l'on n'at rien oublié de dire contre Granvelle, luy imputant l'Inquisition et rigueur des placcardz, car par ce boult veult l'on gagner le magistrat des villes et le peuple : que ne sera si facile comme l'on pense, mesmes à la moindre démonstration de la venue du Roy, sans lequel tout est perdu sans remède quelque bon samblant que les seigneurs tiegnent que, abolissant l'Inquisition et modérant les placcardz, ils sont prestz de jurer l'ancienne religion, selon que me dit Viglius qui faict grand estat de cecy. Dieu doint que luy et M<sup>me</sup> de Parme ne s'en trouvent forcomptez; mais s'il est vray qu'ils ont voulu renoncer à l'ordre du Toison <sup>1</sup>, je n'y scauroie prendre fiance, car il est certain qu'ils ont procuré ceste seconde lighe, que deppend de la première, s'estans tous les signants déclaréz et les seigneurs non : qui se sont plainctz que les aultres avoient passé les metez prescriptez.

M<sup>me</sup> de Parme travaille pour gagner le prince d'Orange, mais luy et les seigneurs ne sont contentz d'elle et ont voulu eslever les magistrats des villes pour se plaindre d'elle; mais depuis le prince d'Orange a dit qu'il n'estoit encores temps.

L'on veoit clèrement qu'il y a grande dissimulation, car les seigneurs parlent desdaigneusement de ceste compagnie; et dit l'aultre jour Montigny que c'estoient cinq ou six qui avoient brassé cecy, et, s'il les avoit en son chasteau, qu'il les accoustreroit; dont le comte de Hornes ne fut content, et Hames luy parla si outrecuidément et le rembarra de telle sorte que Montigny ne sçeut que dire.

J'entendz de bon lieu que les pensionnaires de Louvain et Malines ont dressé le concept de la requeste, et que celluy de Namur at faict une infinité de mauvais offices <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> En mars 1566, dans son rapport à la duchesse, Anderlecht disait aussi que parmi les confédérés il y avait des chevaliers de l'Ordre et que ceux-ci renverraient la Toison au Roi. Le 5 avril, la duchesse mandait de son côté au Roi savoir de Verdugo que Hornes, Mansfeld et Orange avaient eu une conférence secrète; que Hornes avait témoigné le dessein de renvoyer son collier au Roi; que, au cas où il donnerait suite à ce dessein, Orange agirait probablement de même; que nulle décision n'avait été prise grâce à l'intervention du comte de Mansfeld. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>os</sup> 541 et 567.

<sup>2</sup> Roland de Rycke, pensionnaire de Louvain, Pierre Wasteel et Jean Van der Cammen, pensionnaires de Malines, Jacques Vorroux, pensionnaire de Namur.

Ilz sont icy en la meslée beaucoup de Liégeois et Clévois; mais, quoy que l'on die, je ne croy qu'ilz sont tant comme l'on faict courir le bruit. Aussi allant hier et retournant, l'on at noté qu'ilz vont les yeulx en terre, et que le peuple où ilz passaient ne leur fait honneur ny aux chiefz mesmes; et m'asseuré Viglius que Brederode trambloit et devenoit pâle présentant la requeste, et ne sçeut dire *nisi ex breviculo*.

L'on me dit que l'on at commencé à user d'insolences sur aulcunes abbayes, dont ung des abbés de Brabant fait l'autre jour plaintif; mais le marquis de Bergues luy dit : « corps Dieu voulez voz qu'ilz meurent de faim; » et que, veillant les États de Brabant accorder l'aide, l'on leur dit qu'ilz attendissent encores.

Je ne scay comme le Roy prendra ce que passe, mais les planchez sont misez pour à chascune fois faire le samblable; et les États de Brabant, s'ils l'entendent, y sont intéressés, entreprenant ung membre pour tous <sup>1</sup>, veoir les estrangiers; que fut cause que Culembourch et Van den Bergh ne vouloient venir, disans puisque l'on ne touchoit à rien à cela de Geldres ilz n'avoient que faire de soy mesler des affaires de Brabant, et qu'ilz n'entendoient estre soubz Brederode.

Dieu doint que le tout se rappaise, et il samble que les seigneurs tendent ad ce; mais ilz sont si couverts que l'on n'y sçait que cognoistre. Peult estre qu'ils veultent jecter le chat aux jambez aux susdictz et à Brederode pour, par ce bout, faire leur appointement avec le Roy; mais je croy qu'il entendra ce que cela vault.

Armenteros est continuellement malade, du moingz pour ne se monstrer; mais pour ce n'oblie-t-il de faire ses foings, et l'on ne delesse de rien les anciennes coustumez.

Del Canto s'est retiré <sup>2</sup>, dont l'on fait grande crierie; l'on at faict exécuter ses meublez pour la maltote depuis son absence.

<sup>1</sup> L'idée de Morillon est celle-ci : les États de Brabant sont intéressés à se mettre en travers du mouvement, car *ung membre*, la noblesse, entreprend pour tous, c'est-à-dire le *clergé*, la *noblesse et les villes*, et usurpe par conséquent seule le droit de parler au nom du pays, voire même à l'intervention d'étrangers, au détriment des nationaux et des autres ordres de la nation.

<sup>2</sup> Del Canto s'était réfugié à Bruges. Il en revint vers le 22 avril. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 374.



L'on me conseilloit de me retirer, mesmes Serasso<sup>1</sup> et Miguel de Jacca<sup>2</sup>, sur ce que Brederode m'avoit nommément menassé faire remaicher des papiers : mais sortant je me fusse miz en plus grand dangier, pour ce que ce sont partout gens allans et venans.

... MM. Bordey et Viron et moy fusmez advisez de sauver le milleur de vostre cabinet; mais, quoy que noz aions sçeu faire, n'y avons sçeu entrer par aulcun moien que Baulduin sçeut adviser si n'heussions faict rupture : ce que n'avons voulu faire.

---

L.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 76 et 77. — C.)

Bruxelles, 7 avril 1566.

M. de Mansfeld parte pour Allemaigne et emportera procure<sup>3</sup>. Le conseil-lier Ceuble vad devant, et at une samblable procure sur Monseigneur de Chantonet, et sur soy à part, affin qu'ils n'ayent que faire avec le dict Mansfeld.

Il ne fault poinct que Monsr le R<sup>me</sup> Amulio attende aucuns cayers tant que ces troubles dureront, car les théologiens ne sont maintenant en cerveau, puis que c'est à eulx que l'on en veult.

<sup>1</sup> Serafo ou Serasso était un Espagnol jadis au service du cardinal. En 1574 il fut tué par son beau-frère. Lettre de Morillon du 19 septembre 1574.

<sup>2</sup> Miguel de Jacca, ou Yacca y Barca, est peu connu. C'était un Espagnol, assez obscur, appartenant dès 1558 à l'administration militaire des Pays-Bas. Les lettres subséquentes de Morillon nous le montrent en 1567 commissaire général dans l'armée formée pour le siège de Valenciennes, et en 1569 envoyé en Bourgogne, au-devant du duc d'Albe, comme *pourvendeur* de ses troupes. En 1576 il apparait dans les actes de la chambre pupillaire de Malines comme époux de Marguerite Contault, nièce ou cousine du chanoine Contault dont il a déjà été question. Bibliothèque Neeffs à Malines : *Weescamer*. — *Inventaire des Archives de la Chambre des comptes*, t. IV, p. 258.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 94, note 2.

## LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A M. DE SCHOONHOVEN <sup>1</sup>.(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. *Liasse* 2552, fol. 5.)

Rome, 9 avril 1566.

Mons<sup>r</sup> de Schoenhove : J'ay receu voz lettres du XIX<sup>e</sup> de decembre, mais je suis fort marry qu'elles sont venues si tard entre mes mains ; dont la cause est que comme je partiz soubdainement de Bourgoigne, pour la nouvelle que j'euz du Siège vacant, afin de me venir treuver à l'élection avec les aultres suyvant le désir et intention de Sa M<sup>te</sup>, ceulx qui n'avoient nouvelles de mon partement m'adressarent les paquetz à leur accoustumée en Bourgoigne, et dois là me sont esté renvoyez icy. Et comme il n'y a postes, et que le circuyt est long, elles ont tardé infiniement avant que d'arriver, ce que je sens tant plus pour ce que vous m'escrivez en recommandacion du frère de vostre beaulfilz pour l'abbaye de Averbode<sup>2</sup> ; et comme vous scavez l'affection que je vous porte et à toute la compaignie vous pouvez estre assurez que ce me fut esté plaisir d'avoir plus tost l'advertissement pour plus à temps faire l'office : ce que toutesfois je feray incontinent, comme qu'il soit, par le premier occasion de courrier qui ne pourra longuement tarder. Je loue Dieu que vous soyez jà sortiz par delà de la grande chierté dont vous vous plaigniez, puisque par les bledz venuz d'Oistlande,

<sup>1</sup> Messire Jean de Schoonhoven, chevalier, de la lignée d'Arschot-Schoonhoven, fils de Henri, seigneur de Waenrode et de Nieuwrode, et de Jeanne de Cottereau, avait épousé Barbe van der Elst. Par sa femme il était le neveu de l'ancien écoutète d'Anvers, sire Guillaume van de Werve. Il avait été lui-même écoutète d'Anvers et margrave du pays de Ryen depuis 1550 jusqu'en 1554. Il mourut le 25 janvier 1598, ayant été bourgmestre de la ville en 1564, 1568, 1573, 1574, 1577 et plusieurs fois trésorier. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 412, t. VIII, p. 335. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen, Aenhangsels en tafels*, p. 254-255.

<sup>2</sup> Ce prétendant à l'abbaye, qui ne fut pas nommé, était Arnold de Leeftael, mort le 27 avril 1584, fils de Philippe, chevalier, seigneur de Thielen, et d'Anne de Gavere, dame de Liefvinghe. Son frère Roger, qui fut bourgmestre d'Anvers en 1579 et en 1580, et qui mourut le 27 décembre 1599, avait épousé Jeanne de Schoonhoven, fille unique de Jean de Schoonhoven, le destinataire de cette lettre. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, p. 105.

et ceulx qui se sont depuis descouverts au pays que plusieurs gardoient secretz pour les myeux vendre, l'abondance à ce que j'entends y sera venue plus grande. Les troubles qui y sont me donnent sur ma foy peine; et font grand tort à Sa M<sup>te</sup> ceux qui par pasquilles, telz escriptz et aultrement, procurent de conموويرة le pays contre lcelle, donnant à entendre qu'Elle leur veuille mestre l'Inquisition d'Espagne; ce que pour moy je tiens Elle ne pensa oncques, ni faire chose nouvelle en la religion, mais l'on luy vouloit persuader qu'elle abolist les placardz lesquels sont esté faict non pas par Sa d<sup>te</sup> M<sup>te</sup>, mais par L'Empereur, dois si longtemps par l'advis de tous les consaulx et agrééz par les estatz, et cella n'a-t-elle point voulu à ce que l'on m'escript de Flandres, que fut aussi esté luy vouloir faire faire nouveleté <sup>1</sup>. Et si la religion estoit sans frain et la conscience d'ung chacun libre, considérons le prouffit qu'en a tiré la France et en quel piteulx estat s'en est treuvé et treuve présentement ce Royaulme, et tant pis seroit-il par delà pour ce qu'il y a plus de sectes, car oultre les Huguenotz il y a grand nombre de Lutheriens et trop plus grand d'Anabaptistes qu'ont entre eulx mesmes plusieurs sectes fort différentes, aulcuns desquelz prétendent à la communion des biens et encores des femmes <sup>2</sup> et vous pouvez penser quel beaul mesnage il y auroit par delà si leur estoit permis de multiplier ceste secte. Vray est qu'en l'exécution des placcards il est bien convenable que l'on use de modération et discrétion pour ceulx qui sont séduictz par simplesse et se recognoissent; mais ceste moderation appartient au Prince et non aux officiers, et convient que Madame la face par advis du conseil d'estat; et de ceste opinion suis-je esté tout le temps que depuis le partement du Roy je me suis tenu par delà, et scay fort bien que par mon advis l'on a pardonné à plusieurs telz; mais il semble que l'on cherche aultre

<sup>1</sup> Granvelle avait parfaitement saisi la pensée du Roi quant à l'Inquisition. On peut s'en convaincre par le langage que Philippe II tenait, au mois d'avril 1566, au nonce du pape. « S. M. ajouta qu'elle n'avait point pensé à renforcer l'Inquisition ni à rien changer; qu'elle voulait seulement qu'on observât ce qui s'était pratiqué du temps de l'Empereur et du sien, et qu'elle ne consentira jamais que les édits existants soient révoqués ou qu'il se fasse d'autres changements au sujet de cette Inquisition, alors même qu'elle crut par là se mettre en risque de perdre le tout. » Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. 1<sup>er</sup>, p. 88.

<sup>2</sup> Voir les lettres de Fray Lorenço dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II. Introduction, pp. xxv et suivantes, avec les documents à l'appui et les notes de M. Gachard.

chose, et que l'on voudroit que ni le Prince ni la justice eust par delà autorité quelconque, et par ce boult là j'auroye tant tost payé mes debtes; et ne scay comme la traficque se pourroit entretenir, ny encores comme le pays pourroit demeurer longuement en seurté, auquel il vault myeulx avoir ung bon élément Prince pour maistre que d'avoir plusieurs maistres ou d'estre subject à la volenté du peuple. Est plus que requis que les privilèges des pays soyent gardez; mais si ceux qu'ont à perdre sont saiges et ( considèrent ) le ( bien ? ) général des pays, ilz congnoistront qu'il fault soubtenir l'autorité du maistre, puisque sans icelle le maistre ne peut deffendre les privilèges ny le pays mesme, ni faire la justice égale aux grandz et aux petitz, afin que chacun aye le sien <sup>1</sup>. Mais j'espère que jà tous les troubles seront cessées avec l'allégrie du bon temps, les sermons de quarisme et le bon marché de bled, avec ce que les saiges auront cogneu la tromperie et à quoy ces pasquilles vouloient prétendre. Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Cette remarque de Granvelle s'explique par les nombreux actes de violence que commettaient certains chefs de l'opposition, ou leurs adhérents, contre ceux qui ne marchaient pas à leur suite, par les outrages que certains *grands maîtres* ne se gênaient pas pour infliger aux gens de robe et aux petits gentilshommes, par les vellétés de se mettre en dehors du droit commun que témoignaient beaucoup de gens puissants. *Les Papiers d'État* fournissent à cet égard des faits aussi curieux que précis : le comte de Mansfeld disant à un huissier du grand conseil venant pour le sommer : « A qui tient-il que je ne vous donne de ce pistolet à travers du corps ? » (t. VII, p. 634.) Hooghstraeten, mécontent de Longin, président de la chambre des comptes, lui jetant à la face l'épithète de *vilain* en ajoutant : « que le jour viendrait que l'on copperait et retrancherait si bien ces longues robes qu'elles ne couvriraient plus le derrière. » (*Ibidem*, pp. 399, 634, 635.) Brederode outrageant Schetz dans sa propre maison, et s'écriant « qu'il fallait donner à ces vilains cent coups de barres tant que la terre se fendit sous eux. » (*Ibidem*, t. IX, p. 46.) Le marquis de Berghes, tirant des soldats de son gouvernement pour châtier ses paysans et les rançonner sans faire intervenir la justice. (*Ibidem*, t. VIII, pp. 269, 297, 341.) Les grands, invités à la noce de la fille de Damhouder, et appelant leur amphytrion *marmouset* en pleine table. (*Ibidem*, t. VIII, p. 372.) Brederode voulant payer « ses créiteurs de coups de baston. » (*Ibidem*, t. VIII, p. 335.) Noisthove, porte-enseigne du comte d'Egmont, outrageant impunément à table, chez lui, l'abbé de Cambron d'une façon sanglante (*Ibidem*, t. IX, p. 633.), etc. Les violences de Brederode contre le seigneur de Blondel. (*Ibidem*, t. VIII, p. 43.) Le seigneur de Brecht menaçant de tuer un huissier à Bruxelles, à l'occasion d'une condamnation prononcée contre lui par le conseil de Brabant (Lettre de Morillon du 12 avril 1568.), etc.

## LII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. *Liasse* 2352, fol. 22.)

Rome, 9 avril 1566.

Le Sr de Blondel<sup>1</sup> m'a icy donné voz lettres ; et, comme je vous ay jà aultresfois escript, vous n'aviez besoing user en mon endroit d'excuse pour non m'escripre plus souvent, puisque vous scavez que je scay la cause, et ne désire en façon quelconque que pour moy personne se mette en peyne, puisque je croy que vous vous souvenez de ce que souvent je vous ay dict et escript que, pour mon particulier, je ne me resentoye de personne ny ne me plaignoye de riens, mais que ce qui me faict mal est seulement le respect et considération du publicque; car si cela alloit bien de toute la reste je seroye plus que content, ne pouvant estre que pour l'affection que je porte au pays je n'aye sentement de veoir encores dois icy le piteux et dangereux estat auquel l'on est par delà, et la grande calumpnie que l'on y donne au maistre pour indigner les subjectz alencontre de luy; combien que son auctorité (perdue?) et demeurant le pays sans égale justice et avec la liberté des consciences, que aulcungs prétendent, nous ne nous trouverions pas mal si, suyvant l'exemple des François, nous tumbions aux mesmes inconvenientz. Et, à la vérité, il ne leur en a pas si bien prins que nous deussions beaulcop désirer de mettre en mesmes confusion nostre republicque; et ne puis penser que Sa M<sup>te</sup> aye escript lettres en forme telle qu'il ne fut en ce mieulx les monstrier aux villes, et celles que jà elle escripvit quant l'on sema le mesme de l'Inquisition, et à la mesme fin de commouvoir le peuple lors que l'on print la première possession des nouvelles éveschez, n'y n'ai entendu, quoy que les pasquilles que l'on faict con-

<sup>1</sup> Antoine de Blondel, seigneur de Haultbois, dit le capitaine Blondeau, ancien commandant de Philippeville, frère du seigneur de Cuincy. Ce seigneur, dont il sera souvent question dans la suite, était fort attaché au cardinal. *Papiers d'État*, t. VII, p. 82; t. VIII, pp. 45, 82, 85. — *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 254; t. II, p. 74.

tiennent, que l'on prétende faire par delà chose nouvelle, ains, à ce que l'on me dict, les lettres de Sa M<sup>te</sup> sont pour respondre à ce que l'on le consultoit pour scavoir si l'on aboliroit les placardz faitz par feu l'Empereur, avec la participation des estatz et advis de tous les consaulx et qui se sont observez jusques à oyres. Et me semble que nous serions par delà d'aautant pis que les François persectant la liberté, que, oultre les sectes qui sont en France, nous aurions les Lutheriens et tant de sortes d'Anabaptistes que vous scavez qu'il y a, et à quoy ilz prétendent; et m'esbahiz que gens qui ont à perdre ne considèrent plus à quoy vont ses mennées et le dommage que tous chaingements que se pourroient faire en la republicque, par quelque voye que ce soit, leur pourroit apporter. Il y a longtems que vous scavez que j'entend fort bien que sans la présence du maistre les choses ne se peuvent pas bien redresser; mais s'il ne venoit, ou s'il retardoit sa venue, se debvroient les gens saiges avoir ung peu de considération à maintenir les choses de sorte que l'on ne tumbé tout à ung coup; et si tiens-je que Sa M<sup>te</sup> fut passée sans ce bruict de l'armée du Turcq, et si icelle ne vient, comme il est apparent, peult être pourroit Sa d<sup>te</sup> M<sup>te</sup> sur l'arrière saison se déterminer. Et suis tousjours esté de vostre opinion que sa présence, voyres son seul visaige, pourroit causer grand fruict, et que tout se remectroit en ordre au contentement d'ung chacun, et qu'il n'y auroit pièce qui nes'estendra à procurer deservir à qui mieulx mieulx pour gagner crédit. Et sur ma foy je tremble quant je pense en quelz termes et Madame et vous tous vous trouveriez s'ils se mouvoit quelque chose de dehors, ou que quelque trouble se suscist au pays; de moy je n'ay garde d'y retourner; non pas que je délaissasse de faire le voyage, si je pensoye que avec ma vie propre je puisse donner quelque assistance au remède du republicque, mais pour ce que je scay fort bien qu'estantz aulcungz si mal persuadez qu'ilz sont, ma présence y feroit beaulcoup plus de mal que de bien; et n'ay delaissé d'aller en Espagne pour aultre cause, sinon afin que l'on ne pensast que je cherchoye affaires, ou que l'on ne treuvast ès Pays-Bas mauvais tout ce que se faisoit en Espagne pour penser que ce fut par mon advis. Et me treuvant icy je faiz mon compte de m'y tenir quelque temps pour estre plus à mon repos; et si je n'y puis aultre chose, pour le moins y prieray-je Dieu qu'il vous soit en ayde.

---

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 371)

---

Rome, 18 avril 1566.

Affaires personnelles du cardinal.

---

LIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 372.)

---

Rome, 18 avril 1566.

Le Roi a témoigné, dans sa lettre du 2 mars, le désir et la volonté de remédier aux affaires des Pays-Bas. Il doit ne pas différer le remède, car sinon il est à craindre que celui-ci n'arrive trop tard. Influence pernicieuse sur la noblesse des Pays-Bas de ses relations avec l'Allemagne, et avec les écoles de l'Allemagne et de la France<sup>1</sup>. Selon Granvelle la venue du Roi peut seule prévenir quelque grande émotion.

---

<sup>1</sup> Granvelle avait déjà parlé de ces inconvénients dans une lettre du 13 octobre 1565 à Gonçalo Perez. *Papiers d'État*, t. IX, p. 394. Voir en outre, *ibidem*, t. VI, p. 409, une lettre de l'ambassadeur Vargas à Philippe II des 7 et 9 novembre 1564.

## LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A GONÇALO PEREZ.

(Archives de Simancas. — Estado. Liasse 903 n.º 19.)

Rome, 18 avril 1566.

Hallome con la de Vuestra Merced de 2 del passado á que devo respuesta, y siento mucho no haver tenido despues ninguna suya, porque por esta entendí que la gota le tenia en la cama, y que demas desta le trabajava un catarro y calentura, y temo que no haver convalescido pueda ser causa que despues no me haya escripto; V. Mer<sup>d</sup>, por hacermela muy grande, libreme deste trabajo. Yo respondo á Su Mag<sup>d</sup> lo que V. Mer<sup>d</sup> verá; y dejo de alargarme en las cosas de Flándes, porque temo que en ellas le doy pena, y verdaderamente yo la tengo, y muy grande, tractando delo que allí pasa, y ya pasa la cosa demasiadamente adelante, y tanto que Madama escribió al Emperador bien confusa para que estorbasse que Alemanes no se juntasen á revolver algo. Y son de harto ruin gusto los capitulos de la liga que irán con esta. No sé quien son estos coligados, mas muestran claro que no son católicos, y es tomado el estilo de la dicha Liga de la que Huguenotes han hecho en Francia, y por los mesmos terminos: y digo, como muchas veces lo he dicho, que sean cualesquiere los coligados, ni esta liga ni otras que puedan tener vassallos sin voluntad y consentimiento de Su Señor no puede ser bien, antes de mucho perjuicio y de ruin exemplo; y despues que se vió Madama en este aprieto por el qual escribió al Emperador, no tengo nuevas de Flándes, mas pienso procuran de emplastrarlo como otras cosas y de dar á entender, como suelen, que no ha tanto mal por desandar la yda de Su Mag<sup>d</sup>; y un dia podria succeder cosa que por siempre jamas excluyese Su Mag<sup>d</sup> de aquellos estados; y no veo las cosas tan establecidas en Italia, con los descontentos que V. Mer<sup>d</sup> sabe que hay, que no se pueda muy probablemente temer que si (lo que Dios no quiera) se perdiese lo de Flándes, no procurasen de servirse en Italia del exemplo, pensando que tambien lo sufriría Su Mag<sup>d</sup>. Envio á V. Mer<sup>d</sup> dos ó tres cartas que antes que esto succediese me escribieron Mons<sup>r</sup> de Cambray, primo hermano de Mons<sup>r</sup>



de Berghes, el Presidente Schetz, aunque es de los que se aprovechan, demas de otras que poco ha envié, (para que) lealas V. Mer<sup>d</sup> á Su Mag<sup>d</sup> por descargo de nuestra consciencia y por abrirle los ojos; y suplico que se tenga todo secreto por no hacer daño á nadie. Plegue á Dios alumbrar á Su Mag<sup>d</sup> para que atienda á sus cosas, y no recibamos algun gran golpe que despues sea sin remedio. A V. Mer<sup>d</sup> envio un sumario breve que me han enviado de lo que se ha propuesto en la proposition de la Dieta; será por informacion si por otra via no lo tiene ya V. Mer<sup>d</sup>.....

---

 LV.

 TRADUCTION.
 

---

J'en suis réduit à la lettre de V. G. du 2 du mois passé, à laquelle je dois une réponse. Je suis fort préoccupé de n'avoir depuis reçu aucune lettre d'elle, parce que par sa dernière j'ai appris que la goutte la confinait au lit, et qu'en outre un rhume et un refroidissement la tourmentaient. Je crains que c'est peut-être parce qu'elle n'est guérie que V. G. ne m'a pas écrit; qu'elle le fasse très-longuement et me délivre de mes inquiétudes. Je réponds à S. M. ce que V. G. verra. Je laisse de m'apesantir sur les affaires de Flandres parce que je crains en ce qui les touche lui faire de la peine; et vraiment j'en ressens, et beaucoup, en m'occupant de ce qui se passe là-bas; et déjà les choses vont très-loin, tellement que Madame, fort confuse, a écrit à l'Empereur pour qu'il empêche les Allemands de se joindre pour susciter quelque trouble. Les articles de la ligue, qui accompagneront cette lettre, sont d'un très-mauvais esprit. Je ne sais quels sont ces confédérés, mais ils montrent clairement qu'ils ne sont pas catholiques; et le style de la dite ligue est emprunté à celui de la ligue que les Huguenots ont fait en France et dans les mêmes fins. Je dis, comme je l'ai déjà dit bien des fois, que quels que soient les confédérés, ni cette ligue, ni autre que puissent faire des vassaux sans la volonté et le consentement de leur seigneur, ne peut être une bonne chose : bien au contraire, une chose de grand préjudice et de mauvais exemple.

Depuis que Madame s'est trouvée dans cet embarras, à l'occasion duquel elle a écrit à l'Empereur, je n'ai plus de nouvelles de Flandres, mais je pense qu'ils cherchent à

replâtrer cela comme d'autres choses, et à donner à entendre, comme ils ont coutume, qu'il n'y a pas si grand mal pour écarter la venue de S. M.; et un jour il pourra se produire tel événement que pour jamais S. M. sera exclue de ces pays; et je ne vois pas les affaires si bien établies en Italie, avec les mécontentements que V. G. sait exister, qu'il ne se puisse très-probablement craindre que si (ce que Dieu ne veuille!) se perdent les affaires de Flandre, on ne cherche en Italie à imiter l'exemple donné dans la pensée que S. M. le supportera aussi.

J'envoie à V. G. deux ou trois lettres que m'écrivirent, avant ce dernier événement, Mons<sup>r</sup> de Cambray, cousin germain de Mons<sup>r</sup> de Berghes, le président Schetz, quoiqu'il soit de ceux qui assistent, outre les autres que depuis peu j'ai envoyées, afin que V. G. les communique à S. M. pour la décharge de notre conscience et pour lui ouvrir les yeux. Je supplie que le tout reste secret pour ne faire du tort à personne. Plaise à Dieu d'éclairer S. M. pour qu'elle veille à ses affaires, et que nous ne recevions pas quelque grand choc qui, après coup, soit sans remède.

J'envoie à V. G. un court sommaire qu'on m'a fait tenir de ce qui a été mis en avant dans la *proposition* de la diète : ce sera pour information si V. G. ne l'a pas déjà par une autre voie.

---

## LVI.

### LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 171 à 174. — C.)

---

Bruxelles, le 20 avril 1567.

A las ultimas de V. S. de 23 de marte respondi el domingo pasado desde Lovayna, adonde havia hecho mys pascas, y el lúnes torné aquí á Brusselas, y aquel mismo dia recebi las bullás de Gante que venian con el ordinario de Augusta. Y lo he avisado á Su Altessa, pero como hay tantos enbarazos, y cada dia salen majores, mi parece no havrá lugar de attender á esto de Gante. A mí me basta haverla avertida, hará lo que fue servida, y yo procuraré la indemnidad del canonigo Ayala como escriví á V. S. el domingo pasado, que seria menester tener un poco de paciencia á ver en que parará esta borasca y traza que hay in foribus por las cuales todo

el mundo queda muy perplexo y alterado, y no sin causa, que Dios lo remedie!

Despues que partiron de aquí los que ves, que harta memoria dexan aquí, cada dia los S<sup>res</sup> de la Orden han hecho consejo de estado para despajar el S<sup>or</sup> de Montigni y el marqués de Berges para España; los cuales se esperan cada hora, que eran ydos á sus casas á hazer sus pascuas, por 4 ó 5 dias. Dizese por el vulgo que el marqués no querrá yr á España; lo peor que yo veyo y puedo considerar, en esta traza ó estratagema, es que me parece que estos señores quedan totalmente desconfiados del Rey, y esto da á sospechar á muchos que ninguno remedio bastará, sino que lo comenzado acaverán, y que querrán acavar de urdir la tela. El Rey tiene que pensar, y tiene menester muy prudente consejo de personas que conoscan los humores de aquí, de los cuales los buenos defian aquí totalmente, tambien que segun de muchos de presente es menester captar benevolencia con conservacion de privilegios y abolir la Inquisition de la manera que lo tienen aquí, y moderar los placarts, y dar manera de la conservacion de la religion antiqua. Esta respuesta de España, agora que se espera, nos mostrará el secreto de esta traza ó estratagema de tanto tiempo urdida, que no puede ser sino que haya un gran secreto por los andamientos que se veen, y la preparation de armas y cavallos que se compran cada dia. Y asi todo el mundo anda aquí retirado, proveendo á sus cosas, y la hacienda que es sacada de estos estados V. S. no le crearia, y muchos, que pueden partir, salen.

El S<sup>or</sup> Hieronymo del Rio me escribe de Emberes, que está recogiendo su hacienda, y remitte para España lo que puede y por Genua; y si hal-lasse compradores de tan buenas tiendades y buques que tiene les vendria para retirarse en España; que ayer passó Spinosa con su muger, con dos carros á España. Dixó me ayer Malpas, que vinó de Emberes, que no se trata negocio en Emberes en la Bolsa, de lo cual no puede succeder sino un grandissimo daño y escandalo, á causa que la riqueza de estos estados es opera *marinum*, lo cual cesando, como se vee, y que los labores no hayan despachos, como cesa la stapula y la fontana en Emberes, adonde todo acueda, no puede sino succeder que esta gente, por la necessidad y hambre, se levanten y despachan grandes y pequeños por vivir sin respecto.

Esta gente quando veniron aquí, á los cinco de abril, unos 20 juntos demandáron por mí, pensando que era Alonso del Canto, el cual era

ydo á Brujas, al cual el vulgo hecha la culpa, y no menos estos Señores le imputan que avisa al Rey todo lo que pasa, y que lo avisa otramte de lo que pasa, y dicen que es inquisidor mayor. No querria yo sufrir por otro de lo que soy inocente, porque yo no me impajo de escribir á España á la corte, que no tengo intelligencia allá con ninguno. Bien creo y sé que algunos me tienen mala voluntad por que sollicito por estos Obispos, que deven pensar que trato otras cosas. Y de esto ha sido avisado el Sor Borde, que me lo avisó como amigo; y lo mesmo me avisó el Sor Morillon; y como soy inocente no temo nada, que Dios me ayudará por mi inocentia, y de aquellos que puedo pensar que me querrian mal, trato con ellos quando los topo, pero me guardaré de ellos quando serrian borajos. El Sor Presidente ha estado en gran peligro. Lo cual considerado querria supplicar á V. S. me diese aviso y consejo y manera como podria sacar del Rey alguna ayuda de costa, pues no me haze merced ninguna de tanto tiempo que he servido y gastado de lo mio que lo pudé haver ahorrado, y puesto me en este embarazo sin proposito; bien que no me lo pesa, así seguisse el fructo como desearé.

El Sor Pedro Lopez parte mañana sabado para España, y harte descontento con todos los hermanos, á causa que el Sor Martin Lopez ha firmado con estos que ves, y estos señores le tienen, dicen que él es el predicador ó legista de los que ves, y que usan mucho de su parecer. Viñóse aquí con la compañía; pero no habló al Sor Pedro Lopez ny á los hermanos; posó en otra parte él y Molin; que cierto me pesa en el alma y tanto que lo siento mas que si fuese my hermano, por que cierto tiene parte de hombre honrado sacada esta maza. Y suplico á V. S. que esto queda allá con V. S., que no venga de mi; bien que es tan publico que no se sona otro por las calles aquí, de lo que me pesa.

Hoy somos sabado, que ya todos los señores son tornados, y cada dia no se haze que consejo de estado; y los pueblos cada dia se alboroten mas, y tanto que no hay alguna esperanza de buena fin. Y cierto el buen presidente Viglio, con otros *præter eorum merita*, corren peligro. V. S. se espantaria el odio que de pocos dias se le ha crescido al Viglio en el pueblo; y lo peor, es que dicen que Morillon le aconseja, que sigue las pisadas de V. S. Estos á todo el mundo tienen sospettos, que da entender que la traza deve ser tal que no querrian ver algun buen ministro.

Los de Flándes, como he dicho, hazen cosas que en ninguna manera quieren partir de aquí sin que sea quitada la Inquisition, y otras mil cosas; y contra el pobre Obispo dizen cosas que es lastima; y los de Namur lo mesmo contra el dicho su Obispo, y para con V. S. este de Namur algunas vezes pasa terminos de presumption; y generalmente, como tienen la mano, cada uno pide y dize lo que desea. Y Nuestro Señor haya piedad de su pueblo, que no hay otro remedio. Y esperamos la respuesta del Rey. Plegue á Dios que sea tal que podamos vivir seguros fasta su venida, de la cual muchos dudan, por la mala impression que se tiene aquí de Su Mag<sup>d</sup>. Y estos cada dia gañan amigos y los pueblos lo cual no me contenta nada; porque, por baxo que sea aquí, tienen sus impressiones tales que debaxo de buen color saldrán á la ruina de estos estados.

Se trama que estos querren pedir á Su Mag<sup>d</sup> que se de un privilegio á estos estados, que ninguno forestero pueda tener aquí officio ni beneficio ó pensiones.

De Brussellas, á 20 de abril 1566.

Promesse faicte aux gentilzhommes assemblez en la ville de Bruxelles par les chevaliers de l'Ordre, le viii<sup>e</sup> d'apvril 1565 avant Pasques.

Les seigneurs présens promettent sur leur foy, serment et Ordre, aux députez de ceste noble et honorable compaignie, souffissamment auctorisez de recevoir entre leurs mains la dicte parolle et promesse des dictz seigneurs, que de ce jourd'huy eu avant, les magistratz et Inquisiteurs ne procéderont pour le faict de la religion par prinse de corps ny confiscation de biens, ny bannissement, pour le passé ny pour l'advenir, n'est que par quelque acte séditeulx ou énorme schandal tendant à troubler la républicque aucuns soyent trouvez rebelles et coupables: au quel cas vous aultres messeigneurs en prendrez la cognoissance pour en ordonner comme trouverez de raison, et ce par forme de provision, jusques tant que Sa Majesté, par l'advis et accord des estatz généraulx assemblez, en aura autrement ordonné. Faict à Bruxelles, le jour et an commes dessus<sup>1</sup>.

Estos billetes van por las manos de todos aquí; presuponiendo que V. S. havrá recebido las riquestas, replicas y protestas y harengas.

<sup>1</sup> Sur l'origine de cette pièce, publiée déjà en divers endroits et notamment dans le *Supplément à Strada*, t. 1<sup>er</sup>, p. 550, voir Groen, *Archives*, t. II, p. 92. Strada la déclare fausse, t. V, pp. 298, 299, 300 (édition de 1759). La circulaire adressée par la gouvernante, le 17 avril aux conseils de justice,

El ordinario por Italia que partió á los 13 de abril ha sido valisado, pasando la Mossella, 15 postas de aquí sus el Palatinaco, y aquí se afirma que el Rey viene por cierto. Que ya fuese aquí; hay cartas de 2 de abril de la corte, pero no savian de estos alborotes aun.

## LVI.

## TRADUCTION.

Après un préambule où Castillo apprend, entre autres choses, au cardinal qu'il vient de recevoir les bulles de l'évêché de Gand, et qu'il en a avisé Son Altesse, bien que celle-ci ait trop d'embarras pour pouvoir, suivant les apparences, s'occuper de cette affaire, il continue :

« Depuis que ceux que vous savez sont partis d'ici, laissant derrière eux une impression très forte, tous les jours les seigneurs de l'Ordre ont tenu conseil d'État pour envoyer en Espagne le marquis de Berghes et M<sup>r</sup> de Montigny <sup>1</sup>. On attend d'heure en heure ces seigneurs qui étaient allés chez eux, pour quatre ou cinq jours, pour faire leurs Pâques <sup>2</sup>. Il se dit dans le public que le marquis ne voudra pas aller en Espagne <sup>3</sup>. Le pis que je vois et puis remarquer dans cette manière de faire ou tactique

prouve que son affirmation est exacte. « A ceste cause, dit la duchesse, vous avons bien voulu envoyer » jointement le double de la dicte requeste et appostille, afin que ne vous arrestez à aultre chose qui » n'y est contenu, ny mesmes à aulcuns billetz, jà semés ou à semer, portant aultre promesse que la » déclaration reprise en la dicte appostille, et que ainsy le faites entendre aux magistrats des villes » de vostre ressort, vous réglant entièrement selon noz lettres du 1<sup>er</sup> de ce mois. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 538. Les lettres visées du 9 avril se trouvent *ibidem*, p. 534.

<sup>1</sup> Ce fut le 9 avril qu'au conseil d'État on « mit en avant à Mons<sup>r</sup> le marquis de Berghes le voyage vers le Roy; » et ce fut le 10 qu'on résolut définitivement que « les marquis de Berghes et Sgr<sup>e</sup> de Montigny iront vers le Roy pour lui représenter les termes esquelz se retrouvent les affaires de ce pays, et le danger de plusieurs inconvénients imminens si S. M. n'y pourveoit promptement. » *Notules du conseil d'État*, loco citato, pp. 576, 577.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 578, « et fera le dit marquis un tour à Berghes pour reestre icy mardi prochain. » Dans sa lettre française du 13 avril la duchesse dit aussi que les seigneurs étaient allés chez eux pour faire leurs Pâques. *Supplément à Strada*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 345, 346.

<sup>3</sup> Sur la répugnance du marquis de Berghes, voir les *Notules*, citées p. 576. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 412, 413, 419. — Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 538, 531. — *Mémoires de Pontus-Payen* cités, t. 1<sup>er</sup>, pp. 131. — Hoynck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, pp. 361, 362.

c'est que, à ce qu'il me semble, ces seigneurs se défient absolument du Roi <sup>1</sup> : et cela donne à soupçonner à beaucoup de personnes qu'aucun remède ne produira de l'effet, mais qu'ils finiront ce qui a été commencé et qu'ils veulent achever d'ourdir leur trame. Le Roi a de quoi réfléchir, et a besoin de très-prudents conseils de personnes connaissant les humeurs locales, dont les bons se défient ici tout à fait ; bien que, suivant l'avis de plusieurs, il soit nécessaire pour le moment de gagner la bienveillance par la conservation des privilèges, et d'abolir l'Inquisition telle qu'elle existe ici, et de modérer les placards, et de trouver un moyen de conserver l'ancienne religion. Cette réponse d'Espagne, qu'on attend maintenant, nous dévoilera le secret de cette conduite ou tactique, combinée depuis si longtemps qu'il doit évidemment exister un grand dessein secret à en juger par les agissements qui se voient, et les préparatifs d'armes, et les chevaux qui s'achètent tous les jours. Et ainsi tout le monde vit ici dans la retraite, veillant à ses affaires propres. V. S. ne croirait pas le commerce qui a abandonné ce pays ; et beaucoup, qui peuvent partir, s'en vont.

Le S<sup>r</sup> Hieronymo del Rio m'écrivit d'Anvers <sup>2</sup> qu'il est occupé à liquider son négoce, et renvoie ce qu'il peut en Espagne ou par Gênes ; que s'il trouvait acquéreur des magnifiques magasins et bateaux qu'il possède, il les vendrait pour se retirer en Espagne ; et que hier Spinosa, avec sa femme et deux chariots, a passé se rendant en Espagne. Malpas <sup>3</sup>, qui est venu d'Anvers, m'a dit hier qu'il ne se traite à la bourse de cette ville aucune affaire : de cela il ne peut sortir qu'un immense dommage et scandale, parce que la richesse de ces pays est fondée sur le commerce maritime ; et que celui-ci cessant, comme il se voit, et que le travail n'ayant pas de débouchés, alors l'étape ayant cessé et étant la source tarie à Anvers, où tout aboutit, il doit arriver que sous la pression du besoin et de la faim ce peuple se soulève et expédie grands et petits pour vivre à sa guise.

Quand ces gens vinrent ici le 5 d'avril, une vingtaine d'entre eux réunis demandèrent après moi, pensant que j'étais Alonso del Canto qui était allé à Bruges, sur lequel le vulgaire rejette la faute, et auquel non moins ces seigneurs imputent qu'il avertit le Roi de ce qui se passe et autrement que les choses ne se passent en réalité, disant qu'il

<sup>1</sup> Sur les plaintes faites dans le sein du conseil d'État par le prince d'Orange et le comte de Hornes, voir la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 405, 404, 408, et les *Notules du conseil d'État*, p. 574.

<sup>2</sup> Hieronyme ou Jérôme del Rio était à cette époque un des principaux négociants de la place d'Anvers. (P. Genard, archiviste d'Anvers.)

<sup>3</sup> Le personnage auquel Morillon fait allusion est un frère de Renobert Bourrelrier, seigneur de Malpas, prêtre, docteur ès-droits, grand chantre de l'église de Malines, maître d'hôtel de Granvelle, etc., mort en 1572, dont parle Guillaume dans l'*Histoire généalogique des sires de Sulins*, t. II, pp. 50, 51. Ce frère demeurait à Anvers.

est grand Inquisiteur <sup>1</sup>. Je ne voudrais pas souffrir pour autrui par rapport à choses dont je suis innocent ; car moi, qui n'ai de relations là-bas avec personne, je ne m'embarrasse pas d'écrire en Espagne à la cour. Je crois bien, et je sais qu'aucuns me tiennent rancune, parce que je sollicite pour ces évêques, et doivent penser que je traite d'autres affaires. Le S<sup>r</sup> Bordey en a été avisé qui m'en a averti en ami : et le S<sup>r</sup> Morillon m'a dit la même chose. Et comme je suis innocent je ne crains rien. Dieu m'aidera à cause de mon innocence, et quant à ceux que je puis croire me vouloir du mal, je fraye avec eux quand je les rencontre, mais je me garderai d'eux quand ils seront ivres. Le S<sup>r</sup> Président s'est trouvé en grand péril..... »

Après avoir demandé l'appui de Granvelle pour obtenir une *ayuda de costa*, ou gratification, du Roi, Castillo continue :

« Le S<sup>r</sup> Pedro Lopez part demain samedi pour l'Espagne, fort mécontent de tous ses frères, parce que le S<sup>r</sup> Martin Lopez a signé avec ceux que vous savez, que ces seigneurs le dominant, disant qu'il est le prédicateur ou le légiste de ceux que vous savez, et qu'ils usent beaucoup de ses avis. Il est venu ici avec la compagnie <sup>2</sup> ; mais il ne parla pas au S<sup>r</sup> Pedro Lopez ou à ses frères. Il logea d'un autre côté lui et Melin <sup>3</sup>. Cela me peine, et je m'en chagrine autant que s'il était mon frère ; car certes c'est un homme d'honneur, abstraction faite de cette faction. Je supplie V. S. qu'elle garde cela pour elle, et que cela ne vienne pas de moi ; bien que la chose soit si publique qu'on ne parle que de cela par les rues : ce qui me chagrine.

Aujourd'hui samedi, tous les seigneurs sont déjà revenus et tous les jours il ne se tient que des séances du conseil d'État, et tous les jours l'agitation du peuple augmente

<sup>1</sup> Voir la lettre de del Canto à Gonçalo Perez, du 4 mai 1566, *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 380.

<sup>2</sup> Dans la famille de Pero Lopez se trouvaient plusieurs personnes, engagées fort avant dans l'opposition politique ou dans le mouvement sectaire, entre autres Marco Perez, dont on parlera plus loin, Melin, dont il sera question dans la note suivante, et Martin Lopez, frère de Pero. Celui-ci, qui faisait partie de la confédération, fut plus tard banni. Il avait épousé Sara de Landas, appartenant à une famille dont plusieurs membres étaient également confédérés. Forquevaux, ambassadeur de France à Madrid, dans une relation qu'il envoyait à son maître, dans le cours de 1566, annonçait que deux banquiers espagnols « très-pécunieux », Marco Perez et Martin Lopez mettaient des ressources financières à la disposition des gueux. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 216. — te Water, *Het verbond der edelen*, t. II, p. 491, 505. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. VII, p. 41.

<sup>3</sup> Thierry Bouton, seigneur de Corbaron et de Melin sur Gobertange, époux de Barbe Lopez, sœur de Pero, comme nous l'apprend une lettre subséquente de Morillon. Il était confédéré. Ses biens furent confisqués en 1568. Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Jodoigne*, p. 211.



dans des proportions telles qu'il n'y a aucune espérance d'heureuse issue. Certes, le bon président Viglius, avec les autres, sans l'avoir mérité, sont en péril. V. S. serait stupéfaite de la haine qui en peu de jours a grandi contre Viglius dans le peuple. Le pis c'est qu'on dit que Morillon, qui suit les traces de V. S., le conseille <sup>1</sup>. Ces gens ont des soupçons contre tout le monde : cela fait entrevoir que la trame est telle qu'ils ne voudraient voir aucun bon ministre.

Ceux de Flandres, comme je l'ai dit, agissent, qui en aucune façon ne veulent partir d'ici à moins qu'on supprime l'Inquisition et mille autres choses ; et contre le pauvre évêque ils disent des choses que c'est pitié <sup>2</sup> ! Ceux de Namur font de même contre leur dit évêque, et parce que parfois celui-ci a passé avec V. S. termes de présomption. Et généralement, comme ils tiennent la corde, chacun demande et dit ce qu'il désire. Que N. S. aie pitié de son peuple, car il n'y a autre remède ! Nous attendrons la réponse du Roi. Plaise à Dieu qu'elle soit telle que nous puissions vivre en sécurité jusqu'à son arrivée, de laquelle beaucoup doutent à raison de la mauvaise impression qu'on tient ici de S. M. <sup>3</sup>. Ces gens gagnent tous les jours des amis et le peuple, ce qui ne me plait pas du tout, car jusque dans les bas fonds de la société ils nourrissent des sentiments tels que sous de bonnes apparences ils conduiront ces pays à la ruine.

Il se trame que ces gens veulent demander à S. M. de donner un privilège au pays aux fins qu'aucun étranger ne puisse tenir ici office, bénéfice ni pension. »

Après avoir inséré dans sa lettre la *Promesse des chevaliers de l'Ordre*, Lopez ajoute : -

« Ces billets courent ici les mains de tout le monde. Je suppose que V. S. aura reçu les requêtes, les répliques, protestations et harangues.

L'ordinaire pour l'Italie, parti d'ici le 15 avril, a été dévalisé en passant la Moselle, à quinze postes d'ici dans le Palatinat. Il s'affirme ici que le Roi viendra pour sûr. Qu'il fût déjà ici ! Il y a des lettres du 2 avril, de la cour, mais on ne savait encore rien de ces troubles. »

<sup>1</sup> Dans une lettre de juillet, Viglius parlant de Morillon à Hopperus, disait : « propter cujus familiaritatem ego magno odio labor. » Hoynek, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, p. 365.

<sup>2</sup> *Notules du conseil d'État*, loco citato, p. 378, 404. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 353. — *Mémoires de Jacques de Wesembek*, pp. 194 et suivantes, et surtout pp. 330 et suivantes.

<sup>3</sup> Chantonay écrivait de Vienne, le 12 mai 1565, à Granvelle : « Et suis encores en mon opinion que quoy que doibge advenir, il (le Roi) ne viendra pas au Pays-Bas : car il a opinion qu'il n'y est aymé et que ces pays ne se contiennent en son obéissance que *inviti*, et de peur de tomber en pires mains. Voilà ce que se murmuroit communément quand j'estoye en Espagne. » *Papiers d'État*, t. IX, p. 185.

## LVII.

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit n° 9473, fol. 292.)

Augsbourg le 20 avril 1566.

Cette lettre n'a d'autre objet que de recommander au cardinal l'affaire de l'église de Freisingen et les intérêts de son fils Ernest. Pour le détail le duc s'en réfère aux lettres du cardinal d'Augsbourg, « son ami très-cher, » et aux rapports que feront à Granvelle les envoyés Bavaois.

## LVIII.

LE CARDINAL D'AUGSBOURG AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit 9473, fol. 1<sup>er</sup>.)

Augsbourg, 20 avril 1566.

Affaire de l'église de Freisingen. Le cardinal d'Augsbourg ne se dissimule pas que les ambassadeurs Bavaois auront de la peine à obtenir pour le prince Ernest l'institution canonique de l'évêché de Freisingen, « por esser cosa molto contra alli decreti del Concilio Tridentino. » Il prie cependant Granvelle de les assister et de les favoriser, en cour de Rome, à raison des services signalés que le duc de Bavière rend à l'Église en Allemagne.

## LIX.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée avec de longs extraits dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n° 375.)

Bruxelles, le 22 avril 1566.

Sous le masque de la requête, il git, est-il plus qu'à craindre, autre chose. Il y a, en effet, trois sortes de gens <sup>1</sup> : ceux qui ne demandent que l'abolition de l'Inquisition et des

<sup>1</sup> Pontus Payen, dans ses *Mémoires* cités, t. 1<sup>er</sup>, pp. 151, 152, et Renom de France, *Manuscrit* cité, chapitre II<sup>me</sup>, font la même remarque.

placards; ceux qui veulent une licence de vivre indifférente; ceux qui vraisemblablement veulent changement de prince, sac des églises et pillage des riches, et qui pour y parvenir ont prétexté l'Inquisition d'Espagne « dont S. M. n'eult oncques pensement quelconque. » Le seul remède après Dieu est la venue du Roi; en attendant il faut que l'Inquisition papale cesse; que les placards soient modérés à l'égard des pénitents et des gens circonvenus, et appliqués avec plus de diligence aux séducteurs et aux auteurs du mal; et que le Roi fasse envoyer de l'argent. — C'est d'Assonleville qui a été chargé de rédiger le placard de modération <sup>1</sup>.

## LX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. Liasse 2534, folios 143 et 144.)

Rome, le 21 avril 1566.

J'ay par voz lettres du xvii<sup>e</sup> du mois passé entendu le piteux estat auquel estoient les affaires de par delà à mon très grand et incroyable regret; et depuis par lettres particulières d'autres ay entendu que tout alloit pis<sup>2</sup>; et ay veu copie de ce que Madame en a escript à l'Empereur, et d'ung concept de Lighe prins sur celle des Huguentz de France<sup>3</sup>. Mais je ne scay qui sont ces confédérez, ne pouvant croyre que ce soit celle de ceulx qui portent les flesches. J'ay faict tousjours, et encores par ung courrier qui

<sup>1</sup> Le texte de ce placard se trouve aux Archives du royaume dans un registre intitulé : *Sur le fait des Hérésies et Inquisition*. Il a été imprimé récemment dans Diegerick, *Archives d'Ypres : Documents du XVI<sup>e</sup> siècle, faisant suite à l'inventaire des chartes*, t. III, p. 47. M. Gachard en donne l'analyse et le résumé dans *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 542, note 2. Le registre cité des Archives contient un « Discours sur les considérations prises au conseil touchant la modération des placards sur le fait » de la religion. » On trouve, d'ailleurs, dans les *Notules du conseil d'État*, citées pp. 556 et suiv., les opinions émises sur la modération par les membres du conseil d'État et du conseil privé avec les motifs à l'appui.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas cette pièce. Au surplus dans sa lettre du 27 avril, par laquelle elle invitait le comte de Mansfelt à se rendre à la diète d'Augsbourg, Marguerite de Parme chargeait le comte d'informer particulièrement l'Empereur de ce qui s'était passé avec les gentilshommes confédérés. *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 560, 561.

<sup>3</sup> Granvelle fait probablement allusion à l'acte d'association signé, le 14 avril 1562, par Condé, les princes et les seigneurs huguenots, qui se trouve dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 258.

partit hier, mon debvoir envers le maitre afin qu'il ne puisse dire qu'il ne soit esté préadverty, et non pas pour le solliciter à intrôduyre l'Inquisition d'Espagne, à quoy ny vous ny moy, quoy que l'on persuade là au peuple ne pensames oncques, ny comme je tiens pour certain fust oncques la volenté du Roy, ny d'introduyre en ce par delà chose nouvelle, mais pour le solliciter afin qu'il voyse luy mesmes gouverner ses pays, puisque, comme dois si long temps je l'ay dict, sans sa presence je n'y voys remeyde, et avec icelle tout se fust peu rehabillier facilement et au contentement de tous. Il est vray ce que l'on dict en Espagne que du coustel delà ilz n'ont la correspondance que conviendroit; et clèrement la cause est celle que vous m'escripvez, et ne peut Mons<sup>r</sup> Tisnacq procurer la correspondance puis que luy mesmes ne voit les despeschés ny ne scait ce que passe <sup>1</sup>, et n'a soubstenu l'auctorité que doit avoir en court, qui doit près du Roy avoir principale charge des affaires de telz pays et si importantz. Il me semble que j'entroye aultrement, du temps de la Royne, quelque plainte que aulcungz en donnassent; et quant j'estoye vers la Duchesse la correspondance estoit bien aussi bonne que maintenant. Il fault oser, vouloir et pouvoir, et travailler et tenir continuel soing, et se sequestrer d'aultres pensementz et mesmes de l'interest propre, ce que j'apperceoys bien clèrement que plusieurs ne font pas. Et vous puis asseurer <sup>2</sup> . . . . . oyres que je soye icy, je n'ay moindre peyne entendant . . . . . passe que ceulx qui sont sur le lieu pour l'affection que . . . . . pays. Nous verrons que résouldra Madame avec tant de consaulx qu'elle tient avec les chevaliers de l'Ordre. Sil est vray qu'ils ont fait, comme l'on me dict sollemnelle et publicque protestation de mainctenir la Religion catholique, de laquelle je tiens qu'ilz sont tous <sup>3</sup>, ceste déclaration rabaissera beaulcoup

<sup>1</sup> A rapprocher de la lettre de Gonçalo Perez à Armenteros, du 30 juin 1563, *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 296.

<sup>2</sup> Les points remplacent des lacunes dans le manuscrit.

<sup>3</sup> On voit, par les *Notules du conseil d'État*, que dans les nombreuses séances tenues par Madame, dès le commencement d'avril, plusieurs seigneurs témoignèrent leur volonté de maintenir le catholicisme, les placards étant modérés et l'Inquisition abolie : entre autres Montigny (p. 369), Hooghstraeten (p. 366), d'Egmont (p. 367), et avec plus d'énergie et de clarté Meghem : « Si Son Altèze modère les » placards ung chascun aydera à chasser les hérétiques (p. 369). » Cependant ce fut seulement le 26 avril que tous les seigneurs présents au conseil promirent que, moyennant l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards, « selon que la dicte modération est conçue par deçà, s'il y a quelques-uns

le cacquet à plusieurs. Et sur ma foy les lettres que vous dictes avoir esté escriptes du conseil de Brabant aux Villes du pays, faisant mention de la Religion et Inquisition sont esté indiscrettes, je ne scay si malicieuses à l'effect que l'on en a veu succéder. Et puis qu'il ny a tumulte populaire jusques à oyres, et que les vivres sont à présent habondans, la saison alègre, avec les offices que l'on faict, la première furie passée, j'espère qu'il y aura pour ce coup moins de danger et que plusieurs gens de bien ouvriront les yeulx pour cognoistre à quoy l'on prétend et de quel préjudice seroyent les mouvementz sur tel fondement à iceulx en particulier et à tout le pays; et sy ne voys l'union et correspondance entre les membres telle qu'il faudroit pour conduire les choses à l'effect que l'on prétend. ny les cerveaulx (quoy qu'ilz pensent d'eulx) telz que pour scavoir bien conduire telle besoigne, ny sont tous d'une opinion, et espère qu'aulcungz d'eulx mesmes s'appercevront qu'il y en y a qu'ont aultres desseingz qu'ilz n'avoient entendu, que pourront bien faire du divorce et de la division; et n'est apparent qu'ilz preignent les armes, car il ny a contre qui, l'on ne leur faict force ny contradiction d'importance, ny se sont exécutez les edictz pour prendre de ce cause. Ains ne voy que en deux ans il y aye justice ny pour la Religion ny pour le surplus : *unde mala*. Abolir les placardz il ne convient quoy que puisse advenir. Que Madame, et non les subalternes, use de discretion, pour (où il convient et il y a cause) modérer la rigueur, il se faisoit quand je y estoye . . . . . que depuis il y aye heu plus de rigueur . . . . .<sup>1</sup> que à la fin l'on s'attachera à Madame, je luy ay prédit luy succédera. Mais il fault prendre courage et vous jure, par le Dieu éternel, que si je y estoye, je n'en partiroye quoy que puisse advenir. Je vous prie de, sans respecter que l'on ne vous aye correspondu, vous regardez d'assister à Madame en ce que convient pour le bien publicq, la nécessité qu'elle ha de vous et d'aultres luy feront changer d'opinion; et tenez bon avec Mons<sup>r</sup> de Berlaymont, et oubliez les sentimentz passez si vous aymez le repoz de la Republicque et vostre propre bien et de voz parens et amys. *Tu ne cede malis sed contra audentior, etc.* Et je vous

- prétendant davantage et venant à susciter à ceste occasion quelques troubles, qu'ilz employeront
- leurs vies et tout leur pouvoir pour avec le Roy se y opposer et l'empescher, maintenir la foy catho-
- licque et Sa Majesté en sa grandeur et auctorité, comme ilz ont fait jusques ores..... » p. 405.

<sup>1</sup> Les points remplacent des mots qui manquent dans la pièce par suite de déchirures.

asseure que, de mon coustel, je faiz ce que je puis; et si l'armée du Turcq ne vient comme aulcungz espèrent vous pourriez bien veoir le maitre plus tost que l'on ne pense. Et me recommandant très affectueusement.....

---

LXI.

ALBERT, DUC DE BAVIÈRE, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Manuscrit 9473, fol. 273.)

Augsbourg, 27 avril 1566.

Nouvelles instances pour que Granvelle favorise les intérêts du prince Ernest, en faveur duquel la cour de Bavière demande la confirmation de l'évêché de Freisingen.

---

LXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 98 à 101. — C.)

Bruxelles, 28 avril 1566.

Monseigneur, puisque une partie de mes lettres at esté perdue en ce destroussement, je regarderay de respondre aux principaulx poinctz de sept vostres du xv, xvi et xxiii<sup>e</sup> du mois passé, et une du xiii<sup>e</sup> escripte à propos que m'est fort bien venu en taille pour ce que s'est icy de nouveau semé contre Granvelle sur ce de l'Inquisition; et continueray la dicte response, jusque au 2<sup>e</sup> feuillet, que s'est recouvert mal traicté mais lisible.

..... La poincture, que demandez pour M<sup>r</sup> le cardinal Pacheco, se faict ainsi que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le commande.

Le bref original contenant l'inscription de *Primat* n'est icy présentement, car je l'ay miz en lieu seur avec plusieurs mes papiers. Avec la première commodité je le feray copier et autenticquer par Vander Aa et M<sup>e</sup> Jehan de Langhe, sans qu'il soit besoing passer par les mains des officiers de Cambray.

..... J'ay escript à Vandenesse ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> me respond touchant les verriers que Sa Majesté demande.

Mr Hopperus partit le xxvii<sup>e</sup> de l'autre mois, alla par Douay et arriva le vendredi devant Pasque floriez à Paris; s'il vat si bellement ne sera pour estre tost en Espagne.

J'ay faict entendre à Mr le R<sup>me</sup> de Tournay la bonne affection que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> luy porte, et ce qu'elle me respond sur ses affaires.

Aussi ai-je adverti V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> comme Molinaeus at perdu son procès à Malines, condamné aux despens, amende de fol appel et de deux requestes civiles. Il m'at importuné pour l'appoincter avec sa partie; je luy dictz qu'il debvoit avoir parlé plus tempre. Il demande la thésaurie; mais, ad ce que j'entendz, le chappitre ne permectra jamais qu'il y mette le pied, d'autant qu'il s'est vanté d'annichiller leurs privilégez et coustumez.

Je mercie V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> bien humblement le soing qu'elle tient touchant l'incorporation de Hefsen à vostre église de Malines, où le service est plus beau qu'il ne fust oncques, et milleure musique par le moien de M<sup>tre</sup> Renault, que jusques ores se conduit fort modestement et est aultant aymé et obéy que Messire Christofre fut hay et mal voulu.

Il ne fault plus attendre rien de bon de ce costel, y allant le tout à rebours, et que les bons n'osent parler véans qu'il n'y at plus de chastoy ny d'obéissance. L'on attend ce que dira le Roi; et je ne crois point que le marquis de Bergues ny Mr de Montigny partiront jusque ilz entendent qué vent court. Ilz ont demandé lettres à Viglius, disans que le Roi l'at en bonne opinion; ad ce qu'il fait refuz, disant qu'il n'avoit jamais escript *de publicis*; touttefois il s'est lessé abbatre, et *his artibus imponitur Regi*, ét principalement par le serment que, par dessus la modération l'on at conçu : que tous gouverneurs, chevaliers de l'Ordre, capitaines, officiers, conseilliers, magistratz et servientez au Roy, debvront jurer l'observance des dictes modérations et de l'ancienne religion gardée en cés pays<sup>1</sup>. Et maintenant ung monde de ceulx que l'on cognoist infectez hantent l'église : comme fait le prince d'Orange, *cum uxore et tota familia die Paschalis*; le mesme faict le marquis de Bergues tous les dimenchez, qui at divisé avec

<sup>1</sup> Voir la note 1<sup>re</sup>, p. 225; ce serment était imposé par les articles xxxiv et xxxv du projet de *modération des placards*.

nostre curé demandant advis *et argumentando more suo in utramque partem*, que le chastoy n'hat profité et que s'il n'en y at poinct que l'on sera encores piz. Et quoy qu'ilz démonstrent, Dieu cognoist les ceurs et les effectz le descouvrent. L'on parle plus contre Granvelle que oncques, et del Canto est si très odieux que je le doubte et ne luy oseroie parler. L'on dit que del Canto, Viglius et moi ont dressé à Pero Lopez des instructions pour l'Espagne.

L'on at semé ceste nuict plusieurs exemplaires de ceulx que j'envoie présentement, dont Son Alteze s'est fort fâché<sup>1</sup>. Il me samble que l'on polra facilement cognoistre à la lettre l'imprimeur. Il est du mesme aucteur, à mon advis, que sont esté les pasquilles; le milleur que je y veoy est qu'il est si deshonté que tous gens de bien le doibvent abhorrir pour estre si séditieux. L'on en sèmera beaucoup pour esmouvoir les estatz, et désjà l'avocat d'Hollande<sup>2</sup> ha osé proposer l'adjonction<sup>3</sup>; sur ce que le pensionnaire Cornet demanda s'il avoit charge de ce, il dit que non, mais qu'il le disoit par manière d'advis. Je crains que Cornet en sera noté, car Brederode dict que Dordrecht est cardinaliste. L'on me dit que, en pleine table à Gorchem, *presente* les magistrats, il ne parla d'aulture que de la tyrannie du Roi. Le dict Cornet m'assure que le comte d'Égmond et le prince d'Orange avec le comte de Hornes sont réconciliés avec le duc Erich, qui leur avoit envoié ung de ses gens, avec crédençe, se complainant des propoz deshonestez qu'avoient tenu de luy en leur présence Brederode et Hoochstraten, l'appellantz inquisiteur, sans qu'ilz y contredirent, et de ce qu'il est après pour les grever, assurant que c'estoit chose controuvée et que en quatre ans il n'avoit heu ny volu avoir pension du Roy, ny lettres, ny aussi de Granvelle; quoy entendu, ilz luy auroient respondu fort courtoisement. Et je croy que c'est suivant ce que Brederode luy at escript fort humblement pour rentrer en grâce, aiant envoié les lettres de Brederode à Curiel, disant qu'il ne veult avoir à faire avec luy.

<sup>1</sup> Sur ce pasquille, voir la circulaire de la duchesse du 2 mai. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 565.

<sup>2</sup> M<sup>e</sup> Jacques van den Eynde, ou van Eynde, ancien conseiller pensionnaire de Delft, avocat des États de Hollande depuis 1562. Il fut arrêté sous le gouvernement du duc d'Albe, et mourut en prison, pendant qu'on instruisait son procès, le 12 mars 1569. Hoynek, *Analecta*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> partie, pp. 415, 482.

<sup>3</sup> L'union des différents États provinciaux en assemblée des États généraux.



Il ne fault poinct que Granvelle s'esbahisse que Bave ne luy escript, car il est advisé que l'on le soubçonne, et que l'on est après ses lettres; plus le sera-t'on après moi; et certes le temps est estrange, et il sera bien se modérer en tous endroitz pour éviter les dangiers.

Bordey escript plusieurs particularitéz que je ne veulx repéter<sup>1</sup>. Hames at demandé à Son Alteze audience en présence des seigneurs, pour se purger de ce que l'on le note d'avoir intelligence en France, pour ce qu'il at des nepveux que l'on dit y aller souvent<sup>2</sup>; Son Alteze at respondu qu'elle donne audience aux estatz, et que, s'il veult remonstrer quelque chose, qu'il le face par requeste. J'entendz que de ce n'est-il pas content, et qu'il pourfie à l'encontre: ad ce qu'il ne gaignera rien. Et certes plusieurs luy donnent mauvaise renommée pour ces troublez, encores qu'il pense y avoir fait service et empesché que les choses ne soient pirez.

L'on at les oreilles dressées pour veoir ce que résouldra le Roy, et les mauvais ne demandent sinon que ce soit avec aigreur pour remuer ménage. Et quoy qu'il en soit, si la venue du Roi tarde, il se trouvera à jamais exclud du pays. Dieu doint qu'il ne soit ainsi! Le duc Erich dict que, sans la doute qu'il at donné aux seigneurs, piécà il se fussent levés, et en veult avoir grand gré. Il s'en vat au service de l'Empereur.

Le duc d'Arschot se maintient bien. Le marquis de Bergues luy faict quelque venue, car il ne luy passeroit volontiers quelque chose; c'est touchant l'exemption d'un village, prétendue par le duc d'Arschot, que le marquis de Bergues at volu rompre; mais je tiens que cela soit appointé.

Si les François rompent, je serai bien empesché où je me retirerai en cas de nécessité. De Bruxelles ce xxviii<sup>e</sup> d'apvril.

*Lecta comburatur.*

Je ne veulx plus superscripre samblablez lettres en chiffre, car se perdans, et après se recouvrans, l'on ne sçauroit à qui les adresser.

<sup>1</sup> Nous n'avons pas ses lettres.

<sup>2</sup> Nicolas de Hammes, dont on a déjà parlé p. 42, note 3<sup>me</sup>, était en réalité né en France d'une dame d'origine flamande, Agnès van Schoore. Les uns lui donnent pour père un prêtre français, les autres le capitaine du château de Ham, en Picardie. Ce fut Charles-Quint qui, en 1551, lui donna l'indigénat. Sa sœur Françoise avait épousé Pierre de Rentier, seigneur de Courcelles. Il avait épousé lui-même la veuve de l'audiencier du Blioul, Philippotte van den Heetvelde. Les neveux dont on parle sont peut-être des fils de Pierre de Rentier. Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

## LXIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 103 et 106. — C.)

Bruxelles, 28 avril 1566.

Monseigneur, ce ne m'at esté peu de contentement de recouvrer une partie de mes lettres du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> de ce mois, destroussées avec la bougette sur les terres du Palatin<sup>1</sup>; ce que at esté faict par la diligence du maistre courier prochain du lieu où s'est faict le dict destroussement, qui at renvoié au maître des postez d'icy toutes les lettres mal conditionnées, et luy à celuy d'Anvers, lequel m'at envoié mon contingent, dont je me tiens fort obligé à luy. J'envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le mesme escript, d'autant qu'il est lisible et que je n'ay temps pour le remettre au nect, dont je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> me pardonner.

Il n'y at encores rien venu d'Espagne, dont chascun est esbahi. Il y at passé ung courier de marchantz, qui dict que Erasso est, par syndication commencée par feu Figueroa, privé d'aucuns siens estatz, et suspendu pour ung an de celluy de la hazienda, et condampné en XII<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> ducats; que aucuns veulent dire que c'est pour l'arrest d'ung compte. Il y at aussi lettres comme Lopez del Campo, facteur du Roy, est banni de la court, qu'il ne peult approcher de cinq lieuez, et condampné en XXX<sup>m</sup> escuz. Si le Roy commence ce chemin, il faict à doubter qu'il en y aurat des aultres là et icy.

L'on at aussi nouvelles par le mesme courier, qu'il y at ung million d'or venu des Indez pour Sa Majesté.

L'on at hier condampné à prison perpétuelle celluy qui feist aux festes de Noel le scandale en l'église de la Chappelle, et que persone ne polra avoir accèz vers luy, et qu'il ne sera transporté sans la licence de Son Alteze, à laquelle l'on at communiqué les mérites de la cause pour le soing qu'elle at tenu que ce faict ne demeure impuni; et ne fut que l'on a faict

<sup>1</sup> Voir plus haut la lettre de Castillo, p. 214.

pleine preuve de l'indisposition de cerveau du délinquant, il ne fut ainsi échappé.

Et pour ce que plusieurs bannis pour le fait de la religion présumant de retourner, comme at fait ung banni de Tournay <sup>1</sup>, l'on conceipt une ordonnance par laquelle tous ceulx que retournent contre leur ban, pour quelque cause que ce soit, porteront la peine d'icelluy sans déport <sup>2</sup>. Mais les fugitifs pour la dicte religion ne seront empeschez en leur retour, que reviennent *catervatim* tant en Anvers que à Lille, Tournay et Valenchiennes; et Dieu sçait les propoz qu'ilz tiegnent, et les chansons que se dient à chariot et sur les batteaux <sup>3</sup>.

Spifamius, qui at esté évesque de Nevers et s'estoit réfugié à Genefve pour les sectez, est exécuté avec plusieurs aultres audict lieu, pour estre coupable de l'avoir voulu livrer à Mr de Nemours au prouffit du duc de Savoie, du consentement du Roy de France.

L'on dict icy qu'il y at révolte en Sicile à cause des gabelles; aultres dient que c'est pour l'Inquisition.

Mr de Hachicourt vat au lieu de son nepveu à Bruges, pour communiquer avec les Angléz que y sont arrivéz passez huict jours. Il n'y a point de mal leur rendre le change, car ilz feirent l'an passé attendre les nostres trois semaines; Mr d'Assonville y vat aussi.

MM. le marquis de Berghes et Montigny doibvent partir mardi et ont leurs instructions. Ilz ont disné ce jourd'huy avec Mr le président. L'ung ferat encores quelque séjour à Montz, pour les procès de Haynnault, et l'autre à Antoing. Dieu leur doint bon voiage, et bien négocié pour la tranquillité et repoz du payz et maintiennement de l'ancienne religion, à laquelle tous ces seigneurs démonstrent ung très grand zèle.

Dimanche se fait à Malines une très belle et dévotte procession où adisistrent tous ceulx du grand conseil et le magistrat avec ung peuple infini.

Elle se continue aussi en ceste ville, et plusieurs aultres, avec grande dévotion. De Bruxelles, ce xxviii<sup>e</sup> d'avril 1566.

<sup>1</sup> L'histoire de ce banni est racontée dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1<sup>er</sup>, p. 54.

<sup>2</sup> Sur cette ordonnance, *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 442; Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 23. Elle était datée du 27 avril. Son texte, tel qu'il fut envoyé à Anvers, est imprimé dans les *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 569.

<sup>3</sup> *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. 1<sup>er</sup>, p. 37.

## LXIV.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 102. — C.)

Bruxelles, 28 avril 1566.

Ce que at esté au premier feuillet de ceste lettre, que at esté perdu, estoit en response de ce qu'estoit en chiffre aux vostres; tant sur l'apparence de l'émotion, que aultres poinctz semblables.....

Les Tholousez sont cause d'une infinité de maulx, et ont infecté beaucoup de noblesse, et vont tous les jours gagnantz gens. Je crains que, à la longue, ceulx que les atouchent de près s'en sentiront. Dieu doint que je ne soie prophète!

Je disoie dadvantaige le plaisir que c'estoit à moi d'entendre que Granvelle demeuroit satisfait du Roi, et que M<sup>me</sup> de Parme et Armenteros escripvoient lettres gratieuzes, avec les faveurs que lui faisoit Farnèse dont je me suis toujours pensé le mesme, à cause de sa prétension du Papat : que Dieu ne permette jamais, car ce seroit la perpétuelle infamie de l'Église. L'on at icy semé bien aultre opinion de son crédit. Je ne ferai samblant qui at envoié les lettres de Granvelle à del Canto et à fray Lorenço.

Il me samble que je donnois aussi quelque signifiante du regret que j'avois que le comte d'Égmond ne se vouloit conserver, nonobstant que Granvelle y travailloit tant, et qu'il pouvoit faire beaucoup de bien s'il lui plaisoit; et que je n'avois mal parlé de Hoochstraten, comme je ne voudrois faire, et si l'heusse fait, *non tulissem impunè*; car l'on at cherché et cherche encores pour se attacher aux cardinalistes, jusque à M<sup>me</sup> de Parme mesmes, ce que démontre bien ce que l'on disoit à de Silva : qu'ilz menassoient les seigneurs, que ne fut oncques dit ne pensé : car il fault bien qu'ilz pensent deux fois avant que parler, et, avec ce, ilz ne sont tant hantez que pour estre oyz en telz propos.

Qu'est bien le substantial que tenoit le dict feuillet, et aulcuns poinctz

quant aux placcardz, sur lesquelz avoit esté bien advisé si l'on l'heut suivi.

Ce seoir at esté Mr de Berghes blecé en la grève d'ung boulet que jectoit le Sr de Tambruges <sup>1</sup>, à la façon d'Italie. L'on dit que le voiage d'Espagne sera rompu pour cela ; il n'y at mal dont bien ne veigne <sup>2</sup>.

De Brucelles ce xxviii<sup>e</sup> d'apvril bien tard.

*Lecta comburatur.*

---

## LXV.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 373.)

Rome, le 1<sup>er</sup> mai 1566.

Le seul remède aux affaires des Pays-Bas est la présence du Roi. — Regrets à propos de la mort du secrétaire Gonçalo Perez <sup>3</sup>. — Le Roi doit ordonner de mettre en lieu sûr les nombreuses lettres de Granvelle sur les affaires de Flandre que détenait Perez, de peur que leur contenu ne se divulgue : on a recours à tous les moyens pour se procurer des lettres du cardinal.

<sup>1</sup> Georges de Ligne, seigneur de Montreuil, d'Estambruges, etc., fils de Jean, premier comte de Ligne, et de Marie de Wassenaer, et frère du comte de Ligne, chef de sa maison. Il était attaché à la maison du comte d'Egmont, son cousin, et avait été l'un des premiers signataires du compromis. Il mourut à Liège en 1579, sans laisser de postérité de sa femme, Marie de Renty. Dans ses interrogatoires le comte d'Egmont dit qu'il se courrouça contre Estambruges (Attembruges) « pour s'y estre avancé (dans la confédération) sans lui en avoir parlé, » et qu'Estambruges n'avait pas tardé à se retirer de la ligue et à faire ses excuses à Madame. De Bavay, *Procès du comte d'Egmont*, p. 262.

<sup>2</sup> Sur la blessure du marquis. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, pp. 337, 338. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 412, 413, 419.

<sup>3</sup> Gonçalo Perez était mort au mois d'avril 1566, « emportant au tombeau le regret de n'avoir pas obtenu le chapeau de Cardinal qui était le but de son ambition, que Granvelle et la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, lui faisaient toujours espérer, mais dont le Roi, sans doute, trouvant que ses services comme secrétaire lui étaient trop utiles, n'eut pas envie que la cour de Rome le gratifiât. » Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>. Préface p. LXXXVI.

## LXVI.

## LE PROTONOTAIRE CASTILLO AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXII, fol. 189, 190. — C.)

Bruges, 2 mai 1566.

Havrà VIII dias que vine aquí á Brujas para acavar de poner la casa mortuoria de my Sr, que en gloria sea, en orden, y hazer el aniversario por la semana que viene, placiendo á Dios; y para los 10 ó 12 mayo tornaré á Brussellas, bien que no hay negocios por las traversas y alborotes que passan.

.....Un pasquino contra el Rey, y contra Su Alteza, y contra los cardenalistas aquí, se dio il domingo passado publicamente á Su Alteza, iendo á missa, en una carta cerrada, y fue impresso el dicho pasquino; y han hechado otros infinitos y puestos en casas de consejeros del mesmo tenor. Las cosas y roba que se dizen en aquel pasquino son para revoltar un mundo, quanto mas estos estados que estan agora como V. S. save y havrá entendido. Las cosas de los Ingleses aquí yrán por aquel camino como han comenzado, que han savido hazer y negociar tambien que hayan vendido todos sus paños este año, y sacado lo que han tenido menester; y Assencourt viene en lugar de Montigny.

.....Cartas tengo del S<sup>or</sup> Antonio del Rio de primero de abril, y me escribe que por setiembre será aquí, placiendo á Dios; pero como havrá entendido éstos alborotes, no sé lo que hará.

Ninguno quiere aquí negociar en esta tierra, y menos entiendo en Emberes y otras partes. Cierito el pays suffre grandissimo daño; se teme que para estos pagos de mayo muchos se acaban, por que no corre un placa de contado; y lo peyor que es, es que el villano y censero, que deve, no quiere pagar. Y no hay aldea que no busca debaxo de tierra sus privilegios y costumbres. Muchos gentilles hombres se hallarán bien burlados, que adonde eran señores quedarán subjectos; y aun mas adelante no hay villano que no tenga esto estratagema y traza en la cabeza agora; y los señores y otros

les deven tratar muy mansamente, y hazer lo que ellos quieren : estos son en parte los frutos que parena la confusion y alteracion que son aparantes ; no es nada?

Me dixó el S<sup>or</sup> de Asonville, que ayer, quando partió de Brussellas , no eran aun venidas cartas de España; creo que Su Mag<sup>d</sup> se havrá hallado muy perplexo. Ni tampoco he tenido aun cartas de mi hermano Luys del Rio, que partió un dia antes que partió el correo de Su Altesa con el aviso de estos alborotes. No podran tardar. Y plegue à Dios que Su Mag<sup>d</sup> tenga tan buen consejo que estas cosas se pueden moderar sin algun escandalo y daño irreparable, y sin effusion de sangre.

Los mercadores de Emberes tienen aviso de como el S<sup>r</sup> Erasso seria privado del cargo que tiene por algun tiempo, y condenado en 12<sup>m</sup> ducatos; y lo mesmo, Lope del Campo, en major somma.

De Brujas á 2 de mayo 1566.

---

## LXVI.

### TRADUCTION.

---

Il y aura huit jours que je suis venu ici, à Bruges, pour achever de mettre en ordre la mortuaire de Mons<sup>r</sup> mon père, qui soit en gloire, et faire son anniversaire la semaine prochaine, s'il plait à Dieu. Je retournerai à Bruxelles pour le 10 ou le 12 mai, bien qu'il n'y ait pas d'affaires à cause des troubles et des traverses qui se produisent.

.....Un pasquille contre le Roi, Son Altesse, et les cardinalistes d'ici a été donné dimanche passé publiquement à Son Altesse allant à la messe, dans une lettre cachetée <sup>1</sup>. Ledit pasquille était imprimé : et on en a fait quantité d'autres, de la même teneur, et mis à la maison des conseillers. Les choses et les vilénies qui se disent dans ce pasquille sont pour soulever un monde et, à plus forte raison, ce pays qui est maintenant dans l'état que V. S. connaît et a entendu. Les affaires des Anglais ici continueront le chemin qu'elles ont pris. Les Anglais ont su faire et négocier si bien qu'ils ont vendu cette

<sup>1</sup> Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. 1<sup>er</sup>, p. 400, rapportent ce fait au 19 mars d'après *Burgundus*.

année tous leurs draps, et tiré d'ici ce dont ils avaient besoin. Hachicourt vient au lieu de Montigny.

.....J'ai reçu une lettre du S<sup>r</sup> Antoine del Rio du 1<sup>er</sup> avril <sup>1</sup>. Il m'écrit que pour le mois de septembre il sera ici, s'il plaît à Dieu; mais, comme il aura eu connaissance de ces troubles, je ne sais ce qu'il fera.

Personne en cette ville ne veut faire des affaires et moins encore, à ce que j'entends, à Anvers ni dans d'autres lieux. Certes le pays souffre un grand dommage! On craint que, pour les échéances de mai, beaucoup feront faillite parce qu'il n'y pas d'argent comptant à trouver : et le pis est que le villageois et le censier, qui doit quelque chose, ne veut pas payer. Il n'y a village qui n'exhume de terre ses privilèges et ses coutumes. Beaucoup de gentilshommes se trouveront bien mystifiés qui, où ils étaient seigneurs, seront réduits au rang de sujets. Je dirai plus : il n'y a villageois qui n'ait ces idées et qui ne les rumine dans sa tête : et les seigneurs et autres doivent les traiter très-doucement et faire ce qu'ils veulent. Tels sont en partie les fruits portés par la confusion et altération qui sont imminentes. N'est-ce rien?

Le S<sup>r</sup> d'Assonleville m'a dit que hier, quand il quitta Bruxelles, il n'était pas encore venu de lettres d'Espagne. Je crois que S. M. se sera trouvée bien perplexe. Et je n'ai pas encore reçu non plus de lettres de mon frère, Louis del Rio, qui est parti un jour avant le courrier de Son Altesse avec la nouvelle de ces troubles. Elles ne pourront tarder. Plaise à Dieu que S. M. ait si bon conseil que ces choses puissent s'arranger sans aucun scandale, sans dommage irréparable et sans effusion de sang.

Les marchands d'Anvers ont avis que le S<sup>r</sup> Erasso serait privé pour un certain temps de la charge qu'il tient, et condamné à 12 mille ducats <sup>2</sup>; et aussi Lopez del Campo à une somme plus forte.

<sup>1</sup> Antoine del Rio, seigneur de Cleydael et d'Aertselaer, cousin des del Rio de Bruges, était un des riches négociants d'Anvers. En 1564, en présence de l'agitation qui régnait en ville, il avait formé le projet de « délaisser le train de marchandise » à son frère et de se retirer à Bruges. (*Papiers d'État*, t. VIII, p. 435.) Son projet ne fut pas, suivant toutes les apparences, réalisé; car c'est lui qui, dans son hôtel de la place de Meir, héberga successivement le duc d'Albe, Requesens, Fuentes, et même Anne d'Autriche, fiancée de Philippe II. Il fut en 1575 trésorier général des confiscations et alla mourir en 1586, en Portugal, avec le titre de conseiller du Roi et de chef du fisc royal. Sa femme était Éléonore Lopez, sœur de Pero Lopez, le correspondant de Granvelle. *Biographie Nationale*. — *Nobiliaire des Pays-Bas*. — *Mémoires de Martin del Rio*, edidit Ad. Delvigne. INTRODUCTION.

<sup>2</sup> Sur Erasso, voir plus haut, p. 25, note 1<sup>re</sup>. Dès 1564 les enquêtes avaient commencé contre lui; et Armenteros avait eu charge du président Figueroa de prendre des informations à Anvers. *Papiers d'État*, t. VIII, p. 517, t. IX, p. 560.



## LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MONSIEUR D'OOSTERWYCK <sup>1</sup>.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. *Liasse* 2532, fol. 24<sup>vo</sup> à 27.)

Rome, 6 mai 1566 <sup>2</sup>.

J'ay n'ay pas plus tost reçu voz lettres du xxiii<sup>e</sup> de novembre, que bien longuement après mon arrivée en ce lieu, pour ce qu'elles m'allarent chercher en Bourgoigne faisant ung long circuit et à journées et à la vérité non sans hazart de se perdre, dont il m'eust grandement despleu; et certes la saison est telle qu'il fault regarder ce que l'on escript et par où. Et ne voudroye pour chose quelconque que, par tesmoingner par signes extérieures la continuation de votre bonne affection en mon endroit, vous puissiez tumber en quelque hazart; il me suffit que je cognoys votre bonne volonté et affection et la continuation de votre bienveillance et de votre ancienne amitié, en laquelle vous me treuverez constant et persévérant jusques au houl, tant que je vive. Mais je vous prie n'en faire bruict, et non vous monstrier, et d'attendre le temps avec patience; et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le nous rendre bon: mesmes si le Roy vient, lequel j'eusse espéré que nous eussions eu au printemps après le glorieux et honorable

<sup>1</sup> Sire Splinter de Hargen, seigneur d'Oosterwyck près de Gorcum, gentilhomme hollandais, est peu connu dans l'histoire. Il assista, en 1549, à l'inauguration de Philippe II comme comte de Hollande, exerça, de 1555 à 1565, la charge de receveur de l'abbaye de Rhynsbourg et, en 1558, 1560, 1562, 1568 1570, 1574, celle de Heemraad de Schieland. A l'époque de la première invasion du prince d'Orange il rendit d'utiles services à la cause royale. Sire Splinter était fils d'André de Hargen, seigneur d'Oosterwyck, et de Catherine Suys. Sa sœur Jeanne avait épousé un gentilhomme portugais, Damien de Goes, connu dans l'histoire littéraire, qui avait résidé longtemps à Louvain, et qui, lors du siège de cette ville, en 1542, par Martin van Rossem, avait reçu le commandement des étudiants en armes. Sire Splinter mourut vers 1575. Ce fut le 21 septembre de cette année que son fils fit le relief d'Oosterwyck. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 17. — Azevedo, *Généalogie de Coloma*, p. 285. — *Revue générale*, 1868, t. I<sup>er</sup>, pp. 491 et 575. Edm. Pouillet, *Le siège de Louvain*. — *Batavia illustrata*, t. II, pp. 737, 1040, 1510. — Notes dues à l'obligeance de M. de Jonge à la Haye.

<sup>2</sup> Différents passages de cette lettre sont insérés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, préface, pp. cviii, clxxi, etc.

secours de Malta, ne fut esté la nouvelle des grandes préparatives du Turcq par mer et par terre, que l'on disoit vouloir venger sa honte. Et il a convenut à Sa M<sup>te</sup> pourveoir pour y remydier: ce que a grandement empesché ses desseingz, s'estant mis en grandz fraiz pour donner ordre à ce qu'estoit requis; et maintenant les advis sont fort divers, continuantz aulcungz de dire que la dicte armée vient et bien puissante, aultres qu'elle ne passera de 80 galères, n'ayant peu faire dadvantage signamment pour la perte qu'il eust l'an passé, non seulement de gens de guerre, mais de chiefz et capitaines expertz à la marine, de maronniers et de rameurs, et que les dictes galères seront seulement pour la deffence de leurs marynes. Si cela est, j'espère que Sa M<sup>te</sup> pourra résouldre de venir sur l'arrière saison, et tant plus quant il aura entendu ce que dernièrement est passé à Bruxelles, car il convient et est plus que temps qu'il vienne luy mesmes pour y donner ordre devant que la folye passe plus avant; combien que j'espère que plusieurs, appercepvant ce qui passe, se retireront, lesquelz peult estre ne pensoyent pas que l'on deust passer si avant, et non se voudront mectre en choses telles dont malaysement ilz se pourroyent purger vers le maistre. Et à la vérité tous ceulx qu'ont à perdre, de quelque condition qu'ilz soyent, doibvent maintenant ouvrir les yeulx: car en une liberté si effrennée à laquelle l'on prétend, et en un pays sans justice, comme aulcunqz voudroyent fût celluy de par delà, ceulx qu'ont du bien viendroyent à estre soubmis à la volonté des plus fortz, ou à la proye du peuple qui aysement se lèveroit pour saccager et participer du bien d'aultruy. Et je tiens que les saiges treuveroyent pour meilleur d'estre bien gouvernez soubz un Prince, duquel les prédécesseurs ont si bien conduit les pays, que non pas pour un prince en avoir plusieurs et de diverses volentez et desseingz; et ne me puy imaginer que ceulx qu'ont quelque entendement et expérience, non seulement ecclesiasticques et de la noblesse, mais encores des bourgeois et marchantz n'ouvrent les yeulx, et encores tiens je que plusieurs des associés voyant que l'on va si avant, car on s'est par trop déclairé et donné à entendre à quelle fin l'on prétend, se retireront de la compaignye: ce que se faisant tout ira en fumée, et, venant le maistre, il luy sera ayse de doucement et sans bruict remédier à tout, et pardonner beaulcoup à la jeunesse et légiereté de ceulx qui peu prudemment se sont laissé persuader d'estre les chiefz de si légière emprinse et si mal fondée. Je suis très aise qu'en

ceste dernière action je ne suis entremeslé; et certes j'espéroye aussi qu'ilz m'oublieroient du tout, me voyantz si loing, estant icy venu comme vous aurez entendu à l'occasion du Siège vacant et après pour y rendre mon devoir, m'estant délibéré, puisque je y suis venu et que le voyage est long, d'y séjourner du moins tout cest esté pour veoir si Sa M<sup>te</sup> passera. Mais j'entendz que soubz main l'on n'a délaissé de me calumpnier et de donner à entendre à auleungz que je soye cause de tout ce trouble, ce qu'ilz fondent par dire que j'aye persuadé au Roi de mettre par delà l'Inquisition d'Espagne; à quoy certes je tiens que Sa M<sup>te</sup> ne pensa oncques, et moy beaulcoup moins de le luy persuader. Mais, au contraire, luy ay escript depuis iv ans enchà plusieurs fois, — lors que j'à, dois le commencement que l'on print la possession des nouvelles Eveschez, auleung tenantz j'à pour fin de susciter le peuple firent publier que le Roy vouloit mettre par delà l'Inquisition d'Espagne, respondant Sa M<sup>te</sup> qu'oncques elle n'y avoit pensé, — que aussi ne conviendrait-il, et que ny là ny à Milan ny à Naples la dicte Inquisition d'Espagne ne pouvoit servir, voyres et que la seule mention d'icelle porroit causer de grandz inconvenientz. Mais je me double que les lettres que ou indiscretement ou malicieusement l'on à escript aux villes de Brabant, faisantz mention de l'Inquisition, oyres que l'on veuille dire que l'on entend l'ordinaire, auront donné grand moyen de mal emboucher le peuple; et de là l'on est venu jusques aux placardz ausquelz, ny à l'Inquisition ou aultres remydes pour la conservation de la Religion. je n'entendz point que Sa M<sup>te</sup> ayt faict aulcunement chose nouvelle, mais a suyvy seulement ce que passé 40 ans s'est faict par feu l'Empereur son père, avec approbation fort allaigne des chevaliers de l'Ordre, de tous les estatz et consaulx des pays, et estoient bien ceulx qui vivoient lors aussi saiges zélateurs du service de Dieu et austant gens de bien que ceulx qui vivent aujourd'huy. Ilz dient aussi que j'ay tousjours tenu sur la sévérité et afin que sans rémission la rigueur desdicts placardz s'exécustast : en quoy l'on me faict grand tort, car Madame et tous ceulx du conseil scayvent que je procuray que l'on modérast la rigueur qu'estoit au temps de feu Sa M<sup>te</sup> Impériale, par laquelle il estoit deffendu, à griefves peynes, de présenter requestes pour ceulx qu'auroyent contrevenu aux placardz; et dadvantaige, pendant que j'ai assisté au conseil depuis le partement du Roy, l'on a pardonné à plusieurs, avec mon advis, de ceulx qui se reconnoissoient. Bien est vray

que je fuz d'avis, à l'advenue du Roy au gouvernement des pays, que l'on ne fit changement ausdicts placardz, mais que le mesme texte conçu par l'Empereur se publiast, l'insérant en l'édicte du Roy, et se référant ausdicts placardz Impériaux avec insertion du texte, CAROLUS, etc. Et de ceste opinion fuz-je afin que l'on ne peust calumpnier qu'en cecy de la Religion Sa M<sup>te</sup> feist quelque nouvelleté, ny ne suys jamais esté d'avis, comme jà cy dessus je touche, que l'on n'y usast, en l'exécution, de discrétion et modération envers ceulx qui par simplese auroyent contrevenu ou par le mesme se seroyent mal laissez persuader, pouveu qu'ilz ne fussent esté dogmatizateurs, ny faict scandales notables, mais que l'on chastiait les obstinez, les ministres et prédicantz. Vray est que je suis tousjours esté d'avis que ny les gouverneurs particuliers ny les justices debvoyent avoir l'auctorité de cette modération, mais le Roy et sa gouvernante générale avec son conseil; et ce pour bonnes considérations, lesquelles me retiennent en la mesme opinion et, qu'estantz bien arraisonnées, treuveroyent à mon avis lieu envers gens prudentz. Mais si l'on laisse, comme il semble que l'on y prétend, la liberté à ung chacun de croire ce qu'il voudra, non seulement nous aurons par delà des catholicques et huguenotz, avec si dangereux exemple comme celluy que nous avons veu si freschement en la France, mais encores des anabaptistes de plusieurs sortes, desquelz les desseingz sont si pernicleux en la République comme l'on a veu de nostre mémoire à Munstère et Amsterdam, et cent mille aultres monstres de sectes que chacun fera à sa fantasie. Par où est aysé à veoir en quelle confusion tumbera la République, et combien il est apparent que de brief l'on y perdra par ce boult le commerce. Et jà, sur ce qu'est advenu freschement et considérant ce que pourroit survenir de la requeste présentée, plusieurs facteurs Espaignolz, Italiens, Allemandz et aultres, consultent leurs maistres pour leur retraicte; et si cela advenoit, que Dieu ne veuille, vous pouvez aysément veoir en quel misérable estat tumberoit le pays qui ne se peult maintenir sans le dict commerce, ce que gens de bien et prudentz doibvent considérer pour éviter leur propre ruine, de leurs femmes et enfans, et non se submettre à la folye et légiereté de jeusnes cerveaulx qui ne considèrent que le présent et non pas qu'il se fault conduyre de sorte qu'en tout temps l'on puisse rendre bon compte de ses actions. Et n'ay peu délaissier vous en escrire ce que dessus pour nostre

amitié et pour m'excuser en vostre endroit (oyres que je m'asseure n'estre de besoing) et pour prendre ceste consolation avec vous. J'ay sentu extrêmement le juste dueil que vous a donné la perte de si bonne et honorable compaigne <sup>1</sup>, comme celle que vous avez perdu, comme jà vous avez veu par mes précédentes; et loue grandement que par vostre prudence vous recepvéz en ceste peyne chrestienne consolation, que ne vous doibt estre petite, aux enfans qui vous sont demeurez; et loue aussi grandement ce que vous faictes continuer à vostre fils <sup>2</sup> les lettres, et m'asseure que la petite Ottomina <sup>3</sup> faict son debvoir pour vous donner tout deu contentement. Au regard de vostre fille B. je suis très ayse que pour icelle vous ayez rencontré mary tel et qui vous est beaufilz si agréable <sup>4</sup>. Je vous assure que sa conversation ne vous faschera car il est personnage doux, courtois et mectable et qui, comme vous dictes, peult estre employé en paix et en guerre. Je l'ay fort volentiers assisté aux affaires que cy devant il m'a recommandé; et certes, pour son bon naturel et honorables parties qui sont en luy, je l'ay tousjours aymé et me sera plus chier d'oires en avant, sans comparaison, pour l'alliance qu'il a prins avec vous et pour le contentement que je vois il vous donne, et vous prie de luy faire et à la compaignye mes recommandations. Je vous prie me vouloir aussi recommander à Mon<sup>r</sup> le Président Susio <sup>5</sup> qui, comme vous savez, j'ay tousjours tenu pour bon

<sup>1</sup> La femme de sire Splinter de Hargen était Mathilde Oom van Wyngaerden, fille de Florent et de Ottelina van der Coulster.

<sup>2</sup> Azevedo ne donne à sire Splinter de Hargen qu'un fils, André. Celui-ci épousa sa cousine germaine, fille de Damien de Gocs, et alla, dit-il, se faire tuer, en 1578, aux côtés du chevaleresque et fougueux Roi de Portugal, don Sébastien, à la bataille de l'Alcacer. Suivant M. de Jonge, André mourut seulement vers 1595. Ce fut alors au moins que son fief d'Oosterwyck passa à sa sœur Otteline.

<sup>3</sup> Elle épousa, en 1582, Hubert van Malsen, seigneur de Tilburg. Leur fille épousa Antoine Schetz, premier comte de Grobbendoncq, fils du trésorier général Gaspar.

<sup>4</sup> Les généalogistes ne fournissent aucun renseignement sur cette fille de sire Splinter ni sur la personnalité de son gendre. Il résulte d'une lettre de 1568, imprimée plus loin, que M<sup>lle</sup> van Hargen avait épousé N. de Benthin (Bentinek?), nommé lieutenant de la vénerie de Hollande par le comte de Boussu quand celui-ci devint grand-veneur et gouverneur du comté.

<sup>5</sup> Corneille Suys, seigneur de Ter-Borch et Ryswyck, fils de Corneille et de Mathilde van der Merwede, était président du conseil de Hollande depuis le 21 octobre 1559. Il avait épousé, en troisièmes noces, en 1562, Catherine de Schoonhoven, fille de Robert, et nièce de sire Jean le correspondant de Granvelle. Le président Suys était cousin germain du seigneur d'Oosterwyck. Il se retira à Utrecht avec le conseil lors du triomphe de l'insurrection, en 1572, et mourut à la Haye, en 1580. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, pp. 151, 152.

amys; et, continuant à rendre son debvoir et à contenir la justice en son chemin droict austain qu'il luy est possible, il obligera en son endroit et le maître et tous les gens de bien; et, comme les temps et saisons ne courent pas tousjours d'une sorte, c'est un grand plaisir de passer sa quatrière de telle manière que en tout temps l'on puisse comparoir devant le maître et partout à visaige descouvert comme j'espère il fera tousjours. J'ai veu ce que vous m'escripvez de Mons<sup>r</sup> l'Évesque de Harlem<sup>1</sup>. Ce que je vous puy dire pour responce est que luy, et les aultres qui luy ont parlé, pourroyent bien choisir personnage plus entendu pour les assister, mais non pas qui s'employe en ce que je pourray pour eulx de meilleur volonté; vray est que je suis maintenant loing, mais où que je soye, ou loing ou prez, ou avec charge ou sans charge, je ne fauldray jamais de m'employer volontiers en tout ce que je pourray pour le bien du pays et spécialement pour l'estat ecclésiastique. Et me donne un merveilleux plaisir ce que vous m'escripvez du bon estat auquel il a treuvé la maison de Reynsbourg<sup>2</sup>, et la prompte volonté avec laquelle ces bonnes Dames acceptent tout ce que sert à la bonne réformation des mœurs suyvant le Concile et encores que la vie passée soit telle, comme de Dames nobles de leur profession et si bonnes chrestiennes l'on doibt espérer, par où je demeure tant plus content de m'estre cy devant employé pour elles, et en tout temps elles treuveront en moy la mesme volonté et, comme j'espère, n'y aura faulte de moyen pour avec le temps leur faire plaisir dadvantage. Aussi de Mons<sup>r</sup> le duc Erich, j'ay fort bien sceu ce que l'on a dict de l'intelligence que nous tenons par ensamble; et luy scayt mieulx que personne ce qu'en est, et le grand tort que l'on luy faict et à moy; et par ce peult veoir quel fondement ont infinies

<sup>1</sup> L'évêque de Haerlem était Nicolas de Novaterra ou van Nieuwelant, naguère évêque d'Hébron i. p. i. et coadjuteur de Charles d'Egmont, évêque d'Utrecht; il avait pris possession du siège d'Haerlem le 2 janvier 1562. Il le résigna en 1569. Cet évêque ne répondit pas à l'attente que l'on avait conçue de lui. *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 36, 168. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 73 et notes.

<sup>2</sup> L'abbaye de Rheynsbourg, de l'ordre de St-Benoit, près de Leyde, enrichie par la munificence des anciens comtes de Hollande et des grandes maisons du pays, était une abbaye noble. L'abbesse, Elburg van Boetzelaer, fille du seigneur d'Asperen, était morte, d'après la *Batavia illustrata*, t. II, p. 1517, le 29 mars 1566. D'après d'autres auteurs elle ne mourut qu'en 1568. En tout état de cause, l'abbesse qui succéda à Elburg van Boetzelaer, et qui fut la dernière à porter le titre, était Stevine van Rossem, nièce du chevalier Martin, l'ancien maréchal de Gueldre, adversaire, puis serviteur de Charles-Quint, connu dans les Pays-Bas sous le nom de *Martin le diable* ou *Martin le noir*.

telles calumpnies que l'on a inventé à l'encontre de moy : mais je souffre fort volontiers tout pour le publicque; et ny cela ny aultre chose m'empeschera que, où je pourray, je ne rende mon debvoir comme astant et plus que nul aultre, qui soit là, affectionné au bien du pays, honneste liberté de icelluy et conservation des previlleges pour lesquelz deffendre, comme je l'ay souvent ouffert, je mectray fort volontiers la vie. Et n'ay pas choisy ma demeure par delà pour porter dommage aux pays, mais pour les assister à mon pouvoir comme je l'ay faict largement; et quant il seroit de besoing venir aux particularitez, je monsteroye avoir peult estre faict beaulcoup plus pour le bien d'iceulx que nul aultre de ceulx qui présentement y vivent; mais je suis esté tousjours d'opinion que la liberté du pays et les previlleges ne se pouvoient maintenir sinon soubz l'auctorité du maitre, et que d'icelle dépende immédiatement l'auctorité des seigneurs, et qu'il fault que l'une autorité ayde à l'aultre si l'on veult que toutes choses soyent guydées par le chemin qu'il convient. Et me recommandant, etc.

---

**LXVIII.**

**GASPAR SCHETZ, SEIGNEUR DE GROBBENDONCQ, AU CARDINAL DE GRANVELLE.**

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 382.)

---

Bruxelles, le 11 mai 1566.

Protestations affectueuses.

---

## LXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 115. — C.)

Bruxelles, le 12 mai 1566.

Granvelle, par ses lettres du xiii<sup>e</sup> de l'autre mois, escript la vérité de ce que advint icy peu de jours auparavant, comme s'il y fut esté présent. Et certes nous ne sumez esté sans craincte, laquelle n'est encores trop asseurée, aiant volu Brederode retourner si Culembourg et le comte Van den Bergh n'heussent contredit, qui ont des parens que les désirent fort retirer de ceste folie. Dieu veuille que toutes choses demeurent ez termes qu'ilz sont, jusque à la venue du maistre, et que aussi il prende les affaires à ceur, et se haste autrement qu'il n'at fait jusques à présent, et qu'il ne se lesse mener en la longueur accoustumée par les Espaignolz, et que aussi il se conforme à l'advis de par deçà et charge, que debvoient porter les seigneurs de Berghes et Montigny, que l'on at envoyé par ung courier<sup>1</sup>. Car si Sa Majesté dilate sa venue, et ne veult acquiescer ad ce que dessus, ains s'arreste à la continuation et observance de l'Inquisition et placcardz rigoureux, certes je veoy icy le tout irrémédiablement perdu et nous tous ruynéz et saccagéz; estans les choses venuez si avant que l'on veoit à l'œil que ny ladicte Inquisition, ny la rigueur des dictz placcardz, ne se pourront souffrir ny comporter; et s'en esmeuvera tellement le général du pays que je doute si après Sa Majesté, avec tout le pover et sens d'Espaigne, y scaurat bien remédier; du moins ne sera jamais si à temps que grans maux et inconveniens n'en soient succédéz. Mais j'espère que, tant sur ce que désjà luy at esté escript si amplement et ouvertement le besoing prompt que le pays at de sa présence, et qu'il n'est plus question de dilayer, que aussi ce que contient ledict dépesche, qu'il cognoistra évidamment qu'il est plus que temps

<sup>1</sup> En effet, pour ne pas tenir le Roi en suspens jusqu'à ce que les deux seigneurs pussent lui parler, la duchesse, de l'avis du Conseil, avait expédié un extrait des instructions que les seigneurs devaient emporter. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 412.



de se résouldre, et que ce d'icy luy emporte plus pour la conséquence de ses aultres royaumes et estatz que ne faict ce du Turcq ny tout le surplus que le polroit détenir par delà et prolonguer son passage. Je tiens que Hopperus y soit désjà, et que luy et Pero Lopez ne fauldront de confirmer le besoing que l'on at de sa présence. Si la chierté heut continué, estant survenu cest aultre trouble, tout fut allé en confusion; mais Dieu, qui est si bon, ne nous at volu tant de mal. J'espère que, venant l'évesque de Sorrento<sup>1</sup> et jouant bien son personaige, il fera du proullit pour avancer la venue du Roy. Le moien est fort bon, et j'y ferai ce que je dois, sans monster que je sois prévenu: encores que je crains que tout se imputera à Granvelle, et que le prince d'Orange se irritera dadvantage.

Si ceulx qui ont escript à l'ambassadeur de Sa Majesté, résident à Rome, ont veu le feuillet que j'ay envoyé dernièrement, que ne se peult encores descouvrir de qui il est imprimé, ilz verront que les pasquilles ne sont mortz, et que l'on travaille ce que l'on peut pour tenir le commun en la fantasie qu'il at conçu que Sa Majesté at commandé l'Inquisition. Et Dieu perdoit à ceulx qui sont cause de telle impression!

Le texte de la ligue est bien loing de ce que la plus part des colligés prétendent, car je tiens que leur but soit tout divers, mais il fault entrer par quelque bout<sup>2</sup>.

Les estatz ne sont esté appelez, mais seulement les seigneurs et gouverneurs et chevaliers de l'Ordre. Berlaimont et Viglius ont faict grand devoir et s'entendent fort bien. La principale difficulté qu'ilz ont est que les auteurs de la tragédie sont au conseil d'état et qu'ilz sont mal correponduz

<sup>1</sup> Sur la mission que remplit l'archevêque de Sorrente, Julien Pavese, dans les Pays-Bas, voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 422, notes 1, 2, 3. — Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 58. — Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 86, 87, 89, 90. Cette mission, à laquelle Philippe II ne voulut pas mettre d'obstacle absolu, lui fut cependant peu agréable. Le Roi avait peur qu'elle ne portât ombrage aux populations. Il avait écrit à l'archevêque, et lui avait fait écrire par le nonce accrédité à Madrid, afin qu'il ne laissât pas soupçonner aux Pays-Bas qu'il y eut été envoyé pour les affaires de l'hérésie, de l'Inquisition, etc.; qu'il s'attachât à faire croire que l'objet de sa mission ne concernait que la réformation du clergé, qu'il procédât encore en cela avec dextérité et prudence, etc.

<sup>2</sup> Assonleville faisait une observation analogue dans sa lettre à Granvelle du 21 avril. Voir plus haut p. 222.

des consaulx, mesmes d'icy, y aiant Nopenus<sup>1</sup> et Maes<sup>2</sup> faict très mauvaix office en ce de l'Inquisition. Je faics vers les susdicts ce que je peulx pour les animer, et Viglius s'accommode fort et prend de la peine, et à mon advis faict plus que lors que Hopperus estoit icy ; mais mal se veut-il accommoder avec M<sup>me</sup> de Parme, *nisi in publicis* : disant qu'il est mieux pour éviter subçons de ne luy parler à part, car les seigneurs ont partout *suos Argos*. Aussi il ne veult estre coulpé des venditions des offices et bénéfices, que l'on continue plus que oncques. Touttefois l'on peult bien penser que M<sup>me</sup> de Parme n'est du tout à son aise, et qu'elle doibt avoir mains divers discours ; et, à ce que j'entendz, elle s'apperceoit maintenant et commence cognoistre ce que par ci devant elle n'at voulu gouster ny aulcunement entendre.

Non seulement dict-on que Granvelle debvoit aller en Espagne, mais encores publicquement et à présent se dict que c'est luy qui a conseillé et conseille au Roy toutes choses contraires au bien de ce pays ; et en est l'impression telle, que je ne veoy aulcunement qu'il sçauroit estre icy seurement, ny que d'ung seul point le mescontentement soit diminué, mais plustost s'enaigrit et augmente chaque jour. Et fault que les amis de Granvelle, se peult qu'il en y at, souffrent, mesmes Weins<sup>3</sup> à Malines, et mon beau-frère à Louvain<sup>4</sup>. Et sont les affaires en telz termez, et le masque si

<sup>1</sup> Thierry Nopenus, né à Bois-le-duc, premier au concours de la Faculté des arts à Louvain en 1518, docteur ès droits de l'Université d'Orléans, professeur de droit à cette Université, et depuis 1548 conseiller au Conseil souverain de Brabant. Il mourut à Bruxelles le 5 mars 1568. Hoynek, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, pp. 465, 466. — *Chronologie historique des conseillers au Conseil souverain de Brabant*, p. 527, aux Archives du Royaume.

<sup>2</sup> Jacques Maes, né à Anvers, conseiller au Conseil souverain de Brabant depuis 1556, mort en 1569. Par sa femme, Aleyde de Tassis, il était beau-frère du doyen d'Anvers, et allié à une branche des Boisot. C'était lui qui, au commencement du mois de janvier, avait eu une dispute violente avec le chancelier en pleine séance du Conseil. Azevedo, *Généalogie de van der Noot*, p. 549. — *Chronologie citée*. — *Papiers d'État*, t. IX, p. 675. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup> p. 541.

<sup>3</sup> Voir plus haut, p. 114.

<sup>4</sup> Ce beau-frère de Louvain était M<sup>e</sup> Jérôme van Winghe, époux de Françoise Morillon, sœur du prévôt, appartenant à une famille Louvaniste, sortie d'un tanneur mentionné en 1588 dans les *Actes scabinaux* et inscrite dans le métier des bouchers dès le XV<sup>e</sup> siècle. Il était fils de Nicolas, maître boucher, et de Marie Wagemans, et déjà veuf en premières noces d'une patricienne de la commune : damoiselle Josine Boxhoren, veuve elle-même de Nicolas van Liere, morte avant le 28 juin 1555. M<sup>e</sup> Jérôme van Winghe remplit fréquemment des fonctions municipales à Louvain. Il fut doyen de la draperie

avant hosté, qu'il n'y a moien de contenir en estat ce pays que par la briefve venue de Sa Majesté, comme Bave et moi discourrions hier par ensamble, et que passant elle polroit adviser ce que touche Granvelle qui, nonobstant qu'il n'est allé en Espagne, porte le mesme gré comme s'il y estoit. Et pour monstrier comme l'audace croit par icy, il y at une des neuf nations de ceste ville que n'at esté honteuse de donner pour opinion, passé ung mois, que si le Roy ne gardoit ce qu'il avoit juré que aussi n'estoient-ils obligéz de l'obéir; et comme le magistrat fut si saige que de dissimuler la dicte opinion, sans souffrir qu'elle fut leute, la pertinacité et outrecuidance fut si grande que la dicte nation ne voulut opiner en aultre chose que premièrement la dicte opinion ne fut enregistree et leute en présence des aultres nations, ce qu'il at convenu faire pour luy donner contentement.

J'ay tousjours cognu et cognois encores la grande facilité et bénignité de V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup>, et que, pour respect du public, elle veult oblier toutes injures : *sic itur ad astra*; et pleust à Dieu que chascun le sçeut aussi bien comme je le pense sçavoir!

Il vad bien que les lettres de l'archevesque de Cambray et de Schetz soient envoié par Granvelle au Roy. J'ay veu par la copie ce qu'il at escript à Armenteros; mais, à mon advis, il y avoit peu que le pavoit offenser, encores que l'on me dit il s'est plainct que Granvelle l'avoit picqué. Viglius s'est fort contenté de vostre dernière lettre; il sera bien le louer de ce que entendez par moy qu'il s'entend bien avec Barlaimont. Le dict Viglius me dit devant hier avoir entendu de Scaremberger, qui l'avoit du prince d'Orange, qu'il y avoit passé ung courier des marchans qui dit qu'il y venoit ung dépesche de Sa Majesté, et que bientoüst après suyeroit le conte

en 1550, 1558, 1565, échevin en 1551, 1554, 1559, 1562, 1567, 1571, 1572, 1573, receveur en 1552, 1553, 1560, 1563, 1568. Il mourut de la peste dans le refuge de l'abbaye d'Afflighem, à Louvain, au mois de mars 1579. Françoise Morillon mourut à Louvain, le 24 septembre 1576, laissant cinq enfants : M<sup>e</sup> Jérôme van Winghe J. U. L., diacre et chanoine de N.-D. à Tournai, fondateur de la bibliothèque de Tournai; M<sup>e</sup> Maximilien, chanoine et trésorier de S<sup>t</sup>-Gudule à Bruxelles, Antoine, abbé de Liessies, éditeur des œuvres de Blossius; M<sup>e</sup> Philippe, archéologue connu; Barbe van Winghe, mariée à M<sup>e</sup> Gaspar van Habbeke, J. U. L. — *Généalogies manuscrites*, citées, de M. Bosmans, vice-président au tribunal de Louvain, *verbo* van Winghe. — Notes fournies par M. van Even, archiviste de Louvain.

de Feria ; mais comme Madame n'en at nouvelle, et que jusque ores personne n'est venu, je crains que ce sera vent.

L'on publie par icy que tous les Espaignolz qu'estoient à Naples et en Sicille sont esté massacrez.

Nous avons nouvelles du trespas de Gonçalvo Perez <sup>1</sup>, dont me desplaît, pour ce que je pense Vostre ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> y aurat perdu ung bon amy et beaucoup de correspondance. Aussi dit-on que Sa Majesté at quitté à Erasso l'amende en laquelle il estoit condamné, et qu'il at aultant de crédit qu'il heut conques <sup>2</sup> : ce que donne merveille à plusieurs pourquoy l'on luy at faict telle honte, mesmes que aucuns veuillent dire que Sa Majesté luy auroit faict mercedes depuis le sindicat.

Bave me dit hier que, aiant le comte de Hornes haulcé le gobelet, il doibt avoir dict que ce n'est Brederode mais les seigneurs qui conduisent la nouvelle ligue. Je croy qu'il dit vray. Il me desplaît de Brederode, que se destruit et ruine entièrement, *ut etiam pejus ei non eveniat*.

Montigny, par ce qu'il démontre maintenant, perd crédit à Tournai, où l'insolence est si grande que les ecclésiastiques ne peulvent aller par les ruez sans être mocqués; et peu y hantent maintenant l'église, se déclarant chascun ainsi qu'il l'entend soubz l'espoir de la liberté de conscience. Il dient que Montigny faict du bon varlet pour ce qu'il doibt aller en Espagne.

Il y a six jours que Berlaimont me compta qu'il n'avoit esté présent au renouvellement du magistrat d'Anvers, dont l'avoit requiz pour cause; que toutefois il avoit heu et faict le billet bien xv jours auparavant; que Strale avoit demandé d'estre déporté, mais que le prince d'Orange avoit dit que ce ne seroit le service de Sa Majesté. D'Aremberg et Meghe y sont allez, pour ce que le comte d'Hoochstraeten le refusa, disant qu'il ne vouloit estre porteur de billet <sup>3</sup>. La ville avoit mandé si l'on n'envoioit quelcun

<sup>1</sup> On n'avait appris à Bruxelles la mort de ce secrétaire d'État qu'après le 3 mai. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 414, pièces nos 380 et 381 et note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Ce qui est au moins certain c'est qu'en décembre 1566 Philippe II, tenant les Cortès, chargeait Erasso, après leur avoir dit quelques mots, de leur lire « le surplus de son intention. Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, t. II, p. 227.

<sup>3</sup> Quelques explications relatives au magistrat de la métropole commerciale des Pays-Bas ne seront pas ici déplacées. A Anvers, en dehors des deux officiers ducaux, l'écouète, margrave du pays de

de qualité qu'ilz ne donneroient les 11<sup>e</sup> L florins. Il dit que l'on luy at escript de là que plusieurs sont esté offenséz que l'on avoit faict bourchmaistre ung principal cardinaliste <sup>1</sup>.

Montigny, ad ce que me dict Berlaimont, ne veult aller seul en Espagne<sup>2</sup>; et le comte d'Egmont dit qu'il ne convient. Il pense que, sans l'accident du marquis de Bergues, le voiage heut prins succèz : *quod mihi non fit verisimile*. Il n'est nullement d'opinion que la venue du Roy soit avec armes, que seroit intimider les seigneurs qui esmouveroient le peuple; mais que le plus seur seroit que sans bruit il vint à Milan et y appellât ceulx que luy plairait, mesmes Meghe qui est fort suspect aiant dit francement au conseil d'État que sur l'Inquisition et modération des placcards il tiendrat avec les seigneurs, mais si l'on passe plus avant et contre l'auctorité du Roy, qu'il s'y opposera <sup>3</sup>. *Idem dixit* le comte d'Aremberg. Je m'apperceois que l'on at travaillé pour retirer le comte d'Egmond, car il me dit qu'il s'est miz si avant à la dansse qu'il ne s'en peult retirer.

Ryen, officier criminel, et l'ammen, officier civil, tous deux tenant leur charge à titre d'office et partant inamovibles, le magistrat se composait de deux bourgmestres et de dix-sept échevins. Les deux bourgmestres et une partie des échevins, la moitié au plus, changeaient d'année en année au mois de mai. C'était au gouvernement général des Pays-Bas qu'il appartenait de choisir les nouveaux échevins sur une liste de trente-six candidats dressée au préalable à Anvers. Le magistrat sortant y inscrivait neuf noms; les *wyckmeesters*, ou chefs de quartiers, neuf autres; enfin elle se complétait par les dix-huit noms des magistrats communaux en fonctions. Le *billet*, portant les noms des échevins choisis par le gouvernement général de telle sorte que la moitié de l'ancienne magistrature était nécessairement continuée, était apporté à Anvers, en grand appareil, par des commissaires spéciaux. Ceux-ci étaient toujours ou des chevaliers de la Toison d'or, ou des barons du Brabant accompagnés du chancelier du duché. Les échevins installés, on procédait à la nomination des bourgmestres. Le premier bourgmestre, dit *du dehors*, avait charge de traiter à la Cour et aux États de Brabant les affaires importantes; le second bourgmestre, ou *du dedans*, avait dans ses attributions l'administration et la police. Celui-ci était pris parmi les dix-huit échevins de l'année municipale en exercice; celui là parmi les échevins sortant de charge. A la rigueur la nomination de l'un et de l'autre appartenait au corps échevinal lui-même. Toutefois le gouvernement général était admis, dans le fait, à recommander les candidats qu'il désirait voir nommer, et sa recommandation équivalait pour ainsi dire à un ordre, au moins à cette époque. On trouve de curieux détails sur tout ce mécanisme dans l'ouvrage de L. Guicciardin, *Description de tous les Pays-Bas*, édition d'Anvers de 1582, pp. 138, 139, 140.

<sup>1</sup> Morillon fait allusion à sire Henri de Berchem, dont il a été question plus haut, p. 57, et qui venait en effet d'être fait bourgmestre *du dedans*.

<sup>2</sup> La duchesse écrivait la même chose au Roi le 4 mai, *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 412.

<sup>3</sup> Meghem tenait encore le même langage en juillet, *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 429, 430.

Il dict que Hames ne parle de résigner son estat et qu'il est plus brave que oncques, et qu'il dict s'il n'avoit faict ce qu'il at faict qu'il le feroit encores; et qu'il n'at traicté avec estrangier, n'est que l'on tiegne tel le comte Lodovic, et qu'il ne veult nyer d'avoir traicté fort estroictement avec luy.

Il dit que l'on se monte fort, et que l'on at proposé à aulcunes dames vefves qu'elles peulvent bien tenir ung cheval, et que l'on attire tous ceulx que l'on peult. Quelcun m'a dit que depuis qu'ilz furent en ceste ville il en y at bien m<sup>re</sup> qui ont signé. Toutefois il dit qu'ilz promectent de ne mouvoir ny se ressembler jusque la response de Sa Majesté sera venue; et que, cependant, ilz ressemblent grandz deniers en Anvers et que leur chief n'en at faulte.

Aussi me compta-t'il comme Paulo Vitellio <sup>1</sup> s'esbahit de ce qu'il veoit, et qu'il dit que l'ambition et dissention des seigneurs d'Italie sont esté cause que les estrangiers la dominant; et que si le Roy de France avoit ce pays qu'il relégueroit en premier lieu les plus grandz bien loing avec quelque maigre charge et traictement; qu'il at aussi dit que M<sup>me</sup> de Parme estoit icy venue pour faire sa main, mais qu'il craindoit que ce seroit avec peu de prouffit et très grande desréputation sienne, et avec peu de gré du Roy.

Il se plainct fort du beau-frère de Viron <sup>2</sup>, qui rapporte tout ce qui se faict aux Finances au prince d'Orange; aussi faict l'aultre au comte d'Egmond.

J'avoie oblié de dire que pour l'office du procureur d'Amont sont esté paiéz 4,300 florins.

De Bruxelles, le xii de may 1566.

*Lecta comburatur.*

<sup>1</sup> Paulo Vitelli, gentilhomme italien au due de Parme, était encore naguère venu aux Pays-Bas, en 1562, envoyé par le due à la Gouvernante. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 206.

<sup>2</sup> Probablement M<sup>e</sup> Jean Gilles, greffier du Conseil des Finances. Viron avait épousé, comme on l'a vu, Marie Gilles. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 518.

## LXX.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 119 à 122. — C.)

Bruxelles, 12 mai 1566.

Le Sr de Blondel est tel que V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> le décrit, et fort bon gentilhomme et de bon zèle, *sed non secundum scientiam*, etc.; il ne conviendrait nullement, ny pour luy-mesmes, qu'il allit maintenant en Espagne. Si le Turcq descend si puissant par mer, comme l'on publie par cy, il demeurera à Malte. Je ne scay comme il peult estre que le dict Turcq viegne avec si grand force, puisque les nouvelles que sont continuellement venuez de Venize disoient qu'il n'avoit que cent galères, et qu'il n'y avoit préparation de biscuit et aultres provisions comme l'an passé. Aussi me samble que V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> n'at opinion qu'il doibve venir si fort, et la saison est fort avancée. Je ne scay si ces bruictz se sèment icy pour le désir que aucuns ont qu'il fut vray.

J'entendz que le beau-filz de Mad<sup>le</sup> vander Noot publie et at escript que V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> doibt retourner de brief; je ne scay dont cela luy vient, s'il n'est requiz de le faire, et je ne pense point que ce que Granvelle escript dernièrement à la dicte dam<sup>le</sup> luy en puist donner occasion <sup>1</sup>.

L'on dit que les François retournent à la Floride, et qu'ilz trouveront à qui parler.

Puisque Aiala n'at parlé à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> pour l'affaire du filz de Mr de Berlaymont, cela me faict croire qu'il n'y aurat heu difficulté <sup>2</sup>.

J'espère que Molinæus et frère Pierre Lupi deviendront saigez. J'ai faict entendre au dict Lupi vostre intention, par Mr vostre vicaire, auquel j'ay escript l'adhorter à pacience et modestie, pour ce que icelles le polront

<sup>1</sup> Il nous est impossible de préciser la personne à laquelle Morillon fait ici allusion, les van der Noot étant fort nombreux au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Berlaymont avait deux fils dans l'Église : Jean, qui devint protonotaire apostolique, prévôt de St-Servais à Maestricht et chanoine de St-Lambert à Liège; et Louis, qui fut archevêque de Cambrai. On ne sait duquel des deux il est ici question.

remectre en la bonne grace de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; ce pendant nous gagnons temps.

.....Le S<sup>r</sup> Aiala at négocié la translation des religieux de Gravesande en l'église de Harlem : ce que M<sup>r</sup> d'Aremberg sollicite fort pour ce que il aurat deux prébendes à sa collation. La signature est longtemps passée; reste la composition que les dictz religieux désirent paier, si elle n'est trop excessive, plustost que demorer si longuement suspendz. S'il plaisoit à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> mander le dict Aiala pour sçavoir en quelz termz la dicte affaire se trouve, elle feroit beaucoup pour la dicte église, S<sup>r</sup> d'Aremberg et religieux, pour lesquelz M. le président m'at prié de toucher ces deux mots à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Le dict S<sup>r</sup> d'Aremberg a perdu son petit-filz, dont Madame sa compaignie mène grand deuil, car elle l'aymoit tendrement. Son Alteze l'at mandé visiter.

Mademoiselle Van Noyen est dehors la ville depuis que j'ay reçu sa dispense, de laquelle je suis seur elle sera fort joyeuse, et avec bonne cause, et que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, oultre la peine qu'elle y at prins, envoie le despesche à ses fraitz <sup>1</sup>.

Tous les gouverneurs vont en leur gouvernement, pour faire entendre aux estatz de chacun que Sa M<sup>te</sup> n'entend de mettre l'Inquisition, mais de modérer les placcardz, pourveu que l'ancienne religion catholique entretenue en ce pays soit fermement entretenue<sup>2</sup>; dont M<sup>r</sup> d'Égmond a faict fort bon office en Artois, et s'en vad en Flandres pour faire le mesme.

M<sup>r</sup> de Montigny estant adverti que ceulx de Tournay avoient ung jeusne homme aultrefois banni sur paine de mort pour le faict de la religion, qui s'estoit avancé de retourner soubz confiance de l'escript que s'est publié

<sup>1</sup> Mademoiselle van Noyen doit être Anna Van der Linden veuve de Sébastien van Noyen, appelé par les Italiens d'Oya, architecte général des fortifications dans les Pays-Bas pendant le règne de Charles-Quint, mort à Bruxelles le 5 juin 1537. Son fils Jacques était en 1575 ingénieur des fortifications des villes frontières. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XIV, p. 51, et 2<sup>me</sup> série t. 1<sup>er</sup>, p. 132.

<sup>2</sup> La duchesse, dans ses lettres en langue italienne et en langue française du 2 mai, avertit le Roi de ce qu'allaient faire les gouverneurs de province. (Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 25, et *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 412.) Elle s'était décidée à demander par l'intermédiaire de ceux-ci l'avis des États des différents pays, après une discussion approfondie à laquelle avaient pris part les membres du conseil d'État et du conseil privé. (*Notes*



fausement sur le nom des chevaliers de l'Ordre <sup>1</sup>, dont j'ay envoié copie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, s'est fort fâché contre le magistrat de ce qu'ilz l'avoit si longuement détenu et interrogué de sa foy, disant qu'ilz heussent faict plus de service au Roy et à la républicque de l'avoir incontinent faict exécuter, comme il heut luy-mesme faict s'il l'heut heu en sa puissance; ce que donne grande terreur. Aussi a-t'on au dict Tournay, et ailleurs, publié que tous banniz retournéz aient de se retirer à peine d'exécution de leur sentence <sup>2</sup>: ce qu'est suivant le mandement publié sur ce, dont il estoit bien besoing, car sur confidence du dict faulx escript il n'est à croire le changement qu'est survenu en plusieurs villes de Flandres et ailleurs au faict de la religion; de sorte que en aulcunes paroichez point grandes, les cüréz

*du conseil d'État, loco citato*, pp. 578 et suivantes). Tous les États ne furent pas d'ailleurs consultés à la fois. Voici ce que dit Renom de France (Manuscrit cité, chapitre XIII) « ... La modération des edicts » assertée, ... la régente print la résolution de convoquer les États de chacun pays pour leur monstrier » et communiquer le concept, afin d'avoir leur *avis*: commençant sur ceulx d'Artois, Namur et » Luxembourg, qu'elle cognoissoit estre plus résolutifs, achevant par ceulx de Flandre, Brabant et » aultres Pays qu'elle espéroit debvoir prendre exemple des premiers. En quoi elle n'a esté frustrée » de son opinion, car ceulx d'Artois, Namur et Luxembourg trouvèrent le concept fort bon, mais » les Flamens et les Brabançons y adjoustèrent des conditions et limitations à leur goust, propres » d'engendrer des difficultés, néantmoins au gros et principal concordoient aussi avec les aultres » estats. Tout les derniers fait convocquer les estats de Tournay, Tournesis et Valenciennes comme » plus suspects. » ..... Hopperus écrit de son côté (*Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, pp. 515, 516). « Ledict seigneur de Montigny porta aussy avecq soy les avis des estatz de Flandres, Artois et » Hainault, sur la modération des placards, et furent depuis envoyez ceulx de Lutzenbourg, Namur » et Tournay, les uns conformes à la forme conçue avec aulcunes corrections, et les aultres quasi » entièrement contraires, disans que l'ancienne forme estoit la meilleure, sans que l'avis des con- » saulx soient jamais estez envoyez, ny aussy ceulx de Brabant, Hollande, Zelande et Utrecht et » aultres, des aulcuns desquels ne furent onques demandez ny sollicitéz. » Philippe II, dans sa lettre du 2 août répondant aux dépêches de la duchesse, y compris celle du 18 juillet, se déclarait convaincu de la bonne intention qu'avait eue Marguerite en faisant communiquer de la modération des placards avec les États, mais il ajoutait: « Comme il n'en est plus besoin, il n'y a plus lieu d'en parler à ceux de Hollande ni à d'autres avec lesquels on n'a pas commencé à le faire. » (Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, pp. xxx, xxxi.) On trouve dans Buzelinus, *Gallo Flandria*, la résolution prise sur la modération par les États des châtelennies de Lille, Douai et Orchies; dans les *Mémoires de Pasquier de la Barre*, t. I<sup>er</sup>, pp. 45, 46, quelques indications sur ce qui se passa à Tournai, etc.

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 217, note 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 251, note 2.

ont trouvé faulte de cent comunians et davantage. J'espère que le dict mandement ferat à aucuns retirer les cornes.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> verra ce que m'at respondu le bon abbé, etc. J'entendz que celluy de Saint-Vast<sup>1</sup> est après pour obtenir congié d'aliéner pour se remectre au devant, que n'est le remede, mais *parsimonia*, de laquelle il est bien gardé tant qu'il voudra croire les siens. Je ne sçay si Aiala at charge d'obtenir quelque bref, qu'il seroit mieulx d'empescher ou tout se gastera.

Bave n'ose escripre pour les causes contenuez en mes dernières. Il me dit que M<sup>r</sup> de Vergy escript à Son Alteze que tout est paisible par de là, et qu'il n'y at apparence de mal, et que le dict S<sup>r</sup> avec ceulx de la court se se sont doluz des nouveaux conseillers que l'on faisoit; sur quoy leur at esté respondu que c'estoit par l'avis des commissaires, et sur ce que la dicte court mesmes s'estoit plainct de leur petit nombre et grande multitude des procès, mais que l'on ne passera plus outre sans les ouyr. Ilz n'ont voulu recepvoir le docteur Boisset, qui se polra retirer vers ceulx qui le y ont miz.

De Brucelles ce xiii<sup>e</sup> de may 1566.

La dévotion n'at esté icy si grande cejourd'hui pour les pardons, comme elle at esté à Malines.

---

## LXXI.

### LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 385.)

Madrid, le 15 mai 1566.

Réponse aux lettres du cardinal des 18 et 26 avril. — Politique générale. — Envoi des dernières dépêches de Flandre avec les réponses que le Roi y a faites.

<sup>1</sup> L'abbé de S<sup>t</sup> Vaast était un frère bâtard de Montigny et du comte de Hornes. Granvelle le dit dans une des lettres qui suivront. Il s'appelait Robert de Montmorency.

---

## LXXII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 123. — C.)

Louvain, 19 mai 1566.

Elbertus m'at tenu long propos jeudi dernier du prince d'Orange, et dit qu'il s'est déclaré à luy plus que oncques, et qu'il le treuve soucq des partialitéz. Dieu doint que ainsi soit, et qu'il n'y ayt de la couverture! Il luy semble qu'il y auroit moien le réconcilier avec Granvelle, et m'at fort pressé pour sçavoir si Granvelle y voudroit sérieusement et sincèrement entendre; j'ai dict que, à mon advis, ouy, et que je suis bien asseuré que de son costel n'y at heu acerbité et qu'il at tousjours faict profession, comme il faict encores, de vouloir faire plaisir et service aux seigneurs, voulussent-ils ou non, sans leur imputer de là malveillance qu'ilz ont monstré mais à aucuns petitz gallantz ambicieux et intéressés qui, pensans du trouble faire leur prouffit, ont faict mauvais offices pour persuader mensonges et choses par Granvelle jamais pensées; mais que moi je doute si le prince d'Orange y voudra entendre sincèrement, et s'il osera pour les aultres. Il dit qu'il luy samble que si, et que s'il veult personne ne le sçaurait empescher; et qu'il luy a dit jusque là qu'il voudroit qu'ilz fussent *induces*<sup>1</sup> pour ung mois entre Granvelle et luy, et qu'il pense que, avant l'expiration d'icelluy, ilz seroient plus grandz amyx que devant; et qu'il luy at représenté la félicité en laquelle tous deux seroient s'ilz fussent demorez amyx, et qu'ilz gouverneroient le monde absolument; et qu'il luy samble que l'autre le cognoit, dont j'ai grand doute. Il adjoustoit que le prince d'Orange se treuve en peine, et qu'il délibère se retirer vers l'Allemagne, ne fut qu'il crainct que en ce faisant il y aurat plus grand trouble par ici, comme aussi luy samble-t-il bien qu'il sera, encores qu'il demeure. Je feis tant que Elbertus vint devant hier avec moi, ici en mon chariot, pour mieulx l'arraisonner et enfoncer de la cause que le prince

<sup>1</sup> *Induciae*, trêves.

d'Orange donne de la malveillance; il dit que c'est pour aultant que, le veillant faire les Etats de Brabant leur chief et superintendent, que Granvelle dict au conseil d'état, présents M<sup>me</sup> de Parme et le comte d'Égmond, que l'on debvroit couper la teste à tel superintendent; et que Granvelle a dict pour son excuse qu'il ne nommoit personne. Aussi qu'il avoit dict au comte d'Égmond et au prince d'Orange avoir entendu d'ung gentilhomme qu'ilz estoient après pour l'oultrager en sa personne, et que le leur nommant, à leur requeste, et eulx parlant audict gentilhomme, il at affermé par serment ne l'avoir jamais dict. J'ai respondu quant au premier point : que c'estoit au feu Sg<sup>r</sup> de Jasse<sup>1</sup> que Granvelle en avoit, pour ce qu'il mouvoit beaucoup des choses dans les états de Brabant, et que, quant au second, que le gentilhomme ne pavoit faire aultre chose que de nier ce qu'il avoit dict<sup>2</sup>. Et, venant plus avant en propos, j'ay assez descouvert que le prince d'Orange se treuve en peine du serment conçu en sa présence pour la modération, qu'est que tous officiers et ayantz gouvernement jureront la foi catholique et d'exécuter les édictz, et qu'il offre trop bien satisfaire au premier point, mais que pour rien il ne fera le second *nolens saevire in uxorem et familiam que constat ex plerisque* d'Allemagne; et que plus tost renuncera à son gouvernement ne soit que l'on change le second point; que Elbertus, ne se doubtant de mauvaise mesure, est après pour solliciter vers Viglius, m'ayant aussi requis d'y faire bon office vers le dict Viglius, ad ce que j'ai respondu qu'il me samble que c'est bien tard, aiant esté comme chose tant juste et raisonnable approuvé par

<sup>1</sup> Jean de Cotereau, seigneur de Jauche, d'Asche, de Wideux, etc., lieutenant de la cour féodale de Brabant depuis le mois de juin 1558, mort en 1561, très-influent dans les États du duché. A. Wauters, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*, p. 314.

<sup>2</sup> Sur l'affaire de la surintendance des États de Brabant Elbertus et Morillon, ou s'expliquaient avec une égale réserve, ou étaient également mal servis par leur mémoire. Le prince avait en réalité, dans les années 1561, 1562, 1563, cherché à acquérir la direction principale des affaires du Brabant qui, par un principe politique fort sage, appartenait exclusivement au gouverneur général : et tout aussi réellement Granvelle s'y était opposé, par des paroles très-fermes aussi bien que par des actes. D'un autre côté les États de Brabant, bien loin d'être les promoteurs de l'innovation que désirait Guillaume de Nassau, s'y étaient de leur côté montrés fort contraires. Strada, édition citée t. 1<sup>er</sup>, pp. 182, 185. — *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 16, note de M. Alp. Wauters. — Edmond Pouillet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*, pp. 7, 8. — *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 222, 252, 257. — *Papiers d'État*, t. VII, p. 139. — Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 107.

tous au conseil d'état lui présent, le double Elbertus <sup>1</sup> a envoyé au Roy et désjà proposé en Artois, Hainnault et Flandres, et que je n'y voie moien, n'est par singulière dispense pour le prince d'Orange seul, pourveu que du surplus il l'exécute en son gouvernement; ce que ne desplaisoit à Elbertus, mais je suis seur que le prince d'Orange ne le voudra ainsi avoir. Aussi Viglius est résolu que qui ne voudra jurer ne polra servir ici. Dadvantage que le prince d'Orange *parturit longam et artificiosam epistolam ad Regem accusatoriam sui ipsius, et etiam purgatoriam* <sup>2</sup>, prétendant d'estre déporté avec la bonne grâce du Roy, en ce qu'il y at aussi bonne raison luy gratifier comme l'on a faict au comte de Hornes. Le marquis de Bergues en at usé plus finement, aiant prévenu le concept de la modération, *ne videretur ea de causa*, dont le prince d'Orange se donne au diable et lui veult mal; et at à former la dicte lettre employé ses cinq sens de nature et ceulx de Elbertus, de la bonne foi et industrie duquel il abusera, véant qu'il n'est assez fin pour sa bouticle, soub couleur d'estre studieux du bien public et vouloir souffrir pour icellui et soi retirer pour quelques années en Allemagne: en ce qu'il n'y aurait point grand mal. L'on sçait comme luy et le comte Lodovic de Nassau s'y sont conduictz, duquel Viglius sçait choses estranges qu'il garde pour leur temps, et M<sup>me</sup> de Parme en at donné en Espagne tesmoignaige irrévocable. Touttefois l'on prétexte d'avoir faict grand service au Roy et au pays. C'est merveille puisque ainsi estoit que l'on n'en at par temps adverti M<sup>me</sup> de Parme et le Roy. C'est plaisir comme le comte Lodovic faict du simple devant Elbertus qui luy at blasmé les nouvelletés qu'il poursuit en la religion. Elbertus se plainct que Hovelmans <sup>3</sup> n'at ceur et n'ose

<sup>1</sup> Le *chiffre*, qui se trouve dans le texte, est celui qui désigne Elbertus, mais il est évident que Morillon l'a employé par inadvertance. C'est Madame de Parme qui avait envoyé au Roi le *concept de modération des placards*.

<sup>2</sup> Le prince écrivit au Roi une lettre en date du 27 mai que Montigny emporta en Espagne, et une autre le 14 juin. Philippe II lui répondit le 4<sup>er</sup> août. Les lettres du prince ne sont publiées ni dans Groen, *Archives*, ni dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. Celle du Roi est imprimée dans cette dernière collection, t. II, pp. 170, 171.

<sup>3</sup> Cet Hovelmans est le même personnage qui dans les *Papiers d'Etat, passim*, et entre autres t. VIII, p. 270, est appelé par erreur Gobelmans. M. A. Castan a bien voulu s'assurer de la véritable signification du sigle ou chiffre employé par Morillon en étudiant les annotations interlinéaires faites par Granvelle lui-même sur la lettre de son correspondant du 26 mai 1566 (*Lettres de Morillon*, t. III, fol. 129 v<sup>o</sup>). M<sup>r</sup> Jean Hovelmans, conseiller de S. M. en Brabant dès 1562, était en même temps l'un

parler; je crains que luy l'at trop bon, pensant bien faire, ne cognoissant les marchans : dont je l'ay advisé en amy, luy ramentevant que passé ung an le prince d'Orange feit samblablez démonstrations pour se rejoindre avec Granvelle, lorsqu'il me pria de luy escrire *ut odisset tanquam rursus amatorus*<sup>1</sup>. Il se trouverat trompé par le prince d'Orange avec lequel il veult remectre d'Aremberg qui le cognoit mieulx que luy. Il at aussi procuré que le duc d'Arschot l'entretient familièrement : bien est vray que c'est saulve la ligue, mais tousjours l'aultre en fera son prouffit. Elbertus croit aussi comme l'Evangille que Strale est bon, et qu'il travaille pour retirer le prince d'Orange hors des troubles; le croie qui voudra, mais je sçai fort bien que l'ung et l'aultre se alembicque le cerveau pour, soit par beau ou par laid, contraindre le Roy de donner pardon général; et si la venue du Roy diffère, il seroit mieulx que de mectre tout en hasard par les désespérer. Cecy m'at esté dict en confidence avec protest et stipulation de n'en faire semblant à Granvelle ny aultre, *presertim quod cuditur epistola ad Regem quem vellem premonitum*, dont je toucheray deux motz à Pero Lopez et à Alonzo del Canto; mais l'obligation que j'ay au contraire est trop grande, suppliant que ceste soit incontinent mise au feu.

Viglius me dit que M<sup>me</sup> de Parme le flatte fort, le priant de tenir bon en aucunes choses de la religion, ad ce que il respondit qu'il se devoit faire il y a deux ans, que lors il estoit remédiable et maintenant non.

des juriconsultes familiers du prince d'Orange, employé à la direction de ses affaires et de ses domaines, et suivant toutes les vraisemblances pensionnaire de sa maison. Morillon, dans une lettre du 18 janvier 1568, disait de lui : « Je suis marri de ce bon Hovelmans qu'at lessé son estat en Brabant : c'est un grand homme de bien et scavant. » Quelques personnes auraient bien voulu, en 1568, le pousser à la chancellerie de Gueldre : mais le duc d'Albe ne voulut pas grandir un homme qui avait « été au prince d'Orange. » (Lettres de Morillon du 3 et du 11 avril 1568.) Il se borna à l'employer au conseil des Troubles : « Qui nunc, dit Viglius, en 1569, sub iracundo magistro in consilio confiscationum operam suam haud ita libenter impendit. » (Hoyneck, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> partie, p. 555.) En 1569 Hovelmans redevint cependant conseiller au conseil souverain de Brabant en remplacement du conseiller Macs. Voir pour ce qui le concerne, outre les lettres de Morillon citées : Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 289 et t. II, p. 49. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. II, p. 515. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 588, 589, 590, 595. Ici Hovelmans est appelé Hennelmans : mais il conste, du passage cité des lettres de Viglius, que c'est bien de lui qu'il est question. — Enfin, *Chronologie historique des conseillers au conseil souverain de Brabant*, p. 571, aux Archives du Royaume.

<sup>1</sup> Voir *Papiers d'État*, t. VIII, pp. 270 et suivantes, et Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 289; seulement Groen a mal traduit par Egmont le sigle ou chiffre qui désigne Elbertus.

Le marquis de Bergues s'est vanté, vers le nommé de Saint Bernard <sup>1</sup>, qu'il feroit tant en son voiage que les évêques de Malines ou Boisleduc se mectroient ici.

De Louvain ce XIX<sup>e</sup> de may 1566.

Aulcuns principaulx théologiens se contentent peu de Viglius, pour ce qu'il les dict cause des troublez pour avoir procédé avec si grande aigreur contre Aymeriez, dont ilz se resentent fort, et je crains que aulcuns par moien de Mr de Choaucque, mesmes Titelmannus, s'en seront doluz vers Sa Majesté, et comme ilz y sont esté mal corresponduz, et que partant ilz supplient d'estre déportéz de leur charge.

L'on me dit dadvantage que le serment de la matricule s'observe fort mal par le présent Recteur qui est juriste <sup>2</sup>.

Depuis ceste escripte, Elbertus m'a dict avoir entendu cejourd'hui du duc d'Arshot, qu'est ici près, que le marquis de Bergues avoit taillé les cartes de bonne sorte aux estats de Hainnault.

<sup>1</sup> Thomas Van Thielt, natif de Malines, religieux de l'abbaye de St-Bernard, avait été élu abbé par ses confrères en 1564 sur la recommandation, dit Azevedo, du prince d'Orange et du marquis de Berghes. Comme l'abbaye de St-Bernard avait été unie à la crosse épiscopale d'Anvers, le Pape refusa de confirmer l'élection. Van Thielt administra de fait l'abbaye pendant quelques années. Il finit, comme on le verra, par adhérer à la *confédération des nobles*, par apostasier, et par devenir ministre calviniste sous le nom de *Tylius*.

<sup>2</sup> Le Recteur de l'Université de Louvain changeait alors tous les six mois. Les Recteurs de l'année 1566 furent, pendant les six premiers mois, M<sup>e</sup> Jean de Bievène, de Mons, docteur ès droitz, et pendant les six derniers, M<sup>e</sup> Gisbert Loyden de Bois-le-duc, J. U. L. Sur le serment, voir *Joannis Molani Historiæ Lovaniensium*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 465 et suivantes.

## LXXIII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, tome III, fol. 126-128. — C.)

Louvain, 19 mai 1566.

... Le comte d'Égmond est en Artois <sup>1</sup>; il y a tenu les estatz pour leur communiquer le concept de la modération des édictz, et les a trouvé fort affectionnéz à l'ancienne catholique religion jusque à offrir de recevoir telz édictz qu'il plairat à Sa Majesté ordonner sur icelle, veoir l'Inquisition si ainsi luy plaict; et a dict M<sup>r</sup> de Moerbecque <sup>2</sup>, gouverneur et capitaine d'Aire, portant la parole pour les nobles, qu'il ne craint l'Inquisition, et que celluy qui se sent rongneux qu'il se gratte. Il fut suyvi de toute la noblesse, sauff trois Geutz, que furent Longastre, Dolhain <sup>3</sup> et le frère du S<sup>r</sup> d'Esquerdes <sup>4</sup>, qui dirent que l'intention de leur compaignie n'estoit que le faict de la religion se traictit ailleurs que par devant les estatz généraulx du pays; mais ilz furent rembarrez bien rudement, et leur fut demandé s'ilz sçavoient aultres estatz en Artois que ceulx qu'estoient là présens, et que l'on n'avoit que faire de leur intention ny de leur compaignie.

Aussi se dolut le S<sup>r</sup> de Trameriez <sup>5</sup> que l'on l'avoit persuadé de signer

<sup>1</sup> La lettre qu'il écrivit au Roi, d'Arras, le 3 mai, se trouve résumée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 411. On en trouve un long extrait dans Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 343 en note.

<sup>2</sup> Jean de S<sup>t</sup>-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque, bailli et capitaine d'Aire et du château de la Motte-au-Bois. Il avait épousé Jacqueline d'Yve, et était fils de François de S<sup>t</sup>-Omer et de Anne de Bailleul. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 461.

<sup>3</sup> Voir plus haut page 51.

<sup>4</sup> Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, fils de Charles du Bois de Fiennes et de Marie de Lannoy, dame de Noyelles, avait deux frères : Guillaume de Fiennes, seigneur de Lumbres, banni par sentence du conseil des Troubles du 17 avril 1568 avec confiscation des biens, qui, sous les drapeaux du prince d'Orange, joua un rôle considérable comme diplomate; et Philippe de Fiennes, seigneur de Bianque ou de Bracque, dont le rôle fut plus effacé. Tous les trois adhèrent à la *confédération*. De Coussemaker, *Troubles religieux*, cités, t. II, pp. 219-220.

<sup>5</sup> C'est, je pense, François, seigneur de la Tramerie, plus tard baron de Roisin, par héritage, et capitaine d'Aire, créé chevalier en 1598, dont parle Azevedo dans la *Généalogie de Coloma*, p. 342.



soubz ombre que c'estoit pour le service de Sa Majesté, du publicque, et par charge du dict Sr d'Égmond, en quoi l'on l'avoit circumvenu malheureusement et meschamment, et que s'il y avoit homme qui voulut maintenir le contraire qu'il estoit prest le combatre. Les dictz estatz, signamment la noblesse ad ce que l'on m'escript, se sont monstréz vertueux pour l'entretenement de la religion catholique, dont aucuns, qui possible désireroient le contraire, ont bien apperceu que si les aultres estatz vont le mesme chemin ilz ne seront ny les plus fortz ny en plus grand nombre. Le dict Sr d'Égmond s'est monstré fort satisfait de la conclusion des dictz estatz. J'entendz que les dictz trois protestans à peine se osent trouver par les rues <sup>1</sup>.

Ceux de Haynault, selon la déclaration que leur a faict Mr le duc d'Artschot, qui a présidé aus dictz estatz au lieu de Mr le marquis, se sont démontréz fort animéz pour maintenir l'ancienne religion et obéyr à Sa M<sup>te</sup> en tout ce qu'elle leur voudra commander pour le soubstènement d'icelle; mais il y sont esté aussi trois commiz des Geutz qui ont protesté, et présenté ung escript fort arraisonné; le Sr d'Audregnies estoit l'ung d'iceulx <sup>2</sup>.

Le dict Sr d'Égmond est d'Artois passé en Flandres, où il at tenu les estatz à Gand, qui ne se sont du tout résolu, mais ont donné acte qu'ilz l'espèrent faire de bref avec satisfaction de Son Alteze et du dict Sr. qui, ad ce que j'entendz, s'est malcontenté d'aucuns pensionaires et at parlé hault <sup>3</sup>.

Le docteur Elbertus at nouvelles que ceux de Geldres s'accomodent, et at bon espoir de ceux de Brabant qui se ressembleront après demain à Bruxelles; l'on y rend tout bon office <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir sur cette réunion des États d'Artois, les *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 144 à 130. Pontus Payen nomme *six seigneurs gueux*, au lieu de trois, et *trois seigneurs*, au lieu du seul Tramerie, déclarant se retirer de la ligue. Pour le surplus, son récit concorde au fond et dans la plupart des détails avec celui de Morillon. L'acte des États d'Artois fut dressé le 4 mai; voir Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 385.

<sup>2</sup> Charles de Revel, seigneur d'Audregnies, en Hainaut, époux de Marguerite de Blioul, dame de Laurensart sous Grez en Brabant, *confédéré*; il était fils de Louis, chevalier, et de Louise de Lannoy. Farlier et A. Wauters, *Les Communes belges, canton de Wavre*, p. 258. — Te Water, *Het verbond der Edelen*, t. II, 260. — Groen, *Archives*, t. 1<sup>er</sup>, p. 547; t. II, pp. 62, 96 et suivantes.

<sup>3</sup> La résolution des États de Flandre est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 565. Elle est datée du 25 mai.

<sup>4</sup> Dans sa lettre du 12 juin et dans celle du 4 juillet, imprimées dans Reiffenberg, *Correspondance*

Mr de Berlaymont est doibs Mons allé à Namur pour le mesme effect, où je crains il ne trouverat la noblesse si entière comme en Haynault <sup>1</sup>.

Mercquedi dernier, comme j'avoie festoïé Mr le Président à la Fontaine <sup>2</sup>, qui estoit jà parti avec la compagnie, je rencontriz à mon retour aux champs Mr le prince d'Orenge avec le conte de Hornes. Le dict prince, ainsi que je le saluoie, me demanda avec bon visaige si je venoie de promener; mais le dict conte ne me fait aucun semblant. Ilz allarent tous deux à la Fontaine, où il n'y heut lieu ny aux maisons qu'ilz ne veirent, et prindrent grand plaisir à veoir saulter l'euf <sup>3</sup>. Le dict Sr prince, le soir à table et lendemain au disner, at fort extollé le dict lieu, comme il est bien adapté et entretenu; aussi il n'y mancque rien.

Madame la marquise de Berghes veult venir veoir vostre jardin en la ville.

Curiel <sup>4</sup> est fort malade d'ungne fièvre continue que l'a laissé, mais fort débilité. Il m'a prié d'avoir lettres au recepveur de Canticrode <sup>5</sup> pour s'y povoir retirer affin de changer d'air, dont je suis seur V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ne sera mal content; sa maladie retardera l'envoy des chariotz.

Alonzo del Canto at esté affronté en Anvers du peuple, que at couru après luy en grand nombre, l'appellant inquisiteur-majeur, de sorte que le

*de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 59 et 62, la duchesse expose au Roi les difficultés qui se présentent du côté des États de Brabant. Sur ces difficultés, dont Morillon parlera lui-même plus lsin, voir *Mémoires de Wesenbeke*, p. 7. — Heune et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. 1<sup>er</sup>, p. 404.

<sup>1</sup> Sur l'ensemble des avis des États, voir Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, lettres du 29 mai, du 12 juin, et pp. 35, 39.

<sup>2</sup> On appelait la Fontaine, ou parfois *het Casteeltjen*, une maison de campagne du cardinal, située près de Bruxelles sur le territoire de St-Josse-ten-Noode. Granvelle, à partir surtout de 1560, y avait fait des embellissements considérables. Les vastes jardins étaient ornés d'arbustes et de plantes exotiques, peuplés d'animaux rares, embellis par des statues antiques, rendus plus rians par des pièces d'eau à jeux hydrauliques. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 28. — *Papiers d'Etat*, t. VII, p. 514.

<sup>3</sup> Sur un jet d'eau vraisemblablement.

<sup>4</sup> Jérôme Curiel. Voir plus haut, p. 68.

<sup>5</sup> Le château de Cantecroix, près d'Anvers, appartenait au cardinal de Granvelle par héritage de son père. Il en avait fait le relief en personne à la cour féodale de Brabant, le 25 août 1565. Ce château, chef-lieu d'une seigneurie érigée en 1570 en comté au profit de Thomas Perrenot, seigneur de Chan-tonay, frère du cardinal, a disparu de nos jours.

magistrat l'at fait prier de se contenir en son logis affin d'éviter inconvenient <sup>1</sup>.

L'on continue tousjours la venue des S<sup>rs</sup> le duc de Medina Celi <sup>2</sup>, conte de Feria <sup>3</sup> et don Jehan Manrique <sup>4</sup>.

Les officiers de M<sup>r</sup> de Liège, demorantz en ceste ville, ont attaché en la bonne sepmaine et le premier de ce mois, à Bois-le-Duc, des billetz impriméz tendans à divertir le peuple de l'obéissance de l'évesque, qui j'entendz at donné charge d'en faire advertence à V<sup>tre</sup> ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>: qui est cause que je n'en diray davantage <sup>5</sup>. Le fait est mauvais et sédicieux, mais je ne veoy poinct que l'on s'en ressentira comme heut bien fait la feue Royné s'il fut advenu de son temps.

J'ay envoyé à Vandenesse <sup>6</sup> ung des flasques d'argent avec l'eaue de tille pour le S<sup>r</sup> don Diego de Cordova <sup>7</sup>, et l'aultre à M<sup>r</sup> l'abbé Sagante <sup>8</sup> pour le secrétaire Vargas <sup>9</sup>, bien empacquetéz en des cassettes de bois; les dictz flasques sont fort bien faitz, armoiez de vous armes d'ung costel, et la divise

<sup>1</sup> Voir *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 414.

<sup>2</sup> Don Juan de la Cerda, duc de Medina Coeli, qui, avant de venir dans les Pays-Bas, allait encore remplir la charge de vice-roi de Sicile.

<sup>3</sup> Don Gomez Suarez de Figueroa, grand de Castille, cinquième comte, puis premier duc de Feria, capitaine de la garde espagnole et l'un des principaux conseillers du Roi. Il mourut le 7 septembre 1574. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, pp. LVI. LXIII, 555.

<sup>4</sup> Don Juan Manrique de Lara, grand trésorier de Castille, ancien ambassadeur à Rome, également conseiller du Roi. *Ibidem*, p. LVIII.

<sup>5</sup> Sur ce fait, voir la lettre de Sonnius à Viglius du 12 mai 1566. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI. *Francisci Sonnii ad Viglium Epistolæ*, avec une pagination particulière, p. 98.

<sup>6</sup> Jacques de Vandenesse, né en Franche-Comté en 1555, fils de Jean de Vandenesse, écuyer, contrôleur de la maison de l'Empereur et auteur de la *Relation des voyages de Charles-Quint*, avait épousé une Gantoise, Philippote Grutere. Il était *aide de chambre* du Roi. Pendant le séjour que fit Philippe II dans les Pays-Bas, Vandenesse se lia avec les principaux seigneurs et, arrivé en Espagne, il entretint cette liaison par une correspondance suivie. Nous le retrouverons plus loin. Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, pp. xiv et suivantes.

<sup>7</sup> Don Diego Fernandez de Cordoba était premier écuyer du Roi. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. LX.

<sup>8</sup> Secrétaire à Madrid.

<sup>9</sup> François de Vargas, ancien ambassadeur à Rome, juriconsulte et homme d'État. *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 200. — *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 39 et suivantes.

de l'autre. Ilz pèsent tous deux près de quatorze onces, et avec la façon reviegnent à xxxi florins.

..... Mr del Prée m'escrypt qu'il est pressé de respondre sur la contribution du séminaire de Tournay, auquel l'abbé de St Martin donne 11<sup>e</sup> florins par an. Je luy repondz que j'advertiray V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> que le polra remectre à sa venue, et que le dict abbé est sur le lieu, plus apparent de jouyr de la commodité que en proviendra que vostre maison qui en est loing, où V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> at lecteur et exercices, qu'est en effect petit séminaire; avec ce qu'il faudra avec le temps redresser les escoles de la ville que ne sera sans fraiz, pour lesquelz j'espère que l'on trouvera quelque moien.

Le S<sup>r</sup> de Vilers-au-Bois <sup>1</sup>, qui est filz de la seur du feu S<sup>r</sup> de Glaucon et bien honeste gentilhomme, at vendu son fief du bois de la Loge, tenu de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> comme abbé de St Amand, cinq mille florins dont le v<sup>e</sup> denier appartient à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>; mais par tout Haynnau, veoir de par le Roy, l'on quiete le tiers, comme voz officiers ont faict au cas présent quant il at esté question de charger le dict bois de cent florins de rente, depuis de deux cents florins de rente à vie, que ne paie que demi droit.... Et il prie d'avoir grâce du reste, actendu que jusque ores il at païé les deux tiers de ce que s'est chargé, et dict que feu Mr d'Utrecht quicta à son père pour ung jour xv<sup>e</sup> florins de droitz seigneuriaux : ce que j'ay voulu représenter à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> affin qu'elle ordonne ce que luy plairat. Il en faict fort humble et grande instance, *et his opus habet*, estant pour faire bien et mal, car il at signé avec les Geutz, dont je tiens qu'il n'est à se repentir. Si son dict oncle heut vescu, il ne luy heut conseillé de s'y mectre. Vous officiers donnent pour advis que la maison at accoustumé faire ample grâce aux gentilzhommes des droitz seigneuriaux. Le dict S<sup>r</sup> m'en est venu parler luy-mesme, avec très grande instance et termes fort courtois, et au mois passé m'avoit envoïé un billect lorsqu'il pensoit retirer son fief; mais je croy que la nécessité l'a contrainct de le vendre du tout. S'il parfaict les v<sup>e</sup> florins, il nous

<sup>1</sup> Il résulte d'une lettre de Morillon, du 14 août 1568, à publier dans un prochain volume, qu'il s'agit ici de Jean de Montigny, seigneur de Villers, confédéré, frère de George de Montigny, seigneur de Noyelles sur l'Escaut. La généalogie de cette famille est fort embrouillée. Les deux frères semblent être fils de Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles, qui avait servi avec un grade dans les bandes d'ordonnance de Charles-Quint. La sentence prononcée contre le seigneur de Villers, le 31 mai 1568, est imprimée dans Van Vloten, *Neiderlands opstand tegen Spanje*, 1<sup>re</sup> partie (1567-1572), p. 279.

samble qu'il n'y aurat mal pour V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ny pour luy au temps que nous sumez.

Je suis venu en ce lieu pour veoir ma seur, n'y aiant esté de cinq mois. J'ay trouvé MM. vos nepveus <sup>1</sup> en bon point; ilz escripvent à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>. Il y at long temps que je leur ay faict lire en philosophie et répéter les grammaires grecque et latine. Je procure maintenant à les faire instituer en la dialectique et mathématique par M<sup>e</sup> Michiel Navæus <sup>2</sup>, qui est bien propre ad ce, et plus pour enseigner que à conduire jeunesse.

De Louvain ce XIX<sup>e</sup> de may 1566.

## LXXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — Estado n<sup>o</sup> 903. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 589.)

Rome, 20 mai 1566.

Yo no quiero dar juicio de las cosas pasadas en Flándes estos dias, ni de las suplicas que se han dado, ni de la manera como se han dado, pues el hecho claro habla lo que hay, y Madama deve haver dado aviso de todo, y infinitos escriven, y demas de las cartas del presidente, thesaurero, obispo de Namur y otros, que davan aviso y harto indicio si las cosas de la religion iban bien como algunos procuravan persuadir á V. Mag<sup>d</sup>, esta postrera action dice lo que hay, y á que se pretende, y que los que llaman Cardinalistas son los que querrian mantener la religion, autoridad de V. Mag<sup>d</sup> y la justicia, y

<sup>1</sup> C'étaient les fils de Jean d'Achey, seigneur de Thoraise, et de Marguerite Perrenot (lettre du 25 août qui suit), et Octavio (lettre du 21 juillet), fils *légitimé* de feu Jérôme Perrenot, seigneur de Champagne, et d'une fille d'un marquis de Bade. *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. 1<sup>er</sup>, p. 208.

<sup>2</sup> Michel de Nave, ou Navaeus, né à Liège, J. U. L. professeur de philosophie dans la pédagogie dite *le Porc*. Il devint plus tard official et chanoine de la cathédrale d'Arras, et mourut le 20 novembre 1620, à l'âge de 82 ans, étant archidiacre et vicaire général de l'évêque de Tournai. Foppens, *Bibl. Belgica*, t. II, p. 898.

sin esto no sé como los estados se pueden conservar. V. Mag<sup>d</sup> podrá ver, si es servido, lo que Assonlevile y Cobel escriven. Assonlevile toca muy buenos puntos; y á la verdad, él osa mostrarse servidor de V. Mag<sup>d</sup> y hablar claro, y muchas cartas suyas havrá visto V. Mag<sup>d</sup>, que he embiado á Gonzalo Perez despues de mi partida de Flandes, y meresceria mejor lugar en el servicio pues por él se osa declarar tanto. Pluguiese á Dios le huvieran creydo en lo de Inglaterra, adonde se ha hecho gran deservicio á V. Mag<sup>d</sup> y á sus estados, y servido á Ingleses contra V. Mag<sup>d</sup>, y al particular interese de algunos. Y, con licencia, me atreveré á decir á V. Mag<sup>d</sup> que sino ha dado el cargo de Presidente del consejo privado, pienso que en todos los estados no se hallaria mas hábil por el servicio de V. Mag<sup>d</sup> que el Presidente de Artois, hombre viejo y maduro y de larga esperiencia; vimosle en la negociacion de la paz, y es muy zeloso de la religion, que agora importa mucho: y el no saber él tanto de la lingua flamenca se supliria por otra via: no la sabian los Chancelieres que sirvieron en aquellos estados la casa de Borgoña. V. Mag<sup>d</sup> mirará lo que mas á su servicio cumple. Claro se vee que la primera liga (que á la verdad no se devia comportar) ha engendrado la secunda, antes pienso depende della, y bien creo que V. Mag<sup>d</sup> es avisado que Hames, Toison d'or, ha sido el solicitador desta, y es Frances, y tiene él y su sobrino grandes intelligencias en Francia, no sé sobre que; y mientras havrá ligas no puede yr bien, ni quando con tanta libertad se hazen pasquillos; y dice Assonlevile que es conocido el autor de los pasados, y lo havrán llamado á V. Mag<sup>d</sup>. Sin la yda de V. Mag<sup>d</sup> no havrá remedio, y si tarda, será todo sin remedio, y esto es infalible verdad. Yr con ejército seria cerrarse la puerta para no entrar; y con su corte ordinaria reforzada, sin que parezca que se mira en ello, y con su guardia y los que por caminar por tierra agena tiene ordinariamente menester. no veo peligro; infinitos son los buenos mas que otros, antes la cara sola de V. Mag<sup>d</sup> acomodará todo sin mas; y pasando por Italia, antes que llegue á Flándes vera mas claro lo que en esto se devrá hacer; y antes seria bien llamar un par de los principales que le vengán encontrar á Genua, para que con sus bandas acompañen V. Mag<sup>d</sup>. Y no queriendo yr en persona al remedio, por cualquiera via que se tome, blando ó duro, todo es perdido; y queriendo yr es menester tomar las cosas blandamente, con mostrar quanto se engañan en lo que han pensado de la Inquisition de España, y que el rigor de los pla-

cartes los hizo el Emperador, gloriosa memoria, por pensar que era beneficio de aquellos estados, y han visto de quanta moderacion se ha usado por Madama en la execution. Si á los tiempos presentes conviene mudarlos, en nombre de Dios que lo hará V. Mag<sup>d</sup> conforme al parecer y con aceptar que todos juren la observacion dellos, como offrescen, y el sostenimiento de la observacion cathólica, sin remitir á los Estados la dicha moderacion, que es lo á que pretenden por la suplica y de soponer la autoridad de V. Mag<sup>d</sup> a su voluntad, de que días ha que esta advertido, y agora lo dicen claro, y es menester evitarlo sin mostrar que lo entiende. Y ha de ser la yda con dinero y credito, y, si dicen que esto no se puede hacer, podemos dar aquello por resolutamente perdido, y que todo otro remedio antes dañará que aprovechará. Bien puede mostrar que estas ligas no le plazen por el mal exemplo, y á Mons<sup>r</sup> de Aigmond dársele á entender, por buena via, que á quanto servitio tendrá V. Mag<sup>d</sup> que procure que cessen, pues le veé que el exemplo podria parir otras cosas; y á los que Madama embiará, segun los hallase en el servicio hablarles sobre ello.

Si van el marqués y Montigni, como dicen para informar, no es mala eleccion si quieren decir la verdad por que son los que mas saben de todos, y quizá que mas parte tienen en todo; y por esto es menester ver como les hablan, por que vueltos no dañen mas, como hizo Montigni: y V. Mag<sup>d</sup> lo sabe. Yendo sería menester entrar con toda blandura, y si á buenas se pueden acomodar las cosas sería lo mejor, y quizá con la presencia de V. Mag<sup>d</sup> se podria fácilmente, y sino yrá entendiendo V. Mag<sup>d</sup> mejor, hallándose presente, lo que pasa y conocerá los buenos y malos y los humores de todos, y verisimil es que serán ya cansados pues la primera furia es pasada, y que los mas procurarán de ganar la gracia de V. Mag<sup>d</sup>, y el tiempo y las ocasiones mostrarán lo que se huviere de hacer. Ni se puede, como yo pienso, llevar otro camino ni divinarsé de mas lejos lo que se huviere de hacer. Y suplico á V. Mag<sup>d</sup> me perdone si me adelanto de escribir en estas cosas, pues me fuerza á ello el dolor de ver lo que pasa tan mal, y el deseo del remedio porque aquello no se pierda del todo y porque esta ruyna no tire tras si mucho de lo de aquí.

Los Franceses no duermen, y pasan de 8000 los que han pasado desvan-dados á Italia esparcidos por todo, que no me contenta.

De lo de aquí escribe siempre muy particularmente el Comendador mayor,

á que me remito. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de V. Mag<sup>d</sup> como sus vassalos y servidores deseamos y tenemos menester. De Roma á xx de Mayo 1566.

Si Corteville hace traslacion del escripto flamenco de stampa que con esta va, conocerá V. Mag<sup>d</sup> mas claro á que se pretende. A los que yrán será menester afeár el dicho scripto, con decir saber no ser tal su intencion de los que han dado la suplica, mas que veen lo que destas ligas y de dar alas al pueblo en cosas de religion en este tiempo sigue. Y devria Madama procurar de saber quien le stampó, que seria facil si quisiesen los Ministros hacer lo que deven, y, sino agora, sabrá se despues.

---

#### LXXIV.

#### TRADUCTION.

---

Je ne veux pas porter de jugement sur ce qui s'est passé ces derniers jours en Flandres, ni sur les requêtes qui se sont présentées et la façon dont on les a présentées, parce que les faits parlent clairement, que Madame doit avoir donné avis de tout, que beaucoup de personnes écrivent, et qu'outre les lettres du président, du trésorier, de l'évêque de Namur et d'autres qui disaient et faisaient voir si les affaires de la religion étaient en bons termes comme aucuns s'efforçaient de le persuader à V. M., cette dernière démarche montre ce qui en est, à quoi l'on prétend, et que ceux qu'ils nomment cardinalistes sont ceux qui voudraient maintenir la religion, l'autorité de V. M. et la justice, sans lesquelles je ne sais comment des états peuvent se conserver.

V. M., si cela lui convient, pourra voir ce qu'écrivent Assonleville et Coebel. Assonleville dit des choses fort judicieuses : et en réalité il ose se montrer serviteur de V. M. et parler clairement. V. M. a vu beaucoup de ses lettres, que j'ai envoyées à Gonçalo Perez depuis mon départ des Flandres. Il mériterait un plus haut poste dans le service de V. M. puisqu'il ose se déclarer si hautement pour lui. Plût à Dieu qu'on l'eût cru par rapport à l'affaire d'Angleterre, dans laquelle on a fait grand préjudice à V. M. et à ses états et favorisé les Anglais, aux dépens de V. M., et aussi l'intérêt particulier de certaines personnes. Si Elle veut me le permettre, j'oserai dire



à V. M. que, si Elle n'a pas disposé de la charge de président du conseil privé, Elle ne trouverait pas, je pense, dans tous les états, un homme plus apte à son service que le président d'Artois. C'est un homme âgé, mûr et de grande expérience. Nous l'avons vu à l'œuvre dans les négociations pour la paix <sup>1</sup>. Il est fort zélé pour la religion, ce qui importe beaucoup maintenant. On suppléerait par quelque autre voie à ce qu'il ne sait pas bien la langue flamande : les Chanceliers qui ont servi la maison de Bourgogne dans les Pays-Bas ne la savaient pas non plus <sup>2</sup>. V. M. considérera ce qui convient le mieux à son service.

La première ligue (qu'à la vérité on n'aurait pas dû tolérer), cela se voit clairement, a engendré la seconde : je pense même qu'elle s'y rattache. Je crois que V. M. a été avertie que Hames, Toison d'or, a été le propagateur de la dernière. Il est Français ; lui et son neveu ont de grandes intelligences en France <sup>3</sup>, je ne sais à quel effet ; et cela ne peut aller bien tandis qu'une ligue existe ici ni quand des pasquilles se publient avec une si grande liberté. Assonleville dit que l'auteur des pasquilles passés est connu et qu'on ne l'aura pas dit à V. M.

Sans la venue de V. M., il n'y aura pas de remède ; si elle est tardive, tout sera sans remède : c'est l'infaillible vérité. Aller avec une armée ce serait se fermer la porte pour ne pouvoir entrer au pays : mais je ne vois aucun danger à ce que V. M. aille avec sa cour ordinaire un peu renforcée (sans qu'elle paraisse avoir eu ce renfort en vue), avec sa garde, et avec les gens ordinairement nécessaires pour traverser des territoires étrangers. Les bons sont beaucoup plus nombreux que les autres : d'ailleurs, la vue seule de V. M. sans plus, arrangera tout. En passant par l'Italie, Elle verra plus clairement, avant d'arriver en Flandres, ce qu'elle devra faire : et avant tout il serait bon d'appeler une couple des principaux personnages des Pays-Bas qui vissent à sa rencontre jusqu'à Gènes pour accompagner V. M. avec leurs bandes. Si V. M. ne veut pas aller en personne porter le remède, peu importe la voie qu'on choisisse, celle de la douceur ou celle de la sévérité, tout est perdu ; si Elle veut aller, il est nécessaire de prendre les choses doucement : montrant aux gens combien ils se trompent en ce qu'ils se sont imaginé de l'Inquisition d'Espagne ; quant à la rigueur des placards que ceux-ci ont été faits par l'Empereur, de glorieuse mémoire, dans la pensée de procurer le bien du pays ; qu'ils ont vu eux-mêmes de quelle modération Madame a usé dans leur exécu-

<sup>1</sup> Pierre Asset, voir page 51. Il avait pris part en 1565, 1564, 1565, comme commissaire du Roi, aux négociations avec la France pour terminer des différends concernant le fort de l'Écluse, la rivière de Gravelines, etc. Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, pp. 13 et 14.

<sup>2</sup> Les patentes du chef et président du conseil privé étaient les mêmes que celles des anciens *Grands Chanceliers* de Bourgogne. Neny, *Mémoires historiques des Pays-Bas autrichiens*, chapitre XVI, article II.

<sup>3</sup> Voir p. 229.

tion. S'il convient au temps présent de les changer, au nom de Dieu que V. M. le fasse conformément au projet en acceptant, comme ils l'ont offert, que tous jurent l'observation des placards modifiés et le maintien de l'observance catholique, sans remettre aux états ladite modération, ce à quoi ils prétendent par la requête et aussi à subordonner l'autorité de V. M. à leur volonté. V. M. a été avertie de cela depuis longtemps : maintenant ils le disent clairement, et il importe de l'éviter sans avoir l'air de le comprendre. La venue de V. M. doit se produire avec de l'argent et du crédit; et si on dit qu'elle ne peut se faire ainsi nous pouvons tenir la situation pour absolument perdue, et que tout autre remède nuira plutôt que de faire du bien. V. M. peut bien faire voir que ces ligues ne lui plaisent pas, à raison du mauvais exemple; donner à entendre à M. d'Egmont, par voie sûre, que V. M. considérerait comme un grand service qu'il fit en sorte qu'elles se dissolvent, puisqu'il voit que l'exemple pourrait engendrer d'autres conséquences; et en parler aussi à ceux que Madame enverra, suivant la manière dont ils se comportent quant au service de V. M.

Si le Marquis et Montigny viennent pour éclairer, comme ils disent, V. M., ce n'est pas un mauvais choix au cas où ils veulent dire la vérité : car ce sont ceux de tous qui en savent le plus, et qui peut-être ont pris le plus de part à tout. A raison de cela il est nécessaire de voir comment ils parlent, pour que, de retour là-bas, ils ne fassent pas plus de mal comme Montigny l'a fait naguère : V. M. le sait<sup>1</sup>. V. M. se rendant aux Pays-Bas, il serait nécessaire qu'elle se présentât avec une entière bienveillance : si les choses peuvent s'accommoder sans aigreur, ce serait préférable, et peut-être grâce à la présence de V. M. cela pourrait se faire facilement. Sinon V. M. ira, comprenant mieux, en se trouvant sur les lieux, ce qui se passe, et elle connaîtra les bons et les mauvais et les humeurs d'un chacun; il est vraisemblable que la première furie étant passée ils seront déjà fatigués; que le plus grand nombre s'efforcera de gagner les bonnes grâces de V. M.; et le temps et les occurrences indiqueront ce que V. M. devra faire. Je ne pense pas qu'on puisse prendre un autre chemin, ni prévoir plus par le menu ce qu'il faudra faire. Je supplie V. M. de me pardonner si je m'avance à écrire sur ces matières : mais j'y suis contraint par le chagrin de voir ce qui marche si mal, et par le désir du remède pour que cela ne tourne pas à un effondrement complet et que cet effondrement n'ait pas un sérieux contre-coup dans les affaires d'ici.

Les Français ne dorment pas. Il y en a plus de 8,000 qui sont passés à la débandade en Italie, dispersés de tous côtés. Cela ne me plaît pas.

<sup>1</sup> Granvelle fait allusion à la mission remplie en Espagne en 1562, par Montigny. Dans une lettre du 13 janvier 1565, la duchesse disait au Roi que le rapport de Montigny avait causé plus de mal que de bien. Granvelle disait la même chose le 10 mars. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, pp. 205, 206, 217, 224, 229, 252, 253, 255, 258. — *Papiers d'État*, t. VII, pp. 5, 11, 12.

Quant aux affaires d'ici, le grand commandeur en écrit toujours fort en détail : je m'en rapporte à lui...

Si Courteville traduit l'imprimé flamand qui accompagne cette lettre, V. M. saura clairement ce à quoi l'on prétend. Il sera nécessaire de blâmer fortement ce *factum* devant ceux qui viendront, leur disant qu'on sait bien que telle n'est pas l'intention de ceux qui ont présenté la requête, mais qu'ils considèrent ce qui résulte de ces ligues, et de donner prise au peuple, en ces temps, dans les matières religieuses. Madame devrait tâcher de savoir qui l'a imprimé, ce qui serait facile si les ministres font ce qu'ils doivent. Si cela ne se sait pas maintenant, ce sera plus tard.

## LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTOINE HAVETIUS, ÉVÊQUE DE NAMUR.

(Archives de Simancas. — Secrétaireries provinciales. Liasse n° 2552, f° 19 v°.)

Rome, le 25 de may 1566.

Monst. J'ay reçu voz lettres du xx<sup>e</sup> du mois passé et hier je parlay au Pape, présent l'ambassadeur, afin que les dépesches de la désunion de Floreffe et de l'union de St Gerard <sup>1</sup> et la pension perpétuelle se passassent par secrétererie secrette pour éviter les fraiz, puisque c'est une dépesche que se faict à la supplication du Roy et pour dotacion de l'Église et non pour respect particulier; et me l'accorda Sa Saincteté fort voluntiers et fit entrer au mesme temps Ayala, qui lui baisa les piedz, et je luy ay enchargé de continuer la sollicitation afin que le tout se face comme il convient à vostre seurté. Mais le dict Ayala me dict rondement n'avoir encores les procures de l'Abbé et convent de Floreffe pour consentir les pensions, et sans ce ne se peult riens faire. Il me dict qu'il vous en escripvra; à quoy je me remec-tray. Du-moins ne tient-il à moy, et en ce qu'il me dira estre de besoing je ne fauldray de fort voluntiers luy donner en voz affaires assistance.

<sup>1</sup> Dans la combinaison primitive adoptée par le Saint Siège l'abbaye de Floreffe devait être unie à la crosse épiscopale de Namur. En 1566 le pape saint Pie V substitua à l'abbaye de Floreffe celle de saint Gérard ou de Brogne, et l'union s'effectua en 1567 à la mort de l'abbé Benoit de Mailly.

Quant à l'estat présent des affaires par delà, il me desplait très-fort qu'il soit tel que nous le voyons; et l'on parle maintenant si cler qu'il ne fault plus de glose. Vous aurez bien peu appercevoir par mes lettres qu'il y a bien longtems que je preveoye tout cecy, qu'estoit la cause pour laquelle je vous exhortoye tousjours à faire les offices necessaires, car j'appercevoye cler, que ne le pourvoyant de loing et connivant, il ne pouvoit estre que l'on ne vint à ce que l'on voit. Si j'estoye sur le lieu, quoy que peust advenir je ne m'en esloingneroye, mais procureroye a mon pouvoir d'ayder au remide. D'y aller, puisque je me treuve absent, il ne convient pour plusieurs respectz, et tiens que, si je me vouloye acheminer vers là, qu'il n'y aurait faulte de cent mille calumpnies pour procurer quelque nouvel trouble à mon occasion, et ne me semble que je ne soye mal ycy pour tous respectz, ne faisant doubte que de vostre coustel vous faictes ce que vous pouvez. et je vous y exhorte autant que je puy. Me recommandant etc.

## LXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 129. — C.)

Bruxelles, le 26 mai 1566.

J'ai adverti Granvelle, dimence dernier, de ce que j'ai entendu de Elbertus touchant le prince d'Orange, *qui est in summo metu* et s'est déclaré au duc d'Arschot qu'il n'attendra la venue du Roy n'ayant en trois ans heu lettres du Roy, et qu'il délibère se retirer pour quelque temps, disant qu'il espargnera xxx mille florins par an. Elbertus ne treuve bonne ceste délibération et en at regret; mais le prince d'Orange persiste, et en a parlé à M<sup>me</sup> de Parme qui ne le peult divertir <sup>1</sup>. Je ne scay si M<sup>me</sup> de Parme en est marrie à bon escient; je pense que non, et que se donnant garde le prince

<sup>1</sup> La duchesse écrivait au roi le 15 avril que le prince voulait se retirer du pays. *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, p. 408, et *Supplément à Strada*, t. II, p. 345-344.

d'Orange que M<sup>me</sup> de Parme se deffie de lui, que cela le faict enraiger, et qu'il veoit les estatz tenir ferme pour le Roy et la religion; et que le comte d'Egmond a faict sincère debvoir en Flandres et Artois, et ce qu'est succédé en Hainnault, dont mes dernières, que sont du xix, font mention et dont j'ay escript amplement à Pero Lopez, louant le comte d'Egmond, comme je faist partout, et certes il y a largement pour quoy le faire puis qu'il a plus faict maintenant que en ung an; *et hoc urit* le prince d'Orange qui se plainct de la diffidence que l'on luy monstre et aux seigneurs, et dict le prince d'Orange à Elbertus beaucoup de choses comme les affaires sont esté mal menées, et que l'on at traicté les seigneurs come enfans; ad ce qu'ilz ont fort bien pourveu, aiant chacun en son gouvernement usurpé l'auctorité du Roy, hosté les affaires de la guerre à M<sup>me</sup> de Parme qui s'en est trouvé court en ces tumultes, cognoissant lors ce qu'il emportoit et la faulte qu'elle avoit faict n'avoir creu Barlaimont en temps que l'avoit admonesté en temps et lieu; mais l'on trouvoit bon tout ce que les seigneurs vouloient affin de n'estre contredict et repris aux venditions des offices et bénéfices. Je ne scay si c'est cela que veult dire le prince d'Orange, qui ne se scauroit attacher à Granvelle de ce que at esté faict en son temps, duquel il rendra milleur compte que luy ne fera de ce qu'est succédé depuis, aiant contredict et répugné à tout ce que son maistre at escript pour la religion, les évesques et les édictz, altérant le peuple et veillant donner loi à son Roy, cheanger sa maison, hoster les Finances et le conseil privé pour tout mectre au conseil d'État et tout confondre à son plaisir, pensant faire gouvernement et monde nouveau; et que l'on regarde après comme il a avancé l'aide, conduict ce d'Angleterre dont nous est venue la chierté des bleds, ce que vat à la mostarde, et par quel adviz le roi de Dannemarque compose les batteaux d'Hollande <sup>1</sup>, dont depuis trois mois enchà il at tiré plus de vingt mille florins; les mauvais offices que se sont faictz signamment par les siens, où se sont tenues les assemblées, et une infinité d'autres choses que ne sçavons et que le temps mectra en lumière. Cecy ne considère Elbertus, et je n'en veulx faire samblant. Touttefois il veoit bien et cognoit que le

<sup>1</sup> Sur ces difficultés entre les Pays-Bas et le Danemark à propos du passage du Sund, voir diverses lettres du prince dans Gachard. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 90, 94, 102; Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pp. 47-48.

comte Lodovic ne vault riens, qui at à ses oreilles Hames continuelement; et Betz <sup>1</sup> fait aussi bon office vers les deux frères, et gaigne plus en ung jour que Elbertus et Hovelmans en douze, *quia plausibilia*; aussi ilz sçavent que Elbertus est cardinaliste, ce qu'il ne nie point; il leur a dict ce que je luy avoit dict, que Granvelle n'avoit sçeu à parler des évesques, et qu'il avoit offert au comte d'Égmond et au prince d'Orange se justifier, mais que l'on ne l'avoit voulu ouyr : ad ce que le comte Lodovic respondit qu'il pensoit que les seigneurs avoient leurs raisons pourquoy ilz ne le feirent.

Hovelmans me dit jeudy qu'il me désiroit communiquer quelque chose et en lieu retiré, que je luy accordiz chez mon beau frère<sup>2</sup>, où fusmes devant hier ensamble plus d'heure et demie; et avant toutte chose il stipula

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> Jean Bets, fils de Josse, ancien pensionnaire de Dordrecht et receveur des fiefs du marquisat de Berg-op-Zoom, et d'Anne Everaerts, de Malines. Il avait épousé une fille de feu Everhard Nicolai, président du grand conseil. Bets pratiquait comme avocat près le grand conseil, et était fort avant dans l'intimité du prince d'Orange et du comte Louis de Nassau. Compromis par l'appui qu'il accorda au mouvement hérétique à Malines et à Anvers, signalé dans cette dernière ville comme *pensionnaire des Gueux* et comme ayant fait beaucoup de mal, il fut frappé, en 1568, d'une sentence de bannissement et de confiscation des biens. On le retrouve plus tard en Allemagne, notamment à Cologne, mêlé avec Jean Rubens aux affaires du prince d'Orange et d'Anne de Saxe. En 1578 il devint pensionnaire de Dordrecht, et en 1582 membre du conseil à la Haye. Groen, *Archives*, t. II, pp. 312, 315, 351. — Bakhuizen van den Brink : *Het huwelyk van Willem van Oranje met Anna van Sazzen*, pp. 155 et suivantes. — *Biographie nationale*. — *De Gids*, 1859, pp. 362 et 380.

<sup>2</sup> Une sœur de Morillon, Marie, dite parfois Marguerite, avait épousé messire et maître Didier van T'Sestich, ou Sexagius, fils de maître Jean, conseiller de Charles-Quint, et d'Elisabeth Boisot. Sa famille, au lieu d'être originaire d'Augsbourg, comme le disaient les généalogistes, était Louvaniste. Elle descendait d'un forgeron mentionné dans les registres municipaux en 1442. Didier van T'Sestich, J. U. L., chevalier, était né le 20 octobre 1551. Il mourut à Louvain le 9 mai 1585 et fut enterré dans l'église de S-Quentin. Il était en 1565 et 1566, avocat assesseur auprès de l'office du *Drossart de Brabant*. En 1567, il devint conseiller extraordinaire, puis, en 1570, conseiller ordinaire au conseil souverain de Brabant. Le 19 juillet 1578, Alexandre Farnèse le fit Président de ce conseil, siégeant à Louvain, alors que le chancelier Scheyve était dans le parti des États. Le 12 août de la même année, on lui donna en outre la lieutenance des fiefs du Brabant. Enfin, par lettres patentes du 12 janvier 1580, il obtint la charge de *chancelier* du duché. Pendant qu'il était assesseur au drossart, T'Sestich fut fort mêlé, comme juriconsulte aviseur, aux informations concernant les troubles religieux. Manuscrit n° 9937 de la Bibliothèque royale. — *Chronologie historique des chanceliers, et des conseillers du conseil de Brabant*, aux Archives du royaume. — *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 141 en note. — De Coussemaker, *Troubles religieux*, passim. — *Généalogies manuscrites*, citées, de M. Bosmans, vice-président du tribunal de Louvain, verbo T'Sestich.

le secret, disant qu'il lui emportoit la vie; et comme il est sincère il me parla rondement, confessant que le prince d'Orange est *in continuo metu* s'estant imprimé que le Roy n'est content de luy et luy veult mal, que partant il crainct que ce désespoir causera quelque grand inconuenient (si l'on n'y remédie) *auctore fratre quem dicit esse pestem et fontem omnium malorum*, et qu'il possède tellement le prince d'Orange que ny luy Hovelmans, ny aultres gens de bien n'ont accès vers luy; qu'il est vers luy à son lever, et aulcune fois une heure après son coucher, et que en trois mois luy Hovelmans n'at sceu avoir oportunité pour parler au prince d'Orange seul; que partant il désireroit que l'on procurât vers le Roy qu'il luy escrivit: comme il entend aulcunes choses que ne luy sont agréables que touttefois il ne se desfie de luy ny en ce de la religion ny aultrement, et que s'il y at esté en faulte pour le passé qu'il le veult oblir et faire livre nouveau, pourveu que pour l'advenir il face bon deuoir et renvoie le comte Lodovic en Allemagne sans le lesser retourner ny souffrir tant d'allées et venues de ses parents; luy ramentevant les bienfaictz qu'il, avec les siens, at reçeu de feu l'Empereur son père; l'asseurant en parole de Roy que si doresmais il se conduict comme il doibt le passé sera oblir; et qu'il luy samble que par ce moien tout sera assuré et les inconueniens que sont devant la porte cesseront; et que le mesme avoit-il remonstré à Viglius, vers lequel il n'osoit pour le comte Lodovic soy beaucoup trouver: que partant il me prioit luy en parler et faire bon office, puis que cecy emportoit tant; et le dict avec larmes. Je luy dis que je le ferois volontiers, et luy dis le regret que j'avois de veoir les aliénations entre Granvelle et le prince d'Orange, qu'estoient cause de tant de maux, et qu'il le pouoit assurer et advérer par plusieurs lettres que la malveillance n'estoit de vostre costel et que Granvelle ne le luy imputoit tant comme à aulcuns petitz gallandz, etc.

Hovelmans respondit: que aussi luy en desplaisoit-il, et à plusieurs de la maison qui auparavant avoient attisé le feu, et que le prince d'Orange n'estoit à le cognoistre le dommaige que lui en at reçeu, avec une inquiétude perpétuelle que luy rongeoit le cueur jour et nuict, outre le *mal domestique* dont il disoit choses estranges. Je luy feis discours comme Granvelle avoit désiré le veoir mieulx collocqué s'il l'heut voulu croire et quelque peu actendre, et que, le véant tomber sur ce parti, il avoit fait bon office pour le faire trouver bon au maistre, et que pour toute récompense

l'on avoit depuis lors emprins la haine que ceux de Saxe et de Hessen avoient contre Granvelle pour les choses passées au service et par vouloir de son maistre. Et sur ce passarent aucuns propos, et dict que la première année et la seconde il n'avoit esté hors d'espoir que ces malveuillances prendroient fin, mais que depuis cinq mois l'aigreur estoit plus grande que auparavant, pour ce que l'on impute à Granvelle le resentment du Roy. Les propos furent longz, et plus d'heure et demie, et de plusieurs choses, et se plaindoit fort des Thoulouses qui ont certes faict grand mal. Je luy dict que l'ung demouroit à Breda; il dict que l'on l'avoit faict en aller et que luy mesmes le luy avoit commandé de par son maistre, mais que le comte Lodovic l'avoit faict retourner <sup>1</sup>. Aussi se douloit-il d'aucuns pensionnaires que boutoient le feu au prince d'Orange, mais il ne nomma personne : toutefois je pense sçavoir qui c'est; et atant se feit le départ, remectant nouvelle assignation cejourd'huy matin et en aultre lieu pour oyr la response de Viglius à qui j'en ai parlé comme je debvois, et qui n'est délibéré faire office en cecy plus avant que, si Hovelmans veult mectre cest advis par escript, de l'envoier à Hopperus sans nommer personne, disant qu'il samble à aucuns que, se faisant telle chose, l'on éviteroit plus grand inconvénient. Ce j'ai dict ce matin à Hovelmans qui s'en treuve en peine, ne l'osant escrire de sa main ny se confier en aultre, que ne serat moy, qui ai esté joyeux de la response de Viglius: aussi il feroit beau veoir que, aiant si peu escript en Espagne, il se cheargera de cecy. Par la mesme commodité, j'ai montré à Hovelmans la lettre de Granvelle, que at veu l'abbé d'Ancin, luy disant qu'il en avoit une infinité d'aultres qu'estoient de mesme substance, et comme Granvelle avoit commandé à Bordey se comporter à l'endroit des seigneurs et nommément du prince d'Orange, auquel tant luy que ses frères et beau-frères se sont tousjours réclaméz serviteurs. Hovelmans me dict qu'il ne voudroit pour rien qu'il n'heut veu la dicte lettre; Ja l'ai conjuré de n'en faire samblant à qui que vive, pour ce que Granvelle ne seroit content que l'on monstret ses lettres; et ainsi nous sûmes nous départiz estant Hovelmans en peine comme il

<sup>1</sup> On a vu que c'est sous ce nom de Toulouse que l'on désignait habituellement les frères de Marnix. Le plus jeune d'entre eux, Philippe, resta dans le fait domicilié à Bréda jusqu'au jour où il fut banni. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. VII, p. 33.



polra faire. Le prince d'Orange at heu les fiebvres, mais ce n'est *en façon*, comme l'on dit en Artois. Hovelmans dit qu'il escript au Roy; je ne scay s'il l'envoiera par M. de Montigny, que l'on dit partira demain<sup>1</sup>. Elbertus pensoit que le prince d'Orange monstreroit ses lettres en Espagne au conseil d'État et à Viglius; mais encores ne l'avoit-il faict cejourdhuy, et je tiens qu'il s'en gardera bien, n'est qu'il le face pour faire par ce boult approuver son escript.

Il n'est à croire comme tous gens de bien et beaucoup du peuple se réjouyssent de la response des Estatz d'Artois, dont l'on parle partout, et comme M<sup>r</sup> du Reulx<sup>2</sup> s'i est bien porté, qui dict: que, pour trois tigneux et ung pelé, à Dieu ne pleut que tant de gens de bien et de si ancienne noblesse se conduisissent malheureusement vers Dieu, l'Eglise et leur prince, et que de sa part il y mettroit plus tost la vie, et qu'il ne failloit aller contre les Turcqs, qui ont loy, mais contre les Geutz qui n'en veulent point avoir; et meict souvent la main sur l'espée, faisant des grans sermentz, de sorte que M<sup>r</sup> d'Égmond heut de la peine à l'appaiser. Le vicomte<sup>3</sup> s'y est aussi porté vaillamment; et se plaindans les trois Geutz députéz à M<sup>r</sup> d'Égmond que l'on avoit les yeulx sur eulx par la ville, le dict vicomte dit qu'il estoit vray, et qu'il avoit donné charge que si eulx ou leurs gens faisoient la

<sup>1</sup> Ce fut Montigny qui porta au Roi la lettre du prince d'Orange en date du 27 mai: voir la lettre du Roi au prince du 1<sup>er</sup> août, dans Gachard. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 170.

<sup>2</sup> Jean de Croy, comte du Rœulx, fils aîné d'Adrien, premier comte du Rœulx, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Flandre, Flandre gallicante et Artois, ancien maréchal de l'ost sous Charles-Quint, et de Claudine de Melun. Il avait épousé Marie de Lieques, de la maison de Recourt. Il fut plus tard, par commission du 3 juillet 1572, commis à la surintendance du comté de Flandre et mourut en 1581, Edm. Pouillet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*.

<sup>3</sup> Maximilien de Melun, chevalier, vicomte de Gand, gouverneur et capitaine de la ville et citadelle d'Arras depuis 1553. Il devint en 1570 chef et capitaine de la bande d'ordonnance qu'avait commandée Henri de Brederode. La même année, le Roi le gratifia d'une pension de 2000 livres dont il toucha en 1571 le premier terme. Il mourut sans hoirs en 1572 ou 1575. On ne doit pas le confondre avec Robert de Melun, vicomte de Gand, dont il sera question plus tard et dont il était l'oncle ou le cousin. Ce qui explique comment on confond souvent les deux Melun, successivement vicomtes de Gand, c'est que Robert épousa la veuve de Maximilien: Anne Rolyn, dame d'Aymeries. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, pp. 318-391. — *Mémoires de Pontus Payen*, t. I<sup>er</sup>, p. 148. — *Bibliothèque de Mons. Généalogies des maisons et familles de la province du Hainaut et de celles qui y ont possédé des dignités*, t. I<sup>er</sup>, p. 270. — Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. I<sup>er</sup>, p. 149. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 159, 445. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 139.

moindre insolence du monde qu'ilz fussent gectéz en ung cul de fosse. Mr de Noircarmes at aussi tenu fort bons propos, et ont tous arresté de maintenir l'Église. En Haynnault ne sont les députéz des Geutz esté mieulx traictéz, que furent le Sr d'Audregnies, de Villers-au-Bos <sup>1</sup> et le filz du feu Sr de Fama<sup>2</sup>, qu'estoit si vaillant et vertueux homme. J'espère bien de ceulx de Flandres, Brabant, Namur, Geldres et aultres si l'on n'y donne empeschement; et cecy estonnera les Geutz. Je n'heusse jamais pensé que nostre Amman fut esté si malheureux; il ose dire qu'il y aurat effusion de sang et parle mal de Granvelle, de Viglius et d'Hopperus, les appellant président et chancelier de merde en pleine congrégation, et ennemy à Granvelle jusque au boult.

Le bruict a esté icy partout que l'Empereur avoit faict trencher la teste à Mr de Cambray, que je pense sera icy de bref. J'entendz de Viglius qu'il at sollicité vers l'Empire sa neutralité: *transeat ad cetera*.

Le comte d'Égmond dict devant hier à Viglius que le venue du Roy estoit plus proche que l'on ne pense, et qu'il at retenu tous les batteaux du costel de Biscaie, et que l'on faict à force provisions disant que c'est pour Alger mais qu'il pense que c'est pour icy <sup>3</sup>. Dieu veuille qu'il die vray. Alonzo del Canto ne sçait venir à chief pour avoir prestz les douze batteaux, pour les continuelles difficultéz que y retreuve le comte de Hornes, et il fut pour ce au conseil d'état devant hier.

<sup>1</sup> Voir plus haut pp. 261 et 264.

<sup>2</sup> Charles de Liévin, seigneur de Famars, confédéré, joua un rôle militaire considérable dans le parti du prince d'Orange. Il fut tué au siège d'Oostmarsum, où il dirigeait l'artillerie des assiégeants, le 20 juillet 1592. Il était fils de Jacques de Liévin, qui avait fidèlement et vaillamment servi Charles-Quint, avec un grade dans les bandes d'ordonnance, et de Philippine de Lamelin, dame de Famars. *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. 534. — Te Water, *Het verband*, t. II, p. 493. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, passim. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, verbo Levin.

<sup>3</sup> Le 5 mai l'ambassadeur Forquevaux écrivait au Roi de France que de grands armements se faisaient en Espagne et en Italie, et que des bruits divers couraient sur leur destination: les uns disant qu'ils avaient pour objectif les régences Barbaresques, les autres les Flandres: « à cause des émotions du dict pais qui ne s'appaiseront si ce Roy n'y va en personne et bien puissant. » Le 50 avril il disait déjà que tous les bons navires des havres d'Espagne étaient retenus sans pouvoir partir et il ajoutait: « J'ose deviner que c'est pour envoyer cinq ou six mille Espagnols en Flandres, et avec eux le duc d'Albe, si S. M. mesme n'y va en personne, car ils tiennent icy les Pays-Bas pour perdus s'il n'y est remédié promptement par la force ou par un interim. » — Gachard, *La Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 204.

L'on dist que M<sup>r</sup> de Montigny parte demain<sup>1</sup> pour vray, et que M<sup>r</sup> le marquis doibt suyvre, que je ne puis croire.

L'évesque de Surrento arriva mardi<sup>2</sup>; je le fuz veoir devant hier luy présentant ce qu'estoit chéans; il me fit bon recueil et me donna un bref me declairant sa charge, me enjoignant *in virtute suæ obedienciæ* silence. Il at donné semblable bref à Viglius. Je luy dis que les seigneurs estoient fort curieux de sçavoir à quoy il estoit icy venu, aussi estoient plusieurs autres; que j'avoie dict qu'il passoit oultre vers l'Empereur, et qu'il avoit charge du Pape d'ung mesme chemin saluer M<sup>me</sup> de Parme, et qu'il falloit bien garder de faire mention de l'Inquisition, comme avoit faict l'évesque de Portugal, que depuis n'avoit osé sortir la maison. Il me dict que ainsi feroit-il, et qu'il avoit parlé à M<sup>me</sup> de Parme pour sçavoir d'elle comme il allait de la religion, mais qu'elle avoit requis de communiquer premier avec son conseil; qu'il demandoit qui c'estoit. Je nommois Armenteros; et, sans me démonstrer prévenu, aiant ouvert et leu mon bref, je dis que, en préalable, je rendois grâces à Dieu qui en temps si nécessaire avoit pourveu son Église d'ung tel pasteur etc.; comme certes il est vray, et qu'estant ce qu'il me demandoit de grande importance, j'y voulois penser, et touttefois dis plusieurs particularitéz desquelles il fut esbahi, me remectant aux curés, qui en sçavent davantage, avec les prieurs des mendiants, encores que je n'estois d'avis qu'il parlât à tous pour ce que cela feroit bruit, et que celluy de son convent luy en diroit assez, et comme le magistrat de Bruxelles l'avoit voulu contraindre à donner attestation non véritable sur son intégrité en la Religion, et que nostre doyen et le curé de la Chappelle luy en diroient assez, estant le premier lieutenant de l'archevêque de Cambray, et deservi longuement la cure, et l'autre avoir soubz soy la partie plus infectée en Bruxelles, et cela luy pleut: aussi c'est assez. Et m'a prié que par ensamble dressions *aliquot capita*. Il me desplait qu'il y at si ample estouffe pour le faire. Il parte demain pour Anvers, en ce qu'il n'y at que bien, allin que l'on y pense tant moins. Je luy dit d'y parler au doien, qui tient correspondance à Alonzo del Canto et sçait tout ce que y passe; et, lorsqu'il s'en yrat,

<sup>1</sup> Montigny quitta Bruxelles le 29 mai. Voir la lettre de créance, que lui donna la duchesse, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. 1<sup>er</sup>, p. 417.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 243, note 1<sup>re</sup>.

il passera par Louvain où les théologiens le formeront. J'enverrai à Granvelle copie de ce que le dict doien, curé et moi dresserons.

Les Geutz se ressemblent à Enghien <sup>1</sup>, où se treuve le comte Lodovic, et parlent de pour ce coup donner le hau (?), qu'est conforme ad ce que dit l'Amman.

L'on at semé nouveau billetz dont la copie vad avec ceste; j'espère qu'il se descouvriront à la fin. Je suis content de perdre cent escuz si je ne treuve celluy qui at imprimé l'aulture, si le Margrave y veult ayder, car l'on cognoit le tailleur de la lettre et qu'il n'en y at que quatre en Anvers qui s'en servent <sup>2</sup>. Il y at bon moien pour sçavoir le surplus; mais il n'est heure maintenant, car l'on ne seroit adisté. Gravius y a faict bon debvoir <sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Parme a communicqué à Viglius, présent Armenteros, ce que luy avoit dict Surrento; l'on verra ce que succédera.

L'on at incomparablement semé plus de ces billetz que des premiers, mais j'espère que les gens de bien en seront irritéz, et de ma part, je n'en fais que rire. L'audace et malice est grande; l'on nous fera aucteurs du tumulte si aulcun survient, que Dieu ne veuille, comme l'on faict Granvelle de la Ligue de ..... <sup>4</sup>.

A Tillemon fut l'aulture sepmaine un triacleur qui, après avoir bien beu, chantoit des psaulmes, après preschat, et vint sur les ruez où il battit une povre vielle femme qui alloit à l'église pour ce qu'elle avoit un patre-nostre, et l'appelloit idolâtre, excitant les bourgeois à suyvre la nouvelle religion;

<sup>1</sup> Le 31 mai, Bernard de Mérode écrivait au comte Louis de Nassau: « Je suis fort mari que n'a secu » obéir à vostre commandement pour me trouver à Engien; l'on m'at dit que aucuns seingneurs eussient » volonte (volontiers) diverti (détourné) l'assemblée. » Groen, *Archives*, t. II, p. 125. Les réunions des gueux se tenaient dans le château du Risoir, près d'Enghien, plutôt que dans la ville même. On le verra plus loin. L'Histoire d'Enghien, fort riche en détails sur les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, ne fait pas même mention d'une réunion quelconque des confédérés tenue dans la ville. Ernest Mathieu, *Histoire de la ville d'Enghien*. Mémoire couronné par la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut. 1876.

<sup>2</sup> Morillon fait probablement allusion à un des nombreux pasquilles, publiés contre le projet de modération qui était loin de satisfaire les partisans des doctrines hérétiques, dont parlent les *Mémoires de Wesembeke*, pp. 210-211.

<sup>3</sup> Probablement Alexandre Graphaeus, fils de Corneille, secrétaire de la ville d'Anvers depuis 1548 jusqu'en 1575. Il était cependant signalé comme suspect en 1567 et 1568.

<sup>4</sup> Ici deux signes actuellement indéchiffrables. Ils signifient peut-être la *Ligue des flèches*. Voir p. 174, un passage d'une lettre de Castillo.

et véant qu'ilz se malcontentoient, il dict qu'il se mectoit en la sauvegarde du comte de Hornes, du comte Lodovic et de Brederode; mais elle ne le sçeut si bien sauver qu'il ne fut très bien plotté et quasi tué à coups de poings et, sans l'intervention d'aucunes gens de bien, il fut esté tué.

L'on dit que Mr de Cemerie <sup>1</sup> at obtenu le chasteau d'Ath, et que le Sr de Stambrugez <sup>2</sup> et ses parentz sont mal contentz qu'il n'at esté préféré, de tant plus que par tout l'Haynnault l'on dit que c'est pour ce qu'il at signé avec les Geutz.

Casembroot, quant il fut à Louvain à la licence de son frère <sup>3</sup>, parla fort indiscrètement de l'Inquisition au docteur Vilmarus, qui le renvoia aux droitz, disant qu'il les avoit mal veu puis qu'il usoit de ce langage, et qu'il n'y avoit raison que les loix punissent tous aultres crimez lessant impuni cestuy d'hérésie, qu'est le plus grand et de lèse majesté divine. Il dict aussi à ung docteur en théologie qu'il estoit bien marri contre le blittre qui avoit semé le billet que j'ay envoyé à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sr<sup>ie</sup>, pour ce que par cela estoit troublé tout leur desseing, et que son maistre et le prince en estoient fort offenséz. Telz conseillers ne sont point pour donner sain conseil à leurs maistres. Il at signé avec les Geutz affin d'estre de la noble compaignie et réputé gentilhomme, comme a fait le beaufilz de vander Aa <sup>4</sup>.

De Brucelles, le xxvi de may 1566.

*Lecta comburatur, obsecro.*

<sup>1</sup> Robert de Trazegnies, chevalier, seigneur de Sepmeries, maître d'hôtel de la duchesse de Parme, frère du Sr de Trazegnies, et fils de Jean, chevalier de la Toison d'or, et d'Isabelle de Werchin. Il rend des comptes, comme gouverneur des ville et châtellenie d'Ath, du 18 décembre 1565 au 18 novembre 1580. On en parlera encore à diverses reprises. *Inventaire de la Chambre des comptes*, t. II, p. 441. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>me</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 176.

<sup>2</sup> Georges de Ligne, seigneur de Montreuil, d'Estambruges, etc., voir plus haut, p. 235.

<sup>3</sup> Nicolas Casembroodt, qui fut plus tard *pensionnaire* de la ville de Bruges.

<sup>4</sup> Morillon fait allusion à Samuel van Alveringhe, seigneur de Hoffweghe, signataire du compromis, qui avait épousé Marie Jacqueline van der Aa, une des filles du secrétaire d'État et de Cunera van Spilbergh. Samuel était fils de Siger van Alveringhe, chevalier, maître de la Chambre des comptes de la Haye et de Marguerite van Roon. Il fut fait écoutète de Malines, le 26 avril 1578, « par les États rebelles et conseil du prince d'Orange » et mourut en charge le 7 novembre 1584. Azevedo, *Généalogie de Coloma*, pp. 383, 598.

## LXXVII.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. III, fol. 153, 154, 158. — C.)

Bruxelles, 26 mai 1566.

Je respondray aux lettres de Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> du xxvi du mois passé assez sommèremment pour estre le jour de nostre ducasse. J'ay aussi reçu celles du iii<sup>e</sup> du présent, et, par l'ungne et l'aulture, il me samble que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at reçu toutes les miennes, sauf celles qu'estoient du xiii<sup>e</sup> d'avril, que furent destroussé lorsque j'escripviz beaucoup et diverses lettres selon les matières: que fut cause que celle touchant Ockersele vint à part. Je y ayt recouvert depuis le mieulx que m'at esté possible, et vad bien que rien n'at esté en mauvaise main, et que j'ay recouvert une partie, comme j'ay escript par mes précédentes.

..... L'on noz menasse de nouvelle asssemblée, que se fait en particulier; mais je croy que l'on ne trouve les Estatz, ny en général ny en particulier, disposéz ad ce que l'on prétend; et les gens de bien parlent hardiement; mais tant y a que, si nouvelle asssemblée se faisoit, je craindroie que le dangier seroit plus grand qu'il n'a esté, et que l'on voudroit recouvrer la faulte que l'on regrette tant avoir commiz la première fois. Certes Viglius fait beaucoup, et plus que jamais je n'heusse sçu attendre de luy, et n'espargne personne. Dieu le veuille maintenir en ce bon propos.

Il ne peult estre que Mr Hopperus ne soit en Espagne; je luy soubhaide de donner bon contentement et compte de soy au maistre.

C'est chose merveilleuse, et dont les saiges ne sont à reposer, qu'il ne vient rien d'Espagne, estimans que le non respondre est beaucoup respondre.

Je feray tousjours tout debvoir pour ce que concerne vostre église de Malines, et que l'on se conforme au Concille tant que faire se pourra, espérant me trouver aux ordres de la Pentecouste s'il plaît à Dieu.

Frère Pierre Lupi at escript à Mr vostre vicaire la lettre cy jointe <sup>1</sup>, qu'il a désiré me fut communiquée; je y ay répondu comme il convenoit, et

<sup>1</sup> Nous ne l'avons pas.

que le dict Sr l'exhorte à patience et modestie pour estre les milleures armes desquelles il polra expugner vostre bonne grâce.

Le président des cordeliers de Malines est ordonné gardien à Louvain où il vault mieulx qu'il soit pour faire fruit, que inutile soubz le gardien de Malines, que l'on fera tenir les décretz du Concille veuille ou non.

.... Mr Bordey se conduit prudemment et modestement en toutes choses; je le voudroie veoir à son contentement d'autre en laquelle il seuffre.

J'ay escript à vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> par mes dernières quant au séminaire de Tournay.

L'escoutette de Malines <sup>1</sup> se conduit très bien; l'on luy a cuydé faire une venne pour le destrousser de son estat : les deux pensionnaires ne vaillent pas ung bon <sup>2</sup>; c'est un van der Aa que l'on nomme le bourgmaistre des Geutz <sup>3</sup>. Je ne fauldray, me trouvant à Malines, faire l'office vers Madame de Gottigniez de la part de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, mais je n'y suis esté depuis trois mois.

Il me desplait du trespas du Sr Gonçalvo Perez, saichant qu'il estoit tant serviteur à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>. Il ne peult estre que les harnax ne soient piéça en Espagne, par l'adresse du Sr Curiel, qui s'est miz à Cantierode par avant recevoir ma lettre, l'ayant accommodé Mr Polites.

.... J'ay par mes dernières escript à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ce que j'ay faict à l'endroit de MM. ses nepveus à Louvain. J'ay convenu pour ung escu par mois pour vostre part. Il y at trois mois que M<sup>e</sup> Michiel les at enseigné en philosophie, dont je le drosseray. Je mercie très humblement V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> qu'elle m'at rescript sur une partie de mes lettres, que me souffit pour cognoistre qu'il n'y at rien de perdu comme j'espère il ne sera de mon costel, aiant, depuis le xxiiii<sup>e</sup> de janvier jusque cejourd'huy, escript chacun dimenche : en ce que je continueray tant que je poulray.

J'envoie mes lettres au Sr Jehan Antonio de Taxis à Rome, puisque je pense Monseigneur de Chantonnet estre parti d'Auspurg.

Mr Gosaeus ne m'envoie encores aucuns cayers, pour estre empesché de

<sup>1</sup> Le seigneur de Boevkerekke, voir page 114.

<sup>2</sup> Les deux pensionnaires étaient : M<sup>e</sup> Jean van der Cammen, fils de Berthel et de Marie Calcwaerts, qui avait succédé à son père Adrien, en 1537, et messire et maître Pierre Wasteel. Ils furent arrêtés l'un et l'autre en 1567, par ordre du duc d'Albe. Nous les retrouverons plus loin.

<sup>3</sup> Philippe van der Aa. Voir p. 114.

lire pour M. de Lovanio qu'est devenu apoplectique. Il espère envoyer tous les psaulmes incontinent après la Pentecouste : que je dictz pour mon excuse vers monseigneur le R<sup>me</sup> cardinal Amulio.

..... Messire Jehan van den Timple <sup>1</sup>, bourgmaistre par ci devant à Louvain, at volu estre entremiz à la collectation du x<sup>me</sup> denier affin d'y faire prouffit, et se treuve maintenant en arriere de XI ou XII mille florins par la faulte de son commiz qu'il at fait mettre en prison ; cependant ces deniers sont esté prins à fraitz à la charge de Sa M<sup>te</sup>.

Gérard Grammaie <sup>2</sup> se treuve aussi en arriere, pour le dict x<sup>me</sup> denier, de cent mille florins ; ainsi se conduisent les affaires en Brabant.

C'est une pitié comme les povres bourgeois de Culembourch sont menéz, qui ne dorment à seurté, estans en continuelle dissention avec leur seigneur : je prie Dieu leur estre en ayde.

---

## LXXVIII.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Estado*. Liasse 903, fol. 47.)

Rome, 50 mai 1566.

La de V. Mag<sup>d</sup> de diez de este, de su mano, recibí ayer en la cual me hace mas merced que meresco, y veo el trabajo que le dan las cosas de Flândes ; yo lo siento harto mas que sabria ni podria escribir. Parece que todo al presente va calmado, y asi era claro que seria rompida de esta pri-

<sup>1</sup> Sire Jean van den Tymple, chevalier, seigneur de Corbeeck-Dyle, etc., d'une antique famille chevaleresque et patricienne de Louvain, onze fois bourgmestre de la ville, et pendant 27 ans surintendant de la confrérie du Saint Sacrement dans la collégiale de Saint-Pierre, mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1568. Il avait épousé Jeanne Mols. La tombe des époux, à Saint-Pierre, était ornée de huit quartiers du côté des van den Tymple, et de huit quartiers du côté des Mols. Sire Jean était père d'Olivier van den Tymple, dont il sera question plus tard. P. Divœi, *Rerum Lovaniensium*, titre II, pp. 52, 55.

<sup>2</sup> Gérard Grammaie ou Gramay, fils de Thomas, ancien page de Marguerite de Savoie, plus tard receveur général du duché de Gueldre, et de Catherine Pels. Il avait épousé Jeanne Carpentier. Il était receveur des États de Brabant. B<sup>n</sup> de Stein, *Annuaire de la noblesse*, t. XXVI, p. 192.



mera punta, y esperando la respuesta de V. Mag<sup>d</sup>; mas venida esta se urdirá otra cosa, ni cesarán que no vengan á sus fines si no determina V. Mag<sup>d</sup> su venida. Y las causas que para ello tienen son claras: la desvergüenza va creciendo por grados, y como parece que les va bien y que con cuanto intentan no reciben daño, juzgan que V. Mag<sup>d</sup> ni puede ni osa, y así irán pasando adelante si no ven que se toma la cosa como conviene, y la primera vez se declararán, mas plegue á Dios no sea de manera que despues no haya remedio. Y no se deje V. Mag<sup>d</sup> engañar por lo que escriben que han comulgado muchos á la pascua pasada en Envers, porque es cierto que infinitos hereges, y en Francia y en Envers, comulgan que son Huguenotes, y tienen por determinacion de sus Doctores que, por algunos respectos y uno de los mayores que para ello tienen es engañar V. Mag<sup>d</sup> para que no acuda al remedio, lo pueden hacer. Es verdad que en Envers hay muchos buenos y católicos, mas los hereges que en ella hay, como es tierra grande, son en mayor número que los que son en la villa de Geneva, y esto sin dubda ninguna; y lo peor cual hay en aquellos estados es que, con las idas en Alemania tantas veces de muchos, la nobleza se ha corrompido y con las ligas y combersacion que los que han ido en Alemania tienen con otros se corrompen cada dia, y predicán entre sí, y lo saben Madama y otros consejeros de V. Mag<sup>d</sup> mejor que yo; no sé si se lo callan por sus respectos; y sino se va al remedio en breve tiempo no habrá que pensar que le pueda haber; mas si V. Mag<sup>d</sup> sigue lo que me escribe haber resuelto, que es de ir brevemente, aun tengo el remedio por fácil, llevando las cosas como conviene y tractandolo con prudencia y solicitud, tomando consejo sobre el hecho como en estas cosas conviene, y atendiendo á ellas como es necesario con vigilancia y sin descuidarse. Y á lo que V. Mag<sup>d</sup> me manda que le diga mi parecer <sup>1</sup> lo he hecho por la carta que le escribí de mi mano á los veinte de este, bien particularmente aunque con la brevedad que púde, ni sabria decir mas fasta que vea lo que V. Mag<sup>d</sup> dice haber respondido. Solo diré cuanto al camino, que si no le contenta yr por Alemania y verse con el Emperador, como dias ha lo escribí por donde, y pasando con voluntad de S. M. Cesarea podria sin peligro atravesar l'Allemaña, yendo como conviene,

<sup>1</sup> Al margen de mano de Su Mag<sup>d</sup>. « En este parecer me escribió casi lo mismo cual acá habíamos resuelto, y llevó el cual fué á lo de las municiones. »

y tambien tomar el otro camino dende Inspruch, por las tierras del Archiduque Ferdinando, sin tocar en ninguno de otro principe de Alemania fasta al Condado de Borgoña; mas la mas breve via seria dende Genua por el Fiamonte y Saboya pasando el Mon-Seni; digo mas breve demas de un tercio, y es camino entre montañas saliendo del Piamonte fasta á llegar al Contado de Borgoña que confina con Saboya, y con Lorena de la otra parte, la cual podria pasar en cuatro dias, y entrar en el ducado de Luxembourg adonde podrian venir á la raya algunas bendas para contra lo de Metz, aunque no llegaria á siete leguas de Metz. Yo escribí de llamar dos de aquellos Señores con sus bendas á Genua: se les podria mandar que hiciesen el camino de Alemania y Trento para cubrir mas el camino que V. Mag<sup>d</sup> quisiese hacer, con encargarles que de camino se informasen de como se tomaria el pasar por allí V. Mag<sup>d</sup>, y mandando á Madama tubiese las otras bendas apercebidas para venir algunas de ellas encontrar V. Mag<sup>d</sup>, las que mandase fasta donde escribiria que viniesen; y estos dos, debajo de enmienda, que podrian venir á Genua, podrian ser Aigmond y el Duque de Arscot cuyo padre vino encontrar V. Mag<sup>d</sup> cuando la primera vez vino á Flándes fasta á Espira, y solia Su Mag<sup>d</sup> Cesarea usar asi de sus bendas; y digo estas dos por que son llenas y bien mandadas y servirian mejor; y no digo AreMBERG porque la suya y la de Barlaimont, y Mega, serán bien en Flándes por tener los otros en freno; y no nombro el Principe de Oranges por que quizá tenia sombra y no venria de buena gana, y no es bien darle ocasion. Podria tambien V. Mag<sup>d</sup>, llegando á Genua, mandar á mons<sup>r</sup> de Vergy, que tiene la parte de V. Mag<sup>d</sup> como todos sus parados con gran amor y zelo, que hiciese cuatrocientos cavallos de Borgoña con que venria topar V. Mag<sup>d</sup> fasta en Saboya, y bien adelante; y el Señor Don Fernando de Lanoy, mi cuñado, podria levantar algunos infantes arquebuzeros de la misma tierra, muy buenos para asegurar los pasos de las montañas, ó con algun número de cavallos á ladear para descubrir á las partes de donde se pudiese temer la sombra; muy cerca de allí estaria Polweiler, que facilmente podria levantar gente si fuese menester, si se entendiese algun mobimiento, que no es verisimil ni aparente ni que se mobera hombre vivo; y sera menester que los ministros de V. Mag<sup>d</sup> esten con los ojos abiertos para saber en todas partes lo que se hace, teniendo espías y inteligencias como se suele en tal caso, y encomendando á los Embajadores á todas partes que miren de descubrir lo que para, y advertir;

y por esta via no veo quanto á mi peligro en el camino; en todo lo demas ya he dado mi parecer que, debajo de enmienda, he juzgado combenir á su servicio; y torno á decir que para esta jornada, salvo mejor parecer, tiene mas menester dinero y credito que gente; y que esta, que arriba digo por asegurar su viage, no dará sombra en Flándes que no es por forma de ejército, ni hay Españoles ni Alemanes; y menos la darán viniendo con V. Mag<sup>d</sup> las dos bendas y las otras que la vendrán encontrar, como arriba digo; y torno á acordar á V. Mag<sup>d</sup> lo que mas de año ha que escribí, que es mejor la venida en antoño que no en primavera, y digo mas que si da tiempo fasta á la primavera podriáanse poner las cosas de manera que no pudiese dar remedio, ni su ida sirviese, ni ser sin gran peligro; y se podrian tener por perdidos aquellos estados.

La obediencia esta dada como V. Mag<sup>d</sup> entenderá y todo lo demas de acá por cartas del Comendador mayor; y ha sucedido muy bien pues Franceses no han mobido nada, de lo cual á la verdad dubdaba, y tanto mas porque Ferrara solicitaba mucho que se diese esta obediencia, y temia de que S. Sant<sup>d</sup> no fuera por remediarlo pues no le habia sido por cumplir su palabra y lo que de suyo habia tan liberalmente ofrecido de hacer quedar por aquel dia el Embajador de Francia en casa, y no me parecia bien amezarle á que por fieros lleve á V. Mag<sup>d</sup> á quien en fin tubiera respeto pues le tiene y aun miedo á Franceses; mas en fin ha pasado todo muy bien y á sabor de S. Sant<sup>d</sup> y del Collegio. El cargo que tenia Gonzalo Perez V. Mag<sup>d</sup> le ha ya provehido y así en esto no hay mas que decir, ni yo cansaré V. Mag<sup>d</sup> con mas larga carta; Cuya S. C. R. M. y persona guarde-Nuestro Señor y prospere como sus vasallos y servidores deseamos.

---

### LXXVIII.

#### TRADUCTION.

---

J'ai reçu hier la lettre autographe de V. M. du 10 de ce mois, dans laquelle elle me montre plus de bienveillance que je ne mérite. Je vois le tourment que lui donnent les affaires de Flandre : j'en suis contrarié plus que je ne le saurais et le pourrais écrire. Il

paraît que pour le moment tout est calme — et aussi il était clair qu'il en serait ainsi le premier élan brisé — et qu'on attend la réponse de S. M. Mais, celle-ci étant arrivée, il s'ourdira autre chose, et ils ne s'arrêteront pas avant d'avoir atteint leur but à moins que V. M. ne décide sa venue. Les causes qu'il y a pour cela sont claires : la hardiesse croit peu à peu; et comme il leur semble qu'ils réussissent et que, n'importe ce qu'ils essayent, il ne leur en vient pas de mal, ils se persuadent que V. M. ne peut ni n'ose. Ils iront ainsi en avant, à leur but, s'ils ne voient pas que les choses sont appréciées comme elles doivent l'être : et à la première occasion ils se déclareront plus ouvertement. Plaise à Dieu que ce ne soit pas de façon telle qu'il n'y ait plus de remède ultérieur! Que V. M. ne se laisse pas abuser par ce qu'on écrit : qu'aux Pâques dernières il y a eu beaucoup de communions à Anvers; car il est certain qu'en France et à Anvers beaucoup d'hérétiques, tout en étant Huguenots, communient, et qu'ils tiennent, en vertu d'une décision de leurs docteurs, pouvoir agir ainsi à raison de certaines considérations, dont une des principales est que par là ils croient être à même de tromper V. M. pour qu'elle ne recourre pas au remède.

C'est la vérité qu'il y a à Anvers des gens bons et catholiques en grand nombre : mais les hérétiques qui s'y trouvent — comme la ville est grande — sont plus nombreux que ceux qui sont dans la ville de Genève. Cela n'est pas du tout douteux. Le plus grand mal qu'il y a dans ces pays c'est que, par les voyages si fréquents en Allemagne de beaucoup de personnages, la noblesse s'est corrompue <sup>1</sup>; et, par les ligués et les conversations que ceux qui sont allés en Allemagne ont avec les autres, ils se pervertissent chaque jour; ils font de la propagande entre eux; et Madame, et d'autres conseillers de V. M. le savent et mieux que moi. Je ne sais s'ils ne taisent pas cela, grâce à des considérations propres. Si on ne recourre pas à bref délai au remède, il n'y aura plus à penser qu'il puisse profiter. Mais si V. M. exécute la résolution dont elle m'a fait part, qui consiste à se rendre au plus tôt en Flandre, je tiens encore le remède pour facile, en conduisant les affaires comme il appartient, en les traitant avec prudence et sollicitude, en s'informant de ce qui a été fait comme il convient en semblables choses, et en fixant sur les affaires l'attention nécessaire avec vigilance et sans s'endormir.

Quant à ce que V. M. m'ordonne, de lui exposer ma manière de voir <sup>2</sup>, je l'ai déjà fait et très-particulièrement, quoique avec la concision possible, dans la lettre que je lui ai écrite le vingt de ce mois. Je n'en saurais dire plus jusqu'à ce que je voie ce que V. M. dit avoir répondu. Je dirai seulement en ce qui concerne la route à suivre

<sup>1</sup> Depuis longtemps Granvelle signalait ce fait au Roi : *Correspondance de Philippe II*, t. I<sup>er</sup>, *passim*, et entre autres pp. 217, 248, 227, 259, 257.

<sup>2</sup> De la main du Roi : « Dans cet avis il m'a écrit à peu près la même chose que ce que nous avons résolu ici et dont fut porteur celui qui alla là-bas pour les munitions. »

que, s'il ne plait pas à V. M. de passer par l'Allemagne et de se rencontrer avec l'Empereur, elle aille comme depuis longtemps je l'ai écrit en marquant l'itinéraire, et, passant avec la volonté de S. M. Impériale, V. M. pourrait traverser l'Allemagne sans péril, voyageant comme il convient, et aussi prendre l'autre chemin d'Inspruck, par les terres de l'archiduc Ferdinand, sans fouler en rien celles de quelqu'autre prince Allemand, jusqu'au comté de Bourgogne. Mais le chemin de beaucoup le plus court serait de Gènes, par la Savoie et le Piémont, en passant le Mont-Cénis : je dis le plus court de plus d'un tiers et c'est un chemin entre les montagnes sortant du Piémont et aboutissant au comté de Bourgogne qui confine à la Savoie, d'un côté, de l'autre à la Lorraine. V. M. pourrait traverser celle-ci en quatre jours et entrer dans le duché de Luxembourg, où quelques bandes <sup>1</sup> viendraient à sa rencontre pour la garantir contre Metz, bien qu'on resterait à sept lieues de cette ville. J'ai écrit d'appeler deux de ces seigneurs avec leurs bandes à Gènes. On pourrait leur enjoindre de prendre le chemin d'Allemagne et de Trente pour mieux couvrir le chemin que V. M. compte suivre; les chargeant de s'enquérir chemin faisant comment on accepterait le passage de V. M. par là, et ordonnant à Madame de tenir les autres bandes *aperçues*, pour que quelques-unes d'elles, celles que V. M. désignerait, vinssent à sa rencontre jusqu'à l'endroit qu'elle fixerait par ses lettres. Sauf correction ces deux seigneurs, qui viendraient à Gènes, pourraient être Egmont et le duc d'Arschot dont le père alla à la rencontre de V. M., quand pour la première fois elle se rendit en Flandres, jusqu'à Spire <sup>2</sup>. S. M. impériale avait coutume de se servir ainsi de ses bandes <sup>3</sup> : et je nomme ces deux là, parce que elles sont au complet et bien commandées, et qu'elles serviraient mieux. Je ne nomme pas Aremberg parce que la sienne, et celles de Berlaymont et de Meghem, seront bien en Flandre pour tenir les autres en respect; et je ne nomme pas le prince d'Orange parce que peut-être il prendrait ombrage

<sup>1</sup> Quelques bandes d'ordonnance. L'histoire de cette gendarmerie glorieuse, le premier corps de troupes nationales permanentes qui ait existé dans les Pays-Bas, a été faite par le lieutenant général baron Guillaume : *Histoire des bandes d'ordonnance des Pays-Bas*, t. XL des *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*. En 1566 il y avait quatorze bandes organisées : celles de Orange, Egmont, Arschot, Hornes, Montigny, Hooghstraeten, Bréderode, Mansfeld, Aremberg, Meghem, Hennin-Boussu, Berlaymont, Roelux, Berghes.

<sup>2</sup> Le duc d'Arschot, père, alla à la rencontre de l'infant Philippe, qui devait être plus tard Philippe II, jusqu'à Bruchsal, à quatre lieues au delà de Spire, avec une escorte d'hommes d'armes des ordonnances et notamment avec la bande dont le célèbre Pierre de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, était capitaine. Lieutenant général baron Guillaume, ouv. cité, p. 125.

<sup>3</sup> Ces bandes, où la plupart des hommes d'armes et même grand nombre d'archers étaient gentils-hommes, formaient pour le souverain des Pays-Bas une garde aussi brillante que sûre. Elles escortaient Charles-Quint à son couronnement à Aix-la-Chapelle en 1520, à son couronnement en Italie en 1550, lors de son voyage en Allemagne de 1552, quand il vint réprimer l'insurrection gantoise en 1540, dans la guerre contre les protestants allemands en 1546-1547, etc. Ibidem, *passim*.

et ne viendrait pas de bonne grâce, et qu'il n'est pas bien de lui donner occasion. V. M. pourrait aussi, en arrivant à Gènes, ordonner à M. de Vergy, qui tient le parti de V. M. comme tous ses aïeux avec grand amour et zèle, de faire quatre cents chevaux de Bourgogne avec lesquels il viendrait chercher V. M. jusque fort avant en Savoie; et le S<sup>er</sup> don Fernand de Lannoy, le mari de ma sœur, pourrait lever quelques arquebusiers à pied de la même contrée, fort bons pour assurer les passages des montagnes, ou bien avec quelque cavalerie servir de flanqueur pour reconnaître les endroits d'où se pourrait prendre ombrage. Très près de là il y aurait Polweiler qui serait facilement à même de lever gens, en cas de besoin, si l'on s'apercevait de quelque mouvement : mais ceci n'est ni vraisemblable, ni apparent, ni qu'un homme vivant se remue. Il faudra que les ministres de V. M. ayant l'œil ouvert pour savoir partout ce qui se fait, entretenant des espions et des intelligences comme il est d'habitude en pareille occurrence, et mandant partout aux ambassadeurs de chercher à découvrir ce qui se passe et de le faire connaître. De cette manière je ne vois, quant à moi, aucun péril par cet itinéraire. Quant à tout le reste, j'ai déjà donné l'avis que, sous correction, j'ai jugé en rapport avec le service de V. M. Je reviens à dire que pour cette entreprise, sauf meilleur avis, il est plus besoin d'argent et de crédit que de gens. Ceux dont j'ai parlé plus haut, pour assurer le voyage de V. M., ne porteront pas ombrage en Flandre : — ils ne constituent pas une armée; ils ne comprennent ni Espagnols<sup>1</sup> ni Italiens; — et ils en donneront encore moins, arrivant avec V. M. ces deux bandes venues de là avec les autres troupes qui iront à sa rencontre comme j'ai dit plus haut. Je rappelle encore à V. M. ce que depuis plus d'une année je lui ai écrit : qu'il vaut mieux venir en automne qu'au printemps. Je dis plus : c'est que si V. M. attend jusqu'au printemps, les choses pourront prendre une tournure telle qu'on ne pourrait plus y porter remède, que son voyage, s'il s'accomplissait, ne s'effectuerait pas sans grand danger, et que ces États pourraient être tenus pour perdus.... »

Le reste de la lettre concerne les affaires de l'obédience qui a été rendue à Rome, sans soulever les difficultés auxquelles on s'attendait du côté des Français. Le cardinal la finit termine par les formules de respect ordinaires, en se bornant à dire à propos du remplacement du secrétaire Gonçalo Perez :

« V. M. a pourvu à la charge qu'avait Gonçalo Perez; et aussi par rapport à cela il n'y a plus lieu de parler<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> En 1565 Granvelle conseillait déjà au Roi de ne pas amener d'Espagnols. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 260.

<sup>2</sup> La charge de Gonçalo Perez fut divisée en deux après sa mort. Les titulaires des deux départements furent Gabriel de Çayas, qui, au dire de Cabrera, avait déjà beaucoup servi et travaillé avec le Roi en l'absence du secrétaire principal; et Antonio Perez, fils naturel de Gonçalo, légitimé par Charles-